HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE GENÈVE.

TOME DEUXIÈME.

IMPRIMERIE CH. GRUAZ, A GENÈVE, PLACE DU GRAND-MÉZEL.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE GENÈVE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DE LA RÉFORMATION JUSQU'EN 1815.

PAR

J. GABEREL,
ancien Pasteur.

TOME DEUXIÈME.

GENÈVE,
JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE.
MÊME MAISON A PARIS, RUE DE LA MONNAIE, 10.
JULLIEN FRÈRES, LIBRAIRES,
Bourg-de-Four, 71.

1855

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE GENÈVE.

CHAPITRE PREMIER.

L'ÉGLISE ET LE CULTE.

Le clergé après la mort de Calvin. — La succession de Calvin. — Théodore de Bèze. — La présidence ecclésiastique ; Théodore de Bèze modérateur ; présidence annuelle ; modérature à la semaine. — Sévérité des pasteurs envers leurs confrères. — Etat du culte ; sa description, donnée par les voyageurs du XVIe siècle. — Longueur des sermons. — Importance du talent des prédicateurs. — Irrévérence en matière de culte. — La Sainte-Cène. — Solennité de cet acte, et réconciliation préliminaire des personnes qui veulent y assister. — Ignorance à l'égard de la communion. — Les jeûnes.

Lorsqu'un chef habile et courageux régit un pays durant plusieurs années, sa mort devient l'occasion d'un bouleversement général, ou se présente comme un pacifique changement de dynastie, sans notable influence sur les destinées de l'Etat.

La mort d'un prince est le signal des révolutions, lorsque ce souverain, consultant ses intérêts personnels, a cherché par-dessus tout le développement d'une autorité despotique, et, dans ce but, n'a pas craint de flatter les instincts mauvais de la nation. L'héritier d'un semblable chef, voulant suivre les traces de son prédécesseur, soulève les plus violentes rancunes, se couvre du mépris général, travaille à la ruine de son pouvoir, et prépare les réactions sanglantes. Le père a semé le vent, le fils moissonne la tempête.

Les choses se passent autrement dans les contrées où les princes sont inspirés par les vrais principes du droit et de la morale chrétienne. Le souverain dirigé par la crainte de Dieu, soumis aux inspirations d'une bonne conscience, peut, sans appréhension pour l'avenir, s'endormir dans la paix du Seigneur. Le deuil général du peuple sera le seul événement qui marquera le jour de sa mort; et si son successeur reste fidèle à ses principes, s'il continue dans la voie que tracèrent les vertus paternelles, le peuple comprendra par une douce expérience que la JUSTICE SEULE ÉLÈVE UNE NATION.

Après la mort de Calvin, Genève devait subir l'une ou l'autre de ces alternatives. Pendant un quart de siècle, la République avait accepté l'influence presque irrésistible de son directeur religieux; les services du réformateur, ses vues pro-

fondes, la sagesse de ses résolutions, la fermeté de ses projets, ses connaissances législatives, lui donnaient la plus haute position dans l'Etat. « Allons prendre l'avis de M. Calvin, » telle était la première pensée du citoyen et des magistrats, lorsque de graves difficultés se présentaient. Le cabinet de travail du pasteur devenait journellement le théâtre des consultations politiques et civiles les plus familières ou les plus importantes pour Genève.

Le clergé après la mort de Calvin.

Calvin n'est plus ; aura-t-il un successeur ? Certes, son héritage est de nature à tenter bien des ambitions. Etre consulté par les magistrats en toute circonstance ; recevoir les lettres confidentielles des souverains ; obtenir de leur part des secours pécuniaires, des promesses de protection envers l'Etat ; diriger l'Eglise ; se trouver l'arbitre de toutes les affaires sérieuses, soit à l'extérieur, soit dans les Conseils de la République : il ne manquera pas d'ambitieux qui rêveront l'héritage politique et religieux de Calvin, se croyant les facultés et les droits nécessaires pour l'administrer comme lui. Le grand chef est mort, les officiers vont démembrer son empire.

Ah ! c'était bien là le vœu et l'attente du pontife romain. Calvin n'est plus ! Il espère voir Genève démantelée, divisée, en proie aux factions, aux schismes comprimés par l'énergie du réformateur, se dégrader au contact des ambitions du clergé ; puis

un nouveau Sadolet[1], offrant les séductions romaines pour ramener les Genevois dans le giron des papes. Certes, si les collègues de Calvin eussent travaillé dans des vues humaines, ce résultat était infaillible. Mais ces dignes ministres ne voyaient qu'une chose, Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. Ils sentirent la difficulté de leur position. Calvin laissait un vide immense; ils voulurent le diminuer en se serrant autour du chef qu'il avait lui-même désigné, et dont les services et le caractère offraient les gages les plus sûrs pour l'avenir de l'Eglise. Cette confiance, cette autorité librement consentie, Théodore de Bèze la méritait. A l'âge de 28 ans, il était venu à Genève. Calvin, qui jugeait les hommes avec une justesse, une rapidité de coup-d'œil qui tenaient du prodige, découvrit chez ce jeune homme les plus beaux dons, misérablement compromis par un caractère sans consistance, une manière d'être sans fixité. Il lui témoigna le plus vif attachement, lui consacra les moments qu'il pouvait dérober à ses travaux, le prit pour confident de ses projets et de ses pensées. Dans ces entretiens intimes, la grandeur de la vocation chrétienne et les joies des périls surmontés dans le saint ministère, brillèrent maintes fois aux yeux du jeune seigneur protestant. Le désir de la gloire littéraire éclatant

Caractère de Théodore de Bèze.

1. Le cardinal Montalte, que le Sacré Collége eut l'idée d'envoyer incognito dans Genève, pour la reconquérir par l'intrigue et la ruse.

chez de Bèze, Calvin lui montra la valeur de la gloire religieuse, les fatigues et les succès des soldats de la Réformation, l'incomparable avantage de mettre au service de l'Evangile les facultés dont l'avait doué le Créateur; de Bèze comprit Calvin, et, sous son influence, il devint un homme nouveau. Il demeura, il est vrai, le savant spirituel, l'homme aimable, poli dans ses discours, gai, indulgent envers autrui; il conserva sa parole claire, incisive et facile. Mais, homme naturel, ces dons étaient employés à une œuvre de mort; homme transformé, il les consacre à une œuvre de vie. Auparavant il se cherchait lui-même; désormais il ne cherchera que Jésus-Christ; il s'exaltait dans son orgueil à l'ouïe des succès de son éloquence mondaine; désormais, en descendant de la chaire, il s'humiliera devant Dieu, craignant d'avoir nui par sa faiblesse aux progrès de l'œuvre sainte. Possédant une douceur inaltérable, un seul motif pourra réveiller en lui l'énergie du langage et de la pensée; ce sont les péchés et les scandales tolérés par l'esprit du temps, mais incompatibles avec la volonté de Dieu. Alors de Bèze ne reculait devant aucune considération; mettant au service de son ministère le sentiment du chrétien et l'énergie de l'homme d'Etat, il remuait la conscience nationale. C'était un moment solennel pour l'Eglise de Genève, lorsque de Bèze, choisissant un texte significatif, après

quelques brièves explications, faisait succéder à l'expression bienveillante de sa physionomie celle d'une inexorable sévérité, et commençait par ces mots : « J'ai quelque chose à vous dire. » De Bèze n'usant pas ses remontrances pour les petits événements, on savait que ses paroles seraient terribles, et qu'il faudrait un douloureux sacrifice au devoir *pour ôter ce mal du milieu du peuple*. Un jour, au lieu de félicitations pour une victoire, les citoyens recevront de pénibles reproches sur les scènes de pillage qui l'avaient accompagnée. Ailleurs, en temps de famine, de Bèze condamnera les accapareurs tenant à l'écart de grandes provisions de grains. Plus tard, il stigmatise des jeunes gens qui se livrent au jeu et à la débauche, au milieu des calamités publiques.

Cette rigueur envers autrui, Théodore de Bèze sait la conserver dans sa vie privée, tout en gardant les manières polies et affables d'un grand seigneur. Ayant reçu la majeure partie de son patrimoine, malgré son changement de religion, il consacra tous ses biens à l'œuvre chrétienne. Son genre de vie rappelle l'austérité de Calvin. Tous ses revenus, sauf le strict nécessaire, sont destinés aux pauvres réfugiés; il les accueille, leur procure le vêtement, la nourriture, le travail. Jamais la plus légère plainte ne sort de sa bouche, malgré le renouvellement incessant de cette rude tâche. — Un

tel homme était naturellement désigné comme successeur de Calvin. Aussi, quelques jours après la mort du réformateur, la Vénérable Compagnie tint une séance dont le procès-verbal offre la fidèle image des sentiments du clergé dans ce moment solennel[1].

La Présidence ecclésiastique, ou modérature.

Quelle forme adoptera-t-on pour le gouvernement ecclésiastique de Genève ? Est-ce un prélat qui sera président à vie, revêtu d'une puissante autorité, et verra-t-on s'introduire de cette manière à la longue les abus qui défigurèrent l'Eglise primitive ? Genève et les communautés réformées de France « tomberont-elles en même danger, ayant gens ambitieux, désireux de commander, et faisant autant de tyrans religieux qu'il y aura de diocèses ? »

Les pasteurs genevois connaissaient trop bien les périls qu'entraîne la passion de l'autorité, pour ne pas garantir autant que possible leur Eglise de ces tristes conséquences : « Si M. Calvin, disaient-ils, a été environné d'une telle autorité par le peuple, que, quand nous eussions choisi tous les ans un nouveau modérateur, nous ne pouvions rapporter la charge à un autre, à cause de l'abondance des grands dons de Dieu qui étaient en lui, nous ne pouvons pas être sûrs qu'un de nos frères reçoive tant de grâces ensemble, et qu'il persévère à

1. Registres de la Vénérable Compagnie, 2 juin 1564.

l'honneur et au bénéfice de l'Eglise, comme celui qui n'est plus. »

D'après ces principes, la Vénérable Compagnie arrête d'élire un CHEF ANNUEL, « qui sera le représentant de ses frères, proposera les résolutions, dirigera les délibérations de l'assemblée, et portera la parole devant les magistrats. Bien entendu que ce président ne sera pas plus que les autres ; et, si avant le bout de l'an, il fait quelque faute en sa charge, on l'en reprendra dans une séance des censures. Le modérateur se rappellera toujours M. Calvin, lequel, si sévère contre les vicieux et les impies, n'a jamais usé d'une autorité démesurée envers ses frères ; au contraire, s'accommodant à tous autant que possible, il a su alléger la tâche de chacun. »

Théodore de Bèze modérateur

L'égalité et la responsabilité absolue des pasteurs étant de nouveau consacrées dans l'Eglise genevoise, Théodore de Bèze fut élu modérateur. Il accepta, priant ses frères « de lui aider d'avertissements et remontrances, comme aussi de leurs prières envers Dieu. »

Dès-lors, il fut convenu que « chaque année après Pâques on adviserait à qui sera baillée la dite charge. »

Un homme à la fois conciliant et ferme, entouré de l'affection générale, était nécessaire à la tête du clergé genevois. Les plus graves questions devaient

s'agiter au dehors et dans le gouvernement intérieur du pays. Aussi, jusqu'en 1580, la Compagnie réélut annuellement le même chef ; mais, pour sauvegarder le principe, à chaque réélection, les pasteurs exercèrent une censure minutieuse sur les actes du modérateur, et le registre porte « que la charge est continuée à M. de Bèze à cause de son aptitude et de ses bons services. »

Introduction de la modérature *à la semaine.*

Toutefois, durant cette période, les protestations furent fréquentes contre la présidence annuelle. Le Conseil les repoussa. Puis, en 1580[1], il dut céder aux instances des ministres. Nous rapportons en détail cette délibération, vu qu'elle touche aux plus graves questions ecclésiastiques.

« MM. de Bèze et Trembley exposent aux magistrats les motifs suivants contre la présidence annuelle[2]. Les plus grands malheurs de l'ancienne Eglise viennent de la primauté des papes, et l'on voit que Jésus-Christ et ses disciples ont pris les plus sérieuses précautions pour que les serviteurs de Dieu ne s'élevassent jamais au-dessus des autres. Dans ce but, les Apôtres ont gouverné en commun, sans reconnaître de chef. Ces saints hommes, revêtus de dons miraculeux, ont conservé l'égalité la plus entière. Cela ressort de l'Epître aux Corinthiens, où saint Paul énumère tous les ordres de

1. Registres du Conseil, 1580.

2. Les registres de la Compagnie manquant de 1580 à 1585, nous extrayons ce qui suit des registres du Conseil.

l'Eglise, et ne cite aucun président perpétuel. Il est vrai que les évêques furent établis dans la suite; mais, aux temps apostoliques, leur pouvoir se trouvait tellement limité, que les anciens canons leur interdisent de disposer en aucune manière de leurs revenus, sinon pour les choses indispensables de la vie.

» Dès-lors le diable a fait brèche dans l'Eglise de Dieu, en établissant différents grades parmi les ministres. Sous son instigation, les chrétiens ont imité le gouvernement de l'Etat de Rome : ils ont fait des provinces ecclésiastiques, semblables aux provinces impériales; ils ont distingué les évêques, appelant archevêques, patriarches, ceux qui résidaient en quelque ville de premier ordre, telles que Rome, Alexandrie, Antioche et Constantinople.

» Plus tard, Charlemagne a causé un grand mal en usurpant le droit de confirmer les évêques et de les investir de leurs diocèses. Enfin, l'ordre a été tellement changé dans l'Eglise, que les papes ont mis le pied sur le cou des princes, et se sont arrogé le privilége de les consacrer ou de les chasser de leurs royaumes.

» Sans doute, messeigneurs, dans un Etat comme le nôtre, il n'est pas à craindre que jamais les pasteurs dominent sur le temporel. Mais les astuces du diable commencent par les plus petites choses. On nous citera l'exemple de M. Calvin, qui exerça la

présidence sa vie durant, au grand lustre et profit de l'Eglise. Mais nous répondons que Dieu ne suscite pas souvent des personnages d'un pareil mérite, et comble rarement un homme de grâces aussi éminentes. Du reste, l'avis de Calvin même fut pour une modérature aussi brève que possible, lorsque nous délibérâmes longuement avec lui sur ce sujet, quelques jours avant sa mort. M. de Bèze a rempli sa tâche durant 14 ans ; mais il a jugé bon de s'en démettre ; il désire, comme nous, des remplacements à termes rapprochés. Nous redoutons par-dessus tout un chef ambitieux, qui pourrait s'entendre un jour avec des magistrats cupides ; tout l'Etat sera bouleversé, au grand dommage de l'Eglise.

» Quant à la manière de choisir, l'élection offre de grands inconvénients. Il faudra faire approuver l'élu par le Conseil. Si les magistrats ne veulent accepter le pasteur désigné, cet homme recevra une tache de mépris ; les différends deviendront des plus graves, quand la Compagnie voudra maintenir son vote et que le peuple se mêlera de la chose.

» Pour éviter ces inconvénients, le clergé propose que la modérature soit hebdomadaire, et que les pasteurs président à leur tour d'un vendredi à l'autre.

» Sans doute, les ministres ne possèdent pas tous également les dons nécessaires pour bien gouverner ;

mais les fonctions ne sont pas fort difficiles : le modérateur doit répondre aux lettres de l'étranger, assembler la Compagnie, présider le Consistoire, et adresser des exhortations aux personnes appelées devant ce corps. Les frères suivent attentivement les démarches du chef, et redressent les erreurs d'administration. Du reste, la brièveté de la présidence détruit les inconvénients que pourrait amener l'incapacité de quelques-uns. Enfin, ce mode aura le grand avantage d'établir une égalité parfaite dans le clergé ; les ambitions particulières seront déjouées ; nul ne pourra s'élever au-dessus de ses collègues, et l'on évitera tous les abus introduits par l'épiscopat et les dignités ecclésiastiques. »

Le Conseil désirait ajourner la délibération, afin de conserver Théodore de Bèze au timon des affaires. Il disait au vieux modérateur : « Les passagers et les étrangers de marque ont coutume de traiter avec vous ; peut-être ne voudront-ils pas s'accommoder d'un autre intermédiaire. Votre présence est de la plus grande utilité. » De Bèze répondit : « Je vous prie, messieurs, d'examiner que je commence à prendre beaucoup d'âge. Ma mémoire n'est plus aussi bonne qu'autrefois ; je ne puis plus supporter la même fatigue. Du reste, je rendrai tous les services qui seront en mon pouvoir, et je correspondrai comme par le passé avec les amis du dehors qui m'accordent leur confiance. »

Cette difficulté se trouvant résolue, le Conseil se montra favorable à l'opinion du clergé ; toutefois, il mit en avant un compromis : c'était l'établissement d'un modérateur dirigeant les affaires dans l'intervalle de deux communions. La Compagnie souleva contre ce mode toutes les objections précédentes, et le Conseil accepta la présidence hebdomadaire en 1580, fixant néanmoins le terme de trois ans pour faire l'essai du nouveau système.

Les appréhensions extérieures qui agitèrent la République dès 1582 firent perdre de vue cette affaire; elle fut reprise en 1605, après la mort de Théodore de Bèze. Les Conseils demandèrent la présidence annuelle, avec de plus fortes instances qu'autrefois. Les pasteurs reproduisirent en d'autres termes les raisons alléguées dans les précédentes discussions; mais l'affaire prit une tournure plus grave, lorsque les magistrats annoncèrent qu'ils se réservaient l'élection, la Compagnie devant indiquer deux ou trois personnes entre lesquelles le Conseil choisirait le modérateur. Cette prétention parut inadmissible, et la motion fut retirée, après la lecture d'un mémoire de Simon Goulard, rapportant tous les abus introduits dans l'Eglise par l'intervention de la puissance temporelle. Toutefois, les deux partis, convaincus de leur dévouement respectif au bonheur du pays, se rapprochèrent bientôt. Les pasteurs cédèrent la modérature annuelle, et les magistrats prirent les dispositions né-

cessaires pour que jamais « le fait de l'élection à long terme n'introduisît une distinction entre les membres du clergé. »

Evidemment, cette concession était faite à contre-cœur ; aussi, ce mode de vivre ne dura pas longtemps : Simon Goulard ne voulait point perdre son procès. Réélu modérateur jusqu'en 1612, à la fin de cette année il refusa de continuer les fonctions présidentielles. Il les remplissait d'une manière distinguée, « vu ses grandes relations au dehors. » La charge fut offerte à plusieurs ministres, qui tous déclinèrent cet honneur. Alors la Compagnie supplia le Conseil d'accorder la modérature hebdomadaire.

Les magistrats, après avoir assigné à M. Goulard la présidence dans les occasions solennelles, et décidé que les lettres importantes seraient signées par les plus anciens pasteurs, établirent le modérateur à la semaine, et cet usage s'est conservé jusqu'en 1830.

On ne peut analyser les discussions précédentes sans admirer l'humilité chrétienne de ces pasteurs du 16e siècle. La prospérité religieuse de l'Eglise est leur seule ambition.

Le Maître a frappé d'un blâme éternel les serviteurs qui s'élèvent par orgueil au-dessus de leurs frères. L'Evangile interdit à ses ministres la domination sur les héritages du Seigneur.

Fidèles à ces ordres émanés d'En-Haut, les pasteurs genevois veulent mettre la sainte égalité du

ministère à l'abri de toutes les ambitions humaines, et, dans ce but, ils entourent cette charge de précautions pareilles à celles qu'un peuple jaloux de son indépendance élève contre ceux qui tenteraient de lui ravir sa liberté.

Sévérité mutuelle des pasteurs touchant les fonctions du ministère.

La sévérité qui dirigea les résolutions touchant la présidence, ne se démentit point dans les autres fonctions du ministère. Les Ordonnances avaient institué des *censures ecclésiastiques*, journées où les pasteurs doivent révéler sans aucun ménagement les motifs du blâme que tel ou tel de leurs frères a pu mériter. Cette rigueur mutuelle produisit de grands avantages pour l'Eglise.

Dans les premiers temps de la Réforme genevoise, les ministres indignes sortis des couvents disparurent sous l'influence de ces impitoyables révélations; puis, le clergé protestant, recruté parmi des hommes d'une piété et d'une science éprouvées, se vit rarement dans l'obligation de sévir contre les pasteurs. Le blâme se porta sur des défauts de caractère et de talent, et sur des négligences administratives. Ainsi, de 1564 à 1632, nous ne trouvons dans les registres que trois cas importants, et nous les rapportons textuellement, afin que le lecteur puisse juger de la sévérité minutieuse que les membres du clergé genevois déployaient les uns envers les autres.

Un jour, la Compagnie est informée que M. Depreau, ministre à Russin[1], « ne contente du tout sa paroisse » . Une enquête est ordonnée à ce sujet ; voici le rapport textuel : « M. D. est convaincu de s'être très-mal porté en son ministère et exécution de sa charge, d'avoir usé désordonnément en son vivre, d'avoir cherché ses répues franches çà et là , avec grand scandale de ceux qui l'ont vu, et de n'avoir pas contenu sa femme en modestie d'habits, comme il fallait. Ses excuses sur *ce* n'ont été aucunement approuvées ; lui a été dit que cette remontrance lui était faite pour la dernière fois, et que si jamais il revenait plainte de lui ou qu'il ne réparât ses fautes, se gouvernant tout autrement, la Compagnie ne pourrait plus le supporter. Cependant que Messieurs seraient avertis en particulier de ces choses , auxquelles, s'ils veulent passer outre , nous les laisserons faire, n'ayant de notre part pu faire davantage en cet endroit, à cause que, selon les Ordonnances ecclésiastiques, il n'y a ici aucun crime qui puisse mériter déposition du ministère. »

Le pasteur censuré eut égard aux représentations de ses collègues, et put demeurer dans son village.

M. Druson , ministre de Moëns , fut traité plus sévèrement. Ses paroissiens se plaignent de ce qu'il prêche d'une manière inintelligible ; on ne le voit jamais visiter ses ouailles ; il montre une avarice

1. Registres de la Vénérable Compagnie, 22 avril 1575.

sordide, et ce dernier vice lui a fait rompre plusieurs mariages, parce qu'il n'y trouvait pas son compte. L'enquête a lieu, et il reste avéré que M. Druson, après avoir voulu épouser une jeune personne, au moment de signer le contrat, s'est retiré, disant qu'il ne consentait plus à cette union, vu que la dot de la future n'était pas assez considérable. Cette aventure s'étant ébruitée, deux autres familles portent des plaintes analogues contre le ministre de Moëns.

Le scandale étant jugé intolérable, M. Druson est déposé de ses fonctions et retranché de la Cène.

Les registres du Consistoire mentionnent encore deux accusations graves contre des pasteurs, l'une de jeu, l'autre d'ivrognerie ; mais le résultat trompa l'attente des dénonciateurs. Les recherches minutieuses des conseillers établirent que ces propos étaient de pures calomnies débitées par des domestiques renvoyés ou des personnes de mauvaise vie, ayant subi la censure des ministres.

Nous pensons également ne pas devoir nous étendre sur des plaintes portées contre des ecclésiastiques trop vifs dans leurs paroles envers leurs collègues « ou rétifs à l'autorité », vu que ces circonstances ne touchaient nullement à la conduite morale, et rentraient dans l'ordre administratif. Les deux cas cités étant les seuls qui offrent quelque gravité dans le cours d'un siècle, on peut dire que peu de

communautés ont été mieux gouvernées, surtout lorsqu'on réfléchit à la rigueur déployée par les magistrats et les pasteurs dans tout ce qui concerne la gestion des affaires de l'Eglise.

Caractère du culte public.

Après avoir détaillé les faits relatifs au personnel du clergé, étudions son œuvre pratique.

Le culte public dirigé par les ministres genevois, offrit au 16e siècle tous les éléments d'une lutte désespérée, du principe chrétien contre l'incrédulité et le formalisme, légués par l'Eglise romaine. Il est très-difficile de présenter des détails circonstanciés touchant les succès religieux de la prédication genevoise ; car, si les annales de la Compagnie et du Consistoire renferment des faits nombreux concernant les mœurs des citoyens, elles ne signalent que les infractions à la discipline ecclésiastique, et ne donnent jamais le moindre éloge aux protestants contemporains. Une visite d'Eglise présente-t-elle un résultat favorable ? Voici la seule louange qu'obtiennent les paroissiens et le ministre : « Il n'y a grand sujet de blâmer pour cet endroit. » Le rigorisme va si loin, que les sacrifices de la fortune, la perte de l'existence, les derniers efforts accomplis par un pasteur au service de la cause évangélique, ne sont mentionnés que par le chiffre des donations ou le genre de mort du martyr. A grand'peine trouve-

t-on parfois une expression de regret, touchant les bons offices, dont la perte d'un tel homme prive l'Eglise de Genève.

Description du culte genevois par les voyageurs

Pour essayer de représenter le culte genevois durant la période qui nous occupe, nous rappellerons ces mots de Vergerio : « Dans la semaine, on fait un sermon à peu près chaque après-midi. A peine la cloche a-t-elle sonné, que toutes les boutiques se ferment ; les paysans, les amis cessent leurs affaires ; ils se dirigent vers le temple voisin ; tous portent dans leur poche de petits livres contenant les Psaumes de David ; ils chantent ces hymnes en langue vulgaire, selon l'usage de la primitive Eglise. L'expérience prouve qu'on trouve beaucoup d'édification dans cette coutume. »

A cette brève description, nous ajouterons les détails suivants, que vers l'an 1630 un voyageur anglais écrivait sur le culte public de Genève. « Je » faisais une visite à M. le professeur Diodati. C'é- » tait au milieu de l'hiver et de fort grand matin, » suivant l'usage genevois. La cloche du sermon de » six heures à la Madeleine interrompit notre con- » versation. Nous sortîmes. Dans la rue, des groupes » nombreux cheminaient en silence ; les magistrats » en robe fourrée, les bourgeois et les artisans vêtus » de bonne serge, se pressaient dans ce temple, éclairé » par quelques rares chandelles. En attendant le pré- » dicateur, chacun lisait quelques paroles de la Sainte-

» Ecriture dans de petites Bibles de poche. Le ser-
» mon n'était pas éloquent ; mais on le suivit avec
» l'attention qu'obtient un de nos évêques dans un
» jour solennel. »

Cette impression, produite par le culte genevois, se trouve dans le journal d'un homme qui jeta un grand éclat scientifique et littéraire sur le 16e siècle : nous voulons parler de Casaubon[1]. Ce savant, dont *la piété égalait le génie,* a laissé l'histoire de sa vie intime écrite jour par jour. Après une assez longue absence, il revient dans sa patrie. Les honneurs entourent le grand homme ; à peine les mentionne-t-il. Ce qui l'intéresse, c'est le culte : « Quel bonheur! dit-il ; je reviens du temple avec ma famille, et j'ai entendu Simon Goulard. Il prêchait sur la purification de la Vierge. Que de charité et d'évangélisme dans cette controverse ! Oh ! que Genève est heureuse de posséder un tel homme ! [2] »

A cette époque, le culte public n'était pas, comme aujourd'hui, restreint aux questions purement religieuses ; la chaire devenait une tribune où toutes les questions de la vie présente se trouvaient agitées. Nous verrons, en traitant des rapports de l'Eglise et de l'Etat, que les pasteurs entretenaient leur auditoire de tous les sujets qui alimentent aujourd'hui la presse quotidienne. Elections, impôts, instruction,

1. Né, à Genève, de Casaubon et de Jeanne Rousseau.

2. Casaubon, Ephémérides, de 147 à 181. — Registre de la Compagnie, 10 février 1576, 132.

bienfaisance, brigues, affaires d'argent, paix et guerre, tout prenait place dans la bouche des prédicateurs. La censure morale ne connaissait aucune acception de personne, et, depuis le souverain, ami de la République, jusqu'au plus humble artisan, toutes les classes de la société étaient impitoyablement fustigées.

Le culte embrassait toutes les parties de l'instruction chrétienne. Les sermons ordinaires développaient la doctrine et ses applications morales. Le catéchisme fournissait aux enfants des notions suffisantes sur l'Evangile, et voici les diverses formes que cette éducation chrétienne revêtit au 16e et au 17e siècle[1].

Catéchisme.

Les parents et les protecteurs des enfants, les maîtres, les chefs de maisons, sont constamment avertis et priés d'avoir soin de donner les premiers éléments de la religion chrétienne à leurs enfants et à leurs subordonnés; ils peuvent enseigner eux-mêmes la religion, ou s'adresser à des maîtres particuliers, ou faire usage des écoles publiques. Chaque dimanche, dans la ville, un service divin est consacré aux enfants; tous sont tenus d'y assister. Dans les villages, le catéchisme se fait les dimanches après midi, et le pasteur, outre l'explication du manuel, interprète un fragment des Ecritures, qui se rapporte

1. Rapport fait par Jean Diodati au synode de Dordrecht, touchant l'enseignement religieux de Genève en 1618. Actes du synode, p. 36.

à la section du jour. Les ministres font leurs efforts pour que les parents assistent à ce culte, et s'ils n'y parviennent pas, ils ont soin que tous les enfants le suivent avec une extrême régularité. On met beaucoup d'importance à la manière dont les écoliers répondent aux questions qui leur sont adressées en public durant ces cultes ; aussi les pasteurs forment-ils des groupes peu nombreux parmi les enfants de leurs paroisses, et ils les exercent soigneusement en particulier, afin qu'ils puissent exposer clairement leurs idées dans le temple. Les pasteurs évitent avec le plus grand soin les réponses où la mémoire seule prend part ; ils cherchent par-dessus tout à faire participer la conscience et le cœur aux vérités de la Bible. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que toutes les questions difficiles, scolastiques et vaines, sont évitées ; le sens pratique des Ecritures et les choses essentielles au salut de l'homme dans sa vie et dans sa mort, forment les bases et les détails de l'enseignement religieux. Les régents des écoles publiques assistent au catéchisme, et reproduisent volontiers au collége les objets qui les ont le plus intéressés dans le temple. De leur côté, les étudiants en théologie sont employés pour des instructions particulières ; les pasteurs confient à chacun d'eux quinze ou vingt enfants, avec lesquels ils repassent la leçon du dimanche ; ils se forment ainsi aux fonctions les plus utiles de leur ministère futur.

Le catéchisme ayant fourni les premiers éléments de la foi, la congrégation initiait le peuple à une science plus relevée, touchant les saints Livres. Ce service n'avait pas la forme qu'il a conservée de nos jours. C'était le premier acte des séances de la Vénérable Compagnie, qui se passait à l'Auditoire ou à Saint-Pierre. Un pasteur lisait un texte historique, pris dans un ordre fixé d'avance ; il énonçait ses idées sur le sujet ; puis ses collègues et les assistants prenaient la parole, et présentaient les réflexions que leur suggéraient les versets. La séance ne devait pas durer plus d'une heure et demie. Le temple était constamment rempli d'auditeurs, et il paraît que les discussions offraient une solennelle gravité. Nous voudrions pouvoir dire qu'une entière liberté de conscience régnait dans ces exercices. Hélas ! tout allait bien tant qu'on restait dans les limites de la Confession de foi, et nous verrons dans la partie dogmatique du présent volume, les déplorables persécutions exercées contre les partisans du libre examen, lors même qu'ils appuyaient leurs idées sur les saints Livres.

Congrégations.

Le temple n'était pas le seul lieu où le culte fût célébré dans Genève ; la prière de famille était prononcée dans toutes les maisons véritablement chrétiennes. La lecture de la Parole de Dieu recevait un grand développement, par l'emploi des Bibles de poche, devenues les compagnes inséparables des

Culte domestique.

Prières au corps-de-garde.

protestants. Les militaires en garnison à Genève obtenaient les mêmes soins religieux que les citoyens [1]. Un usage singulièrement impressif était consacré parmi eux : chaque matin et chaque soir, en ouvrant et en fermant les portes de la ville, le chef du poste faisait agenouiller ses soldats et prononçait une courte prière, implorant la protection de l'Eternel pour Genève. Les voyageurs et les artisans du voisinage prenaient part à ce culte, qui était toujours fervent et vrai dans ces temps d'inquiétudes et de guerres.

Longueur des sermons.

Les institutions humaines ne sont jamais exemptes d'imperfections. Aussi le culte genevois donnait souvent prise à des critiques fondées : par exemple, la longueur des sermons était un sujet de blâme, qui revient très-fréquemment dans les registres des Conseils [2]. Les fidèles se plaignent de la durée de l'action, qui dépasse de beaucoup les limites ordinaires; tantôt le prédicateur prolonge outre mesure son discours, « sans qu'il ait pour cela de graves motifs. » Plus tard, on trouve superflu que les prières liturgiques, composées dans les temps de calamités, « soient également lues, quand Dieu a retiré les fléaux. » La demande qui se reproduit le plus fréquemment, c'est que « les sermons soient raccourcis, en sorte que le prêche et les prières tiennent audedans de l'heure. »

1. Registre du Consistoire, 25 mai 1570.

2. Registre de la Compagnie, 6 mars 1572, 27 octobre 1573 et suivants, 5 septembre 1600.

Les pasteurs firent droit à ces requêtes ; mais plusieurs fois les hommes qui ne savaient pas être « briefs en leurs harangues » soulevaient de nouvelles observations. « Nous comprenons, disaient les fidèles, que, dans les temps fâcheux, de peste, de guerre ou de famine, on parle longtemps des choses dont tout le monde s'occupe ; mais pour les dimanches ordinaires, la dévotion ne peut s'étendre sans fatigue au-delà d'une heure. Un ministre doit dire ce qu'il a de plus pressant dans cet espace ; s'il prolonge trop, on ne peut tenir fixe son attention et sa volonté. »

Le cas le plus saillant, fut la plainte portée contre le pasteur Labadie [1]. « Les magistrats déclarèrent que le dit ministre est excessivement long dans ses sermons du dimanche soir, lesquels il pousse jusqu'après la retraite sonnée, en sorte qu'on est obligé de rouvrir les portes de la ville après qu'on est sorti du temple, ce qui est contre la sûreté publique. Arrêté de lui faire dire, par le spectable modérateur, qu'il doit être plus court, et qu'il ait à resserrer ses sermons en dedans de l'heure ; sinon, il y sera pourvu. »

L'esprit du temps se manifestait parfois dans les services religieux. La réprobation de tous hérétiques était rappelée au peuple chaque jeudi dans le

1. En 1661. Nous la rapportons, bien qu'elle sorte du champ de ce volume ; mais nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

culte liturgique; on priait contre les Turcs, les païens, les papistes et les infidèles, « qui se glorifient en blasphémant le nom du Seigneur [1] ». En 1587, quelques pasteurs demandèrent l'abolition de cette phrase, comme manifestement contraire à la charité; ils insistaient spécialement sur l'abandon du paragraphe concernant les papistes. D'autres ministres, au contraire, voulaient conserver cette dénomination, vu que les Romains se glorifient bien plus que les Turcs, lorsque l'Eglise est affligée. Le résultat de la discussion fut que le sens de la liturgie serait modifié, et qu'on terminerait la prière en demandant à Dieu, non plus de faire disparaître les infidèles, mais de les ramener au sentier de la vérité.

Predicateurs favorisés.

Une plainte, souvent renouvelée de nos jours, porte sur l'importance capitale donnée à la personne du prédicateur [2], dans le culte public; le talent de l'orateur détermine l'affluence au temple. Sans vouloir discuter les inconvénients et les avantages de cet état de choses, nous pensons que c'est une conséquence inévitable d'un service religieux, où tout se trouvant intelligible, l'édification est proportionnée à l'énergie des sentiments exprimés par l'orateur chrétien, soit dans le discours, soit dans la prière.

Les anciens Genevois, que l'on prétend être à

1. Registre de la Vénérable Compagnie, 15 septembre 1587.
2. Registre de la Vénérable Compagnie, 8 juin 1574.

l'abri de ce reproche, ont fait souvent acception des personnes en matière de prédication. Si les sermons du dimanche sont généralement fréquentés, « néanmoins, quand MM. de Bèze, Perrot, Goulard, Jacquemot ou la Faye occupent la chaire, le public remplit de bonne heure le temple, et il faut que le proposant lise plus longtemps l'Ecriture-Sainte. » Les jours ordinaires, les services sont parfois peu fréquentés, « à l'exception de M. de Bèze ; quand il est de semaine, la foule s'y porte, et cette différence déplaît fort. On va même jusqu'à répéter que trois paroles du dit pasteur valent mieux que le sermon d'un autre. Messieurs sont invités à refrener semblables propos, qui portent préjudice à la majesté du culte. »

Nous n'ajouterons pas sur ce sujet de nouveaux détails, qui nous entraîneraient dans des répétitions sans intérêt pour le lecteur. Nous avons mis au jour ces citations, afin d'établir que nos ancêtres, malgré leur ferveur religieuse, professaient, touchant le culte, des idées fort analogues aux nôtres. Les sermons prolongés n'étaient les bienvenus que dans les moments de grande controverse et pendant les jours de guerre et de persécution religieuse, lorsqu'on racontait les supplices des martyrs et les misères des échappés aux massacres sur les terres de France et d'Italie.

Le respect pour le culte recevait de graves atteintes

au 16e siècle. Les exemples de grossière impiété que réprima le Consistoire durant le ministère de Calvin, se renouvelèrent plus tard. Les pasteurs s'attachèrent à détruire ces restes d'incrédulité pratique, triste héritage de l'Eglise dont les cérémonies n'inspiraient plus aucune vénération aux témoins des mœurs irrégulières du clergé romain[1].

L'ignorance était grande, malgré les services religieux de toute espèce prodigués au peuple[2]; on découvrait des personnes inhabiles à prier Dieu, ne connaissant pas même l'Oraison dominicale, et les ministres devaient les instruire pendant longtemps, avant de pouvoir leur inculquer des idées saines touchant l'adoration en esprit et en vérité. La Compagnie veillait soigneusement sur les abus de ce genre. Ainsi, à l'occasion de la réimpression des Psaumes, elle se plaignit de ce qu'on ajoutait des prières à la fin des recueils : « Cet usage est dangereux, disait Théodore de Bèze[3]; on prie ainsi Dieu par compte et rien que par formulaire et par écrit, ce qui est une façon pour amener les hommes à un abus et ignorance de prier. »

Aux interrogations annuelles, d'autres prétendus réformés récitaient précipitamment le Symbole des Apôtres et quelques articles de la Confession de foi; l'examen semblait satisfaisant; mais quelques mots

1. *Vie de saint François de Sales*, par Auguste de Sales, page 216.
2. Registre du Consistoire, 14 mai 1577, etc.
3. Registre de la Compagnie, 10 février 1576.

articulés de travers prouvaient bientôt au pasteur que la mémoire seule agissait. Il fallait alors reprendre l'éducation chrétienne de ces personnes d'âge mûr, et se tenir pour satisfait lorsque ces étranges catéchumènes parvenaient à rendre raison des points les plus élémentaires de la doctrine évangélique.

Les cas d'irrévérence religieuse se renouvelaient fréquemment. La chute des Libertins avait fait réfléchir les gens légers dans leurs propos et leurs idées ; mais le mal produit par cette déplorable association était loin d'être anéanti, et leur fâcheux souvenir influait encore sur toutes les classes de la nation genevoise.

Une dame italienne encourut la disgrâce du Consistoire. Non seulement elle ne fréquentait pas le prêche, mais elle répondait aux observations de ses amis que le culte public était inutile, « l'essentiel se trouvant dans la prière et la lecture des saints Livres, faite en secret. » Lorsque cette personne s'aperçut que les anciens prenaient la chose au sérieux, elle donna pour raison de son éloignement du temple la crainte de la peste et plusieurs autres maladies dont elle souffrait. Cette contradiction dans ses motifs fut sévèrement relevée, et la haute position de la délinquante ne la préserva pas de la réparation de sa faute.

On cite aussi un médecin et un procureur[1] qui ont

1. Registres du Consistoire, 27 juin 1566, 9 octobre 1617.

profané le culte au temple de Saint-Pierre. L'homme de loi, durant le chant des Psaumes, réclame du docteur trois sols six deniers prêtés depuis longtemps. Le débiteur solde son créancier, lequel, sans attendre la fin du prêche, sort de l'Eglise, au grand scandale des témoins. Le Consistoire informé, lui adresse les plus sévères reproches.

Un désordre beaucoup plus grave fut causé par un Libertin qui, dans le temple, tint des propos déshonnêtes à de jeunes filles, tellement, qu'elles furent contraintes de sortir. Les personnes présentes le saisirent et le livrèrent aux magistrats; il fut excommunié et condamné à payer une forte amende.

Une femme, poussée par une singulière vanité, troubla plusieurs fois le culte de Saint-Gervais. Elle chantait fort bien, et, pour se faire remarquer, elle se plaçait dans les bancs des hommes, et se permettait des manières peu modestes. Les censures firent sans doute impression sur elle, car le Consistoire n'eut plus occasion de s'en occuper.

Si des plaintes fréquentes avaient lieu pour la mauvaise tenue de quelques insensés dans l'intérieur des temples, il se passait également des choses pénibles sur les places et les carrefours, durant les heures du service divin. En voici divers exemples :

Les parents, comme nous l'avons dit, étaient tenus d'envoyer régulièrement leurs enfants à l'église pour le service divin réservé à leur usage,

et nul motif, sauf les cas de maladie, ne pouvait les dispenser de ce devoir.

Un dimanche, « plusieurs garçons et jeunes filles sont rencontrés dans une capite au Pré-l'Evêque, mangeant et buvant, lorsque la cloche du catéchisme avait depuis longtemps sonné. » Malgré la condition de leurs familles, les délinquants furent « fouettés d'importance », et « défenses furent faites aux gardiens des portes de laisser passer telles gens le dimanche matin, afin d'éviter semblables abus. »

De l'autre côté des ponts[1], les sujets de reproche étaient fréquents. On se plaint qu'un grand nombre d'habitants de Saint-Gervais négligent le culte ; que les enfants de la rue du Temple font un bruit infernal durant le sermon, et que maintes fois, les jours sur semaine, les ouvriers d'une grange qui est vis-à-vis de l'église, ne cessent point de battre et d'écosser durant la prière. « On avertit les pères de famille de ces choses, leur disant que Dieu les trouvera s'ils n'y remédient. »

Quelquefois[2], malgré la garde sévère qui parcourait les rues le dimanche matin, une boutique restait ouverte. On se plaignait « des meuniers qui viennent vendre la farine avec leurs ânes, sans se gêner de troubler les services religieux. » Les bou-

1. Registres du Consistoire, 19 décembre 1566, etc. ; 25 septembre 1590.

2. Registres du Consistoire, 1er août 1605, etc. ; 10 septembre 1613.

langers chauffent les fours, afin de cuire le pain du lundi, et même les revendeuses et les cabaretiers ouvrent à demi leurs portes, afin d'attirer le monde en cachette. Les magistrats mettent bon ordre à ces profanations, mais trop souvent la malice des gens scandaleux rend leur sévérité inutile.

Les étrangers, nos voisins les Savoyards, contribuaient parfois à ces désordres ; ils arrivaient de grand matin les dimanches, et transportaient au Molard du blé et autres denrées ; puis ils continuaient leur négoce sans l'interrompre pendant le temps du sermon. Les pasteurs adressèrent au Conseil la requête suivante : « Il est intolérable que les Savoyards, observateurs superstitieux de leurs jours de fêtes, viennent faire leur trafic le dimanche, comme par moquerie et profanité. Voire même les curés les poussent à venir en cette manière dans notre ville, et ils semblent nous faire la loi. » Le Conseil, frappé de ces abus, établit des patrouilles spéciales pour le dimanche, et les étrangers furent priés de se retirer dans des maisons particulières. »

La Sainte-Cène.

Si des mesures rigoureuses préservaient le culte public des inconvénients occasionnés par l'esprit du temps, la Sainte-Cène était environnée de sévères précautions. On se souvient que les Ordonnances ecclésiastiques avaient institué une visite annuelle de toutes les maisons de Genève, « afin que les

pasteurs interrogent chacun touchant sa foi et ses dispositions religieuses, avant de venir à la table du Seigneur[1]. »

Cette fonction était accomplie avec une paternelle sollicitude. Dans la semaine qui précédait la célébration de la Sainte-Cène, les ministres genevois faisaient d'abord une interrogation générale touchant la doctrine ; on rassemblait un certain nombre de familles, de serviteurs et d'ouvriers dans une grande salle ou dans un temple, et l'interrogatoire avait lieu; pour le faciliter, on se bornait à quelques questions sur l'Oraison dominicale, le Symbole des Apôtres, le Décalogue et l'usage des sacrements. Les personnes qui répondaient avec précision aux diverses demandes, étaient invitées à communier ; le pasteur prenait bonne note des gens peu instruits ou mal disposés; dans le premier cas[2], on envoyait des étudiants en théologie pour dissiper leur ignorance; mais s'il s'agissait de circonstances morales, ou si les pasteurs obtenaient quelque vague confidence touchant des sujets de haine et d'animosité qui pouvaient diviser les familles et les amis, ils prévenaient leurs paroissiens qu'ils ne pouvaient absolument les admettre à la table sainte avec de pareilles dispositions. Pour remédier à ces misères intestines et conserver la sain-

1. Registres du Consistoire, 19 décembre 1564, 14 février 1611, 20 décembre 1615, 21 janvier 1618.

2. Mémoire de Jean Diodati au Synode de Dordrecht.

teté de la Cène, les pasteurs visitaient en particulier les adversaires, et s'ils ne réussissaient pas dans cette tentative, ils priaient les personnes brouillées de se rendre au temple, le jeudi qui précédait la communion. Le service préparatoire étant terminé, il ne restait dans le temple que les familles spécialement prévenues ; alors une fervente prière disposait les cœurs au rapprochement désiré par l'Eglise ; les ministres conjuraient les assistants d'oublier leurs torts mutuels, et de sacrifier leurs rancunes sur l'autel de Jésus-Christ. Les réconciliations s'opéraient aisément, et nous voyons par nos registres que nul ne se refusait à cet appel des pasteurs. Les noms de citoyens distingués et d'étrangers riches se trouvent auprès de ceux d'ouvriers et de personnes peu connues dans la ville.

Les magistrats donnaient les premiers l'exemple de cette digne et chrétienne démarche. Le mercredi qui précédait la Sainte-Cène, le Petit Conseil s'assemblait à l'hôtel-de-ville ; chacun de ses membres était sévèrement censuré par ses confrères, et ils s'exhortaient à ne pas communier avant d'avoir franchement réparé les fautes commises devant Dieu et devant les hommes.

Le pardon des injures n'était pas la seule préoccupation des ministres aux approches de la Sainte-Cène ; ils recevaient des confidences touchant les procédés que certaines classes de gens se permet-

taient, espérant les cacher à tous les yeux. La loi touchant les prêts usuraires se trouvait fréquemment éludée. Des familles pauvres acceptaient les conditions les plus dures pour obtenir un bien-être momentané. Lorsque les pasteurs pouvaient se procurer les preuves de ces indignes transactions, ils mandaient chez eux l'usurier, et le menaçaient de la peine légale, accompagnée de l'excommunication[1]. La frayeur, la crainte de l'opinion publique réduisaient le prêt aux limites tolérées par la loi, et l'usurier obtenait la liberté de se présenter à la table sainte. Mais qu'ils étaient rares ceux qui délaissaient, en toute sincérité, le culte de Mammon pour le service du Dieu vivant !

Lorsqu'une personne subissait l'excommunication, et qu'elle désirait rentrer dans le sein de l'Eglise, il fallait en adresser la demande par écrit au Consistoire, et voici la teneur générale de ces pétitions :

« A Messieurs les Pasteurs de l'Eglise de Genève. En toute humilité vous est exposé, de la part de N. N., que, combien qu'il confesse et advoue que méritoirement il lui a été par vous défendu de participer à la Sainte-Cène ; néanmoins, se voyant privé d'un si grand bénéfice, troublé dans son âme et son esprit, il revient à vous comme

1. Registres du Consistoire et de la Compagnie, 23 et 24 octobre 1578.

à ses pères spirituels, auxquels la puissance est donnée de lier et délier ci-bas, vous suppliant et vous requérant, au nom de Dieu, d'avoir pitié et compassion de l'état où il est, par telle privation. Or, si bien qu'il ait offensé, il confesse et reconnaît sa faute, en demandant pardon à Dieu et à son Eglise ; il prie qu'on lui tende la main, et qu'on ne lui en déchasse point l'image que Notre Seigneur a consacrée en lui. Il est membre de l'Eglise, et il vient s'y rendre, et désire participer à ses gages et sceaux. C'est donc pourquoi il se présente ici par-devers vous, afin que, selon vos bonnes prudences et entrailles de charité, il vous plaise de lui apporter soulagement en son esprit, et repos en sa conscience, afin qu'ayant ce témoignage d'être enfant de Dieu, il puisse vivre le reste de ses jours en sa crainte. »

Les soins et la solennité dont la Sainte-Cène était entourée, ne préservaient pas cette cérémonie des fâcheux effets de l'esprit du temps[1]. Des hommes, joignant l'hypocrisie au mépris des choses religieuses, ne craignaient pas de profaner ce sacrement. On en découvrit qui, feignant de manger le pain consacré, le froissaient avec dédain, et le foulaient aux pieds. Interrogés sur cette étrange action, les coupables avouèrent qu'ils n'avaient aucune instruction religieuse ; et comme ils n'étaient pas Genevois, ils furent chassés de la ville.

1. Registres du Consistoire, 29 mai 1577 ; 6 juin, 16 avril 1579.

Vers la même époque, un paysan, communiant à la Madeleine, se permit de vider entièrement la coupe. Etant arrêté, il déclara qu'il ne savait pas que cela fût interdit. Le pasteur de sa paroisse « affirma au contraire qu'il avait plus d'une fois censuré cet homme pour semblable insolence. » La Sainte-Cène lui fut défendue, et l'on profita de cette occasion pour adresser au troupeau des instructions spéciales, et les prédicateurs rappelèrent « que de telles iniquités avaient en partie occasionné le retranchement de la coupe dans l'Eglise catholique. »

D'autres cas analogues, présentant d'abord une pénible apparence, furent convenablement expliqués. Des gens approchaient de la table sainte avec une contenance embarrassée : ils recevaient le pain sans le porter à la bouche, et passaient devant la coupe sans oser la prendre en main. Le plus simple interrogatoire établissait que c'étaient de nouveaux prosélytes, fort bien instruits touchant la doctrine, mais à qui l'on avait oublié de donner les informations nécessaires sur l'acte matériel de la communion.

Du reste, ces infractions à la loi cérémonielle ne se manifestèrent que dans les premières années de la Réforme. La population protestante se forma bientôt aux usages religieux. La surveillance ecclésiastique et le développement chrétien de l'intelli-

gence firent graduellement disparaître ces restes de l'esprit du temps ; et vers la fin du 16me siècle, nos registres ne signalent que très-rarement des cas d'irrévérence en matière de culte.

Les jeûnes.

En dehors de ces services religieux, le clergé genevois avait, à l'imitation de l'Eglise primitive, établi des jeûnes d'humiliation et des prières d'actions de grâce pour les circonstances extraordinaires. Ces cultes extraordinaires n'étaient point célébrés, comme cela se pratique de nos jours, à des époques fixes, revenant une fois par année; les dangers de la guerre, les épreuves nationales, les calamités publiques, et les malheurs soufferts par les nations amies, déterminaient la publication des jeûnes; on en compte dix-sept durant la période qui nous occupe. Voici la forme de ces solennités[1], et l'ordre du culte adopté par la Vénérable Compagnie. Après une proclamation indiquant les circonstances qui engageaient les magistrats et les pasteurs à rassembler le peuple pour s'humilier devant Dieu et implorer sa grâce, on annonçait que les services commenceraient à cinq heures du matin, pour être terminés à trois heures de l'après-midi. Durant cet intervalle, les fidèles devaient s'abstenir de toute nourriture, et demeurer dans les temples, « soit pour entendre les prédications tendant à les remontrer à bon escient, soit pour écouter les

1. Registres de la Compagnie, 14 mai 1578, et février 1592.

paroles des Saintes-Ecritures portant la consolation et la paix en Notre Seigneur. »

Le premier prêche commençait donc à cinq heures du matin. Le pasteur étant descendu de la chaire, les étudiants en théologie lisaient le chapitre XXVIII du Deutéronome ; puis on chantait le Psaume VI, on lisait 58 et 59 d'Esaïe, le Psaume XX, le chapitre II de Jérémie, le Psaume XXXII, le chapitre III de Jérémie. — Puis venait le sermon de huit heures, lequel étant terminé, on chantait le Psaume LI; on lisait la prophétie de Joël, le Psaume XXV, la prière de Daniel, le Psaume XXXV. On atteignait de cette manière onze heures, et le catéchisme avait lieu. Après ce troisième service, on chantait le Psaume CII; la lecture reprenait au chapitre VII de Jérémie; puis le Psaume CXXX. la prière de Néhémie, chapitre VIII, et le Psaume CXLIII; ces exercices duraient jusqu'à deux heures, et tout se terminait par un quatrième sermon, qui ne devait pas se prolonger au-delà de trois heures et demie.

Nos lecteurs nous pardonneront de leur conserver ces détails de culte. Les vieillards genevois retrouveront dans ce catalogue la description des jeûnes tels qu'ils existaient encore dans leur enfance. En effet, jusqu'en 1815, ces solennités durèrent de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi, et l'on demeurait au temple sans en sortir pour faire un repas.

Ces jeûnes ont toujours conservé un caractère des plus élevés. Au lieu de parler longtemps des malheurs de la patrie, les prédicateurs, sachant que le Seigneur châtie ses enfants pour leur faire recueillir les fruits de la justice, retraçaient les fautes qui avaient attiré les rigueurs divines sur le pays. Le peuple confessait de cœur ses iniquités, et un sentiment de crainte religieuse dominait pour longtemps dans l'âme des fidèles.

Voici comment un des chrétiens les plus distingués du 16me siècle, Casaubon, décrit une de ces solennités[1] : « C'était le jour de la Pentecôte. Cette journée a été doublement solennelle pour nous ; après avoir participé à la Sainte-Cène, nous avons célébré le jeûne. Cette Eglise l'avait fixé pour implorer les miséricordes célestes, et détourner de nos têtes la colère divine ; l'assemblée me rappelait les temps primitifs, où les fidèles priaient dans le même esprit. Que le Seigneur accepte l'humiliation de ce peuple, et prenne pitié de ses souffrances ! »

Nous ne pouvons, sans entrer dans des répétitions, exposer en détail les principaux jeûnes du 16me siècle. Nos lecteurs les rencontreront successivement lors de la Saint-Barthélemy, durant les guerres de 1589, et à l'occasion de la peste de 1615 ; dès-lors, les jeûnes se rapprochent graduellement des solennités de l'automne, et sont définitivement fixés

1. *Ephémérides*, page 149, 1599.

dans la première quinzaine de septembre vers le milieu du 18me siècle.

Nous aurions pu multiplier les détails touchant le culte public de nos ancêtres ; mais nous estimons avoir décrit les traits principaux de cette piété vivante et solide. On le voit, les fidèles s'efforçaient de prier Dieu en esprit et en vérité, et lorsqu'ils trouvaient lumière et consolation dans les services religieux, ils pensaient en toute humilité être au nombre des adorateurs que le Père demande. Sans doute, les temples étaient dépouillés d'ornements, et les cérémonies n'offraient rien d'attrayant dans leur extérieur ; mais qui songeait à regretter ces périlleux auxiliaires de la dévotion? Emouvoir les cœurs, frapper les consciences, prier avec ferveur et sincérité, voilà le but que les anciens réformés désiraient atteindre. Souvent les étrangers s'étonnaient de l'immobilité et de l'attention respectueuse qui régnait dans les temples protestants, tandis qu'au milieu des plus belles cathédrales romaines, on est distrait, on change de place, on suit à peine les diverses parties du culte. La réponse était facile :

Que le clergé des Eglises de la *Papauté* ne prononce que des paroles comprises de tous ses auditeurs ; que le culte ne soit adressé qu'à Dieu notre Père, et l'on aura une assemblée immobile, recueillie, au lieu de ces flots d'oisifs indifférents.

Qu'on enlève des temples les tableaux et les statues, et l'on ne recherchera dans leur enceinte que le Seigneur seul, le Roi des hommes et des anges.

Et nous, Eglises de la Réformation, gardons-nous de jamais oublier le commandement de la Loi relatif aux images taillées! La piété est dangereusement malade, lorsqu'il lui faut pour aliment réparateur la représentation matérielle des choses qui sont en haut dans le ciel ou ici-bas sur la terre.

CHAPITRE II.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN TEMPS DE PAIX.

Origine de l'usage des remontrances adressées aux magistrats par les pasteurs. — Affaire de l'hôpital. — Le prix du blé. — Reproches exagérés touchant la violation des ordonnances somptuaires. — Les usuriers. — Les procès.— Les titres honorifiques des magistrats. — Henri IV et Simon Goulard. — Adultère gracié. — Brigues électorales.— Emeutes prévenues. — Plaintes générales du peuple — Heureuse médiation des pasteurs.

Origine du droit de remontrance.

Sous l'ancienne République de Genève, le clergé protestant intervint d'une manière très-active dans les affaires de l'Etat. Les édits et les ordonnances ne sanctionnaient point ce privilége; mais l'alliance intime des éléments politiques et religieux dans notre histoire, consacra dès 1535 l'usage des remontrances adressées par les pasteurs aux magistrats, touchant les abus de leur administration.

Ces démarches étaient individuelles ou collectives.

Parfois un prédicateur, sans consulter ses amis, parlait mal de Messieurs, du haut de la chaire; si les reproches étaient justes et fondés, les magistrats prenaient cette censure en bonne part, et remédiaient

aux choses fâcheuses, sans montrer une susceptibilité trop irritable pour cette manière d'agir. Il faut avouer que la convenance à laquelle doivent surtout s'astreindre des ministres chrétiens, était trop souvent méconnue dans ces remontrances publiques ; la grossièreté et les injures, fruit de l'esprit du temps, remplaçaient la sagesse traitable et modérée que l'Evangile recommande. Certains pasteurs, emportés par la fougue de leur caractère, avançaient des faits exagérés ; d'autres, se prévalant de la reconnaissance obtenue par d'éclatants services, accueillaient de faux rapports contre les chefs de l'Etat. A l'issue de ces étranges sermons, la Vénérable Compagnie recevait les plaintes des conseillers ; le prédicateur incriminé devait prouver la vérité de ses affirmations, ou faire des excuses aux magistrats. Les choses furent même poussées plus loin, et, dans le 16e siècle, on destitua deux pasteurs, dont les reproches du haut de la chaire étaient décidément intolérables pour leurs collègues et les magistrats [1].

En d'autres circonstances, les ministres agissaient collectivement auprès des conseillers, et ces démarches revêtaient une grande solennité. Si, dans les visites de paroisse, les citoyens mécontents signalaient aux pasteurs des abus dangereux pour la paix publique, la Compagnie, après avoir reconnu l'importance des faits allégués, envoyait une députation

1. Registres de la Compagnie et du Consistoire, 1576.

à l'hôtel-de-ville. Les magistrats accueillaient fort bien ces rapports, les examinaient à loisir, et portaient remède à ces choses répréhensibles qui s'introduisent dans les administrations les plus dévouées au bien de l'Etat.

Le Gouvernement genevois n'essaya jamais d'entraver d'une manière absolue « cet usage des remontrances pastorales »; il savait que le peuple doit pouvoir manifester ses griefs. Les confidences recueillies par les pasteurs éclairaient les chefs sur le véritable état des esprits, et prévenaient l'aigreur et les haines concentrées qui causent à la longue les révolutions violentes. De son côté, en acceptant ce mandat, le clergé genevois rendit d'importants services au pays. Les faits suivants le prouvent jusqu'à la dernière évidence.

Affaire de l'Hôpital.

C'était en 1573 [1]. Dans un sermon, M. Perrot attaqua vivement les magistrats, « touchant l'hôpital et les étrangers pauvres. » Il déclara que Messieurs voulaient refuser « aux orphelins de la grande maison » l'instruction nécessaire; il blâma le choix récent des surveillants, précepteurs qui sont incapables d'enseigner l'*a, b, c,* à leurs élèves. Puis, abordant le sujet de la charité publique, il s'exprima en ces termes : « Les conseillers usent d'une trop grande dureté envers les étrangers dans la détresse : on les chasse de la ville pour décharger l'hôpital. A Genève,

1. Registres de la Compagnie et du Conseil, 24 décembre 1573.

sur mille personnes, il n'y en a pas deux qui soient charitables. Si Jésus-Christ revenait sur terre, il ne serait pas reçu bourgeois de Genève sans avoir de bons répondants. »

M. Perrot jouissait de la considération générale. Naguère, en temps de peste, il avait fait preuve d'un courage héroïque ; mais les services rendus ne constituant point pour un ministre « le droit de faillir en sa charge », la Vénérable Compagnie trouva que M. Perrot avait notablement outrepassé les bornes, et, sans attendre la plainte du Conseil, elle infligea une sévère censure au fougueux orateur, « espérant que Messieurs s'en contenteraient, et qu'il ne serait plus parlé de l'affaire. » M. Perrot convint d'avoir prêché avec beaucoup trop de véhémence ; mais, quant au fond de la remontrance, loin de retirer un mot, il demanda que la Compagnie fît une sérieuse enquête. Les magistrats, avertis de cette résolution, envoyèrent le message suivant aux pasteurs : « Nous ne voulons pas que vous poussiez aux lettres les enfants de l'hôpital, mais seulement qu'ils sachent lire et écrire ; aussi, ne travaillez pas à choisir, pour les dits enfants, un homme de trop grande étoffe ; prenez quelqu'un de simple, qui instruise lui-même dans la maison les petits, sans qu'ils aillent au collége. »

Ces paroles surprirent grandement la Vénérable Compagnie ; elle députa vers Messieurs Théodore de Bèze, « vu qu'en la forme il est plus prudent que son

collègue Perrot. » Toutefois, le modérateur ne crut pas devoir ménager les tendances du Gouvernement. « Vous alléguez, dit-il aux magistrats, des raisons qui ne sont pas de mise, pour éloigner de l'étude les pauvres orphelins ; vous dites que les petits qu'on met là-dedans sont des gens misérables et quelquefois de mauvaise marque, en sorte qu'il n'y a pas grand espoir qu'ils aient jamais autorité pour enseigner dans l'Etat ou l'Eglise. Mais devons-nous faire peser la faute des pères sur leurs fils innocents? et Dieu n'a-t-il pas fait à l'ordinaire ses grandes œuvres par les petits et contemptibles instruments qu'il choisit ? Vous affirmez que les fortes dépenses faites pour pousser dans l'étude beaucoup d'enfants au dit hôpital, n'ont produit grand'chose ; mais, quoique la semence ne rende pas de suite autant qu'on voudrait en terrain neuf, on ne se lasse pas de cultiver la terre longtemps stérile ; et n'avez-vous pas vu chez nous, comme au dehors, à l'école et au saint ministère, des personnes sorties de l'hôpital qui servent heureusement et fidèlement ? Aussi Messieurs doivent, pour faire mieux que les années précédentes, élire non point un homme pour apprendre l'*a, b, c,* ce que les enfants plus âgés peuvent faire étudier aux petits, mais un homme capable de préparer les orphelins pour le collége ; un chapelain de si grande marque, qu'il puisse faire régner l'ordre dans les divers offices de la maison. »

Un magistrat ayant répondu qu'il y avait assez de ministres et d'instruction comme cela, Théodore de Bèze se tournant vers lui, s'écria : « Non, Messieurs, il n'y a pas des ministres en suffisance ; voyez, presque tous ceux qui servent parmi nous sont étrangers. La liberté de culte sera bientôt rendue dans les pays du dehors : nos frères retourneront servir Dieu sur leur terre natale. Or, Messieurs, comme vous-mêmes vous ne poussez pas vos enfants à l'étude, comme vous ne leur donnez pas des précepteurs convenables à cet effet, si cela continue, où prendrons-nous dans quelques années des pasteurs, si ce n'est dans les familles pauvres ? Vous avez pour la plupart tout donné lorsque la religion était en péril ; ne tiendrez-vous pas à voir vos fils continuer la direction de ces églises miraculeusement conservées ? »

L'affaire était grave ; si les deux partis, n'écoutant que leur amour-propre, avaient laissé cette discussion arriver jusqu'aux citoyens, la paix de la République se trouvait certainement compromise ; mais l'intérêt général l'emporta sur les considérations personnelles, et huit jours plus tard, le secrétaire de la Compagnie inscrivait ces mémorables expressions[1] : » Ces Messieurs sont dans l'intention que l'on pourvoie l'hôpital d'un homme suffisant à instruire, selon qu'il leur a été remontré. Si l'on

1. Registres de la Vénérable Compagnie, 1er janvier 1574.

connaît quelques enfants de la ville, bourgeois ou citoyens, qui paraissent propres à l'étude ecclésiastique, il faut les y diriger de suite, et si quelques-uns n'en avaient pas le moyen, nous devons les leur adresser pour qu'ils les entretiennent, afin que cette Eglise soit désormais servie par des Genevois, ce à quoi ils s'obligent dès maintenant. »

Cette affaire se trouvait à peine terminée, lorsqu'il survint entre le Conseil et le clergé une contestation d'une nature beaucoup plus grave [1].

Affaire du blé.

Au mois de juin 1574, la ville était en rumeur. Au milieu de la gêne causée par les guerres extérieures et les maladies pestilentielles, on apprend que les prix du vin et du blé se trouvent notablement augmentés, et que les magistrats font vendre ces denrées avec un fort bénéfice. Théodore de Bèze, qui n'avance rien dans ses discours sans des preuves irrécusables, établit que cette cherté n'est qu'artificielle, « et que Messieurs doivent s'abstenir d'un commerce rendu trop favorable pour leur avantage personnel. »

Les citoyens manifestant une vive irritation, le Deux-Cents est convoqué « pour juger sur cette affaire. » La prévarication des magistrats paraît évidente. Mais les nobles prévenus, dédaignant toute justification, exposent simplement l'état des finan-

1. Registres des Conseils et de la Compagnie, 8 juin 1574 et suivants.

ces. La ville, dit le premier syndic, supporte des charges extraordinaires ; il faut payer les intérêts annuels dus aux Suisses, les frais d'une partie de l'hôpital, les salaires des pasteurs, des régents, des professeurs de l'Académie, et des tribunaux ; il faut solder les dépenses occasionnées par la peste et la guerre, entretenir les fortifications, payer la garnison étrangère, dont on ne peut se passer, vu les surprises dont on menace Genève. Pour subvenir à ces dépenses.... le trésor est presque vide ; il faut donc trouver des ressources ; or, l'Etat ne peut se procurer de l'argent qu'en faisant quelques bénéfices sur la vente générale des denrées.... Les chiffres les plus positifs venant à l'appui de cette affirmation, le Deux-Cents approuva les magistrats, et les pasteurs firent de sincères excuses « touchant la précipitation de leurs paroles. »

Cette précipitation de paroles ramena bientôt de pénibles débats entre les chefs politiques et religieux de Genève[1]. Les pasteurs se plaignaient du relâchement moral, de l'indulgence accordée aux pécheurs scandaleux, du luxe, des dépenses excessives, malgré la « misère du temps. » Enfin, une cause matrimoniale assez importante ayant été jugée par les magistrats contrairement aux avis du Consistoire, les ministres oublièrent toute mesure dans leurs sermons. Le dimanche de préparation pour la

1. Registres de la Compagnie, 4 mai et suivants 1575 ; id. Conseils.

Cène de Pentecôte, tous les temples retentirent de plaintes amères. M. Trembley déclara « qu'il y a plus de charité en enfer qu'à Genève. Cette ville est une Sodome. Si l'on veut reprendre la jeunesse, elle vous déclare qu'elle agit de cette manière par l'avis des magistrats; les Ordonnances sont ouvertement méprisées par les riches et les pauvres. » M. de Bèze s'exprima dans les termes suivants : « Les magistrats ne sont plus d'accord avec nous, parce qu'ils ont de l'indulgence pour les vices, le luxe, les excès, l'usure, et toutes les causes de ruine pour l'Etat. Il y a deux yeux qui veillent sur la République : l'un, c'est le clergé, il voit clair; l'autre, c'est le magistrat, il est plein de poussière, et ne distingue plus rien. » Les pasteurs, mandés auprès du Conseil, déclarent que ces propos ont été tenus par l'avis de la Vénérable Compagnie; ils avouent qu'ils n'y ont pas mis toute la simplicité et la discrétion requises, mais que les faits allégués touchant le relâchement des mœurs sont exacts. Les magistrats montrèrent qu'un tel procédé tend à la sédition, comme il n'avait pas tenu aux pasteurs qu'il n'en advînt une l'année précédente à l'occasion des blés. Aujourd'hui, ils se voient si gravement accusés, que probablement ils porteront l'affaire devant les citoyens. Quelques jours se passèrent; des médiateurs impartiaux calmèrent les esprits, et l'on inclina vers la réconciliation. Les

magistrats abandonnèrent le projet d'une justification publique; ils dirent aux pasteurs : « Pour vous faire connaître combien on vous aime et on chérit votre ministère, nous vous ferons en particulier quelques remontrances, vous demandant à l'avenir de nous avertir en secret de nos défauts, afin de ne pas compromettre inutilement auprès du peuple l'honneur des conseillers. Rappelez-vous aussi que lorsqu'un ministre a fait quelque faute, le magistrat cherche à le guérir en particulier, et ne fait pas publier aussitôt devant le peuple son tort et son mauvais chemin. Quant aux édits, Messieurs s'efforceront d'y apporter tout le soin possible à l'avenir. » M. de Bèze répondit au nom de ses collègues : « Nous louons Dieu du meilleur de notre cœur de ce que les choses se passent ainsi, en sorte que Satan perd son procès. Nous recevons en toute humilité les reproches de Messieurs. Hélas ! nous avons à soutenir une charge, laquelle les anges mêmes ne pourraient remplir parfaitement. Dieu a voulu que les fautes de ses deux plus grands serviteurs, Jérémie et Job, fussent enregistrées dans l'Ecriture-Sainte, afin que les gens de l'avenir pussent les éviter. Après de pareils exemples, comment de pauvres ministres ayant manqué à leur devoir hésiteraient-ils un instant à le confesser ? Nous rendons gloire à Dieu de ce que le Conseil veut bien oublier ces choses, et travailler à remédier aux

excès divers de l'usure, de la chicane et du luxe dans les habits, afin que tout aille pour le mieux en la République. »

Ainsi fut apaisé un différend où les torts étaient du côté des pasteurs. La paix régna durant cinq années; puis les affaires de change, de banque et d'usure, soulevèrent de nouvelles tempêtes entre les Conseils et la Compagnie[1].

Théodore de Bèze et Antoine Chauvet s'entendirent pour stigmatiser les usuriers. On prêtait jusqu'à dix pour cent, et cet abus n'était nullement réprimé. Voici le fragment le plus remarquable du sermon de Chauvet : « Le prophète Osée, parlant de ceux qui épient la nécessité de leur prochain pour faire leur profit, les compare aux oiseleurs qui sont dans les champs avec leurs filets, et aux brigands qui attendent les passants sur les grands chemins. Que d'oiseleurs et de larrons pareils dans Genève! Le mal que font les usuriers est si grand, qu'il ne peut être guéri qu'en appliquant à ces hommes les lois sur le larcin. Il faudrait les lier de chaînes de fer, ces gens sans âme, les traîner à Plainpalais, les lapider sans pitié. Puissé-je émouvoir les consciences, obliger les magistrats à rechercher parmi eux les hommes qui ne craignent pas de faire l'usure. Puissé-je encourager les magistrats à fouiller les tanières de par là-bas où sont

1. Registre du Conseil, janvier 1581.

les repaires de ces tigres, de ces renards, de ces dévorateurs du travail de leurs frères malheureux. »

Les allusions précédentes furent immédiatement appliquées, et Ami Varro, syndic, se plaignit amèrement d'avoir été désigné par les ministres. « Quoi ! dit-il, il faut qu'un magistrat, vieilli au service de la République, voie sa tête blanche échafaudée de cette manière, jusqu'à avoir dit qu'il fallait pendre et lapider ceux qui prêtent à dix pour cent ! L'injure est trop forte, et je dépose mon bâton de syndic. » Ses collègues lui répondirent qu'il valait mieux garder le silence. M. de Bèze l'avait averti en secret de ne point se livrer à l'usure. Malgré cette amicale remontrance, il persistait à demander deux écus et demi pour six mois d'une créance de cinquante écus ; à cause de quoi le Conseil est obligé de confisquer la dite somme, et de le condamner en outre à cinq louis d'or d'amende.

Toutefois, M. de Bèze fut mandé, ainsi que son collègue Chauvet, pour avoir parlé sans mesure contre le magistrat. Le modérateur s'excusa sur le déplorable effet que produisaient les usuriers tolérés par le Gouvernement : « Messieurs, dit-il, les fautes qui se commettent sont quelquefois si évidentes, qu'elles crèvent les yeux, et cependant on ne veut pas les voir. Si les ministres se taisent là-dessus, le peuple dira d'eux qu'ils sont des chiens muets, et ils auront la conscience chargée de n'a-

voir pas rempli leur charge. S'imagine-t-on qu'ils pensent se donner du lustre en abaissant le magistrat, ou qu'ils veuillent exciter quelque sédition? Comme ils ne seraient pas les premiers perdus! Ils crient parce qu'ils craignent qu'on ne se perde, si la conscience du fautif n'est pas réveillée. Il y a deux ans qu'ils ne cessent de prêcher contre les usures, et cependant on ne châtie que trois ou quatre personnes à ce sujet. On en parle à Lausanne et à Vevey; on crie que la ville est pleine de Reneviés, et que d'ordinaire on prend dix et davantage pour cent; et cependant on n'y met ordre. » Le Conseil, tout en convenant de la réalité des faits, persista dans son blâme touchant la verdeur des expressions. La Compagnie ne voulut rien céder; il s'ensuivit de la froideur dans les relations; puis, au bout de quelques semaines, tout était oublié.

Justice.

Après les usuriers vint le tour des « gens de justice. » Mais les pasteurs, frappés des récents inconvénients de leurs sermons de reproches, adressèrent une remontrance par écrit au Conseil. En voici la teneur : « Des désordres règnent depuis longtemps dans la justice inférieure. Ceux qui sont appelés à y présider ne sont pas également attentifs à faire leur devoir. On met en audience des auditeurs trop jeunes, peu formés et peu appliqués aux affaires; ils ne se font nulle peine de faire de longues absences. Il y a peu d'ordre dans le greffe; les avocats

et les procureurs ne cherchent qu'à entretenir et à prolonger les procès. Le désordre est si grand, que ceux qui ont en maniement l'argent qui est en justice ne se font point de peine d'y toucher (quoique ce soit un dépôt sacré); ils changent les espèces contre d'autres de moindre valeur, pour profiter de la différence. M. de Bèze, informé de tout cela, est souvent demeuré en chaire comme un chien muet, sans rien dire, se flattant que le magistrat y mettrait quelque remède; ils prient qu'on le fasse sans tarder, en exécutant vivement les lois contre les téméraires plaideurs, en abrégeant les procès, dont la longueur fait si peu d'honneur à cette ville, et en ayant devant les yeux cette maxime : que la plus belle rose de Genève, c'est la justice! »

Le Conseil, satisfait de la forme de ces remontrances, remercie les ministres, et demande à M. de Bèze une information spéciale sur les plaintes portées à lui personnellement, afin d'y remédier le plus tôt possible[1].

Titres honorifiques.

Il peut paraître bizarre que, dans un pays de mœurs véritablement républicaines, la manie des titres s'introduise; tel fut cependant le cas pour Genève. En l'an 1585, MM. de Bèze et Perrot firent les représentations suivantes aux Conseils : « Vous avez été revêtus de l'autorité souveraine; mais gardez-vous de vous attribuer des qualités qui

1. Registres du Conseil, 1585 et 1587.

ne conviennent qu'à des personnes de sang royal ; tels sont les titres d'Excellence et de Prince, que plusieurs d'entre vous acceptent volontiers. Nous vous prions, en conséquence, d'imiter la modestie de vos prédécesseurs, lesquels on appelait simplement Magnifiques et Très-Honorés Seigneurs. Or, vous pouvez vous contenter de ces titres, puisqu'ils sont ceux des chefs de Venise, la plus grande république de la chrétienté. Nous avons été également choqués de voir des personnes appliquer ces titres d'Excellence aux membres du Consistoire, et nous les avons vertement censurés. Enfin, nous prions les magistrats de ne plus souffrir que les gens qui ont affaire à eux et leur parlent en marchant dans la rue, tiennent constamment le bonnet à la main, ce qui est contraire à l'humilité chrétienne, dont personne ne doit se départir. »

Les conseillers écoutèrent favorablement ces avis ; toutefois, la coutume existant encore deux ans plus tard, les pasteurs revinrent à la charge, et, grâce à leur insistance, ces usages anti-républicains furent abandonnés.

A l'époque où nous sommes parvenus, la guerre avec la Savoie était devenue inévitable pour conserver l'indépendance de Genève. Le clergé prit un rôle aussi courageux qu'honorable dans ces grandes années de notre histoire. Mais nous réservons l'exposé de ces faits pour le moment où nous raconte-

rons les guerres religieuses soutenues par nos ancêtres, et nous continuons à présenter la série des efforts tentés par les pasteurs réformés pour conserver à Genève l'esprit républicain dans toute sa pureté.

Henri IV et Simon Goulard.

La Vénérable Compagnie ne faisait aucune acception de personnes ; aussi les souverains ne furent pas plus épargnés que les magistrats. Un pasteur à qui la ville avait de grandes obligations, Simon Goulard, homme aussi courageux que savant, professait peu d'estime pour le caractère moral de Henri IV. Il prétendait que si la foi religieuse de ce monarque était sincère, elle devait se traduire par une conduite en harmonie avec ses principes. Tant que les scènes licencieuses de la maison royale se passaient au loin, on s'en occupait fort peu dans Genève. Mais une ville voisine faisant de grands préparatifs pour recevoir le souverain, et multipliant les dépenses afin d'héberger galamment la marquise de Monceaux, qui accompagnait Henri IV, Goulard pensa que peut-être le roi de France pousserait son voyage jusqu'au pays de Gex. Il vit les magistrats de Genève obligés de rendre hommage à la maîtresse du prince. Son âme loyalement religieuse ne put souffrir une pareille humiliation pour les chefs de la République protestante ; il résolut de soulever l'opinion des citoyens à cet égard. Pour y parvenir, il déclara dans un sermon que ni le rang ni la fortune ne couvraient

les péchés devant Dieu, et qu'il plaignait vivement une ville voisine obligée de s'avilir en faisant honneur à la compagne adultère du roi. Ces propos, dont nous ménageons la crudité, semblèrent dangereux, vu le besoin qu'on avait de la protection de Henri IV. Aussi, le Conseil fit emprisonner Goulard. L'orateur s'excusa volontiers touchant la violence de ses paroles, mais il maintint le fond de ses reproches, et ne voulut point se rétracter. A leur grand déplaisir, vu les services rendus par le captif, les magistrats continuèrent sa détention; puis ils cédèrent à la prière des envoyés suisses qui se rendaient auprès du souverain français. On relâcha le censeur du roi, et probablement la leçon ne fut pas perdue pour les députés helvétiques.

Brigues électorales.

Les entreprises du prince de Savoie, terminées par l'Escalade, occupèrent tellement les esprits[1], que les questions de politique intérieure furent mises, durant cette époque, sur l'arrière-plan. Mais lorsqu'en 1603 le traité de Saint-Julien eut rendu la paix à Genève et ramené le pays sur le grand chemin de la prospérité, l'esprit public se modifia sérieusement. Le danger avait réuni toutes les classes de la société dans un effort immense pour le salut de la République. Le calme et la sécurité ranimèrent les querelles et les défiances. Le peuple fit entendre des murmures touchant certaines élections,

1. Registres du Conseil et de la Compagnie, 1603.

qui concentraient les charges publiques dans un nombre restreint de familles. Ces bruits vinrent aux oreilles des pasteurs, qui firent une visite de paroisse « pour recueillir les propos » et connaître exactement l'état des esprits; ils trouvèrent que le mal était grave. L'un d'entre eux, Pierre Prévost, n'attendit pas une remontrance générale; mais, dans un sermon, il exposa les griefs des citoyens, en terminant par ces mots : « Pourquoi ne serait-il pas loisible aux bourgeois, puisque nous sommes une république, de châtier le magistrat quand il aura failli ? » On censure M. Prévost pour sa précipitation; mais la Compagnie se rend au Conseil, et présente les observations suivantes : « Le peuple demande l'établissement de greniers publics où l'on vende le blé à prix fixe, et qu'on détruise ainsi le mal causé par les accapareurs. Il faut rendre au procureur-général le droit de prendre la défense des intérêts de tous devant la loi, comme cela doit se pratiquer selon les édits. On demande que tous les citoyens et les bourgeois reprennent l'accès aux charges publiques, comme cela existait lorsque l'ancien Conseil Général avait toute la liberté. »

Cette remontrance fut prise en bonne part; mais avant qu'on eût décidé quelque chose touchant ces points, les bourgeois se rassemblèrent pour l'élection du lieutenant de police. Pendant la séance, Clément Bardet, orfèvre, accompagné de plusieurs ci-

toyens, présenta une pétition contenant l'exposé des griefs précédents. Les syndics traitent ces gens de séditieux, et les menacent d'un sévère châtiment. A cette nouvelle, la ville est bouleversée ; des rassemblements animés ont lieu sur les places, et les chefs de l'opposition vont prier les ministres d'agir auprès des Conseils, afin que tout se passe en douceur. La Compagnie se réunit et délibère sur les nouveaux avis qu'elle doit porter aux magistrats. Ces derniers blâment sévèrement le corps ecclésiastique de raisonner sur un tel sujet, au lieu de prévenir immédiatement le Petit Conseil de la nature des plaintes populaires. Toutefois, les pasteurs rédigent une représentation solennelle, et chargent MM. Jaquemot, Pinault et Goulard, de la porter à l'hôtel-de-ville.

M. Pinault parle le premier : « Messieurs, dit-il. il y a des mouvements parmi le peuple. Dans ces sortes d'occasions, il n'est pas à propos de se raidir contre le torrent et de vouloir emporter les choses par autorité ; il faut entendre ceux qui se plaignent. examiner si l'on n'a pas donné quelque sujet de mécontentement aux citoyens. Sans doute il y a des gens mal intentionnés. Ceux qui crient le plus sont les cabaretiers ; ils savent que, dans les temps de troubles, ils vendront les plus grosses provisions de vin. Mais il y a des griefs réels : la cherté du blé est factice ; les impôts sont trop élevés ; le Deux-Cents donne la charge de conseillers à de jeunes hommes

dont la conduite est loin d'être sans reproches. Pour conserver la paix, il faut écouter les requêtes, et faire voir qu'on veut entendre la raison... »

A ces mots, le pasteur est interrompu par deux magistrats, MM. Fabri et de Châteauneuf, lesquels déclarent « que c'est un avis très-pernicieux, et qu'on perdrait plutôt la vie que de donner les mains à tel projet. »

Simon Goulard, pensant que le sang-froid réussirait beaucoup mieux que l'énergie, répondit : « Je conviens, Messieurs, que dans une famille les enfants ne parlent pas aussi sagement que leurs pères, et les magistrats sont les pères des peuples; mais prenez garde d'aigrir vos enfants en usant d'une trop grande rigueur. Suivre les conseils que nous venons d'entendre, serait tout gâter. La Vénérable Compagnie n'approuve point ces mouvements populaires; elle a détourné beaucoup de choses fâcheuses depuis quelque temps; mais son influence est limitée, et ne pourra s'exercer que dans les bornes de la raison. Elle rend le Magnifique Conseil responsable des refus touchant des choses aussi justes que les requêtes des citoyens. »

M. Jaquemot termina la représentation par cette boutade : « Bien fou serait l'homme qui, pouvant dissiper la nuée portant l'orage, laissera la tempête éclater, et voudra remédier aux dégâts lorsqu'il aurait pu les prévenir. Sachez, Messieurs, que le peuple

est semblable à un animal à mille têtes tenant toutes à un même col ; le col, c'est le grief qui les met toutes en mouvement. Notre Compagnie ne vous donne pas d'avis sur aucun point particulier ; mais, pour l'amour de Dieu, songez au pays avant toute chose. »

A la suite de ces représentations, les conseillers démontrèrent au peuple qu'il était impossible de diminuer les impôts, après les effroyables dépenses occasionnées par les récentes guerres. Quant aux élections, les magistrats convinrent qu'il y avait quelque chose à faire. En conséquence, on élut pour le Petit Conseil des hommes universellement appréciés par les citoyens. Ainsi, cette contestation, qui pouvait aboutir à l'émeute, se termina favorablement, grâce au patriotisme des chefs de l'Etat.

Adultère gracié.

Cinq ans plus tard, un démêlé des plus vifs surgit entre les magistrats et la Compagnie [1]. Un adultère avait été condamné à mort ; mais le Conseil des Deux-Cents usa de son droit de faire grâce, et, considérant que le coupable se trouvait absent de la ville, qu'il s'était vaillamment comporté durant les guerres genevoises, et que, depuis sa fuite, il avait résisté aux offres que le duc de Savoie lui faisait d'entrer à son service, le Deux-Cents, dis-je, remplaça l'échafaud par une forte amende et un exil temporaire. La Compagnie ne faisant point ac-

1. Registre de la Compagnie, 23 septembre 1608.

ception de personne et n'admettant pas de circonstances atténuantes pour les crimes moraux, voulut tancer en public les magistrats[1], et voici les paroles de M. de Lafaye à Saint-Pierre : « Nous sommes témoins d'un scandale qui ne peut qu'attirer la colère divine sur nous ; la grosse cloche, établie pour réunir le peuple autour de la Parole de Dieu et pour annoncer la célébration de la Sainte-Cène, a servi pour assembler les chefs de la nation, qui venaient violer ouvertement la loi divine, en faisant grâce à un criminel que les commandements de Dieu frappent de mort. Nos magistrats se croient-ils des papes, pour changer quelque chose à l'Eglise? ils seraient plutôt des papillons. Se croient-ils des rois? ils sont plutôt des roitelets. Pensent-ils que nous sommes des grenouilles qui se taisent dans leurs étangs lorsqu'elles entendent le tonnerre? Non, personne ne pourra nous empêcher de dire la vérité : les votes ont été vendus dans le Deux-Cents, et le jugement est de la dernière iniquité. »

M. Grenet, à la Madeleine, parla dans le même sens. « Mercredi, s'écriait-il, on a sonné la trompette pour pendre un larron ; et vendredi, on a sonné la grosse cloche pour faire grâce à un adultère ! Oh ! peuple de Genève, où est la justice de tes conducteurs?! »

1. Pour comprendre ce qui va suivre, il faut se rappeler que l'on sonnait la *Clémence* pour assembler le Deux-Cents, et que l'usage était d'annoncer dans les rues avec la trompette les exécutions des criminels.

Après une pareille boutade, il fallait s'attendre à de sévères représailles de la part des magistrats, et durant la séance le beau rôle n'appartint pas aux pasteurs ; ils furent mandés à l'hôtel-de-ville, et le premier syndic leur dit : « Messieurs les ministres, je suis marri de vous adresser paroles sévères ; mais le devoir de ma charge m'oblige à vous déclarer le scandale produit en vos sermons ; vous avez attaqué le Conseil souverain, sans peser les raisons qui l'ont déterminé à faire grâce. De quel droit trouvez-vous étrange que nous épargnions le *collier* à ce coupable, puisque le Conseil Général a donné ce privilége au Deux-Cents? Au lieu de crier de toutes vos forces, il fallait vous adresser à Messieurs, qui vous auraient satisfaits, touchant les raisons du Deux-Cents. Nous ne comprenons pas pourquoi vous parlez en chaire, au lieu de venir à nous ; vous savez que la porte vous est toujours ouverte ; cela ne vaut-il pas mieux que de décrier en public le magistrat et de le rendre honteux et confus devant une assemblée solennelle où il y a des étrangers et même des papistes, qui peuvent après en porter au loin des nouvelles avec scandales et moqueries, au grand déshonneur de notre Etat, comme si le magistrat et le pasteur vivaient en perpétuelle désunion. Du reste, nous vous laissons juger si les paroles prononcées par vous sont Parole de Dieu et doctrine de l'Evangile. »

M. de Lafaye, interpellé plus directement par le

premier syndic, répondit en ces termes : « Je remercie Messieurs de n'avoir point tardé à faire plainte ; si je les ai offensés, ce n'est pas mon projet ; je n'ai point parlé par affection mauvaise, mais par le zèle que Dieu m'a donné pour l'édification de l'Eglise. J'ai, selon la coutume, imploré la grâce de son Esprit Saint, afin de ne rien mettre en avant qui ne fût de Dieu ; celui qui a recueilli mon sermon s'est bien mépris sur le sens de mes paroles. Je confesse avoir sévèrement blâmé la grâce faite à un adultère, et, je le répète, le magistrat n'a point le droit de violer les lois jurées ; je maintiendrai mon avis, jusqu'à ce qu'il me soit montré que c'est chose permise de grâcier ce que Dieu condamne dans sa Parole. Quant aux termes de rois, de papes, etc., voici ce que j'ai dit : Nous croyons-nous des rois ? Mais quand cela serait, il n'appartient ni à roi, ni à monarque, de disposer de la justice de Dieu ou de la nature. Ce nonobstant, papes et rois s'en donnent licence, quoique ils n'en aient aucun droit. Et cela nous serait licite à nous, qui ne sommes pas de la nature des souverains despotes ? Mais alors, si nous voulons violer la loi de Dieu, persuadons-nous que nous sommes rois ou plutôt roitelets, vu notre grandeur, papes ou plutôt petits papillons, qui s'élèvent contre la loi de Dieu, et pensent absoudre comme innocent ce que le Seigneur condamne dans sa loi tant expresse. Quant au mot gre-

nouille, je ne l'ai point pris par dérision : c'est une citation de saint Augustin, *tonante coelo taceant ranae*. Et pour ce qui concerne les suffrages vendus, n'ai voulu dire achetés par argent, mais suffrages vendus au péché et absolvant ce que la loi de Dieu condamne. »

Le syndic répondit : « Nonobstant ces raisons, nous sommes très-offensés, et le Deux-Cents déclare ne pouvoir souffrir qu'on parle contre son autorité. Si nous n'avions pas égard à votre caractère, nous vous enverrions à l'Evêché comme fauteur de troubles. Nous prions en particulier les quatre prédicateurs de dimanche, MM. Lafaye, Goulard, Grenet et Prévost de prendre garde à la remontrance; pour aujourd'hui, on passera outre; mais qu'ils n'y reviennent pas ! »

La Compagnie répliqua le lendemain : « Nous sommes marris d'avoir offensé Messieurs; mais, en conscience, nous ne pouvons accepter leur censure; nous maintenons notre droit de reprendre en public ce qui est faute publique et faite au son de la cloche, la remontrance secrète ne devant avoir lieu que pour les fautes particulières, et nous ne pouvons trouver raisonnable qu'on ferme la bouche à l'Esprit de Dieu qui parle selon les nécessités de l'Eglise, mais seulement par acquit de conscience. »

Les magistrats mirent toute la modération possible dans leur réponse finale : « Nous avons grand cha-

grin, dirent-ils, du peu de cas que vous faites de nos reproches; nous maintenons que vous êtes dans vos torts, et nous vous prions que désormais vous mettiez plus de prudence et de modération dans vos censures, afin de vous abstenir de toute parole qui n'édifierait pas l'Eglise. »

Nous passons sous silence plusieurs discussions de détail peu importantes, qui mirent plusieurs fois aux prises le Conseil et la Compagnie, et nous terminons cette portion de notre travail par le récit d'un incident de la plus haute gravité pour les destinées de la République, et qui réalisait la prophétie faite par Calvin en 1543 : « Tant que la ville sera en danger, le magistrat travaillant de toutes ses forces avec les citoyens au salut du pays, nul ne songera à débattre sur l'autorité; mais, si la paix amène le bien-être, on se ménagera mutuellement; alors le peuple causera, et les bourgeois perdront confiance en la conduite des Conseils. »

Plaintes diverses; danger d'émeute en 1615.

C'était en 1615 [1]. Un matin on lut le placard suivant affiché sur les piliers des carrefours : « Peuple de Genève, aie soin de conserver ta liberté; éloigne de toi la tyrannie des familles; » et dans le tronc de Saint-Pierre se trouva un billet priant MM. les

1. Registres du Conseil et de la Compagnie, décembre et janvier 1615-1616.

ministres de s'entremettre et d'agir immédiatement, pour éviter de grands malheurs au pays. La Compagnie, frappée de ces manifestations, décide une visite générale des dizaines, où l'on fera parler les citoyens, afin de voir si ces plaintes sont une affaire de quelques-uns, ou s'il y a un mécontentement général. Le dessein étant exécuté, les pasteurs jugent la situation très-fâcheuse; ils demandent audience au Conseil, et lisent une représentation dont voici l'exorde :

« *Du* 20 *décembre* 1615. Dieu ayant affligé et châtié d'une manière extraordinaire cette Eglise par le fléau de la peste dont il l'a visitée, tous les membres qui la composent, grands et petits, sont dans une obligation indispensable de faire de sérieuses réflexions sur leur devoir, de penser à se corriger de leurs défauts, à quoi les engagent d'ailleurs l'humiliation extraordinaire et le jeûne solennel célébrés ces jours passés. La Compagnie des pasteurs, s'étant d'abord appliquée à ce qui la concerne, a cru de son devoir de supplier Messieurs et très-honorés Seigneurs de penser sérieusement à pourvoir, selon les engagements de leur charge, aux articles suivants.... »

Nous donnons ici l'extrait des rapports de paroisse, lesquels sont plus accentués que le discours officiel des pasteurs.

« Nos magistrats perdent la confiance des citoyens;

les aspirants aux places du Petit Conseil font beaucoup trop de prévenances aux électeurs du Deux-Cents. Il est peu digne que des républicains prodiguent festins et repas aux approches des opérations électorales ; même on fait trotter les pistoles. La jeunesse s'applique peu aux bonnes études, parce qu'elle sait que beaucoup de connaissances ne sont pas nécessaires aujourd'hui pour parvenir à la magistrature. En effet, on en voit qui ont friponné pendant une vingtaine d'années ; après cela, on leur met une plume à la main sur un fauteuil à l'hôtel-de-ville, et bientôt après les voilà conseillers. Puis demandez à de pareils magistrats de respecter les lois et la discipline ; ils se passent tout mutuellement. Les citoyens trouvent aussi que les auditeurs sont beaucoup trop jeunes. Ces fonctions délicates, où parfois l'honneur des familles peut être compromis par légèreté, doivent être confiées à des hommes d'âge mûr, d'une piété et d'une capacité reconnues. D'autre part, la police est pleine d'abus : les dénonces tirent en longueur ; les émoluments sont exagérés. Il faut beaucoup abréger les instances et les embarras des procès civils. Les écritures superflues ruinent les familles, et ne tendent qu'au profit des praticiens et des juges. Des désordres intolérables ont lieu dans les prisons : les détenus riches ont les geôliers dans leur manche ; ils se passent toutes leurs fantaisies ; ils recherchent même la compagnie des

pauvres, qu'ils achèvent de corrompre. Enfin, les citoyens veulent bien se soumettre aux lois somptuaires; mais ils demandent une seule règle pour tous, comme au temps de M. Calvin; il n'aurait pas souffert, lui, à l'église, des coiffures et des diamants, non plus que des fermoirs de Bible en or, et autres affiquets indignes de républicains de la religion réformée. »

Les pasteurs, après avoir transmis ces griefs aux magistrats, les supplièrent de prendre la remontrance en considération, « les plaintes étant fondées sur des faits qu'on pourrait confier à l'oreille de M. le premier syndic. » Les conseillers reconnurent avec la plus honorable franchise que des réformes étaient urgentes; toutefois ils déclinèrent la responsabilité de tout le désordre, qui était, selon eux, occasionné par les gens qui pêchent en eau trouble pendant les mauvaises années, où les revers du dehors empêchent d'avoir l'œil ouvert sur l'administration intérieure de l'Etat. « MM. les pasteurs, dirent-ils, et les bourgeois dont ils sont les organes, semblent croire la perfection possible en ce monde ; il faudrait un peu tenir compte de la malice et des misères du siècle. Les hommes en place sont toujours blâmés par une portion des citoyens, quoi qu'ils puissent faire. Les gens qui perdent leurs procès médisent fort de la justice ; et MM. les pasteurs qui déploient tant de zèle pour la réforme des mœurs,

seraient-ils bien aises qu'on les rendît responsables de tout le mal qu'ils ne peuvent empêcher? Toutefois, la paix de la République étant le vœu des magistrats, une enquête sévère sera faite sur tous les abus. On appliquera la médecine à la tête aussi bien qu'aux membres, et l'on espère que les citoyens qui se plaignent seront les premiers à reconnaître la sérieuse résolution des chefs pour garder l'honneur et la prospérité du pays. »

Effectivement, des réformes sérieuses eurent lieu. Sans émeutes ni violences, les choses blâmables disparurent, et la paix intérieure de Genève fut consolidée pour un long espace de temps.

Il serait facile de citer d'autres discussions survenues entre l'Eglise et l'Etat; mais les représentations qui eurent lieu jusqu'en 1635 roulèrent sur des objets peu importants, et nous entraîneraient dans de fastidieuses répétitions.

Ainsi, au 16ᵉ et au 17ᵉ siècle, la Compagnie des pasteurs de Genève accomplit le seul rôle légitime que des ministres chrétiens puissent jouer en politique, savoir, la médiation impartiale entre des citoyens aigris par des opinions trop prononcées. En remplissant ce devoir, le clergé genevois reçut les meilleures promesses de la vie présente; il obtint la confiance affectueuse de tous les partis. Bien souvent, dans les jours de la Sainte-Cène, les pasteurs eurent la joie de donner le pain et la coupe du Sei-

gneur à des hommes naguère ennemis jurés quant aux affaires d'Etat, mais qui oubliaient alors sur l'autel du Prince de la paix les rancunes et les haines politiques.

CHAPITRE III.

VIE MORALE DANS L'ÉGLISE DE GENÈVE.

De 1564 à 1635.

Influence du clergé protestant sur la famille. — Affaires morales. — Auberges et tavernes produisant le paupérisme. — Excès du luxe. — Affaire de l'ambassadeur français Miron. — Littérature licencieuse. — Henri Estienne. — Athéisme et blasphème. — Remond de la Croix et Charles Braconnier. — Modification de la législation consistoriale.

Nous avons étudié les efforts du clergé protestant pour développer chez le peuple genevois le culte d'esprit et de vérité, et pour prévenir, au moyen d'une intervention pacifique, les incidents fâcheux de la politique républicaine. Toutefois, l'organisation de l'Eglise et les rapports avec l'Etat ne constituaient point l'œuvre entière de nos pasteurs au 16ᵉ siècle; il faut analyser maintenant leurs travaux destinés à élever la *moyenne morale* de la nation. Le Consistoire genevois se proposait d'établir un rapport exact entre la pureté de la foi et la dignité des mœurs. Les erreurs de Rome étant remplacées par les dogmes évangéliques, les protestants devaient

observer rigoureusement les lois de Jésus-Christ; à cette condition seule la Réformation pouvait subsister devant Dieu et devant les hommes. La tâche était rude ; l'esprit du temps, victorieusement combattu lorsqu'il s'agissait de superstition et d'ignorance, reparaissait avec les plus tristes symptômes dans l'ordre moral ; la grossièreté dans les paroles, les débauches, les scandaleuses coutumes du moyen-âge compromettaient fréquemment la cause chrétienne. Malheureusement, toutes les difficultés de cette œuvre ne provenaient pas de l'entêtement des hommes dépravés ; Calvin, par son autorité inflexible, avait hérissé la tâche de ses successeurs de difficultés supplémentaires. Plaçant au même niveau les péchés scandaleux et les actes de légèreté, il multipliait pour le Consistoire les entraves et les dangers. La conscience se révoltait à l'ouïe de ces remontrances impitoyables au sujet de bagatelles, et les personnes qui auraient accepté une peine proportionnée à leur faute ne pouvaient supporter un traitement qui les assimilait à de véritables criminels, lorsque leurs délits consistaient en des récréations fort peu répréhensibles. Sans doute, Théodore de Bèze envisageait le gouvernement de l'Eglise d'une manière plus large. Aussi rigoureux que Calvin touchant les fautes sérieuses, il pardonnait volontiers les choses peu graves ; il distinguait les entraînements passagers d'avec les résultats arrêtés d'un principe mauvais ; il dé-

pouillait fréquemment les rapports consistoriaux de leurs ridicules énormités touchant les mets supplémentaires, les accents de gaîté, la frisure des cheveux et les dimensions exactes des dentelles. Mais tous les pasteurs n'imitaient pas l'esprit conciliant du modérateur, et souvent leur humeur grondeuse créa de sérieux embarras au gouvernement et au clergé. Toutefois, ces imperfections inévitables dans les œuvres humaines, n'affaiblissent point le mérite du travail moral des pasteurs genevois. L'intérêt personnel demeurait absolument étranger à leurs efforts ; ils savaient qu'en consentant à fermer les yeux sur les vices et les choses blâmables, ils jouiraient de la paix extérieure. Mais ces hommes dévoués au bien ne considéraient qu'une seule chose : le service de Jésus-Christ ; ils voulaient que l'esprit évangélique dirigeât la famille, la conscience, et les facultés intellectuelles.

Examinons leurs œuvres sous ce triple point de vue.

Influence du clergé sur la famille.

Dans les pays catholiques, le prêtre toujours exerce et conserve encore une autorité despotique sur les maisons qui acceptent son empire. Si les enquêtes du confessionnal se fussent bornées exclusivement aux objets religieux, l'Eglise romaine aurait évité l'un des plus sérieux griefs allégués contre elle ; mais le prêtre voulant dominer sur tous les intérêts matériels de ses clients, sa position n'était régulière que lorsqu'il

avait substitué sans réserve sa volonté au libre arbitre du chef de famille. La Réforme a complètement modifié cet ordre de choses; loin de chercher à dominer sur les héritages du Seigneur, le clergé protestant s'est lui-même imposé les ordonnances les plus sévères touchant les empiètements de l'ambition et de l'avarice. Revenu de cette manière aux traditions de l'Eglise primitive, le ministère chrétien pénétra librement dans les cœurs et les consciences; les pasteurs, ne s'occupant que du salut éternel de leurs frères, furent acceptés comme des conseillers moraux, des amis religieux.

Cette situation franche et bien définie rendit leur tâche plus facile; l'éducation chrétienne s'étendant sur toutes les classes de la société, anéantit dans l'intérieur des familles certains restes de la corruption du moyen-âge, dont nous avons parlé précédemment. En effet, durant les cent années qui commencèrent à la mort de Calvin, on ne cite que deux ou trois cas blâmables où le Consistoire est obligé de réprimander sévèrement des violences exercées entre proches parents. Le fait le plus grave eut lieu en 1599. Deux procès s'instruisirent à la fois: c'étaient des fils plaidant contre leurs pères; la simple mention de ces odieuses circonstances souleva l'esprit public, et le gouvernement défendit par une loi toute action judiciaire entre pères et enfants, sans la permission de la Seigneurie. « qui y regarderait à deux

fois avant de la donner, de telles choses ne pouvant qu'amener l'ire de Dieu sur la ville et faire blasphémer son nom par les ennemis de la foi réformée.»

Les édits genevois (voir le premier volume de cette histoire) réglaient avec une équité chrétienne les relations des divers membres de la famille. Tout en consacrant la souveraineté du pouvoir paternel, Calvin accorda aux enfants une juste mesure de liberté[1]. Aucune trace de despotisme n'était tolérée dans les maisons genevoises. Les femmes, lorsqu'il s'agissait du mariage de leurs enfants, reçurent un droit de consentement égal à celui du père. La sainteté des liens matrimoniaux fut maintenue par les prescriptions les plus rigoureuses. L'adultère était puni de mort, si nulle circonstance atténuante ne sollicitait la clémence des juges. On comprend que l'application de cette loi fit naître de sérieux conflits entre le Consistoire et les magistrats. Les pères, désespérés de voir l'échafaud se dresser pour un de leurs enfants, réunissaient tous leurs amis afin d'influencer sur le Grand Conseil, qui ratifiait la sentence mortelle, et très-souvent le souverain changeait la peine capitale en une forte amende ou une longue détention. Alors des controverses animées divisaient les citoyens : les uns citaient l'autorité de l'Ancien Testament et les ordonnances de Moïse ; d'autres prétendaient que Jésus avait formellement

1. Registres du Conseil et du Consistoire, 1579.

aboli cette partie de l'ancienne loi, lorsqu'il refusa de condamner la femme adultère. Enfin, l'esprit du temps fut dominé sur ce point par l'élément chrétien, et, vers le milieu du 17e siècle, l'exil et la prison, les taxes pécuniaires, remplacèrent le dernier supplice. Mais le châtiment ne se bornait pas à la peine judiciaire, et si les coupables appartenaient aux classes élevées de la société, le mépris général leur fermait tout accès aux fonctions publiques de l'Etat.

Affaires morales.

Le développement de la morale chrétienne chez la nation genevoise était donc la plus sérieuse préoccupation du clergé protestant. L'égoïsme et l'esprit de dissipation se manifestaient dans la bourgeoisie comme chez les artisans. Les années de guerre et de famine apportaient seules quelque entrave sérieuse au goût du luxe et de la débauche.

La liberté pour chacun de faire ce qui lui plaît, cette fatale maxime des libertins, survivait à la dispersion du parti; un grand nombre de citoyens ne voulaient pas comprendre que l'existence d'une république n'est possible que lorsque l'ordre, le travail, l'économie assurent la liberté individuelle en temps de paix, et amassent des réserves indispensables pour les jours du sacrifice. Or, les sacrifices de tout genre formaient la vie des Genevois au 16e siècle. A peine, durant la période centenaire qui nous occupe, trouvons-nous quelques années d'une paix

complète. La guerre contre la Savoie, les persécutions religieuses amenant des réfugiés, les disettes, la contagion, les entreprises contre le protestantisme dans la vallée du Léman, les trahisons obligeant à une vigilance perpétuelle : toutes ces épreuves ne laissaient ni trêve ni repos à la République. En face d'événements pareils, qui forcent les gens sages à restreindre leurs dépenses, afin de passer sans souffrir les jours mauvais, et de trouver quelques secours pour les malheureux, on comprend la sévérité des pasteurs envers les goûts de luxe et de dépense. L'observation pratique de la loi chrétienne n'était pas seulement un devoir religieux : elle devenait une nécessité occasionnelle, une obligation que les personnes absolument dépourvues de foi et de patriotisme pouvaient seules méconnaître. Sous cette double impulsion, les lois somptuaires furent sévèrement exécutées.

Auberges et tavernes.

Les auberges et les tavernes, cette ruine des pères de famille, ces destructeurs de l'avenir des jeunes gens, furent l'objet d'une sérieuse législation. Nous avons été frappés de rencontrer au 16e siècle les mêmes plaintes qui retentissent aujourd'hui dans toutes les contrées prospères de l'Europe. Sans doute on trouvera de singulières naïvetés dans les ordonnances de police que nous allons rapporter ; mais il est aisé de voir que leurs auteurs avaient sondé le mal jusque dans ses dernières ramifications, et voici

ces édits, assez remarquables, ce nous semble, pour être rapportés en entier[1].

La Compagnie des pasteurs présente au Conseil le mémoire suivant :

« Les tavernes sont l'une des principales causes de la pauvreté et misère de votre peuple, surtout en vos villages, non seulement pour la despense par laquelle ils se destruisent avec leurs familles, comme aussi pour les mauvaises paroles et autres maux qui s'y commettent, notamment pour les folles paches qui s'y font journellement après boire, les plus simples y estant trompés par les plus fins. C'est pourquoi votre prudence advisera s'il ne serait pas bon de pourvoir à ces dangers comme suit :

» 1. Que l'on mît bonne distinction entre les hostes et les simples vendeurs de vins et autres vivres.

» 2. Que nul ne fust reçu à faire ce train qui n'eust bon et suffisant témoignage de sa prud'hommie et de sa famille, et d'avoir moyen suffisant pour exercer ce train, avec serment à la seigneurie.

» 3. Que les vendeurs de vins fussent très-expressément avertis qu'on porte (trinque) le verre les uns aux autres, ce qui est coutume excitant à boire. Qu'ils ne souffrent aucun excès en leur logis, encore moins aucuns blasphêmes, ni parolles villaines,

1. Ordonnances de police, 1570. Portefeuilles de la Biblioth., n° 1, contenant un mémoire de la Vénérable Compagnie au Conseil.

sous peine d'être privés de leur estat et chastiés eux-mêmes, selon l'exigence du cas.

» 4. Que nul habitant des villages ne puisse aller en taverne au lieu où il réside.

» 5. Comme c'est chose ordinaire aux villages que la taxe des dommages du rural se fait à la taverne, et qu'il en coûte souvent beaucoup davantage que les dommages ne montent, il faut absolument empescher ce mal.

» 6. Que la défense d'aller en taverne soit sévèrement observée à ceux de la ville, et pour ce qu'il y en a plusieurs qui n'entrant pas dans la maison, ne laissent pas de venir boire en la cave, que cela leur soit aussi deffendu.

» 7. Que ceux qui veulent faire marchés ayent à les faire et conclure de sens rassis et hors de la taverne, sous peine d'être annulé ce qui se trouverait fait entre les pots et les verres.

» 8. Qu'en les ventes et les discussions des biens des particuliers il n'y ait point à boire durant les mises et les criées, qui ne profitent à aucun et sont dommageables à plusieurs et de très-mauvais exemple.

» 9. Qu'ainsi qu'il a été fait ces dernières années en terrain de Berne, ceux qui, après bonne enquiette, se sont trouvés faire mestier d'aller aux tavernes et y despenser le leur et le bien de leurs enfants, soient nombrés selon les lieux de leur demeurance, et deffense soit baillée par escrit ou imprimés aux taver-

niers des dits lieux de les recevoir aucunement, sous peine d'être châtiés, avec la perte de leur métier. »

Le Conseil adopta ces mesures ; mais les contraventions étaient fréquentes, ainsi qu'on peut aisément le présumer ; voici la forme habituelle des remontrances à ce sujet :

« On a rapporté qu'à Saint-Gervais[1] il y a dix-sept tant hostelleries que tavernes, qui sont cause que les pères de famille mangent fort peu souvent en leurs maisons. Advisé que pour éviter les scandales et prophanités qui en proviennent, les magistrats seront advertis de la multitude des cabarets et de ceux qui y vont, afin d'y pourvoir le plus promptement et le plus prudemment qu'il sera possible. »

En 1616, « le Consistoire apprend qu'à l'occasion des cabarets, rôtisseurs et autres lieux excitant à la débauche, les familles se ruinent tellement qu'il y a nombre de pauvres qui ne peuvent supporter huit jours d'adversité, comme cela est arrivé naguère durant la contagion de cette ville. La Compagnie portera ces faits à la connaissance des conseillers, afin qu'on remédie à ces infractions des ordonnances. »

En 1620, le mal est loin de diminuer ; tandis que l'on se plaint de la cherté des vivres, on voit des compagnons qui demandent dans les cabarets des

1. Registres du Consistoire, 7 février 1605 ; id. 1er février 1616. Registres du Conseil, janvier 1620.

chapons et des coqs d'Inde, et qui jouent à qui paiera la collation; de tels abus ne peuvent être tolérés, car, vu les misères qui suivent ces débauches, on va tendre la main, et les pauvres honnêtes en souffrent. »

Huit ans plus tard, les magistrats[1], « désireux de pourvoir aux grands griefs des tavernes, » consultaient de nouveau les pasteurs sur cet important sujet, et M. Turretin leur parlait ainsi :

« Durant les années précédentes, on a déjà pressé et insisté sur cette affaire; néanmoins, voyant le mal continuer et croître, l'Eglise est obligée d'apporter son suffrage, selon l'avis de Messieurs. Nous estimons donc que les temps désastreux, la misère de l'Eglise en général, nos dangers en particulier, la pauvreté des familles manufacturières, la sûreté de la ville, requièrent nécessairement un bon et ferme édit avec exécution, afin de repurger le pays d'une infinité de maux que les tavernes produisent. Dans ces lieux, l'impiété s'y nourrit, les blasphèmes s'y prononcent, le mépris de tout ordre y règne, les querelles sont chaque jour, et les pauvres ouvriers y répandent leur sang, après avoir perdu leur gain de la semaine ; toute crainte de Dieu disparaît. La taverne est aujourd'hui le gouffre qui abîme tant de ménages ; tandis que les pères sont à la débauche, les enfants vivent sans discipline; tout amour de la

1. Registres de la Compagnie, 25 janvier 1628.

patrie se perd, et le salut du pays est gravement compromis. Aussi proposons-nous :

» 1° Que le nombre des tavernes soit fixé par le Deux-Cents, et que nul ne puisse le dépasser.

» 2° Que l'on prenne garde aux quartiers de la ville où il faut en laisser pour les étrangers.

» 3° Que fussent assermentés sous grièves peines ceux qui auraient permission de tenir cabaret, afin que s'ils permettaient des jeux illicites et y admettaient les habitants, ils fussent sévèrement chastiés.

» 4° Que le nombre étant moindre, et les lieux et les chambres de tavernes étant connues, on y fût aisément instruit de tous ceux qui y vont et y restent trop longtemps.

» Ces règles produisent grand bien ; elles viennent d'être appliquées à Zurich, où l'ivrognerie avait atteint un point inouï ; dans la Suisse, les tavernes ont été fermées le dimanche : l'ivrognerie a notablement diminué, au profit du service de Dieu. La ville de Lucques a semblablement institué une police sévère pour les jeux, les brelans et les cabarets ; elle s'en est merveilleusement bien trouvée. Quelle honte et quelle dégradation pour nous, si certaines villes suisses que nous avions exhortées au bien, si les papistes, qui nient l'Evangile, nous devançaient en telle diligence que nous fussions tout-à-fait en arrière de notre devoir ! »

Le Grand Conseil, appuyé de la majorité des

pères de famille, fit exécuter ces règlements, et le mal diminua d'une manière notable; on peut aisément le conclure par le petit nombre des plaintes qui sont inscrites aux registres dans les années qui suivent la mise en vigueur de cette ordonnance.

Sans doute, ces édits sont une infraction à la liberté individuelle, on ne peut le nier; mais comme il est impossible aux législateurs de publier une loi sans restreindre l'indépendance humaine, il semble que le but des magistrats genevois du 17e siècle les absout du reproche d'abus de pouvoir. D'ailleurs, n'oublions pas que l'on était en pleine république, et si la conscience nationale n'avait pas approuvé ces règles sévères touchant l'ivrognerie et la débauche, le Conseil Général aurait fait disparaître ces ordonnances.

Aujourd'hui, lorsqu'on étudie les misères matérielles créées et alimentées par les désordres moraux, lorsque tous les moyens de combattre le paupérisme se trouvent insuffisants, on se prend à regretter cette puissante organisation de la vieille Genève et le pouvoir qu'elle possédait pour diminuer cette grande plaie de tous les siècles. Ce qui frappe surtout dans les anciens registres, c'est la franchise avec laquelle sont dévoilées les causes de la pauvreté; une pitié profonde accueille les malheurs résultant de la visitation de Dieu et les infortunes indépendantes de la volonté humaine, mais une sévérité sans bornes

repousse les maux causés par l'intempérance et la paresse; avant de secourir cette classe d'êtres souffrants, on veut les moraliser, leur donner le goût du travail, relever, si possible, leur nature déchue au contact du vice; puis, cette œuvre accomplie, ils seront aidés activement par les personnes bienfaisantes. Les républicains du 16ᵉ siècle auraient regardé comme un crime ces lâches flatteries qu'on prodigue de nos jours aux indigents; après avoir multiplié les sacrifices pour améliorer leur sort, ils leur dévoilaient sans réserve les causes de leurs infortunes; ils ne connaissaient pas ces odieux appels au vol et au brigandage, dissimulés sous de beaux noms philosophiques, et jamais ils n'auraient imaginé guérir le mal en alimentant les passions funestes qui le produisent.

Excès du luxe.

Le clergé genevois étendait son action moralisante sur toutes les manifestations des mauvais penchants de l'homme. Les magistrats recevaient des plaintes continuelles non seulement contre l'ivrognerie et les désordres qui l'accompagnent, mais touchant les excès du luxe et les mœurs relâchées qui tendaient incessamment à s'introduire dans la République. Lorsqu'on leur reprochait l'exagération et la multiplicité de leurs remontrances, voici leur réponse :

« Nous sommes fâchés, disait Théodore de Bèze[1], d'importuner si souvent Messieurs au sujet des dé-

1. Registres du Conseil et de la Compagnie, 1 et 2 février 1577.

penses superflues qu'on se permet en cette ville; mais le salut de la République nous paraît dépendre de l'ordre qui règnera parmi les citoyens. Considérez cet empire de Rome, si puissant, si respecté, quand la frugalité et la morale dirigeaient les citoyens; qu'est-il devenu, lorsque chacun a pu faire ce qu'il voulait? Si le Seigneur a laissé venir une telle ruine sur ce puissant Etat, qui pourra sauver la pauvre république de Genève, si elle s'adonne à tous les vices, dont la fin est la perdition des familles et des cités. »

Il semblerait, d'après les considérations précédentes, que la diminution du paupérisme fut le motif principal des réformateurs moraux de Genève; mais, loin de là, cet intérêt de la vie présente n'est point le principal objet de la sollicitude pastorale. Après avoir signalé le mal causé par les mauvais sujets et fainéants qui consument leurs biens, puis refusent de travailler, au grand détriment de la ville, les ministres veulent régénérer la conduite de leurs frères, afin d'assurer le salut de leur âme, de les préparer à la vie des cieux. Dans cette partie de leur tâche, ils ne font point acception de personnes, et même leurs remontrances atteignent plutôt les classes riches. Un jour, une comédie scandaleuse avait été improvisée dans une noce; le Consistoire termine son rapport par ces paroles remarquables[1] : « Prenez garde, vous

1. Registres du Consistoire, 25 juin 1618.

faites gloire de votre vie désordonnée, en vous moquant des innocents et gens de bien. Dieu pourrait bien tourner vos farces en tragédies ; priez et demandez-lui merci, pour qu'il vous détourne du mauvais chemin et fasse vivre en édification.[1] »

Affaire de M. de Miron.

Quelques années plus tard, la Compagnie dut intervenir au sujet d'une violation des ordonnances, qui offrait une gravité particulière et s'élevait à la hauteur d'une question de principes[2]. Un ambassadeur français auprès des Suisses, M. de Miron, passait par Genève. On lui fit mille civilités : les conseillers lui donnèrent un banquet ; le diplomate les invita dans sa demeure, et voici comment M. le pasteur Prévost rendit compte en chaire de ces fêtes :

« Au sujet d'un grand personnage, il s'est passé cette semaine en notre ville des scandales qui rappellent les temps papistiques. M. l'ambassadeur recevant la visite des dames les plus qualifiées de la ville, a fait venir un violon pour les faire danser ; les magistrats présents ont autorisé cet acte, contrairement aux ordonnances, qu'ils n'ont pas plus le droit d'enfreindre que le dernier des citoyens ; toutefois, plusieurs dames se sont excusées, disant qu'elles avaient des enfants à soigner dans leurs maisons ; d'autres, appuyées sur la permission des conseillers, ont pris part à ce divertissement étranger et papiste.

1. Registres du Consistoire, 25 décembre 1617.

2. Registres de la Compagnie, 22 juin 1527.

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est la condescendance de Messieurs aux opinions de l'ambassadeur : avant de se mettre à table, ils n'ont point osé faire ouvertement la prière !! Veut-on commencer à fléchir la loi de Dieu pour les volontés des hommes? Veut-on revenir à la bauge des temps passés ? »

Le Conseil, très-mortifié de recevoir les plaintes de M. l'ambassadeur, « qui ne croyait pas avoir failli aux lois de la République », tança vivement M. Prévost ; mais la Compagnie, si prompte en pareil cas à reconnaître les torts de ses collègues, prit hautement le parti du pasteur incriminé, et le soutint « dans son dire, soit pour l'occasion, soit pour les paroles. » Le Consistoire jugea bon de terminer le différend, en ne faisant pas comparaître les personnes qui avaient pris une part active au bal, « vu qu'elles étaient justifiées en partie par la présence des magistrats, mais l'obéissance aux édits aurait dû passer devant la permission de les violer. »

Si les gens riches étaient aussi sévèrement traitées, les personnes pauvres subissaient également les sentences consistoriales.

Ainsi, l'on fait comparaître un artisan qui, après avoir dissipé son bien [1], a vendu les meubles à l'usage de sa famille et les outils de son commerce. Aux réprimandes du Consistoire, il répond « en se gaussant, que désormais son métier est d'engager

1. Registres du Consistoire, 25 décembre 1617.

et d'échanger divers effets, afin de vivre mieux qu'il ne peut le faire à la maison. » Alors le modérateur lui dit : « Cet esprit de moquerie rend votre perte certaine ; pendant que vous avez encore le temps pour vous, ayez recours à l'Eglise, afin de racheter votre âme, et priez Dieu qu'il vous supporte et vous pardonne. » Des exhortations semblables accompagnent toujours les citations en Consistoire ; parfois elles sont méprisées, les débauchés s'obstinent dans leur mauvais train de vie ; alors le bras séculier intervient : l'amende, l'exil ou la prison, remplacent la voix de la conscience ; le plus souvent les violateurs de la loi divine reviennent à de meilleurs sentiments : un changement de vie honorable est le résultat des censures ecclésiastiques ; alors la pensée de Calvin se réalise envers ces hommes assez humbles pour accepter un reproche direct et le mettre à profit. « Pour eux, le passé se trouve entièrement oublié, leur réhabilitation étant ainsi complète devant les hommes, l'amélioration de l'avenir peut s'opérer sans obstacle. »

Littérature licencieuse.

Cette régénération morale de l'Eglise genevoise trouvait un grand obstacle dans certaines tendances intellectuelles, familières au 16e siècle. Nous voulons parler de la littérature légère et licencieuse. Le goût des mauvais livres était général à la cour de France et chez les princes italiens. Pierre l'Etoile et Simon Goulard nous ont laissé dans leurs Mémoires

des catalogues d'ouvrages dont les titres seuls sont des outrages à la morale publique ; ces livres arrivaient fréquemment à Genève, et le Consistoire se montrait justement inflexible « à l'égard des détenteurs de cette contagion intellectuelle. » Mais, comme dans le reste de sa mission, ce corps dépassait fréquemment les bornes, et sévissait contre des livres dont le manque de sérieux constituait le démérite.

Henri Estienne.

Henri Estienne, le célèbre imprimeur, eut souvent maille à partir avec les pasteurs de Genève au sujet de publications ou de réimpressions déplacées[1]. « Un jour, il est renvoyé devant Messieurs pour avoir édité un livre d'épigrammes contre leur congé ; l'a confessé, reconnaissant sa faute, pour ce comme ci-devant il s'est adonné à pareil délit d'imprimer contre les ordonnances, à quoi il poursuit comme il a commencé ; lui a été sa faulte remontrée comme il appartient, et pour icelle, la Cène lui est interdite. »

Quelques années plus tard (1580), les choses devinrent plus graves. Le Conseil reçoit un rapport duquel il résulte que le même H. Estienne, se trouvant accusé d'avoir imprimé un livre plein de choses licencieuses, M. de Bèze lui a dit les paroles suivantes : « Vous abusez des grâces que Dieu vous a faites ; vous ne pouvez ignorer en quelle réputation vous êtes ; communément, on vous appelle le Pantagruel de Genève et le prince des athées ; le livre

1. Registres du Conseil, 6 février 1570.

que vous avez imprimé est rempli de choses indignes d'un chrétien ; du reste, ce qu'on vous en dit n'est point pour vous blesser, mais pour vous amener à reconnaître votre faute. » Henri Estienne répondit : « Vous me chargez d'être athée ; si j'étais hors d'ici, je ne l'endurerais pas, quand il m'en devrait coûter la vie ; je sais qu'on m'en veut, et pour plaire au Consistoire, il faudrait être hypocrite, ce qui est contre ma nature. » Le Conseil prononça la peine de la prison ; mais l'ambassadeur de France ayant intercédé pour le célèbre imprimeur, on lui fit grâce, le conjurant à l'avenir d'être plus sérieux en ses publications.

Les particuliers méritaient également de sérieux reproches sous le rapport de la mauvaise littérature : fréquemment, les jours de noce, on jouait des comédies improvisées, où la décence et les mœurs recevaient de graves atteintes ; les registres du Conseil nous transmettent certains détails qui rappellent les parades jouées en France sur les tréteaux des foires. D'autres représentations dramatiques n'étaient que burlesques ; on peut en juger par l'échantillon suivant[1] :

« A tous soit notoire que lundi prochain sera lue par cœur sur un théâtre une tragi-comédie, dont le sens est tel : Le fils d'un roi se rend facteur d'un marchand, aux fins de faire l'amour à sa fille, à cause de sa beauté, laquelle lui étant re-

1. Registres du Consistoire, 6 novembre 1617.

fusée, elle en estant esprise, ils sont surpris s'enfuyant ensemble. Le père d'elle, afin de sauver l'honneur de sa maison, les fait empoisonner, endormis qu'ils sont. Ils sont ressuscités par les remèdes de l'apothicaire, et l'amoureux étant mandé pour l'emmener, le père vient faire les nopces. Fait en deux ou trois mois par un brave escholier.

» Messieurs furent priés de vouloir bien empêcher de tels désordres, selon leur prudence. »

Les voyageurs genevois s'exposaient également à l'action consistoriale, touchant la mauvaise littérature. Quelques négociants revenus d'Italie conservaient en secret les poésies et les fables licencieuses du Pogge et de l'Aretin; le bruit en revenait aux oreilles du Consistoire, qui les condamnait à une forte amende. D'autres personnes, à leur retour de France, « faisaient montre de semblables emplettes. » Ainsi, un habitant de Genève est appelé pour « avoir tenu ung livre prophane parlant de question d'amour, et même fait des extraits du dit livre. » L'accusé confesse avoir eu entre ses mains le livre d'Amadis de Gaule, mais acheté chez un libraire de cette ville, qui le vend publiquement. Comme il détourne la question, on lui parle de l'autre volume; il avoue l'avoir apporté de Paris. Le Consistoire lui adresse les plus sévères censures, et le rend responsable des suites de son indignité.

Cette surveillance infatigable produisait d'heureux

résultats : les coutumes intellectuelles et morales se trouvaient sensiblement modifiées, les cas scandaleux devenaient plus rares, et d'année en année on pouvait noter des progrès visibles vers une moyenne religieuse dont une Eglise avait le droit d'être fière, surtout en se reportant au point de départ. On sentait graduellement la nécessité de remplacer les procédés légaux par des motifs de persuasion ; on se rapprochait d'un christianisme plus large, moins disciplinaire ; et vers la fin de la période qui nous occupe, un procès des plus graves changea notablement la nature des châtiments infligés aux infractions de la loi divine.

Remond de la Croix.

C'était le 3 octobre 1628 ; la Compagnie des pasteurs est informée « que des choses profanes et des doctrines d'athée se trouvent répandues parmi les étudiants de philosophie et même de théologie, et qu'il semblerait que deux écoliers, Remond de la Croix et Braconnier, sont les auteurs de ces détestables propos. »

On fait une enquête, dont voici le résultat[1] :

Remond de la Croix, natif d'Annonay, étudiant en droit, âgé de vingt ans, était la cause de tout le mal. Depuis plus de six années, il menait une vie licencieuse. A Paris, il était devenu libertin consommé, soit dans les actes, soit dans les doctrines

1. Registres de la Compagnie, du 3 octobre au 30 novembre 1628 ; id. Conseil. Gautier, livre 18.

incrédules de l'époque ; il connaissait les ignobles parodies que les mauvais livres traçaient des Saintes-Ecritures; ses parents, poussés par l'espoir de le faire changer de conduite, l'envoyèrent à Genève, espérant que les mœurs sévères de l'Académie auraient une bonne influence sur le malheureux jeune homme; ils eurent l'imprudence de cacher à l'autorité ecclésiastique les antécédents de leur fils. A peine introduit dans l'auditoire de droit, Remond de la Croix voulut propager ses affreux principes au milieu de ses camarades, et son esprit naturel, sa gaîté, ne lui firent que trop de partisans. Voici son genre de vie ; c'est avec la plus extrême répugnance que nous livrons de pareils blasphèmes à la publicité ; mais l'importance des résultats de ce procès nous y oblige.

Il prenait constamment l'Ecriture-Sainte pour sujet de ses railleries; les pages de l'Ancien Testament où le prophète flétrit les vices de son époque se changeaient dans sa bouche en encouragements à la débauche. Lorsque l'un de ses camarades tentait d'accomplir une chose difficile, il lui disait : « Vous faites comme saint Pierre, qui voulait marcher sur les eaux. » Quand il s'en allait à la taverne[1]: « Venez, mes amis, allons remplir le temple du Saint-Esprit. » Au milieu des repas, il s'écriait : « Seigneur, voilà ton serviteur qui entre dans la joie de son salut. » Si l'un de ses compagnons se montrait d'une adresse

1. Gautier, livre 18.

inusitée au jeu, Remond levait les mains en disant : « Seigneur, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Enfin, il avait composé contre les pasteurs un libelle, où il les accusait d'avoir passé la nuit dans la débauche à l'hôtel des Balances, puis de s'être arrêtés sur la place de Saint-Pierre pour chanter en ronde les vers suivants :

> Et pourquoi ne boirions-nous point?
> Avons-nous fait geler les vignes?
> Nous boirons tant que nos pourpoints
> Ne pourront tenir nos poitrines.

Le rapport ajoutait que ces railleries et ces blasphèmes étaient accueillis par la plupart des écoliers, et qu'il était nécessaire que la plus grande rigueur coupât le mal par la racine et retirât les jeunes gens de la perdition et de la mort morale où ce détestable exemple les entraînait.

Cette relation fut envoyée aux magistrats, qui firent emprisonner Remond et Braconnier, et instruisirent leur procès.

Les ministres et le recteur de l'Académie rassemblèrent de leur côté les étudiants, et leur montrèrent toute l'étendue de leur faute et l'inconcevable légèreté qui les avait conduits à souffrir sans le chasser un semblable blasphémateur au milieu d'eux.

Le procès s'instruisit rapidement. Les coupables niaient les charges alléguées contre eux ; mais, étant menacés de la torture, ils confessèrent leur faute, implorant la miséricorde du tribunal. Les juges se

trouvaient dans une grande incertitude. La peine de mort devait être prononcée ; néanmoins, les magistrats ne pouvaient se résoudre à cet excès de sévérité ; ils consultèrent les pasteurs, et, le 10 novembre, la Compagnie et tous les professeurs rédigèrent à l'unanimité la remontrance suivante[1] : « Attendu que Remond et Braconnier sont deux très-méchantes pestes et pernicieux jeunes hommes ; qu'il y a en eux un esprit moqueur, une impiété enracinée et une audace détestable ; que, toutes choses bien pesées, ils sont coupables d'exécrables blasphêmes, de reniements, maugrements contre Dieu, profanations et dépravations horribles de sa Parole ; que leurs blasphêmes étaient d'autant plus punissables et détestables qu'ils n'avaient été proférés en colère pour une fois, mais que c'était des blasphêmes volontaires habituels, auxquels ils prenaient plaisir ; que partant, selon la Parole de Dieu, ils étaient coupables de mort. Partant, Messieurs seront priés de faire toutes poursuites exactes contre ces faits terribles et crimes atroces outrageant la majesté de Dieu ; enfin que si, pour avoir plus d'éclaircissements et prouver plus sûrement un jugement de tels crimes, il leur plaisait d'entendre la Compagnie, elle leur en dirait son sentiment et avis, selon la Parole de Dieu. »

Cette audience fut accordée, et MM. Gros, Prévost, Diodati et Perrot, engagèrent le Conseil à ren-

1. Registres de la Compagnie, 10 novembre 1628.

dre l'arrêt suivant : « Ce 25 novembre, Remond de la Croix, blasphémateur, jureur, renieur des Saintes-Ecritures, les convertissant en railleries, se moquant des pasteurs et les calomniant, est condamné à avoir la tête tranchée. Toutefois, si son père et sa mère, venus dans cette ville pour implorer la grâce du Conseil des Deux-Cents, la demandent, on la leur accorderait. »

Braconnier fut déchargé des plus graves imputations, et condamné seulement à 200 écus d'amende. Comme on le voit, il s'agissait pour le clergé de sauvegarder la sanction légale; quant à l'exécution de la sentence, les autorités civiles et religieuses étaient tacitement d'accord pour l'éviter.

Les parents de Remond firent présenter par leur fils prisonnier la requête suivante :

« Magnifiques, puissants et souverains Seigneurs.

» Nicolas Remond, d'Annonay, détenu dans vos prisons et condamné à mort par Vos Excellences pour les fautes et crimes qui résultent de ses confessions, et desquels il a demandé et demande encore humblement pardon à Dieu et à Leurs Excellences, aux pasteurs, qu'il a grièvement offensés. Sans vouloir rappeler les cas nombreux où vous avez fait grâce à de grands coupables; reconnaissant qu'il doit perdre la vie, puisqu'il comprend le mal qu'il a fait dans le passé, il reçoit comme justice l'appesantissement de la main de Dieu sur lui, et lui rend grâce

d'avoir dessillé les ténèbres de ses yeux, qui ne voyaient pas auparavant le précipice de l'enfer. Il a juste regret et méritoire repentance de ses péchés ; il les abhorre et les déteste, non point parce qu'ils sont la cause de ses souffrances, mais parce qu'ils ont attiré sur lui la colère de Dieu. Ce jugement devrait lui imposer silence et lui défendre tout accès auprès du trône des miséricordes; mais comme il croit que l'ineffable bonté divine est prompte à merci, et propice envers tous les pauvres pécheurs, et qu'il connaît la bonté de Vos Excellences, il vient vous supplier d'entendre les pleurs d'un misérable jeune homme, souffrant de male-mort et supplice en son âme, d'autant plus qu'il sait n'avoir été au monde que pour offenser Dieu; mais il prie de considérer qu'en lui ôtant la vie il est privé à l'avenir de réparer ses fautes par bonne et sainte conduite. Ce pourquoi ce malheureux criminel se prosterne très-humblement aux pieds de Vos Excellences : non pour les supplier d'avoir égard à son jeune âge, non pour leur dire qu'il a été perverti de bonne heure à Paris par de mauvaises compagnies, qu'il n'a jamais été remis en bon chemin; non pour les assurer de sa profonde repentance et conversion; mais pour les prier d'avoir égard à sa pauvre malheureuse mère et à sa famille, qui va être couverte de ce déshonneur. Il prie donc, non pas pour lui, car il reconnaît que si on lui fait grâce de la vie, il est bon

qu'il passe le reste de ses jours entre quatre murs, pour se repentir de toute son âme du passé. Il conjure Vos Excellences de considérer que ce pauvre racheté de la mort par votre miséricorde, ramené à une vie honorable par une sévère correction, serait heureux de verser son sang pour leur service, comme récompense de ce qu'ils ne lui ont point fait verser ignominieusement le sien sur un échafaud. En faisant cette grâce, ils se rapprocheront plus de Dieu, dont la miséricorde paraît toujours plus glorieuse quand elle s'exerce que quand elle se retire. Plaise donc à Vos Excellences de lui octroyer le pardon, en lui rendant la vie, et la lui laissant pour qu'il glorifie Dieu, autant que faire se pourra dans sa misère, et par le secours de son Esprit. »

Cette requête produisit une profonde sensation sur l'esprit des conseillers. Préférant aux textes de la loi de Moïse, abolie par Jésus-Christ, l'immortelle déclaration de l'Esprit Saint : « Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie, » ils accordèrent la grâce au condamné, et l'obligèrent à faire amende honorable à huis-clos devant ses juges ; puis à répéter la confession de ses fautes au temple, en présence des fidèles. La Compagnie des pasteurs voulut mettre toute la solennité possible dans cet acte, et prononça contre Remond de la Croix la grande excommunication [1].

1. L'excommunication ordinaire se prononçait à huis-clos dans le Consistoire, et la grande excommunication avait lieu en public.

Voici comment eut lieu cette cérémonie expiatoire :

Le dimanche 30 novembre, le prisonnier fut amené dans Saint-Pierre au sermon du matin; il dut se tenir debout, tête nue, près de la chaire. Le prédicateur, M. Prévost, dépeignit dans son sermon les maux que le mauvais exemple produit sur les jeunes gens, l'effroyable responsabilité qu'assument les personnes qui perdent l'âme de leurs frères; puis il insista sur la nécessité de séparer de l'Eglise de tels coupables, afin de les mettre en demeure de se repentir et de gagner la miséricorde céleste par un changement de vie témoignant de la vérité de leur pénitence.

Le sermon terminé, M. Prévost lut la formule de l'excommunication, contenue dans la première Epître de saint Paul aux Corinthiens (chap. 55) : « Au nom et par la puissance de Jésus-Christ, qu'un tel homme soit livré à Satan, pour être châtié dans son corps, afin que son âme soit sauvée au jour du Seigneur. »

Ces paroles étant prononcées, le malheureux jeune homme sortit du temple avant la bénédiction finale, laquelle ne devait pas être prononcée pour lui.

Cette cérémonie causa une espèce de révolution morale dans Genève; c'était la première fois qu'elle avait lieu, car le Consistoire prononçait toujours à huis-clos sur les cas de séparation d'avec l'Eglise.

Remond de la Croix en fut si vivement affecté, qu'il tomba malade dans la prison où les magistrats l'avaient fait reconduire ; on dut lui rendre la liberté ; il retourna chez ses parents, et deux ans plus tard le Consistoire d'Annonay écrivit à celui de Genève la lettre suivante[1] :

« Dieu ayant frappé ce jeune homme d'une maladie de langueur, il a été miraculeusement amené à la repentance et confession de ses péchés ; aussi le Consistoire prie instamment que l'anathème qui a été déployé sur ce pécheur soit levé, et qu'il soit reçu en la paix de l'Eglise. Remond le demande très-humblement, reconnaissant la justice de la peine ecclésiastique infligée ; il proteste du profond marrissement qu'il a d'avoir offensé Dieu si grièvement et scandalisé l'Eglise ; et puisque le Seigneur, dont les voies sont admirables, l'a ramené à conversion et repentance, il prie très-affectueusement d'être délié par ceux qui, au nom du Seigneur Jésus, l'avaient lié, protestant que la recherche qu'il faisait de la paix de l'Eglise était selon le désir de son cœur et pour le repos de sa conscience, et que si Dieu voulait lui donner la santé corporelle, il viendrait en personne faire reconnaissance de sa faute à Genève. »

Le Consistoire et la Compagnie furent unanimes pour accorder cette demande, et comme Remond

1. Registres de la Compagnie, 29 octobre 1630.

était fort malade, on ne lui imposa point la condition de venir à Genève. L'excommunication ayant été publique, les pasteurs voulurent que la rentrée en grâce fût également solennelle.

M. Prévost fut chargé de cette mission. On prévint le peuple de la cérémonie, qui aurait lieu le 31 octobre à Saint-Pierre. Le pasteur lut les lettres du Consistoire d'Annonay et du jeune homme; il déclara que la joie qu'il éprouvait à proclamer cette conversion rachetait la douleur ressentie deux ans auparavant, lorsqu'il avait fallu séparer de l'Eglise un pécheur scandaleux; puis il invita l'assemblée à prier pour celui qui était retrouvé. Ses paroles émurent profondément l'assistance. Lorsqu'il demanda au Père de toutes grâces de ratifier ce qui avait été fait en son nom sur la terre, un *amen* spontané accompagna les vœux du pasteur, et tous les cœurs chrétiens comprirent, par une douce expérience, qu'il y a plus de joie au ciel pour un pécheur qui se convertit que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentance.

La nouvelle de cette réparation et de la bienveillance chrétienne des pasteurs genevois fit la plus heureuse impression sur le jeune malade; il put participer à la Sainte-Cène aux fêtes de Noël, et sa santé s'améliora sensiblement. Mais, quoiqu'il fût en paix avec Dieu et les hommes, il désirait donner une preuve matérielle de la vérité de sa conversion. Dans

ce but, il revint à Genève au mois de mars 1632 [1]. Sa première démarche fut de visiter M. Prévost, le priant de déclarer à la Vénérable Compagnie qu'il était prêt à faire librement et publiquement aveu de ses fautes.

Les pasteurs furent d'avis qu'une telle action n'était nullement nécessaire, sa présence témoignant de sa sincérité; on se bornerait à le mander en Consistoire, où chacun lui tendrait la main de réconciliation. Cette paternelle formalité ayant eu lieu, Remond retourna dans son pays et se distingua par une conduite sérieusement chrétienne.

Ce procès, l'intérêt puissant de ses débats, son heureuse issue, furent d'une haute importance pour l'Eglise de Genève ; le clergé comprit que si les lois de Moïse condamnaient à mort les blasphémateurs et les pécheurs endurcis, la volonté de Jésus-Christ avait annulé cette législation, remis la vengeance aux mains du Seigneur, et retardé jusqu'au jour du jugement la peine infligée au péché contre le Saint Esprit. Dès-lors, sans que rien fût changé à la lettre des Ordonnances contre les délits religieux commis par des laïques, les peines furent grandement modifiées: la mort disparut du prononcé des sentences ecclésiastiques; les autres châtiments diminuèrent de rigueur. On comprit enfin que la douceur et la persuasion étaient les seules armes autorisées par

1. Registres de la Compagnie, 9 mars 1632.

l'Evangile ; l'esprit du temps céda graduellement devant un christianisme plus épuré, et, cent ans après la Réforme, Genève inaugura l'ère d'une tolérance pratique, en accord avec les ordres précis de Notre Sauveur.

CHAPITRE IV.

COLLÉGE ET ACADÉMIE.

Principes directeurs de l'instruction publique de Genève au 16e siècle. — Collége; son état, d'après le journal d'un écolier. — Régime intérieur. — Améliorations. — Epreuves durant la guerre et la peste. — Académie; nombre des étudiants de 1559 à 1632. — Organisation des études théologiques. — Surveillance morale. — Influence des événements extérieurs. — Dévouement des professeurs en théologie en temps de guerre. — Affection des Universités du nord pour l'Académie de Genève. — Etendue des travaux littéraires et religieux des Genevois à la fin du 16e siècle. — Action de l'Académie genevoise sur le protestantisme français depuis la publication de l'Edit de Nantes.

Principes directeurs de l'instruction publique de Genève au 16e siècle.

Nous devons raconter brièvement les travaux, les tendances et les épreuves de nos établissements d'instruction publique durant les cent années qui suivirent leur fondation.

Lorsque des Académies et des Colléges s'organisent dans un pays, leur existence est déterminée par une tendance intellectuelle qui précède les manifestations extérieures, et règle plus tard le choix des matières et la direction de l'enseignement.

Les intérêts industriels sont-ils la préoccupation principale d'un peuple, ses Académies présentent des cours d'économie politique et de technologie. Si les sciences naturelles et l'esprit philosophique sont à l'ordre du jour chez une nation, les hommes d'élite unissent leurs efforts pour avancer les découvertes touchant les mystères du monde visible, tandis que leurs émules exploitent les régions intimes de la pensée, et produisent les chefs-d'œuvre littéraires et poétiques. Enfin, les idées religieuses dirigent-elles les destinées d'un siècle, les Académies sont fertiles en théologiens.

Comme nous l'avons vu dans notre précédent volume, en établissant le Collége et l'Académie de Genève, la pensée de Calvin était double. Il voulait le développement général de l'esprit humain ; il désirait pour notre pays «cette instruction chrétienne qui chasse l'ignorance, dispose à la sagesse, forme les mœurs, donne les vertus, et favorise la bonne administration des affaires publiques.» Puis Calvin avait décidé de former à Genève une pépinière de ministres capables de propager et de soutenir la Réforme dans toute l'Europe française.

Ce développement simultané des études générales et de la théologie réformée, se réalisa dans le Collége et l'Académie de Genève, autant du moins que le permettait l'état des sciences et des lettres au 16e siècle.

Durant les vingt années de paix douteuse qui suivirent la mort de Calvin, le Collége fut florissant ; et comme les documents détaillés qui concernent cet établissement sont rares pour cette époque[1], voici le journal d'un écolier qui, dans sa naïve exactitude, nous donne une idée assez complète de la marche de l'instruction genevoise au 16e siècle.

« J'étais, dit-il, âgé de sept ans et trois mois en 1573 ; lorsque j'arrivai à Genève, je commençai d'aller au Collége sous le régent de la cinquième, nommé Hugues Roy, qui nous lisait les Colloques de Mathurin Cordier, donnait quelques thèmes de français pour tourner en latin, puis expliquait la Grammaire de M. de Bèze. Les affaires de mon père le forcèrent de m'emmener à Berne. Trois ans plus tard, âgé de 10 ans, on me ramena dans Genève chez le même régent de quatrième. On lisait pour lors en sa classe les Epîtres de Cicéron, la 3e partie de la Grammaire de M. de Bèze, et quant au grec, on faisait apprendre en cette langue les petites prières communes et la Grammaire grecque de Chenaud, et pour apprendre à composer, on donnait des thèmes français à tourner en latin. Je demeurai en la quatrième quelques mois, attendant les promotions des vendanges, qui se font au mois de novembre ; puis fus promu en la troisième, en laquelle

1. Mémoires du pasteur Merlin, publiés par M. le pasteur Crottet, d'après un manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle.

pour lors était régent un M. Privé, qui pour lors lisait les Paradoxes de Cicéron, le troisième livre de l'Enéide, et en grec lisait le traité qu'a fait Isocrates *ad Damonicam,* nous faisait apprendre la quatrième partie de la Grammaire de M. de Bèze, et donnait des thèmes. Le samedi à trois heures, il interprétait le Cathéchisme français. J'entendis sous lui les Paradoxes de Cicéron, la fin du troisième livre de l'Enéide et le quatrième en suivant. Les promotions venues, qui se firent en juin suivant, combien que je fusse le onzième de la classe, je ne montai point, mais je demeurai jusqu'aux autres promotions, ce qui fut un an et demi que je demeurai en la troisième, pendant lequel ces choses survinrent. M. Privé fut appelé au ministère au village, et succéda en sa place M. Hugues, et en la place de M. Hugues un nommé Jehan Guerrin, en laquelle charge fut aussi appelé M. David, auquel succéda M. Tremblay, fils de M. Tremblay, ministre de la dite Eglise, et tandis qu'étais de la troisième, mon grand-père m'ôta d'avec M. Hugues, et me mit avec M. David, jusqu'à ce qu'il fût ministre au village. Le mois de mars en suivant, l'an 1579, je tombai malade; on me mit aux champs chez un ministre nommé Jehan Constant, à Peyssi, et je demeurai jusqu'en octobre à cause de la peste. Puis m'en revins en ville demeurer chez M. de Lafaye, qui lors était principal du Collége; j'avais été monté en la seconde classe

aux promotions passées, qui avaient été faites le mois de juin précédent.

» Alors, en la seconde de M. Tremblay, j'entendis l'oraison *pro dictatore, pro Archia poeta,* la seconde Philippique, le neuvième livre de l'Enéide, quelques odes d'Horace, en grec tous les dialogues de Lucien, la Cyropédie de Xénophon ; il nous exerçait à composer thèmes et vers latins; et samedi à trois heures, il nous exposait l'Evangile selon saint Luc, en grec. Je demeurai dix-huit mois en la seconde, au bout desquels j'eus le premier prix aux promotions, et montai en la première l'an 1581, où pour lors régentait Aemilius Portus, fils de Portus, professeur en grec. J'entendis sous lui l'oraison *pro M. Marcello,* et plus de la moitié de celle de Milo, le neuvième livre de l'Enéide de rechef, la troisième oraison de Démosthène contre Philippe, tout le livre de l'Illiade, nous exerçant en thèmes, oraisons, *chreies sortatinentes,* soit thèmes pour obtenir les meilleures places en l'école, à composer en vers grecs et latins. Cependant, je demeurai chez M. de Lafaye un an et quelques mois, et comme il sortit du Collége pour aller au bout de la ville, je fus mis en pension chez M. Portus, durant lequel temps j'étais de sa classe. Aux premières promotions, j'emportai le premier prix, auquel jour mourut M. Portus le père, non sans le regret de tous les coliers. Je ne montai point pour cela en la classe de M. Por-

tus, car, à cause de la mort de son père, il sortit hors de la première et fut professeur à Lausanne, et en échange vint un nommé Eléaser Perraut, chez qui je fus, tant en classe qu'à la maison. J'entendis sous lui le reste de l'oraison *pro Milone,* le dixième livre de l'Enéide, le sixième de l'Illiade, non pas tout entièrement, les deux Olynthiaques de Démosthènes, quelques chapitres en grec de la deuxième épître de saint Paul à Timothée.

» L'an 1582, au mois de mai, survinrent force bruits de guerre d'assiéger Genève, qui fut cause que plusieurs s'en allèrent, dont je fus de ceux-là. Je partis le 3 mai pour m'en venir au pays, et arrivai sain et sauf. Combien que je fusse fouillé, cherché, toutefois Dieu m'a toujours gardé, ce dont je lui rends grâce. »

Régime intérieur du Collége; ses améliorations.

Si l'on compare les détails fournis par ce journal, avec le plan d'étude organisé par Calvin en 1559, on trouve une notable différence dans les auteurs interprétés par les écoliers du Collége. Il est clair que l'immutabilité infligée au dogme par le réformateur n'avait nullement pénétré dans son école; tout au contraire, les professeurs et le clergé cherchaient à perfectionner l'instruction publique dans ses détails; le succès récompensait leurs efforts; les élèves étrangers abondaient à Genève. Les familles les plus distinguées confiaient volontiers leurs enfants à l'Académie, et quel que fût le rang ou l'illustra-

tion des parents, les écoliers étaient soumis à l'égalité républicaine; le mérite et l'assiduité dans les travaux décidaient seuls l'avancement et les prix.

Les régents possédaient la confiance des corps supérieurs et l'affection de leurs élèves. La ressource de pensionnaires nombreux complétait leurs salaires, dont la modicité se trouvait nécessitée par le triste état des finances publiques. La Compagnie, le principal et le recteur exerçaient la plus sévère surveillance sur leur caractère et leur mode d'instruction. Les défauts de gravité, la légèreté de paroles ou la sévérité exagérée provoquaient d'énergiques censures; la destitution suivait les réprimandes orales, lorsque ces dernières n'amenaient aucun changement dans la conduite de l'instituteur.

On est frappé de voir le dévouement au bien public régler seul les démarches des chefs du Collége. Les considérations de famille, les sollicitations des amis, choses d'ordinaire si puissantes dans les administrations, échouaient devant la rude franchise des Genevois du 16e siècle. Les pasteurs regardaient l'impartialité envers les élèves comme une chose si importante, qu'ils adressaient des remontrances qui passeraient de nos jours pour une irruption indiscrète dans les affaires domestiques[1]; ainsi, MM. les régents sont mandés pour écouter un avertissement touchant les cadeaux qu'ils peuvent recevoir des pa-

1. Registres de la Compagnie, 6 juin 1578.

rents. « Qu'ils acceptent quelque honnêteté des familles dont les enfants se distinguent, il n'y a rien à dire ; mais qu'ils renvoient avec reproche les présents envoyés en faveur d'enfants paresseux et indociles, de tels présents ne se doivent en aucune manière; il serait contraire à tout bon ordre de soigner trop ceux dont les parents se montrent généreux. »

La discipline était sévère à l'égard des écoliers ; les peines consistaient en des pensums ou surcharge d'ouvrages ; les punitions corporelles n'avaient lieu que dans les cas fort graves.

Aucune impression déshonorante n'était attachée à ces châtiments : « on voulait seulement faire rentrer les enfants au devoir. » Dans un seul cas les choses allèrent plus loin : « un jeune enfant, Jean Boulier, avait fait le diable [1] ou contrefait le diable » ; le registre ne s'exprime pas autrement ; la faute était sans doute très-grave, puisque le coupable fut déféré aux magistrats, qui, après l'avoir emprisonné, décidèrent « qu'il serait châtié manuellement au Collége. » Le lieutenant de police et deux assistants amenèrent le délinquant, et obligèrent les régents à se servir des verges ; ceux-ci, dès le lendemain, portèrent plainte à la Compagnie, « estimant que Messieurs leur faisaient grand tort et déshonoraient le Collége, en mêlant les punitions criminelles et déshonorables parmi les corrections scolastiques

1. Registres de la Compagnie, 10 juillet 1578.

où il n'y a rien de déshonneur, et que cette procédure, où M. le lieutenant vient avec sa cour commander tel ou tel cas au Collége, est intolérable. » Les pasteurs furent de cet avis, et demandèrent que si jamais une affaire criminelle se présentait, le jugement fût exécuté sans la participation des régents. « Bien est vrai, ajoutaient-ils, que quelquefois des écoliers ayant fait quelque faute, auxquels Messieurs avaient appliqué la prison, le châtiment en a été fait au Collége, mais non au-dessus de M. le recteur, lequel, avec les ministres, conduisaient l'action ; le châtiment était alors scolastique et n'emportait point déshonneur. »

La constante action des corps supérieurs pour développer l'instruction, fit bientôt découvrir des lacunes dans le plan primitif du Collége. Les deux dernières classes, qui étaient une véritable école primaire, se trouvaient encombrées par un nombre d'enfants beaucoup trop considérable[1], et la distance à parcourir de St.-Gervais à St.-Antoine faisait perdre beaucoup de temps aux écoliers de 7 à 8 ans. Aussi, en 1571, la Compagnie proposa « d'établir, en outre de ces deux classes, quatre écoles pour les petits, dans les divers quartiers de la ville. » Ce projet fut accueilli avec grande faveur ; on ouvrit deux salles à St.-Gervais et deux aux rues Basses.

1. Le nombre des enfants de neuvième et huitième dépassait 250 annuellement.

Les régents reçurent un traitement de cent florins par an, plus un casuel de deux sous par enfant riche, et d'un sou pour un élève pauvre [1].

Cet état de choses ne dura qu'une année. Théodore de Bèze, trouvant peu libéral que les enfants des écoles « des quartiers » payassent une rétribution, tandis que ceux qui allaient au Collége étaient reçus gratis, obtint des magistrats que le traitement des instituteurs serait doublé, et la paie mensuelle des écoliers abolie. Les familles genevoises furent reconnaissantes de cette modification, et le modérateur en profita « pour rammenter sévèrement l'obligation où sont les pères et les tuteurs d'envoyer leurs enfants aux écoles et catéchisme, afin de profiter des grandes grâces que Dieu fait en accordant les moyens nécessaires à l'instruction, ce dont tant de pauvres familles sont privées dans le papisme ou par suite des persécutions et massacres. »

Epreuves durant la peste et la guerre.

Ce Collége, objet de tant de sollicitudes, passa de tristes jours durant le 16[e] siècle. A diverses reprises, la peste ravagea Genève; il fallait éviter les rassemblements nombreux; aussi, les leçons publiques étaient suspendues et les enfants envoyés autant que possible dans les villages; puis, lorsque le fléau avait disparu, à la rentrée, les parents et les maîtres comptaient, les yeux baignés de larmes, les places vides et les rangs éclaircis. En 1572 [2] l'épreuve

1. Registres de la Compagnie, 13 novembre 1572; id. 19 juin 1573.
2. Registres de la Compagnie, 25 avril 1572.

fut rude : la maladie avait cessé, mais la ville entière portait le deuil. Le recteur visite les classes et fait son rapport en ces termes :

« Il n'y a en l'école que quelques jeunes plantes venues depuis peu, et à grand'peine préservées, lesquelles on ne pourrait trop remuer et avancer sans gâter tout. Espérons que Dieu nous donnera des temps meilleurs pour faire prospérer les études. »

La guerre aurait à son tour détruit le Collége, si les Genevois, convaincus de son absolue nécessité, n'avaient fait les derniers efforts pour le conserver durant les plus mauvais jours. Dès 1582, lorsque les bruits de surprise et d'alarme commencent à devenir sérieux, les enfants étrangers sont retirés de Genève ; Berne et Zurich les reçoivent. Les finances de la République sont obérées ; les Conseils réduisent toutes les dépenses qui ne sont pas indispensables, mais nul ne propose de toucher au budget du Collége. Les magistrats et les pasteurs pensent avec raison que les pauvres souffrent déjà suffisamment des maux de la guerre, sans voir encore leurs fils privés pour l'avenir des bienfaits d'une bonne éducation.

Toutefois, si durant les années de guerre les classes du Collége genevois étaient régulièrement ouvertes, les événements favorisaient peu le développement normal de l'instruction [1]. L'odeur de la poudre et le

1. Registres de la Compagnie, 4 juillet 1589.

bruit du canon montaient la tête des écoliers; les régents étaient obligés de fermer solidement les portes des classes, « et, dit le registre, si le bruit d'alarme court dans les rues, ils ont toutes les peines du monde à empêcher les enfants, grands et petits, de courir au plus fort des escarmouches, où quelques grands malheurs leur sont déjà arrivés. Messieurs, de leur côté, veillent soigneusement à ce qu'aucune bande d'écoliers ne franchisse les portes lorsque les citoyens font la sortie pour attaquer l'ennemi. »

Ces temps fâcheux disparurent après l'Escalade. La paix fit prospérer le Collége; son influence s'étendit définitivement sur toutes les classes de la société; Genève put recevoir comme éloge ce mot souvent répété par des voyageurs : « Singulier peuple, dont les enfants savent le latin et le grec dans des états où d'ordinaire on connaît à peine l'*a, b, c.* »

Les enfants sortaient du Collége à 15 ans, si leur aptitude leur permettait de franchir annuellement les promotions. Ceux qui passaient plus de douze mois dans une classe ne terminaient leur instruction qu'à 16 ou 17 ans. La plus grande partie des écoliers genevois quittaient alors les études pour se livrer aux professions manuelles, à l'industrie et au commerce. Leur intelligence, développée par les connaissances littéraires, l'habitude d'un travail régulier, assuraient le succès dans les professions lucratives; et si le latin, le grec et la science des temps

passés n'avaient pas un rapport direct avec le change, la soie et le velours, si ces études ne servaient pas matériellement dans cette nouvelle carrière, elles demeuraient une précieuse ressource pour les moments du repos, et l'artisan genevois, conservant les classiques sur son *établi*, offrait un rare exemple du développement de l'esprit au milieu des plus rudes labeurs de la vie active.

Académie.

Si notre Collége, dès sa fondation, éleva la moyenne intellectuelle des citoyens, réalisant ainsi la pensée de son fondateur, l'Académie genevoise au 16e siècle devint une pépinière de ministres, qui propagea la Réforme sur les points de l'Europe où l'Evangile pouvait alors pénétrer. L'éclat de la renommée de Calvin et de Théodore de Bèze amenèrent dans nos murs des étudiants de toutes les nations civilisées; leur nombre et leur présence furent une ressource précieuse pour une ville si rudement éprouvée par les sacrifices faits à ses convictions politiques et religieuses.

Mais cet élément matériel n'était que le moindre bienfait de l'Académie. De près comme de loin, les familles et les cités dont les enfants étudiaient à Genève devenaient des amis sérieux pour la République. Les Eglises fondées par des ministres sortis de notre Auditoire regardaient cette cité comme une sœur chérie, dont les joies et les tourments excitaient une sympathie profonde. Si les lettres des Consis-

toires et des souverains protestants apportent secours et consolations pour les temps mauvais, c'est que dans les cours des rois et dans les synodes des Eglises se trouvent des hommes qui doivent à Genève leurs croyances religieuses, leur part de science, c'est-à-dire les plus précieux trésors de la vie intellectuelle et morale.

Ces faits sont pleinement démontrés par le tableau détaillé du nombre des jeunes gens qui fréquentèrent l'Académie durant la période qui nous occupe.

De 1559 à 1632, pendant 73 années, 2800 étudiants furent reçus dans l'Académie genevoise.

De 1559 jusqu'à l'Escalade, en 1603, nous comptons 1600 élèves; et de 1603 à 1632, il s'en trouve 1210 [1].

Voici la répartition par année durant le 16e siècle :

1559 à 1563. Période de Calvin	162
1564. » »	109
1565.	70
1566.	101
1567.	42
1568. Temps de peste; troubles en France.	8
1569. » »	20
1570. Disette.	15
1571. Peste; troubles en France.	9
1572. Saint-Barthélemy	3
Jusqu'à 1575, interruption presque complète de l'Académie; détresse publique.	

1. Ces chiffres sont le résultat du dépouillement d'un registre où se trouvent inscrits tous les étudiants de l'Académie de Genève, depuis 1559 jusqu'à nos jours.

1576.	21
1577 et 1578. Aucun nouvel arrivé.	
1579.	33
1580.	65
1581.	85
1582. Bruits de guerre.	35
1583.	50
1584.	69
1585 à 1592. Temps de guerre et de troubles; sont inscrits sans indication.	200
1593.	73
1594.	46
1595.	25
1596. Guerres extérieures.	28
1597. Edit de Nantes	120
1598. Paix de Vervins.	32
1599.	48
1600. Paix de Lyon.	63
1601.	37
1602.	35

De 1603 à 1632, le nombre de 1200 se répartit également dans chaque année; la moyenne est d'environ 40, et les seuls temps d'arrêt se trouvent en 1615, lorsque Genève fut ravagée par la peste, et durant les guerres de Louis XIII contre les protestants (1621 et 1622); huit à douze étudiants français purent seuls arriver à Genève.

Total général : deux mille huit cents.

Les premières années de l'Académie genevoise furent très-florissantes; la réputation européenne de Calvin, l'estime universelle en laquelle on tenait Théodore de Bèze, amenèrent dès l'abord un nombre considérable d'étudiants. A leur entrée dans les

auditoires, on leur faisait signer un engagement religieux, conçu en ces termes : « Je promets qu'avec le secours de Dieu je conserverai la foi et la religion chrétienne telle qu'on la professe en la cité de Genève, et j'y demeurerai fidèle dans tous les lieux où le Seigneur me conduira, jusqu'à ce qu'il me rappelle à lui. »

Confession de foi demandée aux élèves de l'Academie, et bientôt abolie.

Cette coutume fut observée durant 16 ans; puis, en 1576, la Vénérable Compagnie des pasteurs proposa d'elle-même l'abolition du serment religieux. Voici ses motifs[1] : « Il sera bon d'ôter aux lois de l'école cet article par lequel les étudiants qui viennent en cette Académie, sont astreints de signer la Confession de foi aux mains du recteur, d'autant plus que cela empêche les luthériens et les papistes de venir profiter en cette Eglise, et qu'il ne semble pas *raisonnable de presser ainsi une jeune conscience qui n'est résolue de signer ce qu'elle n'entend pas encore*. De plus, ceux de Saxe ont pris occasion de cette ordonnance pour faire signer la Confession d'Augsbourg aux nôtres qui vont par chez eux. Dorénavant, ce serait assez que les écoliers donnassent leurs noms au recteur pour mémoire qu'ils ont été en l'école, et qu'ils seraient exhortés de s'y comporter modestement et faire leur devoir, vivant en la crainte de Dieu, selon les ordonnances de l'Eglise. »

1. Registres de la Compagnie, 26 juin 1576.

Le Conseil adopta le préavis des ministres, et ce fut le premier symptôme de tolérance religieuse qui se manifesta dans Genève après la Réformation.

Le pasteur Charles Perrot prit l'initiative de cette large et généreuse démarche.

Organisation des études théologiques.

Voici maintenant l'organisation des études théologiques. Les proposants étaient tenus d'assister au sermon de cinq heures du matin[1]. Au sortir du temple, trois fois la semaine ils recevaient une leçon d'hébreu[2], dans laquelle le professeur devait fournir tous les commentaires utiles à l'étude du Vieux Testament; la grammaire en cette langue leur était expliquée l'après-midi. Les deux autres professeurs de théologie donnaient trois leçons par semaine pour l'explication de la doctrine. Le vendredi, les étudiants se rassemblaient pour entendre la congrégation dont nous avons parlé dans un chapitre précédent.

Le samedi, chaque élève en théologie choisissait[3] un passage des Ecritures, sur lequel il proposait ses idées. « Un pasteur conduisait l'action ; chaque assistant énonçait son avis, qu'il devait dire modestement et en la crainte du Seigneur; puis le ministre adressait une remontrance générale à tous ceux qui avaient parlé. » Cet usage s'est légèrement modifié; ces *propositions* ne sont plus aujourd'hui de simples para-

1. Registres de la Compagnie, 13 avril 1576.
2. Lois académiques, article 41.
3. Lois académiques, articles 46 et 47.

phrases de l'Evangile, mais des essais de prédication destinés à préparer les étudiants en théologie au service de la chaire chrétienne. Outre les exercices du samedi, il y avait chaque mois une séance destinée à modifier les disputes du moyen-âge, dans lesquelles les champions, munis de tous les syllogismes possibles, cherchaient à réduire au silence leurs adversaires, et cela trop souvent aux dépens de la vérité. Calvin et de Bèze conservèrent cet usage, mais ils le dépouillèrent de ses abus, car, autant ils étaient partisans de la discussion où l'on cherche à s'éclairer et à se convaincre de bonne foi, autant ils détestaient les disputes hérissées des termes les plus barbares et enveloppées du pédantisme le plus ridicule. Aussi, pour éviter les dangers de ces coutumes universitaires, les réformateurs interdirent l'enseignement de la dialectique ou l'art de disputer, et réduisirent la controverse à des limites raisonnables et favorables à la recherche de la vérité.

Dans ce but, les élèves en théologie devaient « dresser certaines propositions prises exclusivement en les Ecritures, et qui ne soient ni curieuses, ni sophistiques, ni contenant fausse doctrine. » Ces thèses étant approuvées par l'un des professeurs, on les affichait, le premier vendredi de chaque mois, à la porte de la chapelle de l'Auditoire. L'étudiant soutenait ses assertions contre tous ceux qui voulaient prendre la parole. Cet usage pouvait

amener de graves inconvénients; aussi l'ordonnance les prévint, en déclarant « que toute sophisterie, curiosité imprudente, audace de corrompre la Parole de Dieu, toute mauvaise contention et opiniâtreté en soit bannie; que les points de la doctrine soient traités saintement et religieusement d'une part et d'autre des disputants, et s'il y a des obscurités trop grandes, que le professeur de théologie dirige le tout selon sa prudence, et donne par la Parole de Dieu la résolution des difficultés mises en avant. »

La nécessité de semblables exercices était justifiée par la position des pasteurs. Entourés d'Eglises catholiques sérieusement ébranlées dans leurs préjugés, il fallait que le ministre protestant fût habile à discuter en public et se trouvât prêt à rendre raison avec douceur de la foi telle qu'il l'avait apprise; or, ce talent ne s'acquiert que par de sérieux et de persévérants efforts. Nous avons vu, en racontant l'établissement de la Réforme à Genève, le tort que firent à leur cause les prêtres et les moines incapables de présenter un simple exposé de leur foi, accompagné de pièces à l'appui. « Je crois comme l'Eglise m'ordonne », est une parole inutile, lorsqu'il faut justifier la vérité de ses croyances.

Surveillance morale.

La Compagnie exerçait une surveillance paternelle sur les étudiants de l'Académie[1]. Des scandales ayant

1. Registres de la Compagnie, 27 janvier et 26 juin 1578.

eu lieu dans quelques maisons où plusieurs d'entre eux logeaient, les pasteurs demandèrent au Conseil de tenir la main à ces désordres. Afin qu'ils fussent aisément réprimés, on décida qu'on choisirait quelques familles « vivant selon Dieu, » et que nul autre ne pourrait loger les écoliers. Ce qui fut exécuté, à la grande satisfaction des parents à l'étranger. Les libraires reçurent la même année de sérieux avertissements ; on avait découvert de mauvais ouvrages entre les mains des élèves ; pour couper court à tout abus de ce genre, on prohiba la vente des livres aux étudiants qui ne présenteraient pas une permission écrite de leurs parents ou des professeurs, et cette ordonnance fut sévèrement exécutée.

Plus d'une fois le Consistoire dut sévir contre des étudiants allemands nouvellement arrivés ; ces jeunes hommes pensaient conserver à Genève la licence tolérée ailleurs ; mais, quel que fut le rang et la position sociale des élèves, ils devaient plier leur volonté sous la loi des ordonnances, ou reprendre le chemin de leur pays.

Si, dans les premiers temps de leur séjour à Genève, les étudiants trouvaient sévère et lourde la discipline de Calvin, plus tard ils changeaient d'avis ; sans doute, il était pénible d'accepter une vie régulière et laborieuse. Ces journées entièrement consacrées à la science, ces usages religieux, faisaient un singulier contraste avec la liberté illimitée

et les habitudes bruyantes des Universités du nord. Mais, plus tard, après avoir recueilli les fruits des bonnes études et savouré les conséquences bénies d'une jeunesse morale, ces anciens élèves de Genève gardaient pour cette cité une reconnaissance affectueuse. De leur côté, les parents, connaissant les résultats du séjour dans les villes où le désordre était toléré, acceptaient le risque des lointains voyages et des longues absences, sachant que la foi et le caractère de leurs enfants étaient autant que possible à l'abri des tentations et des mauvais exemples, et, comme nous l'avons dit, Genève s'entourait ainsi d'un concert de bénédictions, dont les résultats se manifestèrent plus d'une fois dans les temps difficiles.

Après avoir mentionné la tendance et la nature de l'enseignement théologique genevois, nous devons présenter les diverses phases de succès et de revers qu'il présente au 16e siècle.

Influence des événements extérieurs sur l'Académie.

Les vicissitudes furent grandes ; si le Collége, composé en majeure partie de nationaux, se vit fréquemment décimé par les fléaux intérieurs, l'Académie, où les étrangers étaient les plus nombreux, recevait de cruelles atteintes lorsque la guerre ou les misères publiques semblaient réduire Genève à la dernière extrémité.

Nous avons vu que, grâce à l'immense crédit de Calvin et de Théodore de Bèze, les premiers jours

de l'Académie furent brillants ; ce début était également favorisé par la position des Eglises françaises, qui jouissaient alors d'une espèce de tranquillité. Grâce à l'*édit de pacification*, les jeunes gens pouvaient se rendre sans périls à Genève.

Cette prospérité primitive dura neuf ans, pendant lesquels 440 étudiants fréquentèrent l'Académie ; puis, en 1568, viennent les nouvelles[1] « de grandes confusions en France, avec divers massacres. » Les routes sont fermées, et nul écolier ne s'achemine vers Genève ; bientôt la situation s'aggrave : la peste décime la contrée, et tous les élèves allemands et hollandais se voient forcés de regagner leur pays ; huit seulement demeurent à Genève. Quels moments pour les chefs de famille ! Naguère ils étaient heureux d'envoyer leurs fils dans cette école, où, à côté de sérieuses études, « ils se fortifiaient au culte du vrai Dieu, règle infaillible des travaux et des actions humaines » ; mais à peine ont-ils reçu les premiers témoignages de la bonne conduite de leurs enfants, que les plus redoutables fléaux obligent ces jeunes hommes au départ ; il faut faire cent ou deux cents lieues au travers de pays ravagés par la guerre ou frappés de la contagion.

L'histoire est semblable à la nuit : elle recèle d'insondables mystères de souffrances dans ses voiles et ses ténèbres.

1. Registres de la Compagnie, 1568.

Bien que de 1569 à 1571 la position de Genève fût des plus pénibles, de nouvelles épreuves attendaient les citoyens. La guerre sévit cruellement en France ; la disette se fait sentir en notre ville; toutefois, les enfants des réfugiés ne sont pas oubliés[1]: « pour subvenir à l'entretien des pauvres écoliers fugitifs, on fait une collecte qui donne assez, malgré la gêne effroyable du temps. » Mais cette ressource ne peut suffire à soulager toutes les misères; en particulier, plusieurs étudiants en théologie, envoyés par l'Eglise de Lyon, ne savent comment payer leurs hôtes. « La Compagnie écrit aux frères de cette ville, qui font un effort en leur détresse, afin de ne pas laisser tout à la charge de ceux de Genève. »

Puis, la Saint-Barthélemy couvre la France de sang et de deuil; Genève est encombrée de fugitifs, les inquiétudes et les alarmes laissent peu de loisir pour les études; mais, bien qu'il n'y ait que trois étudiants inscrits à l'Académie, les pasteurs ne désespèrent point de l'avenir; ils demandent que les leçons publiques soient rouvertes[2], en particulier les cours de philosophie, « d'autant plus, disent-ils, que Dieu nous a donné ici gens suffisants pour la dite charge, et, de plus, si quelques personnes de grand renom en la profession de droit en faisaient quelques leçons, ce serait autant d'ornements à l'é-

1. Registres de la Compagnie, 28 décembre 1569; avril 1571.
2. Registres de la Compagnie, 13 et 31 octobre 1572.

cole, desquels elle pourrait jouir. » Les magistrats donnent leur approbation à ces mesures. Le fameux Scaliger se trouvait à Genève; on le choisit pour professeur; les étudiants manquent, mais les personnes d'âge mûr forment un nombreux auditoire.

Ce zèle pour l'instruction publique soutient l'Académie, quoique, durant sept années, elle compte à peine vingt-quatre élèves réguliers. Puis, la situation s'améliore. De 1580 à 1586 les études sont très-florissantes; mais malheureusement les jours fâcheux surviennent de nouveau; la guerre avec la Savoie va se déclarer, la République doit faire des frais énormes pour la défense de la ville, et les magistrats se voient obligés de renvoyer les professeurs de l'Académie. Dans cette occasion, les pasteurs donnent un noble exemple de patriotisme. Ils préviennent[1] le Conseil « qu'attendu la difficulté des temps, peut-être le nombre des ministres est trop considérable; s'il leur plaît, ils peuvent donner le congé à ceux que jugeront être de trop. Du reste, les pasteurs renvoyés et les demeurants seront également prêts à employer leurs moyens pour la conservation du bien public. »

Dévouement des pasteurs et des professeurs de théologie en temps de guerre.

Ce sacrifice ne fut pas accepté, mais la Vénérable Compagnie l'accomplit sous une autre forme : elle prêta mille écus au Gouvernement, « afin de subvenir aux nécessités les plus urgentes. »

1. Registres de la Compagnie et du Conseil, 7 octobre 1586.

Les ministres pensèrent dès-lors être en position d'adresser de sérieuses remontrances touchant le renvoi des professeurs. « Cette Académie, dirent-ils aux magistrats, est regardée comme la pépinière des Eglises de France ; sa réputation s'étend si loin, que l'Angleterre y envoye des écoliers pour se former au saint ministère ; il y va de l'honneur de la Seigneurie de conserver un si précieux établissement, surtout dans ce temps que les Eglises de France sont partout ruinées, et que l'Académie de La Rochelle est la seule qui subsiste dans ce royaume. Il ne faut pas regarder de si près à l'argent, puisqu'une partie de celui qui provient d'Angleterre est destinée à soutenir les études publiques. Les professions des langues et de la philosophie sont d'une nécessité indispensable pour la théologie. Maintenant plus que jamais, nous devons avoir à cœur l'étude des sciences et de la religion, car les papistes ont fondé une quantité d'écoles au moyen des jésuites, tant en Suisse qu'en Savoie. Si le Conseil s'affermit dans sa résolution, cette ville perdra absolument sa renommée ; on ne parlera plus d'elle dans les pays étrangers ; les étudiants, en étant une fois détournés, n'y reviendront plus après que le mauvais temps sera passé. Au surplus, le nombre des élèves n'est pas aussi moindre qu'on pourrait le penser, puisqu'aux dernières promotions vingt-trois sont montés du Collége aux leçons publiques, et certes on ne peut dire

que M. Casaubon manque d'auditeurs. Messieurs sont donc suppliés de faire les derniers efforts pour ne pas fermer l'école genevoise.»

Les magistrats, frappés de ces motifs, conservèrent les professeurs; mais, à la fin de l'année, ils se virent obligés d'exécuter leur dure résolution, et « Messieurs Brisson, Casaubon et Galesius[1] furent congédiés, à cause des grandes charges que la ville supporte. » Cette triste mesure fut atténuée par les procédés les plus obligeants; les conseillers déclarèrent qu'ils avaient la main forcée par la difficulté des temps, « et que, dès que le Seigneur leur donnerait le moyen, ils remettraient au-dessus la profession des lettres, suivant les ordonnances. » Effectivement, l'année suivante, les efforts des citoyens ayant raffermi les finances, les professeurs[2] furent réintégrés dans leurs fonctions. Durant cet intervalle, Théodore de Bèze se distingua par son dévouement[3]: « Frappé, dit le registre, du désastre et de la plaie que souffre la ville par suite de la vacance de l'école, et sachant qu'il y a dans Genève bien des bonnes personnes qui seraient charmées de continuer à apprendre quelque chose, » il se charge

1. C'était un savant espagnol, torturé par l'Inquisition; échappé de son cachot, il se réfugia à Genève, et donnait régulièrement des leçons à l'Académie, malgré le déplorable état de sa santé et les suites de la *question*.

2. Registres de la Compagnie, 1er septembre et 2 octobre 1587; id. Conseil.

3. Registres de la Compagnie, 20 et 27 janvier 1587.

de toutes les leçons de théologie, refuse tout supplément de paie, et, malgré son âge et ses infirmités croissantes, il retrouve la vigueur de la jeunesse, et maintient les études religieuses en pleine prospérité durant les années de troubles. Son enseignement fut alors suivi par une moyenne de cinquante auditeurs[1].

En 1589, la guerre éclata, et dura jusqu'en 1593. L'instruction publique souffrit beaucoup des calamités nationales. Non seulement les élèves genevois, mais les étudiants étrangers voulurent prendre une part active à la défense du pays. Ces jeunes hommes regardaient notre ville comme une seconde patrie ; sérieusement attachés à la foi protestante, ils savaient que le prince savoyard voulait la ruine de la Réformation ; poussés par ces opinions arrêtées, exaltés à la vue des sacrifices joyeusement accomplis dans Genève, tous, tant Français qu'Allemands, résolurent de se faire incorporer dans la milice active. Les pasteurs se regardant à bon droit comme les tuteurs « des enfants que les parents du dehors confiaient à la République[2], prièrent Messieurs de tenir la main pour que les écoliers ne soient point enrôlés dans la guerre; et si l'on fait des compagnies d'étudiants, quoiqu'ils en puissent murmurer, on ne leur

1. Le registre académique porte les traces du désordre occasionné par la guerre de 1586 à 1592. Les élèves atteignent le nombre de 200, et sont inscrits sans désignation d'année.

2. Registres de la Compagnie, 27 juin 1589.

permette pas de faire les sorties, mais qu'on les emploie à la garde des murailles, vu qu'ils sont remis à cette ville pour étudier, et il faut leur épargner tous les dangers qu'on pourra. » Les conseillers furent de cet avis ; dès-lors, les étudiants, maniant la pioche, rivalisèrent de zèle avec les plus robustes ouvriers, et, comme en 1534, « chacun sur les terreaux fit son devoir le mieux qu'il put. »

Toutefois, les bruits de la guerre captivaient trop les jeunes gens, pour qu'ils conservassent la liberté d'esprit nécessaire au développement des études. Les professeurs, frappés de ces inconvénients, leur adressèrent de sérieuses remontrances, et voici le résumé d'un discours prononcé par le professeur Lect en 1592 : « Il y a trois ans que les plus pénibles événements ont anéanti les travaux scientifiques ; ces malheurs publics frappent non seulement Genève, mais détruisent un grand nombre d'Académies. Peut-on étudier à loisir au milieu des armes ? Autant vaudrait chercher à se tenir debout sur un vaisseau sans être ballotté par son mouvement ; mais loin de moi l'idée d'admettre que ces alarmes et ces infortunes soient une raison valable pour abandonner les travaux de l'intelligence. La volonté ferme peut tout surmonter. Nous ne voyons pas que les tempêtes empêchent les marchands de négocier ; les saisons fâcheuses ralentissent-elles le zèle des agriculteurs ? et les hommes d'étude seuls seraient em-

portés par le flot des événements sans les dominer et vaincre leurs mauvais effets ! Il faut espérer le contraire. Ne pas travailler avec régularité dans les temps de guerre, est la chose la plus funeste aux jeunes hommes ; les années fuient rapidement, les cheveux grisonnent, et l'esprit demeure sans culture ni progrès. Ce travail régulier, on peut l'obtenir. Voyez Archimède durant le siége de Syracuse, et ces consuls romains cultivant les sciences le soir, sous leurs tentes, au milieu de leur camp. Mais, sans chercher nos modèles dans l'antiquité, considérez le siècle où nous vivons : les travaux de l'esprit sont développés au-delà de toute expression ; les livres sont innombrables, et cependant quel siècle fut plus tourmenté par les discordes civiles et religieuses, et bouleversé par des guerres plus terribles ? La France a souffert quarante ans ; les Pays-Bas ont été ravagés pendant vingt-sept années ; et jamais, durant les jours de paix, les champs de l'intelligence n'ont été plus laborieusement cultivés ; et nous ne suivrions pas ces nobles exemples, en développant toutes les choses bonnes, utiles et dignes de louanges, pour la garde et le salut de cette république ! »

Ces principes furent mis à exécution.

Les conseillers et les pasteurs, effrayés des ravages occasionnés par ces cruelles années, voulurent tenter les plus sérieux efforts en faveur de l'instruction générale. Le trésor était vide, les citoyens ruinés ; il

semblait impossible de soutenir une coûteuse Académie. Les magistrats décidèrent alors d'envoyer des ambassadeurs chargés de faire une collecte auprès des cours protestantes du Nord, afin, disaient-ils, de « redresser les écoles de la ville. » Genève avait fait des sacrifices suffisants à la cause de la Réforme; elle pouvait compter sur la sympathie de ses frères en la foi; son attente fut dépassée : non seulement MM. Lect et Anjorrant trouvèrent en Hollande et en Angleterre des sommes suffisantes pour mettre l'instruction publique à l'abri de tous les revers, mais, en outre, les savants du Nord donnèrent les plus éclatants témoignages d'affection et de respect à l'Académie de Genève[1]. Voici les termes employés par les Conseils universitaires des Pays-Bas; c'est, à notre avis, une des lettres de noblesse de la vieille République[2] :

Affection des Universités du Nord pour Genève.

« A tous ceux qui verront les présentes, salut et paix éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

» Chacun sait combien tous les princes, les Etats et les magistrats qui professent la véritable religion chrétienne, sont redevables à la très-célèbre République de Genève, ainsi qu'aux docteurs et professeurs

1. La collecte produisit les sommes suivantes : Sous forme de prêt, Leuwarden, 5000 florins; provinces de Hollande, 24,000 florins; Zélande, 14,000 florins. En pur don : Utrecht, 1000 florins; Berg-op-Zoom, ville ruinée, 50; province de Gueldre, 1000 florins; Embden, 900 florins; Arnheim, 1000 florins.

2. Archives. Portefeuille historique, n° 2189. Lettres des Universités de Hollande, Zélande, Frise, Utrecht, Gueldre et Leyden

de son Académie. Avec l'aide de Dieu tout bon et tout puissant, les Genevois, surmontant jusqu'ici toutes les persécutions, ont prouvé à l'univers entier leur zèle pour l'Evangile de Jésus-Christ. Ils ont avancé le règne de Dieu d'une manière si remarquable, que le plus grand nombre des hommes illustres dans la vraie religion et la science paraissent être sortis de cette cité, comme d'un nouveau cheval de Troie, pour se répandre sur le monde chrétien. Voyez les Genevois de nos jours ! malgré les attaques et les efforts de leurs ennemis, ils ne cessent, pour mieux rétablir l'Evangile épuré, de repousser la barbarie ultramontaine ; ils favorisent les bonnes études ; ils apportent sans cesse de nouvelles pierres à l'édifice dont Jésus est l'architecte. Un tel pays doit être honoré et secouru de toute manière. Aussi, le sieur Anjorrant nous ayant exposé que le Sénat genevois désirerait que les docteurs de cette ville pussent obtenir chez nous les mêmes droits et priviléges que les gradués de nos Universités ; connaissant, nous le répétons, que leur Académie a illuminé le monde chrétien, et voulant, autant qu'il est en nous, montrer notre gratitude envers cette République, gardienne de la science et de la foi, nous déclarons et promettons par les présentes que tous ceux qui auront été promus dans la dite Académie de Genève aux grades de maître ès-arts, licencié, docteur en théologie, jurisprudence, médecine,

belles-lettres, ou dans toute autre profession libérale chrétienne, non seulement jouiront chez nous à perpétuité des mêmes honneurs et grades que les ressortissants des plus célèbres Universités de l'Europe, mais encore ils obtiendront de plus grands priviléges, puisque cette Académie de Genève l'emporte dans nos cœurs et dans tous les cœurs chrétiens sur tous les autres établissements du même genre, car, depuis longtemps, elle est le plus ferme soutien de la foi, la colonne de l'Eglise, le refuge et l'aliment des sciences et des lettres, et nous sommes heureux de lui rendre honneur. — Fait à Middlebourg, Zélande, janvier 1594. »

Ces lettres furent pour Genève une glorieuse compensation aux misères que la République venait d'éprouver. Décimée, ruinée par cette guerre incessante, elle se voyait soutenue par la double force des subventions pécuniaires et de la sympathie des peuples éloignés; elle recueillait le fruit de sa persévérance, et les citoyens comprenaient que dans ce monde les sacrifices accomplis pour le triomphe d'un principe honorable et vrai sont rarement infructueux.

Mouvement de la littérature religieuse à la fin du 16e siècle; opinion de François de Sales.

Malgré le peu de sécurité que présentait la situation de Genève durant les dernières années du 16e siècle, le mouvement de la littérature théologique fut grandement développé : trente-deux imprimeries fonctionnaient sans relâche. La Vénérable Compagnie, inflexible gardien de la foi et des mœurs,

n'autorisait la publication que des ouvrages irréprochables sous le rapport religieux. Les magistrats avaient remis aux pasteurs la direction de la liberté de la presse[1]. Le recteur était chargé de lire les manuscrits, « et il devait conférer amiablement avec les auteurs, afin d'obtenir les modifications sur les points dangereux. »

La Confession de foi régnant dans toute son inexorable rigueur, il était impossible, en matière théologique, de sortir de cette armure qui emprisonnait la pensée ; les discussions se bornaient à méditer, sans le modifier, le système de Calvin. Mais si Genève dogmatisait peu sur le terrain réformé, ses travaux de controverse avaient pris un développement prodigieux ; elle méritait le nom de ROME PROTESTANTE ; et comme nous sommes mal placé pour donner à ce sujet des éloges à notre patrie, après avoir rapporté les lettres des Universités du Nord, nous citerons les paroles d'un illustre voisin, le plus sérieux adversaire de l'Eglise réformée dans la vallée du Léman, FRANÇOIS DE SALES. Consulté par le duc de Savoie sur la conduite des Genevois et le salaire qu'ils méritaient, le grand théologien répondit[2] :

« Il n'y a nul doute que l'hérésie de l'Europe ne vînt à être grandement débilitée si cette cité était domptée et réduite, parce que c'est le siége de Sa-

1. Registres de la Compagnie, février 1576 et 14 juin 1598.

2. Vie de saint François de Sales, par son neveu Auguste de Sales ; pages 120 et 121, édition originale de Lyon, 1633.

tan, d'où il épanche l'hérésie sur tout le reste du monde, ce qui est cuident par ces points : Genève est la capitale du calvinisme, car Calvin et de Bèze y ont choisi leur domicile. Toutes les Eglises prétendues réformées de France se rapportent aux ministres de Genève quant aux points de doctrine et aux autres affaires de police ecclésiastique. Toutes les villes des hérétiques respectent Genève comme l'asile de leur religion ; cette année même, un homme du Languedoc est venu la visiter comme un catholique visiterait Rome. Il n'y a point de ville en Europe qui ait plus de commodités pour entretenir l'hérésie, puisqu'elle est la porte de France, d'Italie et d'Allemagne, de sorte qu'il s'y trouve des habitants de toutes les nations, Italiens, Français, Allemands, Polonais, Espagnols, Anglais, et des provinces les plus éloignées. D'ailleurs, chacun sait le grand nombre de ministres qui y est. L'année passée, elle en a fourni vingt à la France ; l'Angleterre même fait venir des ministres de Genève. Que dirai-je des belles et magnifiques imprimeries par lesquelles cette ville remplit toute la terre de ses méchants livres, jusqu'à les faire distribuer aux dépens du public ? Cette année, le livre de La Roche-Chandieu a été imprimé à en donner gratuitement pour 700 écus d'or[1]. A ceci se rapportent les écoles où l'on voit une quantité de jeunes gentilshommes de France et d'Allemagne. Il ne faut point oublier les exercices continuels de prédications, leçons, conférences, disputes, composition

1. C'est le traité de M. de Chandieu, intitulé : *Le Sacrifice de Jésus-Christ offert une seule fois; réfutation des erreurs de la messe;* traduit en français en 1585 par Simon Goulard.

de livres et autres semblables, qui entretiennent merveilleusement l'hérésie. Toutes les entreprises qui se font contre le Saint-Siége apostolique et les princes catholiques ont leur commencement à Genève. Aucune ville en Europe ne reçoit autant d'apostats de tous grades, séculiers ou réguliers. De là je conclus que Genève étant abattue, il est nécessaire que l'hérésie se dissipe. Pour en venir à ces fins, il faut établir les jésuites à Thonon, une imprimerie à Annecy, pour mettre en lumière les écrits que les doctes font contre l'hérésie, et ainsi pousser un clou avec un autre clou. Les autres choses qui regardent proprement la destruction de la ville de Genève ne sont point de mon gibier ni de mon humeur. Votre Altesse a en mains plus d'expédients que je n'en saurais penser.»

L'Escalade fut le résultat de ces conseils; mais, comme nous le verrons plus tard, cette tentative pour étouffer la liberté de conscience échoua complètement, et par une paix conclue en 1603 avec le duc de Savoie, Genève, délivrée de ses plus incessantes alarmes, put continuer ses travaux théologiques. Son action religieuse sur la France fut encore plus active qu'auparavant. L'Edit de Nantes, passablement observé sous Henri IV, accordant aux protestants une liberté d'action jusqu'alors ignorée, l'Académie genevoise profita de ces heureux événements. Les synodes et les Eglises de ce royaume envoyèrent des étudiants en grand nombre, et se chargèrent des frais de leur éducation. Les jeunes

Action de l'Académie genevoise sur le protestantisme français depuis l'Edit de Nantes.

gens ainsi favorisés étaient les enfants des ecclésiastiques martyrs et les écoliers annonçant d'heureuses dispositions pour le saint ministère. L'un des cas les plus intéressants fut le fils du pasteur Courtans[1]; le synode de La Rochelle le recommandait en ces termes : « Comme notre frère M. Courtans a été éprouvé par les liens et les longues souffrances, ainsi faisons-nous une telle considération de son fils, qu'il a été désigné par nous pour avoir la première place vacante de proposant entretenu par cette province. Nous vous prions de lui faire ressentir les effets de votre bienveillance à toutes occasions, ajoutant cette obligation à tant d'autres que vous avez acquises sur nous et sur le général des Eglises de ce royaume, qui nous occasionnent à renouveler nos vœux et nos prières pour la conservation de votre école et bénédiction de vos labeurs. Conservez-nous cette affection que vous portez aux écoliers qui s'exercent en votre Académie. Nous sommes vraiment reconnaissants au soin que vous prenez de les façonner et rendre capables de servir utilement à l'Eglise de Dieu. »

Ces témoignages rendus à l'Académie genevoise étaient d'autant plus sincères, qu'ils n'excluaient nullement la critique lorsqu'elle était méritée. Ce

1. Pièces justificatives, lettres de La Rochelle, 1627; voir le récit des souffrances du pasteur Courtans dans le chapitre des relations de Genève avec les Eglises étrangères, et l'*Histoire des Eglises de Saintonge*, par M. Crottet, pasteur, page 112.

même synode rochelois juge à propos d'avertir fraternellement la Vénérable Compagnie de fâcheux symptômes qui se manifestaient dans l'enseignement théologique à Genève. Les prédications si énergiques et si populaires durant les jours mauvais subissaient l'influence du calme extérieur, et le style fleuri, les comparaisons allégoriques ornaient à foison les discours. Les synodes de Gap et de La Rochelle en firent l'observation aux pasteurs de notre ville. Ceux-ci reconnurent la vérité de cette critique, et répondirent en les termes suivants : « Nous vous remercions de l'avis chrétien que vous nous donnez touchant lès prédications, et nous improuvons avec vous l'abondance des allégories et les propos trop relevés. Nous aimons la forme des saines paroles, et nous voulons conserver ce que nos pères au Seigneur nous ont appris de vive voix et par écrit ; le nouveau langage produit bientôt des changements au principal de la foi, et les discours curieux qui excitent l'admiration des hommes engagent peu à peu au mépris de la vérité. Nous sommes bien en cette pensée pour notre part, et nous voulons nous en tenir à la franche simplicité de nos fidèles devanciers, qui, parmi tant d'assauts et de combats, ont maintenu leur union sainte par le ferme lien de pure vérité. »

Ces paroles chrétiennes et cette franche humilité honorent également les synodes qui provoquèrent

cette manifestation, et l'Eglise qui reconnut la fausse route qu'elle suivait, et corrigea ses erreurs dès qu'elles lui furent clairement signalées.

La vigilance des pasteurs français n'abandonnait pas un seul jour leurs élèves. Malgré la sévérité de la discipline genevoise, des étudiants, emportés par la légèreté. ne comprenaient pas les obligations précoces de la carrière ecclésiastique. Alors les bienfaiteurs se plaignaient en ces termes : « Comme nous envoyons en votre ville un bon nombre de jeunes gens pour apprendre la théologie, aussi entendons-nous qu'ils emploient le temps duement ; ce que toutefois plusieurs ne font pas ; ils se contentent de quelque apparence de devoir en public, mais en effet suivent leur jeunesse en débauche ; nous croyons que vous ne le savez, et ne le voudriez aucunement souffrir à votre su ; aussi nous vous en donnons avis, et prions d'y veiller soigneusement avec tel ordre que vous jugerez expédient. Si nos Eglises rappellent leurs écoliers pour les employer au saint ministère, ne leur octroyez un témoignage sans une connaissance exacte de leur vie et de leurs travaux. Nous désirons que pour ceux qui ont fini le grec, il y ait encore deux années d'études en théologie pour le moins. Veuillez donc retenir ceux qui voudraient précipiter leur temps. »

La réponse de la Compagnie fut aussi chrétienne que la précédente : « Selon vos intentions, nous avons

soigneusement exhorté vos jeunes gens en particulier, et à diverses fois en public, de bien employer leur temps en tout ce qui concerne leurs études, pour l'édification des Eglises auxquelles ils doivent servir, et qui fondent sur eux leurs espérances. Dieu merci, les saints exercices ne leur manquent pas en ce lieu, et nous leur procurons avancement, selon notre petit pouvoir. Nous avons été rigoureux à l'égard de quelques-uns, vu qu'ils s'étaient rendus savants en recherches subtiles, écrits jésuitiques, et délaissant la véritable théologie. Leur dissimulation étant reconnue, nous espérons que l'avenir compensera le passé. Vous nous priez également de ne plus envoyer les étudiants prêcher dans les villages éloignés et faire quelques fonctions de pasteur, vu le temps que ces courses leur font perdre pour leurs études. Quoique ces exercices soient salutaires, nous nous rangeons à votre avis, et nous cesserons ces missions, que nous avions accoutumé de faire. »

Cette discipline rigoureuse mérita toujours les éloges des Eglises de France, et le synode de Paris lui rend pleine justice. « Nous vous remercions de votre louable coutume, que nul n'ait entrée au saint ministère qu'après un sérieux examen, et non seulement de la doctrine en suffisance, mais aussi de bonne vie et mœurs convenables à ceux qui doivent être la lumière du monde et le sel de la terre. Nous sommes grandement édifiés du saint ordre que Dieu

a établi et heureusement maintenu par tant de merveilles parmi vous ; puisse-t-Il verser toujours en plus grande abondance ses plus précieuses faveurs sur vos saints et utiles travaux et votre tant célèbre Académie ! Tous nos troupeaux perçoivent d'icelle de plus en plus une grande édification. Plaise au Seigneur, qui vous a poussés en sa moisson, de bénir continuellement vos personnes et votre ministère, pour conserver inviolablement la sévérité de la discipline et transporter de plus nombreux pasteurs au service des Eglises de ce royaume ! »

Ainsi, le plan de Calvin se réalisait, et l'Académie de Genève était la pépinière des ministres de France ; chaque année resserrait les liens qui unissaient notre ville aux cités évangéliques, et le titre de Rome protestante devenait une réalité pour toutes les Eglises établies entre les rives de la mer du Nord et les sommets des Pyrénées.

Nous avons parlé d'un registre où tous les jeunes hommes qui s'instruisirent à Genève ont apposé leur signature ; en parcourant ces pages, sur lesquelles l'étudiant de Varsovie s'inscrit à côté de celui de Montauban, un intérêt profond vous saisit, à la vue de ces élèves en théologie, qui allaient chaque année desservir des Eglises veuves de leurs pasteurs, ou étendre les bornes de la moisson évangélique. Le climat était meurtrier sur ces campagnes blanchies, et Genève devait chaque année préparer de

nouveaux ouvriers pour le service de Jésus-Christ. Que de mystères de souffrances et de luttes cachées en Dieu sont enfouis dans l'histoire intime de ces missionnaires! Leur premier pas dans la vie religieuse est marqué sur nos registres par cet engagement : « Je promets devant Dieu de rester fidèle à la religion chrétienne telle qu'on l'observe en cette ville. » Comme on voudrait suivre ces hommes demeurés fidèles jusqu'à la mort à ce serment de leur jeunesse! Combien l'on regrette la rigueur stoïque du temps, qui ne conserve presque jamais le souvenir des faits honorables accomplis dans les Eglises! Sans doute, plus d'un élève de notre Académie, isolé dans une lointaine communauté, fugitif, errant pour échapper au fanatisme romain, tournait ses regards vers la vieille cité; les voûtes et les bancs de l'Auditoire, la douce parole de Théodore de Bèze se changeaient en des visions chéries. Ces années de paix laborieuses, si vite écoulées à l'abri des remparts de Genève, formaient un point brillant dans le passé, et lorsque la persécution faisait de l'exil une nécessité, Genève se trouvait la première pensée et le but préféré des proscrits de l'Evangile.

CHAPITRE V.

COURAGE ET CHARITÉ DES GENEVOIS DURANT LES MALADIES CONTAGIEUSES.

La peste avant la Réformation. — Conduite du clergé catholique. — Charité des magistrats et des citoyens genevois. — Attentats. — La peste après la Réformation, 1542. — Pierre Blanchet et Mathias de Geneston, pasteurs, martyrs de leur dévouement.— Sébastien Châtillon. — Ministres indignes refusant de consoler les pestiférés. — Boute-peste, en 1544; leur supplice, raconté par Calvin. — Opinion d'un bon curé de Savoie touchant les causes de la peste à Genève. — Jehan Macard, pasteur, martyr en 1560. — Peste de 1564.— Mode d'élection des pasteurs devant consoler les malades.— Dévouement du ministre Legaigneux. — Nicolas Colladon fait admettre de bons procédés d'assainissement. — Charles Perrot, chapelain. — Gille Chausse, pasteur, martyr. — Peste de 1615. — Mort d'Antoine La Faye. — Gervais, pasteur, martyr. — Charité réciproque des Savoyards et des Genevois.—Peste de 1636.— Gautier, pasteur, martyr.

Notre ville, comme toutes les cités européennes, fut jadis cruellement visitée par la peste. Cette maladie décima la contrée genevoise au moyen-âge et durant la période de la Réformation; on la voit reparaître au 17e siècle, mais les lumières croissantes de la science médicale atténuèrent beaucoup ses ra-

vages ; dès 1639, ce fléau disparaît de Genève, ou du moins son action est si peu grave, qu'il peut être mis au nombre des maladies ordinaires.

Voyons, d'après les sources authentiques, l'état de Genève avant la Réforme.

Cette période nous présente un contraste singulier entre la conduite charitable et courageuse des magistrats genevois, lorsque la peste arrive, et l'égoïsme matériel du clergé catholique dans ces mauvais jours[1]. Nous avons établi dans notre précédent volume qu'un des plus tristes spectacles était de voir sur la terre genevoise l'Eglise romaine régentée par les laïcs, les prêtres remis à l'ordre par ceux qu'ils devaient édifier et moraliser. Durant les temps d'épreuve, ce déplorable fait se représente maintefois.

La première mention écrite qui existe touchant la peste à Genève date du 2 mai 1454[2], et ce document n'est autre chose qu'une solennelle démarche des syndics contre une indigne proclamation émanée de Thomas de Sur, administrateur de l'Evêché pour Pierre de Savoie, prélat en bas âge. « J'ordonne, disait ce haut dignitaire, que tous ceux qui ont chez eux des personnes atteintes de contagion, les chassent de leur demeure, et qu'eux-mêmes ferment leurs habitations et sortent de la ville. »

Conduite des prêtres et des citoyens.

1. La plupart des documents antérieurs à la Réforme sont tirés du beau Mémoire de M. le docteur Chaponnière sur les anciens hôpitaux de Genève. Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, tome III.

2. Registres des Conseils, mai 1454.

Ordonner à des parents de jeter à la rue les membres de leur famille frappés par la maladie, puis les bannir impitoyablement eux-mêmes, parut une démarche inqualifiable de la part d'un ministre de Jésus-Christ. Les syndics genevois en appelèrent à Rome, et voici les paroles les plus saillantes de la plainte : « L'ordonnance de Mgr. Sur est contraire à toute équité, à toute raison divine ou humaine ; elle viole les préceptes les plus sacrés de la loi du Sauveur ; elle anéantit les sentiments et les œuvres de la charité chrétienne ; elle est donc nulle devant le droit des hommes et la volonté céleste. »

Le sort de cet appel n'est pas connu, mais il est probable qu'il fut écouté. Quoi qu'il en soit, quinze ans plus tard, les magistrats, prenant de nouveau l'initiative, obtinrent du Conseil épiscopal une localité située entre l'Arve et Plainpalais, et sur cette place, occupée aujourd'hui par notre cimetière, on construisit un hôpital pour les pestiférés. La première pierre en fut posée en 1482. L'évêque Jean-Louis de Savoie présida à cette cérémonie, et sa bénédiction fut le seul don qu'il daignât concéder à cet indispensable établissement. « Ce bâtiment consistait en un rez-de-chaussée, où treize bois de lit étaient garnis d'autant de couvertures et de couettes, tant bonnes que mauvaises. » Le premier étage contenait neuf chambres ; le nombre des lits s'élevait à vingt-trois, en sorte que plusieurs malades se trouvaient

entassés sur la même couche. En 1486, le pape autorisa les syndics à placer en cet hôpital deux ou plusieurs prêtres pour absoudre les *très-malades* qui se seraient confessés et repentis, et de belles indulgences furent accordées aux gens qui contribueraient à soulager les pestiférés.

On trouvait bien des chirurgiens et des infirmiers, dont la conduite reçut des éloges et des gratifications de la part du Conseil ; mais on ne rencontrait pas facilement des prêtres pour assister les pestiférés. Les registres des Conseils de 1494 à 1498 contiennent huit plaintes graves à ce sujet[1]. Ce sont des instances répétées auprès des curés pour obtenir des chapelains, et lorsqu'à grand'peine on découvre un abbé de bonne volonté, il faut bientôt le renvoyer et pourvoir à son remplacement, vu les déficits de son ministère. Les chanoines de Saint-Pierre renchérissaient encore sur cette conduite anti-chrétienne. Voici leurs délibérations dans toute leur odieuse naïveté : [2] « Comme on soupçonne que la peste règne dans la ville, les révérends pères s'accordent un mois de congé pour la résidence en la cité et la présence aux offices ; néanmoins leurs honoraires seront continués. » Puis, le fléau continuant, la licence de

1. Registres des Conseils, 2 mai, 30 septembre et 18 novembre 1494 ; 17 février et 25 mai 1495 ; 1er juin et 19 juillet 1496 ; 17 août 1497 ; 24 février et 16 décembre 1514.

2. Archives, registres du Chapitre, 1er mai, 4 mai, 2 juillet et 10 octobre 1494, pages 81, 85, 114, 120, 125 et 134.

prendre l'air à la campagne se continue aux mêmes conditions, jusqu'à la fin de l'année 1495.

Quant à la présence des évêques durant ces jours mauvais, il est inutile d'en rechercher les traces. Une seule exception se présente à ces déplorables exemples : c'est un moine de l'ordre des prêcheurs de Palais, et un curé des Allinges, qui demeurèrent chacun trois ans auprès des malades, « et se conduisirent très-fidèlement durant les temps les plus adverses[1]. » Malheureusement, cette belle conduite ne fut pas imitée, et dans le même temps, un prêtre de la Madeleine, congrégation déjà si mal vue à cause de ses mœurs licencieuses, fut chassé de l'hôpital par l'indignation des employés, et déféré par les magistrats au Conseil épiscopal.

En 1503, la bienfaisance des bourgeois fait un douloureux contraste avec cet égoïsme de l'Eglise. Les magistrats et le Conseil Général proclament « que la charité est la racine et le fondement de toutes les vertus ; rien n'est plus efficace pour vivre heureusement en cette vallée de misères, que de secourir les pauvres du Christ, et sans elle nul ne peut espérer d'avoir un jour accès aux joies éternelles. » Ces

Charité des Conseils genevois.

évangéliques paroles amenèrent de nombreux sacrifices ; les citoyens s'imposèrent volontiers des aumônes et répondirent généreusement aux collectes, lorsque la peste se fit sentir[2]. Les confréries furent

1. Registres du Conseil, 19 septembre 1513.
2. 12 novembre 1503. Conseil Général du 15 mars 1504.

également sollicitées de livrer le superflu de leurs caisses : un seul prieur, celui de Saint-Blaise, fit volontiers ce sacrifice ; tous les autres ne cédèrent que devant la force, et s'aliénèrent ainsi les sympathies du peuple.

Attentats.

Nous compléterons ce rapide exposé par le récit d'une affreuse catastrophe, qui désola Genève en 1530. Il se trouvait cette année à l'hôpital des pestiférés un chirurgien et un prêtre qui avaient réussi à se préserver de la peste. Ils tiraient grand profit de la vente des effets des victimes. Pour prolonger leur horrible trafic, ils résolurent d'étendre les ravages du fléau ; dans ce but, ils semèrent des objets enduits d'une composition où entrait le virus pestilentiel. Un de leurs complices fut aperçu dans la rue de Coutance déposant sur le pavé une pièce de linge ; les témoins, frappés de l'odeur fétide de cet objet, saisirent l'individu et le menèrent aux magistrats ; une femme sortie de l'hôpital déclara que ce linge était empesté. Les syndics mirent l'accusé à la torture ; il avoua son crime, inculpant le prêtre, le chirurgien et les infirmiers des deux sexes ; ces malheureux, « confrontés et tourmentés », avouèrent tout ce qu'on voulut. On leur arracha des lambeaux de chair avec des tenailles rougies au feu, puis ils furent décapités. La peste cessant bientôt après cette affreuse exécution, le peuple demeura convaincu du forfait des victimes.

Si le Conseil eût emprisonné les prévenus sur le témoignage d'un chirurgien capable de prononcer, avec certitude, touchant la nature du linge jeté dans la rue par l'*hospitalier;* si les confessions avaient été obtenues par de simples interrogatoires verbaux, et non par l'estrapade, nous ajouterions complètement foi au crime de ces malheureux. Mais des prévenus incarcérés sur le témoignage d'une vieille femme, mais des inculpés brisés par les tortures, avouant ce qu'on leur demande, nous paraissent des victimes de l'esprit du temps; et certes, après avoir vu de nos jours les prétendus empoisonneurs noyés dans la Seine par le peuple de Paris durant le choléra de 1831, nous nous garderons bien de prononcer sur la réalité du crime des employés genevois de 1530. Malheureusement, ce n'est point le seul cas où nous serons obligé de flétrir l'emploi de la torture chez nos ancêtres[1].

En résumé, les ravages de la peste à Genève, dans les années qui précèdent la Réforme, nous amènent aux conclusions suivantes :

Efforts généreux des citoyens et des magistrats, pour diminuer les maux de la contagion.

Etablissement d'un hôpital pestilentiel.

Absence de soins et d'une science propres à guérir les malades.

1. Toutefois, considérant l'inviolabilité des ecclésiastiques à cette époque, nous pensons que si le prêtre hospitalier eût été innocent, l'Eglise ne l'aurait pas livré au bras séculier.

Conduite anti-chrétienne du clergé, soit sous le rapport de la consolation des malades, soit sous le rapport de la charité.

Absence de victimes parmi les prêtres appelés à soigner les pestiférés.

Voyons maintenant l'état des choses après la Réforme.

Cas de peste après la Réforme.

Ce fut en 1542 que la peste désola Genève pour la première fois après la Réforme. Le roi de France levait des troupes en Suisse, afin de mettre une garnison dans les parties du Piémont qu'il possédait alors. Les Genevois accordèrent le passage à ces compagnies. Par une de ces barbaries si fréquentes en ce temps, où le respect pour la vie humaine était presque nul, des Fribourgeois se mirent en marche ayant dans leurs rangs plusieurs soldats atteints de la peste ; quelques-uns d'entre eux moururent à Genève, et le mal se répandit avec une violence qui consterna la population.

L'hôpital pestilentiel fut rouvert : immédiatement les lits se trouvèrent encombrés, et les magistrats demandèrent à la Vénérable Compagnie un pasteur, afin de consoler les malades. Pierre Blanchet, ministre français, qui depuis trois mois était au service de Genève, s'offrit spontanément pour cette dangereuse fonction ; ses services furent acceptés ; le

Conseil lui donna le droit de recevoir les testaments et de conserver les dépôts des mourants, afin de les remettre plus tard à leurs héritiers. « M. Blanchet, dit le registre, s'acquitta de son ministère en telle sorte qu'il rendit les plus grands services au pauvre peuple affligé du fléau. » Ce ministère était rude ; on en peut juger par cette lettre de Calvin à Viret[1] :

« Je n'ai pu te répondre plus tôt, n'ayant pas un moment à moi. La peste sévit avec une violence telle, que peu de personnes atteintes échappent à la mort. Un de nos collègues ayant dû être choisi pour assister les malades, Pierre Blanchet s'est offert. et les autres l'ont accepté. Si malheur lui arrive, je crains que ce ne soit moi qui le remplace en ce poste périlleux, car, comme tu le dis, nous sommes tous membres les uns des autres, et nous ne pouvons faire défaut à ceux qui ont besoin plus que tout le monde de notre ministère. Toutefois, la chose est difficile à résoudre, car, pendant que nous consolons une partie du troupeau, nous abandonnons le reste de l'Eglise. Mais, d'autre part, puisque nous avons accepté cette charge, je ne vois pas quel motif nous nous permettrions d'alléguer afin d'éviter le péril, en ne secourant pas ceux qui ont le plus besoin de notre assistance. Si celui qui est employé succombe, il faut qu'un autre le remplace, et soit élu par le vote unanime de ses collègues. »

1. Calvin à Viret, octobre 1542, n° 81, manusc., Biblioth. de Genève.

Le fléau sévit dans Genève jusqu'en février 1543; puis, à la fin d'avril, il éclata derechef avec une violence inouïe. Les magistrats prirent toutes les précautions possibles; les collectes furent multipliées, et leurs résultats permirent de secourir efficacement les familles pauvres; les bons Allemands Kléberg se distinguèrent en envoyant deux cents aunes de drap et un sac d'écus.

Les souffrances des malheureux se trouvant apaisées, on parqua la contagion dans les localités atteintes. Des quarantaines rigoureuses entourèrent les maisons où régnait la maladie, et les personnes guéries ne purent sortir de l'hôpital qu'après le plus minutieux examen. Ces mesures, qui annonçaient un grand progrès dans l'art de combattre ce mal, le concentrèrent sur les points attaqués, et préservèrent plusieurs quartiers de la ville. Malheureusement, les hommes dévoués au service des malades succombèrent à la peine : Pierre Blanchet, qui, dès la réapparition du fléau, avait offert ses bons offices, entra dans l'hôpital[1] le 11 mai. Peu de temps après, Sébastien Châtillon, ministre et régent du Collége, voyant que Blanchet paraissait affaibli, s'offrit pour le soulager, mais ses services ne furent pas immédiatement agréés par le Conseil[2]. Blanchet

Pierre Blanchet, ministre martyr.

1. Registres des Conseils, 22 mars, 11 mai et 1er juin 1543.

2. Le chroniqueur Roset dit que Châtillon refusa après s'être offert. Il est évidemment injuste à son égard, et il écrit sous l'empire de la haine qui entourait cet homme après ses disputes avec Calvin. Calvin

ne résista pas longtemps : après vingt jours de travaux, il mourut, rendant grâces au Seigneur d'avoir été digne de participer à son œuvre.

Toute la population de Genève déplora la perte de ce digne serviteur de Jésus-Christ.

Les magistrats demandèrent immédiatement à la Compagnie de nommer un aumônier remplaçant le défunt.

Ici survient une des plus violentes attaques des auteurs ultramontains contre le clergé de Genève. MM. Audin, Perron, Magnin et les prédicateurs catholiques de nos jours, etc., s'expriment en ces termes : « Alors on ordonna aux ministres de choisir un autre chapelain pour les pestiférés, en leur défendant de penser à M. Calvin, à cause des grands services qu'il rendait à l'Etat et à l'Eglise. Les ministres avouèrent qu'il serait assez de leur devoir de consoler les pestiférés, mais qu'aucun d'eux n'a le courage de le faire, à la réserve de Mathias de Geneston. Calvin, soigneusement caché dans sa demeure, laissa passer le fléau de Dieu. La honteuse et lâche désertion de ses collègues ne les sauva pas tous, et n'empêcha pas le mal [1] de découvrir parmi eux ses victimes. »

et de Bèze n'ont jamais lancé cette accusation contre Châtillon dans leurs plus violentes querelles avec lui Je crois que M. Bonnet, dans son édition des Lettres françaises de Calvin, n'a pas raison d'admettre les affirmations de Roset. Du reste, en étudiant les registres de cette époque, il faut se garder de confondre Sébastien Châtillon avec un sieur Sébastien, mauvais médecin, et chassé pour sa lâcheté et ses malversations.

1. Magnin, Histoire de la Réforme à Genève.

Rétablissons les faits d'après les témoignages contemporains. Il s'agit de remplacer Blanchet. Fidèle à l'esprit de la lettre précédente, Calvin s'offre [1], et les Conseils ne l'acceptent pas, vu les bons offices qu'il rend à la République. Il n'est pas à craindre qu'on l'accuse de lâcheté s'il ne va pas à l'hôpital, car il est notoire que deux ans auparavant, à Strasbourg, il a soigné les pestiférés, s'exposant chaque jour au péril. Les pasteurs se rendent alors vers les magistrats; voici le procès-verbal de la séance [2] : « Messieurs les ministres, à savoir Jean Calvin et M. de Geneston, Aimé et Loys Champereau, Philippe de Ecclésia, Abel Poupin, ont comparu en Conseil, et proposé comment nul d'entre eux n'a la constance d'aller à l'hôpital pestilentiel, combien que leur office porte de servir Dieu et son Eglise, tant en prospérité que en nécessité, jusque à la mort. Et d'avantage est nécessaire de en eslyre et constituer un autre, au lieu de M. Pierre Blanchet, lequel est allé à Dieu au dict hospital. Et que si plaît à la Seigneurie de accepter un qu'ils connaissent, lequel est bien propre, il serait chose consolative aux pauvres infectés de peste, combien qu'ils confessent que en ce endroy ils ne font pas leur debvoyr. — Sur quoi résolu de les ouïr pour entendre d'iceulx lequel aura vouloyr pour faire son office et aller se-

Pasteurs indignes refusant de consoler les pestiférés.

1. Roset, liv. IV, chap. 60; registres de la Compagnie, 18 août 1564; Discours rétrospectif sur les cas de peste à Genève.

2. Registres du Conseil, mardi 5 juin 1543.

courir et consoler les pauvres infectés, afin que sur cela il soit avisé ; toutefois M. Calvin n'est compris avec les autres, pour ce qu'il besoygne à servir en l'Eglise et répondre à tous passans, avec ce, pour havoyr conseil de lui. Et estant rentrés les dits prédicans, assavoir : les deux Champereau, de Ecclésia et Abel Poupin, et après les remontrances que cela estoyt de leur office, non seulement en temps de prospérité, mais en temps de guerre et de peste et autres nécessités, de servir l'Eglise chrétienne, ont confessé qu'il est vrai qu'il est de leur office ; mais Dieu encore ne leur a donné la grâce de avoir la force et constance pour aller au dit hospital, priant les tenir pour excusés. M. de Geneston s'est offert d'y aller, moyennant que l'élection se fasse selon Dieu, et si le sort tombe sur lui, qu'il est prêt d'y aller. Et ayant ouï, résolu de prier Dieu de leur donner meilleure constance pour l'avenir, car, dès ici en là, il faut qu'ils servent l'Eglise en toutes choses, selon leur office ; mais, pour à présent, qu'il soit accepté celuy qu'ils ont présenté, moyennant qu'il soit suffisant à tel office, et qu'ils aient à l'examiner, afin de faire la relation de ce en Conseil. »

Mathias de Geneston, martyr.

Geneston fut choisi par le sort ; il fit ses adieux à ses collègues et s'enferma dans l'hôpital. Sa femme ne voulut pas l'abandonner ; partageant ses travaux et ses périls, elle mourut la première, et quelques jours plus tard, son mari succombait au fléau.

Ainsi, dans cette peste de 1543, sur les huit ministres composant le clergé de Genève, deux pasteurs étaient morts victimes de leur zèle, et deux autres s'étaient volontairement offerts pour partager leurs dangers. Quant aux trois derniers, les frères Champereau et Philippe de Ecclésia, il n'est point étonnant de les voir lâchement faillir à leur mandat : c'étaient *des moines sortis de leurs couvents;* on les avait reçus ministres dans un moment où l'Eglise à peine constituée manquait de serviteurs, et ne pouvait obtenir des renseignements précis touchant les candidats venus de loin. Du reste, ces trois hommes ne firent pas long séjour dans le clergé de Genève : les Champereau furent chassés pour mauvaises mœurs ; on bannit de Ecclésia, vu ses actes d'usure et de malversations financières. Abel Poupin seul demeura, et plus tard expia sa faute par un ministère des plus dévoués.

Epurée de ces faux frères, l'Eglise de Genève persévéra dans la voie tracée par ses premiers martyrs.

Boute-peste, 1544.

L'année suivante, 1544, des scènes lamentables eurent lieu dans notre ville ; la maladie ayant reparu, le peuple attribua ses ravages à des scélérats qu'il désignait sous le nom de *boute-peste*. Arrêtés et mis à la question, ces gens déclarèrent qu'ils allaient sur Champel couper le pied d'un supplicié ; ils le hachaient, puis en formaient un enduit renfermant du virus pestilentiel ; ils frottaient ensuite de

cette graisse les verrous, les loquets des portes, les barrières des degrés publics. La suite de leurs aveux fut plus étrange encore : « Ils s'étaient donnés au diable, corps et âmes, par paroles expresses, et lui avaient fait serment par deux fois, les mains levées, d'empoisonner ce que la peste avait laissé de reste en la ville, jusqu'à ce que ceux de Genève pussent être nourris avec une coupe de blé. » Vingt-sept hommes et quatre femmes, accusés de ce crime, périrent du dernier supplice. Calvin obtint qu'ils seraient préalablement mis à mort avant d'être brûlés. — Nous voudrions pouvoir porter le même jugement sur ces malheureux que sur les victimes de 1530, mais les détails des aveux sont trop circonstanciés pour être uniquement le résultat des tortures; voici, du reste, une lettre de Calvin qui tranche la question[1] :

« Ne m'accuse point de négligence, si je ne réponds pas de suite à tes demandes au milieu des progrès de la peste. Que te dirai-je des empoisonneurs? Mon frère a dû te transmettre tous les détails possibles. Renatus nous a frappés d'étonnement par sa conduite ! Cet homme, à qui les tourments n'avaient pu arracher les moindres aveux, a tout confessé lorsqu'on lui a dit que je pourrais obtenir sa grâce du Conseil. Sa femme a déclaré qu'elle avait fait périr dix-huit hommes au moyen du poi-

1. Calvin à Farel, 25 avril 1545, manuscrit 106, Biblioth. publique.

son; lui-même a nommé quatre ou cinq de ses victimes. Le secours de Dieu s'est clairement manifesté dans les derniers moments de ces coupables. Ils ne donnaient aucun signe de repentance, mais plus tard leurs dispositions ont changé ; mon espérance a été dépassée, le Seigneur les a merveilleusement soutenus : tous deux sont morts avec une constance, une foi, une douleur de leurs crimes, qui ne laissaient rien à désirer. »

Opinion d'un bon curé de Savoie touchant les causes de la peste à Genève.

Du reste, tout ne fut pas tragique dans ces jours de deuil ; et comme nous désirons reproduire autant que possible les détails de cette époque, voici quelques phrases d'une lettre écrite au Conseil de Genève par un bon curé des environs [1] :

« Messieurs les syndics, à cause des humanités particulières que j'ai reçues de vous, désirant votre corporelle et spirituelle prospérité, je vous écris pour un bon conseil. Sachant la multitude des vôtres être journellement exterminée de ce monde par le glaive de pestilence, je dois vous ramentier que vos prédécesseurs, en toutes leurs adversités, avaient recours à Dieu, et faisaient par les ministres de notre sainte mère Eglise oblation sacramentelle du précieux corps et sang de Jésus-Christ, puis belles et dévotes processions et litanies, implorant la glorieuse Vierge Marie, les anges du paradis, tous les saints et saintes, intercesseurs envers la Majesté divine, et

1. Archives, portefeuille historique, n° 1304.

par ces dévotes oraisons ont toujours apaisé l'ire de Dieu et impétré grâce. Vous avez mis en oubli ces belles et générales processions, et pour cela la mort pestifère frappe les corps de plusieurs de vos concitoyens. Faites donc diligence pour rebouter les choses comme auparavant, et Dieu, qui est le Père des miséricordes, vous pardonnera et vous fera grâce du fléau de peste. »

Le Conseil résolut d'envoyer une Bible accompagnée d'une lettre de Calvin, pour instruire le bon curé Mongallas de Sicenex, touchant la vraie lumière des jugements de Dieu.

Jehan Macard, martyr, 1560.

Après 15 ans d'intervalle, la peste reparut vers l'an 1560; sa principale victime fut le pasteur Jean Macard. Nous avons vu, dans notre premier volume, le courage et le dévouement de ce digne ministre auprès de l'Eglise de Paris. De retour à Genève, il s'offrit pour consolateur des pestiférés; il fut atteint, et, au grand regret de la République, au grand dommage de l'Eglise, il alla vers son Sauveur à la fleur de son âge, persévérant jusqu'au dernier sanglot en la confession de foi qu'il avait saintement prêchée.

Cette irruption du fléau ne dura pas longtemps; mais, quatre ans plus tard, Genève eut à souffrir des ravages qui dépassèrent peut-être les épreuves précédentes.

Peste de 1564.

« Le 14 août [1], la peste commence à être

1. Registres de la Compagnie, 14 août 1564. Archives, portefeuille historique, n° 1769.

en la ville, et suit de lieu en lieu par les environs; la commune opinion est qu'elle est apportée de Lyon par les habits de gens qui en sont revenus. » Les Savoyards s'effraient des progrès de la contagion, et maltraitent les Genevois qui fréquentent leurs villages; les gens de justice se mêlent de faire des arrestations, et voici comment le fanatisme religieux s'unit à la crainte des boute-peste dans ces étranges procédures : « Deux marchands de Genève s'étant arrêtés à Mont, près de Seyssel, et ayant demandé à ceux de ce village des viandes pour argent, le peuple s'assembla avec armes, voulant les massacrer comme engraisseurs, dont Genève avait envoyé six-vingts pour empoisonner la Savoie. Là-dessus survint un gentilhomme, blasphémant comme les autres, disant qu'ils étaient plutôt de ces évangélistes de Genève, et dégaîna son épée pour les frapper; mais eux s'étant mis à genoux, ils obtinrent sa merci par bonnes prières. » Les conseillers genevois, instruits de ces choses, déclarèrent aux magistrats d'Annecy et de Chambéry que leurs concitoyens porteraient désormais un passe-port signé des syndics, et si l'on ne le respectait pas, de terribles représailles seraient exercées. Ce procédé réussit, et la vue des noms de MM. Chenalat et Galatin, secrétaires d'Etat, suffit pour convaincre les villageois que les porteurs de ces papiers étaient incapables de leur nuire.

Dans la ville de Genève, le fléau se développa rapidement ; plusieurs quartiers se trouvaient atteints, et l'on voyait d'heure en heure passer le fatal brancard, entouré de gardes, qui transportait un malade à l'hôpital de Plainpalais. Les pasteurs, sans attendre l'avis des magistrats, examinèrent le mode le plus convenable pour élire le chapelain des pestiférés. Ce qui frappe dans cette délibération, c'est le calme et le sang-froid de l'assemblée, qui semble discuter un règlement de discipline, et non voter sur une question de vie ou de mort pour ceux que le choix du Tout-Puissant désignera pour cette œuvre solennelle.

Mode d'élection des pasteurs consolateurs des pestiférés.

Les premiers qui parlèrent furent d'avis que, vu le grand nombre des localités atteintes, chaque ministre fût chargé des pestiférés de sa paroisse. D'autres pasteurs, tels que Raymond Cop, rappelèrent les cas où un ecclésiastique élu par le sort avait été spécialement investi de cette fonction périlleuse. Après une courte délibération, la majorité se rangea à cet avis, et l'on pria le Conseil de venir en aide au ministre que le sort désignerait, vu qu'il serait obligé de vivre loin de sa famille, d'entretenir un serviteur, et de se munir de remèdes coûteux. Au moment de passer à l'élection, un pasteur proposa d'exempter M. de Bèze; mais celui-ci refusa de toutes ses forces cette faveur, déclarant que ses frères n'avaient pas le droit de le relever de son serment. Plusieurs ministres âgés approuvèrent le modéra-

teur, rappelant que dans les temps de contagion les chefs des Eglises réformées avaient rempli leur mandat avec le même dévouement que les plus humbles ecclésiastiques : que Bullinger à Zurich, Bucer à Strasbourg, Œcolampade à Bâle, s'étaient conduits avec la plus grande abnégation, et qu'il était même notoire que Calvin, durant son exil de Genève en 1537, étant ministre et professeur de théologie à Strasbourg, avait soigné les pestiférés de cette Eglise, les visitant et les consolant comme s'il n'eût couru aucun danger.

La Compagnie se rangeait à cet avis, lorsqu'un message du Conseil vint trancher la question. Les magistrats déclarèrent que M. de Bèze leur était trop précieux par son puissant crédit auprès des cours protestantes, pour qu'ils consentissent à le voir exposé sans utilité réelle pour la République. Le modérateur fut donc exempté, malgré sa répugnance et ses refus.

Voici comment le sort fut jeté. Qu'on nous pardonne ces détails, auxquels le temps et la solennité des événements donnent quelque intérêt. Les ministres invoquèrent l'assistance divine, et redirent avec les disciples de la primitive Eglise : « Seigneur, toi qui sondes les cœurs de tous les hommes, fais connaître celui que tu as choisi pour ce ministère. » Puis, le modérateur écrivit sur des billets les noms des pasteurs de la ville ; on mit ces noms dans une

urne close et laissant à peine l'espace suffisant pour introduire la main. On prit un second vase, dans lequel on mit des billets en nombre égal à celui des pasteurs en office ; ces billets étaient blancs, sauf un, qui portait ces mots : *La volonté de Dieu soit faite!* Puis, sur l'invitation du modérateur, un ministre tira de la première urne un des billets, et lut le nom du pasteur qui s'y trouvait; celui-ci s'avança et prit une carte dans la seconde urne. Les cinq premiers appelés tirèrent des bulletins blancs ; à la sixième épreuve, Jean Legaigneux rencontra le billet d'élection. Alors, avec une simplicité courageuse, il demanda au Seigneur la force nécessaire pour bien remplir sa mission; puis il alla se loger à la Coulouvrenière, afin d'être plus à la portée des pestiférés.

A peine cette scène eut-elle été racontée aux magistrats, que ceux-ci, ne voulant pas accepter cet acte de dévouement, enjoignirent à la Vénérable Compagnie de nommer d'office deux jeunes ministres surnuméraires, afin de conserver les anciens pasteurs, « qui avaient déjà tant fait leurs preuves. » Les pasteurs, tout en remerciant les conseillers de leur bienveillance, leur dirent que le serment des serviteurs de Jésus-Christ ne leur permettait pas de se retirer devant un pareil danger; que l'Eglise de Genève devait donner l'exemple et ne jamais demeurer en arrière quand il s'agissait d'accomplir un devoir.

Durant trois mois, le pasteur Legaigneux exerça ses fonctions dans le lazaret; puis, la peste ayant à peu près disparu, il rentra dans sa paroisse, recevant les félicitations de ses collègues et les remerciements publics des magistrats.

Il semblerait que le pasteur qui avait prodigué ses soins aux pestiférés dût acquérir ainsi une position exceptionnelle. Les malades échappés à la mort, les familles obligées de se séparer d'un père ou d'un enfant, ne devaient-elles pas conserver la plus tendre reconnaissance pour l'homme qui s'était consacré à ces êtres séquestrés momentanément de la société humaine ? Il paraît toutefois que les choses se passaient autrement, et, soit par ingratitude, soit par une espèce de honte à convenir qu'on avait eu la peste, les pasteurs n'obtenaient que de très-insignifiants souvenirs de la part de leurs malades du Lazaret ; mais cette manière d'agir ne pouvait les décourager, car ils ne voyaient dans leurs travaux que Jésus-Christ et ses ordres formels.

Soit hasard, soit convention tacite, le sort tombait fréquemment sur les mêmes personnes : Charles Perrot, par exemple, fut délégué à deux reprises ; le fatal bulletin échut trois fois à MM. Chausse et Nicolas Colladon. Le ministre Legaigneux entra quatre fois au Lazaret ; son caractère énergique lui faisait accepter avec joie cette douloureuse mission. Malheureusement, il tomba dans l'écart où se jettent

Legaigneux.

souvent les hommes qui ont rendu de grands services à leur Eglise : ils veulent dominer sur les héritages du Seigneur ; ils imitent certains martyrs des premiers siècles, qui, ayant échappé à la mort après l'avoir affrontée, se permettaient une conduite relâchée et pleine d'orgueil, montrant ainsi qu'il est plus facile d'être à la hauteur de son devoir durant les temps de crise, que dans le cours ordinaire de la vie. Legaigneux en fit la triste expérience : s'appuyant trop sur ses services passés, il se rendit coupable de notables infractions à la discipline ecclésiastique, et fut obligé de se retirer en France, où son caractère inquiet lui fit maintes fois changer de poste, au grand mécontentement des Eglises au sein desquelles il ne faisait qu'un bref séjour.

Il ne faut pas croire qu'en temps de peste les pasteurs bornassent leur ministère à des consolations et à des paroles d'espérance ; c'était déjà beaucoup pour les pauvres malades séquestrés, sans communication possible avec leurs familles ; mais les ministres entraient dans d'autres détails. Profitant de leur isolement, ils méditaient sur les moyens de resserrer la peste dans ses plus étroites limites ; leur attention était constamment tournée vers l'amélioration de l'état extérieur du malade. L'un des hommes à qui Genève fut le plus redevable sous ce rapport, fut le ministre Nicolas Colladon. Elu par le sort pour entrer au Lazaret en 1570, il se présenta aux con-

Nicolas Colladon ; procédés d'assainissement.

seillers, déclarant qu'il était prêt à faire son devoir, mais qu'auparavant il sollicitait de sérieuses réformes dans le régime intérieur de l'hospice. D'abord les lits, dit-il, doivent être placés à une distance convenable, et les communications entre les malades seront interdites; il faut des chambres particulières pour les convalescents; la plus grande propreté est nécessaire; les aides-chirurgiens ou barbiers doivent brûler, après chaque pansement, les linges ou emplâtres hors d'usage; aucun de ces objets ne pourra être déposé sur les parquets des salles. Comme les enterreurs ont l'habitude de s'emparer des cadavres immédiatement après la mort, ils devront attendre au moins dix heures, et prendre toutes les précautions pour que nul ne s'approche des cercueils. De graves scandales résultant du séjour des hommes et des femmes dans les mêmes chambres, les malades des deux sexes seront absolument séparés. Les magistrats adoptèrent ces mesures, et M. Colladon, encouragé par ce succès, conseilla pour le dehors une police sévère, dont voici les règlements : « Tous étrangers voulant entrer en ville devront faire huit jours de quarantaine à Plainpalais. Les marchandises venant de pays suspects seront brûlées sans rémission. On renverra tous les mendiants et porte-haillons. Enfin, toutes les personnes qui auront eu la peste, seront obligées de tenir à la main, dans les rues, une baguette blanche. Ces ordonnances étant

rigoureusement exécutées, le fléau fut victorieusement combattu; mais, dans certaines circonstances, il éclatait avec une telle intensité, que tous les préservatifs devenaient inutiles; ce fut le cas en 1574 et en 1615.

Charles Perrot

A côté de Nicolas Colladon, les pasteurs dont le caractère se montra sous le jour le plus honorable furent MM. Chausse et Perrot, choisis par le sort en 1568 et 1574. Chausse se retira à Saint-Gervais, et Perrot fut nommé consolateur à l'hôpital. La contagion était terrible, dit le registre; la grande salle de l'hôpital se trouvait encombrée; quelle que fût la brièveté des maladies et la rareté des convalescences, les places étaient constamment remplies, et des files entières de malades changeaient journellement. La frayeur empêchait de trouver des infirmiers en nombre suffisant; les enterreurs refusaient le service, et quelques protestants français s'étant dévoués, moururent bientôt à la peine. Pendant deux mois, M. le pasteur Perrot ne quitta pas un seul jour les salles encombrées de mourants; puis, lorsque la mortalité fut éteinte et qu'il ne resta plus que quelques convalescents hors de danger, M. Perrot, dit le registre, rentra chez lui, et fut remercié par le Conseil.

M. Chausse remplit son devoir en digne serviteur de Jésus-Christ. Il se logea dans une maison isolée, tout près du temple de Saint-Gervais. Si l'hôpital était encombré, des scènes affreuses se passaient

dans les rues : à diverses reprises, on surprit quelques scélérats [1], frottant les angles des murailles et les portes des maisons avec des lambeaux de vêtements arrachés aux cadavres des pestiférés. Le Conseil fit prompte justice de ces empoisonneurs pris en flagrant délit ; mais le crime était consommé, et dans le faubourg il y avait peu de maisons sans malades. M. Chausse ne se donnait aucun repos ; jour et nuit on le voyait au chevet des mourants ; lui-même transportait les remèdes et les provisions que les personnes charitables de la ville faisaient passer sans relâche dans Saint-Gervais. Bientôt la contagion traversa le Rhône, et, au bout de huit jours, la peste était partout dans la ville. Dès-lors, les pasteurs se rendirent tous auprès des malades, observant seulement les précautions accoutumées, qui consistaient à mettre des gants parfumés et à porter autour du cou un petit sachet d'odeurs fortes. Lorsqu'on vit tous les ministres au service des pestiférés, des murmures s'élevèrent dans les maisons épargnées, et de graves remontrances parvinrent au Conseil [2]. Les magistrats représentèrent alors aux ministres que beaucoup de malades ordinaires ne voulaient plus recevoir leurs visites, et que le service pastoral souffrait grandement de cet excès de zèle. La Vénérable Compagnie répondit que « les ecclé-

Chausse, martyr.

1. Registres de la Compagnie, juillet 1568.
2. Registres de la Compagnie, 23 août 1578.

siastiques remplissaient leur charge avec tant de prudence et de discrétion, que depuis cinq semaines pas un cas fâcheux n'était advenu, et qu'en nulle occasion le germe de la maladie contagieuse n'avait été transmis d'une maison à l'autre par la faute d'un pasteur. Du reste, ajoutaient-ils, les pestiférés sont dans un tel abandon, vu le nombre et la gravité des cas actuels, qu'il est impossible que les ministres diminuent pour un seul jour leurs visites ; on ne peut, comme autrefois, s'en tenir à un ou deux élus, et les malades que Dieu épargne de la contagion devraient lui rendre grâce, au lieu d'entraver le service par des plaintes hors de saison, puisqu'en des temps si fâcheux chacun doit porter sa part du fardeau. » — Heureusement, l'approche de l'hiver diminua l'intensité du mal, et vers la fin de l'année toute trace de contagion avait disparu.

Neuf ans se passèrent sans que le fléau recommençât. Des cas isolés, comme il en reste toujours après les grandes crises, venaient seulement de temps à autre porter l'alarme dans la population ; toutefois, on observait que ces malades ne communiquaient pas le principe destructeur, en sorte que l'inquiétude n'était pas générale ; mais, en 1574, quelques marchandises venant de Lyon et déposées dans un magasin du faubourg donnèrent la peste à plusieurs porte-faix. Le mal s'étendit rapidement dans Saint-Gervais ; M. Chausse y avait laissé de touchants

souvenirs; le sort se trouva conforme aux vœux de ses paroissiens « des mauvais jours » : ce courageux ministre retourna dans son ancien logis et reprit ses rudes travaux; mais, au bout de quelques semaines, son cœur fut brisé par la nouvelle que la peste avait atteint sa propre maison. Néanmoins, il ne voulut point quitter ses malades, et il ne retourna chez lui que pour assister à l'agonie de l'aînée de ses filles, victime du fléau. Ce malheur sembla le détacher complètement de la vie; pour vaincre sa douleur, il redoubla de zèle, et multiplia tellement ses travaux, que le Conseil lui intima l'ordre de se modérer et de penser au soin de sa santé. Les avis furent inutiles : vers le milieu de juin, la peste atteignit le digne pasteur, et, comme sa maison en était encore visitée, sa femme et ses enfants obtinrent de soigner dans leur demeure leur malade bien-aimé. Quand cette nouvelle se répandit dans Saint-Gervais, ce fut un deuil général : valides et convalescents se portèrent en foule autour du brancard, avides de recevoir une parole, un adieu, un regard du martyr. — Le lendemain, quelques magistrats se transportèrent chez M. Chausse, lui promettant que, si Dieu le retirait, sa veuve et ses trois filles seraient adoptées par l'Etat, « ce qui n'était que justice, puisque la République devait regarder comme siens les enfants des courageux serviteurs qui se dévouaient au bien public, sans autre souci que de faire leur devoir. » Le malade assura

les conseillers que ces paroles payaient largement les peines qu'il avait souffertes ; puis il les pria de se retirer et de recevoir ses derniers adieux, craignant pour eux les dangers d'une trop longue visite.

Le jour suivant, la Vénérable Compagnie se rendit en corps auprès du mourant. « Chers frères, dit le pasteur, je me sens ému de votre témoignage de courageuse sympathie ; finalement, je suis frappé à mort, et du fond du cœur je remercie Dieu de me retirer à lui ; les temps sont si misérables, que souvent la foi défaille devant l'œuvre ; je m'en vais tranquille, non point par la souvenance de ce que j'ai fait, mais par l'assurance de la rémission de mes péchés et de mon salut, en la grande miséricorde de notre Sauveur Jésus-Christ. Avant de mourir, je désire vous recommander de ne pas laisser ma famille dans une triste solitude. Remerciez mieux que je n'ai pu le faire les magistrats, pour les biens, les assistances particulières, les honneurs que j'ai reçus de leur part. Dieu leur fasse la grâce de marcher de mieux en mieux dans le devoir, afin qu'ils soient toujours des instruments de bénédiction pour le pays. Quant à vous, chers frères, je prie à ma dernière heure que le Seigneur vous donne la force de vous acquitter de vos obligations envers l'Eglise. Daignez me pardonner les manques de zèle dont je suis coupable. Encore une fois, ayez bonne souvenance de ma femme et de mes enfants, que je laisse pauvres et chargés de dettes. Hélas ! dans ces jours

de misère publique, j'ai fait mon possible pour soulager les malades; mais je n'ai pu soigner les affaires de ma maison comme je l'aurais désiré. Je m'en remets avec une foi entière à la divine Providence; je sais que vous serez les instruments de sa bonté à l'égard des miens, et, fondé sur cet espoir, je laisse sans inquiétude cette misérable vie[1]. »

La confiance du mourant ne fut pas trompée : la République adopta ses enfants.

Nous ne mentionnerons pas plusieurs invasions du fléau vers la fin du 16e siècle; elles n'offrirent aucune circonstance digne d'être remarquée, et la maladie céda aux efforts bien dirigés des hommes de l'art.

Peste de 1615

En 1615, les choses se passèrent différemment. A la fin de juillet, plusieurs soldats piémontais traversèrent la ville : un d'entre eux mourut de la peste; huit jours après, plusieurs citoyens succombèrent; tous les quartiers de la ville furent atteints, et les ravages s'étendirent avec une telle intensité, qu'au bout d'un mois, plus d'un millier de personnes étaient mortes.

Mort d'Antoine de Lafaye.

Une des premières victimes fut Antoine de Lafaye, pasteur et professeur en théologie. Ami et successeur de Théodore de Bèze, il avait rendu d'éminents services à l'Eglise de Genève[2]. Le 1er septembre, il

1. Registres de la Compagnie, 18 juin 1574.
2. Registres de la Compagnie, 3 septembre 1615.

rentrait chez lui, et s'aperçut que sa porte était « engraissée » ; la croyance aux boute-peste existant dans toute sa force, il fit brûler le panneau suspect. Le fléau l'ayant atteint quelques heures plus tard, on crut à la réalité du crime, sans songer que Lafaye, ministre courageux, venait de faire la prière auprès du lit de quelques amis frappés de la contagion. Sa femme ne voulut céder à personne le périlleux mandat de soigner son époux, et tous deux moururent le 3 septembre, « acceptant sans murmure la volonté de Dieu, et le remerciant des faveurs qu'Il leur avait faites en leur permettant de travailler à son œuvre. »

L'hôpital de Plainpalais fut rouvert dès les premiers jours d'août. Les magistrats demandèrent un pasteur pour consoler les malades[1]. La Compagnie délibéra si l'on tirerait au sort, ou si l'on choisirait le chapelain à la majorité des voix ; ce dernier avis prévalut, et l'on réserva le sort, si l'élection ne réussissait pas. Un homme se trouvait désigné par avance : c'était M. Gervais; tout récemment, à l'hôpital, il avait rempli l'office d'aumônier avec un courage et une abnégation qui lui valurent les bénédictions des pauvres et le remerciement des conseillers. Les suffrages de ses collègues se portèrent sur sa personne, et M. Gervais « déclara qu'il acceptait sans contrainte, s'en remettant à la providence de

Gervais, pasteur, martyr.

1. Registres de la Compagnie, 16 août 1615.

Dieu et aux prières de ses frères. » Il s'enferma dans l'hôpital, et son activité ne connut point de bornes; il devint la terreur des employés négligents; il rassembla des aumônes et des secours tellement abondants, que les « pauvres affligés furent à leur aise, comme en maison riche. » Ses prières étaient si douces et si ferventes, que les malades attendaient le moment du culte avec l'impatience qui se manifeste d'ordinaire aux approches des repas, dans les salles des convalescents. Aussi, lorsqu'au bout de trois mois M. Gervais, sentant ses forces diminuer, voulut demander un congé, tout le personnel de l'hôpital, employés et malades, le supplièrent de ester avec eux; il y consentit[1].

Vers Noël, la Vénérable Compagnie dut statuer sur une intéressante requête. « Les personnes, dit le registre, qui sont hors la ville pour s'essourer, à cause de la contagion dont elles furent atteintes en leurs maisons, et d'autres qui sont encore malades, supplient M. Gervais de célébrer pour eux la Sainte-Cène le jour de Noël. La Vénérable Compagnie, tout en rendant justice à cette bonne pensée, ne peut l'approuver, à cause du danger que pourront courir, en se mêlant avec les autres, ceux qui sont là pour s'essourer. M. Gervais se transportera auprès d'eux, afin de les exhorter à la patience, en attendant qu'il plaise à Dieu de les mettre en liberté, pour communiquer avec le corps de l'Eglise. »

1. Registres de la Compagnie, 15 décembre 1615.

Durant le mois de décembre, comme toutes les précautions étaient prises pour éviter les progrès de la contagion, les pasteurs, profitant de toutes les occasions pour réveiller le sentiment religieux, proposèrent aux magistrats de célébrer un jeûne, « afin d'induire le peuple à prières plus ardentes, et à plus grande humiliation devant Dieu. » Le Conseil approuva cette idée, et fixa la solennité au 14 décembre[1]. Les services durèrent de dix heures à onze et demie, et de une heure à deux. « Le tout, dit le registre, a été fait avec grand zèle du peuple, lequel, nonobstant la contagion qui en avait beaucoup emporté, s'est trouvé en si grand nombre, par la grâce de Dieu, en tous les temples, que de longtemps ne s'était vue une si grande fréquence d'auditeurs. »

Le fléau sévit jusqu'au commencement de février; quatre mille personnes, c'est-à-dire le quart des habitants, moururent. Le 15 dudit mois la contagion ayant disparu, la Compagnie fit cesser les prières que chaque jour on prononçait « pour les affligés du corps de l'Eglise. » Les communications furent rétablies avec les campagnes environnantes ; car, durant les ravages de la peste, les magistrats avaient interdit aux citoyens de sortir de la ville, et nul ne pouvait s'absenter, excepté lorsque des parents allaient soigner leurs malades établis à Plainpalais. Alors

Charité reciproque des Savoyards et des Genevois.

1. Registres de la Compagnie, 8 et 15 décembre 1615.

se passa un des faits les plus intéressants de notre histoire [1].

En 1613, la peste avait ravagé le Chablais [2]; les Genevois envoyèrent des convois de remèdes, de vêtements, de provisions de toute espèce aux villages décimés. A cette époque, un très-grand nombre de citoyens possédaient des terres en Savoie. La ville ayant été fermée du 2 août 1615 au 1er janvier 1616, il avait été impossible aux propriétaires genevois de faire leurs récoltes au pied du Môle et du Salève. Cette dure nécessité complétait la ruine occasionnée par les sacrifices accomplis pour soulager les malades indigents; toutefois, la probité reconnaissante des Savoyards épargna ce supplément d'épreuve aux Genevois. Le lendemain du jour où la libre pratique est rendue, on voit se presser aux portes de la ville de longues files de chariots chargés de vin et de blé; les conducteurs s'arrêtent, les uns devant l'hôpital, les autres devant les maisons particulières; on les interroge. « Voici, disent-ils, la récolte de vos terres en Savoie; sachant que vous ne pouviez pas le faire vous-mêmes, nous avons moissonné et vendangé à votre place. Tout s'y trouve; il

1. Ce fait est d'autant plus important, qu'il prouve que, malgré les guerres acharnées que les ducs de Savoie avaient faites aux Genevois, les populations savoisiennes n'avaient jamais partagé la haine de leurs chefs contre leurs voisins protestants; dès qu'ils étaient libres, ils manifestaient les plus bienveillantes dispositions à l'égard des Genevois.

2. Gautier, *Histoire de Genève*, 1613 et 1615.

ne manque pas un épi, pas un verre de vin. » On les remercie, on leur fait fête, on veut payer les journées. « Non, non, ajoutent les syndics des villages qui accompagnaient les convois; vous nous avez fait tant de bien à la peste de Thonon, que nous sommes contents de montrer qu'on s'en souvient. »

La maladie avait disparu; le ministre Gervais put retourner dans sa paroisse de la ville. Sa venue fut un jour de fête : on lui témoigna de mille manières la joie de le revoir ; mais le regret fit bientôt place à ces douces manifestations : le digne pasteur avait consulté son zèle plutôt que ses forces; sa santé était détruite ; il ne put reprendre ses fonctions, et deux ans plus tard il mourut, jeune encore, « usé, dit le registre, par la singulière piété et diligence qu'il avait déployées en la visitation et consolation des pestiférés ; il s'en est allé paisiblement vers son Dieu, heureux d'avoir été mis à part pour les jours fâcheux du service[1]. »

Peste de 1636.

Vingt ans plus tard, en 1636, Genève fut de nouveau visitée par le fléau. Mais la science avait fait de notables progrès, et l'on réussit à resserrer le mal dans ses foyers primitifs ; toutefois, les ravages furent considérables, vu la disette qui régnait alors. Les procureurs de l'hôpital[2] déclarèrent à la Compagnie « qu'ils étaient tellement pressurés et sur-

1. Registres de la Compagnie, 3 juillet 1618.
2. Registres de la Compagnie, 16 septembre 1636.

chargés par les pauvres malades contagieux, que leurs ressources étaient à bout. » Les pasteurs parlèrent de ces choses en chaire; et, malgré la détresse générale, la collecte fut assez abondante, pour qu'au Lazaret de Plainpalais nul ne dût souffrir par le manque de subsistances.

Le règlement adopté modifiait grandement les usages antérieurs. Les personnes riches conservaient leurs malades au logis; mais les commissaires de la santé les tenaient en stricte quarantaine, en sorte que, dans l'intérieur de la ville, l'isolement, la bonne qualité des remèdes et de la nourriture, les soins minutieux de propreté combattaient activement le fléau. Pour que toutes les classes de la société fussent également soignées, le Conseil, « témoin des funestes effets de l'encombrement dans les maisons habitées par les indigents, » avait fait élever des loges closes sur les bords du Rhône et de l'Arve; on y transportait les gens qui n'avaient point de parents, ou les personnes trop pauvres pour pouvoir être soignées efficacement dans leurs misérables réduits de la ville. Le règlement pourvoyait, avec une charité rigoureuse, aux soins que réclamaient les malades du dehors; dès qu'ils étaient en convalescence, on leur faisait changer d'air, et ils ne pouvaient revenir dans Genève qu'après la disparition du principe contagieux. Il fallait un pasteur pour assister tous ces malades. Les ministres ne pouvaient s'oc-

cuper de ceux qui se trouvaient dans leurs paroisses, puisqu'on séquestrait toutes les personnes qui communiquaient avec les localités attaquées. La Vénérable Compagnie s'occupa de l'élection d'un chapelain. Quatre jeunes ministres se présentèrent[1]: c'étaient MM. Chavannes, Fontaine, Charbonnier et Samuel Gautier. « La Compagnie commença la séance par la prière. Ayant ouï les considérations touchant les quatre postulants, la plus grande voix s'arrêta sur Samuel Gautier. Il est vrai, dit le registre, qu'il avait déclaré plus fermement que les autres sa franche acceptation, si la vocation de Dieu lui était adressée. Joint à cela, qu'il avait déjà fait le service à l'hôpital en temps mauvais, à la grande satisfaction du peuple et applaudissements de Messieurs de la santé. La Compagnie lui ayant déclaré son choix, il a prié qu'on lui laissât jusqu'au dimanche pour communiquer, vu sa jeunesse, avec quelques amis et quelques parents; ce qui lui fut octroyé. Le dimanche suivant, M. Gautier a fait entendre qu'il suivrait la vocation de Dieu qui lui était adressée par la Vénérable Compagnie; qu'il s'y transporterait allègrement, y aidant de tout son bien, sans regarder en arrière, et demandant à MM. les pasteurs de se rammenter de lui dans leurs prières. Messieurs, ayant entendu cette résolution, ont agréé M. Gautier, louant le Seigneur pour son zèle et pour sa franchise, et

Gautier, pasteur, martyr.

1. Registres de la Compagnie, 23 septembre 1636.

lui déclarant que si le Tout-Puissant le protége, on lui donnera la première paroisse vacante en la campagne. Gautier remercia, ne voulant, disait-il, entendre autre chose que le service de Jésus-Christ. »

En prononçant ces paroles, le jeune missionnaire semblait prévoir le sort qui l'attendait. Il se dévoua durant deux mois, sans écouter les avis des médecins, qui voulaient modérer son activité[1]. Puis, le 2 décembre, le secrétaire de la Compagnie inscrivait les paroles suivantes, empreintes de cette abnégation chrétienne qui distinguait les pasteurs dévoués du 16e siècle et les martyrs de la Réforme : « On apprend que le ministre Gautier, établi ci-devant pour la consolation des pestiférés, est extrêmement malade, même en danger de mort prochaine. Advisé de pourvoir à son successeur. » Puis, un peu plus tard, le registre ajoute : « Ledit frère M. Gautier s'en est allé à Dieu, mettant toute sa fiance en la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ. »

Dès-lors, la peste, vaincue par les progrès de la science, par le courage et le patriotisme des médecins et des pasteurs, ne reparut plus que sous la forme d'accidents passagers, trop peu graves pour effrayer le peuple. Grâce à la Réforme, qui opérait de sérieux progrès dans les choses bonnes et utiles à la

1. Registres de la Compagnie, 2 décembre 1636.

société, Genève se trouva débarrassée de ce fléau, lorsqu'il sévissait en d'autres lieux avec toute l'intensité qui désola le moyen-âge. Le clergé protestant eut sa bonne part dans cette lutte de l'intelligence et de la foi contre les éléments extérieurs ; et si les noms des martyrs sont demeurés enfouis dans les brefs comptes-rendus d'un registre, c'est que l'esprit protestant comprenait que les éloges, les oraisons funèbres, les monuments, l'appareil de la gloire humaine ne pouvaient convenir aux disciples de Celui qui n'avait pas un seul lieu pour reposer sa tête. Nous imiterons le laconisme de nos ancêtres touchant les louanges accordées aux victimes de la foi chrétienne, sachant que ces faits portent avec eux leur meilleure recommandation[1]. Nous nous féliciterons d'appartenir à une Eglise qui pensa bien faire en cachant en Dieu ses œuvres les plus louables.

1. 2 Corinthiens, chapitre 3, versets 1 et 2.

CHAPITRE VI

CONTROVERSES ENTRE PROTESTANTS.

Généralités. — Code romain condamnant les hérétiques. — Libres penseurs français : — Sébastien Châtillon ; — Jérôme Bolzec. — Libres penseurs italiens : — Valentin Gentilis ; — Nicolas Gallo ; — Silvestre Tellio ; — Jean-Paul de la Mothe ; — Hyppolite de Carignan ; — Alciat : — Georges Blandrate. — Conclusion.

Un auteur qui s'efforce d'être impartial passe par de mauvais moments dans le cours de ses recherches. Quel que soit le mérite des travaux accomplis dans une Eglise, les imperfections et les misères morales de l'humanité s'y rencontrent inévitablement, et c'est une tâche singulièrement pénible que d'infliger le blâme aux hommes dont la conduite offre ailleurs de beaux modèles à suivre. Mais les droits de la vérité sont supérieurs à toutes les sympathies d'affection et de croyance ; aussi, après avoir montré le clergé genevois dominant l'esprit du temps par le développement de la vie chrétienne, nous devons offrir le tableau des sanglantes erreurs dont le

fanatisme dogmatique a terni les grands jours de la Réforme, heureux d'avoir à présenter plus tard les victorieux efforts de l'Eglise de Genève pour débarrasser la religion évangélique de ce triste héritage du papisme !

La liberté de conscience, ou le droit pour chaque homme d'établir sa foi d'après les lumières de sa raison, ne fut point généralement admise au 16e siècle. Les réformateurs, après avoir comparé Rome avec la Bible, rejetèrent les pratiques et les doctrines ajoutées par les papes à l'Evangile ; cette épuration achevée, ils réduisirent en Confession de foi les formules dogmatiques généralement adoptées par la chrétienté. Là se borna leur travail touchant les croyances religieuses. Persuadés qu'ils possédaient la vérité, ils employèrent à la défendre les moyens usités dans l'Eglise romaine.

L'Eglise, au second siècle. avait décrété sa séparation d'avec les personnes menant une conduite scandaleuse. Les réformateurs adoptèrent l'excommunication.

L'Eglise, au commencement du 4e siècle, prononça l'exil, les peines civiles contre les hérétiques. Les réformateurs conservèrent ces châtiments, pour faire disparaître les doctrines opposées à la croyance des fidèles.

Les rédacteurs des codes Justinien et Théodosien aux 5e et 6e siècles, les papes et les empereurs du

moyen-âge consacrèrent la peine du feu pour la punition des adversaires de l'Eglise. Les Etats protestants mirent en œuvre le code Justinien et la loi de Frédéric II, afin d'anéantir les libres penseurs en matière de foi.

Sous l'empire de cette affreuse législation, les exils se multiplièrent. le sang coula, et les bûchers furent allumés dans l'Europe protestante. Voici les textes de ces lois, qui étaient de droit commun au 16e siècle :

CODE JUSTINIEN, TITRE I, IV ET V[1], PAGE 7.

LOI de summa trinitate et fide catholica, nemo contendere audeat.

Le très-saint concile de Nicée, déclarant qu'il reconnaît un Dieu tout-puissant et Jésus-Christ son fils, Dieu de Dieu, lumière de lumière, et le Saint-Esprit, auteur de toute grâce, les trois personnes formant l'unité dans la sainte et indivisible Trinité, ordonne que cet article de foi doit être reçu par l'Eglise du monde entier. — Le 4 janvier 381.

L'empereur Marcien fait savoir que tous les chrétiens, soit clercs, soit militaires, soit de condition quelconque, doivent adopter le susdit concile de Nicée, et ceux qui se permettent de produire en public des opinions contraires, seront punis comme suit : — Le prêtre sera destitué de son caractère sacré. Le militaire perdra ses grades. Le citoyen se verra

1. *Corpus Juris civilis*, tome 2, édition de Griesleben, Cologne 1748; *Code Justinien*, pages 69 et suivantes; *Lois de Frédéric II*, page 1407.

banni de la ville sainte. L'esclave subira les peines les plus sévères. — Donné le 8 février 459.

Théodosien et Valentinien déclarent que les Ariens, Macédoniens, Apollinaires, Novatiens, Marcionistes, Montanistes, Carpocratiens, Pricellianistes, etc. etc., sont bannis de Rome, incapables de tester, de se présenter devant les tribunaux, d'occuper aucun emploi, et frappés d'une amende de vingt livres d'or, s'ils se permettent de parler en public de leurs erreurs.

Les Manichéens sont punis de mort, partout où on les rencontrera. — An 428.

LOI DE FRÉDÉRIC II, EMPEREUR. AN 1240.

Les hérétiques des deux sexes et de toute dénomination sont condamnés à l'infamie perpétuelle ; ils sont bannis à perpétuité, leurs biens sont confisqués, et leurs enfants ne peuvent hériter de la succession paternelle ou maternelle. Les consuls et gouverneurs ont ordre d'exterminer les hérétiques dans tous les lieux où ils seront rencontrés. Les propriétaires et seigneurs qui les recevront sur leurs terres auront leurs biens confisqués au profit des bons catholiques. — Approuvé par l'évêque Honorius.

Les amis des réformateurs cherchent à pallier, à justifier même l'adoption de ces lois sanguinaires, et voici leurs arguments :

« La Réforme aurait péri, si la diversité s'était in-

troduite en son sein, quand elle avait pour adversaires l'imposante unité romaine. »

Certes, nous reconnaissons le danger du fractionnement des Eglises ; mais pense-t-on que les protestants du 16[e] siècle se soient conservés dans un accord dogmatique parfait? Les plus ardentes disputes ne les ont-elles pas divisés? D'ailleurs, pour ne citer que les opinions de Luther sur le sacrement de la Sainte-Cène, et les dissensions de Berne et de Genève au sujet de l'excommunication, il est clair que les discordes intestines, si elles ont nui au développement de la Réforme, n'ont pas entravé sérieusement ses conquêtes.

Mais admettons le danger que les libres penseurs pouvaient créer dans le sein des Eglises évangéliques ; ces graves inconvénients n'auraient-ils pas été détruits par l'adoption de la loi du premier siècle à l'égard des scandales ? Lorsque décidément une doctrine aurait paru fausse jusqu'à l'immoralité, les Consistoires ne devaient-ils pas se borner à prier l'hérétique de porter plus loin ses erreurs? Si les autorités religieuses s'étaient limitées à cette action préservatrice, nul ne songerait à les blâmer ; le bannissement des écrivains qui prêchent ouvertement la débauche et la licence est une chose admise dans tous les Etats régulièrement gouvernés ; et si le clergé de Genève, allant plus loin, avait séparé de son sein les hommes qui n'admettaient pas la Confession de

foi, les juges de l'avenir auraient blâmé sans doute cette étroitesse de vues, mais un pareil acte d'intolérance si fréquent dans l'histoire aurait passé inaperçu, tandis que les condamnations à mort prononcées par les Eglises réformées seront un deuil perpétuel pour les amis de la liberté de conscience.

Les réformateurs se justifient de ces procédés sanguinaires, en basant leur droit, non-seulement sur les codes hérétiques, mais sur l'autorité des Ecritures [1].

« Les prophètes de l'Ancien Testament, disent-ils, ayant puni de mort les blasphémateurs, saint Pierre frappant Ananias et Saphira, ont légué aux futurs défenseurs de l'Eglise l'autorité nécessaire pour détruire les ennemis de la vérité religieuse. » Sur ce point, Calvin et ses amis se montrent d'une faiblesse de raisonnement égale à l'injustice de leur cause. Qu'on leur prouve que les actes d'une Providence miraculeuse ne constituent aucun droit légal pour les hommes ordinaires, ils répondent par des injures. Ils ne craignent pas d'affirmer que Jésus lui-même ordonne de punir ses ennemis, et ils se perdent en phrases incompréhensibles, pour atténuer les paroles du Sauveur reprenant saint Pierre qui frappe Malchus, et tançant ses disciples qui veulent amener le feu du ciel sur leurs adversaires.

1. De Bèze, *De hereticis gladio puniendis;* et Calvin, *Réfutation des erreurs de Servet*, opuscules.

La même tendance se révèle en eux, quand on leur reproche les odieuses injures qu'ils prodiguent aux hérétiques. Ils ne croient point céder à l'esprit du temps par l'emploi des plus basses épithètes, et ils pensent justifier cette manière d'agir par l'autorité des Ecritures. « Douceur et modestie sont grandes et saintes vertus, disait Théodore de Bèze [1], et sans doute Calvin fut d'une nature trop véhémente; mais, lorsqu'il le fallait, les grands serviteurs de Dieu ont été emportés par leur zèle. Saint Pierre appelle les juifs « homicides »; saint Paul dit au sacrificateur Ananias qu'il est « une paroi blanchie »; Notre Seigneur traite Hérode de renard, et les Pharisiens de vipères! Dirons-nous sans blasphème qu'ils n'aient pas tenu une juste mesure en faisant leur charge? Nous distinguons le zèle de la colère, et c'est le zèle seul qui nous emporte. »

Oui, le zèle! mais le zèle amer et sans connaissance, le zèle qui empêche de rendre raison avec douceur de la foi telle qu'on l'a reçue!

L'inconséquence des réformateurs se montre encore dans le choix qu'ils font de leurs victimes. Dès qu'ils admettaient le droit de punir l'hérésie par l'exil, l'emprisonnement ou la mort, ils ne devaient épargner aucun hérétique; et en particulier les catholiques demeurés sur leur territoire, les docteurs

1. De Bèze, Epître dédicatoire à la duchesse de Ferrare. Préface des Opuscules français de Calvin.

romains conservant leurs opinions après de sérieuses disputes, devaient être frappés par la loi de Frédéric II. Or, nul cas semblable n'a déshonoré l'Eglise protestante; les catholiques sont traités comme des frères. A Genève, ceux qui sont renvoyés doivent leur éloignement à leur mission d'*observateurs politiques*. Bien mieux, tandis que Théodore de Bèze compose son Traité sur le châtiment des hérétiques par le glaive, il approuve que dans l'Académie genevoise on ne fasse plus signer la Confession de foi aux élèves catholiques et luthériens, et nul essai de prosélytisme n'est tenté sur ces jeunes hommes que leurs parents confient à Genève. Ainsi, tolérants envers les Romains, les réformateurs réservent leurs anathèmes et leurs sentences mortelles pour les gens qui n'admettent pas leurs idées sur la Trinité, le péché originel et la prédestination. Touchant ces insondables mystères, ils ne souffrent aucune discussion, et plus la doctrine est obscure, plus elle fomente de haine et fait couler de sang.

On essaie aujourd'hui de justifier les théologiens du 16e siècle, en disant: qu'ils furent emportés par l'*esprit du temps,* que le respect pour la vie humaine n'était pas encore développé, et que la punition des hérétiques faisait partie de la législation universellement adoptée; en conséquence, ajoute-t-on, il ne faut pas juger ces actes avec la rigueur que nous déploierions de nos jours en pareille occurrence.

Je ne connais pas d'idée plus fausse et d'apologie plus dangereuse.

Quoi! des hommes assez avancés dans la science biblique pour élaguer du christianisme toutes les erreurs humaines, seraient excusables d'avoir conservé *la plus funeste de toutes?* Mais, si vous trouvez l'ombre d'un motif raisonnable pour atténuer les crimes dogmatiques des magistrats et des pasteurs suisses et allemands, si vous absolvez des hommes prononçant des sentences de mort basées sur l'autorité des codes romains, vous légitimez en même temps les bûchers de l'Inquisition, les massacres de Charles IX et les dragonnades de Louis XIV. Armés de la loi justinienne, ces despotes ont fait périr les hérétiques, sans que jamais leur conscience se soit élevée contre eux, car, à leur point de vue, ils agissaient d'après les prescriptions infaillibles de leur Eglise. Calvin, les Bernois, les théologiens de Dordrecht, sont partis des mêmes principes; leurs victimes Gruet, Gentilis, Servet, Barnevelt, Antoine, furent condamnées par des juges pensant avoir reçu la mission divine de punir l'hérésie au moyen du fer et du feu. Les réformés doivent donc avoir le courage d'être conséquents avec leurs doctrines, et, bien que la plume s'arrête et que le cœur se brise lorsqu'il faut condamner quelques phases de la carrière d'hommes dont nous révérons d'ailleurs les travaux et le dévouement, nous devons accomplir ce

pénible mandat, et déclarer sans réserve que les théologiens qui firent usage des codes punissant les hérétiques ont violé les plus saintes lois de Dieu, soit que leurs arrêts partent de Rome, soit qu'on les prononce à Genève.

Enfin, ces tentatives pour excuser les réformateurs seraient jusqu'à un certain point légitimes, si tous les chefs protestants du 16ᵉ siècle avaient admis les sanglantes erreurs des lois contre l'hérésie ; mais les opinions étaient variées sur ce sujet, et le premier héros de la Réforme, Zwingli, puisant uniquement ses inspirations à la source évangélique, avait conçu dans sa plénitude la sainte liberté des enfants de Christ[1]. « C'est une folie, dit-il, c'est le comble de l'impiété, que d'égaler à la Parole de Dieu les opinions des hommes ou les décrets des Conciles. Nul ne doit être excommunié, si ce n'est celui qui cause un scandale public par ses crimes. Ceux qui ne reconnaissent point leurs erreurs et qui ne les abandonnent point, doivent être laissés au libre jugement de Dieu, et l'on ne doit se permettre envers eux aucune violence, à moins que, par une conduite séditieuse et rebelle, ils ne forcent les magistrat à les réprimer pour sauver l'ordre public. » De semblables maximes, proclamées dès 1523, rendent les réformateurs inexcusables ; car, si Zwingli avait secoué l'esprit du temps, Calvin et ses amis pouvaient s'é-

1. OEuvres de Zwingli, tome I, p. 352, 432, 435 ; tome III, p. 179.

lever à la même hauteur dans leurs relations avec les hérétiques.

Maintenant, avant d'exposer les controverses qui s'élevèrent entre les protestants, nous devons déclarer que nous n'entendons nous prononcer en aucune manière sur la vérité ou l'erreur que peuvent contenir les doctrines discutées au 16e siècle ; nous rapporterons fidèlement, d'après les sources originales, les paroles et les idées des antagonistes, sans chercher le moins du monde à influencer sur les opinions du lecteur.

Notre blâme ou notre approbation ne portera que sur les faits qui rentrent dans le domaine de la justice et de la charité.

Etudions les divers procès dogmatiques jugés dans Genève.

Deux grandes tendances dogmatiques se manifestèrent simultanément dans les pays soulevés par la Réforme. La France et l'Allemagne adoptèrent la théologie de saint Augustin : la Trinité, le péché originel, la prédestination absolue, furent les croyances fondamentales des Eglises du Nord. D'autre part, les réformés d'Espagne et d'Italie considérèrent Jésus-Christ comme inférieur à Dieu ; ils admirent le libre arbitre et la prédestination conditionnelle. Les uns et les autres scellèrent leurs

croyances par les plus douloureux sacrifices. Ils vécurent en l'unité de l'esprit tant qu'ils travaillèrent dans des contrées diverses, mais leurs dissensions éclatèrent lorsqu'ils se trouvèrent sur le même sol, et la fausse législation contre les hérétiques put seule imposer silence aux méridionaux, ainsi qu'aux théologiens français qui s'étaient rangés à leur manière de voir en religion.

SÉBASTIEN CHATILLON.

La première controverse qui troubla sérieusement la paix théologique de Genève eut lieu entre Calvin et Sébastien Châtillon ; ce dernier était né à Fresne[1], près de Nantua, en Bresse. Durant son exil à Strasbourg, en 1541, Calvin rencontra ce jeune homme ; il découvrit chez lui une connaissance approfondie des langues anciennes, une science biblique peu commune, et un talent de poésie fort relevé[2]. Ces deux théologiens se lièrent intimement. Châtillon étant fort pauvre, Calvin le reçut quelque temps chez lui, et ils travaillèrent au service de l'Eglise sans discuter sur les questions de doctrine qui pouvaient les séparer ; Calvin même ne connaissait pas les opinions particulières de Châtillon, puisque, de retour à Genève, il lui fit obtenir une place de ré-

1. Registres du Conseil, 5 avril 1542.

2. Le succès de ses vers latins engagea Châtillon à changer son nom contre celui de Castaillon, en souvenir de la fontaine de Castalie.

gent, démarche qu'il n'aurait pas accomplie s'il eût prévu les dissentiments qui devaient s'élever entre eux. Châtillon remplit ses fonctions pédagogiques avec un grand succès; il s'attira l'affection des magistrats, et, comme les paroisses de campagne n'étaient pas suffisamment pourvues de pasteurs, il prêchait le dimanche dans les villages genevois, et en particulier à Vandœuvres. — Nous avons rapporté dans un autre chapitre sa conduite durant la peste de 1542, et nous ne reviendrons pas sur ce sujet, qui, du reste, ne se lie nullement à la question qui nous occupe.

Durant ses loisirs, Châtillon préparait une version française de la Bible. Calvin blâmait chez lui l'emploi de certains mots peu convenables : par exemple, au lieu de dire : « De la bouche des petits enfants, et même de ceux qui sont à la mamelle, l'Eternel tire sa louange, » le traducteur, par une sotte bizarrerie, écrivait : « et même des petits morveux qui sont à la mamelle. » La dispute devint sérieuse à l'occasion du Cantique des Cantiques. Châtillon prétendait que ce poëme se trouve à tort dans les Saintes-Ecritures; l'auteur, en le composant, avait, disait-il, l'esprit plein de pensées mondaines, et les Juifs, par un respect mal entendu pour la personne de Salomon, sanctifièrent cet ouvrage. Calvin, adoptant le sens allégorique voilé sous des peintures matérielles, combattit, mais en vain, l'idée

de Châtillon. Peu de temps après, l'affaire s'envenima, lorsque les deux théologiens s'occupèrent de la descente de Jésus-Christ aux enfers. Calvin venait d'imprimer en son Catéchisme « que non-seulement le Seigneur a souffert la mort naturelle, mais aussi que son âme a été enserrée en angoisses merveilleuses, que saint Pierre appelle les douleurs de mort, et cela parce qu'il se présentait à Dieu pour satisfaire au nom des pécheurs; il fallait qu'il sentît cette horrible détresse en sa conscience, et, comme s'il était délaissé de Dieu[1], il endura momentanément tous les tourments des damnés. »

Calvin fondait surtout cette doctrine sur les paroles de saint Pierre : « Christ est allé prêcher aux esprits qui sont en prison. » Châtillon ne voyait dans ces paroles qu'une allusion aux hommes vivant du temps de Noé, et nullement convaincus par l'exemple et la foi du patriarche. Et quant à la phrase du Symbole des Apôtres : « Il est descendu aux enfers[2] », l'adversaire de Calvin déclarait que c'est une répétition de ces mots : « Il a été enseveli », vu que toutes les affirmations du Symbole sont répétées deux fois.

Ces discussions n'avaient pas transpiré dans le public, lorsque le Conseil, satisfait des services reli-

1. Catéchisme de Calvin, 10e dim. Institution chrétienne. Commentaires sur saint Pierre, chapitres 3, 19 et 20. Défense de Castaillon sur la traduction de la Bible, page 157. Réponse de Bèze, 216.

2. Calvin à Viret, mai 1544, tome VIII, édition d'Amsterdam, ou Lettres manuscrites, 106, Bibliothèque de Genève.

gieux de Châtillon, voulut lui confier une place de pasteur[1], laissée vacante par Champereau, qu'on avait relégué à Moëns. Calvin et les ministres prièrent les magistrats de surseoir à cette élection. « Châtillon, disaient-ils, est très-savant homme, fort propre à son poste de régent, mais il a quelques idées incompatibles avec le caractère de ministre. »

Le Conseil voulut savoir de quoi il s'agissait, et Calvin proposa une dispute publique[2]. Les magistrats, pensant que cette affaire, traitée devant le peuple, produirait des scandales et des doutes, appela les opposants en séance secrète. Ils discutèrent pendant plusieurs jours, sans pouvoir s'entendre, et, loin de pouvoir se rapprocher, une haine violente prit naissance entre les deux antagonistes. Châtillon, pensant que le séjour de Genève lui deviendrait bientôt intolérable, et se voyant repoussé du saint ministère, offrit sa démission de régent ; elle fut acceptée, et, le 17 février, la Compagnie lui accorda un témoignage de science et bonnes mœurs.

Cette pièce est pleine d'impartialité et de modération. Les pasteurs, après avoir rapporté les faits précédents, déclarent qu'ils ne peuvent confier les fonctions pastorales à Châtillon, vu qu'il repousse l'authenticité d'un ouvrage admis par l'Eglise universelle, et qu'on donnerait ainsi gain de cause à

1. Registres du Conseil, 14 janvier 1544.
2. Gautier, livre 7. Registres du Conseil, 28 janvier 1544.

tous les esprits légers qui, sous un prétexte quelconque, voudraient retrancher un livre ou l'autre du canon de la Bible. « Nous regrettons, disent-ils en terminant, que Châtillon se soit volontairement démis de ses fonctions de régent, car il s'est conduit au Collége de manière à pouvoir remplir la charge active d'un pasteur; et si nous le repoussons, bien que sa conduite ne mérite aucun reproche, c'est uniquement à cause des opinions ci-dessus mentionnées. »

(Signé) CALVIN,
au nom de tous les pasteurs.

Châtillon avait l'âme profondément ulcérée de ce résultat ; on lui donnait un témoignage de bonne vie et mœurs, mais, pour quelques diversités dogmatiques, il se voyait rejeté, tandis qu'il savait qu'au moins trois des pasteurs alors en office étaient d'indignes serviteurs de Christ. Il ne put longtemps se contenir. Le 30 mai [1], Calvin expliquait en congrégation ces paroles de saint Paul : « Montrons-nous fidèles ministres de Dieu en toute tolérance et charité. » Châtillon l'interrompit brusquement : « Ah! quelle différence entre saint Paul et nous! s'écria-t-il. Paul fut serviteur de Dieu, et nous sommes esclaves de nous-mêmes. Paul fut patient jusqu'au martyre, et nous sommes emportés et violents. Paul veillait nuit et jour pour être en édification à son Eglise, et nous nous faisons un jeu de la vigilance. Paul était sobre,

1. Calvin à Farel, 30 mai 1544, tome VIII, édition d'Amsterdam.

et nous sommes ivrognes. Paul était soumis aux lois, et nous excitons des séditions. Paul fut chaste, et nous sommes libertins. Il fut incarcéré, et nous jetons dans les fers ceux qui nous offensent. Il avait la puissance de Dieu, et nous aimons celle de l'autre côté. Il souffrait en sa personne, et nous tourmentons les innocents. »

Calvin eut assez de présence d'esprit pour ne rien répondre à cette indécente sortie ; mais le service terminé, il se plaignit aux syndics, demandant que, selon les Ordonnances [1], Châtillon prouvât ses accusations contre les pasteurs. La loi se trouvait violée, puisqu'elle porte que toute plainte contre un membre du clergé doit être portée en Consistoire et munie de bonnes preuves. Le Conseil blâma vivement Châtillon de sa conduite, mais ne donna pas suite à l'affaire ; les magistrats, du reste, connaissaient bien les vices des trois pasteurs que nous avons ci-devant nommés ; toutefois, voulant éviter le scandale, ils attendaient une occasion favorable pour en débarrasser l'Eglise ; Calvin lui-même avoue qu'il aurait été fort embarrassé de soutenir leur parti sans restriction [2]. « Si vous exceptez Viret, écrivait-il, les autres sont un obstacle plutôt qu'un secours ; beaucoup d'arrogance et peu de savoir, voilà leurs dispositions ; Ecclésia s'est ruiné dans les tavernes, et il se retire

1. Ordonnances ecclésiastiques, articles 19 et 20.

2. Lettres de Calvin à Myconius, tome VIII, édition d'Amsterdam, pages 27 et 56.

poursuivi par ses créanciers. Champereau fait de même, et j'espère qu'il sera bientôt renvoyé du ministère. »

Malgré l'issue indécise du procès, Châtillon s'aperçut que le séjour à Genève ne pouvait lui offrir aucune ressource. N'étant pas de force à lutter contre Calvin, il se retira à Bâle, en juin 1544. Là, il fut nommé professeur de langues anciennes; il vécut tranquille jusqu'au moment où les procès de Bolsec et de Servet occupèrent l'Eglise entière. La mort du théologien espagnol lui inspira un écrit dans lequel il flétrit les peines qu'on fait subir aux hérétiques; en voici le principal passage [1] : « Qui est-ce qui voudrait devenir chrétien, quand il voit que ceux qui confessent le nom de Christ sont meurtris des chrétiens, par feu, par eau, par glaive, traités plus cruellement que des brigands et des meurtriers? Qui est-ce qui ne penserait que Christ fût Moloch ou quelque autre Dieu, s'il voulait que les hommes lui soient immolés et brûlés tout vifs? Qui est-ce qui voudrait servir Christ à telle condition, que si maintenant, en tant de controverses, il est trouvé discordant sur quelque chose avec ceux qui ont puissance et domination, il soit brûlé tout vif par le commandement de Christ, voire même quand il réclamerait Jésus au milieu des flammes, et crierait à pleine gorge qu'il croit en Lui. »

1. Bonnet, Lettres de Calvin, tome II, page 18.

Ces paroles firent perdre toute retenue à Calvin; il écrivit contre Châtillon un pamphlet intitulé : *Six calomnies d'un certain polisson*[1]. Dans ces lamentables pages, le théologien n'a plus la vue distincte du bien et du mal; il reproche à son antagoniste les choses les plus honorables de sa vie, savoir la pauvreté noblement soufferte; il le traite de voleur, « car, dit-il, lorsque, penché sur le Rhin, son harpon à la main, le professeur de belles-lettres dérobait le bois pour se chauffer au logis, n'était-il pas coupable de larcin volontaire ? »

Châtillon n'en pouvait croire ses yeux en lisant ces odieuses paroles. « Quoi! lui répond-il, tu m'accuses de vol, parce que, dans les moments de loisir, et pour ne pas mourir de froid, je prenais avec un croc le bois flottant sur les eaux grossies du Rhin ; mais ce bois n'est à personne, il appartient au premier occupant ; maintes fois les magistrats bâlois nous ont su bon gré d'avoir débarrassé les eaux du fleuve, et j'en ai reçu ma récompense[2]. »

Calvin, ne voulant pas avoir tort, s'attira des choses fort pénibles de la part des théologiens bâlois. Il écrivit à Sulzer[3] : « Châtillon n'est qu'un animal féroce et indomptable ; il n'est charitable et modeste qu'en apparence ; mais c'est un arrogant de premier ordre. »

1. Opuscules de Calvin, Bibliothèque de Genève.
2. Bayle, Dictionnaire historique, citation de la défense de Châtillon.
3. Lettres : tome VIII, Sulzer, 13 juillet 1554 ; Calvin, 9 août 1554.

Sulzer lui répondit : « Je ne puis concevoir ce que vous me dites ; car notre Châtillon, loin de chercher à ruiner votre ministère, est un homme de paix et de charité dans toutes ses actions. »

Toutefois, la dispute prit plus tard un caractère moins âpre ; en 1565, Théodore de Bèze fit une sérieuse critique de la traduction du Nouveau Testament publié par Châtillon. Ce traité respire un esprit véritablement chrétien ; les injures n'y trouvent aucune place ; les arguments solides sont allégués de part et d'autre, et l'on ne se croit plus au 16e siècle, en lisant les mots suivants : « Je concède ce point à mon adversaire, car il pourrait bien avoir raison. »

Châtillon ne survécut pas longtemps à Calvin : il mourut le 19 décembre 1565, laissant huit enfants ; pour les nourrir, il avait été obligé de travailler de ses mains durant les heures de liberté que lui laissaient ses occupations de l'Académie.

L'Eglise de Genève l'entoura jusqu'à la fin d'une rigoureuse surveillance : on en peut juger par le trait suivant.

Six mois après la mort de Calvin[1], un étudiant genevois revenu de Tubingue, où il avait passé plusieurs années, fut mandé devant la Compagnie. « On était averti qu'il tenait dispute et devis avec les écoliers et certains propos touchant la Cène des

1. Registres de la Compagnie, 28 septembre 1564.

Luthériens. Item ledit étudiant avait affirmé que Sébastien Châtillon était homme de bien, et qu'il n'avait vu aucun mal en lui. L'étudiant nia le fait; les témoins le contredirent ; alors il avoua d'avoir parlé avec éloge de Châtillon, affirmant n'avoir vu aucun mal en lui, en entendant parler de sa personne et de sa conduite, mais nullement de sa doctrine ; en preuve, il est prêt à signer la Confession de foi. » Cet acte de soumission apaisa le clergé. Dès-lors, les faits concernant Châtillon rentrèrent dans le domaine de l'histoire.

JÉRÔME BOLSEC, 1551.

Bolsec était un carme résidant à Paris; il adopta les principes de la Réforme, et, les ayant manifestés dans des sermons prêchés à l'église de Saint-Barthélemy, ses collègues le dénoncèrent, mais il prévint par sa fuite les rigueurs de l'Inquisition. Il se réfugia chez la duchesse de Ferrare, qui l'accueillit avec faveur. Il avait des connaissances étendues en médecine, et gagnait facilement la confiance de ses malades. Toutefois, au bout de quelque temps, Bolsec tomba en disgrâce et dut quitter cette cour; il vint à Genève en 1551. Là, tout en exerçant sa profession, il parla beaucoup de théologie, et manifesta des sentiments opposés à la Confession de foi touchant le libre arbitre et la prédestination.

La Vénérable Compagnie[1], informée de ces dis-

1. Registres de la Compagnie, 8 mars 1551.

cussions, manda « maître Hyerome Bolsec; il lui fut remontré vivement ses propos égarés, d'après les passages de l'Ecriture-Sainte. » Bolsec, à ce qu'il paraît, se tint en repos, car nulle mention n'est faite de lui jusqu'au 16 octobre[1]. Ce jour-là, Saint-André, pasteur de Jussy, tenait la congrégation à l'Auditoire; selon l'usage, il proposa un passage sur lequel on devait discuter; c'était saint Jean, chapitre VIII, verset 47 : « Celui qui est enfant de Dieu écoute les paroles de Dieu. »

Farel exposa son sentiment, et déclara que Dieu fait de toute éternité le choix de ses élus, sans que les qualités ou les actions des hommes entrent pour rien dans ses jugements.

Bolsec prit alors la parole, et réfuta cette opinion avec une grande véhémence. « Il est absurde et faux, dit-il, de prétendre qu'il y ait une autre élection que celle qui est déterminée par la présence ou l'absence de la foi chez un homme ; et ceux qui placent en Dieu une volonté éternelle par laquelle il ordonne les uns à vie, les autres à mort, en font un tyran semblable au Jupiter des anciens, dont la loi était : « Ainsi je veux, ainsi je pense, ma volonté est ma seule raison d'agir. » Doctrine hérétique et scandaleuse au-delà de toute expression ! Pour la soutenir, on fait de fausses traductions de la Bible. Ainsi, quand saint Paul dit de Pharaon que Dieu l'a

1. Registres de la Compagnie, 16 octobre 1551.

suscité pour montrer en lui sa vertu, l'on ajoute sans aucun droit le mot *éternellement*. Du reste, concluait Bolsec, cette doctrine n'est point de saint Augustin, mais elle a été inventée de nos jours par Laurent Valla, et je le prouverai dès qu'on le voudra. »

Calvin, étant arrivé un peu tard, ne se trouvait point à sa place; il ne se montra que sur la fin de ce discours, et réfuta les idées de Bolsec. Nous regrettons que nulle part les paroles du réformateur n'aient été conservées. Voici le texte du registre : « Il fit voir que l'élection éternelle avait été enseignée en l'Eglise depuis le commencement par tous ceux qui l'ont édifiée; il le fit voir depuis le commencement de l'Evangile de point en point, répondant à toutes les calomnies, tellement, que l'assemblée fut satisfaite et grandement édifiée par la doctrine qu'il établissait touchant l'élection et la réprobation. »

Cet incident ayant soulevé une véritable tempête de paroles, l'un des auditeurs du lieutenant de police, le sieur Jean de la Maison-Neuve, « voyant le scandale que le dit maître Jérôme avait fait en l'Eglise, et les blasphèmes qu'il avait prononcés contre Dieu, le conduisit à l'Evêché, et lui fit commencer son procès. comme à de tels gens on a coutume de faire[1]. Les pasteurs, tant de la ville que des champs,

1. Registres de la Compagnie, 16 octobre 1551.

s'assemblèrent après le dîner pour conférer sur cette affaire, et furent d'avis qu'on devait recueillir en un sommaire les principaux points que le dit maître Hiérome avait proposés. Davantage qu'on devait présenter à Messeigneurs ces articles, pour interroger le dit Bolsec touchant la matière d'élection et de réprobation.»

On débuta par reprocher vivement à Bolsec d'avoir soutenu des discussions particulières en diverses maisons, bien qu'on lui eût fait sentir qu'il était nécessaire que l'Eglise fût uniforme en ses sentiments.

Quant aux points de doctrine, voici les principaux ; nous les rapportons textuellement, omettant ceux qui ne sont que des redites.

«Croyez-vous, dirent les pasteurs à Bolzec, que Dieu a choisi d'entre les hommes ceux qu'il lui a plu, sans trouver en eux aucune raison qui l'y portât, mais simplement par un effet de sa pure grâce et bonté ?

Bolsec. Dieu a élu d'entre les hommes ceux qu'il lui a plu, c'est-à-dire en Jésus-Christ, sans lequel nul n'est agréable à Dieu, et il ne l'a fait pour aucun bien qui fût en eux avant qu'il les eût élus, mais par sa seule grâce et bonté.

Les Pasteurs. Tous les enfants d'Adam ne sont-ils pas tellement corrompus, que nul ne saurait souhaiter de faire le bien, si Dieu ne l'y attire ?

Bolsec. La chose est ainsi.

Les Pasteurs. La grâce d'être attirés à Dieu n'est-elle pas particulière à quelques-uns, c'est-à-dire à ceux que Dieu a adoptés avant la création du monde?

Bolsec. Ce mot d'attraction est équivoque ; il y en a une violente que je n'admets pas ; il y en a une douce et paternelle, laquelle Dieu emploie envers des créatures raisonnables, et qu'il communique en général à tous, n'abandonnant aucun, sinon ceux qui la méprisent et qui y sont rebelles, car ceux-ci, après avoir résisté à la grâce et aux doux avertissements que Dieu leur a faits à diverses fois, sont abandonnés ensuite ; mais cela n'a pas lieu au commencement et par un décret exprès de Dieu.

Les Pasteurs. Dieu, avant que de prévoir la différence qu'il y aurait entre les uns et les autres, n'a-t-il pas élu les uns et rejeté les autres ?

Bolsec. L'on ne peut pas dire que Dieu ait la prescience d'une chose avant de l'avoir d'une autre, car en Dieu il n'y a ni passé ni futur, mais toutes choses lui sont également présentes ; ainsi je dis qu'il voit ensemble et en même temps la différence qu'il y a entre les fidèles et les infidèles, l'élection des uns et la réprobation des autres.

Les Pasteurs. L'homme, après la chute d'Adam, n'est-il pas tellement dépourvu de libre arbitre, qu'il ne saurait faire que du mal, jusqu'à ce que Dieu le régénère ?

Bolsec. L'homme, après sa chute, n'a pas été absolument dépourvu de franc arbitre ; car, en ce cas-là, il eût été une bête brute absolument privée de raison ; mais sa liberté est demeurée corrompue, en sorte que souvent, presque toujours, il a jugé le bien être le mal, et le mal bien ; c'est ce qui fait qu'il a eu toujours besoin, pour comprendre la loi de Dieu et pour la suivre, de la grâce divine, et, pour croire en Jésus-Christ, il lui a fallu une grâce particulière, une espèce d'attraction.

Les Pasteurs. En disant que nous sommes sauvés par la foi, croyez-vous que cette foi nous ait été donnée parce que Dieu nous a aimés lorsque nous étions ses ennemis, toute chose en nous excitant sa colère ?

Bolsec. Dieu nous a donné la foi à cause de l'amour qu'il nous porte, avant que nous l'aimassions, car il n'a rien trouvé en nous qui dût le porter à nous aimer ; la cause de cet amour a été sa seule miséricorde paternelle. »

Ces réponses provoquèrent une réplique des pasteurs. Nous la passons sous silence, vu qu'elle n'est que la répétition de ce qui précède. Bolsec, à son tour, posa diverses questions à Calvin. Ils tombèrent d'accord sur plusieurs points secondaires ; mais l'affaire capitale fut cette accusation directement adressée au réformateur :

« Vous faites Dieu l'auteur du péché ; car vous dites

dans votre Institution : « Dieu a prévu la chute d'Adam, et, dans cette chute, la ruine de toute sa postérité ; mais il l'a voulue, il l'a ordonnée et déterminée en son conseil éternel. Dieu a voulu que les Israélites adorassent le veau d'or, et que les hommes se rendissent coupables des péchés qu'ils commettent tous les jours. » Dieu étant un être simple et immuable, comment peut-il être d'accord avec lui-même, puisqu'en lui sont deux choses contraires : vouloir et non vouloir, ordonner et défendre une même chose? D'autre part, si la volonté de Dieu est la substance de Dieu même, elle est la cause des péchés que commettent les hommes ; il s'ensuit donc que Dieu est l'auteur du mal. »

L'accusation était si grave, qu'il fallait que Calvin se justifiât pleinement ou qu'il prît la place de Bolsec ; car, d'après les règles de ces procès théologiques, la prison s'ouvrait pour le tenant qui demeurait convaincu d'hérésie.

Voici la réponse de Calvin :

« Vous me calomniez quand vous prétendez que je dis que Dieu nécessite les hommes à pécher ; cette expression est un jargon de moines, duquel je ne me suis jamais servi. C'est une malice imprudente de dire que j'ai jamais appliqué ce mot de péché à Dieu et à sa volonté. J'ai bien dit que la volonté de Dieu, comme cause suprême, est la nécessité de toutes choses, mais j'ai déclaré en même temps que

Dieu règle ce qu'il fait avec une telle équité, que les plus méchants sont contraints de le glorifier. Sa volonté n'est pas une tyrannie ni un plaisir sans raison, mais plutôt la vraie règle de tout bien. Je déclare de plus que les hommes ne sont point forcés ni à bien faire, ni à mal faire : ceux qui font le bien le font par la volonté libre que Dieu leur donne au moyen de son Saint-Esprit ; ceux qui font le mal le font par une volonté naturelle qui est mauvaise. Ainsi Bolsec se trouve en tout et partout un véritable calomniateur qui pervertit la bonne doctrine. »

La dispute dura deux jours devant le Petit Conseil. Les procès-verbaux furent envoyés aux Eglises de Zurich, de Berne et de Bâle, le tribunal ne voulant point prononcer avant d'avoir eu l'avis des frères de Suisse.

Voici le principal passage de cette lettre[1] : « Bolsec se vante que plusieurs des ministres de vos Eglises adoptent ses sentiments contre la prédestination ; or, afin qu'il soit manifeste que ce pendard abuse malicieusement de votre suffrage, veuillez nous donner une déclaration par écrit de vos opinions. Dans le dessein où nous sommes de purger l'Eglise genevoise de cette peste, nous désirons avoir un témoignage authentique de l'unanimité des croyances des Eglises de Suisse sur le sujet dont il s'agit. Nous ajouterons un mot aux actes que nous

1. Gautier, livre 19.

vous envoyons. Depuis que le culte de Dieu a été rétabli parmi nous dans toute sa pureté, nous n'enseignons rien ici, sinon ce que votre Eglise et la nôtre ont reconnu être dans la Sainte-Ecriture. Nous convenons les uns et les autres que nous sommes justifiés par la foi ; la foi est le fruit de notre adoption gratuite, et cette adoption dépend du choix que de toute éternité Dieu a fait de ses enfants. Au contraire, cet imposteur attribue l'élection à la foi ; mais il admet deux causes pour la foi, savoir : la volonté de l'homme et l'inspiration du Ciel. — Vous savez comme nous que si les hommes périssent, c'est leur corruption qui en est cause ; et souvent Dieu, par des raisons qui nous sont inconnues, abandonne les méchants comme indignes de ses soins ; mais Bolsec déclare qu'il ne reconnaît point la justice d'une action divine, à moins qu'il n'en conçoive clairement la raison. — Enfin nous convenons, les uns et les autres, que ce serait une impiété de rendre Dieu complice des péchés que les hommes commettent, ce qui n'empêche pourtant pas que Dieu, par un secret admirable et incompréhensible de sa Providence, n'exerce en diverses manières la patience des fidèles par le moyen du démon et des êtres corrompus de ce monde ; néanmoins, ce moqueur profane se plaint de ce que nous enveloppons Dieu dans ce qui se passe de criminel ici-bas, lorsque nous faisons dépendre toutes choses de sa vo-

lonté; et comme nous sommes persuadés que la cause de Notre Seigneur vous est infiniment chère, nous ne doutons pas que vous soyez prêts à soutenir, par votre suffrage, sa doctrine attaquée par l'audace sacrilége de ce méchant homme. »

Ces lettres étant envoyées, les magistrats voulurent mettre Bolsec en liberté, exigeant toutefois une caution, et lui faisant prendre l'engagement de ne point parler de théologie jusqu'à l'issue du procès. Le captif, n'ayant pu trouver personne pour répondre de lui, demeura renfermé. Il supplia le Petit Conseil d'alléger cette peine préventive. « Dispensez-moi, disait-il en ses requêtes, de la caution, qu'il m'est impossible de trouver, parce que je suis étranger, et n'ai dans Genève ni parents ni amis; faites réflexion que je n'ai été mis en prison pour aucun crime, seulement pour avoir soutenu un sentiment contraire à celui des ministres; rien donc n'est plus juste que de ne pas me laisser plus longtemps consumer l'esprit, le cœur, le corps et la bourse dans ce triste lieu. »

Les pasteurs et les conseillers furent sourds à cette requête; cependant elle était appuyée par un des meilleurs amis de Calvin, Jacques de Bourgogne, seigneur de Veygi et de Falais. Tout fut inutile; Bolsec demeura en prison.

Le 13 décembre, arriva la réponse de Berne. Elle portait en substance que les dogmatiseurs errants,

si nombreux dans ce siècle, sont un grand mal pour les Eglises, au sein desquelles ils apportent à l'improviste le trouble et la dispute. Ainsi, les pasteurs, fidèles gardiens de leurs troupeaux, font bien de les préserver de ces inconvénients. « Cependant, ajoutent-ils, notre ferme opinion est que l'on ne procède pas avec trop de sévérité contre les théologiens voyageurs, de peur qu'en préservant la pureté du dogme, nous ne désobéissions à la règle de l'esprit du Christ : *La charité fraternelle.* Jésus aime la vérité, mais il aime également les esprits qui s'égarent sans le vouloir dans le sentier de l'erreur ; il les ramène avec douceur au bercail. Nous louons donc votre zèle à maintenir la vérité, et nous prions Dieu qu'il vous donne le privilége de la conserver pure et sans tache. Mais nous vous supplions de considérer que l'esprit humain est enclin à l'erreur, et qu'il est plus généreux et plus facile de ramener les hommes par la douceur qu'au moyen de la sévérité. Venant donc aux doctrines qui sont l'objet de votre discussion avec Bolsec, nous vous dirons que beaucoup de gens très-respectables sont partisans de la grâce universelle ; ils pensent qu'il est impossible d'attribuer à Dieu la condamnation d'un homme, sans mérite ou démérite de la part du réprouvé. Avoir de Dieu une pareille opinion, c'est, selon eux, admettre un affreux blasphème.

» D'autre part, les appels divins nous paraissent

adressés à tous les hommes, comme il ressort des passages suivants :

« Tout le jour j'ai étendu mes mains vers un peuple revêche et contredisant. Que de fois j'ai voulu, Jérusalem, rassembler tes enfants, et tu ne l'as pas voulu ! — Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés, et je vous soulagerai. — Il n'y a point d'acception de personnes auprès de Dieu. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. »

» D'après ces déclarations, plusieurs théologiens dignes de respect estiment qu'il faut plutôt demeurer en suspens touchant la prédestination divine, et n'en parler qu'avec beaucoup de circonspection. Quant à ce Bolsec, il nous est inconnu ; plusieurs affirment que c'est un homme de bien, mais nous souhaiterions de voir entre vous et lui un accord fondé sur l'esprit de Christ et la charité. Nous voyons, d'après ses réponses, qu'il admet des points bien importants : il attribue à Dieu l'élection selon son bon vouloir ; « Christ, dit-il, est l'auteur de notre salut, non point à cause de nos mérites, mais par un pur effet de sa grâce ; la foi nous est accordée par une dispensation spéciale de Dieu. Dieu nous donne des cœurs de chair, afin que nous aimions son Fils, et il nous a aimés le premier dans sa miséricorde paternelle. » Après de semblables affirmations, si tout esprit de dispute était banni, l'accord

serait facile entre vous et votre adversaire. Prions Dieu qu'il vous donne, avec l'esprit de vérité, l'esprit de paix et d'édification qui ramène l'unité au sein des Eglises.

» Berne, le 7 décembre 1551. »

Ces sentiments sont admirables. Les Bernois, dans cette lettre, paraissent délivrés de l'esprit du temps. Hélas ! pourquoi faut-il que sept ans plus tard ils se donnent à eux-mêmes le plus triste démenti, lorsqu'ils signent l'arrêt de mort de Valentin Gentilis, dont les opinions touchant la Trinité ne s'accordaient pas avec les idées de leur Eglise.

Les pasteurs de Bâle parlèrent dans le même sens que ceux de Berne. Zurich, infidèle aux principes de Zwingli, condamna Bolsec. Calvin fut si mécontent du résultat de ces missives, qu'il s'opposa de toutes ses forces à ce qu'elles fussent communiquées à l'accusé. Néanmoins, le Conseil passa outre, et le prévenu déclara qu'il souscrivait à ce que ces lettres contenaient.

Durant huit jours les magistrats délibérèrent touchant le meilleur parti à prendre ; puis, le fanatisme légal faisant taire les hésitations de la conscience, ils condamnèrent Bolsec, et voici la sentence qu'ils rendirent le 18 décembre 1551 :

« Nous, syndics, juges des causes criminelles de cette cité de Genève, ayant vu le procès fait et formé par-devant nous, à l'instance et poursuite de notre

lieutenant ès dites causes, contre toy, Hiérome Bolsec, natif de Paris, par lequel et les réponses volontaires en iceluy faites, et souventes fois réitérées, nous apert que tu t'es élevé avec une trop grande audace dans la sainte congrégation de nos ministres, et que tu y as proposé une opinion fausse et contraire aux Saintes-Ecritures et à la pure religion évangélique, et encore qu'on t'eût souvent fait voir par la Parole de Dieu, et même par l'avis des Eglises auxquelles tu avais bien voulu te soumettre, que le sentiment que tu soutenais était faux ; cependant, tu ne l'as point voulu reconnaître, mais tu as demeuré dans ton obstination ; cas digne de griève punition corporelle. Nous toutesfois, voulant procéder contre toy plutôt avec douceur que d'une manière rigoureuse, séans au tribunal au lieu de nos prédécesseurs ; par ces causes et autres justes, à ce nous mouvans ; ayant invoqué le nom de Dieu, et ses Saintes-Ecritures devant les yeux ; disant : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, amen ; par cette notre définitive sentence, laquelle donnons ici par écrit : Toi, Hiérome Bolsec, condamnons à devoir être banni à perpétuité de cette notre cité et terres d'icelle, à en sortir dans vingt-quatre heures, et à n'y jamais revenir, à peine d'être fouetté par les carrefours de cette ville, façon accoutumée, et ce pour donner exemple aux autres qui tel cas voudraient commettre. »

Si le chef du clergé de Genève remporta une victoire légale sur Bolsec, les conséquences de ce procès furent des plus pénibles pour lui. Un de ses meilleurs amis, Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais, demeurait à Genève; Bolsec l'ayant sauvé d'une grave maladie, il tenta de fléchir la rigueur de Calvin à l'égard du médecin français ; ses efforts ayant échoué, il se brouilla totalement avec le réformateur. Le coup fut rude pour ce dernier ; voici comment il prend congé de l'homme qui possédait toute sa confiance, et qui, depuis de longues années, recevait ses meilleures lettres[1] : « J'ai porté cette injure plus douloureusement de tout autre que de vous, attendu la fiance que j'ai en votre intégrité; mais je suis encore plus fâché de vous voir adhérer, ne sachant pourquoi, à celui qui est plus détestable que tous les papistes du monde ; et puisqu'à cette heure vous aimez mieux suivre une leçon contraire à celle que j'ai apprise en l'échole de mon maître, je vous laisse à vos délices. Si j'ai été trop aspre et lourd, vous m'y avez contraint, et, afin que vous sachiez qu'il n'y a ni colère ni malveillance, je vous écris la présente comme m'apprêtant à paraître devant Dieu, lequel m'afflige derechef d'un mal qui est comme un miroir de la mort devant mes yeux. »

Les Genevois furent loin d'être unanimes touchant la sentence de Bolsec ; de toutes parts les protesta-

1. Bonnet, Lettres françaises de Calvin, tome I.

tions s'élevaient. Ainsi, lorsqu'on menait le prisonnier devant l'hôtel-de-ville, des femmes s'écrièrent : « Que veut-on faire à cet homme[1] ? Il est homme de bien et ne soutient que bonne doctrine : on le prouvera par les Saintes-Ecritures ! M. Calvin ne fait que le calomnier ; il y en a plus de dix mille qui en sont scandalisés ! » Ces propos, répétés par plusieurs personnes, les amenèrent en Consistoire. La Cène fut défendue aux plus opiniâtres ; d'autres se rétractèrent.

L'année suivante, Calvin composa un livre contre Bolsec ; il le soumit à l'approbation des magistrats. Ceux-ci permirent l'impression dudit traité, mais ils en retranchèrent soigneusement les injures que l'on prodiguait à l'adversaire. Ils se montrèrent en cela supérieurs aux théologiens[2].

Bolsec gâta plus tard sa cause : après de longs voyages, il rentra dans l'Eglise catholique ; puis, au bout de quelque temps, il publia, touchant Calvin et Théodore de Bèze, deux libelles remplis des plus lourdes calomnies ; il accusait en particulier Calvin d'avoir été marqué du feu, pour punition d'un crime infâme commis à Noyon pendant sa jeunesse.

Les auteurs ultramontains ont colporté à l'envi cette horrible assertion ; le procès le plus sévère en

1. Registres du Consistoire, 25 décembre 1551.
2. Registres du Conseil, 28 janvier 1552.

a été fait par Drelincourt au commencement du 17e siècle[1] ; des recherches ultérieures ont montré que le Cauvin dont il s'agit était un chanoine de Noyon, mort bon catholique, et puni pour diverses incontinences. Le père Maimbourg lui-même abandonne son accusation[2]. Mais les ultramontains de Genève ne délaissent pas un thème si fécond en effets oratoires. Dans la plupart des prédications de carême, ces calomnies historiques sont reproduites dans les chaires catholiques. Faisons des vœux pour que les jours viennent où la vérité demeurera, pour chaque homme, le seul argument permis à l'égard de ses adversaires.

Libres penseurs italiens.

Les dogmatiseurs errants n'étaient pas les seuls adversaires que rencontrait la Confession de foi de Calvin. De sérieuses oppositions s'élevaient dans le sein de l'Eglise genevoise, et, en particulier, la congrégation italienne donnait de graves inquiétudes aux magistrats et au clergé ; plusieurs des réfugiés les plus influents n'admettaient pas le dogme de la Trinité dans les termes précis posés par Calvin ; le supplice de Servet les avait frappés de terreur, mais nullement convaincus. Le souvenir et l'exemple d'Occhino, leur premier maître, les guidaient dans cette voie.

Des manières d'agir peu charitables furent les

1. Merle d'Aubigné, tome III, pages 11 et 12. Archinard, Origine de l'Eglise romaine, tome I, page 350.

2. Maimbourg, Histoire du Calvinisme, tome IV, page 336.

préludes de mesures rigoureuses. « Un jour, nous dit le registre de la Vénérable Compagnie[1], Gribaldo, seigneur de Farges, avait tenu plusieurs propos hérétiques, et blâmé la doctrine prêchée en cette Eglise. Ledit Farges fut appelé, et vint accompagné de plusieurs Italiens ; étant entré, il demanda : Lequel d'entre vous, Messieurs, est *dominus Calvinus?* On le lui montra. Il s'avança vers lui en lui tendant la main ; maître Jean Calvin ne voulut la toucher, disant : Je ne te serrerai pas la main avant que nous soyons d'accord sur la doctrine ; c'est par là qu'il nous faut commencer. Sur quoi M. Farges lui dit adieu et s'en alla. Plus tard, il fut sévèrement rédargué touchant ses erreurs par maître Calvin à l'hôtel-de-ville. »

Vers 1558, les choses s'aggravèrent. Alciat, Gentilis, Nicolas Gallo, Georges Blandrate, Silvestre Tellio, Jean-Paul de La Motte, Hippolyte de Carignan, furent ouvertement accusés d'hérésie. Le Consistoire italien, pour prévenir ces discordes, qui menaçaient l'existence de la communauté, pria les magistrats de faire dresser par Calvin une Confession de foi, que signeraient tous ses membres. Cette démarche s'accomplit le 18 mai 1558. L'Eglise italienne fut rassemblée sous la présidence des syndics Chevalier et Curtet. Calvin s'adressa comme suit aux assistants :

1. Registres de la Compagnie, samedi 26 janvier 1555.

« Messieurs, le magistrat de Genève est surpris qu'il y ait parmi vous des gens qui professent des doutes sur l'essence et la majesté de Dieu, et mettent ainsi la religion en danger d'être renversée. Le Conseil a bien voulu laisser de côté la rigueur, et user comme un père avec ceux d'entre vous qui retiennent de semblables sentiments ; en conséquence, Messieurs ont dressé une Confession de foi qu'on va lire ; vous déclarerez en liberté les doutes que vous pouvez avoir, et on les éclaircira.

» Voici cette Confession :

» Combien que le Symbole des Apôtres soit suffisant pour tous, comme plusieurs par curiosité sont détournés de la vraie foi, voici ce que nous confessons pour obvier aux erreurs et aux malices de Satan.

» Nous protestons que Dieu a tellement engendré de toute éternité sa Parole ou Sagesse, laquelle est son Fils unique, et que le Saint-Esprit est tellement procédé des deux, qu'il n'y a qu'une seule essence du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et qu'ils sont distingués au regard des personnes.

» Pourquoi nous condamnons l'erreur de ceux qui disent que le Père, simplement au regard de son essence, en tant qu'il est seul vrai Dieu, a engendré son Fils, comme si la majesté, l'empire, la gloire, l'essence, bref, la divinité, appartenait en propre seulement au Père, et que Jésus et le Saint-Esprit fussent Dieu procédant de lui.

» Au reste, en confessant qu'il n'y a qu'un seul Dieu, nous regardons que tout ce qui est accordé à la Divinité convient tant au Père, au Fils et au Saint-Esprit, quand il est simplement parlé de Dieu ; mais, s'ils sont comparés, il faut observer les propriétés de chacun, tellement que le Père ne soit point le Fils. — Touchant Notre Seigneur Jésus-Christ, outre qu'il a été de toute éternité engendré de Dieu, et qu'il est une personne distincte de lui, nous tenons qu'en sa nature humaine il est vrai Fils de Dieu, et ces deux natures sont tellement jointes, que c'est un seul médiateur [1].

» Signé le 18 mai 1558. »

» La Confession lue (dit Calvin), Alciat, homme d'un esprit lourd, se prit à tempêter ; les autres babillèrent étourdiment trois heures de suite, sans crainte d'être punis ; on permit telle licence pour que puis après ils ne grondassent point qu'on ne les eût laissé parler. »

L'assemblée signa les articles de Calvin ; Gentilis et les personnes que je viens de nommer refusèrent positivement leur adhésion ; mais le Conseil les ayant menacés de les bannir de la ville, ils apposèrent leur signature.

Tel fut le premier résultat de la prétendue liberté qui devait régner en cette affaire.

Le remords saisit bientôt Gentilis, et, sous cette

1. Opuscules de Calvin contre Gentilis, vol. de la Biblioth., p. 1937.

impression, il brava les ennuis et les dangers qui l'attendaient, et répandit sans crainte ses opinions sur la nature de Jésus-Christ.

Voici son système : « Les mots de trinité, essence, hypostase, ne se trouvent point dans les Ecritures; ils ont été inventés par les docteurs, et peuvent être rejetés sans aucun scrupule. Pour parler juste sur la divinité de Jésus-Christ, il faut dire : Le Dieu d'Israël, qui est le seul vrai Dieu et le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, a versé dans celui-ci sa divinité. Par cette simple et briève formule, on évite les difficultés insurmontables que Calvin accumule dans son système, car il fait une quaternité, et non une trinité. Voyez plutôt. Selon Calvin, l'essence de la Divinité, sans aucun égard aux personnes, est un vrai Dieu; chacune des personnes étant de même essentiellement Dieu, il y a nécessairement une quaternité, et non une trinité. Je trouve, poursuivait Gentilis, qu'il est plus à propos de dire : Le Père est une essence unique; le Fils est la splendeur de la gloire de Dieu, et l'image expresse de sa substance. La distinction qui existe entre le Père et le Verbe se trouve dans les paroles mêmes de Jésus-Christ. Le Père est le seul vrai Dieu; c'est lui qui a donné l'essence aux autres personnes de la Divinité, ou qui les a formées; le Verbe est le Fils, lequel est également un vrai Dieu, sans qu'il faille pourtant croire qu'il y ait deux Dieux, puisque le

Père, le Fils et le Saint-Esprit n'en font qu'un seul. »

Les magistrats, étant avertis que Gentilis raisonnait de nouveau sur la Trinité, le firent mettre en prison, lui déclarant que ses opinions étaient contraires aux dogmes renfermés dans la Confession de foi signée par les Italiens. Gentilis répondit qu'à la vérité son nom se trouvait au bas de cet acte, mais que le Seigneur lui avait inspiré d'autres pensées, et que, pour qu'il les abandonnât, il fallait qu'on lui en démontrât la fausseté.

On tint alors une conférence où assistèrent les pasteurs et les personnes lettrées de la ville. Cette discussion ne produisit aucun résultat. Gentilis, voyant approcher le jugement du procès, voulut plaider sa cause devant le clergé et le peuple, et, dans ce but, il écrivit à la Compagnie une lettre où il exposait sa situation dans les termes les plus convenables : « Je suis venu, disait-il, du fond de l'Italie, afin de servir Dieu selon les mouvements de ma conscience. J'ai choisi l'Eglise de Genève pour profiter des leçons et des discours de M. Calvin, dont la renommée est universelle ; quelques dissentiments touchant la Trinité ayant eu lieu dans la communauté italienne, j'ai dit mon opinion en liberté, déclarant que je déteste l'erreur de ceux qui font le Fils inférieur au Père. Malgré mes affirmations, certains dominateurs ont fait tous leurs efforts pour me détruire dans l'esprit de Calvin, dont l'estime et

l'affection me sont chères par-dessus tout. Aussi, par désir de conciliation, j'ai signé la Confession de foi. Mais le pasteur italien ayant écrit au dehors et imprimé que j'étais un hérétique pire que Arius et Servet, j'ai voulu examiner de plus près les points de la dispute, et j'ai déclaré que mes opinions sont d'accord avec l'Ecriture et les Pères du premier siècle. Du reste, je soumets mes pensées au jugement des ministres, à l'exception de Calvin, que je prie d'avoir pour moi des sentiments plus équitables. »

Les pasteurs, en lui répondant, l'accusèrent d'avoir un esprit dépravé, plein d'une amertume venimeuse ; ils déclarèrent toutefois que ces expressions ne devaient point être prises pour des injures, mais comme de sévères avertissements tendant à le corriger ; puis venait la discussion des passages des Pères, où chaque parti trouve des arguments dans les mêmes paroles.

Les invectives de cette lettre irritèrent au dernier point Gentilis, qui répliqua sur le même ton, et déclara que Calvin n'avait point détruit les difficultés touchant la Trinité ou la Quaternité. Puis, voyant que sa colère compromettait sa cause, le prévenu espéra terminer son procès en faisant de son propre mouvement amende honorable. Dans ce but, le 3 août il écrivit aux Conseils : « Je conviens que j'ai parlé avec trop de liberté ; je me soumets au jugement des pasteurs, pensant que des gens si sages

doivent avoir une plus grande autorité que la mienne. Je prie les magistrats de me pardonner les choses offensantes que je puis avoir proférées contre les ministres et Calvin ; le sublime et incomparable mérite de ce dernier, les services infinis qu'il a rendus à la république chrétienne, sont dignes du plus profond respect de tous ceux qui ont à cœur l'avancement du règne de Dieu. Je le conjure d'accepter mes excuses, et je ferai voir par toute ma conduite l'attachement véritable que j'ai pour sa personne. »

Cette rétractation fit une impression défavorable sur les juges. La soumission de l'accusé était trop servile pour ne pas cacher un sens ironique. Les magistrats consultèrent à cet effet cinq avocats d'un savoir et d'une impartialité reconnue : c'étaient Colladon, de Normandie, Richard, Dufour et L'Enfant. Ces légistes furent d'avis que Gentilis étant non-seulement coupable d'hérésie, mais de parjure, « en signant une opinion qu'il n'admettait pas », il devait subir le dernier supplice ; ses excuses et sa rétractation n'avaient pas plus de valeur que les aveux d'un scélérat condamné qui convient de ses crimes. En conséquence, « afin d'empêcher Gentilis de faire plus tard pulluler ses hérésies, d'après le code *De Summa Trinitate*, etc., il fallait le condamner au feu. Toutefois, en considération de ses aveux, quoique peu sincères, on pouvait se borner à lui trancher la tête. »

L'opinion publique se souleva contre cette affreuse conclusion. Les avocats demandèrent au Conseil un sursis, afin d'éclaircir la nature de la repentance de Gentilis. Les magistrats furent de cet avis, et se transportèrent dans les prisons pour entendre le prévenu. Gentilis renchérit encore sur les termes de sa rétractation : il déclara qu'il était pleinement convaincu de ses erreurs par les réponses des ministres ; il se mit à genoux devant les conseillers, et leur demanda pardon des troubles suscités dans l'Eglise.

Les juges, soupçonnant toujours la sincérité de ces dispositions, répétèrent encore deux fois la même démarche. L'accusé persista dans ses formules de repentir, et remit au tribunal une abjuration solennelle de toutes ses opinions précédentes, les traitant de blasphématoires, et regrettant que la mort ne l'eût pas frappé avant de commettre ce crime.

On ne pouvait rien demander de plus pour obéir au code Justinien. Le Conseil prononça la peine capitale, et, la révoquant aussitôt, ordonna que le condamné ferait amende honorable en public.

Le 2 septembre 1558, cet odieux jugement reçut son exécution. Gentilis, la tête nue et vêtu d'une chemise de toile, fut amené devant la tribune de l'hôtel-de-ville ; il dut brûler de sa propre main l'écrit contenant ses croyances ; puis on le promena dans les rues de la ville, précédé d'un crieur qui répétait la sentence sur toutes les places. Après cette

affreuse scène, il eut la permission de quitter Genève.

Dès-lors, le repos n'existe plus pour Gentilis : atteint d'un remords cuisant, il ne peut se pardonner d'avoir menti pour garantir sa vie. Il voyage dans les environs de Genève, il passe en Pologne, il se rend en Moravie, et. quoique les Eglises de ces contrées partagent ses opinions, leur sympathie ne peut calmer son esprit ; il n'a qu'un seul but : revenir dans cette vallée du Léman, témoin de sa faiblesse, et laver sa honte par quelque grand acte de courage, qui fera oublier sa lâche condescendance. Ce projet devient une idée fixe. Afin de l'exécuter, il se rend à Gex en septembre 1566 ; le bailli bernois de cette ville, étant son ami, le reçoit dans sa demeure ; bientôt Gentilis envoie à tous les ministres des environs une circulaire ainsi conçue :

« Si quelqu'un veut soutenir contre moi la doctrine de Calvin touchant la Trinité, qu'il vienne à Gex dans la huitaine.

» Voici la condition de la dispute :

» Celui qui ne pourra pas prouver son sentiment par la pure Parole de Dieu, sera mis à mort comme un imposteur ; et si personne n'accepte le défi, le bailli et le Conseil de ville prononceront que Gentilis a des sentiments orthodoxes touchant Dieu le Père et son Fils Jésus-Christ. »

Le bailli, stupéfait d'une démarche dont il n'avait pas eu communication préalable, fit mettre Gen-

tilis en prison; puis le Gouvernement bernois le transféra dans la capitale. Le procès fut immédiatement instruit. Durant les débats, qui durèrent un mois, Gentilis prit à tâche de faire oublier sa faiblesse antérieure, il exposa ses convictions avec une sévère dignité.

Lorsqu'on lui signifia la sentence qui le condamnait à mort, il déclara qu'il était heureux de souffrir pour le seul vrai Dieu et Jésus-Christ, son Fils unique, et monta sur l'échafaud, sans perdre un seul instant le calme et l'assurance qui l'avaient soutenu durant son procès.

Les amis de Gentilis, membres de la communauté italienne, subirent également de cruelles persécutions. Le médecin Blandrate, Alciat, Silvestre, Tellius, étaient surveillés de près. Leurs discours, soigneusement rapportés au Consistoire, furent déférés aux magistrats, qui, sans perdre de temps, donnèrent l'ordre d'emprisonner Alciat; mais celui-ci ne jugea point à propos de passer par les épreuves infligées à Gentilis: il se retira en France, et fit tenir au Conseil sa Confession de foi [1]. Elle était orthodoxe. Néanmoins, les magistrats déclarèrent qu'ils n'en tiendraient aucun compte, à moins que l'accusé

1. Gautier, livre 10, 1559. C'est avec beaucoup de regret que je suis obligé de ne rapporter de cette Confession que les paroles citées par Gautier. Cet historien a vu l'original de la Confession de foi. Malheureusement, depuis sa mort, cette pièce s'est égarée, et son absence est d'autant plus regrettable, que sa réimpression aurait établi le degré de minutie auquel on était alors parvenu en fait d'inquisition dogmatique.

ne vînt la maintenir en personne. Alciat répondit que durant la vie de Calvin il ne mettrait jamais les pieds dans Genève.

Calvin était fort irrité contre ce gentilhomme, et lui reprochait d'avoir dit, à l'imitation de Servet, que la Trinité, telle que lui Calvin la concevait, était un Diable, un Cerbère à trois têtes[1]. Je ne voudrais pas prononcer sur la réalité de cette imputation; toutefois elle me semble peu d'accord avec ces paroles d'Alciat, envoyant sa Confession de foi au Conseil : « Acceptez, très-honorés seigneurs, cet exposé de mes sentiments chrétiens; ce n'est pas le travail d'un homme versé dans la théologie, mais plutôt la pensée d'une personne occupée de ses affaires, de sa maison, l'opinion d'un ancien soldat, blanchi par la vie des camps, et qui a quitté son pays, abandonné ses biens, pour servir Jésus-Christ en toute liberté de conscience, et mener une conduite analogue à la vraie foi chrétienne. Si mes affirmations contiennent des erreurs, je prie qu'on veuille bien m'en instruire, et je vous supplie au nom de Dieu d'user à mon égard de cette mesure que Notre Seigneur veut que nous employions les uns envers les autres, afin d'être admis un jour en sa présence. »

Ces protestations furent inutiles : Calvin et les ma-

1. *Calvinis Epistolæ*, tome VIII, page 162, édition d'Amsterdam. Bibliothèque de Genève.

gistrats voulaient à tout prix extirper l'hérésie italienne; Alciat fut traité, par contumace, comme Gentilis; on l'accusa d'avoir travaillé à répandre leurs erreurs dans la ville; et la sentence, prononcée le 14 août 1559, portait: « qu'Alciat et Tellius, membres pourris et gangrenés de la République, étaient cassés de leur bourgeoisie et bannis perpétuellement de la ville et du territoire, sous peine de mort. »

Alciat passa le reste de ses jours en Pologne.

Blandrate.

Le médecin Blandrate ne fut pas plus heureux[1]. Originaire de Saluces, il étudiait à Pavie; l'Inquisition, instruite de son penchant vers les idées évangéliques, voulut l'arrêter; mais Blandrate, prévenu à temps par des amis, put s'échapper et vint à Genève. Ayant complété son instruction religieuse, il exerça la médecine avec beaucoup de succès, et devint un des membres distingués de la communauté italienne. Ce genre de vie calme et laborieux ne dura pas longtemps: en 1556, Blandrate confia à Celse Martiningue ses doutes touchant la Trinité et ses sympathies pour les opinions de Gentilis. Le pasteur italien rompit dès-lors toute relation avec son docteur, et Calvin, à qui Blandrate proposa ses difficultés, ne put en triompher. La discussion se renouvela si fréquemment pendant deux années, que le réformateur perdit patience et adressa ces dures paroles à son antagoniste: « Je vois sur ton visage

1. Lettres de Calvin, tome VIII, page 162, édition d'Amsterdam.

le monstre détestable que tu caches en ton cœur. »
Maintefois plus tard, afin de l'amener à résipiscence, il lui reprocha ses ruses, ses dénégations perfides ; puis, de guerre lasse, Calvin pria son antagoniste de ne plus le fatiguer de ses interminables arguments. Toutefois, Blandrate continuant ses discussions en public, les magistrats s'en mêlèrent ; on convint d'en finir une fois pour toutes ; mais avant que la dispute fût commencée, il surgit une grave difficulté : Blandrate, inquiet sur les résultats de cette enquête, demanda si le Conseil promettait la liberté de dire tout ce qu'on voudrait et l'impunité complète. La question ne put être décidée, et Blandrate refusa d'entrer en matière.

Après un pareil éclat, le docteur jugea qu'il n'était pas en sûreté dans Genève. Un jour qu'il assistait à la leçon de théologie de Calvin, il vit entrer Jean de la Maison-Neuve, syndic chargé de la police ; à tort ou à droit, il crut que son arrestation était décidée, et, voulant éviter ce péril, il feignit d'être malade, sortit de l'Auditoire, et quitta Genève sans retard.

Blandrate se retira en Pologne, où, durant près de vingt années, il fut un des plus ardents champions de l'unitarisme ; puis, vers 1578, étant choisi pour médecin par un prince de Transylvanie, ce malheureux favorisa les jésuites afin d'assurer sa fortune. Son apostasie fut cause de sa perte : un de

ses neveux, le sachant fort riche, l'étouffa pendant la nuit[1].

La rigueur inquisitoriale déployée à Genève contre les libres penseurs italiens modifia rapidement les opinions de ceux d'entre eux qui voulaient demeurer dans cette ville : les uns se laissèrent convaincre par les leçons de Calvin ; d'autres gardèrent dans le secret de leur âme leurs opinions particulières, et bientôt le silence théologique le plus complet remplaça les disputes qui avaient failli amener la ruine de cette Eglise[2].

Nulle part le dogmatisme de Calvin ne revêt des formes plus dures et plus injustes. Le réformateur oublie, à l'égard des Italiens, les plus simples notions de la droiture : il ne tient aucun compte de la valeur du passé de ses adversaires. Qu'il se montre impitoyable envers les dogmatiseurs errants qui n'ont aucun caractère honorable, cela se comprend, quand on admet la légalité des peines contre les hérétiques; mais les proscrits venus d'Italie ne devaient-ils pas obtenir son affection et son respect? Des hommes convertis par Bernard Occhino, bravant à son exemple l'Inquisition et ses bûchers, souffrant tout pour servir Dieu selon l'Evangile, de tels serviteurs du Christ pouvaient-ils être regardés comme infidèles parce que, en suivant les enseigne-

1. Voir Bayle, Dictionnaire historique, article Blandrate.
2. Bonnet, Lettres de Calvin, tome II, page 212.

ments des réformateurs italiens, ils s'écartaient sur quelques points des idées admises par les théologiens du Nord? La compassion et la sympathie chrétiennes s'attachent au sort de ces hommes qui espéraient avoir conquis leur part légitime de repos et de paix en ce monde au prix des plus rudes sacrifices, et qui se voyaient frustrés dans leur attente, obligés de recommencer les fatigues de l'exilé, et d'être victimes des codes romains sur la terre genevoise, après avoir failli succomber à leurs arrêts dans les domaines des papes.

CHAPITRE VII.

MICHEL SERVET.

Système théologique de Servet. — Procès et condamnation par les tribunaux catholiques de Vienne. — Procès et condamnation à Genève.

Nous avons vu le clergé et le barreau genevois parcourir la première phase de la législation contre les hérétiques, et punir par l'exil les hommes qui manifestaient certains doutes au sujet de la théologie de Calvin. Il était difficile de s'arrêter sur cette voie fatale ; aussi le code sanguinaire élaboré par les papes du 5e siècle reçut-il son application dans Genève, et la peine de mort fut prononcée contre les libres manifestations de la pensée humaine. — *Michel Servet* le premier succomba sous les coups de cette affreuse législation ; nous allons entreprendre de raconter cette lamentable affaire [1]. Nous étudierons d'abord

1. Pendant longtemps les auteurs s'occupant de ce sujet ont travaillé sur des documents de seconde main ; aujourd'hui, toutes les pièces du procès sont à la disposition du public, grâce à un travail

le système théologique du célèbre Espagnol; puis nous analyserons les principaux événements de ses procès.

Système théologique de Servet.

Les études de Servet furent simultanément dirigées sur la médecine, la philosophie païenne et la théologie des réformés. Ces divers éléments se retrouvent dans ses opinions religieuses. Il publia en 1531, à Haguenau, huit dialogues *Sur les erreurs du dogme de la Trinité*, et, en 1553, un traité de 700 pages, intitulé : *Restitution du Christianisme* [1].

Voici les idées touchant Dieu et le Christ, que l'on peut extraire de ces deux ouvrages :

Le Dieu invisible, tel qu'il était avant la création du monde, ne peut être compris par aucun effort de l'imagination humaine. De ce Dieu partent les idées, types éternels des choses matérielles, lois, principes actifs ordonnant le monde, réglant la pensée, soutenant et vivifiant tout dans l'univers [2]. Ces idées, distinctes des objets visibles, mais les péné-

complet publié par M. Rilliet-de Candolle, dans le troisième volume des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Nous lui avons emprunté les parties de ce chapitre qui ne sont pas appuyées sur des citations détaillées dans nos notes. Un autre ouvrage nous a fourni également divers matériaux sur le procès que Servet dut subir à Vienne en Dauphiné; c'est un mémoire de M. Emile Saisset, publié en 1848 dans la *Revue des Deux-Mondes*.

1. Il reste deux exemplaires de ce livre; c'est de celui qui existe à la Bibliothèque impériale de Paris que sont tirées les citations suivantes; n'ayant pu les examiner moi-même, un ami les a vérifiées soigneusement.

2. Commencement du premier dialogue sur la Trinité. Bibliothèque publique de Genève. — *Christ. Rest.*, livre 4, page 129.

trant et les remplissant, ne sont point séparées de Dieu, quoiqu'elles s'en distinguent. Dieu, indivisible en soi, se divise dans les idées, et les idées se divisent dans les choses. Ainsi il existe trois mondes à la fois distincts et réunis : Dieu, les lois émanées de Dieu, et l'univers matériel, résultat de ces lois. Dieu est tout, et tout est Dieu[1].

Cette confusion de la personnalité de l'auteur avec la réalité de son ouvrage fut soutenue par Servet, avec des formes populaires et impressives, devant le Grand Conseil de Genève.

« Ainsi, lui dit Calvin, tu affirmes à pur et à plat qu'il y a des parties et des partages en Dieu, et que chaque portion de l'univers est Dieu même? — Je le soutiens. — Maintiens-tu que nos âmes soient un surgeon de la substance divine, et qu'il y ait dans tous les êtres une divinité substantielle? — Je le maintiens, dit Servet. — Mais quoi? misérable! s'écrie Calvin en frappant du pied, ce pavé, cette table, ce buffet, sont-ils Dieu? est-ce Dieu qu'en ce moment je foule et je frappe? — Sans aucun doute. — A ce compte, les Diables eux-mêmes contiennent Dieu? — Il n'en faut pas douter, conclut le déterminé panthéiste[2]. »

Cette théorie de la Divinité conduisait Servet à proclamer une définition particulière du Christ. « Le

1. *De Trinitate,* livre 4, à la fin. Articles 25, 26 et 27 de la plainte portée par Calvin contre Servet.

2. Opuscules de Calvin, déclaration des erreurs de Servet, p. 701.

Christ est pour lui l'ensemble des idées émanées du Père céleste; c'est pourquoi il s'appelle le Verbe, la Sagesse éternelle. Tous les êtres sont consubstantiels en Dieu, mais cela existe par l'intermédiaire des idées, c'est-à-dire du Christ.» Mon Père est en moi, et je suis en lui; mon Père agit continuellement, et je fais de même. » Le Christ seul est Fils de Dieu, engendré de sa substance; les autres êtres ne sont fils de Dieu que par adoption, et grâce à la médiation du Christ. Le Christ est le nœud de la terre et du ciel, le pont qui comble l'abîme entre le fini et l'infini, entre la nature et Dieu [1].

» Ce Christ, qui comprend en lui l'ensemble des lois du monde, en qui et par qui toutes choses ont été créées, est devenu le Christ visible, le Christ historique, souffrant et mourant pour accomplir une des lois des êtres vivants, le salut des âmes humaines. »

Si le théologien espagnol se fût borné à traduire en langue philosophique son interprétation individuelle des passages de saint Jean, il est probable que les persécutions dirigées contre lui n'auraient pas dépassé le niveau des tracasseries souffertes à Genève par Châtillon, Gentilis et Bolsec. Mais lorsque Servet dévoile ses idées sur le Christ historique, le Christ devenu homme, il soulève les tempêtes de l'Eglise contre ses explications. D'abord il prétend

1. Dialogue *de Trinitate*, page 281.

sonder de tous points le mystère de l'incarnation : « Le corps de Jésus, dit-il, est formé des quatre éléments; la Vierge Marie n'a fourni que l'élément terrestre; les trois autres sont venus du Ciel. Le Christ, avant de naître, avait déjà un corps, mais un corps spirituel, infini, invisible, présent partout ; il a revêtu cet autre corps pesant et visible pour nous apprendre à le quitter, pour nous délivrer des biens de la nature et du péché, et nous conduire à sa suite, libres et transfigurés, dans les régions célestes. »

Servet veut ensuite interpréter les passages des Ecritures concernant les rapports du Sauveur avec l'Eternel Dieu. La formule du baptême lui représente un Dieu unique dans les trois modes de son action sur l'univers: le Père Créateur, le Fils Sauveur et le Saint-Esprit Régénérateur. Cette affirmation posée, Servet, en parlant de la Trinité, oublie totalement le calme philosophique dont il a fait preuve, et tombe dans des exagérations de langage aussi impardonnables que celles de ses adversaires. « La Trinité, dit-il, est une œuvre impie, une œuvre de démence ! Qui vous donne le droit de parler d'un Dieu en trois hypostases ou en trois personnes? Les anciens pères Irénée, Tertullien, Ignace, n'ont point employé ces expressions; mais Athanase et Augustin sont les auteurs de ce trithéisme. Qu'est-ce que ces trois personnes divines? Entend-on par là trois substances ou trois essences? Dans les deux

cas, ce sont trois Dieux. Vous dites que ce sont trois personnes; mais la personnalité ne peut se diviser; elle est *une*, ou elle n'est *pas*. Entre ces deux affirmations on ne peut trouver de milieu: ou il y a en Dieu une substance, une essence, une personne, ou il y a trois Dieux. Puis, dans l'œuvre évangélique, quoi de plus absurde que ce trithéisme? Dieu le Père agit sur Dieu le Fils; Dieu le Fils, avec ou sans son Père, agit sur le Saint-Esprit! Dieu agit donc sur lui-même; mais, s'il agit, il souffre aussi? s'il agit et souffre, il change et se meurt! Quoi? vous pouvez admettre sur ces trois Dieux l'un d'entre eux qui se fait homme, les deux autres restant Dieux? un qui souffre, les autres demeurant impassibles? un qui meurt, les autres restant vivants? Etrange divinité composée de Dieux! Dieu par addition! Dieu brisé, mis par morceaux! Théisme dégénéré, inférieur à celui du Talmud et du Coran! Divinité ridicule, qui nous ramène au paganisme, au Cerbère à trois têtes des Grecs et des Latins[1]! »

Le reste du système de Servet, exposé d'une manière convenable, s'éloigne autant que possible des idées de Calvin: il admet une chute primitive, l'abaissement de la nature humaine en Adam, mais il repousse la transmission héréditaire du péché originel. La grâce et la foi en Jésus-Christ ne sont point essentielles au salut. Les mahométans et les païens

1. Christianismi restitutio, pages 16 à 25.

qui auront observé la loi naturelle, seront sauvés.

Servet, comme on le voit, avait compris la révolution religieuse du 16e siècle sous un point de vue tout différent de celui des réformateurs. L'œuvre de Calvin et des théologiens allemands s'était bornée à retrancher de la religion les pratiques de l'Eglise romaine, qu'un examen sérieux ne trouvait pas appuyées sur l'autorité de la Bible ; quant à la doctrine, sauf la question de la foi et des œuvres, les réformateurs l'avaient conservée intacte. Au contraire, Servet, ainsi que la plupart des méridionaux, avait parcouru de suite tout le champ du libre examen, et son action critique s'étendait sur le dogme tout entier.

Les conséquences de cette diversité de vues se manifestèrent lorsque Servet fut en rapport avec les réformateurs. Il avait fait ses études à Toulouse, parce que ses parents, témoins des libertés de son esprit, craignaient les inquisiteurs. Vers 1530, se trouvant à Bâle, il développa sa théologie réformée devant Œcolampade. Celui-ci, qui avait d'abord accueilli favorablement le jeune Espagnol, rompit toute relation avec lui, dès qu'il s'aperçut que son esprit d'examen se portait sur les dogmes conservés par l'Eglise. A Strasbourg, Bucer et Capiton suivirent la même ligne de conduite. Servet, loin de se décourager par cette universelle froideur, publia en 1531 ses *Dialogues sur la Trinité*. Ce livre eut peu de

succès, et l'auteur délaissa la théologie, pour faire de brillants travaux de médecine. Dix ans plus tard, la passion de dogmatiser reprit le dessus ; s'imaginant qu'il avait la mission de réformer le christianisme, il voulut attirer Calvin dans son parti, et, de Vienne en Dauphiné, où il résidait alors, il eut avec le grand théologien une correspondance qui dura cinq ans. La bonne harmonie n'accompagna pas cet échange de lettres; les invectives firent place aux raisonnements; une haine profonde divisa les deux interprètes des Saintes-Ecritures ; le fanatisme s'empara de leurs esprits, et, en 1546, Calvin écrivait à Viret : « Servet m'a envoyé dernièrement un énorme volume de ses rêveries, en m'avertissant avec une arrogance fabuleuse que j'y verrais des choses étonnantes. Il m'offre de venir à Genève, si cela me plaît; je ne veux pas y engager ma parole, car s'il arrivait, je ne souffrirais pas, pour peu que mon autorité ait de valeur, qu'il s'en fût vivant. »

En 1553, Servet achevait son *Christianismi restitutio*, et, se couvrant du plus profond mystère. il le faisait imprimer à Vienne.

A cette occasion, Calvin se montre tellement égaré par le fanatisme, qu'il arrive à n'avoir plus de notions distinctes touchant le bien et le mal. Regardant la publication du livre de Servet comme une œuvre blasphématoire, un crime de lèse-majesté divine, il voulut à tout prix anéantir l'édition et faire

périr l'auteur. Pour y parvenir, au lieu de prendre la voie franche de la publicité et de déclarer aux tribunaux catholiques de Lyon l'existence d'une hérésie également punissable dans les deux Eglises, Calvin suivit la marche tortueuse des inquisiteurs. Un réfugié français, Guillaume de Trie, correspondait de Genève avec un parent catholique, nommé Arney, résidant à Lyon; dans une de ses lettres, le protestant déclare au Lyonnais que la discipline ecclésiastique était plus sévère à Genève qu'en France, et que jamais en cette ville on ne souffrirait l'impression des abominables hérésies d'un Michel Servet, qui ont lieu clandestinement à Vienne; et, pour prouver ce qu'il avance, il joint à son épître les premières feuilles du livre de l'Espagnol [1]. Le correspondant n'eut rien de plus pressé que de faire sa dénonciation; l'imprimerie secrète fut fouillée, et Servet interrogé; mais, prévenu à temps par un grand personnage dont il était le médecin, il fit disparaître ses papiers les plus compromettants, et l'inquisiteur le relâcha, faute de preuves.

Ici commence l'œuvre de Calvin. Arney mande à de Trie l'inutilité des premières recherches, et l'engage à lui livrer le reste de l'exemplaire du

1. Comment ce livre était-il en sa possession? Nul ne le sait; les adversaires de Calvin pensent que Servet le lui avait envoyé. Nous ne pouvons rien affirmer sur ce point, et, ne nous appuyant que sur des faits déterminés, nous ne faisons intervenir Calvin que lorsque des pièces positives autorisent notre affirmation.

Christianismi restitutio, afin d'y trouver quelque indice positivement accusateur. De Trie répond que c'est fort inutile, mais qu'il a obtenu de Calvin plusieurs lettres autographes de l'Espagnol, qui seront des preuves irrécusables de son identité. Ces lettres, que Servet avait jadis supplié Calvin de lui renvoyer[1], sont livrées aux inquisiteurs; ceux-ci engagent le docteur à se rendre dans la prison de Vienne pour donner ses soins à un malade; Servet ne soupçonne point le piége, et les portes des cachots se referment sur lui. L'inquisiteur Mathieu Ory lui présente quelques notes marginales écrites sur un livre; Servet ne fait aucune difficulté de reconnaître son écriture. Alors on exhibe les lettres de Genève: les caractères se trouvent identiques; toute dénégation est impossible; ces lettres contiennent des doctrines pareilles à celles du *Christianismi restitutio;* Servet est gardé à vue; son procès s'instruit; il est condamné à être brûlé vif. Mais un ami puissant veillait sur ses jours; M. de Maugiron, magistrat de Vienne, dont le docteur avait sauvé la fille d'une grave maladie, lui fit passer un déguisement qu'il endossa par-dessus sa robe de docteur, et, profitant de l'incurie de ses geôliers, il franchit une muraille et sortit de la ville. Après avoir erré quelque temps, il voulut aller en Italie, où il savait que ses opinions seraient plus favorablement accueillies que sur la terre française.

1. Lettres de Servet. Bibliothèque publique

Deux routes se présentaient pour franchir les Alpes : le voyageur pouvait traverser la vallée du Léman, ou gagner les cols du Piémont en passant par Grenoble. Une fatale inspiration conduisit Servet sur la route de Genève ; sans doute il franchit le Rhône près de Seyssel, car le 16 juillet il arrive à l'Eluiset, sur le penchant du mont de Sion ; le lendemain, il loue un cheval à Salenove, et vient descendre à l'auberge de la Rose. Son premier soin, en arrivant à Genève, est de se procurer un bateau pour traverser le lac et gagner Zurich ; mais il change d'avis, et demeure un mois dans la ville.

Vers le milieu d'août, Calvin est informé de sa présence.

Quel motif Servet peut-il avoir eu de rester dans une localité où il courait de si grands dangers ? Voici ce qui me paraît le plus probable. On se souvient qu'en juillet et août 1553 la lutte de Calvin contre les Libertins était parvenue au plus haut degré d'acrimonie ; les ennemis de Calvin fréquentaient volontiers les tavernes, et les propos les plus insultants pleuvaient sur la personne du réformateur. Sans aucun doute, Servet fut témoin de quelques-unes de ces manifestations dans l'auberge même de la Rose, et pour lors il est naturel que, l'âme ulcérée par la récente trahison de Calvin, il éprouvât un vif plaisir en voyant son adversaire aussi gravement compromis, et qu'il attendît quelques

Procès de Servet à Genève.

jours afin d'être témoin de l'issue de cette agitation populaire. Une relation contemporaine affirme que Servet fut découvert dans un temple, où il assistait au prêche. Les registres de la Compagnie se bornent à dire[1] que, le 13 d'août, « Michel Servet ayant esté recogneu par quelques frères, il fut bon de le faire emprisonner, afin qu'il n'infectât plus le monde de ses blasphèmes et hérésies, attendu qu'il estait cogneu du tout incorrigible et désespéré. »

En effet, Calvin s'adressa aux syndics, qui, d'après les édits, étaient chargés de recevoir les plaintes et d'arrêter les prévenus, selon la gravité des soupçons articulés contre eux. Les magistrats, considérant les faits d'hérésie comme des crimes de haute trahison, signèrent immédiatement l'ordre de conduire Servet à l'Evêché. Un ami de Calvin, Nicolas De la Fontaine, se rendit partie criminelle, demanda justice contre Servet, « comme semateur de grandes hérésies », se constitua lui-même prisonnier, et remit le même jour, 14 août, une plainte contenant trente-huit articles, dont la substance forme le système philosophico-théologique précédemment exposé. L'accusateur ajoutait quelques points touchant la diffusion d'opinions blasphématoires, le baptême des petits enfants, la fuite de Vienne, et les injures adressées à M. Calvin. Servet convint de quelques-unes des opinions avancées, en renia une partie, équivoqua

1. Registres de la Compagnie, 13 août 1553.

sur le reste, et déclara « qu'il s'était enfui des cachots de Vienne, où on le tenait comme si on avait voulu qu'il s'en sauvât. » Quant aux injures adressées à M. Calvin, il n'en pouvait être chargé, car elles avaient eu lieu des deux côtés sans ménagement[1].

Cet interrogatoire n'ayant rien amené, De la Fontaine demanda que le Conseil fît une procédure en règle. D'après les édits, les membres de la Seigneurie, le sautier et quelques citoyens se rendirent aux prisons; ils firent comparaître Servet dans la salle des audiences. Le captif confirma ses affirmations précédentes, résuma son panthéisme en quelques mots; il nia d'avoir enseigné que l'âme était mortelle, mais il confessa sa croyance touchant la non-existence du péché pour l'homme avant l'âge de vingt ans, « la loi de Dieu, disait-il, l'ayant ainsi ordonné »; il reconnut également qu'à ses yeux le baptême des petits enfants est une invention diabolique, une fausseté infernale pour détruire toute la chrétienté; il déclare que s'il a failli, il est prêt à s'amender; et quant à M. Calvin, il désire lui montrer ses erreurs en pleine congrégation. Calvin entendant cette proposition, s'écria : « Il n'y a rien que je souhaite plus que de mener telle cause au temple devant tout le peuple! » Mais les magistrats, fidèles à leur sagesse antérieure, et redoutant par-dessus tout les scandales, refusèrent cette séance publique.

1. Pièces justificatives, interrogatoire de Servet.

Le procès continua. Au troisième interrogatoire, l'on voit paraître comme auditeur Philibert Berthelier, alors frappé d'excommunication et désireux de nuire à Calvin ; mais il trouve un antagoniste de premier ordre dans Germain Colladon, et sa bonne volonté en faveur de Servet ne produit aucun résultat.

Quelques jours plus tard, Calvin allégua deux nouveaux chefs d'accusation, dont le simple énoncé prouve que dans ce temps tout commentaire sur les Ecritures était impossible, lorsqu'on s'écartait des idées reçues. Servet avait publié à Lyon une Bible latine annotée. En parlant du 53e chapitre d'Esaïe, il dit « que le titre de serviteur de Dieu, qui porte les péchés du peuple, s'applique en premier lieu à Cyrus, puis désigne dans l'avenir Jésus-Christ, opinion fondée sur les paroles des anciens docteurs qui ont mis deux sens aux livres des prophètes. » Calvin déclara « que jamais Servet n'eut plus de hardiesse que de corrompre si vilainement un passage si noble. Il prend un plaisir diabolique à supprimer la foi chrétienne, et jette dehors toute honte. » Servet avait encore publié une édition de la Géographie de Ptolémée avec des notes, dans l'une desquelles l'auteur nie la fertilité de la Palestine, ce qui semble injurieux pour Moïse. Servet déclara que l'affirmation n'était pas de lui. Calvin prouva que reproduire une semblable allégation constituait un grand ou-

trage pour le Saint-Esprit, et il termina par ces tristes paroles : « Mon vilain chien étant abattu par si vives raisons, ne fit que torcher son museau, en disant : Passons outre, là il n'y a point de mal [1]. »

La discussion roula ensuite sur le mot de Trinité. Servet prétendait qu'il n'avait point été employé avant le concile de Nicée. Calvin répondit qu'il ne pouvait citer en sa faveur que des écrits apocryphes et pleins de folies; et la séance se termina par cette boutade inouïe de Servet touchant l'expansion universelle de la Divinité que nous avons rapportée, et qui se résume en deux mots : Toutes choses sont une partie et portion de Dieu, et toute nature est son esprit substantiel.

Les interrogatoires étant achevés, le Conseil jugea la chose trop grave pour être conduite par le tribunal ordinaire; il évoqua à lui l'affaire, et rendit cette sentence : « Le cas d'hérésie de Michel Servet important beaucoup au fait de la chrétienté, arrête que l'on suive à son procès. Il est nécessaire de savoir des gens de Vienne pourquoi et comment il a été détenu en cette ville. De plus, l'on écrira aux seigneurs et aux Eglises des Suisses, pour les avertir de toute l'affaire. »

Les interrogatoires continuèrent, mais le procureur-général suivit une marche toute différente que dans la première phase du procès : regardant la

1. Opuscules, page 1354.

question dogmatique comme vidée, et le cas d'hérésie comme bien prouvé d'après les aveux du prévenu, il voulut statuer touchant la publicité donnée par Servet à ses doctrines, et l'étendue des mauvais fruits résultant de ses erreurs. Séditieux et brouillon, tel était le chef d'accusation que ce magistrat désirait faire peser sur l'accusé. Servet répondit avec beaucoup d'habileté, en atténuant les parties les plus étranges de ses œuvres : « Si, dit-il, je n'ai pas suivi les conseils des principaux réformés qui m'engageaient à taire mes opinions, c'est qu'au-dessus du jugement des hommes il existe la volonté de Dieu. Notre Seigneur nous ordonne de révéler à nos frères ce qu'il nous confie à l'oreille ; si l'intention est bonne, tout le fait sera réputé bon ; aussi, suivant ce principe, il n'avait jamais été séditieux ni perturbateur, mais il avait travaillé dans l'intention d'aider aux esprits éclairés. Du reste, il ne fallait pas s'émouvoir touchant les gens qui pourraient suivre cette doctrine, vu qu'il n'avait pas grande réputation et qu'il ne connaissait personne qui eût adopté ses idées. »

En cela, Servet parlait contre la vérité.

Il fut mieux placé pour nier d'être venu dans Genève afin d'y semer ses opinions et troubler l'Église. Il pouvait aisément prouver que Genève était sur la route de Naples, et qu'il ne s'était fait connaître à personne durant son séjour.

Le procureur-général lui fit encore subir un sévère examen touchant ses mœurs, qu'on tenait pour scandaleuses. Servet triompha complètement sur ce point de ses accusateurs, et prouva « qu'il avait toujours eu zèle et cure de vivre chastement en vrai chrétien. » Il fut moins heureux dans ses affirmations concernant le peu de publicité obtenue par ses doctrines. « Je considère votre âge de vingt ans, disait M. Rigot, procureur-général, auquel vous avez commencé ; les jeunes gens ne peuvent alors se garder de communiquer à leurs compagnons ce qu'ils savent et étudient ; depuis n'avez cessé de traiter et imprimer ces horribles hérésies ; vous convenez vous-même être corrigé de ce méfait, et demandez merci pour le passé. »

Vient ensuite une longue discussion touchant la valeur historique et religieuse des lois punissant les hérétiques par le glaive ; le passage qui mécontenta le plus les juges fut celui où Servet prouva que l'Eglise, au temps de sa pureté, n'avait jamais sévi contre les gens scandaleux qu'en les séparant de son sein, et que la peine de mort en matière d'hérésie datait d'une époque où les dogmes et les usages chrétiens étaient dénaturés par les papes et les empereurs. A cela on ne put lui faire d'autre réponse, sinon que ces lois existaient, et qu'il fallait s'y soumettre.

Servet eut plus de peine à se justifier de la très-étrange opinion par laquelle il prétendait que les

jeunes gens au-dessous de vingt ans ne sont point sujets au péché, ni passibles d'aucune peine, doctrine qui autorisait tous les débordements de la jeunesse. Sans nier ce qui regarde la violation de la loi divine, le docteur espagnol déclare qu'il n'a voulu parler que de l'exemption de la peine capitale, et non de la suppression des châtiments judiciaires.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les réponses de Vienne. Catholiques et réformés se donnaient fraternellement la main, lorsqu'il s'agissait d'exterminer l'hérésie. Le tribunal de Vienne expédia la sentence par laquelle Servet se trouvait condamné au feu ; puis il conjurat le magistrat genevois de lui céder le prisonnier. « Dans cette espérance, disaient les inquisiteurs français, nous avons donné lettres de créance à notre Vibailly (geôlier) pour ramener l'Espagnol, sur lequel nous exécuterons notre dite sentence ; cela le châtiera de la sorte qu'il ne sera besoin de chercher autres charges contre lui. »

Le Conseil refusa de céder ; « car, dit-il, selon ses anciennes coutumes, lorsqu'il tient un prisonnier chargé de crimes, il ne sort jamais des mains de la justice sans une sentence absolutoire ou de condamnation. »

Triste prétention de forme et de compétence, qui a valu à Genève le déplorable privilége de brûler Servet !

Avant de renvoyer le geôlier messager, le Conseil

voulut le confronter avec le captif, afin d'établir la réalité des affaires de Vienne. Rien de plus naturel que cette démarche. Mais ce qui dépasse les limites de la barbarie judiciaire, c'est la question que l'on adresse à Servet : « Préférez-vous demeurer ici ès mains de Messieurs, ou estre renvoyé avec cest geôlier qui vous est venu quérir? » Servet, dupe de cette odieuse plaisanterie, répondit, les larmes aux yeux : « Messieurs de Genève ! jugez-moi selon votre bon plaisir, mais ne me renvoyez pas avec ce bourreau ! » Messieurs de Genève auraient été touchés de ces ardentes supplications, si jamais le fanatisme légal avait pu laisser la moindre place à la charité dans le cœur de l'homme.

Les interrogatoires paraissaient suffisants ; mais les magistrats, pour mieux s'éclairer, voulurent encore une conférence entre Calvin et Servet ; elle n'amena rien de nouveau, et les juges ne savaient à quoi se résoudre. Amied Perrin et Berthelier soutenaient la cause de Servet ; le parti des Libertins, sans prendre aucun intérêt à la discussion théologique, aurait volontiers signé la libération de l'accusé, pour entraîner la ruine de Calvin. Le réformateur sentait le danger de sa position, car il écrivait à Bullinger : « Sous peu le Conseil enverra vers les Eglises de Suisse pour avoir votre avis ; c'est malgré nous qu'ils vous causent cet ennui, mais ils en sont venus à ce point de fureur qu'ils tiennent pour

suspect tout ce que nous leur disons. Aussi, quand je prétendrais qu'il fait jour en plein midi, ils commenceraient aussitôt à en douter. »

Bullinger lui répond de Zurich : « Le récit de ton messager m'a rendu triste et inquiet ; n'abandonne pas, je t'en conjure, une Eglise qui renferme tant d'hommes excellents ; supporte tout à cause des élus ; pense quelle joie ta retraite produirait chez les adversaires de la Réforme, et de quels périls elle serait accompagnée pour les réfugiés français ! Reste ! le Seigneur ne t'abandonnera pas ; il offre au Conseil de Genève une bien favorable occasion de se laver de la souillure de l'hérésie, en livrant entre ses mains l'Espagnol Servet. Si l'on condamnait cet impudent blasphémateur, le monde entier déclarerait que les Genevois ont horreur des impies et qu'ils maintiennent la gloire de la majesté divine ; toutefois, lors même qu'ils n'agiraient pas ainsi, tu ne dois point, en quittant cette Eglise, l'exposer à de nouveaux malheurs. »

M. du Pan, trésorier de Genève, fut effectivement envoyé aux Eglises suisses pour avoir leur avis ; cette mission dura près de trois semaines. Servet souffrait cruellement de ces retards ; les prisons étaient un rude séjour au 16e siècle. — Aussi le captif adressa-t-il au Conseil deux requêtes, dont voici les principaux passages :

« Mes très-honorés Seigneurs !

» Je vous supplie très-humblement d'abréger ces délais, ou de me mettre hors de cause. Vous voyez que Calvin est au bout de son rôle, et pour un plaisir veut me faire périr en prison. Je suis dans le plus misérable état, les insectes me rongent tout vif, et n'ai point de vêtements de quoi changer. Je vous supplie de porter ma cause devant le Deux-Cents, et celui qui sera battu, de mon accusateur ou de moi, souffrira la peine du talion.

» A Genève, le 15 septembre 1553. »

Le Conseil refusa cette demande, et il ne fit pas grande attention aux misères matérielles de son prisonnier. Une seconde lettre, datée du 10 octobre, eut plus de succès. « Il y a bientôt trois semaines, écrivait le captif, que je réclame audience et ne puis l'avoir. Je vous supplie, pour l'amour de Christ, de ne pas me refuser ce que vous donneriez à un Turc. Rien n'a été fait depuis ma dernière requête, et je suis plus misérable que jamais ; le froid me tourmente grandement à cause de mes cruelles infirmités. Faites en sorte que je puisse au moins parler à quelqu'un pour me procurer les remèdes qui me sont indispensables. »

Cette plainte fut entendue, et la position de Servet reçut les améliorations nécessaires.

C'était un peu tard, car sa fin approchait. Les réponses des Eglises et des Gouvernements suisses

arrivèrent ; l'unanimité fut effrayante ; ce n'étaient plus les hommes indécis touchant les idées de Bolsec au sujet de la prédestination. D'après la loi contre les hérétiques, le blasphème était manifeste, « et l'impie devait être enlevé du milieu du peuple. » D'ailleurs, les opinions de Servet tendaient à l'anabaptisme, et les Confédérés, qui avaient traqué et noyé les anabaptistes comme bêtes fauves, ne pouvaient montrer la moindre indulgence envers un adepte de cette secte, entourée des funèbres souvenirs de la guerre des paysans. Berne s'exprimait donc en ces termes : « Servet s'est cru libre de remettre en question tous les points essentiels de notre religion, de tout renverser par des explications nouvelles, et de tout corrompre en ressuscitant le venin des anciens hérétiques. Nous prions, disaient les pasteurs bernois, que Dieu vous donne un esprit de prudence et de force, afin que vous mettiez votre Eglise à l'abri de cette peste » ; et les magistrats de Berne exhortaient sérieusement le Conseil genevois à faire disparaître ce fléau, afin que leur territoire n'en fût point infecté.

Zurich conjurait Genève « de ne pas laisser propager la méchante et fausse intention du prisonnier, laquelle est totalement contraire à la religion chrétienne, et donne de grands scandales et terribles assauts. »

Schaffhouse ne doutait pas qu'on ne réprimât la

tentative de Servet, « afin que ses blasphèmes ne rongent pas comme une gangrène les membres de Christ. Employer de longs raisonnements à détruire ses erreurs, ce serait délirer avec un fou. »

Enfin Bâle conseillait d'employer tous les moyens propres à le guérir ; « mais s'il se montre incurablement ancré dans ses conceptions perverses, réprimez-le selon votre charge et le pouvoir que vous tenez de Dieu. »

Ces lettres frappèrent l'esprit des Conseils genevois, qui néanmoins ne pouvaient se résoudre à prononcer un jugement. Quelques personnes blâmaient hautement l'application du code Justinien. Gribaldo, seigneur de Farges, et plusieurs nobles italiens, déclaraient qu'il était odieux de se servir des armes dont on condamnait l'usage entre les mains des catholiques. Du reste, nulle agitation ne se manifestait dans le peuple ; Servet n'inspirait pas grand intérêt ; il était trop peu connu pour exciter de vives sympathies. Les hommes lettrés seuls se passionnaient pour ou contre lui.

Calvin écrivait de nouveau à Bullinger, le 25 octobre : « On ne sait ce qui adviendra de l'individu ; je suppose cependant que son jugement sera rendu demain en Conseil, et qu'il sera conduit le jour suivant au supplice. »

Le réformateur ne se trompait pas dans sa conjecture. Le 26 octobre, le Petit Conseil se trou-

vait au complet. Le président, Amied Perrin, tenta les derniers efforts en faveur de Servet; il voulut renvoyer la cause au Deux-Cents : tout fut inutile. Les magistrats, frappés de l'unanimité de sentiments des Eglises, certains d'agir légalement d'après les lois de Frédéric II, pleins d'horreur au souvenir des blasphèmes avoués par le prévenu, estimant le christianisme en danger si de telles impiétés se publiaient librement..... les magistrats condamnèrent Servet à être brûlé vif, lui et ses livres.

Le lendemain matin, on lui signifia sa sentence, en lui voilant toutefois le genre de supplice qui l'attendait.

A la lecture de cet arrêt, l'infortuné perdit courage; le désespoir s'empara de son âme, sa tête s'égara pour quelques instants; puis il joignit les mains, et, se frappant la poitrine, il demanda miséricorde! Farel était arrivé de Neuchâtel; témoin de cette scène, il conjura Servet « d'abjurer sa criminelle erreur. » Le condamné lui demanda d'indiquer un seul passage où Christ fût appelé le Fils de Dieu avant d'avoir revêtu l'humanité. Farel lui cita des paroles d'Esaïe propres à le satisfaire; mais Servet ne voulut rien entendre, et, tout en implorant Dieu et Jésus-Christ, Sauveur du monde, il déclarait que le Christ n'était Fils de Dieu que par son humanité.

La propagation de cette idée était alors un crime capital aux yeux du monde chrétien.

Durant la journée, Farel désira que Servet et Calvin eussent une dernière entrevue. Ils y consentirent, et voici les paroles qu'ils échangèrent : « Je sollicite ton pardon, lui dit le condamné. — Moi, dit le réformateur, je proteste que je n'ai jamais poursuivi contre toi aucune injure particulière. Rappelle-toi qu'à Paris j'ai fait mon possible pour te gagner au Seigneur ; mon ardent désir était de te réconcilier avec les bons serviteurs de Dieu ; tu m'as évité, mes lettres ont été inutiles. Mais laissons ce qui concerne ma personne ; demande merci à Dieu, que tu as blasphémé en voulant effacer les trois personnes qui sont dans son essence ; demande pardon au Fils de Dieu, que tu as défiguré et renié pour ton Sauveur. »

Servet ne répondit qu'un mot : « Non, ce n'est pas possible, je ne puis sacrifier ma conviction. »

Calvin se retira ; c'était onze heures du matin, le 27 octobre. Le lieutenant de justice entra et dit à Servet : « Venez avec moi ouïr le bon vouloir de Messeigneurs. » Le condamné le suivit, accompagné de Farel ; il traversa les rues, encombrées d'une foule avide de ces horribles émotions, et lorsqu'il fut au pied de l'estrade sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le syndic Darlod lut son arrêt[1]. C'était une longue analyse des griefs contenus dans l'accusation ; elle se terminait par ces mots : « Ayant eu bonne par-

1. Pièces justificatives, sentence de Servet.

ticipation du Conseil avec nos citoyens; ayant Dieu et les Saintes Ecritures devant nos yeux; disant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit! voici notre sentence définitive : Toi, Michel Servet, tu seras lié et mené au lieu dit Champel, et là, attaché à un pilori, tu seras brûlé vif avec tes livres et tes écrits, jusqu'à ce que ton corps soit réduit en cendres, et ainsi finiras tes jours, pour donner exemple aux autres qui tel crime voudraient commettre. »

Lorsque Servet entendit le genre de supplice qu'il devait souffrir, frappé d'épouvante, il supplia ses juges de lui accorder au moins de mourir par le glaive.

Farel lui dit alors que pour obtenir grâce il devait confesser sa faute, en témoigner de l'horreur. La perspective du bûcher n'ébranla point la foi de Servet. Un mot de rétractation pouvait le sauver. Ce mot, il ne voulut pas le prononcer; il déclara qu'il n'avait point mérité la mort, et pria Dieu de pardonner à ses accusateurs.

Farel, totalement aveuglé par le fanatisme dogmatique, le menaça de ne pas le suivre jusqu'au bûcher, s'il s'obstinait à soutenir son innocence. Le silence du condamné fut sa seule réponse.

Le lugubre cortége se mit en marche, et, sortant par la porte du Bourg-de-Four, s'achemina vers la colline de Champel. Le long du chemin, Farel ne cessa de supplier Servet d'articuler une rétractation;

l'infortuné répondit en demandant au Ciel le pardon de ses fautes. On arriva devant le bûcher; alors le réformateur s'adressa encore à la victime : « Vois tout ce peuple! il désire prier pour toi; joins tes supplications aux siennes! » Docile à ces paroles, Servet implora de nouveau la miséricorde divine; puis il monta en silence sur le bûcher. Le bourreau lui entoura le corps d'une chaîne de fer; sa tête supportait une couronne de feuillage enduite de soufre; son livre, cause de son supplice, fut lié à ses flancs..... L'exécuteur des hautes œuvres saisit une torche enflammée; la première vue du feu arracha au martyr un cri d'effroi, qui porta l'épouvante chez le peuple témoin de cette horrible scène; les flammes s'élevèrent au-dessus du bûcher, et bientôt les souffrances de la victime furent terminées [1].

Maintenant que nous avons rempli notre triste tâche et flétri sans réserve les sanglantes conséquences de l'esprit du temps et de la législation contre l'hérésie, nous dirons à tous les hommes sans exception : Que celui qui est sans péché sur ce sujet condamne les réformateurs!

1. La tradition porte que, par un raffinement de cruauté, on employa du bois vert pour prolonger les souffrances de Servet. Si le fait est vrai, il doit être interprété dans un sens diamétralement opposé. En effet, lorsqu'on voulait diminuer l'horreur du supplice, on empilait force bois revêtu de feuilles, et la fumée intense produisait au bout de quelques minutes une rapide asphyxie.

En effet, la législation qui frappe l'hérétique ne dérive pas uniquement des dogmes romains et des codes impériaux ; cette loi a une cause plus intime, plus inhérente à la misère morale de l'homme ; ces peines ecclésiastiques sont prononcées par le fanatisme, dont nous portons tous le germe en notre cœur. Les despotes dans le domaine des opinions, s'ils possèdent la force matérielle, font périr leurs adversaires durant les temps de trouble, les bannissent et les emprisonnent en temps de paix ; et s'ils ne peuvent punir juridiquement leurs contradicteurs, ils déversent sur eux l'ironie ou l'anathème, le ridicule ou l'injure, de froides railleries ou d'arrogants mépris. Cela étant, que l'homme complètement à l'abri du despotisme d'opinion, que l'homme qui n'a jamais désiré le silence ou le départ de son antagoniste religieux, que l'homme qui aime ses rivaux politiques jusqu'à leur rendre service, que cet homme condamne les réformateurs, il en a le droit ; mais si l'esprit du Christ l'anime, il usera de son privilége en couvrant de sa miséricorde les fautes qu'il aurait lui-même commises au 16e siècle.

Pour nous, chrétiens évangéliques, bien persuadés que si les réformateurs vivaient de nos jours, ils emploieraient au service de la tolérance la ténacité de raisonnement qu'ils déployèrent contre l'hérésie, rompons toute alliance publique ou secrète avec la législation qui punit les manifestations de

la pensée; et, prenons-y garde, à cette condition seule nous aurons le droit de condamner les persécutions que Rome dirige sans cesse contre ses adversaires. Rome bannit, emprisonne et fait mourir de par la loi contre les hérétiques; or, si nous n'effaçons pas de nos âmes jusqu'aux derniers vestiges du désir de réprimer par la force ceux qui n'admettent pas nos opinions, de quel droit contesterons-nous à Rome la légalité de ses châtiments? Si nous ne creusons pas un abîme entre le code Justinien et les vœux secrets de nos cœurs, nous pourrons bien déplorer le sort des victimes des papes, mais nullement condamner leurs juges, puisque nous admettons en réalité le principe qui les dirige. Soyons donc conséquents avec nous-mêmes; c'est de la plus haute importance dans nos luttes religieuses; notre cause sera presque gagnée, si tous ceux qui croient, servant Dieu dans un même esprit, en simplicité de cœur, forcent le peuple à dire: « Voyez comme ils s'aiment! »

CHAPITRE VIII.

ÉTAT DE LA DOCTRINE, 1564 à 1632.

Libres penseurs persécutés. — Miconius. — Robert. — Barthélemy Carron. — Baptiste. — Auberius. — Samuel Huber. — Charles Perrot. — Arminius. — Synode de Dordrecht. — Rôle de Genève en cette affaire. — Premiers actes de liberté religieuse. — Réaction calviniste. — Nicolas Antoine ; son procès et sa mort. — Fin de la législation contre les hérétiques.

Les procès dont nous avons raconté les déplorables résultats avaient frappé de terreur les théologiens protestants. Les Confessions de foi étaient devenues lois de l'Etat, et les tribunaux laïques assimilaient les variations de la pensée religieuse aux délits et aux crimes qui atteignent la réputation, la propriété et la vie de l'homme.

Toutefois, les conséquences des supplices de Servet et de Gentilis prouvèrent aux magistrats réformés qu'il fallait désormais modifier les procédés adoptés contre l'hérésie. Pendant longtemps on avait souffert et toléré les premières divergences

dogmatiques, et le bras séculier ne s'était levé sur les libres penseurs que lorsque leurs idées avaient acquis la plus grande publicité. Les légistes et les pasteurs jugèrent qu'il valait mieux à l'avenir étouffer le mal à sa naissance, afin d'éviter, si possible, les procès et les condamnations, qui avaient le grave inconvénient de présenter au peuple des différences d'opinions, sur lesquelles il paraissait dangereux de réfléchir. D'après ce principe, on résolut donc à Genève d'éteindre les controverses à leur première apparition, et d'envelopper dans un silence impitoyable les idées et les systèmes qui s'écarteraient tant soit peu de la règle inflexible de Calvin.

Ce mode de vivre fut observé dans notre pays jusqu'en 1632. Durant cette période, les magistrats se montrèrent souvent plus inflexibles que les ministres, et la recherche des opinions religieuses fut une attribution régulière de la police genevoise.

Cette partie de notre histoire ne met pas en scène des noms populaires dans la cause protestante. A l'exception d'Arminius et d'Antoine, les controverses dont il s'agit sont des faits de détail qui passèrent sans laisser de traces bien marquées chez les contemporains. Cependant les querelles dogmatiques dont nous entretiendrons le lecteur ont leur intérêt, vu qu'elles établissent l'énergie du despotisme religieux que les tribunaux et le clergé faisaient

peser sur Genève. Nous regrettons de ne pas donner des renseignements détaillés sur certaines tendances théologiques qui amenèrent les rigueurs judiciaires; mais les registres sont souvent à cet égard d'un laconisme intolérable; ils mentionnent le plus brièvement possible le texte de l'hérésie, sans préciser les détails de l'opinion condamnée. On en pourra juger d'après l'exposé suivant de ces discordes intérieures, que nous rapportons en conservant autant que possible les textes originaux.

Trouille.

Peu de temps après la mort de Calvin, un apothicaire, nommé Trouille, est mandé en Consistoire[1] pour avoir dit qu'il ne pouvait croire à ces paroles mentionnées en nos prières : « Nous avons reçu par ta grâce une alliance beaucoup meilleure que nous ne pourrions décrire : c'est celle que tu nous as faite et établie de la main de Jésus-Christ » ; et, ajoutait-il, si M. Calvin vivait encore, il corrigerait bien tout cela. L'on arrête de faire une bonne remontrance au dit Trouille, et de l'engager à se taire.

Miconius et Robert.

A la même époque[2], un médecin de Paris, nommé Miconius, fut convaincu d'énoncer quelques propositions erronées. La Compagnie le manda pour l'admonester et l'enseigner ; le docteur se soumit volontiers et signa le contraire de ce dont on l'arguait. Un de ses confrères, Barthélemy Robert, avait quel-

1. Registres du Consistoire, 28 septembre 1564.
2. Registres de la Compagnie, 11 avril 1565; décembre 1565.

que chose de ce genre à se reprocher. Un jour, dans la visite d'interrogation qui précédait la Sainte-Cène, M. Legaigneux lui dit : « Il y a un peu de confusion de doctrine en votre demeure; nous vous questionnerons en détail sur ce sujet. » Robert, qui était d'un caractère fort timide, s'enfuit le jour même à Thonon, délaissant sa charge de chirurgien de l'hôpital. Les magistrats, instruits de cet incident, trouvèrent que M. Legaigneux s'était comporté trop rudement, vu qu'après tout, M. Robert n'était nullement hérétique, mais il prenait peu de soin de l'instruction religieuse de ses enfants. Le chirurgien fut réintégré dans son office; il reconnut qu'il s'était effrayé à tort, mais son exemple montre combien cette inflexibilité dogmatique entretenait de défiance entre les citoyens; aussi ne faut-il pas s'étonner de voir, un peu plus tard, un homme mandé en Consistoire pour avoir déclaré qu'à Genève il y avait un grand nombre d'hypocrites; il fut tancé pour ce fait, mais le mal était réel et profond. Tout homme qui ne voulait pas être banni ou promené ignominieusement dans les rues, devait garder un silence prudent sur les moindres écarts de sa pensée en dehors du champ de la Confession de foi.

Barthélemy Carron.

En 1573, il se manifesta dans Genève un nouveau cas d'anabaptisme[1]. Les magistrats découvrirent un nommé Barthélemy Carron, qui, depuis plu-

1. Registres de la Compagnie, 30 novembre 1573.

sieurs jours, pérorait dans les tavernes; il abordait tous les sujets, appuyant spécialement sur la communauté des biens. Les scènes de 1543 n'étaient pas effacées du souvenir des Conseils; aussi l'étranger fut incarcéré, et Messieurs prièrent Théodore de Bèze de travailler à sa conversion. Voici les sentiments énoncés par cet anabaptiste :

« La Parole de Dieu n'a pas besoin d'explications; elle se révèle par sa seule vertu à l'intelligence humaine. L'Eglise est une assemblée de gens qui vivent bien; mais vous n'avez point d'Eglise à Genève, vu le nombre des fautes grossières qui s'y commettent chaque jour. Vos ministres sont des ménétriers qui ne disent qu'une seule note et ne prêchent que de fausses promesses. La guerre est défendue, vu que Jésus-Christ a dit qu'il ne faut pas résister au mal, mais aimer ses ennemis. On risque de tuer sur le champ de bataille des hommes sans croyance et qui plus tard seraient revenus à la foi chrétienne. Enfin je ne trouve pas dans l'Ecriture que les petits enfants fussent baptisés. Du reste, ajoutait-il en terminant, j'ai parlé parce que j'ai cru qu'on pouvait le faire librement à Genève. » Théodore de Bèze réfuta ses opinions; puis, Carron supplia les magistrats de lui pardonner sa hardiesse, et témoigna un grand repentir de ses paroles erronées.

De Bèze se retira; mais comme les juges allaient

prononcer leur arrêt, il ajouta : « Que Messieurs y prennent garde ! il est du naturel de ces gens de tout désavouer lorsqu'ils se voient pris; après quoi ils se transportent ailleurs et se rient des pouvoirs légitimes auxquels ils ont échappé. Je prie Dieu qu'Il vous donne son esprit pour faire selon votre charge; et puisque le Seigneur vous a délivrés jusqu'ici de cette vermine qui travaille tant d'autres Eglises, puissions-nous encore en être nets ! »

Le registre du lendemain porte que « le dit Carron eut du fouet par la ville, et fut banni à jamais, sous peine d'être pendu. Messieurs usent de miséricorde à son endroit, ayant égard à la repentance de laquelle il a fait une ample protestation. »

Baptiste, Italien.

Les discussions touchant la Trinité reparurent dans l'Eglise italienne [1]. Le sieur Baptiste, Vénitien, fut appelé devant la Vénérable Compagnie : « Voici tantôt deux ans, lui dit-on, que vous vivez parmi nous, et cependant vous ne pensez pas bien touchant la nature de notre Sauveur et la distinction des personnes en la Divinité ; vous avez souvent tenu de mauvais propos à ce sujet. » L'accusé déclara qu'il était un homme fort simple, peu instruit sur ces matières, et qu'il ne demandait pas mieux que d'être convaincu. L'instruction eut lieu, et Baptiste signa la Confession italienne, la tenant pour pure et vraie. « J'ai eu tort, disait-il, d'avoir pris des doutes dans

1. Registres de la Compagnie, 2 août 1578.

mon cerveau, dès que je ne pouvais comprendre quelque chose; j'aurais dû les communiquer à l'un des pasteurs. »

Le modérateur lui dit qu'il ferait bien de fréquenter les leçons de théologie, afin de se confirmer dans la vraie profession de foi, et qu'on ne demanderait pas mieux de lui tendre la main. Cette bonne disposition dura peu: au bout de quelques jours, Baptiste dogmatisait de nouveau avec ses amis. Deux fois le Consistoire lui fit d'amicales réprimandes; puis les magistrats, voyant que cet homme s'entêtait en sa conduite, l'envoyèrent quérir par un officier de justice. Le Vénitien demeurait à Plainpalais; il feignit d'obéir volontiers au mandat, mais, prenant sa course, il traversa le pont d'Arve et se bannit volontairement de Genève.

La prédestination souleva de nouvelles affaires entre les Eglises de Berne et de Genève [1].

Auberius.

Un professeur de grec, M. Auberius, fit un commentaire sur l'Epître aux Romains, dans lequel il se rapprochait des idées de Bolsec. Ayant confié son livre à Théodore de Bèze, ce dernier désapprouva sa tendance et pria la Compagnie de s'opposer à cette publication. Auberius, mécontent de ce procédé, quitta Genève et présenta ses griefs aux magistrats de Berne. Ceux-ci, considérant le carac-

1. Registres de la Compagnie, 6 février et 27 septembre 1587; mars et mai 1588.

tère du postulant, voulurent terminer à l'amiable; ils lui remontrèrent que la littérature ancienne était beaucoup plus sa vocation que la théologie; une dispute sur ce point ne lui serait d'aucune utilité; il valait mieux signer deux ou trois articles, et oublier toute cette contestation. Auberius y consentit et promit que désormais il ne se mêlerait que de philosophie et de grec; puis il remit tous ses papiers en mains de Leurs Excellences, qui les supprimèrent.

Comme on le voit, les idées des Bernois avaient changé touchant la prédestination. et Calvin, qui sur son lit de mort leur gardait rancune de leur lettre au sujet de l'affaire de Bolsec, aurait eu pleine satisfaction dans le cas actuel.

Samuel Huber.

La paix ne fut pas de longue durée. Un autre théologien, nommé Samuel Huber, attaqua bientôt des thèses sur le même sujet, que Théodore de Bèze avait fait signer dans un colloque à Montbéliard. M. Musculus, au nom du Sénat bernois, écrivit des lettres pressantes à la Compagnie, pour que son modérateur fît partie des discussions ouvertes sur la prédestination. Il s'y rendit, et trouva un synode composé de tout le clergé bernois et de plusieurs professeurs venus de Bâle et de Zurich. Huber, redoutant de Bèze, qui ne savait pas l'allemand, sollicita tous les ministres pour que la discussion eût lieu en cette langue; mais, sur la représentation des Genevois, le latin fut adopté, et voici le rap-

port que le modérateur fit à son retour de Berne :

« La dispute s'est ouverte à huis ouverts devant Messieurs du Conseil et des Deux-Cents; le dit Huber a montré une grande impudence, de laquelle on ne pouvait venir à bout. Enfin, après plusieurs propos et voyant que ce ne serait jamais fait avec lui, je proposai à M. Masculus de soumettre le tout au jugement des frères assemblés, qui tous condamnèrent l'hérétique; l'avis étant porté vers le Conseil des Vingt-Cinq et des Deux-Cents, ils ordonnèrent que la pure doctrine de la prédestination était maintenue en cette dispute ; après quoi Messieurs de Berne déposèrent Huber de son ministère, et ne voulurent l'y remettre, quelque instance qu'il fît. »

Charles Perrot.

Un des plus respectables pasteurs de Genève[1], Charles Perrot, eut également beaucoup à souffrir pour quelques divergences d'opinions ; il n'adoptait pas la justification et le relèvement de l'homme par Jésus-Christ précisément dans le même sens que Calvin; mais, comme il était d'un esprit doux et conciliant, il se réunit au sentiment de ses collègues. Une autre affaire fut plus grave. M. Perrot avait composé un livre sur *Les extrêmes, qu'on devrait éviter dans les Eglises;* il insinuait que peut-être les réformateurs auraient dû gémir touchant les discordes théologiques et les supporter, plutôt que de les punir par le fer et le feu. Dans un autre écrit,

1. Registres de la Compagnie, 1585, 1586, et 1609 à 1620.

il paraît qu'il désapprouvait le schisme opéré dans l'Eglise par les chefs de la Réforme; il aurait voulu qu'on obtînt le redressement de tous les abus sans séparation ouverte. Cette illusion historique parut dangereuse aux magistrats de Genève; les deux ouvrages ne furent jamais publiés, et, après la mort de Charles Perrot, le Conseil ordonna la suppression et la destruction des manuscrits de ce digne pasteur. L'un des fils de M. Perrot s'opposa de toutes ses forces à cette mesure, qui attaquait la mémoire de son père. La dispute dura neuf ans, et peu à peu les travaux théologiques du vieux pasteur furent anéantis. Nulle part on ne voit ressortir plus clairement, que le Conseil de Genève regardait le calvinisme pur comme une des lois inviolables de l'Etat, et que nulle considération personnelle ne pouvait influer sur sa manière de voir.

Ces tracasseries de détail cessèrent durant les guerres de la République; puis, au commencement du 17e siècle, les querelles dogmatiques recommencèrent avec une déplorable intensité. La question de la prédestination et de la grâce, traitée au synode de Dordrecht en 1618, bouleversa les Eglises protestantes, et Genève eut sa part dans cet immense mouvement des idées théologiques du Nord.

ARMINIUS ET LE SYNODE DE DORDRECHT.

Au mois de janvier 1582, un étudiant hollandais, âgé de 22 ans, signait sur le registre de notre

Académie le nom de *Jacob Arminius,* de Oude-Water. Les magistrats d'Amsterdam, frappés de ses talents naturels, l'envoyaient à Genève pour se former au saint ministère. Arminius, à l'âge où d'autres étudient sans réagir sur les connaissances acquises, avait déjà sondé les plus hautes questions de la philosophie. Ramus était son directeur, et le disciple attaquait les règles d'Aristote avec autant de ferveur que son maître. Dans l'Auditoire de Genève[1], Arminius ne dissimula pas ses opinions; elles déplurent au professeur de philosophie, et de Bèze, qui aimait spécialement le jeune Hollandais, lui disait : « Ne vous engagez point dans de vaines subtilités; s'il vous vient certaines pensées nouvelles, ne les adoptez qu'après les avoir longtemps approfondies, bien qu'elles vous séduisent au premier moment. Calvin m'a donné ce conseil, et je m'en suis bien trouvé. »

Malgré l'affection de de Bèze pour le jeune Arminius, celui-ci dut s'éloigner de l'Académie. Il séjourna quelque temps à Bâle, puis, en 1584, revint à Genève. Les magistrats d'Amsterdam, inquiets de certains rapports touchant leur protégé, écrivirent à son sujet une lettre dont voici les principaux passages[2] : « Très-révérend Monsieur de Bèze, votre Académie donne si libéralement les bonnes études, que

1. Bayle, Dictionnaire historique.
2. Pièces justificatives, lettre touchant Arminius.

nous vous avons envoyé Jacob Arminius, pour lequel nous faisons de grandes dépenses, malgré la misère des temps ; plusieurs personnes élèvent bien haut la force et la véhémence de son génie, mais ce que nous désirerions avant tout, c'est qu'il ne fût pas ami de cette science qui enfle, et trop enclin à soutenir des opinions qu'il pourrait avoir conçues. La paix religieuse est essentielle dans une ville comme la nôtre, entièrement vouée au négoce, et cette paix ne pourra régner que si les pasteurs demeurent en parfait accord.... En dirigeant dans ce sens les facultés d'Arminius, vous rendrez un véritable service à notre République. »

Théodore de Bèze répondit : « Nous vous avons déjà envoyé une lettre au sujet d'Arminius. Les communications peu sûres en temps de guerre l'ont empêchée de vous parvenir. Nous vous écrivons de nouveau pour éviter tout préjudice que pourraient souffrir les études de votre protégé. Nous rendons le meilleur témoignage à ses mœurs et à sa doctrine. Dieu lui a donné un jugement supérieur et une grande intelligence, et si la piété qui l'anime continue à régler son cœur, certainement il deviendra une des lumières de l'Eglise. »

Arminius, de retour à Amsterdam, réalisa les espérances du gouvernement : il fut nommé pasteur, et sa prédication obtint les plus grand succès ; ses collègues mêmes avouaient qu'ils profitaient beau-

coup de ses discours. L'union dogmatique du nouveau pasteur avec l'Eglise régnante était aussi satisfaisante que possible, lorsqu'un professeur de théologie le chargea de défendre les opinions de de Bèze sur la prédestination, pour lors violemment attaquées par quelques ministres de Delft. Arminius, charmé de complaire à son ancien professeur, se mit à l'œuvre; mais le résultat fut fort différent de ce qu'on attendait. Plus le défenseur étudiait sa cause, moins elle lui paraissait soutenable. Enfin, la conscience parlant plus haut que l'affection et le respect, Arminius déclara qu'il ne pouvait souscrire aux sentiments de Théodore de Bèze, et qu'il se rangeait du parti opposé.

Voici en deux mots la différence : Calvin et toute l'Eglise réformée soumise à ses opinions adoptaient « *que Dieu a choisi entre les hommes ceux qu'il lui a plu, par un décret de sa volonté, et sans trouver en eux aucune raison qui le portât à faire cette élection.* »

C'est la PRÉDESTINATION ABSOLUE.

Arminius, au contraire, disait : « *Dieu a résolu de sauver en Jésus-Christ les hommes qui, par la vertu du Saint-Esprit, croient en son Fils et persévèrent jusqu'à la fin.* »

C'est la PRÉDESTINATION CONDITIONNELLE.

Cette question, saint Paul l'a abordée, et saint Paul, inspiré par l'Esprit Saint, a déclaré que les

jugements de Dieu sont incompréhensibles et ses voies impénétrables, personne n'ayant connu la pensée du Seigneur, et nul n'étant entré dans son conseil.

Les théologiens ont voulu pénétrer plus avant que saint Paul dans le secret du conseil de Dieu; et lorsque cet insondable mystère est discuté dans l'Eglise, si l'Eglise possède l'autorité judiciaire, elle bannit ou met à mort les opposants; et si le fanatisme ne peut sévir matériellement, les libres penseurs sont couverts d'injures et mis au ban de l'opinion publique.

L'Eglise réformée fit une cruelle expérience de ce fait, au 17e siècle. A peine Arminius eut il exposé ses sentiments, que la haine et la calomnie le poursuivirent; quoique nommé professeur à Leyde et comblé de marques d'affection par ses collègues, il ne put surmonter le chagrin que lui causaient les vengeances théologiques de ses adversaires, et mourut en 1609, âgé de 47 ans, dans les sentiments chrétiens les plus relevés, pardonnant à ses ennemis et regrettant que sa faible constitution n'eût pas pu résister aux chagrins de son cœur.

Les doctrines d'Arminius firent de grands progrès après sa mort. Un vénérable pasteur, nommé Episcopius, les propagea dans toute la Hollande, tandis qu'un théologien non moins distingué, le docteur Gomar, employa la dernière énergie pour les com-

battre. Malheureusement, une grande querelle politique envenima cette affaire. La Hollande, sous les empereurs, était gouvernée par un lieutenant impérial, ou stathouder. Léguées par Charles-Quint à Philippe II, ces provinces passèrent sous la domination espagnole. Quand la Réforme pénétra dans les Pays-Bas, le duc d'Albe massacra 18,000 personnes, espérant noyer dans le sang les Eglises protestantes. Mais les Hollandais, dirigés par Guillaume d'Orange, reprirent le dessus et s'affranchirent du joug espagnol. Après la mort du libérateur, le gouvernement fut remis aux mains du stathouder Maurice de Nassau, lieutenant-général. Le pouvoir de ce prince se trouvait largement mitigé par l'autorité des Etats ou Parlement, dont le président était Barnevelt, à qui l'on devait en grande partie le succès contre les Espagnols. Maurice visait à l'autocratie, et Barnevelt voulait conserver l'élément républicain. Lorsque les Pays-Bas se partagèrent entre Arminius et Gomar, le prince fut Gomariste et Barnevelt Arminien. L'élément politique se mêlant aux questions religieuses, ces dernières furent agitées dans les clubs des bourgeois et les tavernes des matelots, aussi bien qu'aux grandes réunions du stathouder. Des scènes à la fois risibles et violentes eurent lieu. Entre les pots de bière et la fumée du tabac, on discutait sur les incompréhensibles formules de la prédestination avec autant d'ardeur que sur la prééminence des

Etats ou du prince. Un jour, un pasteur, qui passait devant une taverne, fut arrêté par des hommes ivres: « Monsieur le ministre, êtes-vous Arminien? — Non, mes enfants, Dieu m'en garde ! — Si vous n'êtes pas Arminien, nous vous ferons danser, car il n'y a pas d'autre vérité que la parole d'Arminius. » Et le pasteur gomariste eut ses vêtements mis en lambeaux. A la cour, le même esprit régnait, sauf la différence des formes. Le prince Maurice sortait de table; avisant un théologien, il le prend par le bras et lui dit: « Ne seriez-vous point par hasard un de ces damnés qui prétendent que Dieu nous réprouve par un seul acte de sa volonté, sans participation du côté des hommes? » Pour lors, un courtisan s'approche, et lui dit à l'oreille: « Votre Excellence n'y pense pas: elle damne précisément ce qu'elle croit! » Malheureusement, tout ne se bornait pas à des plaisanteries. Les Arminiens, plus faibles en nombre, étaient souvent bannis des temples, et se réunissaient dans des locaux particuliers, afin d'entendre la Parole de Dieu sans être chargés d'anathèmes. La maison du beau-père d'Episcopius fut désignée comme servant à cet usage, et, bien que cet homme fût un fabricant universellement respecté et ami de ses nombreux ouvriers, il vit ses propriétés saccagées, et put à grand'peine sauver la vie à ses enfants.

Il fallait une solution quelconque pour terminer ces difficultés. Les Gomaristes, soutenus par le

prince, firent décréter un synode qui règlerait les questions de dogme. Cette assemblée, à laquelle on invita les théologiens de toutes les communautés réformées du monde, se réunit à Dordrecht le 21 novembre 1618. Les vingt premières séances furent employées à discuter de sages règlements pour l'organisation des Eglises; puis, durant cent trente-quatre réunions, les docteurs s'occupèrent de la prédestination et de la grâce.

Les Arminiens formulèrent leurs opinions ainsi qu'il suit :

I. Que Dieu avait, avant la création du monde, résolu de sauver ceux qui croiraient en Jésus-Christ et qui persévéreraient dans la foi, et de damner les incrédules et les opiniâtres.

II. Que Jésus-Christ est mort pour tous et un chacun des hommes, et leur a obtenu la rémission des péchés, à laquelle néanmoins personne ne participe que les croyants.

III. Que l'homme n'a pas la foi salutaire de lui-même, ni par la force de son franc arbitre, mais qu'il est nécessaire que Dieu le régénère en Jésus-Christ par son Saint-Esprit.

IV. Que cette grâce est le commencement, le progrès, et l'accomplissement de tout bien, mais qu'au reste sa manière d'opérer n'est pas irrésistible.

V. Que les fidèles, par le moyen de la grâce du Saint-Esprit, reçoivent des forces suffisantes pour persévérer dans la foi ; mais que, pour savoir s'ils peuvent déchoir, il fallait qu'on le recherchât avec

plus de soin dans l'Ecriture-Sainte, avant que de pouvoir enseigner positivement aux autres.

Les Gomaristes répondirent par les cinq articles suivants :

I. Que Dieu a choisi un certain nombre d'hommes dans le genre humain corrompu, pour les sauver par Jésus-Christ, et a laissé les autres dans leurs péchés pour les damner.

II. Que, dans son élection, il n'avait eu aucun égard aux œuvres des élus, mais avait seulement résolu de leur donner la foi et la persévérance, et ainsi de les sauver.

III. Que Jésus-Christ était mort seulement pour les élus, quoique sa mort fût suffisante pour sauver tous les hommes.

IV. Que Dieu opère efficacement sur le cœur des élus, en sorte que non-seulement ils peuvent se convertir, mais qu'ils se convertissent effectivement.

V. Qu'encore que les vrais fidèles tombent en de grands péchés, néanmoins ils sont soutenus par la vertu du Saint-Esprit, de sorte qu'ils ne peuvent pas perdre la foi totalement ni finalement.

Les Gomaristes avaient la force numérique dans le synode ; ils en profitèrent pour réduire leurs adversaires au silence, et leur permirent très-rarement une discussion impartiale ; leurs opinions, soit Canons de Dordrecht, furent déclarées vraies par la majorité des voix.

On proclama cette bulle protestante le 24 avril 1619, et grande fut la stupeur des théologiens étrangers, lorsque, à la suite des cinq articles, on

fulmina une condamnation en règle, non plus contre les doctrines, mais contre les personnes des Arminiens. Ils étaient accusés d'avoir fomenté des troubles, causé d'horribles scandales ; on les déclarait indignes d'exercer plus longtemps leurs fonctions dans les Eglises et les Académies. Les théologiens étrangers se soulevèrent à l'ouïe de semblables arrêts : ils déclarèrent qu'ils étaient venus condamner des dogmes, et non proscrire des personnes. Tout fut inutile. Le prince, dans l'ivresse de sa victoire, fit saisir et condamner à mort Barnevelt, l'accusant du double crime de rébellion contre sa personne et de schisme religieux. Le célèbre Grotius aurait peut-être subi le même châtiment, si ses amis ne l'eussent fait évader de sa prison. Vorstius, ou de Vors, l'un des pasteurs les plus distingués de Hollande, eut ses biens confisqués, et mourut dans la misère. Les congrégations arminiennes furent dispersées, et les ministres bannis. Toutefois, après la mort du prince Maurice, cette Eglise put rassembler de nouveaux membres et jouir de quelque liberté.

Voici maintenant le rôle du clergé de Genève dans les diverses phases de cette grande lutte :

Rôle de Genève dans le synode de Dordrecht.

Au mois de septembre 1618[1], la Compagnie reçut de Hollande les lettres les plus flatteuses ; elle était sollicitée d'envoyer deux pasteurs à Dordrecht.

1. Registres de la Compagnie, septembre, 7 octobre 1618, janvier et mars 1619. Pièces justificatives, lettres de Dordrecht.

Ayant pris l'avis des magistrats, elle députa MM. Diodati et Tronchin, qui partirent le 7 octobre, et furent reçus avec les plus grands honneurs par le prince Maurice. Bientôt la Compagnie demanda aux magistrats l'autorisation de faire des prières publiques, vu les grandes agitations produites par le synode. Les conseillers refusèrent ce nouveau culte; « car, disaient-ils, il se passe des choses qu'il n'est pas bon que le public sache. » Toutefois, vers le mois de janvier, ces prières furent permises et laissées au libre arbitre de chaque pasteur.

Les députés de Genève se montrèrent au premier rang parmi les Gomaristes les plus tenaces; ils soutinrent avec une ardeur extrême les opinions de Calvin[1]; seuls entre tous les théologiens étrangers, ils eurent le triste courage d'appuyer les mesures de rigueur contre les Arminiens. La Compagnie sanctionna leur vote; puis bientôt une divergence partagea le clergé genevois, on proposa à Dordrecht de rédiger une Confession de foi générale pour toutes les Eglises réformées. Une notable fraction des pasteurs genevois trouva cette mesure trop dangereuse, et les députés reçurent l'ordre de s'y opposer par leur vote.

Dix ans se passèrent, durant lesquels nos registres ne portent aucune trace des événements de Hollande.

1. Actes du synode de Dordrecht, pages 46, 100, 155, 225.

Mais, en 1628[1], M. Bénédict Turretin reçut la lettre suivante d'Amsterdam :

Premier acte de liberté religieuse à Genève

« Il renaît malheureusement des discussions entre les Orthodoxes et les Arminiens. On se contente envers ces derniers de la modération prescrite, par quelques-uns, à la fin du synode de Dordrecht. Les pasteurs et le peuple de cette secte peuvent demeurer en l'Eglise sans souscrire les Canons, pourvu qu'ils ne causent aucun trouble. Il est fâcheux qu'à Amsterdam les choses se passent différemment ; on est frappé des inconvénients d'admettre les Arminiens dans la magistrature, et les pasteurs crient en chaire contre les susdites personnes. De leur côté, les professeurs de Leyde ont imprimé un ouvrage dans lequel ils inclinent aux expédients de modération et de douceur. »

La Compagnie, assistée des professeurs de philosophie, délibéra sur cette missive, et répondit : « S'il est possible, il faut user de modération envers les Arminiens. Nous recommandons la prudence chrétienne aux Consistoires ; il vaut mieux se conduire avec douceur que de faire de nouveaux règlements, qui, loin de porter remède, produiront de graves inconvénients, vu la grande diversité des personnes, villes, circonstances et affaires. Nous estimons que ces règles positives ne feraient que rendre le schisme plus étendu et peut-être irrémédiable. »

1. Registres de la Compagnie, 29 février 1628.

Le progrès était sensible vers la liberté de conscience.

Deux ans plus tard[1], il se manifesta un véritable recul, et les idées nouvelles semblaient avoir offusqué un grand nombre de personnes. Maurice de Nassau était mort, et son successeur favorisait les Arminiens. Berne et Zurich s'étant émus à cette nouvelle, Genève reçut une lettre où ces Eglises déclaraient « que les Arminiens se soulèvent et vont troubler les Pays-Bas; même il paraît que le prince d'Orange leur donne support, et que les professeurs de Leyde sont d'accord avec le souverain. » Cette missive est communiquée aux magistrats, et l'on envoie à l'Université de Leyde le conseil de prendre les choses en douceur, afin de ne pas aigrir davantage les partis. C'était sage et louable, mais il ne fallait pas en même temps engager le prince « à tenir la main à ce que les Arminiens ne soient pas tant supportés, et qu'il lui plaise de travailler à l'admission des canons de Dordrecht, pour conserver le repos public. »

Cette pénible réaction ne fut pas de longue durée. Les opinions extrêmes portèrent leurs fruits d'amertume sur la terre de Hollande, et, le 16 juillet, M. B. Turretin apprenait[2] « que les grandes violences dont on poursuivait les Arminiens avaient fort

1. Registres de la Compagnie, 7 mai 1530.
2. Registres de la Compagnie, 16 juillet 1630.

aigri les affaires et aliéné les esprits. » Il proposait donc à la Vénérable Compagnie de se joindre aux frères de Berne et de Zurich pour écrire, « que les pasteurs des Pays-Bas s'abstiennent d'invectives dans les prédications publiques, et s'efforcent de ramener les dissidents par les voies du support. La Compagnie fut pleinement de cet avis; elle conseilla d'user de toute la douceur possible envers ceux qui avaient des sentiments divers, pour les ramener à une communion sainte et véritable, en la même foi chrétienne. »

Ces principes de tolérance pratique furent mis en usage, et lorsque des Arminiens, attirés par ces intentions généreuses, franchirent les portes de Genève, loin de mettre obstacle à leur séjour, on les traita avec la même bienveillance que les autres réfugiés.

C'est avec une joie véritable que nous signalons l'apparition de cette minorité qui, du sein d'un clergé calviniste, essaie de pousser la Réforme vers son développement normal, et commence à comprendre le véritable sens du libre examen en matières religieuses. Cette fraction des pasteurs genevois entreprenait une lutte dont personne ne mesurait alors la durée et les difficultés, lorsqu'un fait, plus lamentable, à notre avis, que les condamnations de Servet et de Gentilis, prouva la nécessité d'abolir les lois qui punissaient l'hérésie. Le fanatisme

dogmatique fit encore une fois dresser l'échafaud sur les collines de Genève; mais la violence même de la crise entraîna la chute de ce fatal système, et l'esprit du temps trouva sa ruine dans ses propres excès.

Voici l'analyse de cette affreuse procédure :

NICOLAS ANTOINE [1].

En 1624 vint à Genève un jeune homme issu de parents catholiques; ses premières études avaient été faites à Pont-à-Mousson, chez les jésuites. « Mais, dit le registre, Dieu lui ayant donné connaissance de la religion, et ayant abjuré la papauté, il désirait poursuivre la théologie, et les pasteurs de Metz recommandaient chaudement l'étudiant Nicolas Antoine, natif de Brien en Lorraine. »

La Compagnie, afin qu'il pût faire ses études en liberté, lui procura des leçons en maisons particulières; mais bientôt cette ressource lui manqua, vu son caractère ombrageux et défiant, qui rebutait les élèves.

Plus tard il quitta Genève, emportant un bon témoignage sous le rapport de la science. A Metz, il se lia avec des juifs, qui détruisirent sa croyance au Nouveau Testament et lui persuadèrent que le Messie n'était pas encore venu. Un de ses anciens professeurs jésuites n'ayant pu lever ses doutes, An-

1. Registres de la Compagnie, du 23 mars au 27 avril 1632.

toine s'en alla en Italie. A Venise, il se fit recevoir juif par le rabbin; il demanda même la circoncision, mais ce dignitaire n'osa pas accomplir ce rite. Il revint à Genève, dissimula soigneusement son judaïsme, acheva ses études, et fut élu régent de la première classe au Collége.

Le Consistoire de Gex, ayant besoin d'un pasteur pour le village de Divonne, jeta les yeux sur Antoine. La Compagnie lui donna un témoignage favorable sous le rapport des mœurs et de la science, et les pasteurs de Gex, lui ayant fait subir un examen sévère touchant la doctrine, le trouvèrent orthodoxe sur tous les points, le consacrèrent au saint ministère, et l'installèrent à Divonne. Les autorités et les paroissiens furent très-satisfaits de sa prédication. Tout allait bien, lorsqu'un jour de Noël, Antoine, prêchant sur le Psaume XXIII, ne fit aucune mention de la personne du Sauveur. Ce fait éveilla l'attention des anciens, qui bientôt observèrent que le ministre, en lisant le Symbole des apôtres, « mormonnait inintelligiblement les phrases concernant le Christ. » L'attention redoublant, on s'assura que jamais il ne prononçait le nom de Jésus, ni ne parlait de ses bienfaits; il ne prenait ses textes que dans l'Ancien Testament, et ne baptisait les enfants qu'au nom de Dieu seul, sans compléter la formule donnée par le Seigneur. Toutefois, les personnes qui avaient fait ces observations les avaient tenues secrètes, lors-

que, le 6 février, Antoine prêcha sur le Psaume II, et déclara que les paroles ne s'appliquaient nullement à Jésus-Christ. L'après-midi, répétant son sermon à Grilly, des symptômes fâcheux se manifestèrent; il prononça des phrases incohérentes, descendit de chaire sans achever le service, et se retira à pas précipités.

Le baron de Divonne, effrayé de ces événements, vint le voir le lendemain. Antoine lui demanda brusquement: « Où est ma Bible? — La voilà. — Non, ceci est le Nouveau Testament, livre plein de menteries. Je veux ma Bible, et je vais à Genève déclarer que la Trinité est une absurde doctrine. Je m'y ferai brûler en l'honneur de l'Eternel, seul vrai Dieu! »

Le baron et ses amis trouvèrent des marques évidentes de folie chez leur pasteur, et le soignèrent pendant plusieurs jours, sans parvenir à calmer l'exaltation de son esprit.

Quoique surveillé de près, Antoine parvint à s'échapper, et s'en vint nu-pieds jusqu'à Genève. Les portes se trouvaient fermées; il tint aux soldats des propos qui le firent passer pour un démoniaque; le capitaine lui donna asile dans le corps-de-garde, et, après avoir fait ses prières selon le rite juif, il s'endormit. Le lendemain, en traversant le pont du Rhône, il voulut se précipiter dans le fleuve; les agents de police le gardèrent à vue, et, ses actes de

démence continuant à l'hôtel, la Compagnie des pasteurs et les magistrats, informés du fait, le firent transporter à l'hôpital. Durant le trajet, il invoquait à haute voix le grand Dieu d'Israël, et priait pour la destruction des idoles, dont la première était Jésus-Christ. Six docteurs furent appelés, leurs soins calmèrent un peu le malade; mais bientôt sa folie religieuse reprit de nouvelles forces, il raconta volontiers ses aventures de Venise, son entrée dans le judaïsme, et, lorsqu'on lui reprocha d'avoir juré la Confession de foi, il répondit que les bons pères jésuites de Pont-à-Mousson lui avaient enseigné l'usage de la restriction mentale, au moyen de laquelle on dément dans son cœur et devant Dieu les paroles que les hommes vous obligent à prononcer.

La Compagnie chargea M. Diodati de faire les derniers efforts pour le ramener à de plus saines idées. Tout fut inutile.

Ici commence une série d'actes judiciaires plus coupables, plus funestes que le jugement de Servet et de Gentilis. La folie du malheureux Antoine était manifeste, mais la Compagnie déclara que cette maladie résultait du jugement de Dieu, et qu'il devait être traduit devant les tribunaux, vu que, s'il recouvrait la santé, il persisterait dans ses blasphèmes comme il avait fait auparavant lorsqu'il se portait bien.

Les magistrats furent de cet avis, et transférèrent

Antoine en chambre close dans la prison. L'inter rogatoire eut lieu selon les formes accoutumées; le prévenu maintint sa profession de foi judaïque, et confirma ses blasphèmes touchant Jésus-Christ. « Je sais, ajoutait-il, que, d'après les lois de Genève, vous devez me faire mourir, mais je vous conjure de ne pas répandre le sang innocent, qui retomberait en malédiction sur vous et vos familles. » Un peu plus tard, la crainte de la mort agissant sur lui, il rétracta ses opinions; mais lorsqu'il fallut signer la formule de la Trinité, il s'y refusa, disant que le Diable lui avait inspiré cette lâche hypocrisie.

Ces démarches étant accomplies, les magistrats demandèrent aux ministres de s'entretenir sur le sujet, et de leur transmettre le résultat des avis. Les pasteurs s'assemblèrent le 6 avril. Au temps de Servet et de Gentilis, les juges étaient unanimes, on n'avait pas même l'idée d'une opinion contraire à la peine de mort; soixante et dix ans plus tard, une scission profonde se manifeste, et le texte de ces délibérations atteste que l'esprit du temps se trouvait modifié, et que l'on approchait des jours où le christianisme se délivrerait des dernières erreurs romaines.

En effet, tous furent d'accord que les blasphèmes étaient impies et détestables au premier chef et méritaient la mort; mais les avis se partagèrent touchant l'application de la peine capitale dans ce cas

particulier. Les uns déclarèrent que l'état de folie furieuse du prévenu le mettait hors de la loi, qu'il fallait le traiter humainement, attendre que les meilleurs médecins l'eussent ramené à la santé, puis s'efforcer de lui faire entendre raison sur ses opinions dénaturées.

D'autres pasteurs dirent que le malheureux Antoine n'était ni Arien ni Manichéen, qu'il avait seulement embrassé le judaïsme, qui blasphème à la vérité le nom de Jésus, mais dont la profession est tolérée en la chrétienté ; le plus grand mal se trouvait donc dans l'hypocrisie du prévenu, qui avait exercé jésuitiquement les fonctions de ministre lorsqu'il ne croyait pas un mot des sacrements qu'il administrait ; pour ce fait, la grande excommunication leur paraissait une peine suffisante.

Une troisième fraction du clergé s'effrayait des résultats de la rigueur, car le supplice produirait plus de mal que de bien. « Cette manie froide d'invoquer le grand Dieu d'Israël » donnerait d'étranges impressions au peuple, qui trouverait absurde qu'on punît de mort un homme qui n'est pas dans son bon sens ; il valait mieux temporiser, et, comme autrefois, ne rien décider sans les avis des Eglises de Suisse, et surtout des académies de médecine, qui devraient se prononcer nettement sur ce cas, afin que la responsabilité des juges fût à couvert derrière leur opinion.

Le reste des pasteurs votait pour la mort, et raisonnait ainsi : « Il est évident que la folie de cet homme est une punition de Dieu; elle a commencé le 6 février dernier, mais depuis plusieurs années, lorsqu'il étudiait chez nous et voyageait en Italie, il était dans son bon sens et admettait son hérésie. Maintenant, si vous lui faites grâce parce qu'il est fou, vous devez absoudre les adultères qui cèdent à la force de leur penchant, laisser en liberté les meurtriers qui sont emportés par la colère, épargner les voleurs pour qui le bien d'autrui a d'irrésistibles attraits. Pour ces raisons, et vu les blasphèmes du dit Antoine, qui sont mille fois pires que ceux d'Arius et de Servet, il faut le mettre à mort, et nous sommes sûrs d'être approuvés de toute la chrétienté, voire même des jésuites, à l'exception des anabaptistes et des libertins. »

Cet avis prévalut à une très-faible majorité, et fut communiqué aux magistrats. La minorité des pasteurs ne voulut point s'associer à cet acte, et protesta en ces termes : « Vous parlez du jugement de Dieu ! mais vous savez qu'Arius a été frappé de Dieu; et si celui-ci doit succomber, laissez agir la colère divine, qui fera son office sans que la main de l'homme intervienne. Dieu a toléré Scimhi et Joab; ainsi nous pouvons agir de même en cette affaire. »

Les magistrats remercièrent les pasteurs de leur

loyale franchise, puis se transportèrent à l'Evêché. Lorsque l'accusé parut devant eux, il se prosterna le front contre terre à la mode juive, et, durant plusieurs interrogatoires, montra une lucidité complète.

On lui posa les questions suivantes :

D. Voulez-vous souscrire à l'Evangile, tel qu'il a été recueilli par les apôtres?

R. Je ne souscris qu'à ce qui est véritable.

D. Tenez-vous l'Evangile pour mensonger?

R. Je ne sais, mais je ne tiens point l'Evangile pour Parole de Dieu.

D. Croyez-vous au Fils de Dieu, à Jésus-Christ?

R. Non.

D. Croyez-vous au Saint-Esprit?

R. Je crois que l'Esprit de Dieu est Dieu. Du reste, je renonce à mon baptême, et déclare que la Trinité est une folie.

Les magistrats prolongèrent pendant trois jours cet interrogatoire sans aucun succès; puis le Conseil, étant assemblé, prononça *la peine du feu ;* mais *le coupable devait être étranglé auparavant*.

Le jour du supplice étant proche, les conseillers prièrent les pasteurs de visiter assidûment le condamné, afin de l'amener à la confession de ses erreurs. Les membres de la Compagnie qui s'étaient opposés aux voies de rigueur, saisirent cette occasion pour implorer un sursis. « Qui sait, disaient-ils, si,

après quelques semaines de repos et d'amicales discussions, nous n'obtiendrons pas sa conversion et son repentir? tandis qu'en précipitant sa fin, vous risquez de perdre l'âme et le corps tout ensemble. »

La Compagnie adopta cet avis. Mais les juges répondirent : « Nous ne pouvons consentir à semblable délai ; tout ce que nous avons fait est par zèle pour la gloire de Dieu, et notre zèle n'est point sans connaissance ; nous sommes assurés que rien ne peut fléchir les damnables intentions de ce renégat blasphémateur ; aussi nous vous enjoignons de le visiter et de le préparer immédiatement à la mort. »

Les pasteurs obéirent et rappelèrent à la victime toutes ses fautes passées, le suppliant de recommander son âme à Dieu. « Suis-je condamné ? Est-ce la mort que vous m'apportez ? dit-il brusquement. — Oui, pauvre âme ! et mettez à profit le temps qui vous reste pour implorer votre pardon. — Il me faut donc mourir ! Béni soit le grand Dieu d'Israël ! Puis, s'étant agenouillé, il dit aux pasteurs : Je prierai Dieu pour moi, mais je ne ferai aucun acte de dévotion avec vous. »

Tous les efforts furent vains : le condamné persista dans ses sentiments ; la seule marque de repentir qu'il manifesta, fut de prier les pasteurs de Gex de lui pardonner d'avoir baptisé quelques enfants au nom du Fils et du Saint-Esprit, quand il n'y croyait pas.

Là-dessus, les officiers de justice entrèrent et le conduisirent devant l'hôtel-de-ville; on lui lut le prononcé de la sentence. Semblable à celle de Servet, elle contenait le résumé des chefs de l'accusation; il l'écouta avec le plus grand calme, et, se félicitant à haute voix de mourir pour le Dieu d'Israël, il s'avança vers le bûcher; mais, au bout de quelques pas, l'aliénation mentale sembla le saisir: il jetait son chapeau en l'air, en criant « Vive le Dieu d'Israël! » et répétait ses injures contre la personne du Sauveur, ce qui occasionna une si violente rumeur dans le peuple, que l'exécuteur dut le saisir et le lier sans retard sur le bûcher. Le pasteur voulut encore le conjurer d'être attentif à la prière; il refusa d'y prendre part; puis, le fatal collier ayant été rétréci, le pauvre insensé mourut; les flammes dévorèrent son corps, et, dit le registre, « son âme dut subir un plus grand supplice, à moins que, par une miséricorde infinie, Dieu n'ait voulu faire triompher ses grandes compassions au dernier moment de sa vie; mais ce mystère est le secret de l'Eternel. Pour nous, notre devoir est de montrer que Dieu ne laisse point impunis ceux qui, par curiosité audacieuse, scrutent les mystères au-dessus de la révélation. Celui qui voudra sonder la majesté de Dieu sera abîmé par sa gloire. »

Fin du code hérétique à Genève.

Ainsi fut terminé ce lamentable procès; mais, comme nous l'avons dit, c'était le dernier effort du

fanatisme légal sur la terre genevoise. Sans être aboli par aucune délibération du Conseil, le code Justinien fut dès-lors abandonné. Cette minorité généreuse qui, deux ans auparavant, réclamait le support envers les Arminiens, unit sérieusement ses efforts et commença pour Genève une ère nouvelle, dont nous raconterons les phases diverses, heureux de trouver dans ce travail une large compensation aux moments pénibles causés par les tristes événements que nous avons dû retracer.

L'analyse des faits dogmatiques accomplis à Genève dans le cours des quatre-vingt-dix années qui suivirent la Réforme, nous suggère quelques réflexions générales que nous allons présenter à nos lecteurs. Les auteurs ultramontains et les écrivains incrédules qui ont rapporté quelques-uns de ces jugements, en font peser toute la responsabilité sur le clergé de Genève; à les entendre, les magistrats ne furent que des instruments dociles dans les mains des pasteurs, des hommes oubliant leur libre arbitre devant la parole émanée de la chaire calviniste. Or, cette opinion ne peut se soutenir en présence des faits, car nous voyons les tribunaux et les Conseils faire grâce en maintes occasions, malgré la violente opposition des ministres et leurs audacieux appels à l'opinion publique. Toutefois, cette divergence ne se produit que dans des cas moraux et pour la punition de pécheurs scandaleux : lors-

qu'il s'agit d'adultère ou de meurtre, les Conseils suprêmes de Genève admettent parfois des circonstances atténuantes, et refusent d'appliquer la peine de mort, donnant ainsi la preuve qu'ils sont en pleine possession de leur autorité judiciaire[1].

Malheureusement, cette opposition en faveur des violations de la loi morale se change en une adhésion constante, lorsqu'il s'agit de procès relatifs aux dogmes ; alors les tribunaux votent avec le clergé, et ils ont une si profonde conviction de la nécessité de punir, qu'ils ne tiennent aucun compte des propositions aboutissant aux voies de douceur. Cet accord dans la doctrine ne diminue donc point la responsabilité légale du magistrat; il prouve que la Confession de foi se trouvait, dans l'ordre judiciaire, au même niveau que les autres lois sociales, et que les atteintes à son contenu étaient considérées comme aussi graves que les forfaits compromettant la propriété, l'honneur ou la vie des hommes.

Au reste, ces châtiments infligés par les tribunaux et le clergé présentent de singulières variétés : les opinions contraires au respect pour les Ecritures, aux doctrines de la prédestination et de la grâce, sont punies par l'exil, la confiscation et l'amende honorable; mais les attaques contre le dogme de la

1. Voir les affaires de Mongin, 1592, de Remond de la Croix, 1608, Rilliet, 1606, Sibois Gando, Jean de Lavancourt, où le Conseil a prononcé dans un sens opposé à l'avis de la Compagnie et du Consistoire.

Trinité font monter les hérétiques sur l'échafaud, et jamais on ne parle d'adoucir la nature de leur peine.

Voici, selon nous, l'explication de cette singulière différence :

Dans les Etats où l'on punit les crimes de lèse-majesté, les tribunaux font une distinction profonde entre les attentats dirigés contre la personne du souverain et les violations des lois ordinaires. Les coupables de lèse-majesté subissent le dernier supplice; mais des actes analogues commis au préjudice de simples citoyens sont souvent poursuivis avec moins de rigueur.

Les tribunaux qui jugeaient les hérésies mirent souvent en pratique des usages judiciaires analogues, et punirent de mort les offenseurs de la majesté divine, soit que le blasphème fût dirigé contre l'Eternel Dieu révélé dans la Bible, ou contre la définition de la Divinité, formulée en trois personnes par les Pères du 4e siècle.

Quant aux hérésies concernant non plus la personne du Souverain, mais ses révélations touchant les conditions du salut, elles furent frappées avec une sévérité relativement moindre, et les peines ne dépassèrent point l'exil et l'amende honorable.

Il fallait que l'esprit du temps eût singulièrement altéré les plus simples notions du droit naturel, pour que les juristes du 16e siècle ne comprissent pas le vice capital du code hérétique. En effet, dans les

royaumes de la terre, le souverain peut à son gré diminuer la peine prononcée sur les attentats contre sa personne ; aussi la conscience des juges est à l'abri de tout remords. Dans l'économie miraculeuse de l'Ancien Testament, le prophète condamnant le blasphémateur était sûr que, si le Juge céleste ne ratifiait pas la peine du coupable, il la modifierait par un acte visible de sa puissance. Depuis que la Providence générale a seule dirigé l'Eglise et que les dons extraordinaires ont cessé, les supplices infligés aux blasphémateurs sont devenus des attentats religieux, car les tribunaux ont prononcé des condamnations au nom d'un souverain, quand ce monarque ne devait pas manifester son intention de faire grâce. Dès-lors, quel terrible compte à rendre du pouvoir confié pour juger selon la conscience et l'équité !

Un siècle s'écoula avant que le clergé et les magistrats protestants pussent comprendre l'étendue de leurs illégalités en matière d'hérésie. En 1632, quelques pasteurs genevois découvrirent les premiers cette funeste erreur ; on en trouve la preuve dans les paroles prononcées touchant le supplice d'Antoine : « Dieu a frappé Arius, disaient-ils ; attendons pour voir si son jugement s'étendra sur celui-ci, et ne perdons pas l'âme et le corps tout ensemble. » Ces mots, qui malheureusement ne purent modifier la condamnation du pauvre insensé, causèrent bientôt une révolution légale, ils forcèrent à réfléchir

sur ces terribles lois, et, dès que le doute pénétra dans l'âme des magistrats, dès que la pensée de l'infaillibilité dogmatique disparut de la conscience des ministres, la peine capitale prononcée contre l'hérésie ne vint plus défigurer l'histoire genevoise. La vengeance fut laissée à qui elle appartient. Les inspirations d'une vraie tolérance remplacèrent l'esprit du temps à l'égard des diversités de doctrine, et Genève fit la conquête de la liberté de pensée un siècle avant que les philosophes français eussent songé à proclamer les droits de l'intelligence humaine.

CHAPITRE IX

GENÈVE ET LES ÉGLISES FRANÇAISES.

I.

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET SES CONSÉQUENCES POUR GENÈVE.

Préludes. — Exécutions à Paris.— Refus de gouverneurs et de municipalités d'exécuter la Saint-Barthélemy. — Nantes. — Nîmes. — Aveux de Charles IX. — Participation de Rome. — Médaille et jubilé à Rome. — Rôle de Genève. — Les dangers que court cette ville. — Son abnégation et sa charité envers les réfugiés du massacre.

Les controverses et les guerres religieuses n'ont jamais agité les protestants de l'Europe, sans que Genève ait ressenti les contre-coups de ces tristes événements. Accueillant un nombre considérable de réfugiés, notre ville s'attirait l'inimitié des Puissances catholiques, irritées au dernier point de voir un Etat sans forces militaires, ni richesses territoriales, offrir un asile aux victimes de leur fanatisme. Genève connaissait, par une dure expérience, les périls résultant de son hospitalité chrétienne; mais ses citoyens,

consultant leurs principes avant leurs intérêts, ouvraient également leurs portes et leurs bras aux échappés des massacres, s'en remettant pour l'avenir à la suprême protection du Dieu de l'Evangile.

La Saint-Barthélemy fut, pour notre ville, une de ces épreuves dont les peuples ne triomphent que par ce mélange de charité, d'énergie et de foi qui maintient les facultés de l'homme à un niveau moral auquel on ne peut aspirer dans les temps ordinaires. Nous allons raconter les principaux traits de cet affreux événement, et ce récit est encore de l'histoire genevoise, puisque parmi les 2300 familles qui se réfugièrent alors dans nos murs, plus de 200 existent encore aujourd'hui, et comptent dans leur sein les plus honorables citoyens de la République.

Préludes de la Saint-Barthélemy.

Charles IX, en montant sur le trône, avait manifesté quelque bienveillance envers les réformés. Catherine de Médicis, sa mère, semblait adopter des sentiments analogues, mais ces bonnes dispositions firent promptement place à la haine la plus profonde. Rome et l'Espagne demandaient l'extermination complète de l'hérésie ; en conséquence, la guerre recommença contre les protestants, et de 1562 à 1569 la France fut ravagée. Les deux partis, alternativement vainqueurs, déployèrent le plus grand courage dans ces luttes fratricides. Mais en 1569 les réformés, battus à Jarnac et à Moncontour, pu-

rent croire leur cause perdue. Toutefois leur chef militaire, l'amiral de Coligny, n'était jamais plus grand qu'au milieu des revers : lorsque la cour le croyait réduit à l'impuissance, il ralliait ses troupes, ranimait l'énergie de ses partisans; et quand Charles IX le tenait pour anéanti, de nouveau il opposait de gros bataillons à l'armée royale. Catherine, à qui ces faits étaient bien connus, abandonna le dessein de réduire les protestants sur les champs de bataille; la ruse et la perfidie lui parurent des moyens plus assurés. Elle proposa une paix honorable à ses adversaires, accorda des villes de refuge aux réformés; la cour combla Coligny de faveurs; on tint deux synodes nationaux, dont les griefs furent favorablement écoutés; la persécution sévissant dans la principauté d'Orange, le roi permit à 1200 familles avignonnaises de se réfugier en Dauphiné; enfin, tout fut combiné pour persuader aux protestants que le souverain voulait sérieusement la paix.

Ces beaux dehors couvraient les préparatifs de la sanglante trahison qui s'organisait dès 1571. Le mystère était si profond, que le légat du pape crut devoir se plaindre à Charles IX des faveurs octroyées aux réformés; la réponse royale sur les projets d'extermination surprit agréablement et satisfit au plus haut degré l'ambassadeur romain. L'exécution du massacre fut arrêtée pour la fin d'août 1572.

Il fallait trouver des prétextes plausibles, afin de réveiller le fanatisme contre les protestants. A la cour, d'ignobles plaisanteries sur les mœurs de Catherine de Médicis passèrent au compte des seigneurs huguenots. Dans les églises, les prédications furibondes recommencèrent. On faisait circuler[1] de prétendus décrets du Concile de Trente relatifs aux réformés français; ils affirmaient « qu'on peut et doit tuer non-seulement ceux de la France qui seront de cette religion, mais aussi tous ceux qui en ont eu quelque sentiment, n'étant pas possible que ceux qui ont été une fois abreuvés de cette doctrine se fient derechef en ce qu'on a dû leur faire entendre touchant la romaine. » Les conseils suivants de Machiavel devenaient également populaires : « Il ne faut pas, dit cet auteur, que le prince souffre en ses Etats autre religion que la sienne, des faux miracles de laquelle il doit même montrer qu'il fait compte. » Pour mieux endormir les protestants, Charles IX les accablait de prévenances : durant les fêtes du mariage de Henri de Navarre avec sa sœur Marguerite, de Bèze nous apprend que « les dispenses du pape tardant trop à venir, le roi jura que si le cardinal de Bourbon ne voulait les marier, il les mènerait lui-même à un prêche des huguenots pour les y faire bénir par un ministre ! »

1. Bèze, Réveille-matin, page 37. Conseils secrets des Pères du Concile de Trente.

La sécurité des protestants était donc appuyée sur de sérieuses apparences, lorsque, le vendredi 22 août, l'amiral de Coligny. revenant de chez le roi, eut le bras fracassé par un coup d'arquebuse. Charles IX et Catherine témoignèrent la plus vive douleur de cet incident, et déterminèrent ainsi les seigneurs réformés à ne pas quitter Paris. Mais on sentit qu'il fallait précipiter les événements; aussi, dans la soirée du samedi 23 août, on marqua des croix blanches à toutes les maisons des huguenots qu'on put découvrir, et, vers minuit, la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois se fit entendre. A ce signal, les gardes royaux placés devant l'hôtel de Coligny se ruèrent dans sa demeure; l'amiral et son gendre furent massacrés par les émissaires des Guise, et au Louvre tous les seigneurs qui ne signèrent pas leur apostasie furent impitoyablement égorgés. Des bandes d'assassins parcoururent la ville, et les premières victimes, dans les faubourgs, se trouvèrent les réformés fidèles au roi, qui, jugeant par ce bruit que les Guise en voulaient au pouvoir souverain, se hâtaient de traverser la Seine pour défendre Charles IX, et tombaient sous les coups partis des fenêtres de son palais. Le dimanche matin, les rues regorgeaient de cadavres, la Seine était rougie sur toute son étendue, et vers les portes de Paris stationnait une horde nombreuse de « gens désirant glaner les épis du champ qu'on venait de si bien

moissonner. » Catherine de Médicis, entourée de ses demoiselles d'honneur en grande parure, sortit du Louvre, réjouit sa vue du spectacle des victimes, et des plaisanteries dignes des mœurs infâmes de cette cour signalèrent cette promenade.

Massacre dans les provinces.

Environ 10,000 protestants furent massacrés dans la ville de Paris, et 600 maisons furent pillées. Le coup ayant réussi dans la capitale, le 25 août des courriers portèrent des ordres secrets aux gouverneurs des provinces, leur enjoignant de commencer le massacre, non-seulement dans les chefs-lieux, mais dans tous les bourgs et les villages de leur juridiction. Ces instructions furent exactement suivies, et, dans les cités populeuses comme dans les plus obscurs hameaux, il se trouva des assassins soudoyés pour égorger des familles sans défense.

Gouverneurs et municipalités refusant d'exécuter la Saint-Barthélemy.

Plusieurs gouverneurs ou officiers généraux refusèrent d'exécuter les ordres du roi[1]. Le vicomte d'Orte écrivit sa fameuse réponse : « Sire, parmi les habitants et la garnison de Bayonne j'ai trouvé de braves soldats, de fidèles sujets, mais pas un seul bourreau. »

La municipalité de Nantes fit mieux encore. Le duc de Bourbon Montpensier, gouverneur de la Bretagne, adressa à ses administrés une lettre où la naïveté des paroles fait ressortir la barbarie des ré-

1. Voici leurs noms : Le vicomte d'Orte, les comtes de Tarce et de Tende, Saint-Hérens, Chabot, Charny, Jeannin, La Guiche, Rieux, Tillières, Narbonne, Bouillé, Uillards, Matignon, Montmorency.

solutions; il déclare que Coligny vient d'être mis à mort pour prévenir une conspiration protestante contre le roi. « Dieu, dit-il, a si bien inspiré notre souverain, que hier le dit amiral avec une douzaine des siens ont été tués en son logis et jetés sur le pavé de la rue, et fut cette exécution suivie contre tous les principaux de ce parti qui se purent trouver en cette ville, dont il y a un si grand nombre de morts que je ne saurais vous mander. Par-là l'intention de Sa Majesté est assez connue pour le traitement qui doit se faire aux huguenots des autres cités, et *aussi le moyen* par lequel nous pouvons espérer de voir ci-après quelque assuré repos en notre pauvre Eglise catholique, ce que nous ne pouvons négliger de moyenner autant que nous pourrons, après une telle déclaration que le roi a faite de la dévotion qu'il a envers icelle; en quoi je supplie Notre Seigneur de vouloir bien vous assister de ses saintes et dignes grâces. »

Les autorités municipales de Nantes discutèrent un instant cette affreuse missive, et le résultat de leur délibération fut la proclamation suivante[1], qui devrait être gravée dans le souvenir de tous les chrétiens réformés du monde :

1. Signée : Guillaume Harrouys de la Semeraye, maire; Michel Le Loup, sous-maire; Pierre Billy, Jean-Paul Matré, Nicolas Fiot, Jacques Davy, Gille de Launay, Jean Hovie, Guillaume le Bret, Jean Quantin, Guillaume Bretaigne. (Manuscrit de la Bibliothèque de Rennes, publié par M. le pasteur Vaurigaud.)

L'an 1572, le 8e jour de septembre.
Le maire de Nantes, les échevins
et les suppôts de la ville, avec les juges consuls,
réunis à la maison commune,
font le serment de maintenir celui précédemment fait
de ne point contrevenir à l'Edit de pacification
rendu en faveur des Calvinistes,
et font défense aux habitants de se porter
à aucun excès contre eux.

Il n'y eut point de Saint-Barthélemy à Nantes. Ce trait honorable entre tous vient d'être récemment remis en lumière, et nous sommes heureux pour notre part de contribuer à sa popularisation.

La ville de Nîmes[1] donna un grand exemple de charité et d'abnégation chrétiennes. Les ordres arrivèrent pour l'extermination des huguenots ; mais ceux-ci, fort nombreux, instruits du sort de leurs frères de Lyon, prirent de sérieuses précautions, et au premier mouvement des bourreaux de Charles IX, ils les firent tous prisonniers et surveillèrent exactement les familles catholiques. Les chefs nîmois, inclinant beaucoup à la clémence, écrivirent à Genève pour demander conseil en cette affaire. « Gardez-vous d'user de représailles ; laissez la vengeance à qui elle appartient ! » répondit Théodore de Bèze au nom des magistrats et des pasteurs genevois. Cet avis fut suivi ; on relâcha les captifs, et Nîmes eut le bon-

1. Registres du Conseil, 20 novembre 1572.

heur de prouver au roi de France la différence qui existe entre la religion qui pardonne et le fanatisme qui égorge.

La Saint-Barthélemy accomplie, il fallait la justifier aux yeux des peuples et des souverains. « Ce jour même de dimanche 24 août, dit Théodore de Bèze [1], le roi écrivit des lettres à ses ambassadeurs près des princes étrangers, les avertissant que l'homicide de l'amiral, son très-cher et bien-aimé cousin, et des autres huguenots, n'avait pas été fait de son consentement, *ains du tout contre sa volonté ;* que la maison de Guise ayant découvert que les amis et parents de Coligny voulait faire quelque haute vengeance de sa blessure, avait assemblé des gentilshommes et des Parisiens en si grand nombre, qu'ils avaient tué l'amiral et ses amis autant qu'ils en avaient pu rencontrer, sans que le roi pût l'empêcher. » Toutefois Charles IX comprit qu'une telle explication était absurde; aussi, le 26 août, il déclara devant les Parlements que tout ce qui était avenu dans Paris l'avait été par son commandement; toute louange et honte en devaient être rejetées sur lui. A quoi le président répondit : « Sire, l'acte est digne d'un grand roi ; c'est bien fait, et justement vous l'avez pu faire. »

Malgré cette déclaration, le murmure des honnêtes gens se faisant ouïr, on voulut trouver un mo-

1. Réveille-matin, page 65.

tif valable pour excuser le massacre. Le 28 août, il fut célébré dans Paris un jubilé extraordinaire, avec une procession générale à laquelle le roi assista ; puis il publia « que la tuerie des huguenots a été faite par son ordre, à cause d'une maudite conspiration ourdie par l'amiral contre lui et toute la famille royale. » Cette conjuration des réformés est aujourd'hui alléguée par les historiens catholiques, afin de rendre l'Eglise romaine innocente de la Saint-Barthélemy. « La religion est pure de ces excès, dit l'un d'entre eux [1] ; il n'y eut pas de mains pour bénir ces poignards, pas de prêtres pour conduire au meurtre ces bandes fanatiques ; l'exécration de ce massacre pèse en entier sur la mémoire de Catherine de Médicis. »

Participation de Rome

« Pas un seul prêtre, s'écrie un autre [2], n'eut part à la Saint-Barthélemy ; il est avéré que ce carnage est un coup d'Etat politique, et que la religion en a été le prétexte plutôt que la cause. »

Tout cas pendable est niable ; cette maxime est familière aux prévenus traînés devant les tribunaux. Mais, comment se fait-il que Charles IX et sa cour n'aient jamais produit l'ombre d'un témoignage verbal ou écrit, au sujet de la conspiration tramée par les protestants ? Certes, quand tous les seigneurs et les princes réformés de l'Europe prenaient le deuil de

1. Histoire de France, par George Sandy, 1853.
2. L'abbé Anatole de Segur, Réponse aux objections contre le christianisme, 1854.

leurs frères égorgés, et que les ambassadeurs français près des cours protestantes n'osaient mettre le pied hors de leurs hôtels, il eût été bon de pouvoir légitimer le massacre par des pièces authentiques établissant la trahison des huguenots. Jamais document de ce genre n'a été publié. La preuve de la fausseté de cette conspiration se trouve dans cette lettre écrite aux Suisses par l'ordre de Charles IX :

« *Les ambassadeurs de Charles IX aux Cantons suisses protestants*[1].

Magnifiques Seigneurs !

M. de la Fontaine, ambassadeur pour le roi, votre très-bon et parfait ami, allié et confédéré, et moi, son trésorier en ce pays des Ligues, avons commandement de Sa Majesté de vous communiquer comme à ceux qu'il tient entre ses meilleurs et parfaits amis, un accident qui est ces jours passés advenu en la ville de Paris, sa personne et sa cour y étant ; duquel elle sent d'autant plus de regrets, comme le fait a été exécuté en un temps qu'il y avait moins d'occasion de le craindre et penser. C'est que M. l'Amiral étant sorti du château du Louvre, le 22e jour d'août dernier, lui fut tiré une arquebusade qui l'aurait atteint aux mains et aux bras ; dont avertie Sa Majesté, elle commanda que diligente perquisition fût faite du maltraiteur et auteur d'une telle méchan-

1. Archives de Berne, Livre de France, 1572.

ceté. A quoi étant promptement mis la main par ses officiers, et, pour cet effet, constitue prisonniers les habitants de la maison d'où est sortie la dite arquebusade. Ceux qui auraient été cause du premier mal, voulant prévenir cette vérification, se seraient, en y ajoutant crime, assemblés en grosse troupe, entre les 23 et 24 du dit mois, et ayant ému le public de la ville de Paris en une grande sédiction, auraient assailli par grande fureur la maison où était logé le dit sieur Amiral, forcé les gardes que Sa Majesté y avait fait mettre pour sa sûreté, et tué lui et quelques autres gentilshommes qui se seraient trouvés avec lui ; comme de semblable aurait été fait de quelques autres dans la ville, la chose étant montée en même instant en une telle rage et si prompte émotion, que Sa Majesté y pensant pourvoir, aurait eu assez à faire avec toutes ses gardes, de garder sa maison du Louvre, dans laquelle étaient logés les reines, sa mère et son épouse, Messieurs ses frères, le roi de Navarre et autres princes.... »

Si Coligny avait conspiré contre Charles IX, celui-ci ne l'aurait-il pas solennellement signifié à tous les souverains, ses alliés ?

L'Eglise romaine est-elle innocente de la Saint-Barthélemy ? Nous la laisserons répondre elle-même[1]. Le jésuite Bonnani, publiant en 1689 la collection officielle des médailles pontificales, décrit la médaille

1. Bonnani, *Numismata Pontificorum*, Rome 1689, tome I, page 336.

frappée à Rome en mémoire de ce massacre. Sur une face est représenté *Grégoire XIII, Souverain-Pontife ;* au revers se voit l'ange exterminateur détruisant l'armée de Sanchérib, avec cette légende : *Hugonotorum strages;* et voici les paroles dont le révérend jésuite accompagne cette gravure : « C'est ici le massacre des rebelles calvinistes, surnommés huguenots ; massacre blâmé par un si grand nombre d'hérétiques, approuvé par tant de défenseurs catholiques ; massacre qui fut accueilli par les applaudissements de Rome et de l'Espagne, par les plaintes, les gémissements, les accusations de l'Allemagne, de l'Angleterre et d'une partie de la Suisse.

» Ce carnage commença à Paris le 9 des calendes de septembre (23 août) 1572, à un signal donné par la grosse cloche du Palais de Justice ; et pendant trois jours et trois nuits sans interruption, soixante mille hommes firent une horrible boucherie des rebelles et des hérétiques. En somme, six cents maisons furent livrées au pillage et à l'incendie ; quatre mille hommes furent tués (Bossuet en avoue plus de six mille). Mais le carnage ne fut pas renfermé dans la seule ville de Paris : il s'étendit à beaucoup d'autres cités.... et au moyen de semblables exécutions dans les provinces, on se débarrassa de vingt-cinq mille individus. Ce changement inespéré a comblé le pape et l'Italie d'une joie d'autant plus vive, qu'ils avaient redouté davantage de voir la

Péninsule infectée elle-même par l'hérésie. Aussi, après en avoir reçu la nouvelle, le pape se transporta de l'église de St.-Marc à l'église de St.-Louis, avec une pompe solennelle, et, ayant ordonné un Jubilé, il invita tous les peuples chrétiens à prier pour la religion de la France et pour le monarque de ce royaume.

» Il fit peindre par George Vasari, au Vatican, le massacre de Coligny et de ses partisans, comme un monument de la religion vengée et de la ruine de l'hérésie. Assuré que cette large saignée, qui avait retiré tant de sang corrompu du corps malade de la France, lui serait salutaire, il fit féliciter le roi par son légat, et lui donna le conseil de persister vigoureusement dans ce qu'il avait entrepris, et de ne pas compromettre par la douceur ce qu'il avait si heureusement commencé par des remèdes sévères.

» Enfin, pour montrer que le massacre avait été accompli avec le secours de Dieu et sous sa divine inspiration, il fit frapper une médaille où l'on voit un ange, armé d'un glaive et d'une croix, poursuivre les rebelles : image qui rappelle à la fois ces croix blanches dont on avait marqué les maisons des hérétiques et celles que les soldats portaient à leurs chapeaux. »

Ajoutons, pour terminer, ces paroles tirées d'un discours prononcé le 1er janvier 1573 par Muret, prêtre français, devant le pape : « O nuit mémora-

ble ! s'écrie cet orateur, qui par l'exécution de quelques factieux as sauvé le roi d'un péril de mort, et le royaume à jamais de la crainte des guerres civiles ! Oui, j'aime à le croire, cette nuit les étoiles brillèrent d'un plus vif éclat ; la Seine roula plus fièrement ses ondes, pour rejeter plus vite à la mer les cadavres de ces hommes impurs ! O jour plein de bonheur et d'allégresse, que celui où vous-même, très-saint Père, vous reçûtes les nouvelles de France, et vous allâtes rendre grâce solennellement au Dieu tout-puissant et au roi saint Louis ! »

Rôle de Genève.

Telle fut la Saint-Barthélemy. Voyons maintenant les périls que ce massacre fit courir à Genève, et les sacrifices que s'imposa notre ville pour secourir les victimes de Charles IX.

Théodore de Bèze avait conçu les plus graves inquiétudes « sur le sort de ses frères de France » ; il savait[1] que des fanatiques d'Orléans et de Rouen annonçaient la fin prochaine des prêches réformés. Des gentilshommes catholiques faisaient la gageure que dans quatre mois tous les huguenots iraient à la messe. Les échevins de Paris murmuraient qu'aux noces d'Henri de Navarre on répandrait plus de sang que de vin. Aussi, travaillé par ces symptômes, le Gouvernement genevois[2] engagea des pasteurs qui voulaient régler quelques affaires de famille en

1. Réveille-matin, page 45 et suivantes.
2. Registres de la Compagnie, 1er août 1572.

France, à user de la plus grande réserve, vu les traîtrises que machinait la *Florentine* (Catherine de Médicis). Ces appréhensions n'étaient que trop fondées. Le 30 août, des marchands partis de Lyon arrivent à Genève; laissant leurs montures et leurs ballots à la garde d'un hôtelier, ils montent en toute hâte à l'hôtel-de-ville; l'anxiété et la douleur sont peintes sur leurs visages. « Messeigneurs! disent-ils aux conseillers, un horrible massacre de nos frères réformés vient d'avoir lieu à Lyon. Dans toutes les villes, sur notre route, nous avons vu les gibets dressés; le sang coule, et il paraît qu'il en est ainsi par toute la France; demain, après-demain, vous verrez arriver les échappés de cette boucherie. » Cette affreuse nouvelle se répand, comme un éclair, dans la ville; les boutiques se ferment, et les citoyens se rassemblent sur les places. Ils savent, par l'expérience du passé, les charges et les sacrifices qui attendent les hommes de bonne volonté [1]; aussi, dans l'intérieur des maisons les femmes préparent des vêtements, des remèdes, des vivres en abondance. Les magistrats envoient des chariots et des brancards vers les villages du pays de Gex; les paysans et les pasteurs du Mandement veillent sur la frontière, pour obtenir des nouvelles et secourir les premiers arrivés. L'attente n'est pas longue : le 1er septembre, on voit paraître quelques voyageurs

1. Registres du Conseil, 30 août 1572; id. Compagnie.

pâles, exténués de fatigue, répondant à peine aux prévenances, aux caresses dont on les accable; ils ne peuvent croire à leur salut; depuis plusieurs jours la mort les attend au seuil de chaque village! Bientôt leur nombre s'augmente; les blessés découvrent des plaies qu'ils cachaient soigneusement, afin qu'on ne les prît pas pour des réformés; ils déclarent que, depuis le 26 août, les campagnes et les villes sont inondées du sang de leur frères. Tout en bénissant Dieu qui leur permet d'atteindre « la terre de liberté », ils ont le cœur plein de trouble et d'alarmes; aucune famille n'est complète; des parents, des amis nombreux manquent à l'appel. Ces infortunés s'acheminent vers Genève, et bientôt on leur prodigue toutes les consolations qu'une sympathie ardente peut donner à celui qui a perdu sa patrie et laissé sans sépulture les corps de ses parents. A mesure que ce triste cortége avance dans les rues de la ville, ses rangs diminuent: les citoyens se disputent « les plus martérisés »; les blessés sont transportés dans les meilleures maisons; et sur le soir, tous les nouveaux venus se trouvent entourés des plus tendres soins. L'hospitalité est si complète, que les magistrats n'ont aucune distribution publique à faire.

Le 1er septembre, au prêche de huit heures, on fit mention de ces choses, dit le registre[1]. Les mi-

1. Registres de la Compagnie, 2 septembre 1572.

nistres purent bénir leurs frères d'avoir si bien compris leur devoir ; ils exhortèrent le peuple à s'humilier, dans un profond sentiment de gratitude envers le Dieu qui épargnait, jusqu'à ce jour, de semblables souffrances à Genève ; et les sermons se terminèrent par de ferventes prières, pour que le Père des miséricordes abrégeât l'épreuve de ses adorateurs en esprit et en vérité.

Les nouvelles reçues par Théodore de Bèze n'étaient rien moins que rassurantes pour Genève ; aussi, lorsque les services religieux sont terminés, il rassemble les pasteurs, et porte au Conseil les paroles suivantes : « Messieurs, il est nécessaire de nous revêtir d'un grand courage dans ces temps de troubles et de calamités ; on fait entendre de terribles menaces contre cette ville ; il est à craindre qu'elle ait le même sort des Eglises de France ; préparons-nous à souffrir pour la bonne cause, si la Providence nous y appelle. Nous trouverions à propos, sous le bon plaisir du Conseil, de célébrer un jour de jeûne et de prières extraordinaires, aux fins de fléchir la colère du Ciel. » Les magistrats approuvent le dire des pasteurs, et le jeûne est publié pour le surlendemain, 3 septembre. Qu'on se représente l'aspect d'une pareille assemblée ! Un grand nombre de réfugiés sont arrivés ; malgré les preuves de bienveillance dont on les entoure, leurs visages et leurs personnes portent l'empreinte de la plus sévère affliction ;

le souvenir de ceux qu'ils ont vus tomber à leurs côtés, leurs angoisses mortelles touchant le sort des parents qui peut-être succomberont avant d'atteindre la frontière genevoise, toutes ces pensées déchirent leur âme ; et certes, devant des bancs garnis de ces victimes échappées comme par miracle, il était difficile aux pasteurs de trouver des paroles à la hauteur des réalités. Théodore de Bèze comprit la vraie nature de cette mission ; voulant que tout fût exclusivement chrétien dans ce culte, laissant la vengeance à qui elle appartient, il s'exprima dans ces termes :

« Combien que la conspiration des ennemis s'étend jusqu'à vouloir râcler la mémoire des bons de dessus la terre, afin qu'il n'y ait que le règne des méchants en vogue, néanmoins tout ira autrement. Les rois de ce monde ont beau se mutiner et s'élever contre le Seigneur pour secouer son joug et ruiner son Eglise : Celui qui habite les Cieux les brisera comme un vase de terre, et détruira toute principauté qui s'oppose au royaume éternel de Jésus-Christ. Partant, ne vous fâchez point des malfaisants que vous voyez, ce semble, prospérer, car ils seront coupés comme le foin et se faneront comme l'herbe verte. Attendez en patience le Seigneur ; ayez ferme confiance en lui, et ne portez point d'ennui, n'ayez même aucun regret de celui qui espère en ses lâchetés, car les malins seront exterminés, mais ceux

qui ont leur attente au Seigneur seront bénis de lui, ils ne seront point confus au mauvais temps. La main du Seigneur n'est point abrégée; son bras n'est point accourci; le Seigneur est le Roi qui seul peut tout ce qu'il veut; il ne permettra point qu'un cheveu de notre tête tombe en terre sans sa volonté. Partant, ne nous effrayons aucunement pour le dessein des hommes qui ont injustement délibéré de nous mettre tous à mort avec nos femmes et enfants; soyons plutôt assurés que, si le Seigneur a ordonné de nous délivrer tous ou aucuns de nous, nul ne lui pourra résister. S'il lui plaît que nous mourions tous, ne craignons point; car il a plu à notre Père nous donner une autre habitation, qui est le royaume céleste, auquel il n'y a point de mutation, pauvreté, misère, larmes, pleurs, deuil ou tristesse, ains félicité et béatitude éternelles. Il vaut beaucoup mieux être logé avec le pauvre Lazare au sein d'Abraham, qu'avec le mauvais riche, avec Caïn, avec Saül, avec Hérode ou avec Juda en enfer. Cependant il nous faut boire du breuvage que le Seigneur nous a préparé, à chacun selon sa portion. Il ne faut pas que nous ayons honte de la croix de Christ, ni regret de boire du fiel duquel il a été le premier abreuvé, sachant que notre tristesse sera tournée en joie, et que nous rirons à notre tour quand les méchants pleureront et grinceront les dents. »

Quelques jours plus tard, on comptait vingt pasteurs français à la congrégation de Théodore de Bèze, dans la chapelle de l'Auditoire. Après le service, le Modérateur, s'adressant à eux, leur dit : « Vos calamités sont souffertes en esprit par vos frères, aussi durement que s'ils les avaient éprouvées en réalité. Les ministres genevois vous prient de vous mêler en toutes choses avec nous, et d'user fraternellement de tout ce qui nous appartient ; en particulier, lorsque vos cœurs seront remis de leurs angoisses, nous serons heureux de vous entendre expliquer la Parole sainte et la mettre en avant, selon les dons que Dieu vous a confiés. Nous vous offrons de plus tout l'argent qui est entre les mains de la Vénérable Compagnie pour l'instruction des écoliers protestants français ; veuillez le distribuer à ceux d'entre vous qui sont dans la plus grande nécessité. »

Le pasteur de Chandieu répond en ces termes, au nom de ses frères : « Nous remercions Dieu de la grâce qu'il nous a faite de nous retirer du glaive des méchants, et de ce qu'il nous a conduits dans cette Eglise, où nous sommes si humainement reçus. Nous éprouvons une profonde reconnaissance de l'offre pécuniaire que vous nous faites, mais nous désirerions que cet argent demeurât entre les mains d'un ministre de votre Compagnie, auquel nous puissions nous adresser selon les besoins les plus pressants de nos frères pauvres. »

Après ces paroles, Théodore de Bèze, ayant consulté les pasteurs genevois, répondit que le ministre Jean Trembley était chargé de leur distribuer cet argent, et que la Compagnie les exhortait à prendre courage en ces épreuves, à s'occuper dans de bons exercices, les priant, lorsqu'ils auraient pris le repos nécessaire, de prêcher aussi souvent qu'il leur conviendrait ; que, du reste, la Compagnie leur prêtait le local de ses séances, pour qu'ils pussent s'entretenir en toute liberté de leurs affaires. — M. de Chandieu remercia de nouveau pour cette offre, et, quant à la prédication, déclara qu'ils préféraient rester simples membres du troupeau.

Deux mois s'écoulèrent sans qu'aucune solution prochaine se fît pressentir en France. Théodore de Bèze trouvait peu juste, que les citoyens généreux qui entretenaient les réfugiés dans leurs maisons demeurassent seuls chargés de ce charitable office ; aussi proposa-t-il à la Vénérable Compagnie de s'entendre avec le Petit Conseil « pour faire une cueillette générale en faveur des pauvres échappés au massacre. » La collecte fut décidée : les conseillers et les pasteurs figurèrent en tête des listes, « donnant comme s'ils n'avaient point fait de sacrifices antérieurs. » Leur exemple fut suivi. La souscription s'éleva à 4000 livres, somme très-considérable pour le temps.

Cette ressource devenait urgente. On entrait dans

l'hiver de 1572 à 1573, le plus rigoureux dont notre pays ait gardé le souvenir. On éprouvait une extrême difficulté à se procurer des vivres ; l'indigence atteignit plusieurs familles aisées ; la plupart des membres du clergé se trouvaient, en particulier, dans une profonde misère ; qu'on en juge d'après ce naïf exposé des registres de la Compagnie :

Comme il avait été parlé de la pauvreté des ministres, on proposa de députer quelques-uns d'entre les frères à Messieurs « pour les informer des petits moyens de vivre qu'ils donnent à leurs pasteurs en des temps si chers, en sorte que le ministre même sans famille, n'ayant que sa femme, ne peut absolument se nourrir avec ses gages. » La majorité des pasteurs ne fut pas d'avis de faire cette démarche collective. « Les magistrats, disaient-ils, connaissent notre pauvreté aussi bien que nous ; s'ils avaient la volonté d'y pourvoir, ils le feraient. Or, en leur demandant secours, il y a toute apparence qu'ils ne s'y refuseront pas entièrement ; mais ils ne nous aideront pas de beaucoup, et l'on pourra faire sonner que les ministres, par ces temps de détresse, sollicitent accroissement de gages et qu'on le leur accorde. Il vaut mieux donc endurer, en attendant que le bon Dieu pourvoie à nos misères quand il le trouvera bon ; et si quelques-uns de nos frères se trouvent décidément trop pressés et oppressés, ils peuvent le déclarer à Messieurs et leur demander assistance en particulier. »

Quelques secours furent en effet accordés, et, malgré la misère publique, le zèle et la charité des Genevois envers les réfugiés ne se ralentirent pas. Personne n'éleva de plaintes sur la rudesse des charges. Néanmoins, au mois de février 1573, la détresse devint si grande, que le pasteur Trembley crut devoir prévenir les ministres réfugiés que l'argent de la collecte diminuait sensiblement. On avait déjà distribué 800 écus, et un nouveau recours à la charité publique lui semblait impossible, vu l'épuisement des fortunes. Il conseillait donc aux pasteurs français d'employer une partie de l'argent qui restait, à aider les plus pauvres à entreprendre quelque négoce ou quelque métier profitable. Les ministres français répondirent que depuis plusieurs semaines leur position était des plus pénibles; qu'ils sentaient d'autant mieux ce qu'ils devaient aux Genevois, que personne ne le faisait valoir; qu'ils étaient décidés, en conséquence, à se retrancher la nourriture qui ne serait pas indispensable, afin d'attendre le printemps, qui leur apporterait peut-être de meilleures nouvelles de leur pays. Il se trouvait aussi à Genève une autre classe de réfugiés, qui, plus à leur aise, au lieu de recourir à la charité publique, aidaient puissamment leurs frères. C'étaient ceux qui, le 24 août, pour sauver la vie de leurs enfants et préserver leurs maisons du pillage, avaient feint d'embrasser le catholicisme. Tourmentés de re-

mords, ne pouvant se soumettre à l'exercice d'un culte qui soulevait en eux une invincible antipathie, ces malheureux réalisaient à la hâte leur fortune et s'expatriaient volontairement. A leur arrivée à Genève, ils faisaient l'aveu de leur faute et déclaraient vouloir rentrer dans l'Eglise; mais, quoique leur sincérité fût assez démontrée par leur présence sur la terre d'exil, quoique leur faute pût paraître expiée par leurs souffrances, le Consistoire, inflexible gardien de la foi, ne voulait pas les admettre à la Sainte-Cène sans leur infliger préalablement une pénitence publique et une rétractation solennelle dans un temple. Les magistrats intervinrent, et le Consistoire consentit à recevoir les rétractations à huis clos.

Dangers courus par Genève.

Cet asile et ces secours offerts par les Genevois aux échappés du massacre excitaient la fureur de Charles IX. Il méditait une vengeance complète contre cette ville qui trouvait place pour 2,300 réfugiés, avec leurs femmes et leurs enfants, dans l'intérieur de ses 1200 familles[1], et il voulait compléter la victoire de Rome dans l'Europe française, en éteignant pour jamais ce foyer d'hérésie. Mais la République avait des amis dévoués qui veillaient sur elle. Le 15 octobre 1572, les magistrats recevaient de Heidelberg la lettre suivante, écrite par le comte palatin[2] : « L'affreuse conspiration qui vient de ravager

1. Registres du Conseil, août 1572.
2. Registres du Conseil, 15 octobre 1572.

la France fut tramée dans le Concile de Trente; elle doit s'étendre partout. J'ai des avis certains que l'Allemagne est menacée d'une semblable désolation, sans en excepter la Suisse. Je vais écrire aux Confédérés, pour leur faire sentir l'intérêt qu'ils ont de secourir Genève dans le péril actuel. Il serait à propos que toutes les Puissances de la religion tinssent une assemblée, pour voir ce que les uns et les autres pourraient faire afin de conjurer le danger universel. »

Les Conseils n'avaient pas achevé leur délibération sur cette alarmante missive, qu'ils reçoivent l'avis que le duc de Savoie rassemble 18000 hommes aux environs de Chambéry et d'Annecy ; ces militaires sont travestis en paysans, ils envahiront Genève au premier jour. Aussitôt la ville est mise en état de siége; on procède au dénombrement des hommes capables de faire face à l'ennemi : il s'en trouve 1400. Les réfugiés sollicitent la faveur « de prendre part aux actions ; » le Conseil les accueille avec une prudence qui semble extraordinaire ; il les presse chacun en particulier, de questions multipliées « sur les lieux où ils apprirent le maniement d'armes. » Ces précautions se trouvent nécessaires, car des lettres d'amis dévoués mandent de Paris que, par les ordres du roi, plus de 200 hommes de guerre, feignant d'être fugitifs protestants, se cachent dans Genève. Ces traîtres, facilement découverts,

sont renvoyés à la frontière. Bientôt le duc de Savoie, « craignant que la ville ne succombe aux grandes entreprises qui se trament du côté de la France, ce qui serait très-fâcheux pour lui, » propose une alliance offensive et défensive. Les Conseils refusent avec politesse ce secours intéressé[1]. Charles IX essaie à son tour d'endormir la vigilance des Genevois : il feint une véritable affection pour eux ; il les loue de donner asile à des proscrits ; il sait que naguère la ville de Nîmes ayant fait prisonniers les gens envoyés pour s'emparer des huguenots, les magistrats de Genève ont conseillé de laisser en liberté les soldats du roi ; aussi le monarque français écrit-il aux Suisses pour leur recommander de prendre Genève sous leur protection.

Cet odieux procédé, parfaitement conforme aux habitudes de trahison familières à Charles IX, oblige les Genevois à redoubler de vigilance. Depuis plusieurs mois ils négocient une alliance avec les Suisses ; de nouvelles démarches ont lieu, et Berne, Zurich, Soleure et Fribourg proposent d'envoyer une garnison collective à Genève. Cette nouvelle est le sujet d'une grande joie ; mais l'allégresse est de courte durée : Soleure et Fribourg demandent que la messe soit rétablie dans nos murs, et que les aumôniers de leurs soldats aient le droit de la célébrer publiquement. Une pareille prétention navre les pas-

1. Registres du Conseil, du 10 au 17 et 20 novembre 1572.

teurs et les citoyens les plus attachés à la Réforme ; ils sont d'avis que le principe doit passer avant tout ; il faut refuser l'alliance plutôt que de revoir les cérémonies papistes dans Genève ; d'ailleurs, les faits sont récents : « on connaît les trahisons qui se colportent par-dedans les soutanes. » Les magistrats leur répondent : « Mais, si cette alliance n'a pas lieu, où trouverons-nous du secours, des amis ? Vous êtes responsables de la ruine de la ville ; et quand le canon de France renversera nos murailles, et que la garnison de Charles IX nous introduira ses prêtres et ses messes, que deviendra la Réforme à Genève ? De deux maux il faut accepter le moindre. » Les pasteurs répondent ainsi [1] : « Messieurs, vous n'agissez pas selon votre devoir, et vous vous élongez de la constance avec laquelle vous avez travaillé auparavant. N'allons pas à reculons. Dieu nous donne d'être honorés par tout le monde, parce que nous n'avons pas craint princes et rois, pour obéir à sa volonté et conserver le dépôt de la foi. Nous nous en sommes bien trouvés ; mais si nous allons d'autre sorte, si nous pactisons avec l'adversaire, Dieu nous dépouillera de la grâce et de l'honneur dont nous jouissons par toute l'Europe comme réformés. Puis, voyez, Messieurs, le peuple n'est pas encore tant débarrassé de l'habitude de la religion facile, qu'il ne puisse trouver commode de payer son salut

1. Registres de la Compagnie, 8 octobre 1573.

par indulgence et messe, plutôt que de l'obtenir par la grâce en Jésus-Christ; il ne serait pas mal aisé d'amener cette nation à l'ancienne facilité des mœurs tolérée par les évêques. L'Evangile est chez nous une place forte, assiégée de toutes parts. La brèche, la fissure la plus insignifiante peut introduire l'ennemi. Soyez sûrs que si l'alliance ne se fait pas à cause de la religion, c'est preuve que Soleure et Fribourg n'y vont pas de franc jeu, et qu'ils ont dessein de rétablir le papisme à Genève. Si leur secours nous manque, Dieu y pourvoira; il faut nous appuyer sur Lui et espérer en sa bonne Providence, puisqu'Il ne nous a jamais fait défaut. Mais, cette protection, le Seigneur ne l'accorde qu'aux hommes de bonne volonté, prêts à tout souffrir pour le combat de la foi; tandis que nous allons à notre ruine, si nous nous départons de la croyance réformée, qui soutient notre conscience devant Dieu, et notre cause devant les Eglises de l'Evangile.»

Les magistrats, entraînés par ces paroles, refusèrent l'introduction de la messe. Soleure et Fribourg retirèrent leurs offres d'alliance..... et la Providence se chargea du reste..... Charles IX éprouvait les premières atteintes du mal qui devait l'emporter quelques mois plus tard; tout occupé de ses souffrances corporelles et morales, il laissa ses voisins en paix.

Tandis que Genève exerçait ainsi l'hospitalité

chrétienne à ses périls et risques, et proclamait cette maxime, sortie des plus hautes régions de la conscience humaine : *Périsse la cité plutôt qu'un principe!* Théodore de Bèze conjurait le danger, en ménageant par tous les moyens possibles la rentrée en France des échappés du massacre. Il écrivit d'abord aux Eglises suisses, pour que leurs Gouvernements obtinssent du roi de France le retrait de l'édit qui confisquait les biens des gentilshommes réfugiés, pourvu qu'ils prêtassent serment de fidélité au souverain et aux lois du royaume.

Les magistrats et la Vénérable Compagnie, consultés sur ce point, leur conseillèrent de faire une réserve touchant la liberté de conscience. On eut l'air, au Louvre, de n'y faire aucune attention. Les gentilshommes purent donc vendre, à vil prix, une partie de leurs terres, et achetèrent des propriétés dans les Mandements genevois et dans le pays de Vaud. Ils rassemblèrent les agriculteurs compagnons de leur exil, et fondèrent rapidement de nouvelles colonies protestantes sur le sol, alors trop peu peuplé, de la vallée du Léman. Les pasteurs réfugiés prirent une part active à ces travaux, et desservirent les Eglises de ces nouveaux villages.

Les ambassadeurs polonais rendirent un autre service à la cause du protestantisme et de l'humanité. Le siége de Sancerre tirait à sa fin; le manque absolu des subsistances avait rendu impossible la

prolongation de l'héroïque défense des réformés. M. d'Orinal, seigneur protestant et ministre, avait des amis dans le camp des assiégeants. Il partit de Genève pour prévenir les députés polonais qu'on projetait de massacrer les habitants de Sancerre, lorsque la garnison se serait rendue. Les députés apaisèrent la colère du roi, et cette horrible boucherie n'eut pas lieu.

Bientôt après, le faible et cruel monarque mourut. Les exilés, qui pleuraient encore leurs enfants et leurs amis, n'avaient conservé aucun sentiment de haine pour l'auteur de leurs maux. Ils plaignirent sincèrement ce malheureux prince, qui expiait, à la fleur de l'âge, sa soumission aux infâmes conseils de sa mère.

Henri III, à son avènement au trône, traita les protestants avec beaucoup d'humanité. M. d'Orinal put écrire bientôt, de Paris, que dans plusieurs provinces les Eglises se relevaient, et que les communautés priaient ardemment les pasteurs demeurés à Genève de revenir dans leurs paroisses. Bien que la plupart fussent établis dans les nouveaux villages, ils préférèrent le retour dans leur patrie, les peines et les dangers de la France, aux paisibles douceurs du séjour en Suisse. La Compagnie des pasteurs, tout en regrettant leur départ, fit un dernier sacrifice pour leur fournir les moyens d'accomplir leur voyage.

La position des réformés n'était cependant pas également favorable sur tous les points de la France, car, depuis ce premier retour, deux ans et demi se passèrent dans des alternatives de paix et de trouble. La situation s'améliorait sensiblement, il est vrai; toutefois l'accès des provinces du centre était presque interdit aux émigrés.

Enfin, le vendredi 8 juin 1576, M. de Chandieu reçut la nouvelle de la publication de l'édit de paix qui permettait aux réfugiés de rentrer dans leurs foyers. Aussitôt tous les protestants du massacre qui n'avaient pas définitivement adopté la Suisse pour leur patrie, se réunirent à Genève. Un service solennel eut lieu dans le temple de Saint-Pierre; on chanta :

> La voici l'heureuse journée
> Qui répond à notre désir.

Puis M. de Chandieu remercia les divers corps de l'Etat[1] : « Messieurs les conseillers, Messieurs les pasteurs, dit-il, lorsque nous arrivâmes dans ces murs, brisés de douleur et de fatigue, ignorant le sort de nos plus chers amis, nous trouvâmes chez vous l'accueil le plus fraternel, des consolations chrétiennes et des secours qui sont de véritables sacrifices, vu la rigueur des temps et la difficulté de pourvoir aux besoins de tous les misérables. Votre charité a donné sans compter, ni calculer; elle a considéré les mal-

1. Registres de la Compagnie, 8 juin 1576.

heureux, sans jamais s'effrayer de leur nombre; elle n'a pas laissé une seule souffrance sans l'adoucir. Nous ne pourrons jamais assez reconnaître ces grâces. Nous considérerons toujours l'Eglise de Genève comme notre bienfaitrice et notre mère, et de tous les temples réformés français s'élèveront, chaque dimanche, des paroles de bénédiction, en souvenir de votre admirable bienfaisance à notre égard. »

Après cette allocution, les ministres et les seigneurs français embrassèrent les pasteurs et les conseillers genevois. Un modeste banquet les réunit encore dans la soirée, et le lendemain le départ s'effectua. Un grand nombre de citoyens accompagnèrent les réfugiés jusqu'à la frontière française. Mais quelle différence avec les jours de l'arrivée! Les protestants rentraient dans leur patrie, la joie au cœur; l'espérance et les plans d'avenir occupaient seuls leurs pensées. Point de coupables projets; on ne les avait jamais entendus maudire leurs persécuteurs; ils ne connaissaient pas ces farouches rassemblements où l'émigré politique proclame la vengeance comme le plus saint des devoirs. Bannis de leur terre natale pour avoir voulu servir Dieu en esprit et en vérité, ils ne s'étaient distingués durant l'exil que par la qualité de vrais adorateurs; ils revenaient dans leur pays, ne demandant que la liberté de conscience, avec le droit d'élever leurs enfants selon le Seigneur, et d'ensevelir leurs parents

près de leurs temples. Les misères du passé, considérées par eux comme des dispensations providentielles, ne s'étaient pas transformées en des sources de haine. Ils avaient souffert le martyre, et, comme tous les véritables martyrs chrétiens, le plus beau fleuron de leur couronne était d'avoir prié, à l'exemple de leur divin Maître, pour ceux qui les maltraitaient et les persécutaient.

CHAPITRE X.

GENÈVE ET LES ÉGLISES DE FRANCE.

II.

RELATIONS DE GENÈVE AVEC LES ÉGLISES DE FRANCE DEPUIS L'ÉDIT DE POITIERS, 1577, JUSQU'A LA PAIX DE LOUIS XIII, 1629 ET 1632.

Situation générale des Eglises jusqu'à l'Edit de Nantes. — Etat intérieur des Eglises de 1576 à 1597.— Eglises de Bourgogne : — Issurthile, — Beaune. — Eglises du Midi.— Fermiers protestants sur les terres des Abbayes. — Etudiants en théologie. — Nîmes. — Eglises de l'Ouest. — Sainte-Foi. — Controverse. — Livre de M. de Serre à Anduze.— Orange. — Milhau. — Tonneins. — La Rochelle. — Blois. — Joyeuse. — Die. — Lyon. — Eglises du Forez. — Académie de Grenoble. — Issoudun. — Usez. — Paris. — Metz. — Processions. — Arnay-le-Duc. — Le pasteur Pierre. — Le ministre Gaussen à Bussy. — Nouveaux massacres à Merindol. — Charité des Eglises persécutées. — Caractère des Synodes durant les guerres de Richelieu.

Nous avons vu dans le chapitre précédent, que les réformés purent rentrer en France cinq ans après la Saint-Barthélemy. Ils obtinrent de Henri III la liberté de conscience et l'admission aux emplois publics; mais on limita l'exercice de la religion aux

paroisses établies lors de la conclusion de ce traité, signé le 8 octobre 1577. La paix ne fut pas longue; les suppôts de Catherine tourmentaient les protestants, et la cour n'écoutait point les plaintes des Eglises. La *ligue* des souverains catholiques, organisée au Concile de Trente pour l'extermination des huguenots, la Ligue soutenue par Philippe II et par les princes de Guise dévoilait ses projets; l'Europe catholique devait écraser l'Europe réformée, et proclamer deux principes: *la souveraine autorité des rois* dans les affaires politiques, et *l'infaillibilité du pape* dans les questions religieuses. Le droit de résistance au temporel, le droit d'examen au spirituel devenaient les crimes détestables que la Ligue voulait faire disparaître des affaires de ce monde. Pour accomplir ce projet, les Guise recrutèrent leurs partisans parmi les fanatiques du plus bas étage; ils réunirent les égorgeurs de la Saint-Barthélemy, et les gens timorés qui craignaient les représailles des Calvinistes. Le faible Henri III, n'osant résister en face aux ligueurs, se mit à leur tête, et la guerre commença. Plusieurs résidences importantes des huguenots furent prises; puis, s'exaltant dans sa fureur, le duc de Guise obligea son malheureux souverain à supprimer la liberté de conscience, naguère octroyée aux protestants.

En 1585, les ministres reçurent l'ordre de quitter le royaume, et les abjurations forcées recommencè-

rent ; toutefois, le roi n'agissait qu'avec mollesse contre les réformés, et ne les persécutait qu'à regret. Furieux de cette conduite, le pape Sixte-Quint, voulut appuyer vigoureusement les projets de la Ligue ; dans ce but, il excommunia les princes de Navarre et de Condé, et les déshérita de leurs droits sur le royaume. Henri IV lui répondit en faisant afficher jusque dans Rome la protestation suivante : « Quant à ce qui touche le crime d'hérésie, je soutiens que M. Sixte, soi-disant pape, en a faussement et malicieusement menti ; que lui-même est hérétique, ce que je ferai prouver en concile légitimement assemblé. » Dès lors, la guerre éclata sur tout le sol de la France. Pendant les deux premières années les succès furent variés ; mais, en 1587, les ligueurs essuyèrent à Coutras une défaite qui irrita le parti catholique contre Henri III ; et comme le duc de Guise venait de tailler en pièces une armée allemande envoyée au secours des réformés, le clergé le désigna clairement comme souverain légitime ; les choses furent même poussées si loin, que le roi ne crut pouvoir sauver sa couronne qu'en faisant assassiner son rival, en décembre 1588. La mort violente de Guise, l'assassin de Coligny, souleva contre le roi tous les ultramontains de France. Les théologiens de la Sorbonne délièrent le peuple du serment de fidélité, et des processions demandèrent au Ciel la mort prochaine de Henri III. Se

voyant ainsi délaissé des ligueurs, le roi tendit la main aux réformés, et, d'accord avec le prince de Navarre, il était prêt à triompher du parti catholique, lorsque Jacques Clément l'assassina, le 2 août 1589. Henri IV continua la guerre, et, pour en finir, abjura le protestantisme, en 1593; puis, après quatre années d'incertitudes et de vexations, les réformés obtinrent l'Edit de Nantes[1], qui assurait l'existence de leur religion et les droits de leur culte.

On le voit, la résistance héroïque des protestants a vaincu cette Ligue qui avait été organisée par les Puissances ultramontaines, pour détruire toute liberté et river à jamais les volontés des peuples sous le bon plaisir des rois. Aujourd'hui nous entendons les hommes politiques attribuer l'affranchissement des nations à la philosophie du 18e siècle. Qu'il nous soit permis de leur demander ce que serait devenue la liberté en Europe, si les Guise, Philippe II et Sixte-Quint eussent réussi dans leur projet. Il serait à désirer que certains protestants, qui doivent tout à

1. Voici les dispositions principales de cet édit: Pleine liberté de conscience; exercice public de la religion dans tous les lieux où il était établi en 1597; admission des réformés aux charges publiques, de leurs enfants dans les écoles, de leurs malades dans les hôpitaux, de leurs pauvres au partage des aumônes; permission de faire imprimer les livres protestants dans certaines villes; Chambres composées de membres réformés et catholiques en nombre égal dans quelques parlements; quatre Académies; autorisation de convoquer les Synodes; enfin, un certain nombre de villes de refuge et de sûreté pour les protestants, en cas de guerre. Il est nécessaire d'avoir ces faits présents à l'esprit, pour comprendre les détails de nos correspondances entre Genève et les Eglises françaises.

leur religion, montrassent un peu plus de reconnaissance pour la cause véritable de leur indépendance individuelle et nationale.

On pourrait croire que, durant cette période tumultueuse, les protestants furent exclusivement occupés, en France, de leur défense matérielle et de leurs querelles avec le parti catholique ; les historiens de ce pays, qui racontent les faits politiques et les hasards de la guerre, présentent les choses sous ce point de vue. Rien n'est moins exact ; et l'un des caractères les plus honorables des réformés, c'est d'avoir trouvé du temps pour tout dans les plus mauvais moments de leur existence.

Soins administratifs pour les Eglises.

Les Consistoires et les pasteurs veulent que l'administration des Eglises souffre le moins possible des malheurs du temps ; ils travaillent sans relâche à l'avancement des idées évangéliques parmi leurs coreligionnaires. Frappés des périls qui menacent les paroïsses privées de conducteurs spirituels, ils multiplient leurs démarches pour trouver un nombre suffisant de ministres. Genève, malgré sa propre détresse, envoie chaque année plusieurs ecclésiastiques en France, et son œuvre forme un des griefs sérieux que Rome articule contre l'Académie de Calvin. La correspondance de la Vénérable Compagnie est des plus actives avec les Synodes et les Consistoires ; on la consulte touchant les circonstances délicates où les Eglises se trouvent, et des actes de

sympathie chrétienne, de charité mutuelle, donnent à ces rapports un caractère qui rappelle les temps où les frères étaient unis dans un même esprit. Offrons quelques traits de cette vie intérieure, dans les diverses provinces où la réforme florissait à cette mémorable époque. Pour faciliter notre travail, nous le diviserons en trois périodes, fournies par les faits eux-mêmes : 1° années qui précèdent l'Edit de Nantes ; 2° état des Eglises sous Henri IV et Louis XIII, jusqu'au siége de La Rochelle ; 3° réorganisation des Eglises à la fin des guerres de Richelieu contre les Calvinistes.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Etat intérieur de l'Eglise de 1576 à 1597.

Eglises de Bourgogne. Issurthile

La Bourgogne, où les protestants sont si clairsemés de nos jours, comptait, à la fin du 16e siècle, de nombreuses Eglises. Issurthile en était le chef-lieu. Cette ville, située à sept lieues au nord de Dijon, n'est plus qu'un bourg de 1500 âmes ; avant les persécutions religieuses, elle comptait plusieurs milliers de réformés, et possédait le siége du Consistoire de la province ; ses habitants se faisaient remarquer par leur zèle chrétien. A peine l'Académie de Genève a-t-elle formé quelques jeunes ministres, que, « las d'être sitibondes et affamés de la Parole de Dieu, » ils supplient Calvin de leur envoyer un pasteur pour annoncer cette Bonne-Nou-

velle, que depuis si longtemps ils souhaitent et désirent. Leurs vœux furent accomplis ; nos registres portent diverses mentions relatives aux frères d'Issurthile et à leurs progrès religieux. En 1582, cette Eglise possédait un pasteur originaire du Béarn, nommé Diserot, dont la prédication amenait beaucoup de catholiques à l'Evangile. Les parents de ce ministre désiraient le voir au milieu d'eux ; le Consistoire d'Issurthile ne pouvait se résoudre à ce départ, et, selon l'usage, la Compagnie de Genève dut trancher la question. Naturellement, les Eglises de Béarn gagnèrent leur procès, et M. Auban, collègue de M. Diserot, en exprimant ses regrets à Théodore de Bèze, décrit en ces termes l'état des protestants de la Côte-d'Or :

« Mon ami était trop attaché à sa patrie, pour qu'il résistât à ses désirs ; mais nous sommes frustrés de son ministère, et j'ai trop grosse tâche pour aller seul. Satan nous suscite chaque jour nouveaux combats : il a détruit l'exercice de la religion à dix ou douze lieues à la ronde, sauf en celui-ci, où la volonté de Dieu nous a été favorable. Je désirerais que nous pussions envoyer quelques jeunes gens étudier à Genève, mais cette Eglise n'a point le moyen de le faire pour le moment, à cause des gendarmeries qui ont couru en ces climats et par-deçà, et qui ont tant pillé et rançonné, que nous sommes tous comme menu peuple. »

Le départ du pasteur Diserot paraît avoir été une véritable calamité pour les protestants de Bourgogne; car, bientôt après son éloignement, un ministre près de Beaune écrivait à de Bèze (1583) : « Daignez, je vous prie, accorder quelques serviteurs de Jésus-Christ à notre député, M. Bouchin. Nos environs, La Mothe, Savigny, Digoin et Beaune sont près de se joindre à l'Evangile ; plusieurs centaines de personnes, sur un espace de six lieues à la ronde, se trouvent bien disposées; mais, faute d'ouvriers en suffisance, tout s'en va en friche; il serait à désirer qu'on envoyât plusieurs jeunes gens étudier chez vous; car, depuis le départ de M. Diserot, la florissante Eglise d'Issurthile est bien malade, et nous ne sommes maintenant que huit ou dix ministres en cette province, traînant les ailes et mangeant notre blé sans pouvoir semer plus loin ; c'est pourquoi mandez-nous, si possible, quelque bon personnage propre à redresser l'Eglise de Beaune; M. le baron de Digoin le recevra et le protégera de tout son pouvoir. »

Eglises du Midi.

Les Eglises du Midi entretenaient également des relations suivies avec Genève, et prenaient l'avis de la Vénérable Compagnie dans des cas délicats. Un jour, le Consistoire de Sainte-Foi (1582) se trouve fort embarrassé, vu que dans la province de Gascogne plusieurs protestants affermaient les biens et les terres des curés et des moines, qui leur faisaient

Protestants affermant les biens des moines.

de grands avantages. Les pasteurs demandent au clergé genevois, si les réformés peuvent obliger leur foi au service de ces gens-là, dont les bénéfices relèvent directement du pape, ce qui semble contraire aux ordres de Jésus-Christ. Ils ajoutent que toutes leurs provinces sont agitées de cette question, et un grand nombre de ministres pensent qu'on ne peut admettre de tels publicains à la Cène du Seigneur, avant qu'ils aient accepté les remontrances de la Parole de Dieu qui les condamne. « Du reste, ajoutent-ils, tous les frères sans exception s'accordent à vous prier de donner votre avis sur ce sujet. » La Compagnie répondit aux Eglises du Midi que, sans trop presser les choses, il fallait diminuer autant que possible ces affermages ; « il est clair que les abbés et prieurs ne prennent des réformés à leur service que pour les attirer aux scandales de Rome, et les changements sont très à craindre en ces temps d'alarmes pour la foi. D'autre part, ils peuvent donner de très-bons exemples à leurs maîtres, et faire briller leur lumière devant les gens égarés ; il faut donc prendre avec toute prudence et selon les personnes cette grave question. » Il est à croire que les conseils de la Vénérable Compagnie furent suivis par les Eglises de Gascogne et de Périgord.

Etudiants en théologie.

Les envois d'étudiants en théologie se répétaient chaque année. On trouvera ces détails dans le chapitre où nous parlons des travaux de l'Académie.

Les Eglises manifestaient toujours une grande impatience de recevoir leurs nouveaux ministres; la pénurie d'ouvriers était grande, et le clergé romain harcelait les paroisses momentanément privées de pasteurs. Genève, inflexible pour la somme des études nécessaires au serviteur de Jésus-Christ, consentit à raccourcir les deux années exigées, lorsque le candidat arrivait avec une préparation suffisante dans les langues anciennes et la connaissance des saints Livres; en ce cas, les professeurs développaient spécialement ces jeunes hommes sous le rapport de la prédication; ils leur donnaient les notions nécessaires touchant la controverse, et les renvoyaient au plus vite « sur le champ d'action. » Parfois le peuple de Genève voyait ces départs avec chagrin; désireux d'une prédication variée, il entendait volontiers les jeunes Français, dont le talent assurait l'avenir. La Compagnie entrait dans ces sentiments, comme on en peut juger par le fait suivant.

L'Eglise de Bordeaux demanda un jeune Courtant. « Nous vous l'accordons, écrivaient les pasteurs de Genève, bien que nos seigneurs du Conseil le regrettent, vu le beau témoignage que ce jeune homme a donné parmi nous de sa doctrine et de sa vie. Notre peuple, de qui il avait pris soin particulièrement, ne l'aurait jamais cédé, n'était l'assurance que notre perte vous sera un grand gain et une preuve que nous voulons être toujours en sainte

communion fraternelle avec vous. Vous recevrez donc M. Courtant de manière à profiter de sa sainte doctrine et de ses exhortations pour l'avancement du règne de Dieu. »

Après que Henri IV fut monté sur le trône, les Eglises recouvrèrent un peu de tranquillité, et firent un sérieux examen de leur position. Il fut facile de voir que les soins pastoraux déployés au milieu de la persécution n'étaient plus suffisants dans les jours de paix, et qu'il fallait doubler et tripler le nombre des ministres et des instituteurs pour desservir convenablement les paroisses. Ce fut encore vers Genève qu'on se tourna afin d'obtenir ces renforts, et Genève, froissée, décimée par dix ans de guerre et de misère publique, trouva des hommes et des ressources pour ses amis de France. Une lettre de Nîmes en dit plus que tout le reste (1596) : « Messieurs, il faut que nous revenions à vous, et que notre pauvre Eglise et école se retrouve encore à votre porte pour vous supplier de nous assister ; vous empêcherez de cette façon un grand dégât qui se prépare chez nous, et duquel sans doute le reste du corps des Eglises de France se ressentirait ; notre maladie est contagieuse et passera ailleurs, s'il ne vous plaît de nous secourir. Dieu vous a abondamment pourvus de personnes qui nous peuvent faire triompher des ennemis qui nous sapent de toutes parts ; c'est pour cela que nous nous retirons libre-

Nîmes.

ment et avec assurance à vous, y étant portés par l'amitié qu'il vous a plu de nous témoigner toujours. En de si saintes affaires, l'importunité ne peut avoir lieu, et là où nous vous semblerons importuns, nous vous prions de croire que nos nécessités nous ôtent toute discrétion ; c'est de vous, Messieurs, que nous attendons du bien, en priant Dieu de vouloir de plus en plus vous faire fleurir pour l'assistance de vos frères. »

Eglises de l'Ouest. Sainte-Foi.

Les mêmes requêtes arrivèrent des Eglises de l'Ouest. « Nous vous supplions, écrit le Consistoire de Sainte-Foi, de consoler ce troupeau qui a recours à vous, ayant une continuelle espérance de la charité que vous lui portez. Nous avons besoin de deux pasteurs, pour tenir lieu de ceux que Dieu nous a retirés ; et ce ne sont pas des personnes qui se retrouvent en toute rencontre qualifiées pour cette mission, car, certes, la charité de Christ, la foi et la bonne conscience n'entrent pas en tous. Si Dieu nous faisait la grâce de nous trouver, par votre secours, pourvus d'une personne qui pût entretenir l'unité de la foi par le moyen de la paix, nous le recevrions de votre part, avec tout l'honneur et la bonne volonté que nous rendrons toute notre vie aux serviteurs de Dieu. »

Ces demandes furent accueillies par le clergé de Genève, et plusieurs pasteurs et maîtres d'école partirent pour la Gascogne et le Périgord ; mais les

vides étaient si grands dans les paroisses françaises, qu'à peine les premiers ministres étaient installés, que l'on priait Genève de continuer cette bonne volonté envers les Eglises, dont les unes « sont du tout destituées, les autres n'en sont guère loin, presque tous les pasteurs étant valétudinaires ensuite des souffrances passées. »

Controverse.

La vie religieuse se manifestait aussi par des écrits sur la controverse. Tout en réorganisant à grand'peine leurs communautés, les protestants français n'oubliaient pas la propagation de l'Evangile, et les pasteurs élevés dans l'Académie de Genève croyaient devoir soumettre ce genre de traités à l'approbation de leurs anciens chefs spirituels. Ainsi, le synode d'Anduze (1595) demande à la Vénérable Compagnie d'examiner un livre intitulé : *L'Anti-Jésuite,* par le pasteur de Serre. « Attachez, disaient-ils, votre approbation à ce livre, par lequel notre frère a fait évanouir maintes calomnies. Appuyé sur le suffrage de personnes qui ont tant reçu du Seigneur, il pourra mettre au jour d'autres écrits pour combattre la papauté. L'espérance que nous avons de voir une telle œuvre contribuer au bien de l'Eglise, nous fait trouver bon que M. de Serre consulte votre saint jugement, et que votre suffrage lui serve ainsi de passeport auprès de toutes nos Eglises de France, car nous avons toujours déféré à la solidité de vos esprits, et nous vous reconnaissons pour nos pères en Jésus-Christ. »

Anduze. M. de Serre.

Orange. Envoi d'un pasteur.

Les protestants d'Orange partageaient la même opinion quant à l'autorité de Genève dans les questions ecclésiastiques. Une assemblée (1593) du Parlement et du Consistoire de la dite principauté « supplie la Vénérable Compagnie de vouloir les favoriser pour l'honneur et la gloire d'iceux et augmentation de leur Eglise, et de se départir de quelques pasteurs genevois, afin de s'opposer aux attaques que leur livrent les adversaires de la vérité. Nous sommes environnés d'une seconde Rome (disent-ils), et pour lui résister il ne nous faut pas gens endormis, mais des personnes remplies de vie et de salutaires doctrines, comme, grâce à Dieu, vous en avez bon nombre; nous prions le Seigneur de vous les accroître tous les jours ; et si vous pouvez nous céder l'excellent personnage M. Goulart, notre Eglise est sûre qu'il ferait de grands travaux parmi nous. » Le pasteur Goulart était trop précieux en temps de guerre, pour quitter ses fonctions sur le territoire genevois ; on envoya d'autres ministres à Orange, qui rendirent de véritables services à cette communauté durant un séjour de quelques mois.

DEUXIÈME PÉRIODE.

1597-1622.

L'Edit de Nantes était signé; la paix extérieure, la stabilité et la protection semblaient devoir être les

conséquences de sa publication; mais la différence était grande, à ce qu'il paraît, entre la loi écrite et son exécution positive. Nos correspondances jettent quelque jour sur cette période et sur les tiraillements. les vexations que subirent les Eglises. Les missionnaires catholiques déployaient une ardeur extrême pour convertir les protestants : ils parcouraient les provinces, dirigeant leurs efforts contre les paroisses dès longtemps privées de pasteurs, ou desservies par des hommes âgés et brisés par les dernières persécutions. D'autre part, les Consistoires veillaient soigneusement au salut de leurs communautés, et, dans ce but, Genève recevait de nombreuses demandes de pasteurs. L'Eglise de Milhau (1598) écrivait : « Nous sommes dépourvus de ministres. et nous nous trouvons proche des lieux d'où ceux qui nous contrarient tirent comme d'une pépinière des docteurs adversaires; nous avons donc un extrême désir de recouvrer un pasteur, pour nous consoler par la Parole divine, et réfuter les arguments de ceux qui voudraient bannir l'exercice de notre religion. Aussi voudrions-nous avoir un ministre non-seulement versé dans la sainte théologie, mais aussi exercé en la controverse et conduite d'Eglise, tant importante en ces jours fâcheux. »

Milhau

La Compagnie pourvut aux vœux du Consistoire de Milhau, en lui envoyant le pasteur Duteil.

Tonneins.

Les protestants de Tonneins présentaient une re-

quête analogue (1600). « Satan, disaient-ils, a tant gagné, que la messe est non-seulement rétablie ès lieux d'où elle avait été chassée, mais aussi établie où elle n'avait été de mémoire de ceux qui vivent, tellement qu'étant ainsi attaqués, nous avons besoin d'être recommandés à vos saintes prières, afin que, le Seigneur continuant ses bénédictions au milieu de nous, le règne de Christ soit de plus en plus avancé, à la confusion de Satan et de ceux de son parti. Si l'exercice de la religion était également établi et rétabli, nous espèrerions avoir quelque meilleure condition; mais nos péchés ont fermé le cours des bontés du Seigneur, et aussi nous sommes-nous trompés en voulant nous conduire selon notre raison, tellement que, poursuivant l'édit que nous avons eu de notre roi, pensant rendre notre condiction meilleure, nous craignons de l'avoir rendue pire. Du reste, tout le mal n'est pas de notre côté; car si quelques-uns des nôtres sortent, le Seigneur retire du clergé romain ceux qui sont pour nous; dernièrement, un jeune moine, passant ici avec une bonne attestation de son prélat, conféra sur divers points de la religion avec notre pasteur, et quitta le froc; nous lui avons donné une Eglise en Béarn; nous en espérons quelque chose de bon; Dieu veuille qu'il ne nous trompe point! »

La Rochelle

La Rochelle, quoique en meilleure position, souffrait aussi du manque de pasteurs (1598). « La

moisson, disait cette Eglise, s'apprête si belle par la miséricorde divine, après tant d'orages, qu'il s'en faut de beaucoup qu'il y ait nombre suffisant de ministres pour fournir les paroisses réformées qui déjà de longue main sont établies en ce royaume; comme nous n'avons que trois pasteurs, nous en avons recherché d'autres ès lieux circonvoisins, mais sans réussir, ce qui nous induit à nous adresser à votre Eglise, qui est la mère nourrice de plusieurs des Eglises de France, en leur envoyant des pasteurs pour leur administrer le pain de vie; si vous connaissiez entre vous un ministre doué des dons requis pour cette ville de la Rochelle, composée de plusieurs gens doctes et distingués, et chez qui il arrive de jour à autre des étrangers de tous les endroits de la France et des royaumes circonvoisins, il vous plaise de nous l'adresser, et nous donnerons ordre pour lui administrer les choses nécessaires et le conduire vers nous avec toute sa famille; le messager choisira les chemins les plus commodes. Nous vous donnons beaucoup de peine, mais il vous plaira de considérer la nécessité où nous sommes, le peu de serviteurs de Dieu qui restent dans cette Eglise, où il y aurait prou besogne taillée pour huit pasteurs. » On voit par cette lettre que, malgré la paix légale qui régnait de par l'Edit de Nantes, la sécurité des protestants n'était guère assurée, car le système des *guides* organisés pour les voyages des pasteurs ne se trouvait nullement abandonné.

Blois.

Les lettres des protestants de Blois dépeignent sous de vives couleurs les ravages occasionnés par les récentes guerres et les difficultés du moment. « La longueur et l'âpreté des dernières persécutions ont tellement dénué la France de ministres de la Parole de Dieu, que nous sommes contraints d'en rechercher ailleurs, dans les lieux où il a plu à Dieu d'en dresser des pépinières. Nous nous adressons à vous dans ce but; car, quelque démarche que nous ayons faite dans tous les endroits de ce royaume pour trouver un pasteur, ç'a été en vain par l'extrême rareté d'iceux. Notre Eglise commence à renaître; mais, resserrée de tous côtés par ses adversaires, elle est perdue si on ne la pourvoit pas d'un bon conducteur, et ce serait d'autant plus dommageable qu'elle est composée de deux cents familles, èsquelles il y a bon nombre de personnages doctes et honorables, établis depuis les dernières persécutions. Aussi nous implorons votre secours, très-honorés frères, lequel ne manqua jamais à ceux qui l'ont recherché pour la gloire de Dieu. Particulièrement cette Eglise de Blois est dans ce cas, puisque, durant vingt ans qu'elle fut unie avec celle de Mer, elle a été gouvernée par des pasteurs qu'elle a reçus de vous; continuez-nous donc la même bienveillance, et vous ferez en cela une chose agréable à Dieu et digne du zèle que vous avez toujours eu pour l'édification des Eglises de France. (6 octobre 1598.) »

Dans d'autres circonstances, les sollicitations n'admettaient pas de retard; il fallait que le ministre fût trouvé sur-le-champ et se rendît au poste désigné; tel était le cas pour l'Eglise de Joyeuse. « Dieu nous a visités par de longues persécutions en cette province; mais enfin il nous regarde d'un œil débonnaire et plein de miséricorde, et il n'a pas voulu permettre que nous fussions soumis aux souhaits de nos adversaires. Nous avons besoin d'un pasteur, et nous désirerions obtenir M. Grevet ou M. Menessier. La chose presse, car Messieurs les présidents de Nollet et de Villernoul, gendre de M. Duplessis-Mornay, sont députés pour l'établissement de l'Edit en ce duché; ils nous mettront, Dieu aidant, en possession de deux lieux de culte; mais si nous n'avons pas de pasteurs à leur présenter, ils auront fait un voyage en vain. Nous donnerons à nos ministres 200 écus par an, sans compter le louage de leur maison, ni les frais qu'on fera pour les bien recevoir. »

Joyeuse.

L'Eglise de Die (1600) ne croyait pas devoir mettre autant d'instance dans ses sollicitations, tout en désirant vivement un pasteur pour une localité voisine qui s'était distinguée par l'énergie de sa conduite. « Nous savons, écrivait ce Consistoire, que votre ville est honorée d'un nombre infini d'excellentes grâces, vu que non-seulement de vrais chrétiens persécutés dans ce royaume et ailleurs se réfugient dans ses murs, mais elle est le séjour des

Die

plus doctes personnages, et la pépinière des vrais ministres de la Parole, qui ruissèlent sur tous les endroits de la France. La crainte de vous importuner nous a retenus jusqu'à présent, mais une très-urgente nécessité nous pousse vers vous ; nous vous supplions, par la communion et l'étroit lien de charité qui nous unit, de nous prêter quelqu'un de votre Compagnie pour l'employer au service de Quint, Eglise tout proche de celle-ci, et qui, depuis le commencement de la restauration de l'Evangile, en a fait une sincère profession. »

Lyon avait particulièrement souffert pendant les dernières guerres civiles ; la population réformée, malgré tous ses efforts, ne put relever promptement son Eglise. Durant quatre années, les pasteurs des environs fournirent tant bien que mal aux besoins du culte; mais, en 1601, le Consistoire lyonnais pensa que cet état n'était plus tolérable, et pria la Vénérable Compagnie de lui céder le ministre Cusin. Celui-ci ne voulant pas quitter Genève, on nomma M. Debrune. L'Eglise de Lyon l'accepta avec joie, ainsi que le témoignent ces paroles : « Nous croyons qu'il a été doué par la divine Providence pour faire luire le flambeau de la Parole sainte ; nous vous remercions très-affectueusement de ce bienfait, et veuillez continuer vos bons offices à cette ville, qui a grandement besoin de votre aide. Les faveurs que vous lui faites redonderont non-seule-

Lyon.

ment à nous, mais aussi à toutes les Eglises du royaume, étant celle-ci de non petite conséquence. » M. Debrune ne pouvant pas faire long séjour à Lyon à cause de sa santé, et la Vénérable Compagnie jugeant qu'une Eglise aussi importante ne devait pas être desservie par un jeune pasteur, envoya successivement M. Granet et M. Jaquemot. Ce dernier, quoique fort âgé, conservait une grande verdeur dans sa prédication; il apportait le zèle du jeune homme uni à l'expérience du vieillard; aussi, de chaleureux remerciements témoignèrent aux Genevois la gratitude des réformés de Lyon.

Forez Saint-Etienne.

Un des points de la France sur lesquels le catholicisme agissait avec le plus d'énergie, était la province du Forez. Les pasteurs se trouvaient dispersés, et les missions romaines travaillaient sans relâche; les conversions n'étant pas assez rapides, on s'en prenait aux temples, et la destruction des lieux de culte s'opérait en dépit de l'Edit de Nantes. Des pasteurs envoyés de Genève arrêtèrent le mal, et rétablirent la prédication de l'Evangile à Saint-Etienne. Voici comment cette ville exprimait sa satisfaction à la Vénérable Compagnie: « Les épreuves successives par où Christ notre maître a passé, nous apprennent à nous résoudre de retomber dans une misère nouvelle, après avoir évité un péril récent; cette vigilance est nécessaire, car nos ennemis se disposent à nous surprendre; ils auraient réussi dans leur pro-

jet, et rendu notre chute irréparable, si l'Eglise eût été plus longtemps privée de pasteurs. Après avoir vomi toutes les injures contre nous, ils ont dévasté et brûlé notre temple ; mais, comme Dieu soutient d'une main ceux qu'il semble abandonner, nous reconnaissons qu'il vous a employés pour raffermir cette Eglise si abîmée, et nous vous rendons grâces du service et de l'affection que vous nous avez témoignée (1605). »

Académie de Grenoble.

Grenoble, longtemps décimée par le fanatisme, se relevait après l'Edit de Nantes avec plus d'énergie que jamais. Les protestants, non contents de posséder une Eglise et des pasteurs, désiraient avoir un Collége qui pût former des jeunes gens au saint ministère. Il fallait dans ce but trouver un professeur en théologie. Après l'avoir cherché en divers lieux, mais en vain, le Synode du Dauphiné fut contraint, « à son accoutumée », de recourir à Genève. « Octroyez-nous, écrivait-il, un docte et pieux personnage du nombre de ceux que vous possédez, afin d'édifier et d'illustrer notre naissante Académie. Nous accorderons 600 livres d'honoraires ; et si le professeur peut également enseigner l'hébreu, il aura 400 livres de plus. Nous estimons que M. Laurent est doué des qualités requises pour ces charges, et nous vous prions de nous le concéder, pour la gloire de notre Maître, et pour l'édification des Eglises de par-deçà. (25 mars 1606.) »

La Compagnie répondit[1] que M. Laurent était trop nécessaire à l'Académie genevoise pour qu'elle se privât de ses leçons. Elle choisit en place M. Félix, puis, bientôt après, M. Cusin fut cédé à l'Eglise de Grenoble; et malgré le mécontentement des magistrats de Genève, qui désiraient son retour et le demandèrent plusieurs fois, ce pasteur demeura jusqu'en 1611 dans le chef-lieu du Dauphiné. Son ministère reçut une éclatante approbation, et son caractère, universellement respecté, lui fit obtenir une espèce de tolérance pour des divergences dogmatiques sur lesquelles on était alors impitoyable.

Quelques Eglises, pensant que Genève ne pouvait subvenir aux requêtes incessantes qui lui parvenaient, s'efforçaient de trouver des pasteurs sur certains points de la terre française qu'on supposait moins dévastés qu'ailleurs; mais les réponses étaient navrantes, et la disette des ouvriers se faisait cruellement sentir en tous lieux. La ville d'Issoudun était dans ce cas, et voici comment elle exposait sa situation à Genève : « Mai 1604. Dès le mois de septembre dernier, notre saint exercice est interrompu, et nous avons quelquefois un service religieux célébré par des pasteurs éloignés de 10 ou 12 lieues de notre ville. Désirant de tout notre pouvoir recouvrer un ministre, nous avons écrit en divers endroits de ce royaume où il y a des propo-

Issoudun.

1. Registres de la Compagnie, 10 octobre 1606.

sants; mais il ne nous a pas été possible d'en obtenir, tellement que la nécessité nous force à vous écrire, espérant que vous continuerez à notre égard le saint zèle que vous avez pour la restauration des Eglises tant en ce royaume que autre. Cette Eglise est bien importante; les commissaires du roi l'ont placée en l'un des faubourgs; notre cité est la seconde ville de Berry, elle contient le siége royal des tribunaux, en sorte que plusieurs personnes y arrivent et concourent avec nous aux prières publiques, sermons et administration des sacrements. Nos frères de Bourges et plusieurs gentilshommes et dames de qualité se joignent également à nous. Aussi avons-nous absolument besoin d'un pasteur; nous vous supplions d'avoir pitié et commisération d'icelle, en nous octroyant notre juste requête. » La Compagnie envoya M. le pasteur Favon.

Usez.

L'Eglise d'Usez, en 1606, fut en proie à ces contestations qui renaissent si fréquemment dans les communautés chrétiennes, lorsque la paix et le bien-être succèdent aux orages extérieurs. Un des deux pasteurs de la ville était mort. Les Conseils désiraient avoir un ministre genevois; le Consistoire voulait un Français, et ne voyait pas d'urgence à cette nomination d'un nouveau venu. Voici les points les plus saillants de la correspondance à ce sujet: « *Le Consistoire d'Usez à la Vénérable Compagnie.* — Nous honorons et reconnaissons votre

Eglise comme la mère des nôtres; c'est chez vous que se façonne le bois avec lequel on décoche les coups contre l'ennemi; mais puisqu'il a plu au Dieu de paix, après une longue tourmente, de nous faire jouir d'un calme par lequel, outre la paisible prédication de la Parole dans les temples, nos académies ne manquent pas de proposants, notre Consistoire a résolu de patienter jusqu'au Synode prochain pour demander un pasteur; mais nos Conseils, importunés par quelques-uns, en ont jugé autrement, et vous écrivent pour avoir un ministre. Veuillez plutôt avoir égard à la voix de l'Eglise régulièrement assemblée, qu'aux sollicitations des particuliers. » La Compagnie répondit : « Nous serions marris d'accepter le titre dont vous honorez cette Eglise ; loin d'être la mère, elle s'estimera toujours une des moindres; mais prenez en bonne part le fraternel avis que nous vous envoyons : Procurez tous les jours les choses qui sont pour l'édification et la paix ; supportez les défauts qui peuvent être chez quelques-uns de vos paroissiens; coupez les racines de partialités, qui ci-devant ont grandement défiguré le lustre de vos assemblées. Notre avis serait qu'au plus tôt vous installiez un deuxième pasteur, en remplacement du défunt M. de Croi, fermant ainsi toutes les dissentions, restant joints de cœur et d'affection avec vos magistrats, afin de faire allègrement votre charge devant Dieu. Dans ce but, nous prions

le Maître de la moisson qu'il vous envoie tels moissonneurs qui vous avancent en sa crainte et en son amour. »

Les Conseils d'Usez exposaient, de leur côté, la nécessité d'un second pasteur, et la Vénérable Compagnie, gardant une exacte mesure entre les deux partis, leur disait : « Vous avez un zèle louable pour fournir votre Eglise de bons et fidèles ministres ; mais ne trouvez mauvais, si nous vous disons franchement notre avis. De malheureuses dissentions ont jadis travaillé votre Eglise ; il paraît qu'elles ne sont pas encore éteintes ; nous n'en rechercherons pas les causes ; mais la charité chrétienne et notre devoir nous induisent à vous prier, au nom du Dieu de paix, de vous tenir étroitement unis avec les conducteurs de l'Eglise, c'est-à-dire le pasteur que vous avez encore et les anciens et diacres du Consistoire. Il faut que votre saint désir d'avoir un second ministre soit accompli selon l'ordre établi dans les communautés protestantes. Nous espérons que Dieu conduira vos esprits et ceux de votre Consistoire de telle sorte, qu'ayant ensemble un même désir, vous employiez les moyens agréables à Dieu et profitables à tous les membres de votre Eglise sans exception. » — Cette fraternelle intervention eut un favorable succès : un nouveau pasteur fut élu, et l'Eglise d'Usez garda un bon souvenir de cette officieuse démarche ; nous la verrons prendre part à un grand

acte de fraternité religieuse que les protestants français accomplirent envers Genève en 1611, lorsque cette ville fut sérieusement menacée par le prince de Savoie.

Paris.

L'Eglise de Paris recourut également à Genève pour recevoir un pasteur. En date du 6 septembre 1606, le Consistoire écrivait à la Vénérable Compagnie : « Ayant obtenu du roi le lieu de Saint-Maurice de Charenton pour l'exercice de notre culte, il y a espérance *d'une grande moisson;* déjà en voyons-nous quelques commencements, encore que nous n'y ayons été que trois fois ; c'est pourquoi, ayant faute d'ouvriers, nous avons recours à vous comme à ceux qui ont les moyens et la volonté de nous secourir en si urgente nécessité ; vous l'avez fait autrefois en telle occurrence, et nous nous promettons le semblable de votre zèle et charité. Notre plus cher désir serait d'avoir M. Prévost ou M. Cusin durant quelques années, s'ils ne peuvent quitter Genève pour toujours ; le rapport qu'on nous fait de leur dextérité à traiter des Ecritures Saintes ès prédications, et leur âge mûr, nous les font spécifier, joint à cela que vous les avez prêtés à d'autres Eglises qui n'en avaient pas autant besoin que nous, et où ils ne pouvaient pas faire tant de fruits qu'en celle-ci, qui est comme un abrégé de tout le royaume, et où journellement abordent des personnes de tous endroits. »

La Vénérable Compagnie témoigna de vifs regrets aux frères de Paris, mais elle ne pouvait se priver des services de ces Messieurs ; d'ailleurs, l'un d'entre eux était promis à Grenoble. Pour obvier à cet inconvénient, les provinces voisines, frappées de la haute importance de l'Eglise de la capitale, envoyèrent à leurs frais plusieurs jeunes gens étudier aussi promptement que possible à Genève, et témoignèrent, quelques années plus tard, une chaleureuse reconnaissance à la Vénérable Compagnie, pour les soins spéciaux qu'elle avait pris de ces candidats au saint ministère.

Les rapports avec le catholicisme occasionnaient de fréquents appels à la prudence pastorale de la Vénérable Compagnie. Les protestants de Metz se trouvaient fort embarrassés, en 1598, à propos d'une procession où l'on voiturait un dragon doré et d'autres idoles. Des compagnies d'archers précédaient le cortége pour faire cesser le travail et fermer les boutiques ; parmi ces soldats se trouvaient des réformés, et le Consistoire écrit à Genève : « Nous avons exhorté ces gens de se déporter de telles façons de faire ; à quoi ceux-ci, loin d'obéir, ont continué d'y aller comme auparavant. Nous leur interdisîmes alors la Cène, en leur montrant que c'est faire escorte à l'idolâtrie, à laquelle le fidèle ne doit communiquer ni directement ni indirectement. Du reste, cette démarche n'est nullement né-

Metz

cessaire, vu que le peuple d'ici n'est point turbulent, et personne n'aurait garde de faire aucune fâcherie aux processions, quand il n'y aurait ni prévost ni archers devant icelles. »

Les archers répondirent qu'ils n'avaient aucune intention de protéger l'idolâtrie, mais que, leurs gages leur étant dus depuis plusieurs années, ils craignaient de tout perdre, s'ils refusaient ce service. Le Consistoire, jugeant le cas fort grave, s'en référa aux frères de Genève, non qu'il crût avoir outrepassé son mandat ou montré une trop grande sévérité à l'égard des récalcitrants, mais afin de s'appuyer sur l'autorité d'une Eglise étrangère auprès des magistrats de la ville.

La Vénérable Compagnie adopta un terme moyen : considérant le peu de temps qui s'était écoulé depuis la publication de l'Edit de Nantes, elle conseilla aux pasteurs de Metz d'oublier le passé et d'en venir à un accord pour l'avenir, afin que les autorités consentissent à libérer de ce service les archers protestants.

Bourgogne

Les Eglises de Bourgogne déployèrent un grand zèle pour se reconstituer, dès que les premières tractations au sujet de l'Edit leur donnèrent quelques moments de paix. Les protestants d'Arnay-le-Duc rouvrirent, en 1596, leur temple fermé par de cruelles persécutions. La Vénérable Compagnie envoya M. Pierre, jeune ministre, afin de desservir

Arnay-le-Duc. Le pasteur Pierre

cette communauté ; ardent ouvrier pour l'avancement de l'Evangile, il fut du nombre de ceux qui écoutent la voix du devoir et ne songent point à conserver leurs forces corporelles ; au bout de quatre ans il succombait à la peine, et le Consistoire d'Arnay-le-Duc écrivait au clergé genevois : « Nous vous faisons part avec grand deuil de la perte de M. Pierre, notre pasteur ; nous en éprouverions beaucoup de fâcherie, n'était qu'il faut suivre en tout la volonté de Dieu. Celui que nous avons perdu était un digne et saint personnage, doué des grâces divines les plus précieuses. Nous avons employé tous les remèdes humains pour le restaurer dans sa santé, mais tout a été inutile ; il est allé à Dieu après dix jours de maladie, louant et bénissant le Seigneur, avec les plus belles et saintes exhortations pour nous-mêmes. Quelques moments avant sa mort, il chanta le Psaume 108 ; il fit ensuite sa prière à son Père céleste ; puis la parole lui faillit, et il rendit son esprit à Dieu, fort doucement, comme un petit enfant, ce qui nous a beaucoup consolés. Quand le pasteur est frappé, les brebis sont en grand danger ; aussi nous vous supplierons de nous aider à trouver un serviteur de Christ, afin que notre Eglise ne demeure pas comme en la gueule du loup ; jusqu'à présent, bien qu'elle soit pauvre, elle a résisté et subsisté au centre de la Bourgogne, par la bonne assistance que vous lui avez départie des grâces de Dieu et des vôtres. Si

du passé, Messieurs, vous avez eu soin, à présent prenez-nous plus que jamais en pitié, car les ennemis du saint Evangile ne demandent rien de plus que de voir les Eglises dissipées et sans conduite. » La Compagnie répondit aussitôt en envoyant un nouveau pasteur.

Dans cette province de Bourgogne, non seulement les anciennes Eglises se relevaient, mais de nouvelles paroisses adoptaient la foi protestante, et se constituaient en dépit des efforts du catholicisme. Le bourg d'Urne, chef-lieu du bailliage de Vime, et Saint-Jean de Lorsne, etc., écrivait à Genève en 1600 : « L'établissement de cette communauté récemment convertie, et l'avancement de la gloire de Dieu par toute cette province de Bourgogne, ne vous sera pas moins agréable qu'à nous qui en goûtons les premiers fruits; mais nous sommes en grande perplexité à faute d'un pasteur pour servir actuellement parmi nous, et nous vous supplions de vous forcer afin d'envoyer un ministre de la Parole de Dieu qui nous édifie, comme nous en avons le plus grand désir ; cela ajoutera à toute la reconnaissance que nous vous portons déjà pour l'envoi de MM. Gaussen et Pierre, qui exercent si fidèlement leur vocation autour de nous. »

Le pasteur Gaussen à Bussy.

Le ministre Gaussen suivit de près son collègue Pierre; les fatigues du pastorat abrégèrent ses jours, et les Eglises qu'il avait desservies, lui gardèrent

une vive reconnaissance, comme le prouve cette lettre :

« Bussy, 13 mai 1610.

» *Le Synode provincial de Bourgogne à la Vénérable Compagnie.*

» Nous vous remercions de l'affection que vous témoignez aux enfants de feu M. Gaussen notre frère. Nous avons tâché de faire connaître, que nous n'avons pas perdu la souvenance des fidèles travaux de notre dit frère en l'œuvre du saint ministère au milieu de cette province, en donnant à M. Jaquemot la somme de cinquante francs pour l'entretien du fils aîné du dit feu M. Gaussen ; c'est une charité à laquelle nous sommes obligés, et nous voudrions pouvoir l'augmenter en proportion de notre bonne volonté. »

Le zèle et la bonne volonté des Eglises ne purent s'exercer bien longtemps. Cette période de relèvement ecclésiastique fut violemment interrompue en 1621, par les guerres de religion qui eurent lieu sous Louis XIII et Richelieu. Depuis la mort de Henri IV, les protestants étaient tourmentés de mille manières, et l'Edit de Nantes ne se trouvait observé que dans les lieux où le nombre et la puissance des réformés paralysaient le mauvais vouloir du roi et du clergé catholique. Les auteurs réformés ont décrit les effroyables violences qui ravagèrent le Béarn en 1620 ; mais toutes les cruautés ne sont

pas enregistrées par l'histoire, et voici des faits ensevelis dans nos correspondances, qui montrent que si les protestants prirent les armes, ils furent poussés à bout par le fanatisme aveugle du parti catholique. Ainsi Cabrière et Mérindol furent une seconde fois le théâtre de ces barbaries, fruit d'un fanatisme impitoyable.

C'était en 1615. Le Consistoire de Mérindol écrivait à Genève : « Nous sommes maintenant treize pasteurs en cette province ; mais nous n'avons jamais eu si grande occasion de nous lamenter, en voyant et entendant tous les maux et les scandales qui se commettent journellement par tout le royaume, sans que nous puissions aucunement y remédier, tant le mal se rend incurable et se gangrène. Nous désirons l'éviter et l'éloigner par nos ardentes prières et une réformation sérieuse dans notre manière de vivre ; mais comment résister à des ennemis si acharnés ? Jugez vous-mêmes des faits suivants. Le 11 de ce mois d'août, à Salloy et à Crans, trois ou quatre mille séditieux sont venus de nuit attaquer la maison du sieur de Senac de Chasteauneuf, qui a été plusieurs fois syndic de la ville ; ces misérables l'ont arraché des bras de sa mère, qui essayait de le défendre ; ils lui ont brisé la tête d'un coup d'arquebuse ; ils ont traîné son corps dans la ville et laissé quatre jours sans sépulture, exposé aux railleries des enfants. La cause de ce meurtre, c'est que

ce gentilhomme avait disputé publiquement sur la religion, et disait qu'il voulait en faire profession ouverte.

« Ces forcenés avaient juré la perte de tous les parents de la famille de Senac, les seigneurs de Varages et de St.-Etienne, qui sont les plus illustres personnages de la province, gens craignant Dieu et dépensant leurs biens pour le service religieux, le saint ministère, et faisant de telles aumônes, que leurs maisons sont ouvertes à tous les souffreteux. La sédition a duré quatre jours et quatre nuits. Il y a eu quelques blessés, mais pas autre mort que le seigneur de Chasteauneuf, et cela grâce à la vaillance de trente ou quarante gentilshommes qui ont élevé force barricades autour des maisons attaquées, et se sont préservés de la rage de ces misérables hurlant la fin et la mort des huguenots. Un prêtre, nommé Louis Lacour, conduisait ces meurtriers : il a eu les jambes lardées de quelques coups de pointes, en attendant qu'un bourreau lui monte sur les épaules en son temps. Tous les gens de bien de la ville, qui ont empêché qu'on ne courût sur les sieurs de Varages et de St.-Etienne, ont quitté leurs maisons, en attendant que la cour ou le bras du roi les remette en sûreté dans leurs demeures ; mais la cour du pays de Provence y fait peu ou rien. Le zèle faux et hypocrite de la papauté fera donner un pardon général à tous ces homicides, lesquels, peu de mois

auparavant, avaient fait sonner le tocsin en sollicitant le meurtre des huguenots. Quand nous voyons traiter aussi cruellement les plus illustres personnages de notre religion et ceux qui prennent leur défense, nous pensons que tout cela est de mauvais augure, et que le Diable, prince de l'air, fait avec son fils aîné l'Ante-christ l'appareil de quelque grand massacre ; espérons que l'Eternel détruira ses œuvres par le souffle de sa bouche, et quant à nous, nous veillerons diligemment, avec des vœux et des prières, pour que le Seigneur ait compassion de son Eglise, et la préserve des mains des méchants. »

Charité des Eglises persécutées.

Les Eglises, au milieu de leurs afflictions intérieures, savaient encore s'intéresser aux malheurs de leurs frères étrangers. Les Vaudois du Piémont étaient cruellement persécutés en 1619, et la lettre suivante, écrite de Gap par le Synode du Dauphiné à la Vénérable Compagnie, présente la sympathie chrétienne des réformés sous un jour d'autant plus favorable, que les expressions des correspondants sont des plus modestes.

« Puisque nous sommes membres du corps de Christ, nous devons tous avoir le même sentiment qui est en vos cœurs à l'égard de nos frères du marquisat de Saluces, si sévèrement attristés pour le maintien de la vérité, dont ils font profession depuis si longtemps. L'état des Vallées nous cause à la fois tristesse et consolation ; consolation, parce que l'œu-

vre de l'Eternel se fait graduellement, malgré tous les efforts de Satan en ces lieux de persécution ; tristesse, pour tant de misères auxquelles ils sont exposés tous les jours, d'après le rapport assuré qui nous a été fait par plusieurs. Aussi, selon vos bons conseils, nous leur donnerons secours, étant honorés d'être faits les dispensateurs des biens de Dieu, et ouvrant nos cœurs et nos mains, selon le talent qui nous est communiqué de Dieu. Nous les recommanderons à Mgr le maréchal; nous chargerons nos députés au Synode national de travailler à leur repos religieux, qui est l'unique bien de leurs âmes; enfin nous leur enverrons tous les deniers que nous pourrons réunir selon nos petites facultés. Vous, de votre côté, vous leur aidez grandement en intéressant en leur faveur le roi de la Grande-Bretagne et les princes germaniques, en sorte que ces affligés puissent jouir des remèdes prompts et certains qu'ils attendent. »

Caractère des Synodes durant les guerres de Richelieu.

Au milieu de ces persécutions et de ces angoisses, préliminaires des guerres de Richelieu, les Synodes et les Consistoires manifestent de véritables sentiments chrétiens. Si l'exagération ou le fanatisme eussent dirigé ces assemblées, leurs délibérations auraient offert des paroles haineuses, de sombres récriminations contre le souverain, la dénégation absolue de toute espèce de torts du côté des réformés. Bien au contraire, l'idée chrétienne domine dans ces réunions protestantes, et les Eglises du Midi,

après avoir souffert maintes avanies, écrivent à Genève : « Nous sommes heureux de vous convier à bénir le grand Dieu, Prince de la paix, lequel, ayant calmé tant d'orages par le passé, en prévient tous les jours de nouveaux, qui, après nous avoir menacés, nous frapperaient, si la main propice ne se mettait entre deux, sans avoir égard à l'énormité de nos fautes. L'Etat de ce royaume a été menacé des verges de Dieu, et les divisions se fussent rengrégées, si le Tout-Puissant, qui tient le cœur des peuples et des princes en sa main, n'eût arrêté la foudre. Nous prenons cet acte de miséricorde comme un dernier délai donné à l'Eglise pour son amendement; puisse-t-elle bien user de cette paix et de cette liberté, pour le maintien de laquelle nous n'avons d'autres armes que nos larmes et nos humbles supplications! Nous résumerons notre conduite en ces deux mots: craindre Dieu et honorer le roi, et l'issue de notre assemblée tirera de la bouche de nos plus mal affectionnés la confession de cette vérité : que l'esprit de paix a présidé au milieu de nous. Aussi n'est-ce pas sans une croissante douleur. que nous voyons tant de sang répandu par les querelles et combats singuliers de ceux qui vivent sous la qualité de brebis en nos troupeaux ; nous en gémissons, mais nous ne fomenterons jamais par notre connivence ces passions licencieuses et meurtrières, qui rendent les chrétiens si prodigues de leurs vies et

si ardents à attenter à celles de leurs frères. Celui qui a l'empire de nos cœurs veuille les désarmer de ces furies barbares qui exposent l'Evangile de grâce à opprobre, provoquant par leur courroux celui de l'Eternel des armées sur son Eglise! Tant de déplorables occasions nous affligent et nous font soupirer en l'amertume de nos cœurs, que votre compassion à nos souffrances nous donnera un fort allégement. C'est à vous, Messieurs, parmi lesquels Dieu tient sa lampe allumée en toute pureté et clarté, de conserver avec une sainte jalousie et infatigable vigilance ce précieux don d'en haut, afin que les nations voisines et éloignées soient dirigées au chemin du salut par la splendeur de vos lumières, et que la bonne odeur de la Réformation attire les adversaires mêmes à glorifier Dieu en voyant vos bonnes œuvres. Nous redoublons nos vœux et nos prières pour que l'Eternel vous découvre toutes les entreprises de vos ennemis, et, vous embrasant de plus en plus de son zèle, vous fasse être des patrons de sainteté et une pépinière abondante de bons ouvriers pour sa moisson. »

Les protestants de Bourgogne s'unissaient à leurs frères du Midi pour exprimer les mêmes sentiments, au sujet des dangers que les passions politiques de la noblesse amassaient autour des Eglises. « L'affection très-entière, écrivaient-ils à la Vénérable Compagnie, que vous nous avez toujours portée ; la part

que vous prenez au bien qui est départi de Dieu à nos Eglises sous la très-humble obéissance de Leurs Majestés, nous fait vous certifier que nos Eglises se sont rencontrées en même désir et volonté d'avancer le règne de Christ sous les édits de pacification, et de ne nous écarter en rien du devoir de bons serviteurs de Christ et fidèles sujets du roi. Ce désir est partagé par ceux du Midi, et nous avons jugé que vous vous en réjouiriez avec nous ; nous vous en donnons avis pour nous relever du soupçon et ombrage que vous pouvez avoir pris ces jours passés sur nos affaires, vu les troubles qui ont tenu en suspens tous les gens de bien, tant du dedans que du dehors de ce royaume. »

Ces pacifiques et chrétiennes dispositions, appuyées par le pasteur Du Moulin, qui voulait tout souffrir sous la croix, ne furent pas adoptées par la noblesse et les Rochelois ; la guerre éclata vers 1620, et se termina par la prise de La Rochelle en 1629 ; les réformés furent écrasés par le nombre, après des prodiges de valeur ; on les traita comme au temps de la Saint-Barthélemy. Les historiens français racontent en détail les horreurs commises durant ces funestes années. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne rapporterons pas ces faits recueillis dans maints ouvrages, et dont en particulier M. de Félice présente le rapide et saisissant tableau [1] ; mais nous

1. De Félice, Histoire des protestants français, pages 304 à 320.

croyons devoir consigner quelques détails sur un homme qui joua un grand rôle dans ces guerres de Louis XIII ; c'est Jean Coutans, pasteur à Pons, et détenu à Bordeaux pour crime de prédication ; il décrit ainsi ses souffrances passées : « Je ne sais si l'on m'accordera ma grâce, mais s'il en arrive autrement, j'y suis bien disposé depuis plusieurs années; la persécution est si longue, que je ne désire riên tant que desloger, si tel est le bon plaisir de Dieu, afin d'être auprès de mon Rédempteur, ce qui est préférable à la conservation de ma vie. J'estime que c'est assez avoir souffert, que de s'être vu le poignard sous la gorge, lorsque la ville de Pons fut prise par le connétable de Lesdiguière ; rien ne nous fut épargné. Le commissaire, sieur de la Vallée, nous ordonna de vuider la ville dans une heure ; sinon, il nous pendrait lui-même aux fenêtres de son étude. Les protestants s'étant réfugiés dans le temple, je vins pour les exhorter à la patience chrétienne, et 4 ou 500 soldats, le mousquet au poing, nous firent brutalement sortir; puis une émeute générale fut soulevée le soir contre les habitants de la ville. Après des telles épreuves, il ne reste à souffrir qu'une mort injuste pendant la paix, puisque durant la guerre toutes les entreprises susdites n'ont pu m'ôter la vie. »

Ces sentiments chrétiens, cette soumission don on retrouve les preuves dans toutes les persécutions

subies par les réformés, ce véritable esprit des martyrs n'arrêta jamais la fureur des bourreaux ; toute pitié semblait avoir disparu du cœur des Français ; le fanatisme glacial de Richelieu domina les chefs et les soldats durant cette lamentable guerre.

TROISIÈME PÉRIODE.

1629 à 1632.

Réorganisation des Eglises.

La destruction du parti calviniste comme corps de l'Etat fut la conséquence de la prise des cités qu'il possédait. Les protestants virent démanteler leurs villes de sûreté et de refuge, mais un édit de grâce publié en 1629 leur laissa une espèce de liberté de conscience ; ils rentrèrent en possession de leurs temples et de leurs cimetières, et purent pratiquer leur culte dans les lieux où il était auparavant célébré, « en attendant, disait Louis XIII, qu'ils reviennent au giron de l'Eglise catholique et au chemin du salut que nous suivons nous-mêmes. » Cet état de choses ne présentait d'autre garantie que le bon plaisir du roi ; mais les protestants sincères avaient tellement souffert des passions politiques de leurs chefs, qu'ils exprimèrent hautement leur satisfaction et leur espoir de demeurer en paix, pourvu qu'ils observassent les lois chrétiennes dans toute leur pureté ; les délibérations des

Synodes et les adresses de la Vénérable Compagnie de Genève ne laissent aucun doute à ce sujet.

Deux ans après la proclamation de l'édit de grâce, un Synode national se tenait à Charenton ; et voici les principaux passages de la lettre envoyée de Genève à cette solennelle assemblée :

« Septembre 1631. — Loué soit le Dieu des miséricordes, qu'après une si déplorable interruption de vos saints ordres, nous en revoyons une convocation paisible et bien autorisée, et nous pouvons espérer la restauration des brèches et l'avancement de l'œuvre du Seigneur ; nos cœurs, si longtemps mattés et altérés de tristesse, reverdissent de joie et d'espérance. La communion de l'esprit a porté nos plaintes et nos soupirs au trône de la grâce, et a enfin remporté des paroles de consolation ; espérons que Dieu remettra toutes choses dans son ancienne intégrité et splendeur, et fera par votre zèle et vigilante prudence que la gloire de cette seconde maison sera plus grande que la première. L'aspect des ruines et désolations vous causera des regrets bien amers, mais nous espérons qu'avec le secours de Dieu, vous travaillerez à renouveler la face de la terre en fleurs et en fruits de pureté incorruptible, de saine doctrine et de sainte discipline. Voici nos pensées touchant l'état présent des Eglises : Nous vous voyons dénués de forces, d'assurances, d'appuis, de moyens et d'honneurs du monde, mais aussi

déchargés des sollicitudes que ces choses tiraient autrefois après elles. A le bien prendre, c'est le glorieux et très-assuré état de l'Eglise, quand en son Dieu elle a la suffisance de son tout ; alors nous sommes forts quand nous sommes faibles, et proche de la vie quand la mort et ses périls nous entourent de toutes parts. Et qui sait si Dieu, nous voyant trop attachés aux accessoires mondains, ne nous a sevrés de ces choses afin que par contrainte nous devenions plus spirituels, et que notre foi ne soit plus balancée mi-partie entre le Ciel et le monde? Béni soit le Seigneur de ce que vous possédez la liberté sans opposition dans les choses spirituelles, contre l'attente des ennemis du pur Evangile. Il a ployé le cœur de votre roi à la douceur et à la clémence ; entretenons ses bonnes dispositions par une conduite irréprochable en tous nos devoirs d'humilité, de fidélité, d'obéissance, nous éloignant de toutes suggestions qui nous relanceraient dans les maux passés, et ne nous mêlant point de ce qui n'est pas dans notre département. Souvenons-nous que nous sommes le petit troupeau, propre à avoir souvent peur, mais qui ne doit point la donner à autrui. Aimons le mépris du monde, car Dieu le convertira en matière de sûreté. Glorifions-nous de n'avoir part aux honneurs terrestres, puisque par-là nous sommes préservés de corruption. Maintenant que Dieu a taillé et réduit au petit pied sa vigne,

recueillons de nouvelles forces, le remerciant de ce qu'il ne nous a point laissés abâtardir en branchages inutiles ; si nous avons été constants durant les violentes épreuves, soutenons-nous ès lentes et longues.

«Nous voyons de cœur outré un grand mal parmi vous : c'est la désertion de plusieurs églises par faute de l'entretien des pasteurs ; nous pressons ce point essentiel. La superstition trouve tout ce qu'elle veut, et partout où elle va elle rencontre superflues abondances. Sera-t-il dit qu'on a laissé sécher cette divine plante par faute d'un peu d'arrosement temporel ? Le Diable et ses principaux instruments vous attendent à ce passage ! encouragez-vous pour vaincre cet obstacle. Les réductions, annexions de paroisses sont les derniers remèdes et comme le jet des marchandises à la mer en temps d'orage. La fausse religion s'est noyée dans ses richesses et opulence ; la vraie s'appauvrira par faute de zèle et de bons établissements ; et puisque maintenant l'Evangile est prêché avec son vrai air naturel, en droite affection et démonstration de force et de justice, travaillons à ce saint but de la gloire de notre Maître, et montrons-nous ouvriers fidèles et sans reproche. »

Le Synode répondit à la Vénérable Compagnie :

« Nous avons été heureux de recevoir le témoignage de votre cordiale sympathie, et nous vous remercions de vos fraternels avis. Nous sommes,

par la grâce de Dieu et la clémence de notre prince, en toute liberté pour tâcher de réparer les brèches de la maison du Seigneur. Notre tristesse est grande à l'aspect de ces ruines des Eglises, mais nous espérons que l'indignation de Dieu sur nos péchés est apaisée, et qu'après nous avoir épars il nous rassemblera. C'est chose ordinaire à sa Providence de démolir pour rétablir, d'arracher pour replanter, d'abaisser pour rehausser ; cependant, c'est à nous de consoler son peuple et de travailler avec un vrai zèle à la réparation de ses héritages, pour être trouvés approuvés devant lui. — La privation des appuis humains dont vous parlez ne nous est rien ; si Dieu nous a dépouillés de ces aides externes auxquels nous étions trop attachés, c'est son intention de nous faire dépendre entièrement de sa protection ; toute la gloire de l'Eglise doit être en dedans. La pompe du monde n'est pas convenable à l'épouse de Jésus-Christ ; nous croyons même que cette condition nous est plus favorable pour apprendre à vivre en la crainte de Dieu et à délaisser ces choses extérieures, qui font que l'Eglise se relâche et se corrompt.

Vous nous exhortez à rester fidèles au service du roi, et vous faites en cela chose digne de votre piété ; nous y sommes plus que disposés ; nous avons trouvé par expérience que sa parole royale nous vaut mieux que toutes les villes et les murailles du monde, qui n'ont fait que nous embarrasser,

courber nos pensées vers la terre et nous mettre en défiance les uns des autres. Si, à cause du malheur des choses passées, des malveillants ont pris sujet de donner au roi quelque mauvaise opinion de nous, nous l'étoufferons par tant de preuves de notre fidélité, qu'ils auront la bouche fermée, et que Sa Majesté nous maintiendra dans la paisible jouissance des édits, comme fidèles sujets qui ne veulent s'appuyer que sur sa parole et justice royales.

» Enfin, la désertion de quelques troupeaux qui, par défaut d'entretien des pasteurs, sont délaissés, nous fait saigner le cœur aussi bien qu'à vous. Nous recherchons le remède à un si grand mal, en recourant à la munificence du prince et aux largesses des particuliers pour le soutien de la maison de Dieu, et tandis que nous travaillons à cela, continuez, chers frères, à nous aider en toute notre administration et conduite par la sagesse de vos conseils et la véhémence de vos prières, pour que la Parole de Dieu ait son cours parmi nous et soit glorifiée. Entretenons ainsi parmi nous le lien sacré de notre communion par mutuels devoirs de charité, en l'attente de la grande journée en laquelle le Fils de Dieu nous baillera, comme souverain juge, la couronne immortelle de gloire. »

Ces paroles des pasteurs de l'Eglise réformée de France réunis en Synode national sont, à notre avis, une des plus belles pages de l'histoire du protestan-

tisme. Le courage et la persévérance des Eglises est chose grandement louable, au milieu des traverses suscitées par la fureur des ennemis; mais la dignité, l'humilité et le courage chrétiens, déployés après des années de trouble et de misères, laissent au cœur une bien salutaire impression. L'épreuve a porté ses fruits: les Eglises réformées ont délaissé le train de guerre dont une fatale politique les avait entourées; elles veulent vivre de la vie évangélique; elles persévèreront dans cette voie. Mais réussiront-elles à fléchir le fanatisme?.... obtiendront-elles la paix? Hélas! trente ans ne seront pas écoulés, que la ruine et la désolation atteindront de nouveau ces fidèles serviteurs de Christ, et Genève, au lieu d'envoyer de nombreux pasteurs sur la terre de France, devra ouvrir ses portes aux foules innombrables qui sortiront du royaume après la révocation de l'Edit de Nantes.

CHAPITRE XI.

RAPPORTS DE GENÈVE AVEC LE CATHOLICISME.

Guerres religieuses avec la Savoie. — Dispositions d'Emmanuel-Philibert. — Relations de Genève avec les ducs de Savoie, de 1536 à 1589. — Mission du comte de Viry et de l'évêque Allardet. — Conduite désintéressée des magistrats genevois. — Entreprise contre Genève, favorisée par les Libertins. — Esprit du duc Charles-Emmanuel Ier; ses protestations pacifiques. — Escalades avortées. — Généreuse protection de la reine Elisabeth d'Angleterre à l'égard de Genève. — Nouvelles entreprises. — Alliance avec les Bernois et les Zuricois. — Déclaration de guerre au duc de Savoie. — Dévouement pécuniaire et charité des Genevois.

Nous avons vu, dans le premier volume de cette histoire, les Genevois affermir la conquête qu'ils avaient faite de leur liberté politique et religieuse en 1536. A la suite de plusieurs escarmouches, l'armée sarde, redoutant l'arrivée des Bernois, quitta la vallée du Léman, et l'heureux succès des armes décida en faveur de Genève la question des droits de la maison de Savoie sur notre République.

Les princes de Piémont ne pouvaient accepter cette solution forcée ; ils voulurent mettre tout en

œuvre pour reconquérir leurs privilèges féodaux et réduire Genève sous leur domination; dans ce but, ils recoururent tour à tour à la ruse et à la force ouverte. De son côté, Rome exploita les dispositions de ces princes, en leur faisant envisager la conquête de Genève comme le plus grand service qu'ils pussent rendre à l'Eglise catholique. Cette mission fut poursuivie avec une persévérance indomptable, jusqu'au milieu du 18e siècle. Les traités de paix politique, conclus entre la Savoie et Genève, ne procurèrent jamais une tranquillité véritable à la cité protestante. Les mémoires du clergé romain et les bulles des papes ne cessèrent de tourmenter la conscience des souverains sardes; on leur répéta sur tous les tons, que les alliances avec les hérétiques ne devaient point être observées; à tout prix, il fallait que Genève fût détruite ou convertie. Aussi les ultramontains ont-ils été, pour nos ancêtres, tantôt l'ennemi qui escaladait les murailles et ravageait leur territoire, tantôt l'observateur qui s'introduisait dans la place sous le manteau des négociations diplomatiques.

Essayons de décrire les principaux caractères de cette lutte entre Genève et Rome, durant la période qui nous occupe.

De 1536 à 1559, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, tout occupé de reconquérir ses Etats, ne fit pas grande attention à Genève; mais, lors-

qu'après la bataille de Saint-Quentin et le traité de Cateau-Cambrésis il eut acquis la renommée d'un grand général et recouvré sur la France plusieurs provinces piémontaises, Emmanuel-Philibert tourna ses regards vers la vallée du Léman, et voulut rentrer en possession des droits de ses ancêtres sur cette contrée. Il était assez puissant pour investir Genève et tenir tête en même temps aux alliés de cette ville; mais ce prince sans fanatisme répugnait aux moyens violents; il écoutait, d'ailleurs, volontiers les avis de sa femme Marguerite de France, qui se montrait favorable aux réformés. Sous de semblables inspirations, Emmanuel-Philibert entreprit la conquête de Genève par des voies diplomatiques: il essaya de se créer un parti puissant dans la ville, et ses premières tentatives eurent lieu peu de mois après le traité de Cateau-Cambrésis.

Mission du comte de Viry et de l'évêque de Mondovi pour séduire les Genevois.

En septembre 1559[1], il envoie à Genève le comte de Viry, et, sans perdre de temps, ce négociateur s'adresse aux conseillers Amblard-Corne, Michel de l'Arche et Henri Aubert: il vante le courage déployé par les Genevois dans les dernières guerres; il déplore les souffrances de la République; il engage ces magistrats à ouvrir des négociations avec son maître, qui n'a, dit-il, d'autre intention que d'agrandir la renommée et le territoire de Genève. M. de

1. Archives de Genève, portefeuille historique, dossier 1663; et Registres du Conseil, 1er septembre 1559.

Viry n'avait pas terminé ces mots, que le syndic Aubert l'interrompit : « M. le comte, bien que vous ne mentionniez pas le désir que votre maître nourrit de reprendre la souveraineté de Genève, ce dessein perce dans vos paroles... Rompons cet entretien ! Vous écouter plus longtemps serait un acte de haute trahison envers la République. »

La diplomatie militaire n'ayant pas réussi, Emmanuel-Philibert voulut employer l'adresse du clergé. En décembre de la même année, Mgr Allardet, évêque de Mondovi, se rend à Genève, et déguise son mandat sous de feintes apparences. Il demande au Conseil la permission de séjourner une dizaine de jours dans la ville, afin de rétablir sa santé par un changement d'air[1]. Lorsque ce temps est écoulé, ce prélat rend une visite aux magistrats pour les remercier de leur courtoisie. Après les premiers compliments, il ajoute : « Messieurs, il me vient une certaine pensée que je désirerais communiquer à deux ou trois personnes en particulier, de peur que quelqu'un des vingt-cinq membres du Conseil ne la prenne en mauvaise part. » Le premier syndic nomme trois de ses collègues pour entendre l'évêque. Monseigneur commence par vanter la puissance de son prince ; il s'apitoie sur les misères de la République durant les guerres de la Réforme. « Enfin, dit-il, quoique le duc de Savoie sache bien que Ge-

1. Registres du Conseil, I et II, 25 et 26 décembre 1559.

nève a été l'occasion de tous les malheurs de son père, il n'en conserve aucun ressentiment; il lui veut même beaucoup de bien; c'est pourquoi il lui semble qu'à la rentrée dans ses Etats vous devriez lui envoyer une ambassade pour le féliciter. Cela vous serait très-profitable: le duc établira sans doute un résident sarde à demeure chez vous; ainsi, tout en conservant vos droits et votre liberté, vous aurez un protecteur de la plus illustre maison. »

Le Conseil, informé de ces paroles, répondit: « Monseigneur, cette protection que vous nous offrez, nos ancêtres et nos pères l'ont diminuée autant que possible, et la ville de Genève pense que sa petitesse ne lui permet pas de s'ingérer à faire de telles ambassades. »

L'intrigue se trouvant déjouée, le duc eut recours aux séductions pécuniaires, et Mgr Allardet, qui ne pouvait reparaître à Genève sans exciter les soupçons, chargea un gentilhomme savoyard, M. d'Hurthière, de s'aboucher secrètement avec le syndic Amblard-Corne. Ce député lui remit des lettres closes d'Emmanuel-Philibert. Le magistrat les prend, et, sans les ouvrir, rassemble en conseil secret chez Calvin MM. Bernard, syndic, de l'Arche, conseiller, Mégevand, trésorier, et Roset, secrétaire. On décachète les missives, et voici les principaux traits de leur contenu: « Seigneur Amblard, écrivait le prélat, il y a six mois passés que le duc de Sa-

voie désirait que je vous fisse parvenir une lettre ; mais durant mon séjour à Genève, j'ai tenu, quoique en vain, tous les moyens possibles pour vous aborder; aussi j'emploie pour cela un bon personnage, M. d'Hurthière, protonotaire; il vous remettra la dépêche de Son Altesse, qui est écrite de bon encre, et longue d'affection à votre endroit, comme vous le sauriez mieux si je pouvais vous parler en liberté. Le service que le duc désire de vous est juste, et la récompense sera telle, qu'elle excèdera tout ce que vous pourriez espérer, si du moins il vous plait d'employer votre prudence et votre pouvoir pour encheminer une œuvre si raisonnable comme celle-ci à tous égards. Quant à la religion, le duc ne m'a pas ouvert le propos fort avant, mais je crois bien que quand vous voudrez envoyer un ou plusieurs conseillers visiter mon dit seigneur le duc, il vous rendra si content de tout, et de la religion et d'autres choses, que vous le nommerez bon prince, doux, gracieux, vertueux, généreux, de bon air, et muni de bonne amitié èt affection pour votre endroit. Le surplus, vous l'entendrez du porteur des présentes, que vous croirez comme moi-même. Votre bon ami, l'évêque de Mondovi. »

Le duc écrivait au magistrat genevois :

« Très-cher et bien-amé,

» Nous avons entendu la bonne volonté que vous nous portez et le désir qu'avez de nous faire ser-

vice, chose grandement agréable, et si vous en faites la démonstration, vous connaîtrez que vous ne servirez pas à prince ingrat, ainsi que plus à plein vous entendrez par l'évêque de Mondovi, qui vous dira le reste, et auquel vous croirez comme à nous-même.

» A Lyon, le 20 octobre 1559.

» EMMANUEL PHILIBERT. »

Le Conseil secret pria le syndic Amblard de ne pas rompre ses relations avec M. d'Hurthière, afin de connaître, si possible, les projets ultérieurs du prince. Mais le négociateur avait vu les magistrats entrer dans la maison de Calvin; il pensa qu'Amblard n'avait pas voulu prendre connaissance de ses lettres en particulier, et jugea plus prudent de quitter immédiatement Genève.

Mgr Allardet ne se tint pas pour battu. Il espéra trouver un accès plus facile auprès des citoyens qui avaient abandonné les derniers le catholicisme, et qui peut-être regrettaient les cérémonies romaines. Il ne se trompait pas dans ses conjectures. Un nommé Monathon, fils d'un des réfugiés du château de Peney, se trouvait à Chambéry; le prélat s'empara de son esprit, et, le jeune homme étant de retour à Genève, il lui adressa les lignes suivantes, bien propres à éblouir un citoyen vacillant dans ses devoirs envers son pays : « Mon dit seigneur le duc a souventes fois entendu parler des moyens qu'on lui déclare pour capter la seigneurie de ce lieu; je lui ai

donc parlé de votre bonne volonté et affection particulière que vous emploieriez pour lui faire service. Déployez donc votre prudence et vertu, qui vous rendra, vous et les vôtres, les plus grands de ses pays, soit en biens, soit en charges. Du reste, le but de Son Altesse est de faire la ville de Genève la plus florissante possible : il confirmera ses franchises anciennes et modernes ; il ne veut se prévaloir que des droits que ses ancêtres possédaient ; et si vous plait me faire réponse qui soit agréable, elle fera pour l'avenir votre grandeur et celle de vos amis. »

Monathon, fort inexpérimenté touchant de pareilles pratiques, transmit les propositions au Conseil, en les appuyant de plusieurs promesses spéciales qu'il avait reçues verbalement. Les magistrats l'accablèrent de reproches ; mais sa jeunesse le sauva de l'accusation de haute trahison, qui l'aurait inévitablement conduit à l'échafaud.

François II, beau-frère d'Emmanuel-Philibert, ressentit un dépit violent de ces entreprises manquées ; il publia un manifeste, où il accusait Genève d'être la cause des malheurs et des dissensions de la France[1] ; il déclara criminels de lèze-majesté tous les Français qui auraient commerce de lettres ou de marchandises avec notre ville ; il confisqua les biens de ceux qui se retiraient dans Genève pour cause

1. Turin, Archives de cour, paquet 18, affaires de Genève, première catégorie.

de religion. S'adressant ensuite au duc de Savoie, il lui promit des secours de cavalerie et d'infanterie, afin de poursuivre à toute outrance cette détestable cité. Le monarque français alla plus loin : il sollicita le pape et l'Espagne de contribuer, par leurs forces et par leur argent, à mener à bien une si sainte entreprise. Le pape envoya un bref au souverain espagnol, qui pressa par tous les motifs possibles Emmanuel-Philibert d'en finir avec Genève ; ce prince, qui commençait avec les Bernois des négociations pacifiques au sujet du Chablais, se souciait peu de tenter un coup de main qui aurait ramené les bataillons suisses dans la vallée du Léman ; il préféra donc renouveler les entreprises secrètes. Ses agents, n'ayant pu corrompre les Genevois attachés à la Réforme, voulurent exploiter les rancunes des Libertins, alors établis sur les terres bernoises et disséminés dans le Chablais et le pays de Gex ; ils réussirent dans leurs projets, et la narration suivante désabusera, nous l'espérons, les personnes qui s'obstinent encore à considérer les Libertins comme les vrais libéraux amis de Genève [1].

Trahison du parti des Libertins.

Le 11 décembre 1563. MM. Bernard, syndic, et Mégevand, trésorier, font assembler les magistrats en conseil secret. « Depuis un an, disent-ils, ils sont avertis qu'il se machine une entreprise contre la ville ; cette affaire est tramée par le duc de Savoie,

1. Registres du Conseil, du 11 au 21 décembre 1563.

auquel se sont vendus les chefs des Libertins bannis de Genève, savoir: Balthasard et Michel Sept, Pierre Simon, dit le Picard, Pierre Dolens, Jaquemin, et André Philippe, fils de Jean. Des assemblées se tiennent à Bellerive chez le dit Philippe, et le gouverneur de Chambéry donne des subsides à chaque conjuré: Balthasard Sept reçoit seize écus par mois; les autres touchent la moitié de cette somme. Des pratiques sont établies avec plusieurs citoyens dans l'intérieur de la ville; Jaquemin a donné la hauteur des murailles de Rive et le modèle des clefs de la porte, car c'est de ce côté que la surprise doit avoir lieu; tous les gentilshommes de la Savoie sont prévenus; les Libertins fugitifs se trouvent à Gex et à Nernier; devant ce dernier village stationnent deux barques couvertes de fascines, et dont l'intérieur est disposé pour recevoir plusieurs compagnies de gens d'armes qui attaqueront Genève par le lac. Les Libertins ont terminé leurs arrangements avec le gouvernement de la Savoie: ils se sont réservé le pillage de dix-huit maisons genevoises qu'ils ont désignées nominativement; et si l'entreprise manque, ils recevront, comme dédommagement, des fiefs savoyards d'une valeur égale aux biens qu'ils possèdent actuellement sur les terres bernoises. » — Le coup doit éclater le surlendemain, jour de marché.

Par quelle voie les deux conseillers sont-ils instruits de cette trahison? Le voici. Un partisan des

Libertins, Julien Coster, saisi de remords, est venu confesser au trésorier Mégevand les détails de l'affaire ; assistant aux assemblées tenues à Gex et à Rumilly, il a pu mettre Messieurs de Genève au fait de tous les projets. Sa vie est en grand danger, car un nommé Griffon, se défiant de lui, l'a dénoncé au gouverneur de Chambéry, qui l'a fait saisir et renfermer dans le château de Miollans, et, sans aucun doute, il sera mis à mort dès que les Libertins verront leur dessein avorter.

Les magistrats, revenus de leur stupéfaction à l'ouïe d'un pareil rapport, remercient MM. Bernard et Mégevand de leur habileté et de leur zèle. Toutes les précautions nécessaires sont prises ; on députe MM. Blondel et Roset, l'un à Gex, l'autre à Ternier, pour avertir les baillis bernois du *totage,* afin qu'ils y mettent ordre, si cela leur semble bon. Une briève proclamation apprend aux Genevois les détails de l'entreprise ; elle se termine par ces mots : « Que chacun veille sur son prochain, et que ceux qui seront coupables soient intimidés et induits à se retirer, car il vaut mieux que nous soyons en plus petit nombre que mêlés de gens pervers ! » Puis on met en état les canons de l'Ile du Rhône, pour trouer les bateaux suspects, lorsqu'ils se présenteront. Des compagnies de soldats garnissent les murailles de Rive ; on change les serrures de la porte, et de fortes patrouilles circulent dans les rues de Genève. Les

Savoyards et les Libertins, informés de ces circonstances, ne jugèrent point à propos d'exécuter leur plan, et le registre ajoute : « Chacun peult bien cognoistre en quelle sorte le Diable et nos ennemis veillent pour nous surprendre, et partant que chacun chemine en la crainte de Dieu. »

Calvin demanda aux conseillers de célébrer un jeûne solennel d'actions de grâces pour cette signalée délivrance ; les magistrats furent de cet avis, et le peuple se porta en grande foule dans les temples.

Peu de jours après, on vit arriver Julien Coster, qui s'était échappé de Miollans. Le syndic Bernard ne l'avait pas oublié, il était parvenu à séduire le geôlier du château, et le prisonnier avait pu recouvrer la liberté ; les services de ce dernier furent récompensés par une forte somme, pour lever les hypothèques qui grevaient sa maison, et on lui assura une pension de cent florins sa vie durant.

Les Libertins, découragés, cessèrent dès-lors de former un parti organisé contre leur ville natale ; mais leurs sentiments à son égard ne changèrent point de nature, et nous retrouverons les restes de cette faction, héritiers du fatal esprit de leurs pères, qui essayent de livrer Genève à Charles-Emmanuel, lorsqu'en 1601 ce prince multipliait ses efforts pour s'emparer de notre pays.

Durant six années, les Suisses offrirent leur médiation pour arranger les querelles qui divisaient Ge-

nève et le duc de Savoie. Rien ne put être réglé touchant les droits des princes de Piémont sur la ville. « C'est une affaire qu'il faut remettre à la garde de Dieu, disaient les envoyés de Lucerne ; les hommes ne la finiront jamais. » Toutefois, avec un prince aussi conciliant que l'était Emmanuel-Philibert, le différend se termina par un mode de vivre qui devait durer vingt-trois ans, à dater de 1569[1]. Voici les dispositions de ce traité :

« Le commerce sera libre entre les deux Etats, à la réserve des péages existants.

» Les rebelles coupables de haute trahison politique seront livrés à la partie qui les réclamera.

» Les personnes poursuivies pour cause de religion pourront se retirer sur les terres des voisins, sans qu'elles soient molestées en aucune façon.

» La Savoie et Genève ne feront point d'alliance sans se consulter préalablement.

» Son Altesse pourra visiter Genève, sans aucun train de guerre ni suite nombreuse.

» Les biens des religionnaires fugitifs appartiendront au souverain dont ils auront abandonné les Etats. »

Ce mode de vivre n'était pas signé, que le pape en témoigna tout son mécontentement au duc de Savoie. Charles Borromée fut chargé de rédiger un

1. Archives de Turin, paquet 6, première catégorie, affaires de Savoie et Genève.

mémoire, où il établissait l'impossibilité de traiter avec les hérétiques et la nécessité de réduire Genève par la force [1]. Durant neuf années, Emmanuel-Philibert resta sourd à ces malheureuses insinuations; puis, affaibli par la maladie, il se laissa entraîner et donna les mains à une dernière entreprise contre Genève.

Au mois de mars 1578 [2], les citoyens genevois sont émus de la proclamation suivante : « Attendu que le Conseil a advis d'une trahison qui se prépare contre la ville, s'il y a quelqu'un qui a été gagné pour la favoriser, s'il se repent et vient à la révéler aux magistrats, on lui pardonnera et il aura cinq cents écus de récompense. Que tous ceux qui peuvent porter les armes, tant de la ville qu'étrangers, ayent à se tenir prêts pour la nuit prochaine. Arrêté que dès à présent toutes les boutiques soient fermées, et que les capitaines veillent surtout du côté du Nord, l'attaque se devant faire depuis le Boulevart du Pin jusqu'à la porte de Rive. »

Cette adresse était le résultat d'une lettre reçue par Théodore de Bèze le 12 février 1578, et communiquée au Conseil [3]. « Monsieur, lui disait son correspondant, je vous envoie le porteur exprès pour vous avertir que j'ai nouvelles très-assurées

1. Archives de Turin, première catégorie, Genève; lettres de Charles Borromée à Emmanuel-Philibert, 1570.

2. Registres du Conseil, 21, 25 et 28 mars 1578.

3. Archives de Berne, nouvelle collection, Genf Buch n° B.

qu'il y a entreprise sur votre ville de Genève, en laquelle trempe le roi de France, le duc de Savoie et M. de Nemours, lequel y a desja despendu plus de cent mille francs du sien. Il y a quatorze compagnies des régiments de MM. de Brissac et Larchault qui font semblant de vouloir passer par ces lieux que nous tenons en Dauphiné, affin de se rendre en Piémont. Mais leur intention est de tirer un refus de nous, pour avoir occasion de se rendre en Savoie. et icelle afin de pouvoir exécuter avec plus de couleur et au même instant que ceux-ci s'achemineront vers vous. Vous debvez avoir de trois à quatre mille hommes qui ont un rendez-vous auprès de Genève pour se joindre tous ensemble. Ils ont intelligence en votre ville, et se promettent de trouver une porte saisie en leur faveur par le moyen de ceux de dedans.

» Ils doibvent venir de Piémont, de France et de Savoie, par divers chemins et à petites troupes, dont leurs rendez-vous sont en divers lieux, pour pouvoir passer à couvert. Monsieur de Savoie s'en est allé à Nice pour vous ôter toute défiance. Le jour de l'exécution est prochain, mais je ne vous le puis dire, d'autant que celui de qui je tiens ces advis ne le sait encore, bien qu'il soit du nombre de ceux qui sont appelés à l'entreprise, étant homme fort qualifié et tel que j'ai tousjours reçu de lui beaucoup de bons advis et véritables, encore qu'il ne soit

de nostre religion. Il m'a promis de m'advertir du jour de l'exécution. Je ne fauldray de vous en prévenir, pourvu que vous teniez le fait secret, comme je vous en prie, et de le faire entendre à Messieurs de vostre ville, auxquels vous direz, s'il vous plaist, qu'encores que Dieu les ayt pourvus d'un bon nombre de gens plus sages, plus advisés et plus expérimentés que je ne le suis; que toutesfois l'affection que j'ay à la prospérité de nos affaires en général et leur particulière conservation, me contraint de leur dire que pour éviter les inconvénients qui leur pourraient survenir, il est de besoing qu'ils fassent pour quelque temps vuyder les étrangers hors de leur ville, ou pour le moins qu'ils fassent une diligente recherche des armes, et qu'elles soient ostées aux dicts estrangers, principalement aux derniers venus. Qu'ils laissent le moings de portes ouvertes qu'ils pourront, et qu'ils changent entièrement les gardes d'icelles, y mettant des personnes assurées, le plus que faire se pourra. Qu'ils ayent l'œil sur les maisons et rues voisines des portes, affin qu'assemblée ne s'y fasse. Que l'on fasse des patrouilles la nuit pour prendre garde à ceux qui marcheront par la ville, et généralement que tout se fasse comme si vous étiez à la veille de l'exécution.

» Je vous prie me faire response, affin que je sache si vous avez aucun advis conforme à cestuy-cy, et que je vous supplie ne mespriser, et croire qu'il

est party de si bon lieu qu'on y doibt ajouster foy. Pour le moins, si, à faulte de l'avoir cru, il en mesadvient, il n'aura tenu à moy de vous en avoir adverty, dont je proteste devant Dieu. »

L'entreprise fut déjouée, et sans doute le faible Henri III eut des remords de sa participation à cette malheureuse affaire, car, quelques mois plus tard, il signait avec les Cantons helvétiques un traité de paix, d'après lequel « il s'engageait à protéger Genève en cas de guerre, vu qu'elle était la clef de la Suisse ; il enverrait des troupes à son secours, sans jamais l'asservir ni la réunir à la France[1]. »

Emmanuel-Philibert mourut l'année suivante ; les Piémontais le regrettèrent comme le père de son peuple et le glorieux protecteur du pays. Sa mémoire est justement vénérée, car, tout en faisant respecter son territoire par les grandes puissances de l'Europe, il gouverna paternellement ses sujets. La statue équestre de ce prince est un des plus beaux monuments de Turin ; sur le socle sont représentés les deux grands événements de la vie d'Emmanuel-Philibert, savoir, la bataille de Saint-Quentin, où il défait le connétable de Montmorency, et le traité de Cambrésis, où il oblige les rois de France et d'Espagne à lui rendre ses Etats, et à les arrondir par la cession de plusieurs provinces. En étudiant ce mo-

1. Bibliothèque du roi Charles-Albert (Turin), portefeuilles historiques, n° 393.

nument, qui flatte à juste titre l'esprit national des Piémontais, je me disais : Le nom de Genève n'est pas inscrit sur ce bronze, car le prince qui fut l'arbitre glorieux de deux grandes nations, n'a jamais conquis notre République protestante. Si Genève avait été la capitale d'un vaste territoire, si elle eût disposé d'une force militaire égale aux armées d'Emmanuel-Philibert, peut-être un sentiment d'orgueil patriotique aurait agité mon cœur ; mais en songeant à notre faiblesse matérielle, à cette ville sans soldats et sans richesses, qui a conservé sa liberté malgré les efforts de la Savoie, de l'Espagne et de Rome, j'ai redit avec le roi prophète : « Le chef ne trouve point son salut dans le nombre de ses troupes, et le guerrier n'échappe point au péril par sa grande force ; mais l'œil de l'Eternel est sur ceux qui se confient en sa bonté, et les délivre de la mort. Heureuse la nation que l'Eternel a choisie pour son héritage ! »

Dispositions de Charles-Emmanuel à l'égard de Genève.

La mort d'Emmanuel-Philibert fut plutôt un événement fâcheux pour Genève. En effet, ce prince ne tourmentait notre ville que par suite des incessantes tracasseries de Rome ; mais son successeur, Charles-Emmanuel, était animé de dispositions bien différentes : le but de sa vie fut de poser une couronne royale sur sa tête, et de donner au duché de Savoie les proportions d'un empire. Ambitieux et fanatique

à l'excès, il poursuivit son dessein durant un demi-siècle avec une inébranlable persévérance. La ruine de la Réforme lui sembla nécessaire pour gagner l'amitié des papes et de l'Espagne ; aussi ses principaux efforts furent dirigés contre la ville hérétique, dont la destruction était le premier acte de cette vaste entreprise. Habile dans l'art de dissimuler, Charles-Emmanuel voulut endormir la vigilance de nos ancêtres. Un jour, il recevait les députés genevois venus pour complimenter Emmanuel-Philibert, alors malade à Chambéry ; il montre une extrême affabilité aux républicains protestants : « Je ferai toujours plaisir de bien bon cœur à Messieurs de Genève, » dit-il en les congédiant. Trois ans plus tard, étant monté sur le trône, il répond sur le même ton au Conseil genevois : « Je m'intéresse au repos et à la conservation de Genève, et je traverserai toutes les entreprises que les ennemis de la ville pourront former eontre elle. » Les citoyens se réjouissaient de ces bonnes paroles, lorsqu'ils apprirent que dans son intimité le duc tenait les propos les plus menaçants à leur sujet, et que l'on ne tarderait pas à connaître ses véritables dispositions.

Escalades avortées.

Ces rapports étaient exacts. En 1582[1], les amis que Genève possédait à Turin avertissent les magistrats qu'une entreprise se machine contre eux, d'accord avec les traîtres qui sont dans la ville.

1. Registres des Conseils, 11 avril et 2 mai 1582.

L'escalade doit être tentée en divers endroits, près des deux portes de Rive et de Saint-Gervais, localités où l'ennemi a reconnu que nos fortifications sont basses et faciles à surprendre. A ces détails les correspondants ajoutent, que les maisons près des murailles seront remplies de soldats portant l'uniforme suisse, qui s'introduiront sans peine dans Genève au moyen de ce déguisement. Les troupes se rassemblent à Salenove, et les traîtres dans la ville sont Jacques Desplans et Jean Balard. Desplans vient d'acquérir une grange près des murailles de Rive; les premiers soldats arrivés se cacheront dans cette demeure. Quant à Balard, loin d'imiter le patriotisme désintéressé de son père, il passe avec le duc la convention suivante : « Le prince sera mis en possession de la ville, au moyen d'un parti que, moyennant beaucoup d'argent, le dit Balard formera dans le bas peuple. Le duc se contentera d'un tribut annuel de 4000 écus; il jouira des droits judiciaires de ses ancêtres; il rétablira la messe dans Genève; du reste, les habitants resteront libres comme du temps des évêques. » Ces avis furent corroborés par les rapports des paysans du voisinage : trois cents chevaux et six mille hommes se trouvaient échelonnés entre Ambilly et Thonon, et n'attendaient qu'un signal pour agir. Les magistrats saisirent les papiers les plus compromettants dans les demeures de Balard et de Desplans; ces traîtres montèrent sur l'écha-

faud, et les troupes sardes rentrèrent dans leurs forteresses, après avoir saccagé les temples des villages de Valeiry et de Neydens.

Charles-Emmanuel, irrité de cette déception, ne laissa pas longtemps le pays en repos[1]. Le 15 juillet de la même année, la trahison menaçait de nouveau Genève. Deux capitaines, Lambert et Larchier, étaient vendus à l'ennemi. Poursuivis par les remords, ils viennent confesser leur faute au Conseil et révéler l'entreprise. Ils disent que les troupes piémontaises, conduites par M. de Raconis, doivent partir du château de Gex et s'approcher des fossés de Cornavin; Larchier, qui commandera le poste, profitera du sommeil de la garde, égorgera la sentinelle, et ouvrira la porte; le coup est immanquable. Les magistrats prennent leurs précautions : huit cents hommes se rendent par petites troupes, le soir, derrière les murs de Saint-Gervais; pour mieux tromper les ennemis, les premières barrières demeureront ouvertes, et lorsque les Savoyards seront engagés dans le passage, on leur donnera la chasse à bout portant. M. de Raconis fut sans doute instruit de la défection de ses agents, car il ne jugea pas à propos de se présenter aux portes de la ville.

Les Genevois, poussés à bout, résolurent alors de déclarer la guerre au duc de Savoie. Les magistrats, voulant éclairer leurs consciences, s'adressèrent aux

1. Registres du Conseil, 15 juillet 1582.

pasteurs, et voici le résumé de l'avis présenté, au nom de ces derniers, par Théodore de Bèze[1] : « La guerre est une chose déplorable par rapport aux événements, vu les fausses démarches que peuvent faire ceux qui conduisent les armées ; elle ne peut se faire sans effusion de sang ; elle est suivie d'une infinité de crimes, de brigandages et de blasphèmes ; cependant nous ne voulons pas conclure de là qu'on ne doive jamais entreprendre de guerre. Dieu veut que les princes soient les protecteurs des Etats, et ils doivent combattre lorsqu'ils ne peuvent conserver par un autre moyen la paix de leurs sujets. Notre petit nombre ne doit donc point nous empêcher de résister avec les armes ; l'exemple des Suisses est là pour nous soutenir ; notre cause est juste, car nous sommes éloignés de tout sentiment de vengeance, de conquête et d'avarice ; nous nous bornons à la défense légitime. Le duc de Savoie a violé tous les articles du mode de vivre consenti par son père ; il tente sans cesse de nous surprendre de nuit par trahison ; cette position est intolérable, et nous ne pouvons en sortir qu'en faisant la guerre à ciel ouvert et en dévouant nos fortunes et nos personnes à la défense du pays, nous en remettant à Dieu pour le succès de nos armes. » — Le Conseil, après une mûre délibération, pria Théodore de Bèze de com-

1. Pièces justificatives, mémoire de Théodore de Bèze présenté aux Puissances protestantes touchant les affaires de Genève, 1582 à 1586.

poser, sur la question, un mémoire qui serait communiqué aux princes réformés. Le modérateur acheva son travail en peu de jours. Cet ouvrage fit une impression profonde à la cour de Navarre et d'Angleterre. Henri IV écrivit les lettres les plus amicales, envoya des ingénieurs pour améliorer le systèmes des fortifications, et promit des soldats pour soutenir les hostilités. Le duc de Savoie, jugeant alors le moment peu propice pour continuer la guerre, fit retirer ses régiments, et Genève passa quelques mois en repos.

Généreuse protection de l'Angleterre.

Prévoyant que les temps mauvais étaient proches, les magistrats se tournèrent vers les Etats protestants, afin d'obtenir des secours d'argent, indispensables pour lever des troupes auxiliaires et les entretenir. Bâle prêta immédiatement 30,000 écus. Comme la reine Elisabeth d'Angleterre avait souvent manifesté des sentiments favorables à Genève, on lui députa le sieur Jean Moillet pour solliciter l'appui des Anglais. Cette démarche fut couronnée d'un double succès : le modeste envoyé d'une pauvre république se vit, dès l'abord, entouré des honneurs que pouvaient à peine revendiquer les ambassadeurs des plus puissants monarques; en outre la reine, apprenant la misère pécuniaire des Genevois, ordonna à tous les prélats du royaume de faire des collectes pour la république protestante, et au bout de quelques jours M. Moillet expédiait cinq mille et trente-neuf livres sterling

(175,000 francs) aux syndics de Genève. Elisabeth ne s'en tint pas aux démonstrations de cette nature. M. Moillet lui exposa l'état des relations entre Genève et la Suisse; il fit connaître le véritable motif qui avait fait rejeter aux Genevois une alliance récente avec les Cantons. « Les Suisses catholiques voulaient célébrer la messe dans Genève, et les Genevois ne pouvaient à aucun prix accepter cette condition. » La reine, frappée de cette abnégation religieuse, voulut résoudre la difficulté, et. dans le but d'unir intimement Genève à la Suisse, tout en sauvant la question protestante, elle écrivit dans ces termes aux Cantons helvétiques[1] :

« Oatslands, 1er septembre 1583.

» *La reine Elisabeth aux Cantons confédérés.*

» Après avoir mûrement réfléchi aux entreprises que le duc de Savoie, mon cousin, projette contre Genève, et aux moyens de terminer cette grave question, je vous prie de peser les raisons suivantes. Vous avez acquis une haute réputation dans tout le monde; votre courage à défendre vos républiques est tellement apprécié, que nul ne penserait maintenant à vous attaquer en face; mais prenez garde, je vous en conjure, aux mauvais conseils et aux intrigues secrètes qui s'introduiront dans le corps de vos Etats comme un venin destructeur; c'est contre

1. Lettres du 16e siècle conservées à Zurich et publiées en Angleterre, lettres 132 et 133.

ces pernicieux avis que je désire vous prémunir aujourd'hui.

» Considérez, je vous prie, l'état actuel de la France et des Pays-Bas. Pourquoi ces guerres interminables? pourquoi des villes autrefois florissantes sont-elles maintenant désertes? Hélas! c'est que le secours leur a manqué, et que leurs amis ne les ont pas soutenues au jour du malheur. Genève aura-t-elle le même sort? Je conviens que cette ville n'est pas considérable, mais elle est membre de votre corps, et plus elle souffre, plus gravement votre Helvétie est froissée. Si parmi vous quelques personnes sont d'un avis contraire, je les prie de se souvenir que depuis longues années Genève est votre sœur, votre alliée la plus intime; elle est votre marché, la porte de vos vallées. Lorsqu'elle sera prise par ce jeune prince si ambitieux, quelle sécurité conserverez-vous? Vos ancêtres ont bien senti l'importance de Genève, lorsqu'ils ont multiplié les alliances avec elle. De plus et par-dessus tout, la cause de Genève n'est-elle pas celle de l'Evangile? Voyez la manière dont ses habitants sacrifient tout pour conserver la Réforme dans sa pureté; ne sommes-nous pas solidaires dans cette grande lutte? devons-nous laisser périr des amis que nous pourrions sauver? Il n'en sera pas ainsi; vous aiderez Genève de tout votre pouvoir, et vous obtiendrez les louanges des vrais adorateurs de notre Dieu, tout en consolidant votre

sécurité politique et religieuse. J'ose vous demander ces sacrifices au nom de notre inébranlable affection.

» ELISABETH, *reine.* »

Cette chaleureuse intervention disposa favorablement Berne et Zurich, et pendant qu'on s'occupait des articles d'un traité de paix, le duc de Savoie, pensant qu'une fois Genève solidement unie aux Suisses, il lui deviendrait mal-aisé de la réduire, s'empressa de machiner une nouvelle entreprise[1].

Un jour, M. de Bèze se rend au Conseil et communique des lettres d'un nommé Charles Pascal, actuellement domicilié à Coppet, qui lui demande une entrevue, le priant de se faire accompagner par quelques magistrats, vu qu'il a une chose de grande importance pour la ville à lui apprendre. L'entrevue a lieu, et voici les révélations du dit Pascal : « Des mécontentements personnels, dit-il, m'ont contraint de quitter la cour de Savoie; et comme j'ai étudié autrefois dans cette ville, je veux vous découvrir une traîtrise qui m'a été proposée, pour y entrer, par un capitaine nommé La Poype, lequel a reçu de Son Altesse 1200 écus au soleil. » Il conseille au duc de venir à Genève par le côté de Bellerive, avec sept à huit bateaux chargés de bois et des gens cachés dessous ; durant la nuit, ces soldats couperaient les piliers du port. Le duc ne trouvant pas cette entreprise de son goût, La Poype lui a proposé d'a-

1. Registres du Conseil, 14 avril 1584.

cheter une maison près du Rhône, au fond de Saint-Gervais, lieu tellement reculé que l'on pourrait y introduire en détail une cinquantaine d'hommes, lesquels s'empareraient de la porte voisine et donneraient entrée à un gros de soldats. Ceci avait paru meilleur à Charles-Emmanuel, et, dans ce but, il envoyait le comte de Martinengo pour rassembler trois cents argoulets dans les environs de Vernier.

La vérité de ces rapports fut démontrée par les démarches que La Poype multipliait pour acheter la maison du Rhône. Les syndics auraient voulu que cet agent ne conçût aucun soupçon, afin qu'on pût saisir les soldats dans leur repaire; mais La Poype, ne voyant pas revenir Pascal, prit peur, et l'escalade n'eut pas lieu.

Pascal avait dit en terminant : « Ne vous fiez pas aux promesses de Charles-Emmanuel lorsqu'il parlera de paix; il a déclaré qu'il dépenserait plutôt un million que de ne pas réduire Genève ! S'il manque son coup cette fois-ci, il compte sur les Espagnols, qui arrivent à son secours en Bourgogne. »

Ces faits, appuyés sur des correspondances authentiques, furent communiqués aux Suisses et hâtèrent la conclusion du traité. Berne et Zurich firent alliance perpétuelle avec Genève [1], et cette alliance a duré de 1584 à 1798. De grandes réjouissances

1. Le 25 septembre 1584.

eurent lieu à cette occasion parmi les Genevois, et Théodore de Bèze composa une inscription commémorative qui fut placée sur la façade de l'hôtel-de-ville[1].

Voici cette inscription :

« Cinquante ans après le rétablissement de la religion et de l'antique liberté de Genève, opéré par la protection divine, un jubilé nouveau commençant, le Sénat et le peuple de Genève, délivrés au dedans et au dehors de plusieurs embûches et orages qui leur ont été suscités, et en considération de ce que le canton de Zurich, qui est à la tête des cantons suisses, a contracté sur le pied d'égalité une alliance perpétuelle avec notre république, et de ce que nos anciens bons amis et alliés les Bernois ont renforcé par un nouveau lien leurs premiers engagements envers nous, consacrent ici le souvenir de cette faveur signalée de la Providence, 1584. »

Ce traité était à peine signé, que de nouvelles tentatives contre la ville exaspérèrent les Genevois, et leur firent prendre la résolution de déclarer la guerre à leur impitoyable ennemi. Il fallait se presser, car des amis que Genève possédait en Espagne donnèrent avis que Philippe II, exaspéré des revers de son cousin de Savoie, lui envoyait 4000 hommes de troupes et 500,000 écus. Ce péril émut les Bernois, qui mirent sur pied des bataillons ; de leur

1. Cette inscription est placée maintenant au premier étage, dans la salle dite des Pas-Perdus.

côté, les magistrats, les pasteurs et les citoyens réunirent leurs efforts pour se procurer l'argent nécessaire. Parmi les conseillers, les uns firent don de plusieurs milliers d'écus prêtés auparavant à l'Etat; d'autres, après avoir réservé le blé nécessaire à leur famille, transportèrent le reste au grenier public; plusieurs firent cadeau de leur argenterie, et de nombreux sacs de pièces d'or affluèrent à l'hôtel-de-ville. Les pasteurs apportèrent mille écus; puis ils firent observer aux magistrats que non-seulement les militaires devaient être payés, mais que, durant les mauvais jours qui s'approchaient, les pauvres souffriraient des misères intolérables, si on ne prenait pas un soin tout particulier de leur entretien; « les procureurs de l'hôpital n'en peuvent plus; ils font cuire par semaine jusqu'à 1011 pains et 100 livres de bœuf par jour. Bien que les citoyens soient déjà surchargés, il faut que les dizeniers fassent un nouvel appel, et que l'on souscrive une somme fixe renouvelée chaque six mois, en sorte qu'il n'y ait pas de familles victimes de la faim. » Le Conseil adopta cet avis. Les dizeniers parcoururent la ville, alors divisée en régiments, et reçurent la promesse que 7537 florins seraient livrés pour les pauvres régulièrement deux fois par an, jusqu'à la fin de la guerre[1]. D'autre part, les pasteurs voulurent dimi-

1. Registres du Conseil, 5 octobre 1587. Régiment du Bourg-de-Four, 2028 florins et un char de vin rouge. Porte-Neuve, 2331 florins,

nuer autant que possible les inconvénients de la misère: ils dressèrent une liste des indigents et des réfugiés qui méritaient réellement des secours. Puis les fainéants et « les gens faisant métier d'aumônes » furent renvoyés, et l'on défendit à ceux qui demeuraient de changer de quartier, de peur qu'ils ne puisassent à deux bourses. Cette collecte était perçue pour la première fois, lorsqu'un messager remit à Théodore de Bèze des lettres de la part des Eglises de Sedan et de Jamets, lesquelles priaient « les frères de Genève de les assister en quelque chose, vu la grande nécessité où les tiennent leurs ennemis. » Le modérateur vint à l'hôtel-de-ville, déclarant aux magistrats que c'était à peine s'il osait donner lecture de ces missives. « La cité est misérable, répond le premier syndic, mais nos frères de France ne peuvent être oubliés. » Le Conseil vote une subvention de 100 écus, puis envoie les huissiers chez les plus aisés de la ville; deux jours après, Théodore de Bèze fait partir 6000 florins pour les réformés de Sedan. Les ressources pécuniaires étant organisées pour les premiers moments, on employa dix-huit mois à fortifier la ville, et l'on acheta en France l'artillerie nécessaire à la défense des remparts.

Deux nouvelles entreprises, semblables aux précédentes, démontrèrent aux Genevois que la paix était

une coupe de froment, une d'orge. Porte de Rive et Molard, 2117. Saint-Gervais, 1061. Total, 7537. — Le syndic Bernard était mourant; entendant parler des collectes, il légue 16,000 écus à la seigneurie, qui sont joyeusement remis par MM. Spon et Roset, ses héritiers.

impossible; aussi, vers le printemps de 1589, déclarèrent-ils la guerre à leur ennemi. Nous allons offrir les principaux traits de cette lutte, d'après les documents piémontais et genevois, qui ne laissent aucune incertitude sur la portée et la gravité des événements dont notre vallée fut le théâtre de 1589 à 1593.

CHAPITRE XII.

GUERRES RELIGIEUSES DE 1589.

Généralités. — Causes de la guerre. — La Ligue soutient le duc de Savoie. — Pamphlets contre Genève. — Sacrifices pécuniaires des Genevois. — Principes de la Ligue catholique. — Proclamation de la guerre. — Premiers succès. — Protestation des pasteurs contre le pillage. — Arrivée du duc de Savoie, et massacre de Ternier. — Bataille du Plan-les-Ouates. — Assaut du Fort d'Arve. — Bataille de Pinchat. — Bataille de Peillonnex. — Prise de Bonne, et massacre de la garnison. — Cruautés exercées sur les paysans protestants. — Charité des Genevois envers les campagnards. — Retraite de Charles-Emmanuel. — Nouveaux sacrifices pécuniaires des Genevois. — Discipline militaire maintenue par les pasteurs. — Défaite de Châtelaine. — Bataille de la Menoge. — Amitié de Lesdiguières pour les Genevois. — Traités de Vervins et de Lyon, terminant la guerre officielle.

L'importance d'une guerre ne se mesure pas au nombre des combattants, mais à la grandeur des principes qui amènent les hommes sur les champs de bataille. Que, par esprit de vengeance ou de conquête, des souverains ramassent de puissantes armées et ravagent des contrées prospères, l'histoire met leurs entreprises au nombre des fléaux passagers, dont on ne parle plus dès que les traces maté-

rielles en sont effacées. Mais, si des nations combattent pour des principes immortels, si des citoyens sacrifient leur sang pour défendre les droits de la conscience et de la liberté, ces hommes, quelle que soit la faiblesse des moyens dont ils disposent, obtiennent la sympathie du monde entier, et leurs efforts sont pour toujours inscrits dans la mémoire des peuples. Les batailles des Suisses à Morgarten, à Sempach, à Laupen, furent, au point de vue militaire, d'insignifiantes escarmouches, qui, dans une grande expédition, obtiendraient à peine les honneurs d'un bulletin ; et si ces combats ont pris une place glorieuse dans les annales du genre humain, c'est qu'ils ont fait triompher un des principes les plus chers au cœur de l'homme. Les Suisses ont brisé la prétention des souverains qui veulent transformer le fait de la conquête d'un pays en un droit de propriété ; ils ont établi qu'un peuple doit se gouverner par l'ensemble des citoyens, sans que l'étranger puisse apporter aucune entrave à cette expression de la volonté nationale.

Le triomphe de ces principes a rendu à jamais célèbres les modestes vallées qui les proclamèrent et les firent respecter.

Les guerres soutenues par Genève contre les ducs de Savoie présentent des caractères analogues. Elles sont sans importance, quant au nombre des soldats et aux dimensions du territoire contesté : il s'agit

de 20,000 hommes se disputant quelques lieues carrées de terrain. Mais les principes, les vérités, les doctrines qui sont l'objet de cette guerre, intéressent au plus haut point tous les esprits qui savent réfléchir. En effet, c'est un peuple qui veut se gouverner par lui-même, et résister à un souverain qui revendique des priviléges féodaux. C'est un peuple qui défend la liberté de conscience et la liberté de pensée, contre les plus puissants adversaires de ces droits de l'homme. On conçoit dès-lors, que le nombre insignifiant des soldats et la petitesse du territoire genevois disparaissent devant la grandeur des idées qui sont engagées dans cette lutte, et les hommes qui regardent la liberté politique et la liberté de conscience comme leurs plus chers trésors, doivent prendre un vif intérêt au sort de cette ville de 16,000 âmes, qui sacrifie tout, plutôt que de perdre la sainte indépendance des enfants de Dieu.

La Ligue soutient le duc de Savoie. Pamphlets contre Genève.

Pendant que le duc de Savoie rassemblait ses forces pour éteindre le foyer d'hérésie allumé dans Genève, la Ligue française tentait de populariser cette guerre, et ses pamphlets soulevaient l'opinion des ultramontains contre la cité protestante. Voici un exemple de ces publications : « Nous prions la miséricorde divine de maintenir ce précis et vaillant chef de guerre, Mgr. le prince de Piémont, lequel veut bien exposer sa vie pour la querelle de Jésus Christ et la manutention de l'Eglise catholique, et avec lui

tous les princes religieux lesquels se liguent et se hasardent pour la même fin, postposant leurs biens et leur vie à la protection de la très-juste querelle de Dieu et soulagement du pauvre peuple. Nous espérons bien que le tout-puissant capitaine qui défit l'armée d'Egypte, combattra avec nous. Ce tout-puissant capitaine, qui d'un seul coup de langue qu'il donna contre une cohorte de Juifs tous armés, les rua par terre et les renversa seulement de ces deux mots : « Qui cherchez-vous ? » voudra bien nous secourir. Nous voulons détruire ces vices dans lesquels ceux de Genève se vautrent chaque jour comme des pourceaux. Leur intention ne tend qu'à entretenir leurs appétits charnels ; il n'y a pas de peuple plus adonné aux incestes que ce peuple de Genève, comme il appert par leurs lois, qui portent que le cousin germain se marie avec sa cousine, le frère à la sœur, le père à sa fille, et l'on peut même épouser une fille ayant quitté le couvent. Aussi, nous voulons bien advertir cette pernicieuse ville, qu'il lui pourra bien arriver semblable inconvénient qu'à Sodome et Gomorrhe[1]. L'expérience nous apprend que notre Dieu a coutume de punir grièvement les pécheurs et délinquants, par les mêmes choses contre lesquelles le péché est commis. N'est-ce pas donc chose raisonnable, puisque ce malheu-

1. Paris 1589, La guerre contre Genève, par le sieur La Chapelle ; Turin, Bibliothèque du roi, portefeuilles historiques, 16e siècle.

reux peuple de Genève ne cesse pas de blasphémer contre le feu du Purgatoire, le voulant tollir et du tout abolir, soit aussi grièvement puni par le feu même, et voire en ce monde présent aussi bien qu'en l'autre ? »

Principes de la Ligue catholique.

Ces écrits diffamatoires n'étaient pas les seuls moyens qui fussent mis en œuvre contre les réformés. La Ligue reprenait une nouvelle violence, et dans deux assemblées tenues à Nancy, en janvier et en mars 1588, elle décrétait les articles suivants [1] :

« Le roi de France sera sommé de rétablir la sainte Inquisition dans les bonnes villes qui ont le moyen de se défaire des hérétiques. Les officiers de la dite Inquisition seront étrangers, ou du moins n'auront point d'alliés ni de parents dans les lieux où ils agiront.

» Les ecclésiastiques pourront racheter les biens aliénés de leurs Eglises, quelle que soit la qualité des gens qui les auraient acquis.

» Le roi de France remettra aux ligueurs certaines places d'importance et forteresses qui lui seront nommées.

» Il fournira la solde des gens de guerre pour obvier aux invasions des étrangers ; il fera continuer la guerre commencée, et ordonnera au plus tôt la vente des biens des hérétiques et de ceux qui leur

1. Copie de cet acte, Archives de Berne, nouveaux documents, 1588.

seront associés. L'argent produit par ces ventes sera employé pour éteindre les dettes des chefs et solder les autres dépenses nécessaires à la sainte cause.

» On ne fera grâce de la vie à aucun prisonnier hérétique, à moins qu'il ne donne caution qu'à l'avenir il vivra catholiquement, et paiera une amende égale à la valeur de ses biens. »

Le duc de Savoie, étant un des plus ardents fauteurs de la ligue, reçut d'abondants secours de la part de ses alliés, et lorsqu'il annonça l'intention de poursuivre à outrance les Genevois, « les chefs ligueurs lui expédièrent[1] deux régiments, soit quatre mille Français, commandés par MM. de Simiane, d'Albigny et La Grange, personnages les plus zélés pour la religion. » Lorsqu'un prince adopte les principes d'une semblable association, l'on peut prévoir que la guerre contre les hérétiques offrira, sous leur influence, les plus odieux caractères que le fanatisme puisse revêtir.

Sacrifices financiers des Genevois.

Les magistrats et le peuple de Genève répondirent à ces provocations en se préparant de sang-froid à tout souffrir, plutôt que de perdre leur religion et leur liberté nationale. Ils résolurent d'offrir la guerre au duc de Savoie, et prirent cette décision après mûr examen, sans entraînement irréfléchi. La force militaire de leur ennemi leur était parfaitement connue. Il ne s'agissait plus du faible prince

1. Discours sur la guerre de Genève, etc., cité ci-dessus.

qui, au temps de la Réforme, pouvait à peine envoyer 6000 soldats dans la vallée du Léman. Charles-Emmanuel avait hérité de son père une armée puissante ; 15,000 fantassins et 3,000 cavaliers se trouvaient prêts à passer les Alpes, et le dénombrement fait par les magistrats genevois attestait que la ville ne contenait que 2186 hommes en état de porter les armes[1].

Sous le rapport financier, la disproportion était beaucoup moindre. Si le duc levait des taxes multipliées sur ses provinces, si l'Espagne et Rome lui faisaient passer des subsides considérables, Genève trouvait des ressources abondantes dans le patriotisme de ses enfants et dans la sympathie des Eglises réformées. Les emprunts et les dons volontaires de 1586 étant absorbés par les préliminaires de la défense, il fallait de nouveau remplir le trésor. Cinquante mille écus étaient nécessaires pour les exigences des premiers mois. Le Conseil délibère sur les moyens de les rassembler[2] ; il mande à l'hôtel-de-ville les citoyens les plus riches; « il les exhorte à s'évertuer maintenant que l'affaire devient plus sérieuse. » Les magistrats donnent l'exemple : M. Villet dépose mille florins ; M. Roset apporte mille écus ; M. Dupan, n'ayant pas d'argent, fournit la même somme en marchandises ; d'autres magistrats moins

1. Registres du Conseil, 24 mars 1589.
2. Registres du Conseil, 20 mars 1589.

riches se taxent en proportion de leur fortune ; les bourgeois continuent les offrandes, et, le soir, la somme nécessaire est consignée dans la caisse de l'Etat.

Avant de proclamer la guerre, les magistrats veulent préparer la nation par un jeûne solennel. « Les pasteurs estiment que, pour ne pas trop émouvoir les citoyens, il suffira de traiter le sujet dans les sermons de passion[1]. » Les conseillers se rangent à cet avis, et les solennités de Pâques étant terminées, la proclamation suivante est adressée aux Genevois :

Proclamation de la guerre.

« Nous devons donner gloire à Dieu et faire voir qu'aucune difficulté n'est capable de nous arrêter quand il s'agit de la précieuse liberté que nos pères nous ont transmise et de la conservation de l'Eglise de Jésus-Christ. Pour cet effet, comme membres d'un même corps, nous devons être unis de la manière la plus intime, oublier les aigreurs et les torts réciproques ; alors Dieu fera reluire sa grandeur dans notre petitesse, et son bras tout-puissant nous soutiendra. Confions-nous en sa Providence, et ne négligeons aucun des moyens qu'il nous offre pour nous tirer de l'oppression sous laquelle nous vivons depuis si longtemps. Nous comptons sur le zèle et le courage de tous les citoyens, sachant qu'ils sont prêts à tout souffrir plutôt que de renoncer à leur sainte liberté. »

1. Registres de la Compagnie, 21 mars 1589.

Henri III, fidèle au traité de 1579, promit de fournir à la République 55,000 écus; il lui assura la possession des bailliages de Ternier et de Gaillard, et fit partir les seigneurs de Guitry et de Sancy, conduisant environ 1000 hommes au secours de Genève.

Les Bernois, de leur côté, se mirent en marche avec 1200 combattants.

Premiers succès.

Les citoyens et les magistrats furent d'avis de commencer la campagne, sans attendre l'arrivée des alliés. Le duc avait laissé 2500 soldats dans la vallée du Léman; la partie paraissait à peu près égale; aussi, le 2 avril 1589, 1000 hommes d'infanterie et 200 cavaliers sortirent de Genève et se portèrent sur les châteaux de Bonne et de Saint-Joire. Les garnisons savoyardes se rendirent à la première sommation. Deux jours après, la troupe genevoise parcourut les bailliages de Ternier et de Gaillard; elle prit avec la même facilité les places fortifiées de Monthoux et de Ternier, et, ce qui était beaucoup plus important pour Genève, on rasa les maisons qui se trouvaient à l'extrémité du pont d'Arve sur la rive savoyarde; puis, tous les bras disponibles se réunirent pour élever sur ce point, avec de la terre et des fascines, une espèce de fort, qui au bout de quinze jours se trouvait en état de défense [1].

1. Registres du Conseil, 2 juin 1589. Ce fort occupait l'espace entre l'extrémité du pont actuel de Carouge et l'entrée de la route de Lancy. La place où s'élève Carouge était une prairie marécageuse.

Bientôt les Genevois passèrent le Rhône. Le 8 avril, Gex se rendit après sommation et sans coup férir ; mais le fort de l'Ecluse, défendu par une nombreuse garnison, ne put être réduit.

Un jeûne d'actions de grâces fut célébré dans les trois temples, pour bénir Dieu de ces heureux commencements[1] ; mais tous les discours prononcés du haut de la chaire ne furent pas du goût des citoyens. Les pasteurs, très-sobres de louanges, vu la facilité des entreprises, adressèrent les plus vifs reproches aux officiers qui avaient souffert que les soldats pillassent les fermes sans défense ; ils trouvaient exorbitantes les rançons demandées aux prisonniers de marque. « Prenez garde à vous ! s'écriait Théodore de Bèze ; si, lorsque Dieu favorise vos armes, vous déshonorez sa cause en vous conduisant comme des païens, sa protection sera bientôt retirée de dessus Genève ! »

Protestations des pasteurs contre le pillage.

Ces remontrances furent écoutées, et le butin fut rendu. Plus tard nous devrons consigner de nombreuses protestations du même genre, qui établissent que le clergé genevois avait pris au sérieux sa mission civilisatrice, et se montrait délivré de l'esprit du temps, puisqu'il voulait appliquer les lois évangéliques jusque sur les champs de bataille[2].

Le 9 avril, lendemain de la prise de Gex, les

1. Registres de la Compagnie, 9 avril 1589.
2. Pièces justificatives, séance du Conseil du 7 avril 1589.

Genevois virent un petit corps de troupes françaises descendre des hauteurs de la Faucille. Après les mutuelles félicitations, « touchant l'ouvrage si bien commencé », l'armée fit une nouvelle tentative sur le fort de l'Ecluse ; mais cette place ne pouvant être emportée que dans un siége régulier, les chefs ne jugèrent pas à propos de sacrifier un long espace de temps, vu que des conquêtes plus fructueuses réclamaient leurs efforts.

Le Chablais appartenait encore au prince de Savoie. Les alliés, auxquels s'étaient joints deux bataillons bernois, vinrent attaquer Thonon, qui capitula sans coup férir. Le fort voisin de Ripaille avait une garnison de 500 hommes; « après avoir essuyé le gros canon, ces gens se rendirent par composition le 1er mai ; ils sortirent avec l'épée et la dague, et se retirèrent par-delà les monts. Dieu nous protége visiblement, écrivait M. de Guitry à Théodore de Bèze ; c'est une grande grâce qu'il nous fait, d'être venus si promptement à bout d'une place si bien pourvue de toutes choses, et qui pouvait tenir très-longtemps et nous coûter beaucoup de sang[1]. » Le reste du Chablais fut soumis avec la même facilité, et la conquête de la vallée s'acheva sans coûter un homme aux Genevois.

Ces temps favorables ne furent pas de longue durée; la Ligue obtenait des succès momentanés en France ;

1. Registres de la Compagnie et du Conseil, 1 et 2 mai 1589.

Henri III dut rappeler ses capitaines, et laisser Genève se défendre seule contre le prince de Savoie, qui s'avançait avec toute son armée. Ce procédé n'a rien d'étonnant : le monarque français n'avait secouru les Genevois que par haine contre Charles-Emmanuel ; ne faisant pas une guerre de principe, il abandonnait ses amis dès que son intérêt l'exigeait. Ce départ consterna les Genevois, d'autant plus que les Bernois, peu sympathiques à leur querelle, et sérieusement menacés par les cantons catholiques, firent une trève avec le duc peu de jours après son apparition dans la vallée. Toutefois, ces fâcheux incidents ne découragèrent point nos ancêtres. Décidés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de sacrifier leur liberté, ils prirent toutes les précautions nécessaires : ils abandonnèrent les châteaux, à l'exception des forts de Bonne, de Monthoux et de Ternier ; ils brûlèrent et démantelèrent ceux qui se trouvaient près de la ville, et leurs 2186 soldats, ne pouvant tenir la campagne contre les 18,000 hommes du prince de Savoie, se renfermèrent dans leurs murailles, prêts à repousser un assaut, et gardant de bonnes communications avec le fort d'Arve.

Le dimanche 1er juin 1589, le duc s'arrêtait devant le petit château de Ternier ; il le somma de se rendre. Les Genevois, au nombre de 80, refusèsèrent, et voici comment ils furent traités ; nous

laissons l'auteur savoyard raconter le fait dans son naïf langage [1].

Arrivée du duc de Savoie, et massacre de Ternier.

« Le duc s'achemina avec le lieutenant-général Martinengo, vers le fort de Ternier, lequel ayant industrieusement assiégé, le fit sommer le 1er juin. Mais les assiégés ne firent aucun état d'obtempérer aux volontés du dit prince. Son Altesse trouva juste et légitime de réprimer leur audace ; commandant de les battre à coups de canons, il leur dit : « Jusqu'à quand, paillards de Genève, abuserez-vous de notre faveur et patience ? » Les assiégés furent chargés de telle sorte par la main du tout-puissant Seigneur, qu'ils furent enfin contraints, après tant de canonnades, finalement de se soumettre à la *merci et dévotion de Son Altesse ;* laquelle, après qu'elle eut cogneu par tant de fois l'opiniâtreté et résistance de son ennemi, *quoiqu'il voulût se rendre par composition* à la dite Majesté, toutefois, eu égard au refus et bravades faites obstinément par deux fois, sa volonté et son plaisir fut d'en faire mourir en l'air une grande partie, de manière qu'ils fussent pendus et étranglés, jusqu'au nombre de quarante-neuf des plus signalés et des plus remarquables du château, et cela pour servir d'exemple aux autres, qui, se mi-

1. Discours véritable de l'armée du très-vertueux Charles de Savoie contre la ville de Genève ; Bibliothèque du roi, portefeuille historique, 8. Composition de l'armée : 4000 Piémontais, 3000 Espagnols, un régiment de Bourgogne, 2000 Valdotains, 2000 cavaliers ; le tout se montant à 18,000 hommes.

rant désormais sur telles canailles, voudraient algarader les princes chrétiens et catholiques, fidèles serviteurs de Dieu, qui, comme fermes colonnes de la vraie et antique religion, ne feront point difficulté d'employer leurs biens et leur vie pour si louable entreprise. Le reste des gens de Ternier fut taillé en pièces, après avoir fait mille résistances, sur l'espérance vaine de recevoir quelques secours de leurs complices de Genève, sur laquelle ils n'avaient plus d'espérance, non plus que sur la bonté de notre Dieu. »

Les registres des Conseils genevois sont d'accord avec l'écrivain piémontais : « Le duc, disent-ils, résolut de pendre les défenseurs de Ternier, quoiqu'ils eussent voulu se rendre par composition et à condition d'avoir la vie sauve. Les officiers et les chefs de l'armée sarde supplièrent le prince de ne pas commettre cette barbarie [1] ; il repoussa leurs prières, et l'exécution commença. Les prisonniers, entourés d'un corps nombreux de soldats, ne connaissaient pas le sort qui les attendait ; on les emmenait deux par deux vers un arbre éloigné. Cinquante avaient déjà péri, lorsque les trente demeurants s'aperçurent de la sanglante trahison ; résolus dès-lors à vendre chèrement leur vie, ils se jetèrent sur leurs bourreaux, leur arrachèrent des armes et se défendirent jusqu'à ce qu'ils fussent écrasés par le nom-

1. Registres du Conseil, 2 juin 1589.

bre. Quatre ou cinq de ces braves se frayèrent un chemin au travers des Espagnols, et rentrèrent dans Genève. »

Bataille du Plan-les-Ouates, le 2 juin 1589.

Le récit de cette horrible boucherie transporta de fureur les citoyens et les soldats; aussi, le lendemain matin, lorsqu'on vit l'armée sarde couronner les hauteurs de Lancy et du Plan-les-Ouates, le désir de venger leurs frères aveugla les Genevois sur les périls d'une sortie; les capitaines et les soldats supplièrent les magistrats de faire ouvrir les portes. Le Conseil de guerre voulut les dissuader : « Nous ne pouvons détacher que cinq ou six cents hommes; et voyez ces masses piémontaises : ils sont au moins quatre mille sur les premiers rangs, et plus de mille cavaliers les soutiennent ! Vous laisser sortir, c'est vous exposer à un massacre inévitable ! » Les soldats insistèrent, et la permission fut accordée.

Cinq cents arquebusiers, portant la hache d'armes, se rassemblèrent à la Porte Neuve; là, mettant un genou en terre, ils écoutèrent cette prière de leur aumônier M. de Chandieu : « Seigneur notre Dieu ! ta loi et les promesses de ton Fils sont nos biens les plus chers ; nous voulons tout souffrir plutôt que d'abandonner son Evangile. Accorde-nous ta protection ; néanmoins, ta volonté soit faite, et non pas la nôtre ! » Se mettant alors en marche, ils traversent le pont d'Arve, et reçoivent les vœux et

les souhaits de la garnison du fort, qui entonne le chant de guerre de tous les réformés :

Que Dieu se montre seulement,
Et l'on verra dans un moment
Le camp des ennemis épars,
Et dispersé de toutes parts.

Après avoir franchi les marécages de la plaine de Carouge, cette petite troupe gravit en rangs serrés la colline, et, parvenue sur le plateau du Plan-les-Ouates, s'avance silencieuse vers l'ennemi, dont les chefs pensent que ces « crapauds et ces grenouilles du lac Léman viennent coasser et se rendre à merci. » Dociles aux conseils de leurs capitaines, les arquebusiers genevois s'approchent jusqu'à ce qu'ils voient le blanc des yeux de leurs adversaires, puis ils font feu avec autant de sang-froid qu'au tir du dimanche. Une centaine d'hommes tombent dans les rangs ennemis. Profitant alors du premier instant de désordre, les Genevois posent leurs arquebuses et se jettent avec la hache d'armes au plus fort des cohortes ducales. Une mêlée corps à corps s'engage ; bientôt les Espagnols lâchent pied et se retirent en désordre vers Compesières, où le duc attendait qu'on lui amenât prisonniers les insolents bourgeois. Entraîné lui-même par les fuyards, il se retire du côté du Salève, et les Genevois reviennent faire halte sur les plateaux de Lancy.

Du haut des remparts de la ville, la population

suivait, avec la dernière anxiété, les phases de ce combat, et, durant la mêlée, les plus ardentes prières s'élevaient au trône du Tout-Puissant. Des acclamations joyeuses saluèrent le mouvement de retraite qui attestait le succès des Genevois ; puis, lorsque leur troupe reparut et fit halte sur le revers des collines de Carouge, les magistrats envoyèrent leurs huissiers avec le vin d'honneur ; les femmes, les servantes et les enfants, chargés de provisions, se dirigèrent en toute hâte vers le champ de bataille, et bientôt les soldats commencèrent un repas des plus animés [1].

Cependant le duc, revenu de sa première émotion, gagna les hauteurs boisées de Pinchat, et sa colère fut extrême, en voyant ses adversaires si paisiblement occupés après la sanglante affaire du matin. Espérant les surprendre, il fit glisser, dans les broussailles et les ravins de Grange-Colomb, un corps nombreux qui devait tomber à l'improviste sur les Genevois. Cette ruse allait être couronnée du succès, lorsque la garnison du fort, apercevant le danger, tire plusieurs coups de canon dont les boulets frappent au milieu des Piémontais. A ce bruit, les Genevois se lèvent, se forment en colonne serrée, et vont à la rencontre des assaillants; leurs arquebuses sont aussi meurtrières que dans les heures précé-

1. Voir aux Archives, dans le volume de Gautier, des gravures représentant cette scène.

dentes, et l'embuscade se retire en désordre. La troupe républicaine achève alors son repas, et rentre dans la ville en chantant les louanges de l'Eternel, protecteur de Genève.

On s'étonnera peut-être de ce succès obtenu par 500 hommes, combattant 4000 soldats aguerris dès longtemps aux fatigues de la guerre. Ces luttes d'un contre dix peuvent paraître fabuleuses; toutefois les avantages des Genevois s'expliquent aisément. Les troupes ducales étaient en grande partie composées de reitres ou soldats de fortune; ces mercenaires, lorsqu'ils rencontraient leurs frères d'armes payés par un souverain rival, se frappaient à grand bruit, à grand renfort d'imprécations, et s'épargnaient réciproquement les blessures dangereuses, « pour faire vie qui dure. » En conséquence, on avait persuadé aux Espagnols et aux cavaliers milanais « que ces grenouilles du lac Léman, ces merciers, ces mesureurs de velours, se trouvaient incapables de manier l'épée sérieusement, et qu'ils se disperseraient au premier choc. » Grande fut la surprise des routiers, lorsqu'ils virent leurs rangs éclaircis par le feu des arquebuses, et ces courtauds de boutique manier la hache d'armes aussi vertement que les plus robustes chevaliers. L'enthousiasme excité par l'espoir du pillage de Genève se calma, et le duc put comprendre que la campagne serait

longue et pénible, malgré la retraite des Français et l'indifférence momentanée des Bernois.

Assaut du fort d'Arve, 23 juin 1589.

Charles-Emmanuel perdit, à l'affaire du Plan-les-Ouates, un de ses meilleurs officiers, le comte de Salenove. Ce seigneur avait promis à son chef qu'il coucherait le soir même dans le fort d'Arve, et il répétait ces paroles en ramenant plusieurs fois ses soldats contre les arquebusiers. Frappé d'une balle à la tête, il tomba sur le champ de bataille, mais les Genevois rapportèrent son corps dans leurs bastions, « afin, disaient-ils, que le noble comte fût fidèle à sa parole. » Cette raillerie de garnison exaspéra le duc, qui fit avancer l'artillerie demeurée devant Ternier, et 5000 hommes se disposèrent à investir le fort. Les 400 hommes qui le défendaient, voulant prévenir l'établissement des batteries de siége, sortirent à la rencontre des troupes ducales et les joignirent au bas de Lancy. Le combat fut des plus acharnés ; pendant plusieurs heures, les Genevois soutinrent l'effort d'un ennemi huit fois plus nombreux que leur petite troupe ; ils durent toutefois battre en retraite, mais ils exécutèrent cette manœuvre en marchant à reculons, sans jamais tourner le dos aux Piémontais. Ils arrivaient ainsi près des bastions du fort, lorsqu'un corps de troupes fraîches, venu de Pinchat, les attaqua en flanc ; alors eut lieu vers le pont d'Arve une affreuse mêlée, pendant laquelle les artilleurs n'osaient se servir de leurs pièces, tant

les deux partis étaient confondus. Enfin les Genevois l'emportèrent, et le duc se retira. Le lendemain, il fit jouer inutilement son artillerie contre les travaux gazonnés du fort; les boulets s'enfonçaient dans la terre, sans causer aucun dommage. Découragé par ce mauvais succès, et voyant le mécontentement gagner ses alliés espagnols, Charles-Emmanuel se retira vers le mont de Sion, et durant trois semaines il employa son armée à construire le fort de Sainte-Catherine, près du village de Songy.

On pourrait supposer que le récit de cette action, tiré des documents genevois, offre le caractère ampoulé de la plupart des bulletins militaires; mais voici dans quels termes le chroniqueur piémontais rapporte les assauts livrés au fort de Carouge : « Les crapauds enflés du lac Léman avaient fait bâtir, près de l'Arve, un fort jugé inaccessible. Le prince résolut de l'aller saluer avec ses troupes. et pour ce faire, il envoya les régiments du seigneur de Simiane (d'Albigny) et du seigneur de Lagrange, gentilshommes français non moins expérimentés dans l'art militaire que bien zélés au fait de la religion, lesquels arrivaient de Lyon avec les plus beaux bataillons qu'on eût vu de mémoire des hommes. Adonc ils chargèrent nos ennemis cinq grosses heures durant avec une telle furie, qu'enfin ils jugèrent à propos de se mettre à couvert dans leur fort pour obvier à la furieuse grêle qui menaçait leurs oreilles

empoisonnées ; ils se retirèrent donc au petit pas[1]. Le lendemain, qui était le 23 juin, nos gens retournèrent de rechef pour leur faire quitter leur fort, et alors ils cognurent que c'est une chose merveilleuse, dure et pierreuse que le cœur des hérétiques, aveuglés toujours d'une témérité outrecuidée, car les canonnades envoyées de la part des nôtres ne les émouvaient non plus qu'une pierre, tant il y a qu'ils reçurent une charge quatre heures durant, mais parce que nos deux régiments n'avaient bastante quantité de canons, ils ne purent passer outre. »

Bataille de Pinchat, 2 juillet 1589.

Les Genevois, voyant les troupes ducales sérieusement occupées aux murailles de Sainte-Catherine, essayèrent de recueillir leurs moissons dans les champs de Lancy et de Troinex. A peine avaient-ils coupé quelques gerbes, que la moitié de l'armée ennemie se mit en mouvement contre les bandes de travailleurs, qui rentrèrent précipitamment, et le duc vint camper sur la colline de Pinchat. Les uniformes rouges des lanciers milanais et les cuirasses des Espagnols brillaient au grand soleil, mais les épreuves précédentes en avaient dissipé le prestige, aussi les syndics ne firent-ils aucune difficulté de permettre une sortie. Les capitaines Bois et de Chassey prirent sept cents hommes, et s'avancèrent jusqu'au pied des escarpements de l'Arve, à l'extrémité de

1. Discours véritable sur la guerre de Genève, etc. — Le chroniqueur ajoute : « en perdant 200 hommes. » Si ses chiffres étaient vrais, à la fin de l'année il ne serait pas resté un seul soldat dans Genève.

la plaine de Carouge. Sachant qu'un bataillon de Milanais était caché dans les buissons qui couronnaient ces hauteurs, ils remontèrent la rive de l'Arve, rencontrèrent bientôt un ravin praticable, le gravirent au pas de course, et tombèrent sur l'embuscade, qui, prise à revers, se précipita dans les vignes et dans la plaine, où elle fut mise en complète déroute par une compagnie sortie du fort de Carouge. Débarrassés en peu d'instants de ces adversaires, les 700 Genevois font face à la cavalerie milanaise, qui exécutait une brillante charge sur eux. Les capitaines avaient placé leurs soldats à l'extrémité du plateau que forme la colline ; les cavaliers ennemis, ne pouvant s'avancer trop près de ce bord escarpé, voulurent tourner bride, mais, comme au Plan-les-Ouates, une décharge à bout portant fit un cruel ravage dans leurs rangs ; ils se retirèrent en désordre. Alors, sans perdre un instant, les Genevois se portèrent en troupe serrée contre l'infanterie, qui occupait le centre du plateau, tandis qu'au même instant la compagnie du fort débouchait sur le flanc de l'ennemi, du côté de Troinex. Les Piémontais, persuadés que ces 80 hommes étaient l'avant-garde de la garnison de Bonne, firent un mouvement rétrograde ; les Genevois les chargèrent aussitôt au pas de course, et le feu se soutint avec violence durant une heure. Charles-Emmanuel, impatienté de ces lenteurs, et pensant

que le combat doit tendre à sa fin, s'approche de ses troupes ; mais un peloton d'arquebusiers genevois parvient à se mettre à portée, et les balles sifflent sur l'état-major. Le cheval du duc est blessé, le prince se retire promptement, et son mouvement est imité par les chefs des bataillons engagés. Les Genevois profitent aussitôt de ce commencement de désordre pour se jeter sur les Italiens, dont ils accélèrent la retraite. Lorsque enfin sur le soir la petite troupe rentra dans la ville, l'allégresse fut au comble ; parents et amis purent s'assurer que le noble bataillon n'était pas sensiblement diminué, quoique plus d'une fois on l'eût vu disparaître dans la fumée, comme écrasé par le nombre. Le premier soin des soldats fut de se rendre au temple, où de solennelles actions de grâces témoignèrent que ces hommes donnaient à la Providence sa place légitime dans leurs succès.

Bataille de Peillonnex, le 26 juillet 1589.

L'armée sarde, ayant achevé le fort de Sainte-Catherine, reçut l'ordre d'assiéger Bonne et Monthoux ; dans ce but, le comte de Martinengo vint occuper le plateau qui s'élève en amphithéâtre au pied du Môle, entre l'Arve et la Menoge. Les Genevois voulurent secourir Bonne, et, renforcés par 2000 Bernois, ils s'avancèrent jusqu'au village de Peillonnex. La bataille s'engagea dans cette localité. Une batterie et des arquebusiers établis au sommet d'un escarpement causaient un grand ravage parmi

les Suisses; pour le faire cesser, deux ou trois compagnies s'élancèrent à l'assaut. Les cailloux, les blocs de rocher, le feu ne purent les arrêter; en quelques instants ils parvinrent sur le plateau, par un chemin jugé impraticable. Stupéfaits de cette audace, les artilleurs savoyards firent peu de résistance, et leurs pièces, changeant de maîtres, opérèrent de larges trouées dans les bataillons piémontais. A ce moment, les Suisses exécutèrent une charge furieuse, et bientôt la route de Saint-Joire fut couverte de fuyards. Le soir, après avoir renforcé la garnison de Bonne, les alliés rentrèrent dans Genève.

Prise de Bonne et massacre de la garnison.

L'allégresse causée par cette affaire ne fut pas longue. Le Gouvernement bernois, malgré les sympathies des communes de son canton pour Genève, ne voulait pas continuer la guerre; il conclut une trêve avec le duc, fit retirer ses troupes sur le territoire vaudois, et commença les négociations d'un traité plus désavantageux encore que celui de Nyon. Peu s'en fallut, comme nous le verrons plus tard, qu'une émeute des campagnes bernoises ne renversât les patriciens; mais les troupes n'abandonnèrent pas moins la cause de Genève. 7000 Piémontais occupèrent les campagnes situées entre Monthoux et Lucinge, sur les flancs des Voirons; des pièces de 48 battirent les remparts de Bonne[1]. La garnison,

1, L'année dernière, des boulets de 48 ont été retrouvés à l'intérieur des murailles ruinées de Bonne, dans la propriété de M. Louis de Fernex.

commandée par le capitaine Aubert, se montait à 400 soldats, et avait des vivres pour un mois. Le Conseil de guerre de Genève espérait que l'ennemi, ne connaissant pas le véritable état de la place, se lasserait de canonner en vain ces épaisses murailles, et se retirerait sur un autre point; mais Philibert Blondel était déjà vendu à Charles-Emmanuel: il avait reçu la seigneurie de Compois pour prix du secret de Bonne. En conséquence, au bout de vingt-cinq jours, le comte de Martinengo fit sommer la place de se rendre. Le capitaine Aubert n'avait plus que pour une semaine de vivres; il n'espérait aucun secours de Genève, puisque six ou sept mille hommes étaient campés dans les plaines d'Annemasse. Il se rendit donc, à condition d'avoir la vie sauve et de sortir avec toute sa troupe l'épée au côté. Charles-Emmanuel accepta cette capitulation; mais à peine les 400 Genevois étaient-ils engagés dans le ravin qui sépare les murs de Bonne des pentes du Voiron, que les Savoyards, entrés dans la ville, firent sauter par mégarde une poudrière, qui ensevelit 80 soldats sous ses ruines. Le duc feignit de croire à une trahison, et fit investir les Genevois par cinq bataillons espagnols. Les malheureux se défendirent, tant qu'ils eurent un tronçon d'épée à la main. Leurs corps reposent au fond de ce ravin, devenu dès-lors une verte prairie, qu'on appelle encore aujourd'hui *le Paradis des Genevois*.

Quelques auteurs ultramontains ont voulu excuser le duc, et laver sa mémoire de cette affreuse exécution; mais le noble caractère de M. de Saluces ne lui a pas permis de déguiser la vérité[1]. « Les Piémontais, dit-il, campèrent entre Lucinge et Arthaz, afin de couvrir le siége de Bonne; cette place, défendue par 400 Genevois, se rendit à discrétion, le 22 aoust, après trois jours de feu; la garnison obtint de se retirer à Genève, et M. de Saint-Trivier prit possession du fort; mais une mine qui éclata au moment de son entrée lui tua 80 hommes. Soit que ce malheur fût l'effet du hasard, comme on serait porté à le croire, soit qu'il ait été l'ouvrage de la trahison, ainsi qu'on se le persuada, le duc fit poursuivre la garnison, avec ordre de la ramener prisonnière[2]. Cependant la fureur des soldats était telle, qu'on ne put en retenir la vengeance; ils massacrèrent les Genevois, à l'exception de quarante, auxquels les officiers sauvèrent la vie avec peine. »

1. Histoire militaire du Piémont, 1589.

2. Le chroniqueur de Savoie, continuateur de Paradin, écrivait dix ans plus tard : « L'armée, conduite par le comte de Martinengo, reprint la ville de Bonne, d'où sortirent quatre cents soldats, la plupart citoyens de Genève, qui furent assassinés, bien que par capitulation on leur eût promis la vie sauve, sous le prétexte que, sur le point de leur sortie, le feu se mit, par la faute de Son Altesse, comme il se cogneut depuis, en la maison où était la munition, laquelle fut renversée, avec la perte de quelques-uns de la dite Altesse, et où même le comte de Saint-Trivier fut un peu brûlé du visage, de quoi il fut tellement despité, qui fut le motif que tant de poures gens, contre la foi donnée, furent misérablement assassinés; même, à l'insu du commandant, on en sauva quelques-uns. »

Le chapelain des Genevois était un ministre français, M. de Marsy, réfugié de la Saint-Barthélemy [1]. Habitué à la vie militaire, il avait sollicité l'emploi d'aumônier ; il recevait vingt-cinq florins par mois et le pain de munition ; les capitaines inscrivaient son éloge dans tous leurs rapports ; son courage, sa franche parole, sa charité pour le soldat lui méritaient l'affection des troupes. Dans le ravin de Bonne, son costume le fit reconnaître ; on l'épargna soigneusement ; ramené dans la place, il fut emprisonné. Les Genevois crurent qu'il avait péri, puisqu'il n'était pas dans le nombre des survivants ; ils se trompaient. Deux ans plus tard, les bourreaux de Charles-Emmanuel lui arrachèrent la peau et des lambeaux de chair, jusqu'à ce que la mort terminât ce supplice, importé du Mexique par les Espagnols dans la vallée du Léman.

Genève fut plongée dans la plus vive douleur à la nouvelle du massacre de Bonne ; presque toutes les victimes étaient des citoyens. « La Compagnie des pasteurs établit des services spéciaux de consolation. » Le nombre des familles en deuil présentes à ces assemblées attestait l'étendue de la catastrophe [2]. Les ministres visitaient chaque jour les maisons affligées, s'occupant activement du sort des orphelins ; ils prièrent le Gouvernement d'exempter

1. Registres de la Compagnie, 27 juin et 23 août 1589. Gautier, livre 13.
2. Registres de la Compagnie, 24 août et suivants, 1589.

des frais de justice les héritages de ceux qui avaient succombé, et leur intervention produisit rapidement les sommes nécessaires pour l'éducation des enfants que la mort de leurs pères privait de toute ressource.

Il ne restait plus dans Genève que 1800 hommes en état de porter les armes; les Bernois étaient partis; le duc se tenait au large dans les plaines d'Annemasse et de Villagrand, où il avait concentré son armée, et les Genevois ne pouvaient songer à des sorties analogues à celles de Pinchat et du Plan-les-Ouates, n'ayant pas à portée une place fortifiée pour se retirer en cas d'échec.

Cruautés exercées sur les paysans protestants.

Les soldats du prince, enivrés par le carnage de Bonne, mirent à feu et à sang les villages situés entre les Voirons et le Salève. Le duc laissa massacrer ses propres sujets; la plupart étaient protestants, il est vrai, mais les Espagnols, revenus des guerres du Mexique, ne faisaient aucune distinction de culte, et les croix dressées sur les communes d'Etrembières et d'Annemasse ne protégèrent point les malheureux habitants de ces localités [1]. Tous les supplices inventés par les Indiens pour torturer leurs captifs furent mis en œuvre dans les demeures de ces pauvres paysans. Les bourreaux ne respectèrent ni l'âge, ni le sexe, ni la maladie. Leurs horribles calculs, les inconcevables raffinements de leur cruauté montrent

1. Pièces justificatives: publication des procès-verbaux des massacres, relevés maison par maison, par les soins de Simon Goulard et de Chandieu, aumôniers militaires.

qu'ils étaient fanatiques de sang-froid. En effet, ces misérables ne pouvaient espérer un riche butin : depuis trois mois qu'ils parcouraient ces campagnes, ils savaient bien que la plus affreuse misère désolait les chaumières et les fermes. L'anéantissement des hérétiques était leur seul but. Lorsque, en entrant dans les maisons, ils trouvaient un vieillard malade, ils lui labouraient le corps à coups de poignard ; une femme essayait-elle de protéger son mari, on lui enfonçait dans la bouche un paquet de poudre à canon, et on lui faisait sauter la tête ; une jeune fille se défendait-elle avec le courage du désespoir, sept ou huit soldats se livraient à son égard aux dernières violences, puis ils coupaient en morceaux le corps de leur victime ; une mère qui ensevelissait son fils avait les bras fracassés, et les femmes enceintes ou allaitant leurs enfants étaient frappées jusqu'à la mort.

Après avoir ainsi décimé les villages de Gaillard, Ambilly, Etrembières, Annemasse, Puplinge, Carra, Cornière, Presinges, Choulex et Crêtes, les troupes ducales passèrent dans le pays de Gex. Il semblerait que toutes les atrocités possibles eussent été commises au pied du Salève et du Voiron, mais les flancs du Jura devaient être témoins de scènes plus lamentables encore. Pour varier les meurtres, le supplice du feu fut mis en œuvre : on suspendit des vieillards dans les cheminées de leur chaumière, et on les

étouffa lentement dans la fumée ; des femmes, brisées par les violences des jours précédents, furent entassées dans des granges, et trouvèrent la mort au milieu des flammes ; si quelques victimes respiraient encore après l'incendie, on les jetait sur les fumiers ou dans les fossés au bord des routes, et ils mouraient sans secours ; les branches des arbres et les voûtes des portes étaient chargées d'infortunés suspendus par un infâme procédé et agonisant dans les plus horribles douleurs.

Nous voudrions pouvoir dire que ces forfaits étaient commis par des soldats éloignés de leurs capitaines, et qu'en particulier Charles-Emmanuel n'en fut point complice. Que le lecteur soit juge du fait suivant ; nous le rapportons avec le style du temps :

« Le 13 septembre en l'année 1589, le duc de Savoie étant entré au bailliage de Gex, ses troupes passant à Crozet, prirent spectable Girard, Barbier, âgé d'environ 75 ans, et ministre de la Parole de Dieu au dit Crozet ; ils lui fendirent les pieds par dessous, le mirent à cheval sur un âne, le visage contre la queue, et avec tout opprobre le menèrent au château de Gex, le frappant toujours ; ils le présentèrent au duc, en présence duquel il soutint qu'il n'avait prêché que la pure vérité, en laquelle il voulait persévérer jusqu'à la fin. D'où étant ramené et jeté sur un peu de paille devant sa maison, il y mourut. »

Une partie des habitants de ces campagnes se réfugièrent dans les bois des Voirons et du Jura ; mais le plus grand nombre se rendirent à Genève, emmenant leurs ministres, contre lesquels les officiers du duc proféraient les plus horribles menaces[1]. Le Conseil ne vit pas sans une sérieuse inquiétude cette affluence de malheureux, car la ville paraissait à bout de ressources. Les pasteurs comprenaient cette position ; « aussi prièrent-ils les magistrats que s'il était nécessaire de mettre quelques-uns dehors pour décharger la cité, il fallait le faire avec toute la discrétion possible, ayant égard aux plus pauvres, et prévoir le moyen que les veuves et les orphelins, tant expressément recommandés par l'Ecriture, ne fussent point exposés de nouveau à la mort. » Le Conseil répondit qu'il prendrait toutes les mesures essentielles à la conservation de ces pauvres frères, mais qu'il fallait des ressources nouvelles, le trésor étant vide et les citoyens devant être appelés incessamment aux derniers sacrifices pour la défense du pays.

Charité des Genevois à cette occasion

La Compagnie assembla les pasteurs des bailliages dans le temple de l'Auditoire, et Théodore de Bèze leur dit, les larmes aux yeux : « Nous avons pour vous tout l'intérêt possible, et vous ne doutez pas de notre compassion ; mais il faudrait trouver un

1. Registres de la Vénérable Compagnie, 29 septembre; séance chez M. de Bèze.

moyen de vous soulager, ainsi que vos pauvres paroissiens, et voici, nos ressources sont épuisées. » Les ministres de Gex répondirent : « Nous vous remercions de votre affection si cordiale et des marques sans nombre de votre charité; mais notre plus grande misère n'est pas l'indigence qui nous accable ; nous sommes forcément séparés de nos troupeaux, et, bien que le pays soit absolument désert, nous ne savons pas si notre devoir ne nous oblige pas de retourner, au péril de notre vie, chercher nos brebis dispersées dans les forêts et les cavernes. »

Après une longue délibération, les pasteurs genevois conseillèrent à quelques-uns de leurs collègues des bailliages, de rassembler les membres de leurs paroisses capables de supporter la fatigue et le travail, et de se retirer par la voie du lac sur les terres vaudoises, où nul péril ne pouvait les atteindre, puisque les Bernois étaient en paix avec le duc. « Quant aux malades et aux blessés, demeurants dans Genève, on écrira aux villes d'Allemagne et aux Eglises helvétiques, leur remontrant la position de leurs frères des campagnes ravagées. » Le Conseil approuva ces mesures ; plusieurs bateaux emmenèrent les fugitifs sur les rives vaudoises, et l'on prit soin du reste, en attendant les réponses de l'étranger. Elles arrivèrent au bout de six semaines. « Le 4 décembre, on reçut de Heidelberg argent suffisant, pour que les pauvres victimes des mas-

sacres et les pasteurs des classes de Thonon et de Gex eussent de quoi vivre. Les frères d'Allemagne ajoutent qu'ils savent, que si leurs collègues se sont retirés, c'est par dure contrainte, lorsqu'il n'y avait plus une brebis à secourir en leurs églises désolées; ils ne sont point mercenaires, mais appareillés à mourir pour elles dès que l'occasion s'en présentera. » Les pasteurs de Gex et de Thonon méritaient ce témoignage, et nous les verrons bientôt à l'œuvre au milieu des périls, pour relever leurs églises.

Retraite de Charles-Emmanuel

Les Genevois n'étaient pas les seuls à souffrir des maux de la guerre. Vers le mois d'octobre 1589, le duc fit un dénombrement de son armée, et trouva qu'il avait perdu plus de 6000 hommes, soit en bataille rangée, soit par maladie, soit, dans les massacres des villages, par la main des paysans. Du reste, la France était bouleversée par les troubles survenus à la mort de Henri III; la Ligue reprenait le dessus, et l'ambitieux Charles-Emmanuel, croyant le moment favorable pour regagner quelques provinces, fit rapidement construire un fort à Versoix, « afin de tenir les Genevois en bride »; puis, laissant son frère Amédée de Savoie à la tête de quatre ou cinq mille hommes, il traversa les monts et se jeta sur la Provence.

Les Genevois passèrent quelques semaines dans une espèce de calme, relativement à la fièvre belli-

queuse qui depuis huit mois formait leur mode de vivre. Mais, si la cloche d'alarme ne retentissait plus à leurs oreilles, de graves embarras surgissaient à l'intérieur. Les dons et les emprunts se trouvaient épuisés par la solde des deux compagnies étrangères, par l'entretien de leurs chevaux et par les dépenses de tout genre que la guerre entraîne. Les magistrats s'adressèrent une troisième fois au patriotisme des citoyens, et ceux-ci répondirent par de nouvelles offrandes. Les pièces d'or tenues en réserve furent portées à l'hôtel-de-ville ; les meubles, les étoffes de prix, l'argenterie, les bijoux, s'entassèrent dans la salle du Conseil, et l'on mit en gage auprès des villes étrangères les objets qui ne pouvaient être réduits en argent monnoyé. Les magistrats, ne jugeant pas ces ressources suffisantes, proposèrent aux plus riches bourgeois de consentir à une taxe de vingt écus par mois ; cette contribution, acceptée sans murmures, produisit 18,000 livres. Le Conseil, en vue d'augmenter ce revenu, pria les dizeniers de parcourir de nouveau les paroisses, et de représenter dans chaque maison les périls de la République, ainsi que la nécessité de trouver immédiatement des secours plus considérables. On souscrivit pour une somme supplémentaire de 40,000 écus d'or ; mais les citoyens déclarèrent sur leur honneur, que désormais il ne leur restait que le strict nécessaire pour ne pas mourir de faim, eux, leurs fa-

Nouveaux sacrifices pécuniaires des Genevois.

milles et les pauvres dont chacun se chargeait régulièrement. Heureusement, de bonnes nouvelles arrivèrent de l'étranger.

Bâle consentait à prêter 8000 écus.

M. le professeur Lect, délégué en Angleterre, envoyait 3300 livres sterling.

Les Etats-Généraux de Hollande donnaient 4963 florins.

Les Conseils, munis de ces larges subventions, résolurent de continuer la guerre et de tenir vigoureusement tête au prince Amédée de Savoie. Henri IV leur expédia M. de Lurbigni avec un millier d'hommes. Ces militaires commencèrent diverses excursions dans le bailliage de Ternier et le Chablais; mais, quoique régulièrement payées, ces troupes rançonnèrent et pillèrent les pauvres campagnards, déjà ruinés par les soldats de Charles-Emmanuel. Lorsque les pasteurs de Genève reçurent avis de ces indignités, Théodore de Bèze, Antoine de la Faye et Charles Perrot résolurent d'en parler en chaire le dimanche suivant[1].

Discipline militaire maintenue par les pasteurs.

« Ne soyez pas surpris, dirent-ils, citoyens de Genève, si la grâce du Tout-Puissant se retire du milieu de nous, et si nos entreprises n'aboutissent à rien. Comment attendre la bénédiction divine, lorsque les lois de Dieu sont journellement violées? Nous l'avons dit au commencement de cette guerre: dans

1. Registres de la Compagnie et du Conseil, 6 février 1590.

un pays chrétien on ne doit aucunement souffrir des actes de barbarie païenne. L'an dernier on a eu égard à nos paroles ; mais aujourd'hui les blasphèmes, pilleries, excès des soldats recommencent de plus belle : on enlève le bétail, on dépouille les paysans des bailliages, qui sont nos frères en la foi. Genève ressemble à une caverne de brigands ! Nous nous lassons ; nous perdons absolument courage, en voyant nos exhortations inutiles, et la Parole de Dieu foulée aux pieds dans cette ville qui se dit chrétienne ! »

Les magistrats, laissant de côté toute question d'amour-propre, reconnurent qu'ils avaient failli par négligence, et s'engagèrent à se conduire différemment par la suite. Ils assemblèrent les capitaines, et « Théodore de Bèze leur fit une vive et aspre remontrance. » Ces hommes confessèrent leurs torts et promirent d'observer à l'avenir une exacte discipline. De Bèze répondit : « Cette promesse ne me satisfait aucunement ; vos hommes ont enlevé des bestiaux, des meubles qu'ils vendent à vil prix, des bagues et des colliers aux femmes et aux jeunes filles ; il faut que tout se retrouve et soit rendu dans le plus bref délai. » Les officiers français trouvèrent cette nécessité un peu dure ; mais tel était le respect dont jouissait Théodore de Bèze, que dès le lendemain les habitants des bailliages rentrèrent en possession de leurs effets pillés. Les catholiques d'An-

nemasse et de Monthoux purent apprécier la différence des principes qui animaient le duc de Savoie et les magistrats de Genève.

Pour prévenir désormais de semblables violences, les Conseils demandèrent aux pasteurs un avis solennel sur cette question : « Est-il permis de saisir l'argent, le mobilier et le bétail appartenant aux campagnards qui ne prennent pas les armes dans le pays où sévit la guerre ? »

La Vénérable Compagnie répondit[1] : « Lorsque la guerre est déclarée, tous les habitants du pays ennemi sont considérés comme adversaires ; selon les lois humaines il est permis de les rançonner et de les traiter avec rigueur; mais au-dessus de la volonté des hommes règne la loi des Ecritures, la sainte équité et la raison divine; ces principes veulent qu'on ne fasse aucun abus de la force, et qu'on s'abstienne de toute cruauté inutile sur les champs de bataille, comme dans les courses pour le butin. Il faut donc soigneusement épargner les propriétés et les personnes des paysans, qui souffrent le plus de la guerre, sans en retirer aucun avantage. Si nos ennemis se conduisent d'après d'autres motifs, c'est une raison de plus pour ne pas les imiter. Lorsque le méchant fait le mal, il faut se garder de suivre son exemple ; la supériorité de notre religion doit éclater dans ces jours mauvais, afin que la lumière

1. Registres de la Compagnie, 20 février 1590.

du pur Evangile soit respectée de ses plus sérieux adversaires. Appliquant ces principes aux habitants des bailliages voisins, nous devons les considérer comme nos amis et nos frères, sachant bien qu'ils détestent cette guerre autant que nous, et que leur bonne affection nous est acquise. »

Ces règles de conduite furent dès-lors adoptées, et, jusqu'à la fin de la guerre, la discipline la plus rigoureuse contint les soldats étrangers ; les choses allèrent si loin, que plusieurs quittèrent le service genevois, et que les recrues se trouvaient difficilement, vu l'impossibilité de faire du butin. Les soldats ne furent pas seuls en butte à la sévérité des pasteurs : les chefs eurent leur part de ces remontrances, et le général français, M. de Lurbigny, malgré sa haute position et les services éminents qu'il rendait au pays, dut paraître devant le clergé[1], et prouver que l'incendie d'une grange brûlée par ses lansquenets avait eu lieu sans sa participation ; la meilleure preuve qu'il fournit de son innocence fut le châtiment qu'il fit infliger aux coupables, avant de connaître l'invitation de se présenter en Consistoire.

Les premiers mois de l'année 1590 furent favorables aux Genevois, sous le rapport militaire. Le prince Amédée ne put tenir la campagne avec 6000 hommes ; il perdit successivement le fort de

1. Registres de la Compagnie, 25 mars 1590.

Versoix, le château de Monthoux, et même le fort de l'Ecluse, qui demeura quelques semaines au pouvoir des Genevois. Il se vengea de ces revers en ravageant les bailliages de Ternier et de Gex, et en massacrant les habitants qui se hasardaient à descendre de la montagne. Le 13 mars[1], des paysans de Genthod entrèrent dans la ville, déclarant que leur temple se trouvait rempli de corps mutilés, rassemblés dans ce lieu par les soldats, et que les chemins de Versoix à Collex étaient couverts de cadavres. Le plus profond désespoir saisit les pasteurs de ces localités ; ils voulurent sortir de Genève et partager le sort de leurs ouailles. Le Conseil les fit accompagner, en sorte qu'ils purent parcourir sans danger de mort immédiate leurs paroisses ravagées; ils ramenèrent quelques vieillards et de malheureux enfants à demi morts de faim, qu'ils avaient découverts dans les buissons et sous les décombres des chaumières[2]. Ce triste cortége fut rejoint par des familles blotties dans les bois de Divonne, et qui profitèrent de l'escorte pour arriver en sûreté dans Genève. Les pasteurs prièrent le Conseil de ne pas abandonner ces malheureux, et les magistrats répondirent : « On pourvoira à tous paysans et citadins tant que faire se pourra. » Dès-lors, ces infor-

1. Registres de la Vénérable Compagnie et du Conseil, 13 mars 1590.

2. Registres de la Compagnie, 11 et 22 mai, 5 et 29 juin, 25 décembre 1590; 9 janvier, 18 mars, 12 mai et 2 juillet 1592.

tunés furent visités avec un si grand soin, qu'il n'y avait pas un mendiant dans les rues.

Théodore de Bèze, prévoyant que les ressources ne dureraient pas longtemps, multipliait les lettres aux Eglises étrangères, « et il reçut 233 thalers de Prague, 60 livres sterling d'un bon particulier de Londres, et 1400 florins de la province de Zélande. » Au bout de six mois, ces subventions furent épuisées, et la misère recommença, plus poignante que jamais, parmi les réfugiés des bailliages. Les dizeniers genevois résolurent alors de se dévouer journellement, pour que la faim ne fît pas de victimes; accompagnés de porteurs, ils se présentaient chez les citoyens à l'heure des repas, et sollicitaient une fraction de la chétive nourriture que les plus riches se procuraient à grand'peine. Nul ne refusait cette dîme volontaire, et, par ce moyen, les protestants de la campagne subsistèrent tant bien que mal jusqu'au retour de la paix.

Défaite de Châtelaine. 29 juin 1590.

Une sanglante catastrophe vint aggraver les misères de la République. Le général de Lurbigny était malade, et, pendant son absence, les soldats négligeaient les précautions indispensables vis-à-vis d'un ennemi aussi sérieux que le prince Amédée. Déjà, dans les plaines de Gex, les compagnies françaises, attaquées à l'improviste, avaient eu soixante hommes mis hors de combat. Peu de temps après, le 29 juin, le chef ennemi vint de nuit, avec

1500 hommes et 500 cavaliers, s'embusquer dans les bois qui s'étendaient entre Châtelaine et le Rhône, et qui garnissaient les hauteurs du Bouchet; les veilleurs de la tour de Saint-Pierre ne signalaient aucune troupe dans la campagne, quand on aperçut une vingtaine de cavaliers qui s'avancèrent jusque sur le plateau de la Servette et s'emparèrent de quelques pièces de bétail. Environ 300 soldats ou bourgeois fort mal armés sortirent en désordre pour réprimer cette insolence; lorsqu'ils furent arrivés dans les prés marécageux de Châtelaine, l'infanterie sarde et la cavalerie espagnole fondirent sur eux, et les enveloppèrent en un instant. Si les Genevois eussent porté leurs haches d'armes et leurs arquebuses, s'ils eussent marché en phalange serrée sur plusieurs hommes de profondeur, la défense aurait été possible, et peut-être une nouvelle journée d'Arve ou de Pinchat aurait marqué dans les souvenirs guerriers de la République. Mais les malheureux soldats, attaqués à l'improviste, séparés les uns des autres par les chevaux des assaillants, n'ayant pour la plupart qu'une hallebarde ou une épée, ne pouvaient se défendre longtemps; près de 200 perdirent la vie: 120 restèrent sur le champ de bataille, et 60 furent égorgés par les Espagnols, furieux de la résistance désespérée de ces bourgeois. En effet, malgré le désavantage de leur position, les Genevois avaient tué un si grand nombre de méridionaux, que les chefs de ces der-

niers disaient : « Encore deux batailles semblables à celle-ci, et notre armée sera fondue comme la neige au soleil[1]. »

« Genève, dit le registre[2], fut dans un merveilleux deuil toute cette après-midi et les jours suivants. »

Le duc Amédée, pensant avoir abattu le courage des hérétiques, leur fit proposer de rendre à Charles-Emmanuel les droits de ses ancêtres. On lui répondit que, tant qu'il y aurait un homme dans cette ville et des pierres sur les remparts, nul ne parlerait de se soumettre. Irrité de cette parole, il acheva de ravager le pays de Gex, puis se retira dans les mandements éloignés de la Savoie, où ses troupes purent trouver de quoi se nourrir.

Bataille de la Menoge. 19 septembre 1590.

Deux mois plus tard, les Genevois prenaient une revanche éclatante de la défaite de Châtelaine. L'Etat, l'hôpital et quelques particuliers possédaient les vi-

1. Voici les noms des bourgeois de Genève qui périrent dans cette affaire :

Barillet, François.
Bois, Ambroise.
Calvin, Jean.
Chapuis, Jean.
Chastel, Thomas.
Chenu, Antoine,
Dansse, N.
Delarue, Claude.
Delaplanche, Jean.
Delétraz, N.
Dentand, Jean.
Duboule, François.
Duchêne, Michel.
Dufour, Etienne.
Dumas, Abraham.
Dunant, Guillaume.
Dunant, Jacob.
Dunant, Etienne.
Dupan, Jacques.
Duvillard, Jean.
Fontaine, Maurice.
Falquet, Claude.
Galloix, N.
Gentil, Louis.
Joly, Antoine.
Maillet, Samuel.
Maillet, Michel.
Magnin, Jean.
Morel, Pierre.
Mussard, Simon.
Pictet, Daniel.
Senebier, Jean.
Tissot, Abraham.
Tissot, Pierre.
Tournier, Jean.

2. Registres du Conseil, 29 juin 1590.

gnobles de Bonne, et l'on voulut faire la vendange. Le 18 septembre, les troupes, commandées par le baron de Conforgien, l'un des plus braves généraux de Henri IV, sortirent de Genève, suivies d'une foule de paysans de Gex et du Chablais, heureux de pouvoir être de quelque utilité à leurs bienfaiteurs. Le baron d'Hermance, qui commandait les Savoyards, rassembla promptement 500 fantassins et 200 cavaliers, et se mit en embuscade vers un gué de la Menoge, entre Bonne et le coteau de Monthoux ; il se persuada que les Genevois, chargés de leur récolte, ne pourraient longtemps se défendre. Le soleil baissait à l'horizon, lorsque ceux-ci arrivèrent sur le bord escarpé du torrent. Les cuirasses et les écharpes éclatantes des nobles savoyards trahirent leur présence dans les broussailles où ils se tenaient cachés ; aussitôt Conforgien arrête ses soldats, fait jeter sur les bras des paysans tous les objets inutiles, puis, formant les Genevois en colonne serrée, traverse le gué et monte résolument contre les pentes, au sommet desquelles il était sûr de trouver l'ennemi. A peine le premier rang est-il parvenu sur le plateau, que les Savoyards se jettent en tumulte sur les assaillants ; mais une décharge à bout portant les repousse, et le bataillon, s'avançant à pas précipités, fait reculer l'ennemi et lui enlève l'avantage de sa position. Bientôt la mêlée s'engage, et la supériorité reste aux Genevois ;

ils avaient mesuré le péril, et leurs adversaires comptaient sur une surprise. Plusieurs nobles perdirent la vie, et. le soir, l'étonnement fut grand à Genève lorsqu'on vit les soldats portant à leur rentrée des cuirasses, des écharpes de soie, des armes de toute espèce, tandis que l'on ne comptait que sur le produit de la vendange.

La guerre ne se composa plus, après cela, que d'une suite d'escarmouches insignifiantes. A la fin de 1593, le duc Charles-Emmanuel, battu par Henri IV, chassé de la Provence et du Dauphiné, qu'il avait espéré s'approprier, consentit à laisser notre ville en repos; il conclut avec elle une série de trêves, qui tantôt duraient deux mois, tantôt se renouvelaient de quinze en quinze jours. Cet état provisoire permit aux Genevois de reprendre un genre de vie tolérable; mais, si le prince de Savoie ne leur faisait plus la guerre ouvertement, ils avaient sans cesse à craindre des surprises de sa part.

Amitié de Lesdiguières pour les Genevois.

Lesdiguières, général de Henri IV, et l'un des meilleurs amis de Genève, donnait de fréquents avis au Conseil touchant les projets de Charles-Emmanuel : « Prenez garde, écrivait-il un jour [1], l'armée du duc, forte de 10,000 hommes, rentre en Savoie; je vous conseille d'envoyer des espions de tous côtés. » En effet, bientôt le prince adressa les menaces les plus sévères aux Genevois, s'ils ne lui rendaient

1. Registres des Conseils, 30 juillet 1594.

pas le pays de Gex. Ils refusèrent, et des corps nombreux de Savoyards passèrent le mont de Sion. Sous cette pression militaire, les négociations s'ouvrirent pour la paix, mais rien ne put se conclure ; les Genevois s'obstinèrent à demander, que l'exercice de la religion réformée fût garanti dans tous les villages des terres de Saint-Victor qu'ils possédaient au delà d'Arve.

Le duc ne voulut point souscrire à ces exigences, et recommença les entreprises contre la ville. Le 4 avril 1598 [1], Lesdiguières mandait au Conseil des avis significatifs : « Défiez-vous des paroles doucereuses de d'Albigny ; il fait passer des soldats en grand nombre, déguisés en paysans ; il veut les introduire dans la ville et vous surprendre lorsque vous ne serez pas sur vos gardes. » Les magistrats s'empressèrent de soumettre à une inspection sévère tous les étrangers qui franchissaient les portes de Genève, et ces précautions écartèrent momentanément le danger.

Traités de Vervins, 1598, et de Lyon, 1601.

Enfin, le 2 mai 1598, la France, l'Espagne et le duc de Savoie signèrent à Vervins une paix perpétuelle. Dans ce traité étaient compris les Suisses et leurs alliés. Henri IV voulait que Genève y fût nominativement désignée, mais le légat romain et l'ambassadeur espagnol déclarèrent que jamais leurs

1. Registres du Conseil, 4 avril 1598. Archives de Turin, 1re catégorie, paquet 18. Archives bernoises, nouveaux documents, 1598.

maîtres ne consentiraient à recevoir dans leur alliance cet abominable nid d'hérésie [1]. Henri IV dut se borner à déclarer que lui personnellement regardait Genève comme introduite dans le traité, et qu'il punirait par les armes ceux qui troubleraient la paix de cette ville amie. Charles-Emmanuel eut l'air d'acquiescer à la volonté du monarque français ; il reçut avec une feinte bonhomie les députés genevois, le 5 août 1598 ; et comme ceux-ci lui disaient : « Nos concitoyens se réjouissent d'être compris au traité de Vervins, » il répondit : « Je suis bien aise qu'on s'en réjouisse, et je vous donnerai là-dessus toute satisfaction. » Lesdiguières, à qui les magistrats s'empressèrent de communiquer cette bonne parole, leur répondit : « Faites attention ! plus le duc est bénin dans ses propos, plus son épée est voisine de vos épaules ; il y a tant de gens de guerre près de vous, qu'il médite par iceux quelque mauvais dessein [2]. »

Lesdiguières avait raison. Le duc ne voulait en aucune manière se soumettre au traité de Vervins. L'année suivante, 1599, se trouvant auprès de Henri IV, il le sollicita vivement de lui laisser le champ libre à l'égard de Genève ; mais ce souverain lui témoigna toute son indignation, et lui adressa

1. Bibliothèque du roi de Piémont, manuscrit contenant les pièces diplomatiques de Vervins.

2. Registres du Conseil, 5 et 18 août 1598.

de sévères paroles[1] « pour lui faire comprendre que son instance lui était odieuse. »

Dans cette visite, Charles-Emmanuel promit à Henri IV de lui restituer le marquisat de Saluces ou les provinces du Jura comprises entre Bourg et Genève. Cette convention ne s'exécutant pas, le roi de France prit les armes, s'empara de la Bresse et du Valromey, pénétra dans la Savoie, soumit rapidement cette province, et vint, au mois de novembre 1600, camper dans le bailliage de Ternier. Les Genevois le supplièrent de raser le fort de Sainte-Catherine. Charles-Emmanuel, craignant de perdre cette place, qui lui était indispensable pour tenir en bride la ville hérétique, envoya le cardinal Aldobrandin vers le prince vainqueur. Aux supplications du légat, Henri IV répondit avec une feinte bonhomie : « Je vous promets que je rendrai à mon cousin la *place*[2] du fort de Sainte-Catherine. » Le Romain, entendant peu les finesses de la langue française, crut avoir gagné son procès ; mais, lorsque le duc de Savoie sut plus tard que la forteresse s'était soumise après trois jours de siége, et qu'il n'en restait aucun vestige, il s'aperçut qu'il avait pris un jeu de mots pour une affirmation favorable.

A la suite de ces victoires, les puissances signataires du traité de Vervins se réunirent de nouveau

1. De Thou, tome I, page 123; L'Etoile, août 1599.
2. Saluces, Histoire militaire du Piémont, tome III.

à Lyon, durant le cours de l'année 1601. Après plusieurs mois de négociations, la paix fut de nouveau signée. Henri IV céda le marquisat de Saluces à Charles-Emmanuel, et reprit la Bresse et le pays de Gex. Le 13 août 1601, il écrivit aux Genevois : « Sous le nom d'alliés et confédérés des Ligues helvétiques, votre ville et votre territoire sont compris au traité de Lyon ; ceci a été spécialement déclaré par nos députés, et le duc de Savoie est d'accord avec nous. [1] »

Dès-lors Genève crut pouvoir compter sur une existence paisible ; mais les magistrats et les citoyens s'aperçurent promptement que les dispositions réelles de Charles-Emmanuel n'étaient point modifiées, et qu'il profiterait de la fausse position de Henri IV, qui, pour ne pas trop irriter la cour de Rome, n'avait pas exigé l'insertion par écrit, dans le corps du traité, de la stipulation relative à Genève, et s'était contenté de promesses verbales de la part du prince de Savoie.

La guerre avait coûté à la République plus de 400,000 écus et 1500 soldats.

1. Bibliothèque royale de Turin, portefeuille historique 393, déclaration de Henri IV touchant les traités de Vervins et de Lyon.

CHAPITRE XIII.

L'ESCALADE DE 1602.

Genève comprise au traité de Vervins. — Conspiration de Biron contre le protestantisme. — Jubilé de Thonon. — Entreprise des soldats mercenaires contre Genève. — Plan de trahison des successeurs des Libertins de 1534. — Adresse de d'Albigny pour rassurer les Genevois. — Nouvelle tentative en novembre 1602. — Mission perfide de M. de Rochette. — Préparatifs de l'escalade. — Exécution de l'entreprise le 12 décembre 1602. — Sympathie de l'Europe réformée à la nouvelle de la délivrance de Genève. — Traité de paix avec Charles-Emmanuel, signé à Saint-Julien, le 21 juillet 1603. — Joie des Savoyards à cette nouvelle.

Genève comprise au traité de Vervins.

L'apparente adhésion de Charles-Emmanuel aux traités de Vervins et de Lyon ne changeait guère la position réelle de Genève. Cette ville, bien que verbalement comprise dans ces actes de paix, ne devait point connaître la tranquillité politique. Des entreprises organisées sur la plus vaste échelle menacèrent son existence ; mais avant d'en offrir le récit, nous devons résoudre une question de bonne foi, de morale, qui s'élève à propos de la paix entre Genève et la Savoie. Cette question est celle-ci :

Le prince de Piémont a-t-il réellement accepté les traités de Vervins et de Lyon? Dans le cas affirmatif, ses hostilités contre notre ville, à dater du 13 août 1601, sont des actes de trahison manifestes.

Mais si Charles-Emmanuel n'a point reconnu ces traités, s'il en a fait la déclaration officielle aux Genevois et aux Suisses, les entreprises de 1602 rentrent dans la catégorie des guerres ordinaires.

Voici les pièces officielles que nous avons pu recueillir touchant cet important sujet; une simple lecture suffit pour résoudre immédiatement le problème.

Charles Emmanuel déclare dans un mémoire au pape, qu'il ne s'est jamais reconnu en état de paix légitime avec Genève, puisque cette ville n'est point comprise nominativement dans les traités de Lyon et de Vervins[1]. « La ville de Genève, dit-il, n'est spécifiée en aucun article de ces actes; notre seigneur le pape, qui fut auteur et arbitre de la paix, n'eut jamais cette intention. Le cardinal de Florence, légat de Sa Sainteté, ne voulut prêter l'oreille à nulle proposition de ce genre; le marquis de Lullin, ambassadeur de la part de la Savoie, s'y opposa formellement; le député d'Espagne jura que jamais son maître ne consentirait à telle réserve en faveur de cette ville. La déclaration du roi de France, por-

1. Mémoire au pape et à l'empereur, Archives de Turin, n° 13, douzième catégorie, paquet 5.

tant que Genève, comme alliée des Ligues suisses, est comprise dans ce traité, n'a donc de valeur que pour sa propre personne ; car, si Genève est alliée avec deux cantons particuliers, Berne et Zurich, elle n'a point d'accord avec les Confédérés pris dans leur ensemble. Le duc de Savoie ne reconnaît donc pas Genève comme comprise aux traités de Vervins et de Lyon, et se réserve les droits à faire valoir sur cette ville. »

Cette déclaration est positive. Si nous n'avons rien à lui opposer, il est clair que Charles-Emmanuel n'était point en paix avec Genève, et que les attaques dirigées contre cette ville devenaient légitimes. Toutefois, des témoignages positifs démontrent que le duc reconnaissait les traités, et regardait comme valable la parole échangée avec Henri IV. En effet, si le prince de Savoie ne s'était point considéré en état de paix avec Genève, lorsque les députés de cette ville lui firent visite, au lieu de répondre : « Je suis bien aise de cette paix, » il devait dire : « Vous n'êtes point compris au traité de Vervins, et il faut recommencer des trèves, que nous renouvellerons de mois en mois, comme auparavant. »

D'autre part, nous trouvons dans les mémoires de la cour de Turin écrits durant les premières années du 17e siècle[1], et à l'occasion de certains griefs soulevés

1. Archives de la cour, Turin, douzième catégorie, paquet 6, mémoires 14 et 77.

contre les Genevois, ces paroles, qui nous semblent décisives : « Son Altesse déclare que si on lui fait satisfaction, elle observera le traité de Vervins et la déclaration de Henri IV à Lyon, ce qui suffit pour entretenir le bon voisinage, la paix et la tranquillité publique, comme cela se pratiquait avant l'Escalade, qui donna lieu au traité de Saint-Julien. » Un auteur italien, Cardoini, protestant retourné au catholicisme, parle ainsi, vers 1620, du traité de Lyon[1] : « Le cardinal Aldobrandin était si furieux d'avoir été joué par le monarque français au sujet de la démolition du fort de Sainte-Catherine, qu'il fut sur le point de ne pas signer le traité; toutefois il céda, et au mois de janvier 1600 Genève fut comprise dans cette paix, sous le titre d'alliée des Ligues suisses. » M. de Saluces s'exprime dans les termes suivants au sujet des projets de Charles-Emmanuel[2]: « Les feintes démonstrations d'amitié trompèrent d'autant mieux les Genevois, qu'ils ne doutaient nullement d'être compris au traité de Lyon, quoiqu'ils n'y fussent pas expressément indiqués. »

Enfin, nous citerons les expressions de Charles-Emmanuel même. Le 7 septembre 1601, ses officiers prétendant rétablir la religion romaine au village de Thonex, les Genevois s'y opposèrent, et le

1. Relatione della città di Genevra, republica dei malcontenti; manuscrit italien de 1620, donné par M. Minutoli, de Lucques, à M. Alexandre Lombard, page 70.

2. Histoire militaire du Piémont, tome III, page 47.

duc, ayant spécifié ses griefs, écrivit ces paroles significatives à Messieurs de Berne : « Ceux de Genève ont tenu de mauvaises procédures depuis la conclusion de la paix. Vous savez que, par les articles d'icelle, les terres qui sont au delà du Rhône nous sont réservées ; néanmoins, ils veulent s'en emparer, sous prétexte qu'ils en ont joui auparavant, etc... Après ce véritable récit, nous vous disons que tant s'en faut que nous ayons aucune intention d'altérer en quoi que ce soit ce qui est contenu aux articles de paix, au contraire, nous croyons avoir suffisamment fait paraître que de notre côté il n'y a eu et il ne peut y avoir aucun manquement.

» 7 septembre 1601.

» *(Signé)* CHARLES-EMMANUEL. »

Ainsi Charles-Emmanuel reconnaît solennellement que Genève est comprise au traité de Lyon ; mais il se réserve la faculté de s'emparer de cette ville, dès que les circonstances lui paraîtront favorables.

Conspiration de Biron contre la Réforme.

La suspension d'armes de 1593 et la paix de 1601, loin d'améliorer la position de Genève, la modifièrent dans un sens fâcheux, car le sort de cette ville fut compris dans un vaste plan tendant à détruire la Réforme tout entière. La Ligue, un instant abattue par Henri IV, se reconstituait dans l'ombre, et Rome, Madrid, Turin unissaient leurs

1. Pièces justificatives, lettre de Charles-Emmanuel aux villes de Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse. Archives de Berne, Savoie Buch E

efforts pour anéantir la foi nouvelle dans les pays de langue française ; Henri IV devait être réduit à l'impuissance par la privation de ses plus belles provinces ; enfin, la Flandre et les Pays-Bas seraient inondés d'Espagnols et soumis derechef à l'autorité absolue de Philippe III. Charles-Emmanuel et le maréchal de Biron étaient les chefs actifs de cette vaste entreprise.

Biron, l'un des meilleurs amis de Henri IV, avait le gouvernement de la Bourgogne. L'ambition lui fit trahir son maître. Le duc de Savoie lui promit sa fille en mariage, lui assura la souveraineté du pays qu'il régissait au nom du roi de France, et Biron, en retour, accueillit dans sa province les armées espagnoles, souleva ses administrés contre leur souverain légitime, et prépara une expédition qui devait renverser Henri IV, en rétablissant la Ligue. La prise de Genève était le premier acte de cette guerre. Charles-Emmanuel ne pouvait laisser cette ville en repos, et l'entreprise contre la Réforme commençait à merveille par la destruction de son principal boulevard. François de Sales l'avait dit : « L'hérésie en Europe sera grandement débilitée si cette ville est réduite, parce qu'elle est le siége de Satan, d'où il épanche son venin sur le reste du monde. »

Ce fut donc sur Genève que se portèrent les premiers efforts des Ligueurs. A peine le traité de Lyon

était-il signé, que des observateurs militaires de haut rang furent expédiés dans notre ville ; la surprise leur parut facile, et, comptant sur la réussite, ils donnèrent à Charles-Emmanuel les avis suivants, qui dévoilent l'étendue et l'esprit de cette conspiration [1]. « Son Altesse, après le succès, choisira les négociateurs les plus expérimentés, pour les envoyer en France et en Angleterre, et dévoiler ses griefs contre Genève. Il faudra parler fièrement au monarque français. On ne craindra pas de remontrer au Saint-Père le service rendu à la sainte Eglise dans cette entreprise conçue sous ses auspices. Le pape s'arrangera pour que Son Altesse n'ait aucun ennui à ce sujet, avec la France, au premier moment. Sa Béatitude emploiera pour cela les armes temporelles et spirituelles, elle donnera à Votre Altesse le titre de roi, vu que ce service rendu à l'Eglise est un des plus grands qui aient été faits jamais par un prince chrétien. Quant aux Bernois, on leur montrera comment on traite les rebelles; et, s'ils veulent vivre en bons amis, on les acceptera ; sinon, ils suivront le sort des autres. »

Cette vaste entreprise ne fut pas longtemps secrète. Ourdie au mois d'août 1601, le maréchal de Lesdiguières en avait connaissance le 14 octobre de la même année [2]. Un seigneur romain devenu pro-

1. Archives de la cour, Turin, paquet 19, Genève, première catégorie.

2. Registres des Conseils, 14 octobre 1601.

testant lui déclarait que le pape minutait un projet pour extirper la religion réformée de par tout le monde. Six mois plus tard [1], un des amis de ce même personnage, gagné comme lui aux idées de Calvin, arrivait en poste vers Henri IV et lui faisait ce rapport : « Je dois prévenir Votre Majesté que les armées espagnoles et piémontaises sont prêtes à l'attaquer. Votre Majesté très-chrétienne est regardée comme un hypocrite; l'excommunication doit la frapper; ses enfants seront regardés comme illégitimes; et Genève, qu'elle s'obstine à protéger, tombera au pouvoir de Charles-Emmanuel. »

Henri IV doutait de la réalité de ces nouvelles, lorsque des découvertes plus précises lui apprirent toute la gravité du mal. Biron, l'homme comblé de ses bienfaits, entouré de toute sa confiance, n'est plus qu'un traître : son secrétaire, effrayé de ses entreprises, livre au roi le détail de la conspiration ; le procès s'instruit, et le misérable gouverneur de la Bourgogne paie de sa tête sa noire infidélité. Aussitôt Charles-Emmanuel et le pape s'empressent de désavouer toute participation dans ce complot [2]. A Rome, en présence de l'ambassadeur français, le Saint-Père traite durement le député de Savoie, qui veut justifier son maître de sa complicité avec Biron ;

1. Registres du Conseil, 24 mars 1602.
2. Lettres du seigneur de Fresne, ambassadeur de Henri IV à Venise, de 1601 à 1603; 16 juillet 1603, livre I, page 353; collection de M. le professeur Gaullieur.

puis il écrit à Henri IV[1] : « Je vous félicite d'avoir échappé au danger. Le roi d'Espagne et le duc de Savoie n'ont point trempé dans cette détestable conspiration ; aussi, je me plains de ce que Votre Majesté a violé la paix en refusant le passage aux Espagnols qui allaient aux Pays-Bas, où les catholiques sont en grand danger. Votre Majesté a grand' raison de protéger les Genevois ; il faut conserver l'indépendance de cette ville, si nécessaire par sa position au salut de son royaume[2]. » Ces belles paroles ne trouvèrent pas grande créance auprès de Henri IV. « Il se confirme, dit l'ambassadeur de Venise, que le pape fait tout ce qu'il peut pour dissuader le roi de se ressentir des lâches tours que les Espagnols et les Savoyards ont voulu lui brasser ; mais la Savoie est pleine des troupes de ces deux nations, commandées par Laverdin, et il demeure prouvé qu'avant d'aller en Flandre ils devaient favoriser les damnables entreprises du maréchal. »

Jubilé de Thonon.

La chute de Biron désorganisa momentanément la Ligue ; mais l'entreprise contre Genève ne fut point abandonnée : il fallait qu'à tout prix la Babylone hérétique fût détruite ou convertie[3]. Toutefois, comme les huguenots faisaient bonne garde, on employa, pour les réduire, la ruse et les mystères du

1. Manuscrit genevois contemporain, appartenant à M. Adrien Naville.

2. De Fresne, lettre du 3 septembre 1602.

3. François de Sales, mémoire au pape.

confessionnal, et l'on fit servir à ce projet une solennité religieuse[1]. L'évêque de Genève, Claude Granier, avait obtenu la célébration d'un jubilé solennel, où l'on devait rendre grâces de la conversion du Chablais. La ville de Thonon se trouvait choisie pour cette fête, et les populations catholiques envoyèrent, de quarante lieues à la ronde, des processions de toute espèce. Les historiens de la vie de François de Sales font une magnifique description de ce jubilé; mais ils passent sous silence un des buts principaux de la réunion, à savoir l'organisation de la prise de Genève. Aujourd'hui cette assertion soulève, de la part des ultramontains de notre vallée, de telles tempêtes d'injurieuses dénégations, que nous n'oserions en affirmer la réalité, si nous devions nous borner sur ce point à des témoignages protestants; mais les écrivains catholiques les plus irrécusables vont nous fournir nos preuves.

Le 25 mars 1602, les syndics de Genève écrivaient à Berne: « Continuez-nous votre loyale et helvétiale affection, car il y a grande apparence que ce jubilé qu'ils prétendent faire à Thonon au prochain mois de mai doit leur servir pour exécuter leur entreprise; ils emploieront pour ce but la levée

1. De superventu Allobrogum in urbem Genevam, 1603. Histoire de l'entreprise, bibliothèque de M. le docteur Chaponnière. — De Saluces, Histoire militaire du Piémont, tome 3, page 47, citation touchant la réalité du jubilé de Thonon. — Lettres des syndics de Genève aux Bernois, juin 1602, Genfer-Buch, Archives de Berne.

faite en Milanais, pour laquelle ils disposent déjà leurs étapes en Savoie[1]. » D'après cette lettre, les Bernois s'unirent à leurs alliés pour surveiller de près ces trames. Dans ce but, un bon nombre de Genevois, feignant d'être touchés de la piété des processions et des pèlerins qui traversaient la ville, les suivirent, et se rendirent à Thonon. Malgré leur finesse, les capucins directeurs de la fête tombèrent dans le piége[2]. « Les religionnaires, s'écrient-ils, sont ébranlés : ils viennent en foule de Genève ; ils profitent si bien des prédications qu'ils entendent, qu'ils avouent hardiment que la religion des catholiques est meilleure que la leur ; ils honorent les prêtres et les religieux, les reçoivent chez eux et leur font l'aumône ; c'est un heureux présage pour l'entreprise que doit tenter M. d'Albigny contre leur ville. »

Or, voici les relations des observateurs genevois : « Il arrive journellement à Thonon des Savoisiens, Turinois, Français, Bourguignons, Lorrains, Suisses, etc. L'évêque prend leurs noms, leur distribue l'hostie, leur fait jurer serment de fidélité sur le corps du Seigneur, et leur explique le plan de la conjuration ; puis, au nom du pontife de Rome, il

1. Entreprises contre Genève, Archives de Turin, première catégorie, paquet 19, Rapport d'un espion. « Les Genevois, dit-il, préparent à grande force la poudre, craignant le siége par les Espagnols allant en Flandre. »

2. Manuscrits des missions des pères capucins en Savoie au 16e siècle, page 87 ; bibliothèque du couvent des capucins de Saint-Maurice.

enjoint à chacun de contribuer à l'œuvre selon ses forces, c'est-à-dire, d'entraîner autant que possible les hérétiques dans leurs desseins, et d'être prêts pour l'extermination des incorrigibles, aux lieux et à l'heure indiqués. Après leur avoir donné l'absolution, il a prononcé ces paroles : Anges du ciel, portez au royaume éternel ceux qui obéiront. Marie, sainte mère de Dieu, sous la protection de laquelle l'alliance qui vient de se faire est placée, tu puniras morts ou vivants, par les supplices éternels, ceux qui trahiront leur serment[1]. » — « Blondel, syndic genevois, dit M. de Saluces, historien dont personne, je suppose, n'osera contester l'autorité, Blondel était dans les intérêts du prince. Charles-Emmanuel examina le plan, et consentit à profiter de la circonstance du jubilé qui se célébrait dans le diocèse d'Annecy, pour faire passer, sous prétexte de dévotion, dans le Faucigny et le Chablais, beaucoup de soldats d'une fidélité éprouvée, auxquels on ordonna de se rendre individuellement dans les différentes villes qu'on leur indiqua, et d'y paraître uniquement occupés des solennités religieuses, en attendant les ordres que leur ferait passer M. de Bernolière, gouverneur de Bonne[2]. »

Entreprise des soldats de fortune contre Genève.

Pour mieux endormir les Genevois et leur donner le change sur la présence des troupes étrangères

1. De superventu, etc.

2. De Saluces, Histoire militaire du Piémont, tome III, chap. 32, page 47, édition octavo.

dans la Bourgogne et la Savoie, les chefs espagnols jouèrent une véritable comédie. Ils vinrent plusieurs fois à Genève vendre des armes précieuses, et, lorsqu'on leur demandait la raison de cette étrange démarche, ils se répandaient en plaintes amères contre le duc de Savoie, qui, à les entendre, ne payait pas ses troupes; ils ajoutaient que leurs soldats, dégoûtés de ce service et n'ayant plus de quoi vivre, désertaient en masse, et que l'armée espagnole s'éloignerait dès qu'elle aurait touché un à-compte sur sa paie. Lorsqu'on pensa que les Genevois étaient suffisamment rassurés, un jour fut arrêté pour l'entreprise, ce fut le 24 août 1602, et voici les mesures qui devaient assurer le succès du complot[1]. Un gentilhomme sarde vint à Genève, et rendit au duc le compte suivant de ses démarches : « J'ai fait connaissance dans cette ville de deux bons artificiers français, naguère employés par Henri IV pour faire sauter le fort Sainte-Catherine, et maintenant au service de Genève; ils sont à l'arsenal avec huit écus par mois de paie. Ils m'ont confié qu'ils étaient mécontents du service genevois, vu la mesquinerie du salaire. Je leur ai dit que s'ils voulaient avoir affaire avec moi, j'étais tout à leur commandement. En ces discours familiers, ils m'ont appris qu'ils portaient beaucoup de poudre à l'hôtel-de-ville.

1. Archives de Turin, Genève, première catégorie, paquet 19; moyens proposés à Son Altesse pour la prise de Genève.

Voyant que je pouvais traiter avec ces gens, je m'entremis à fréquenter quelques-uns des seigneurs de la ville et quelques bourgeois, qui sont bien les plus ombrageux compagnons qu'on puisse trouver. Les soupçons étant détournés, j'offris de l'argent à mes artificiers, et leur dis que, s'ils voulaient passer au service de Votre Altesse pour lui livrer Genève, leur fortune était faite. Ils m'ont juré fidélité, comme bons catholiques, charmés du grand bien qu'ils feront à la religion. Voici le plan de ces ingénieurs : Ils creuseront une mine sous la tour du boulevard du Pin, vers le Collége ; une seconde sous le bastion de la porte Neuve. L'hôtel-de-ville et l'arsenal étant pleins de poudre et de munitions, ils introduiront dans les tonneaux des artifices qu'ils savent faire, et qui dureront quatre ou six jours avant de prendre feu. Quatre gentilshommes qui sont dans les environs viendront loger dans les quartiers de la ville les plus assemblés en maisons ; ils mettront le feu à des compositions préparées par les ingénieurs, et les incendies éclateront sur quatre points à l'heure prédestinée par Votre Altesse. Toutes ces exécutions causeront ensemble un tel ravage dans la cité et sur les murailles, que tout ordre militaire sera perdu, et les habitants aimeront mieux s'enfuir que combattre. Votre Altesse amènera ses troupes par les murailles et les bastions renversés ; la ville sera prise, si les assaillants font bien leur devoir. Mainte-

nant je vais à Thonon attendre la réponse de Votre Altesse. »

La réponse fut affirmative, et les ingénieurs commencèrent leurs travaux sous le bastion du Pin. Un soir, un bourgeois, entendant du bruit près de cette partie du rempart, se mit aux aguets; quelques paroles suspectes lui donnèrent l'éveil; il suivit les ouvriers lorsqu'ils rentrèrent en leurs demeures; sur son rapport, les magistrats firent examiner le lieu désigné. La mine se trouvait déjà fort avancée. Les deux ingénieurs, se doutant du péril qui les attendait, quittèrent furtivement la ville, et l'entreprise échoua par une de ces dispensations de la Providence que l'incrédule nomme le hasard, et que nous appellerons le doigt de Dieu.

Plan de trahison des successeurs des Libertins de 1534.

Charles-Emmanuel, irrité de cette fâcheuse affaire, envoya de nouveaux espions chargés de s'aboucher avec les gens qui étaient mécontents de la sévérité des lois ecclésiastiques, et qui souvent se plaignaient du Gouvernement dans leurs conversations avec les nobles savoyards. Un certain capitaine Abraham servit à souhait les émissaires; son nom de famille ne se trouve pas indiqué, mais son langage et la nature de ses griefs établissent une étroite parenté entre ses complices et les descendants des Libertins de 1534. « Le Gouvernement, disait ce militaire, est entre les mains d'étrangers chassés, bannis, fugitifs de leurs pays, hommes notoirement criminels, qui ont exclu

des places toutes les anciennes familles de la cité, et qui, ces derniers temps, ont voulu chasser le valeureux Dauphin et le brave Baudichon de la Maison-Neuve, parce qu'ils avaient fait pour 4000 écus de butin; on les a forcés de le rendre, et donné 100 écus en place. Nous autres, exclus du gouvernement, nous voulons la liberté de la patrie et secouer le joug de ces brigands étrangers qui nous tyrannisent; nous remettrons Genève à Son Altesse, à son prince légitime, qui lui redonnera son antique liberté. Il faut toutefois que Son Altesse s'engage à ne pas se servir des Espagnols. M. d'Albigny doit promettre monts et merveilles, et nous demeurerons en repos jusqu'au moment d'agir, car si les magistrats nous soupçonnent, nous serons de suite mis à mort. »

Un officier supérieur, M. de Blonay, étant venu s'aboucher avec les mécontents, ceux-ci s'aperçurent que des artisans les suivaient avec curiosité pendant leurs promenades autour des murailles; leur mauvaise conscience grossit probablement le danger qu'ils couraient, car ils quittèrent précipitamment la ville, et il ne resta d'autre trace matérielle de leur dessein que la lettre du capitaine Abraham, triste monument d'une haute trahison basée sur les plus vils motifs.

Adresse de d'Albigny pour rassurer les Genevois.

D'Albigny, qui était le directeur de toutes ces entreprises, voyant les magistrats très-inquiets, s'em-

pressa de les rassurer. Il permit aux propriétaires genevois de faire leurs récoltes en Savoie et de sortir les grains, après leur avoir acheté la provision nécessaire pour les troupes. Il assura par lettres, que l'intention du duc était de laisser Genève jouir de la paix et de ce qui lui appartenait justement, selon les choses convenues naguère à Turin [1].

Toutefois, ces paroles mielleuses étaient accompagnées de graves requêtes. Le duc prétendait qu'à la teneur du traité de Lyon, Genève devait lui remettre les villages anciennement savoyards, savoir : Thonex, Valeiry et Foncenex; et Genève ne voulait en aucune manière abandonner ces localités, sachant bien que le culte protestant y serait aussitôt aboli par la force. D'ailleurs, dans l'accord consenti par Henri IV, il n'était question que des terres nouvellement possédées par les Genevois, et nullement du patrimoine provenant de la cathédrale de Saint-Pierre et du chapitre de Saint-Victor, héritage de Bonnivard.

Au milieu de ces contestations, on atteignit le mois de novembre. Les inquiétudes étaient un peu calmées, lorsque le Conseil reçut d'un ami secret de Turin la lettre la plus alarmante. « J'ai vu, disait ce zélé correspondant, essayer de terribles machines de guerre destinées contre Genève : on a construit

1. Lettres de d'Albigny à Genève, Archives de Berne, nouveaux documents, volume 2.

des claies flottantes pouvant transporter sur l'eau des détachements de soldats ; j'ai assisté aux épreuves sur le fleuve du Pô ; elles ont très-bien réussi. Dans une visite à la citadelle, j'ai vu des échelles solides, garnies de drap noir et de crampons à leurs extrémités ; elles s'emboîtent comme un étui, se déroulent sans bruit, et en un clin-d'œil atteignent le haut des remparts. Le duc semble satisfait de ces préparatifs, et dit qu'il aura des gens dans Genève qui mettront le feu à plusieurs endroits pour le moment de l'attaque. Je vous en conjure, veillez jour et nuit[1]. » On redoubla de vigilance ; mais, lorsque le chef trahit, il est difficile que les précautions nécessaires soient observées[2].

Nouvelle tentative, novembre 1602

Si les amis de Genève faisaient bonne garde à Turin, les affidés de Charles-Emmanuel ne perdaient pas leur temps auprès de nos remparts. Vers le milieu de novembre, on proposait au duc les plans suivants[3] : « Votre Altesse partira pour la Savoie aussi promptement que possible, avec une compagnie de cent arquebusiers à cheval, pris parmi les meilleurs de ses troupes. Nous établirons des corps de Savoyards dans les villes de La Roche, Bonneville, Thonon, Evian et Bonne ; on ne donnera des armes qu'aux vrais catholiques, sur lesquels on pourra

1. Registres du Conseil, 12 novembre 1602.
2. Ibid.
3. Projet contre Genève, Archives de Turin, première catégorie. paquet 19.

se fier, et quatre cents des meilleurs seront mis à part pour le moment de l'attaque. Son Altesse avec son fils, le prince Thomas, iront de lieu en lieu par la Savoie, sous prétexte de courir le cerf. Elles atteindront ainsi le 12 décembre, qui est le moment des plus longues nuits; la veille, elles coucheront à Thonon, feignant une grande fatigue. Don Julio a acheté près de Genève une *cassine* (maison de campagne) écartée; depuis quelques jours, nous avons fabriqué dans celle-ci un char de guerre, portant plusieurs barils de poudre soigneusement recouverts de légumes et de volailles; ce chariot, conduit par un homme du pays, sera laissé dans une hôtellerie voisine de la porte de Rive. Don Julio et soixante hommes choisis se déguiseront en paysans et porteront des marchandises sur le marché; le soir ils se tiendront isolément aux environs de Rive. A l'heure fixée, les cent arquebusiers de Votre Altesse s'approcheront des murailles, en restant cachés dans le brouillard; quatre ou cinq hommes pousseront le char près de la porte, et mettront le feu à une mèche aussi courte que possible; la machine fera explosion avant que la garde ait pu le prévenir; les cent arquebusiers entreront immédiatement par la brèche, et seront suivis de quatre mille hommes partis des villes voisines, dans la soirée. Une fois ces troupes dans les murs de Genève, elles occuperont rapidement l'entrée de toutes les rues. On fera pu-

blier à son de trompe l'ordre de ne pas sortir des maisons, sous peine de vie ; les officiers et les soldats entreront dans les appartements des bourgeois et saisiront toutes les armes, qui seront entassées à l'arsenal ; puis Son Altesse fera son entrée solennelle dans Genève. »

Le duc goûtait beaucoup ce plan. Mais des soupçons se portèrent sur la *cassine* située près de Choulex ; elle fut visitée, et la machine infernale détruite. Il fallait donc changer de projet. Les alarmes des Genevois étaient trop vives pour qu'une surprise fût possible ; aussi Charles-Emmanuel dut-il recourir à un moyen extrême.

Mission perfide de M. de Rochette.

A Chambéry vivait un homme universellement respecté : c'était le président de Rochette ; les Genevois lui accordaient une confiance sans réserve. Charles-Emmanuel eut assez d'empire sur ce magistrat, pour lui faire sacrifier sa conscience au service de son souverain. Il vint à Genève, dit M. de Saluces, pour terminer à l'amiable les discussions élevées au sujet des villages contestés. Il fit punir sévèrement les moindres désordres et les violences exercées dans les campagnes par les soldats du prince ; il affecta envers la République les soins les plus empressés[1]. « Soyez tranquilles, ne cessait-il de répéter ; ne craignez rien, vivez en paix ; personne ne veut plus que Mgr le duc la conserva-

1. De superventu, etc.

tion de vos libertés. » Le Conseil lui répondit : « Si nous mettons en regard les faits et les paroles, celles-ci promettent la paix, mais les autres font présager la guerre, et le duc est un ennemi plein de traîtrises. » Alors M. de Rochette s'écria : « Je veux être damné, et puisse la colère des saints et des saintes tomber sur moi et sur toute ma famille, si la paix n'est pas parfaitement sûre ! »

Ces paroles de M. de Rochette calmèrent les inquiétudes, et l'on espéra des jours plus tranquilles. Mais le dénouement approchait : Charles-Emmanuel voulait tenter un suprême effort.

Préparatifs de l'Escalade.

Les troupes ducales étaient rassemblées, comme il suit, dans leurs cantonnements : 800 Savoyards à Bonne, 1000 Espagnols à La Roche, 400 Napolitains et 500 cavaliers à Bonneville, et plus de 100 gentilshommes savoyards commandant près de 4000 Piémontais. Bernolière reçut l'extrême-onction, et, mettant ses soldats en bataille sur la place d'armes de Bonne, il leur dévoila l'entreprise, à laquelle, du reste, ils se préparaient dès longtemps. « Tout dépend, s'écria-t-il, d'une heure de courage et de bonne volonté. »

Fidèles au serment du jubilé de Thonon, nobles et soldats se mirent en marche[1]. Sur les ravins de

1. Nous combinons dans le récit de l'Escalade : 1° récit des Conseils et de la Vénérable Compagnie de Genève ; récit de M. de Saluces ; récit latin de 1603, manuscrit Naville ; lettres de de Fresnes, ambassadeur de Henri IV à Venise ; Vrai dicours sur l'entreprise, Lausanne, 1602 ; lettres des Conseils à Henri IV et aux Bernois ; récit de l'Escalade, par M. Cardoini (protestant redevenu catholique).

Vétraz, ils rejoignirent les détachements de Bonneville et de La Roche, commandés par d'Albigny, qui avait fait passer son fanatisme intéressé dans le cœur de ses affidés. Quelques hommes enveloppés de manteaux attendaient en silence l'arrivée des troupes, dans une maison d'Etrembières. C'était Charles-Emmanuel, qui venait d'arriver. Sorti de Turin quelques jours auparavant, il avait pris la route de Pignerol; puis, se déguisant dans un village, il avait passé le Mont-Cenis, se faisant appeler M. l'ambassadeur d'Espagne; il était parvenu ainsi à Etrembières, sans avoir été reconnu sur sa route. De graves pressentiments l'agitaient; les chefs des conjurés les dissipèrent, en lui présentant le succès comme assuré. Alors Bernolière et d'Albigny se portent en avant, chargeant sur les épaules des soldats les mystérieuses échelles, les claies et les fascines pour combler les fossés. 300 hommes s'avancent vers Genève: 150 sont armés de mousquets, 100 portent des piques, les autres des hallebardes et de courtes épées; plusieurs se chargent de haches, de marteaux, pour rompre les portes et les palissades; tous sont revêtus des meilleures cuirasses et des plus solides cottes de mailles.

Exécution de l'entreprise, le 12 décembre 1602

A minuit, Bernolière et sa troupe d'élite arrivent au bord du rempart de la Corraterie, à l'endroit où s'élèvent les maisons 8 et 9 de la rue actuelle. Se dévouant le premier, le gouverneur de

Bonne descend dans le fossé, et le traverse sur la boue durcie par le gel. Il répète une expérience déjà tentée les jours précédents : avec une pierre il frappe à coups redoublés contre la muraille ; ce bruit n'excite aucune alarme. Bernolière reconnaît que Blondel a tenu parole, et que, sur cette partie des fortifications, nulle sentinelle n'est placée. Il se retire, et l'on commence à placer les claies sur la vase du fossé ; lorsqu'elles sont consolidées, on applique les échelles, qui se déroulent sans bruit.... L'Escalade va commencer. Un jésuite écossais, le père Alexandre, encourage les troupes, leur remet des papiers magiques, qui doivent préserver les porteurs des atteintes de l'eau, du fer et du feu[1]. M. de Sonnaz, dont le père était mort durant la guerre de 1590, s'élance le premier vers une échelle; une pierre, qui se détache du rempart, tombe sur sa tête et l'étourdit. Cet accident est un bon augure pour les conjurés, car le bruit retentissant du casque n'a produit non plus aucune alarme sur les murailles. Un

1. Ces amulettes portaient les paroles suivantes en latin :

« Cette lettre est écrite par le Sauveur lui-même.
Le pape Léon l'a envoyée à l'empereur
Charles-Quint.

Celui qui la portera ou la lira dans ce jour, ne périra ni par le fer, ni par l'eau, ni par le feu; aucun homme ne pourra lui faire aucun mal.

S'il vient à mourir, le porteur est garanti des peines de l'enfer.
Christ, ma vie, je t'adore !
Christ, mon Sauveur, brise les glaives, romps les liens !
Que ton signe devienne le rachat de ma vie !
Donne-moi la vie éternelle et mets en fuite mes ennemis ! »

capitaine provençal, nommé Chambret, parvient le premier dans la ville; le reste monte en silence, et bientôt deux cents hommes sont établis le long du rempart. Bernolière, connaissant bien les lieux, s'approche d'une guérite distante de cent pas environ, du côté de la porte Neuve; il saisit la sentinelle à la gorge et la met à mort, avant que le malheureux soldat ait pu pousser un cri. — A ce moment, d'Albigny arrivait sur Plainpalais avec ses quatre mille hommes; Bernolière lui donne avis de son premier succès, et l'impétueux général, croyant que la prise de la ville est assurée, envoie plusieurs cavaliers annoncer l'heureuse nouvelle à son maître. Charles-Emmanuel ne doute pas un instant de la victoire ; il expédie sans retard des courriers pour Turin, Madrid, Rome et Paris; puis il manifeste le désir de se rapprocher de Genève. Ses courtisans le prient d'attendre encore une heure ou deux, pour arriver au point du jour. Quelle joie et quelle exaltation dans leurs propos ! Genève paiera demain ses soixante-sept années d'hérésie et de rébellion ! Les Bernois apprendront à leur tour ce que pèsent le langage hautain et les conditions onéreuses ! Henri IV, le plus mauvais catholique de son royaume, subira la loi imposée par Madrid. Le Saint-Père enverra le titre de Roi à Charles-Emmanuel, et rien n'arrêtera les troupes espagnoles marchant sur la Hollande. La stupeur et le découragement de tous les réformés, en appre-

nant la chute de leur bien-aimée ville, assureront les succès de Charles-Emmanuel !

Mais le temps s'écoule, et pourquoi de nouveaux messagers n'apportent-ils pas les détails de la grande action ?

Hélas ! la chance venait d'abandonner le duc de Savoie. D'Albigny et Bernolière ont décidé de n'attaquer la ville qu'au point du jour. Vers deux heures du matin, une lueur apparaît au loin sur le rempart ; c'est une ronde qui n'aura pas été prévue par Blondel ! La décision des conjurés est vite prise : ils se jettent sur les soldats genevois, et en précipitent cinq dans le fossé. Mais une arquebuse fait feu ; l'homme qui porte le tambour s'échappe et bat la caisse à coups redoublés, en courant vers la porte de la Monnaie. Bernolière, se voyant découvert, ordonne immédiatement l'attaque. Il était séparé de l'intérieur de la ville par une file continue de maisons, qui s'étendait des bords du Rhône jusqu'à la porte de l'hôtel-de-ville. Pour forcer cet obstacle, il fallait briser simultanément la porte de la Monnaie, celle de la Tertasse, celle de la Treille, enfoncer le corps-de-garde avancé de Neuve, et pénétrer dans les appartements de la Cité dont les issues donnaient sur la Corraterie.

A cet effet, Bernolière partage ses troupes en cinq bandes, commandées par des gentilshommes qui ont étudié à loisir les localités. Dès l'abord, la porte

de la maison Piaget cède sous les coups de hache; mais, dans l'allée obscure, les soldats du duc rencontrent des bourgeois à demi vêtus qui se défendent avec le plus brillant courage. A la *Monnaie,* la première porte est rapidement enfoncée, aux cris de «Vive Espagne! ville gagnée! Tue, tue! ils sont à nous! » Mais sous la voûte du passage se pressent de nombreux Genevois, et les assaillants sont repoussés, après quelques moments de combat. Un incident burlesque fait diversion à la gravité des circonstances. Une femme, dont les fenêtres dominaient la porte, achevait de cuire une vaste *marmite de soupe;* voyant les Savoyards reculer en désordre, elle précipite le vase et son contenu sur leur tête : un soldat reçoit la mort, et plusieurs autres, sérieusement échaudés, se retirent au plus vite. Profitant de cette diversion inattendue, les Genevois poussent leurs adversaires contre le mur de la Corraterie, et les précipitent dans le fossé ; l'un d'entre eux tombe sur le père Alexandre, qu'il blesse grièvement.

L'attaque de la porte de la *Tertasse* offrait de plus graves difficultés. Du premier élan, les conjurés s'en étaient emparés, et, dans cette étroite ruelle, Genevois et Savoyards, nobles et bourgeois, magistrats et capitaines luttaient corps à corps, se disputant chaque pouce de terrain, sans succès positif. Mais le tocsin sonnait, une multitude de citoyens arrivaient au haut de la Cité ; dès qu'un Genevois

succombait, plusieurs se pressaient pour occuper son poste, et, durant une heure, les cuirasses, les cottes de mailles, les casques furent hachés sous ces coups dont le désespoir triple la puissance. Les Savoyards comprenaient que leur seule chance de salut était de pénétrer dans la ville par cette voie ; et les Genevois, croyant qu'une puissante armée garnissait le rempart, faisaient des efforts suprêmes pour n'être pas écrasés par le nombre dès que l'ennemi se trouverait maître des principales rues.

Nul ne peut dire quelle aurait été l'issue de cette rude mêlée, si les événements qui se passaient à la *porte Neuve* n'eussent décidé la question. Après une courte résistance, la garde, composée de soldats étrangers, se dispersa le long du rempart ; mais au moment où l'ingénieur Picot, chargé du pétard qui devait faire sauter la porte et ouvrir un passage à l'armée de d'Albigny, s'approchait de l'endroit favorable, un soldat vaudois, nommé Mercier, bravant le plus grand péril, laissa tomber la herse, et mit ainsi une distance de quinze pieds entre la porte et la pièce d'artifice, en sorte qu'il fallut perdre beaucoup de temps pour briser l'énorme grille de fer qui venait de s'abattre sur les pieds des mineurs. De leur côté, les soldats échappés du poste de Neuve n'étaient pas restés inactifs ; s'élançant dans la tour du boulevard de l'Oie, ils chargent un canon, le remplissent jusqu'à la gueule de fragments de chaînes, de clous et

de biscaïens, puis ils font feu dans la direction de la muraille : cette volée de vieux fer, ricochant de toutes parts, atteint, brise, renverse les échelles. D'Albigny, qui rugissait d'impatience, prend cette décharge pour l'explosion du pétard; pensant trouver la porte Neuve ouverte, il fait sonner la *joie* et s'avance au pas de charge. Qu'on juge de sa stupéfaction, quand il voit le pont-levis soulevé et la porte en bon état! Alarmé du bruit croissant des cloches et de la fusillade, il court au fossé où sont les échelles. Il veut faire marcher le régiment espagnol; les chefs lui répondent fièrement, qu'ils sont trop nobles pour entrer ailleurs que par la porte [1]. Les chefs du régiment du val d'Isère se précipitent à leur place dans le fossé; ils arrivent au pied des échelles rompues, et, comme d'Albigny ordonne la retraite, un second coup de canon à mitraille porte en plein sur la masse serrée des soldats et les met en déroute. D'Albigny demeure avec quelques fidèles au bas du rempart. Il juge la position désespérée, et veut tenter un dernier effort, en rajustant, si possible, les tronçons d'une échelle : c'est en vain, tout était perdu. De moment en moment le nombre des siens diminuait, tandis que par toutes les issues

1. Ambassade de de Fresnes, lettre du 15 janvier 1603. « La vérité est que tant que l'opinion dura que ceux qui étaient entrés par les échelles étaient maîtres de la ville, les Espagnols faisaient rage de crier : « Vive Espagne ! » en Plainpalais. Mais quand on les pria d'aller au secours, le nez leur saigna : *ils dirent que leur grandeur ne comportait pas d'entrer ailleurs que par la porte.* »

se pressaient de nouveaux défenseurs de Genève. Depuis le Rhône jusqu'à l'hôtel-de-ville, un feu roulant de mousqueterie partait de toutes les fenêtres; des canons amenés sur la Treille battaient Plainpalais; et la porte Neuve, prise et reprise trois fois, demeurait enfin au pouvoir des Genevois. Les assaillants de la Tertasse, réduits à un petit nombre, se retiraient vers le rempart de la Corraterie; les chefs, encore couverts de leurs armures, forment une colonne serrée, afin de donner aux blessés le temps d'enjamber les échelles.... Les échelles sont brisées!! A ce cri. la terreur s'empare de ces malheureux; quelques-uns se précipitent du haut du rempart dans le fossé, et sont recueillis à demi fracassés par d'Albigny. Les nobles savoyards veulent se battre jusqu'à la mort, puis se rendent, lorsque MM. de Vérace et Fabri, reconnaissant quelques-uns d'entre eux, leur offrent la vie sauve. Treize sont faits prisonniers.

D'Albigny, jugeant par le silence qui succède au bruit du combat que tout est terminé, se retire, l'armure faussée par le choc des soldats tombés de la muraille. Il compte, en s'éloignant, les nobles amis qui lui manquent, et, pouvant à peine se soutenir, il rencontre, près de Fossaz, Charles-Emmanuel qui s'avançait en triomphateur, au bruit de la joie que sonnait toute sa musique militaire. « En arrière, Monseigneur! s'écrie d'Albigny; tout est perdu! l'armée

me suit en déroute ! — Misérable butor ! vous avez fait une belle cacade ! » répond le prince hors de lui ; et, sans prononcer d'autre parole, il reprend le chemin de Turin. Il ne tente pas même une seule démarche pour racheter ses complices demeurés aux mains des Genevois.

Quel triste retour vers sa capitale ! Les courriers partis d'Etrembières ont semé sur leur chemin la nouvelle de la prise de Genève ; au milieu de son trouble, le duc a laissé passer un jour sans songer à contremander la dépêche triomphale ; les bourgs et les villes préparent des fêtes pour accueillir le souverain. Quel mécompte, lorsqu'il traverse Annecy, pâle, abattu, entouré de ses fidèles dont les armures en désordre attestent la défaite ! Quelle amertume, lorsqu'il voit dans cette ville les mulets chargés des ornements sacerdotaux qui devaient décorer Saint-Pierre de Genève, pour que François de Sales pût célébrer, dans la cathédrale reconquise, la messe de Noël[1] ! Quelle dure nécessité, d'être forcé d'annoncer sa déconfiture au Saint-Père ! Où sont maintenant les espérances de soumettre les Pays-Bas, d'humilier Henri IV, de changer le titre de duc contre une couronne royale, de se concilier la faveur exclusive de Rome en déposant les clefs de Genève au Vatican ? Puis, où s'arrêteront les reproches des Bernois, les

1. Beaulacre, Mémoire sur saint François de Sales, Bibliothèque impartiale, 1746.

menaces de la France, les exigences de Genève qui dictera peut-être les conditions d'un nouveau traité? Le malheureux prince portait déjà la peine de sa trahison; il détestait les conseils de d'Albigny, et le supplice de l'écrasement commençait pour son orgueil effréné.

A Genève, le dimanche matin, le peuple, frémissant de douleur, se pressait sur le champ de bataille, et transportait avec respect les corps des conseillers, des bourgeois et des capitaines, victimes de leur courage. Puis les temples s'ouvrirent, et Théodore de Bèze, à qui son extrême surdité n'avait permis d'apprendre qu'à une heure tardive les événements de la nuit, voulut prononcer encore une fois la prière d'actions de grâces dans Saint-Pierre. La foule fit un de ces silences qui permettent à la voix la plus faible d'être entendue au loin; alors le vieux réformateur improvisa quelques paroles de bénédiction, et fit chanter le Psaume 124 :

> Des conjurés les rapides torrents
> Eussent sur nous cent et cent fois passé;
> Mais gloire à Dieu, qui n'est plus courroucé,
> Et qui n'a point permis à ces tyrans
> D'engloutir tout, comme ils l'avaient pensé.

Dix-sept Genevois avaient péri; vingt citoyens étaient couverts de blessures; dans le nombre de ces derniers se trouvaient Baudichon de la Maison-Neuve et Pierre Fabri, qui avaient répondu les

armes à la main, aux sollicitations dont on les avait naguère assiégés en faveur du prince de Savoie.

Les magistrats délibérèrent sur le sort des prisonniers : ils auraient voulu leur sauver la vie, moyennant une forte rançon ; la chose ne fut pas possible. Des bruits de trahison et de sinistres rumeurs se répandaient parmi les citoyens[1]. « Comment se fait-il, répétait-on, qu'étant bien advertis de toutes parts et le soir même par exprès, on n'avait pris aucune précaution, et que sans la miséricorde de Dieu nous estions perdus ? » Les manifestations deviennent si menaçantes, que les magistrats sont obligés de prononcer la mort des traîtres contre les captifs. MM. de Vérace et Fabri essaient alors de faire valoir qu'ils ont promis la vie sauve à Bernolière et à ses compagnons ; on leur répond qu'ils n'avaient aucun droit d'engager la parole du Gouvernement. Le peuple, apprenant que les magistrats hésitent, s'exalte en son courroux : il rappelle les massacres de Ternier, de Bonne, exécutés contre la foi jurée ; il énumère les supplices de Gex et d'Annemasse ; il redit surtout les paroles du président de Rochette : « Genève est sous la protection du roi de France, et placée sous la foi d'un traité de paix. » Les aveux des prisonniers mettent le comble à sa fureur. On apprend que d'Albigny a fait promettre à ses troupes de ne commettre aucune violence,

1. Registres de la Compagnie, 13 et 14 décembre 1602.

aucun pillage, durant les douze heures qui suivraient l'attaque, mais que, passé ce terme, les femmes, les enfants de tous les hérétiques seraient livrés pendant deux jours à leur merci. Le péril auquel ils ont échappé aveugle les Genevois, et les treize gentilshommes sont condamnés à être pendus. Tous marchèrent courageusement à la mort; plusieurs confessèrent librement leur faute et leur trahison envers Genève; mais rien ne put émouvoir la population: elle se complut dans sa légitime vengeance, et les conjurés du jubilé de Thonon payèrent de leur vie leur fatale soumission aux ordres de leurs supérieurs ecclésiastiques et militaires.

Chaque fois que nous avons trouvé nos ancêtres emportés par l'esprit du temps, nous avons condamné sans réserve leur conduite. Ici, nous redirons encore : Genève avait raison ; elle avait le droit de punir des traîtres qui étaient venus attaquer une ville en pleine paix ; mais, si Genève avait dans ce jour écouté la loi chrétienne, au lieu de suivre la loi martiale, elle aurait ajouté une page magnifique à son histoire. Malheureusement, la passion l'emporta, et la légalité du supplice des prisonniers de l'Escalade ne peut diminuer le regret historique causé par leur sentence.

Sympathie de l'Europe réformée à la nouvelle de la victoire des Genevois.

Lorsque le péril et la délivrance du 12 décembre furent connus en Europe, de toutes parts les félicitations les plus chaleureuses arrivèrent dans notre

ville. Henri IV, trompé par le courrier d'Etrembières, avait juré que le duc ne conserverait pas longtemps sa conquête; puis le surlendemain, lorsque M. de Chapeaurouge, député de Genève, lui apporta la bonne nouvelle, il lui saisit les deux mains, et, dans un transport de joie, lui dit en patois : « Vos y étiaz. — Oui, sire, et tous les traîtres qui sont entrés dans la ville ont péri. — Va ben, y sont tos pendus, y è ben fait. » Puis le roi fit appeler son secrétaire et lui dicta rapidement une lettre qui promettait aux Genevois secours en cas de guerre et protection officieuse lorsqu'on en viendrait à des arrangements pacifiques. Les Eglises de France se distinguèrent par leur fraternelle sympathie. Le Consistoire de Metz fit mieux que tous les autres corps ecclésiastiques ; à des paroles fraternelles il joignit le produit d'une collecte abondante, et voici sa lettre : « La sympathie qui existe entre les membres d'un même corps et d'une même église, les oblige non-seulement à compatir aux affections les uns des autres, mais à y porter la main pour leur soulagement et consolation. C'est à cela que nous nous reconnaissons obligés envers vous, qui, par ci-devant, avez été et êtes encore tourmentés par votre ennemi voisin, contre lequel Dieu a combattu pour vous magnifiquement, ensorte que nous confessons avec vous, que c'est par sa miséricorde que vous n'avez été consumés, et qu'entre toutes les villes et églises,

la vôtre le peut méritoirement dire ; mais d'abondant nous ajoutons qu'il n'y a Eglise à laquelle toutes les autres aient plus d'obligation qu'à la vôtre, à cause des divers biens spirituels qu'elle leur a administrés ; et puisque nous y avons eu part, c'est notre devoir non-seulement de compatir à vos afflictions et de joindre nos vœux publics et particuliers à ceux de tous nos frères fidèles qui sont épars parmi la France et ailleurs, mais aussi de vous secourir selon nos facultés, selon vos charges et grandes nécessités. Pour cet effet, nous avons fait une collecte de cinq cents écus d'or au soleil ; nous aurions bien désiré faire davantage, mais nous vous supplions de prendre en bonne part cette subvention, et nous prions le Dieu des armées, par la bonté et puissance duquel vous avez été préservés, qu'il daigne veiller toujours sur vous, à la grande gloire de son saint nom et confusion de ses ennemis, qui sont les vôtres. »

Berne envoya aussitôt 500 hommes de garnison, et Zurich en fit marcher 1000 vers Genève. Appuyés sur ces généreux auxiliaires, les Genevois voulurent prendre leur revanche sur Charles-Emmanuel ; ils s'avancèrent jusqu'à Belley, et s'emparèrent de Saint-Genis d'Aoste, petite ville fortifiée, d'où ils firent maintes excursions dans le cœur de la Savoie. D'Albigny était si abattu, ses troupes si découragées, qu'il ne songea pas même à réprimer ces

attaques, bien que l'avantage du nombre fût de son côté. Les Espagnols, piqués au vif de certaines plaisanteries des Genevois, leur envoyèrent une ambassade menaçante, qui fut reçue avec le dédain qu'elle méritait. En rapportant ce fait, de Fresnes[1] ajoute : « Le pauvre duc avait voulu que les Espagnols, qu'il nourrit depuis tant de mois, eussent part à l'honneur de l'entreprise du 12 décembre; il l'a exécutée si heureusement, qu'il a perdu cent bons hommes et acquis la réputation d'un prince de peu de foi. Il convertit maintenant les chants de triomphe qu'il avait préparés, en belles consolations à l'endroit des veuves et des orphelins, desquels les pères et les maris ont été tués en ce bel exploit; il les assure qu'ils ont pris le Ciel, au lieu de prendre Genève. On discourt partout sur cette affaire, et le duc fait jouer tous les ressorts pour éviter le courroux de Sa Majesté, ce qui sera facile : le coup est manqué. La leçon est dure; il faut que Genève fasse la paix. »

Traité de Saint-Julien.

Charles-Emmanuel, humilié des reproches[2] qu'il recevait de tous côtés, pressé par les sollicitations de plusieurs seigneurs piémontais qui avaient blâmé ses projets, fit quelques ouvertures de paix auprès

1. Lettre du 10 janvier 1603.

2. Durant les premiers mois de 1603, les correspondances des ambassadeurs furent remplies des affaires de Genève; et si l'on pouvait mettre en doute l'importance européenne de l'Escalade, les lettres officielles échangées entre Rome et Madrid, Paris, Londres et Amsterdam, lèveraient les incertitudes à cet égard.

des Genevois. Ceux-ci, dans le premier orgueil de la victoire, demandèrent des conditions exorbitantes. « Nous voulons, disaient les députés protestants, être remis en possession de toutes nos conquêtes de 1536; savoir : le mandement de Thiez, Armoy, Draillans, Foncenex, Thonex et toutes les terres de St.-Victor et de St.-Pierre. Nous demandons que la religion réformée soit rétablie dans les bailliages de Ternier, de Gaillard et du Chablais. Nous ajoutons à cela une indemnité de 100,000 écus pour les frais de la guerre. Le duc nous fera la promesse de n'entretenir aucune troupe ni d'élever aucune forteresse à dix lieues de Genève. Il renoncera solennellement à toutes les prétentions que lui ou ses prédécesseurs ont fait valoir sur cette ville. »

Les arbitres suisses et les députés français réduisirent ces prétentions à une moyenne équitable, et le 21 juillet 1603 on signa à St.-Julien un traité de paix, dont voici la teneur :

« Liberté de commerce, sauf pour la vente du sel.

» Restitution aux Genevois des terres de St.-Victor et de Saint-Pierre, telles qu'ils les possédaient avant 1589.

» Pour les Savoyards demeurés protestants, ils pourront rentrer quatre fois par an, durant sept jours, sur les terres du prince pour faire leurs récoltes et leurs affaires.

» Les Genevois ne seront jamais inquiétés en Sa-

voie pour cause de religion, à charge de ne pas dogmatiser.

» Le duc ne construira point de forteresse et ne fera aucun rassemblement de troupes, à la distance de quatre lieues de Genève.

» La ville de Genève demeurera comprise au traité de Vervins et à la déclaration de Lyon du 13 août 1601. Ces traités s'entendront confirmés, nonobstant la dernière guerre, et la mémoire de ces hostilités et agressions demeurera à jamais éteinte, et tous entrepreneurs et perturbateurs du repos public seront punis et châtiés comme infracteurs de la loi. »

Enfin, un article secret, convenu entre le duc et les ambassadeurs, portait que Charles-Emmanuel, sans abandonner formellement ses prétentions sur Genève, y renonçait tacitement.

Joie des Savoyards à la nouvelle de la paix avec Genève

Les Savoisiens attendaient avec une vive anxiété le résultat de ces conférences. Le bruit se répandit que probablement le 21 juillet tout serait terminé. Ce jour-là, des campagnards se portent en foule sur les plaines qui séparent Genève de Saint-Julien; les travaux de la moisson sont interrompus; les paysans ne se préoccupent que d'une idée: la paix sera-t-elle faite? nous laissera-t-on vivre en bonne amitié avec nos voisins de Genève? Tout à coup, sur les onze heures de la matinée, une immense acclamation s'élève des rues de Saint-Julien. Le président de Rochette, sans doute plus satisfait de son

rôle que le 2 décembre, s'est écrié devant la foule : « Réjouissez-vous, mes amis ! louez Dieu ! la paix est conclue. » La nouvelle se propage avec la rapidité de l'éclair ; les bravos et les vivats la font instantanément parvenir jusqu'aux remparts de Genève. Aussitôt les cloches sonnent, les canons retentissent, les portes s'ouvrent, et les Savoisiens entrent en foule dans la ville. Ils serrent les mains de leurs anciens amis ; ils font éclater leur bruyante joie ; des tables sont dressées dans les rues ; on chante, on fraternise ; puis le moment vient de rendre grâces dans les temples : catholiques et protestants s'y jettent en foule et bénissent le Seigneur de cet immense bienfait. Le soir, des lumières brillent aux fenêtres des Genevois, des feux de joie multipliés couronnent les sommets des Alpes, et les gens fanatisés peuvent s'assurer que la guerre contre Genève, si vivement soutenue par les ultramontains, ne fut jamais le vœu ni le désir du peuple de Savoie.

A cette joie populaire le duc répondit par le plus sombre désespoir. « Oh ! disait-il, être forcé de signer un traité qui me ravale presque à l'égalité avec ces rebelles hérétiques de Genève ! » Oui, cette dure nécessité fut pour Charles-Emmanuel un supplice pire que la mort. Espérances royales, conquêtes lointaines, hérésie détruite, tout venait s'engloutir dans les fossés de cette misérable Genève. Lui, la terreur de tant de provinces, devenait la

risée du monde entier ; ses lâches amis de Madrid et de Rome l'abandonnaient sans remords, et les fières paroles que devaient entendre Berne et Paris se changeaient en humbles excuses. Ah ! si jamais homme dans ce monde a compris par expérience le vrai sens de ces expressions du Christ : « le ver qui ne meurt point, et le feu qui ne s'éteint point, » ce fut bien Charles-Emmanuel.

De semblables dispositions rendaient la paix avec Genève difficile à conserver ; aussi, malgré la foi des traités, nos ancêtres virent bientôt qu'il fallait se tenir sur leurs gardes et être prêts à repousser comme auparavant les embûches et les escalades.

CHAPITRE XIV.

ENTREPRISES CONTRE GENÈVE DE 1603 A 1630.

Insuffisance du traité de Saint-Julien pour conserver la paix entre Charles-Emmanuel et les Genevois. — Troubles religieux suscités par les moines des environs. — Entreprise de 1604. — Luttes de presse.— Propagande protestante.— Entreprise de 1607. — Entreprise de Duterrail, 1609. — Conspiration de Canal, 1610. — Mort de Henri IV. — Entreprise de 1611. — Témoignage d'affection des Eglises réformées envers Genève.— Luttes de controverse.— Protestants convertis payés par François de Sales. — Entreprise de 1614. — Entreprise de 1621. — Mission du père Corona. — Pamphlets contre Genève. — Phénomènes miraculeux menaçant Genève, au dire des jésuites. — Bonne volonté de Louis XIII et des Etats réformés envers Genève. — Mort de Charles-Emmanuel, et pacification du pays.

La douleur que le traité de St.-Julien causait à Charles-Emmanuel, rendait la tranquillité de Genève problématique. Les alliances fondées sur la nécessité ne sont jamais solides, et, lorsque le fanatisme s'est emparé d'un homme, la justice et l'équité lui paraissent des choses fort secondaires. Nos ancêtres connaissaient à fond le caractère du prince de Sa-

voie ; ils savaient que Rome ne pouvait laisser Genève en repos, et que Turin serait toujours, pour les papes, la forteresse avancée d'où l'on chercherait à écraser la cité hérétique. Bien renseignés à cet égard, les magistrats genevois, tout en se réjouissant du traité, continuèrent leurs précautions ; ils prièrent leurs amis de Savoie et de France d'avoir l'œil ouvert sur les desseins du nouvel allié. L'incertitude ne fut pas longue, et les ratifications officielles du traité étaient à peine signées par Henri IV et Philippe III, que déjà les agents de Charles-Emmanuel recommençaient leurs mauvais procédés à l'égard de Genève. Les moines du bailliage de Ternier prirent l'initiative.

Troubles religieux suscités par les moines des environs de Genève.

François de Sales avait établi un couvent de capucins à St.-Julien. Ces religieux, de concert avec les jésuites d'Annecy, devaient employer sans relâche tous les moyens possibles pour ramener au catholicisme les villages genevois, et pour compromettre la paix en multipliant les vexations contre les réformés. Cette mission dura pendant un siècle, et ses premiers actes se manifestèrent au printemps de 1603, avant la signature du traité.

Pendant que les Genevois faisaient des excursions dans la partie lointaine de la Savoie, de tristes choses se passaient à leurs portes ; les pères capucins de St.-Julien [1] nous en donnent le récit suivant :

1. Manuscrit de Saint-Maurice, pages 127 à 134.

« Le malheureux succès de l'Escalade, disent-ils, ayant rallumé la guerre entre les Genevois et Charles-Emmanuel, les missionnaires étaient exposés à tous les périls que traînent après soi les actes d'hostilité. Son Altesse, pour les mettre en sûreté, entretenait dans le bourg de St.-Julien une compagnie de cavalerie, commandée par un capitaine corse, nommé Basterga, homme vaillant et zélé catholique. Le capitaine avait une horreur si excessive pour l'hérésie, qu'il ne faisait point de quartier aux hérétiques qui tombaient entre ses mains. Il en faisait pendre autant qu'il en trouvait, pour venger la sainte croix de leurs outrages ; car les soldats huguenots brûlaient les croix plantées par les missionnaires, dans les environs de Genève, sur les terres de Savoie. Une nuit qu'il était à Annemasse, ses vedettes aperçurent quelques hommes qui sciaient une croix. Basterga, en étant averti, les fit aussitôt enlever par ses cavaliers. « Je vous tiens donc enfin, misérables coupeurs de croix ! » dit-il aux prisonniers ; puis il les fit étrangler sans miséricorde. Le lendemain, les Genevois vinrent à St.-Julien, et, pour user de représailles, ils investirent la maison des missionnaires, où logeait aussi le capitaine Basterga. Comme ce dernier n'avait pas assez de monde pour se défendre, il s'enfuit par une fenêtre, conseillant aux bons pères d'en faire autant. Deux d'entre eux préférèrent se cacher sous des fagots, et les Genevois, croyant la

maison vide, la brûlèrent ; mais, par une grâce visible de Dieu, la chambre où s'étaient réfugiés les capucins ne fut pas atteinte. »

La paix de St.-Julien ne modifia guère les dispositions naturelles des Genevois et des missionnaires. Une bulle de Clément VIII ordonnait à ces religieux de travailler à rétablir la sainte religion catholique, dans tous les lieux des bailliages où l'hérésie dominait encore[1]. Les capucins, appuyés sur ces ordres partis de haut lieu, pensèrent que les moyens les plus violents étaient légitimes. Un article du traité assurait aux protestants la sécurité de leurs personnes, lorsqu'ils s'abstenaient de controverse. Cette disposition fut une lettre morte pour les religieux ; ils se livrèrent sans crainte à la violence envers les personnes inoffensives. C'est ainsi que, au mois de janvier 1604, quelques enfants genevois s'étant aventurés jusqu'au Plan-les-Ouates[2], les capucins, qui les aperçurent, les firent saisir par les soldats et les renfermèrent dans leur couvent. Ils ne les gardèrent pas longtemps. Un camarade des prisonniers, caché derrière une haie, courut à Genève et raconta l'aventure. Sans attendre au lendemain, M. Guaict, secrétaire d'Etat, prit une compagnie de militaires et s'en alla à St.-Julien. Le juge-mage, effrayé, conjura les capucins de rendre les enfants ; les religieux

1. Turin, Cour des comptes, 30 décembre 1603.
2. Turin, Archives de cour, 12e catégorie, Genève, paquet 5.

soutinrent qu'ils étaient déjà partis pour l'intérieur des Etats..... « Tant pis pour vous! s'écrièrent les parents et les soldats; la maison paiera le dommage, et nous allons mettre en bas ce nid de voleurs de chair humaine. » L'effet suivit de près la menace, et les coups de hache ébranlaient la porte, quand le père gardien supplia qu'on suspendît l'attaque, et sortit avec les enfants. M. Guaict dit en se retirant, que « tout en restait là pour cette fois, mais qu'il ne répondait point de contenir plus tard les citoyens, si de telles violations du traité se représentaient. »

Entreprise de 1604.

Les missionnaires n'étaient pas seuls à considérer le traité de St.-Julien comme une lettre morte. Charles-Emmanuel brûlait de recommencer les entreprises contre Genève; et le 24 mars 1604, les magistrats genevois écrivaient à Berne[1] : « Nous sommes marris d'avoir à vous raconter les afflictions que nous suscite journellement notre ennemi commun. Le 12 de ce mois, quelques bourgeois ont trouvé des outils couverts de terre à l'encognure du lac et du rempart, et le même jour, pendant que nous faisions examiner la place, un ami de Turin nous a mandé qu'on a depuis deux mois commencé la mine en cet endroit. Elle sera, dit-il, parachevée vers Pâques; on fera sauter la muraille, et la brèche donnera l'entrée par terre et par eau. L'avis était

1. Archives de Berne, nouveaux documents, lettres de Genève, tome 2.

bon, continuent les syndics; car nous avons trouvé l'ouvrage bien avancé, et son issue aboutissait dans une maison voisine, achetée par un traître, qui, voyant la malemparée, s'est enfui. Ce danger est plus grand que nous ne pensions, continuent-ils, car, le lendemain, un fidèle ami de Grenoble nous a mandé les mêmes détails, ajoutant que, si cette affaire ne réussit pas, le duc enverra de Montmeillan dix-huit canons et huit coulevrines, avec des magasins pleins de poudre et de boulets; ses espions lui ont signalé la tour Maîtresse comme le point le plus facile à jeter en bas. Enfin, pour mettre le comble à nos alarmes, un ami nous écrit de Bourg que les Espagnols sont décidés à venger leur honte de 1602, et poussent le duc à faire un effort sur Genève; et comme on ne se défie pas du côté de St.-Gervais, ils arriveront en masse par une belle nuit. — Telle est notre position, disaient les syndics en terminant ce mémoire; vous voyez que les projets du Jubilé de Thonon sont poursuivis à outrance, et votre secours nous est indispensable. »

Les Bernois écrivirent de bonne encre à Charles-Emmanuel; et Henri IV, averti de ces projets, lui adressa le manifeste suivant[1] : « Comme plusieurs s'efforcent de faire croire que la guerre qui se prépare contre la seigneurie de Genève ne nous touche

1. Déclaration de Henri IV en faveur de Genève, 1604; portefeuille historique, 393, Bibliothèque du roi, Turin.

en rien, et qu'on ne doit pas empêcher les projets du duc de Savoie, vu qu'il est mu d'un grand zèle pour l'avancement de la religion catholique et le service de Sa Sainteté, voulant par tels artifices intimider les âmes mal assurées, et faire d'un fait d'état un cas de conscience, comme si secourir des alliés, même d'une religion contraire, était un crime de lèse-majesté divine, devant encourir les censures ecclésiastiques, ces hommes se servant de la fausse maxime qu'il ne faut point garder la foi aux hérétiques, contrairement à la maxime du prophète : « Le juste l'a-t-il juré, fût-ce même à son dommage, il tiendra sa promesse ; » il est nécessaire de montrer que la conservation de Genève, unie aux seigneurs helvétiques, est un fait d'Etat qui importe au bien de la France. » Puis Henri IV rappelle tous les traités que nous avons précédemment étudiés, et termine par ces paroles, écrites déjà quinze mois avant l'Escalade : « Je vous déclare que si vous assiégez Genève par force ouverte ou autrement, j'emploierai toute ma puissance pour la garantir. »

Cette intervention procura trois ans de tranquillité matérielle à Genève. La ville employa ces moments de répit à mettre en état les fortifications du côté de Rive. Le landgrave de Hesse fit présent de 10,000 écus, et l'on construisit un bastion qui a porté jusqu'à nous le nom de ce généreux donateur.

Lutte de presse.

Si Charles-Emmanuel s'abstenait momentanément

des entreprises à main armée, les écrivains savoyards soulevaient par tous les moyens possibles l'opinion publique contre les Genevois. Buttet, avocat de Chambéry, composa un pamphlet intitulé le *Cavalier de Savoie,* dans lequel il développait les droits légitimes de son maître sur notre cité. Nous transcrivons les premières pages de cet écrit, afin de donner un exemple des formes littéraires du temps : « Genève, dit le *Cavalier de Savoie,* Genève rebelle ! puisque sur les flots de ta rébellion tant spirituelle que corporelle, tu ne sais l'heure que, heurtant contre les écueils de ta désobéissance, tu feras naufrage ; puisque, sous le prétexte de rendre libre ta conscience, tu as perdu de vue l'ourse de ta liberté ; puisque tu as employé, pour satisfaire à ta déloyauté, tout ce qu'une âme peut fournir de pervers à l'exécution d'un dessein si téméraire, que peux-tu attendre, chétive, après les brouillards de l'ire de mon prince, qui rendent cette esclave liberté que tu possèdes, pleine de défiances ? Que peux-tu attendre, dis-je, que de te voir un jour le tombeau de tes mêmes bourgeois, que le couteau de mon prince dévorera sur sa colère ? Non, non, ne t'abuse pas sur les vains efforts que tu dis qu'il a faits pour t'attraper ; car si ce grand prince y avait pensé, tu n'es pas seulement pour arrêter le cours du moindre de ses desseins. Tu le sais, peureuse Genève, et ce pensement te donne des inquiétudes et émo-

tions funèbres, qui sont les avant-coureurs de ta prochaine perte ; non, non, ne te donne point tant de présomption de ta force, qu'il te faille dire qu'on te recherche aux ténèbres. » — Jean Sarasin répondit sur le même ton : « Cavalier savoisien, nouvellement éclos de la chaleur et pourriture d'une rave germée l'hiver passé dans quelque puante fosse ; cavalier de nouvelle impression, rien moins que cavalier, ains plutôt carnavalier, farceur, bateleur, vrai charretier, nourri dans quelque cabaret, confit en injures et propos de taverne, tu as bien avancé tes besognes, pestiféré, crapaud, d'avoir ainsi coassé contre le ciel et les gens de bien, par ce beau chef-d'œuvre, par cette digne pièce de ton apprentissage, pleine d'ostentation et d'hypocrisie, parsemée de vanités, contrariétés, fantaisies, impudences, flatteries, impertinences, absurdités, tromperies, faussetés, calomnies, impostures, profanités, effronteries, blasphèmes, puantes vapeurs de ce sépulcre ouvert, dignes soupirs de ce pourri gosier. Qu'as-tu, malheureux, gagné autre ou mérité, sinon que bien imprudemment tu t'es acquis cette disposition et faculté d'être un jour, en tel temps et tel lieu que tu ne cuides, accolé et embrassé par quelque puissant et hagard maître des hautes-œuvres, pour recevoir de lui ton vrai collier et ton élèvement en haut degré d'honneur ? C'est là ton ordre et ton destin, pauvre misérable, etc. »

Ces publications furent bientôt suivies de nouvelles tentatives contre Genève. Les religieux des environs exerçaient une surveillance extrême sur les œuvres protestantes des Genevois. Ainsi, la Compagnie des pasteurs accueillit, en 1607, des colonies de Vaudois persécutés; et tandis que les uns repeuplaient les villages dévastés par la guerre, d'autres se faisaient colporteurs de livres religieux, et parcouraient les monts et les vallées, s'exposant volontiers à la mort pour répandre la Parole évangélique. Les moines de l'abbaye de Talloire, sur le lac d'Annecy, s'emparèrent de l'un de ces ouvriers, et leur mémoire au duc s'exprime ainsi : « Quel parti ne faut-il pas prendre contre cette Genève? Elle a l'audace de recueillir les Vaudois qui s'exilent des Etats de Votre Altesse; ils en garnissent leurs villages, ils baptisent leurs enfants, et, malgré nos défenses, ils expédient sans cesse dans vos Etats des balles de livres pleins d'hérésies et de blasphèmes. Il faut un remède à tant de maux[1]. »

Propagande protestante.

Le remède fut mis en œuvre. Un diplomate espagnol commandait à Milan; c'était le comte de Fuentès; il s'était mêlé de l'affaire de Biron, et avait affirmé si positivement le succès de l'Escalade, que les ambassadeurs français lui décochaient à ce sujet de continuelles plaisanteries. Afin de prendre sa

Entreprise de 1607.

1. Turin, Archives de cour, paquet 5, douzième catégorie, griefs contre Genève.

revanche, Fuentès prépara des troupes qui devaient venir à Chambéry joindre les bataillons savoyards, puis passer sur la rive droite du Rhône vers Seyssel. L'attaque contre Genève était projetée du côté de Saint-Gervais, ainsi qu'on en peut juger d'après ce rapport d'un serviteur de Charles-Emmanuel : « Moi, Pierre Scaramalla[1], la grande dévotion que j'ai pour Votre Altesse me fait lui écrire que Jean Panissod, savoyard, et moi, nous avons trouvé une route secrète pour mettre Genève aux pieds de Votre Majesté. Le lieu est situé à Saint-Gervais; l'issue du souterrain est dans un grand jardin et aboutit hors de la ville vers un endroit très-reculé et peu fréquenté. Le monde est à la campagne et fort occupé aux récoltes; le moment est bon; il sera facile d'introduire par là 2000 hommes, sans qu'ils soient découverts. Je me rendrai prisonnier de Votre Altesse, si j'en ai menti ; mais j'espère plutôt que je serai l'humble instrument de la volonté de Dieu, pour châtier les rebelles à Votre Majesté et lui donner la possession de cette ville... » Les agents de Henri IV à Milan lui envoyèrent les détails de cette trame. Il écrivit tout de suite à Genève ; le souterrain fut découvert, et le comte de Fuentès dut renoncer à venger son amour-propre blessé.

Entreprise de Du terrail, 1609.

Deux ans plus tard, un noble français, le sieur Duterrail, réfugié à la cour de Turin, offrait à Char-

1. Turin, Archives, douzième catégorie, paquet 5, Genève.

les-Emmanuel de seconder ses vues sur Genève. Ses ouvertures étant acceptées, il fit, aux frais du prince, un voyage d'exploration autour des remparts genevois. Les murailles lui paraissant en trop bon état pour être emportées d'assaut, Duterrail eut l'idée d'introduire dans le port un millier d'hommes placés à l'intérieur de barques chargées de fascines; il indiquait, comme instant favorable à l'exécution de son plan, le jour de la fête de l'Arquebuse, dans lequel toute la population passait l'après-dînée à Plainpalais. Des amis de Turin dévoilèrent cette trame aux Genevois. Duterrail fut saisi et mis à mort, malgré les sollicitations de nombreux gentilshommes français, parents et amis du coupable.

Conspiration de Canal, 1610.

Cet acte de rigueur n'effraya point les traîtres de l'intérieur de la ville, et, l'année suivante, Genève fut mise en péril par un homme dont les antécédents éloignaient jusqu'à la possibilité d'un soupçon : c'était le fils du syndic Canal, tué le 12 décembre 1602[1]. En souvenir de la mort de son père, il fut fait magistrat avant l'âge requis; il avait amassé une grande fortune par ses talents en médecine, et sa position était si belle que sa trahison parut une folie monstrueuse. Voici comment ce misérable fut séduit par les agents de Charles-Emmanuel. Il plaidait une cause importante à Chambéry ; les séna-

1. Miscellanées militaires de 1600 à 1620; Bibliothèque du roi (Turin); conspiration et dernière entreprise contre Genève, par M. Canal, médecin et grand-sautier de cette ville.

teurs se plurent à le vexer de mille manières; ils lui assuraient que ses droits étaient nuls et qu'il perdrait infailliblement son procès. Un de ses juges, le voyant exaspéré, lui adressa « certaines paroles mielleuses, tendant à lui promettre non-seulement le bon succès en son affaire, mais quelque chose de plus grand, s'il voulait servir le duc de Savoie. » Ces paroles préliminaires n'étant pas repoussées, le seigneur savoyard dévoile son plan au magistrat genevois, et lui conseille d'agir sur l'esprit de quelques citoyens peu affectionnés à leur patrie ; il lui promet une somme suffisante pour les enrichir tous, et s'engage à leur faire obtenir des fiefs en Piémont. Canal, aveuglé par l'intérêt, signe le pacte fatal, gagne son procès, reçoit de solides émoluments, et revient à Genève travailler en faveur de Charles-Emmanuel. Il n'y réussit que trop bien, et les sénateurs de Chambéry firent part de leurs espérances au duc. Cette communication prématurée sauva Genève. Un militaire haut placé, mais fort peu favorisé de la fortune, eut connaissance de cette affaire, grâce à l'imprudence de Charles-Emmanuel, qui faisait généralement bon marché de ses confidences. L'officier en question, muni des noms des principaux traîtres, s'en vint à Genève offrir ses services au Conseil. Comme il arrivait sur le mont de Sion, il rencontra un jeune homme qui lui dit être banni de Genève pour inconduite. « Voulez-

vous, lui dit l'officier, vous charger d'une commission et rentrer à la ville? vous aurez votre grâce. — Oui; de quoi s'agit-il? — Allez au Petit Conseil, et dites qu'un bon seigneur de Turin peut découvrir un terrible complot qui se brasse contre la République; mais il faut que les magistrats consentent à lui payer 2000 écus, lorsque l'affaire sera reconnue vraie et le danger passé; en preuve déclarez à ces messieurs, que j'ai les noms de plusieurs citoyens engagés vis-à-vis du prince de Savoie pour livrer la ville. »

Le message est transmis.... Le premier syndic a remarqué avec surprise la pâleur et l'étrange émotion de Canal, le grand-sautier, qui était présent à la séance; il ordonne à deux conseillers de suivre le jeune homme et de communiquer avec le seigneur piémontais. Canal sort un instant, et, rejoignant l'envoyé dans l'antichambre, il lui dit à l'oreille : « Sauvez-vous au plus vite, mon ami; ceci n'est qu'un piége qu'on vous dresse! N'attendez pas les personnes qui doivent vous accompagner; ils ont l'intention de vous saisir avec votre camarade, et de vous faire pendre comme espions et inventeurs de faux rapports. » Le jeune homme s'enfuit alors précipitamment, et l'officier piémontais, entendant son récit, s'éloigne de toute la vitesse de son cheval.

Cependant le secrétaire d'état, qui avait préparé

le sauf-conduit pour le seigneur étranger, fut très-surpris de ne plus trouver le messager. On prit des informations, et le gardien de la porte Neuve dit l'avoir vu fuir à toutes jambes vers le pont d'Arve. Des cavaliers envoyés dans cette direction le rejoignirent, à deux lieues de la ville. Ramené vers les syndics, il rapporta les paroles de M. Canal. Les magistrats firent immédiatement arrêter leur collègue. Celui-ci, pressé par l'interrogatoire, dit qu'il avait quelque idée que ses parents et ses amis pouvaient avoir reçu des ouvertures de Charles-Emmanuel; les discours de l'envoyé lui ayant paru se rapporter à ses soupçons particuliers, il l'avait fait évader, comptant parler aux dites personnes et leur montrer leur tort et leur danger. — « C'est possible, dit le premier syndic, mais M. le grand-sautier oublie que, depuis son retour de Chambéry, il a soufflé à l'oreille de plusieurs particuliers qu'il fallait reconnaître Son Altesse pour maître, et que si on ne le faisait, bientôt on en serait marry. » Canal ne répondit rien; la question lui fut donnée; il nomma quinze complices, et fut condamné au supplice de la roue.

Le peuple ressentit une vive affliction de cette affaire, à cause du grand respect qu'on avait pour feu le syndic Canal, mort sur les pavés d'honneur en sauvant la République. Le jour de l'exécution, deux ministres consolaient le coupable; il voulut,

avant de mourir, adresser quelques paroles aux citoyens, et s'exprima en ces termes : « Messieurs ! à vous tous je demande pardon de mes fautes. Hélas ! je sais que si mes fâcheux desseins et méchante conspiration avaient eu lieu, combien de femmes veuves et d'enfants orphelins ! combien de ruines et de calamités dans Genève ! Je crie de tout mon cœur merci vers vous, citoyens, vous suppliant de me pardonner ! Feu mon père mourut les armes à la main pour vous défendre, et moi je vais souffrir une mort ignominieuse pour vous avoir voulu tous faire perdre. Je vous supplie de me pardonner, et, en considération de la mort que je vais souffrir, de prier Dieu qu'il me reçoive en sa miséricorde. » La sentence fut exécutée, et le peuple, en s'en retournant, disait : « L'ambition fait perdre les plus grands personnages ! Que Dieu, par sa grâce, inspire chacun de nous à bien faire ! »

Mort de Henri IV.

Cette même année, Henri IV fut assassiné. La fatale nouvelle causa un deuil général dans Genève. Les citoyens comprirent qu'ils avaient perdu leur meilleur protecteur terrestre ; ils jugèrent que désormais les ambassadeurs français ne mettraient plus le même empressement à découvrir les trames de Rome contre l'indépendance genevoise ; de sérieuses appréhensions assombrissaient l'avenir. Cependant Marie de Médicis, régente de France, témoigna beaucoup de bonne volonté aux députés de Genève, et

déclara qu'elle continuerait sa bienveillance envers leur pays. « Si le feu roi, dit-elle, s'est montré votre grand ami, vous, de votre côté, lui avez donné fortes preuves de votre affection, et plus d'une fois votre argent si libéralement prêté lui a été du plus grand secours. » Cette noble reine eut bientôt l'occasion de tenir sa parole. Le duc de Savoie, ne redoutant plus Henri IV, songeait de nouveau à des attaques ouvertes contre Genève et le Pays de Vaud. Marie de Médicis lui fit tenir une lettre préparée par son époux la veille même de sa mort. « Sa Majesté, écrivait M. de Vieuville[1], me charge de vous dire qu'elle a confiance que les ruses et inventions seront délaissées, pour la sincérité et candeur d'affection ; et quant à ce qui regarde Genève, elle m'enjoint d'avertir Votre Altesse que les troupes espagnoles qui sont en Bourgogne et qui vont en Flandre, ne doivent en aucune manière inquiéter cette ville. »

Entreprise de 1611. Témoignages d'affection des Eglises réformées envers Genève.

Charles-Emmanuel n'attacha point d'importance à cette communication. Il envoya un officier supérieur, M. de Blonay, lever le plan exact des fortifications de Genève[2]. Le résultat de cette opération prouva qu'il était nécessaire de tenir les Bernois en échec dans le Pays de Vaud, et d'investir complètement la cité rebelle[3]. Décidé à vaincre tous les ob-

1. Archives de cour, Turin, paquet 19, onzième catégorie.

2. Archives de Turin, douzième catégorie, paquet 6. Ce plan existe dessiné rapidement sur une feuille froissée ; il porte les traces de la précipitation et de la manière furtive avec laquelle il fut levé.

3. De Saluces, Histoire militaire du Piémont, tome III, page 87.

stacles, le duc voulut conclure des alliances avantageuses. Il s'adressa d'abord aux cantons catholiques, les suppliant, au nom des intérêts religieux, de prendre part à la guerre contre les protestants. La réponse fut brève et digne : « Nous avons signé le traité de St.-Julien, et nulle puissance humaine ne peut nous relever de notre serment. » Repoussé par les Suisses, Charles-Emmanuel se tourna du côté de l'Angleterre. Un mariage se négociait entre le prince héritier de Piémont et la fille de Jacques I[er]. Le duc de Savoie espérait entraîner dans la Ligue catholique ce souverain faible et indécis ; mais il éprouva de sérieux échecs. Le monarque anglais déclara qu'il ne consentait au mariage qu'à condition que sa fille eût à Turin le libre exercice du culte anglican. Cette exigence rompit le projet matrimonial, et l'alliance même fut totalement abandonnée, lorsque Jacques I[er] ajouta, que, loin de nuire à Genève, il suivrait la politique d'Elisabeth et protégerait cette ville de la manière la plus efficace.

Rebuté par les Suisses et par les Anglais, Charles-Emmanuel renoua ses relations avec l'Espagne, et fit entrer les Lombards dans la ligue contre Berne et Genève. Au mois de février 1611, quatre régiments milanais se tinrent prêts à franchir les Alpes, et le duc augmenta graduellement ses troupes dans les places de la Savoie. De leur côté, les Genevois se préparèrent vigoureusement à la guerre. Nulle

angoisse ne se manifeste dans les délibérations des Conseils ; ils ont le cœur assûré dans la justice de leur cause; la protection divine ne peut les abandonner. Au surplus, ces généreuses dispositions sont entretenues par la sympathie universelle qui se déploie à leur égard. Les Bernois et les Zuricois envoient une garnison de 600 hommes. Les princes d'Allemagne font parvenir environ 20,000 écus. Marie de Médicis donne 18,000 livres et 200 quintaux de poudre à canon. Sully et plusieurs gentilshommes de France expédient à leurs frais trois compagnies de soldats, et, par leurs soins, d'habiles ingénieurs viennent perfectionner encore les remparts de Genève. Enfin, les Eglises réformées françaises, quoique bien appauvries, font les derniers efforts pour secourir « leur mère affectionnée. » Les Consistoires de la province de Bordeaux collectent 20,000 écus : le Haut-Languedoc rassemble 12,000 livres; Montpellier, Lunel, Usez, Annonay font partir des compagnies de volontaires équipés et soldés par les Eglises, et qui s'acheminent joyeux pour défendre la cité de Calvin. Les lettres les plus cordiales accompagnent ces jeunes soldats [1]. « Dès que nous avons appris les desseins de vos ennemis, écrivent les Synodes d'Usez et de Montpellier, nous avons fait mention expresse de vous dans nos prières publiques et dans le culte de famille, sachant bien que

1. Pièces justificatives, lettres de 1611.

le vrai secours doit venir du Ciel ; mais, sachant aussi qu'il ne faut point mépriser les autres moyens octroyés de Dieu, nous les employons de tout notre pouvoir à votre égard. Genève est en tel danger, que le temps presse et que nous ne pouvons vous envoyer que le commencement de nos efforts. Agréez toutefois ce témoignage d'affection, qui continuera, si la nécessité devient plus pressante. Parmi les soldats qui font d'ici le voyage vers vous, il y en a de bien jeunes qu'on n'a pu retenir ; mais nous pensons qu'ils seront facilement exercés et qu'on en tirera bon service, lorsqu'ils seront mêlés avec ceux qui ont plus d'expérience. Ils sont commandés par un bon personnage de notre ville, M. Patry, qui a longtemps servi sous les armes et connaît l'humeur des gens de votre pays ; sa piété nous a fait jeter les yeux sur lui, et nous vous le recommandons de tout notre cœur. Nous prions notre Dieu que, selon ses infinies miséricordes, il lui plaise de maintenir votre Eglise, à la confusion de l'Antechrist et de ses suppôts. »

Charles-Emmanuel, instruit par le duc de Nemours de ces manifestations militaires, voulut en prévenir l'effet, et, passant les Alpes au commencement de mars, il espérait surprendre Genève et l'investir avant l'arrivée des troupes françaises. Mais Lesdiguières, toujours bien renseigné sur les projets de Turin, fit mouvoir ses forces du côté de Mont-

meillan, pour attaquer le duc au passage. D'autre part, le baron de Lux, gouverneur de la Bresse, vint près de Seyssel avec plusieurs régiments; il fit sauter le pont de Gresin, seul point par où les Espagnols de la Bourgogne pussent pénétrer en Savoie. Charles-Emmanuel, se voyant pressé de tous côtés, jugea qu'il valait mieux renoncer à son projet; il congédia ses troupes, et signa, le 9 mai 1611, une solennelle confirmation du traité de Saint-Julien.

« Le tout, dit un contemporain, tourna au grand avantage de Genève; ses amis lui donnèrent marques nombreuses d'amitié; ses finances et ses fortifications furent notablement améliorées. »

Luttes de controverse

Les années suivantes furent comparativement plus paisibles. Le duc de Savoie, convaincu de l'impossibilité de lutter contre l'opinion de l'Europe, laissa ses entreprises guerrières, et chercha d'autres moyens pour nuire à Genève. Ses agents lui démontraient que les réfugiés protestants étaient une source constante de prospérité matérielle et religieuse pour cette ville. « En vain la guerre et la contagion dépeuplaient Genève: de nouvelles familles remplissaient les vides, et cette odieuse cité n'éprouvait aucun symptôme de décadence. » Charles-Emmanuel voulut lui enlever ces avantages; il prit conseil de François de Sales[1], et, d'après ses avis, il déclara que « tous étrangers ou Genevois qui se retireraient

1. Archives de Turin, douzième catégorie, Genève, paquet 5.

en ses Etats et se feraient catholiques seraient exempts de tailles et d'impôts et recevraient du bien. » François de Sales mit en pratique ce déplorable système, et paya largement les conversions au catholicisme. Voici, sur ce sujet, les paroles de son neveu[1] : « Le bienheureux retira plusieurs hérétiques de la cité de Genève et de la tyrannie de l'enfer ; il les instruisait dans la foi catholique et les sustentait de toutes sortes de secours humains ; je citerai entre autres Amed Moine ou Monachon, de Gex, auquel il fit apprendre l'état de tailleur à Annecy; Isaïe du Villard ; Bernard, et une dame Gal[2], qu'il nourrit longtemps à ses dépens, et auxquels il procura une pension de Son Altesse. Un capitaine La Rose obtint une paie au château de Montmeillan ; un ex-prêtre nommé B. fut reçu chanoine à Sion. Une jeune fille, nommée Degallion, étant chez ses parents à Annecy, le bienheureux évêque réfuta devant elle toutes les erreurs de Calvin, et, malgré son obstination, elle reconnut l'impiété et fausseté de la religion des huguenots ; elle embrassa la foi catholique et fut mariée dans une très-honorable famille. Jacques Cusin[3], frère du ministre, fut également attiré par

Protestants convertis et payés par François de Sales.

1. Vie de François de Sales, par Auguste, pages 381, 397, 419, 421.

2. Cette famille Gal était notée comme des plus suspectes pour les trahisons et l'espionnage. Il est bien fait mention de deux MM. Tronchin qui auraient passé au catholicisme ; le fait est controuvé, car les archives du Consistoire en feraient certainement mention.

3. Les registres de la Compagnie en parlent comme d'un homme taré au point de vue moral.

François de Sales, qui l'entretint à ses frais durant trois ans au collége des pères jésuites à Chambéry. A un nommé Fondrand il donna trente ducats pour faire le voyage de Rome. »

Du côté des Genevois, les représailles ne manquaient pas. Les pasteurs multipliaient les efforts pour augmenter la population protestante[1]; aussi les capucins de Saint-Julien se plaignaient-ils de ce que les domestiques et les ouvriers leur échappaient dès qu'ils séjournaient à Genève, et ils comptaient jusqu'à cinquante personnes passées à l'hérésie depuis la paix de 1603.

Entreprise de 1614.

Les missionnaires établis pour détruire le protestantisme à Genève, ne réussissant guère dans leur tâche, le duc de Savoie reprit ses moyens favoris, et, en 1614, recommença des tentatives contre les Genevois. Il pensait que cinq années de tranquillité militaire auraient endormi leur vigilance, et que les observateurs n'étaient plus à leur poste[2]. Il se trompait. Lesdiguières et les Bernois n'avaient point oublié que jamais l'épée de Charles-Emmanuel ne menaçait plus sérieusement un ennemi, que lorsqu'il semblait ne plus songer à lui.

Le mauvais succès des mines creusées sous les remparts de Genève ne décourageait nullement le prince de Savoie; il était persuadé que tôt ou tard

1. Archives de Turin, douzième catégorie, paquet 6, Genève, 1612.
2. Correspondance entre Berne et Genève; nouveaux documents, Archives de Berne, tome II, 29 septembre 1614.

il ouvrirait par ce moyen la brèche à ses troupes, et, dans l'automne de 1615, « il chargea de nouveau un ingénieux pétardier de faire un travail sous les murailles de notre ville. » Cet homme vint s'établir sur la frontière. Mais, décidément, les Bernois et le maréchal Lesdiguières possédaient à Turin une police de premier ordre. Le mineur fut immédiatement signalé au syndic, et l'on se saisit de sa personne, comme il commençait son travail nocturne. Charles-Emmanuel, ignorant la déconfiture de son employé, fit transporter à Annecy des échelles d'escalade et des cuirasses noircies ; il garnit de troupes les villes de Cluses et de Bonne ; il fit même passer un corps d'élite par Chamouny, afin d'occuper la rive vaudoise et d'empêcher les Bernois de secourir Genève. Ces préparatifs, loin d'effrayer les protestants, réveillèrent leur courage, et bientôt le duc, « averti que sur les bords du lac Léman on faisait la meilleure garde possible », abandonna son dessein et dirigea ses troupes vers d'autres provinces où l'appelait son infatigable esprit de conquête. Toutefois, il ne perdit pas Genève de vue; mais, renonçant aux mesquines trahisons, il attendit que les circonstances de l'Europe lui présentassent quelques chances décidément favorables. L'occasion ne tarda pas à s'offrir.

Entreprise de 1621 Mission du père Corona.

Vers 1621, la guerre religieuse se ralluma sur le sol de la France, et Richelieu fit subir aux provinces méridionales la dure loi des vaincus. Charles-

Emmanuel pensa que le moment était propice pour réduire Genève. L'entreprise ne pouvait réussir toutefois que si Louis XIII la favorisait, ou du moins consentait à fermer les yeux sur son exécution. Les antécédents du Roi Très-Chrétien faisaient supposer le contraire, car, depuis dix ans, il était demeuré fidèle aux principes de Henri IV. Cependant le pape crut qu'il pourrait fléchir la volonté d'un prince aussi bon catholique; il lui envoya dans ce but le père Corona, religieux, muni d'une instruction dont voici les principaux passages[1] : « Ce père est député en France pour favoriser une entreprise contre Genève. Cette ville fourmille de gens du commun, accourus de toutes parts pour jouir d'une vie libre et déréglée. Genève est un vrai cloaque; le fait que cet asile est toléré en Europe, constitue un scandale pour toute autorité; mais le plus grand mal, c'est que Genève répand au loin son poison par paroles et par écrits; beaucoup d'hérétiques sont inoffensifs dans leur patrie, mais une fois à Genève, ils agissent de là sur tout le monde chrétien. Il faut donc que cette ville soit domptée. Après le devoir du pape, cette mission incombe au duc de Savoie; mais actuellement son pays et son trésor sont épuisés par la dernière guerre. Il semble que la France, occupée avec les protestants, verrait avec plaisir l'hérésie ruinée à Genève, et sans frais pour le royaume très-chrétien.

1. Pièces justificatives, mission du père Corona; manuscrit italien de la Bibliothèque impériale, Paris.

Pour gagner cette cause, le père Corona doit représenter le salut de l'Eglise, parler des larmes du pape; il faut faire sentir à Louis XIII, que, s'il détruit les hérétiques de son royaume et conserve Genève, il s'expose à ce qu'on l'accuse de n'agir que par politique. Du reste, le moment est des plus favorables pour attaquer cette ville : les Allemands et les Hollandais sont trop occupés chez eux pour secourir les Genevois; l'Angleterre ne se mêlera de rien; les Suisses sont embarrassés dans les affaires de la Valteline, et Berne ne pourra défendre un allié qui sait tout au plus saisir tumultueusement les armes, mais qui ne peut résister à une armée forte et disciplinée comme celle de France ou de Savoie. Le roi de France est jeune; il aime la guerre; il est excessivement catholique, juste et probe jusqu'à la raideur, sensible à la louange; il faut qu'il sacrifie à l'Eglise ses pensées intéressées, qu'il sache que Genève est peu de chose pour la Savoie, et qu'elle n'est importante et célèbre que par le mal qu'elle cause au catholicisme. Si Louis XIII soutient la Savoie, la bénédiction de Dieu reposera sur la bonne cause. S'il répugne à s'en mêler directement, qu'il ait l'air de ne pas intervenir : le pape, le duc et l'Eglise feront le reste. Mais il serait plus beau pour lui de se déclarer ouvertement : le seul renom du roi de France deviendrait une seconde armée pour le duc de Savoie. Il est urgent, pour le succès de la mission, d'agir sur le père Arnoux, jésuite confesseur du roi,

en lui faisant espérer de voir bientôt à Genève un collége de son ordre. En un mot, il faut que le député romain essaie tout et ne se laisse pas intimider par un ou deux refus. Sur quoi nous lui donnons la bénédiction papale, le recommandant à notre saint ange protecteur. — A Rome, le 18 juillet 1621. »

Pamphlets contre Genève.

Pendant que le père Corona cherchait à remplir sa mission, les ennemis de Genève publiaient d'étranges pamphlets pour soulever l'opinion populaire contre cette ville [1] ; en voici un échantillon : « Pauvres Genevois! les ministres qui vous pipent ont estropié la moitié des Ecritures ; vous vous attribuez un esprit particulier pour distinguer la vérité dans les Evangiles ; vous avez un plus beau privilége que celui qui fut communiqué aux prophètes. Mais, comment croirons-nous que le Saint Esprit soit en vous plutôt qu'en l'Eglise universelle, qui existe depuis l'ascension? Répondez : où était le Saint Esprit avant que vous fussiez nés? Je vous entends... Au cœur des fidèles ! Ah ! quelle honte parmi vous ! chacun, étant inspiré d'un esprit particulier, peut être juge de la Sainte Ecriture, et il n'y a dans le monde que ceux de Genève qui aient cette faveur, de distinguer le vrai du faux dans les Evangiles. Nous vous avons cette obligation que, par votre moyen, il existe en France force truchements de Dieu et un

1. Turin, bibliothèque du roi, Mélanges militaires, 1600 à 1622: Description d'un trouble suscité à Genève sous prétexte d'un faux secours.

grand nombre d'interprètes des Saints Livres, savoir : cordonniers, bâtiers, espéronniers, moutardiers, crieurs de vinaigre, vendeurs de fines aiguilles, apprentis de la Rochelle et de Sedan, braves soldats de Genève qui ont tous reçu le Saint Esprit; tous bons catholiques, quoique apostats; bons orthodoxes, quoique hérétiques ; docteurs de l'Eglise, quoique ennemis du pape ! envoyés d'un bon maître... Jehan Calvin, marqué sur l'épaule! — Ceci, Messieurs les Genevois, n'est qu'une alarme qui sonne avant d'en venir aux coups. Ne soyez pas trop rassurés ! vos bastions et vos boulevards ne tiendront pas contre les foudres de Rome, qui va vous réduire en poussière avec votre hérésie. »

Phénomènes physiques menaçant Genève, d'après l'opinion des jésuites.

La brochure suivante offre de plus remarquables particularités. Un tremblement de terre très-fort eut lieu au printemps de 1620 ; un violent orage fut la conséquence de ce phénomène, et des feux météoriques sillonnèrent à diverses reprises l'atmosphère. Les jésuites pensèrent qu'on pouvait tirer parti de ce sinistre, et ils adressèrent à nos ancêtres la curieuse épître que voici [1] : « Genève ! la croix prodigieuse et sanglante qui est naguère apparue sur ton ciel, est un avis du siége prochain fait par le duc de Savoie, et une remontrance de te soumettre à lui. Genève ! ce grand Dieu te somme d'obéissance envers la

1. Turin, bibliothèque du roi: Les préparatifs du siége de Genève par le duc de Savoie, assisté de notre seigneur le pape, l'empereur et autres rois alliés. Donne, Seigneur, secours ; il est heure !

sainte foi catholique par des signes manifestes ; il te montre la verge avant que de te châtier. Rappelle-toi cette furieuse tempête qui dura cinq grosses heures, après laquelle, le ciel s'étant fait calme, une grande croix de sang parut dans les airs, couvrant tout ton pays à quatre lieues à la ronde. Les uns pleuraient à la vue de ce signe céleste ; les autres chantaient les psaumes à la bèzienne. A l'entour de la dite croix, il y avait des rayons qui semblaient vouloir dévorer la ville et en faire un pitoyable incendie. Or, cela ne signifie autre chose que la réduction prochaine de Genève au giron de l'Eglise apostolique et romaine. Et, de fait, Son Altesse de Savoie a résolu de vous attaquer. Le roi d'Espagne lui baillera une armée de 40,000 hommes, soudoyée pour un an. Le pape y veut contribuer du sien : il fait une assemblée du clergé, et il lève de grandes sommes pour assister Charles-Emmanuel. Le grand-duc de Toscane avec les Vénitiens, ennemis implacables de l'hérésie, fourniront aussi un grand nombre d'hommes contre vous ; si bien que nous pouvons vous dire, en voyant les victoires de Louis XIII sur les hérétiques : Oh ! chétifs et mal avisés ! rebelles dépourvus de secours humains et divins, que voulez-vous espérer ? Rendez-vous avant que le roi d'Espagne se joigne au bien-amé roi de France, et vous ruine par ses furieux assauts. Laissez arborer sur vos murailles les étendarts de la sainte croix, qui vous est apparue. »

Les Genevois haussèrent les épaules en lisant ces fanfaronnades ; mais, apprenant que les régiments de Savoie se complétaient rapidement, ils voulurent connaître la résolution de Louis XIII. Leur ambassadeur eut la joie d'entendre le jeune monarque repousser les insinuations de Rome, et déclarer que, à l'exemple de son père, il tiendrait rigoureusement ses promesses envers les Genevois, et qu'au premier mouvement des troupes ducales, il enverrait des forces suffisantes pour paralyser leur mauvaise volonté. Les Etats de Hollande s'exprimèrent dans le même sens ; le professeur Bénédict Turretin avait été député auprès d'eux ; il obtint une somme de 40,000 livres, et on lui promit des subsides réguliers, si la ville était assiégée. Le duc de Savoie ne jugea pas à propos d'attirer de nouveau les soldats français dans ses Etats, et, fort à contre-cœur, il laissa Genève en repos.

Bonne volonté de Louis XIII et des Etats réformés envers Genève.

Du reste, les années mauvaises étaient arrivées pour Charles-Emmanuel : ses projets d'agrandissement avortaient ; la couronne royale, qu'il espérait obtenir du pape, devenait une impossibilité. En 1630, à la suite d'une querelle avec Louis XIII, il perdit la Savoie, qui fut envahie par les Français. Ce fut le coup mortel pour son ambition ; ses chagrins et ses revers abrégèrent ses jours ; il mourut cette même année, et, chose étrange, au milieu de la ruine de toutes ses espérances, le souvenir du traité de Saint-Julien était sa pensée la plus pénible. Sur son

Mort de Charles-Emmanuel, et pacification du pays.

lit de mort, il redisait à son médecin : « Ce traité, qui m'a ravalé presque à l'égalité avec les rebelles de Genève, est le plomb mortel qui me tue[1]. »

La mort de Charles-Emmanuel procura des jours plus paisibles à Genève et à la Savoie ; les entreprises et les attaques cessèrent durant trente années environ. Les deux pays avaient grand besoin de repos ; les Etats du duc étaient ruinés par les contributions de guerre[2] ; mais la paix religieuse ne régna jamais, et, dans notre troisième volume, nous raconterons les efforts de la Vénérable Compagnie pour maintenir dans la vallée du Léman le protestantisme, constamment attaqué par les missionnaires de Thonon et d'Annecy.

1. Botta, Histoire d'Italie, 1632.

2. Une *Relation du voyage des ambassadeurs de LL. EE. de Berne à la cour de Savoie, au mois de mai 1633,* contient deux faits qui peuvent donner la mesure de l'état d'épuisement dans lequel devait se trouver alors la Savoie par suite des dernières guerres : « A la descente du mont Cenis nous avons dîné à la Novalaise, au logis de la poste ; c'est un bourg qui relève en fief et juridiction du pape ; on y compte 200 feux, et paie annuellement à Son Altesse royale, de taille, pour marque de la souveraineté, *simplement 1200 ducattons.* Le bourg de Villiance, entre Suze et Turin, appartient à un seigneur particulier ; sy néantmoings ils payent annuellement à Son Altesse 16,000 ducattons par an, et sy il n'y a pas *neuf* paires de bœufs pour labourer les terres. Dès Villiance, avons couché à Rivoli, lieu très-agréable en façon de bourg de grande estendue ; il dépend entièrement du prince ; le territoire du dict lieu a payé durant les guerres annuelles 100,000 francs de taille à Son Altesse royale, et on paye à présent 50,000 francs ; l'entrée, soit mariage de Son Altesse royale, leur coûte 400 pistoles.

CHAPITRE XV

LA RÉFORME DANS LES BAILLIAGES DU CHABLAIS ET DE TERNIER.

Généralités sur la mission de François de Sales en Chablais. — Etat moral et religieux du clergé savoyard au 16e siècle. — Commencement de la Réforme en Chablais. — Mauvais succès des prêtres dans la controverse. — Dispute de Lausanne. — Emploi chrétien des biens d'Eglise fait par les Bernois. — Procédés matériels pour établir la Réforme. — Moyens de résistance imaginés par les prêtres. — La vierge des Voirons. — Le Chablais réformé. — Traité de Nyon en 1564. — Retour du Chablais sous le gouvernement sarde. — Crainte des protestants pour la conservation de leur foi. — Traité de 1589. — Belle conduite des communes bernoises. — Les bailliages pendant la guerre. — Mission des capucins dans les paroisses de Gaillard et de Ternier. — Le père Chérubin. — Il veut convertir Genève. — Dispute refusée par les pasteurs de Genève; leurs motifs légitimes. — Les fêtes religieuses d'Annemasse. — Moyens matériels de conversion. — Le baron de Viry et les gens de Valeiry. — Violences militaires pour déraciner le protestantisme dans les villages savoyards.

Généralités sur la mission de François de Sales.

La province savoyarde qui forme la moitié de la vallée du Léman n'est pas fort étendue; ses habitants sont en petit nombre; les chefs-lieux de ce diocèse n'offrent rien de remarquable; et cependant l'histoire religieuse de cette contrée tient une place

considérable dans les annales de Rome. En 1536, les Bernois établirent la Réformation dans ces campagnes, et en 1598 François de Sales ramena la population du Chablais au sein de l'Eglise catholique.

Voici les principales affirmations des ultramontains touchant cette œuvre :

Le jeune missionnaire François de Sales fut envoyé en 1594 pour détruire la foi protestante en Chablais, il se dévoua pendant quatre années à ce rude labeur. Par la force de ses raisonnements, la douceur de sa parole et le secours miraculeux du Seigneur, il convertit soixante-douze mille hérétiques, et fit complétement disparaître la religion prétendue réformée, qui infectait ces provinces. En retour de son œuvre admirable, l'Eglise a reçu l'apôtre du Chablais au nombre des saints qu'elle vénère et qu'elle invoque.

Tel est le sommaire de la bulle de canonisation de saint François de Sales.

Ces affirmations sont étrangement exagérées, et, nous appuyant sur les documents catholiques contemporains, nous réduirons l'œuvre de François de Sales à ses véritables proportions.

Loin d'avoir converti soixante et douze mille protestants, ce prélat en a gagné tout au plus sept mille, puisque la population du Chablais atteignait à peine ce dernier chiffre au 16ᵉ siècle. Ces changements de religion n'ont point été exclusivement obtenus

par l'éloquence et la piété de François de Sales, mais il a fait un grand usage des procédés familiers aux inquisiteurs : il a employé contre les réformés savoisiens l'oppression et l'intimidation militaire, les largesses et les séductions du pouvoir souverain ; il a acheté les consciences à prix d'or ; il a chassé les pasteurs protestants, et fermé toutes les écoles réformées ; il a fait destituer tous les employés civils et les officiers qui ne voulaient point changer de religion ; il a confisqué les biens et prononcé l'exil des gentilshommes et des paysans demeurés fermes dans la foi évangélique.

Si ces affirmations concernant François de Sales étaient basées sur les documents protestants, elles n'auraient peut-être pas grand crédit auprès des lecteurs catholiques ; mais nous établirons ces faits d'après les témoignages des parents, des compagnons d'œuvre du saint ; nous citerons les lettres du grand missionnaire lui-même ; et de cet ensemble de renseignements, il résultera que pour François de Sales, malgré la douceur de son caractère, tous les moyens devinrent légitimes lorsqu'il entreprit la conversion des hérétiques.

Telles sont les réalités que nous devons offrir, à la place des réticences volontaires des auteurs catholiques de nos jours à l'égard du saint du Chablais.

ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME

DANS LES CAMPAGNES SAVOYARDES DE LA VALLÉE DU LÉMAN.

En 1536, Genève était assiégée par le duc de Savoie et l'évêque Pierre de la Baume; les Bernois vinrent au secours de leurs alliés, et s'emparèrent du territoire compris entre la Dranse et le mont de Sion (voir la carte n° 1). Les habitants se soumirent aisément à leurs nouveaux maîtres. Rodolphe Nægueli fut nommé bailli du Chablais, et gouverna la contrée d'après les lois qui régissaient les pays bernois.

Durant les premiers mois de l'an 1536, la religion catholique ne fut point attaquée dans le Chablais. Mais cette position ne pouvait durer: la Réforme, qui se consolidait sur les campagnes genevoises et dans le Pays de Vaud, devait envahir les provinces savoyardes; ce résultat était d'autant plus certain, que les prêtres de la vallée du Léman avaient gravement compromis leur cause par leur avarice, par leur incrédulité et leur conduite relâchée. Voici, touchant ce triste sujet, le témoignage de François de Sales et des religieux qui travaillaient sous sa direction. Parlant de la contrée qui s'étend de Thonon à Martigny, les révérends pères s'expriment en ces

termes[1] : « Les ecclésiastiques étaient indéterminés et indifférents; peu marchaient dans le droit chemin; il y en avait plusieurs qui ne faisaient que jouer la comédie dans l'église, parce qu'ils n'avaient aucune créance à ce qu'ils faisaient; la plupart d'entre eux ne s'accommodaient point de la continence; quelques-uns disaient la messe sans consacrer l'hostie; on ne fréquentait plus les sacrements; le nom du pape était odieux dans la contrée; ses décisions n'y trouvaient aucun crédit; le corps de la nation était flottant dans la foi; le peuple acceptait sans discussion et sans examen la religion telle quelle fût, comme les autres coutumes légales imposées au pays par les nouveaux maîtres. »

Etat moral et religieux du clergé savoyard lors de la conquête bernoise.

Si la vallée du Rhône et la rive du lac jusqu'à Thonon présentaient une pareille décadence, le Chablais n'était guère en meilleure position. Voici comment François de Sales traite les moines et les prêtres de cette province[2] : « Presque tous les monastères, tant d'hommes que de femmes, et les prieurés conventuels de la Savoie et du Genevois, sont tellement deschus de la discipline régulière et observance des

1. Histoire du bienheureux François de Sales, par Auguste de Sales, son neveu; Annecy, 1632. Histoire abrégée des missions des pères capucins dans la Savoie au 16e siècle; manuscrit du couvent des capucins de Saint-Maurice, pages 96 et 97. Nous possédons l'exemplaire conservé dans l'abbaye de Talloire.

2. Vie originale, pages 216, 361, 473, 474. Ces détails sont extrêmement adoucis dans les vies écrites par les contemporains; nous reproduisons la citation primitive.

ordres, qu'à peine peut-on distinguer les réguliers des séculiers, parce que les uns vagabondent par le monde, les autres, qui demeurent dans leurs cloîtres, vivent assez dissolument, avec un très-grand scandale du peuple. C'est une merveille combien la discipline de tous les réguliers est dissipée en toutes les abbayes et prieurés de ce diocèse (j'en excepte les chartreux et les mendiants). L'argent de tous les autres est réduit en ordures; leur vin est changé en poison; ils font blasphémer les ennemis du Seigneur, qui disent chaque jour : Où est le Dieu de ces gens-là ? Sous le rapport d'argent, les choses ne vont pas mieux ; les habitants des montagnes crient que ceux-ci se nourrissent de leur lait, se couvrent de leur laine, et ne prennent aucun soin de leurs âmes. Les abbés et les prieurs, à propos des revenus, ont continuellement entre eux des procès, noises et querelles scandaleuses. Quant aux religieuses, il est nécessaire qu'elles soient mieux assistées spirituellement, et qu'elles ne demeurent pas exposées au désordre de tant de visites vaines et dangereuses de parents et amis. »

Lorsqu'un pays est dirigé par un clergé aussi démoralisé, et que les réformateurs ont pleine liberté d'enseigner l'Evangile, on comprend que les progrès de la véritable religion soient singulièrement rapides. Le Chablais nous offre un remarquable exemple de cette vérité d'expérience.

Commencement de la Réforme en Chablais.

Il y avait trois mois à peine que les Bernois gouvernaient les provinces du Léman, lorsque Farel et un de ses associés, Christophe Fabri [1], commencèrent à prêcher dans la ville de Thonon [2]. Le bailli Nægueli leur accorda l'usage du temple de Saint-Hippolyte, et quelques personnes vinrent les entendre ; aussitôt les moines soulevèrent le peuple contre les réformateurs, et souvent des huées interrompirent le culte évangélique. Mais Farel n'était pas homme à se décourager ; il sollicita des entrevues avec les prêtres, et bientôt un augustin nommé Pariat, docteur en théologie, se déclara partisan de la Réforme et enseigna les dogmes protestants dans l'église de Saint-Hippolyte. La ville de Thonon s'émut à cette nouvelle, et les hommes vinrent en foule écouter l'augustin. Le prieur de cet ordre. Michel de Blonay, voulut diminuer la fâcheuse impression causée par la démarche de Pariat ; mais, au lieu d'employer les remontrances et les conseils religieux, il fit représenter une comédie qui tournait en ridicule la doctrine évangélique. Le peuple manifesta une indignation si générale contre cette profanation, que Michel de Blonay éprouva un sincère repentir de sa faute, et montra plus tard une espèce de sympathie aux protestants. Plusieurs personnes

1. On l'appelait aussi Lambert ou Lambertet.

2. Ruchat, édition de Vuillemin, tome IV, pages 145, 171, 177, 203, 375, 457. L'abbé de Baudry, Relation abrégée des travaux de saint François de Sales, tome I.

jusqu'alors indécises fréquentèrent les sermons de Fabri. Le genre d'instruction adopté par ce missionnaire favorisait éminemment ses progrès : jamais il ne prononçait une parole blessante contre les cérémonies catholiques, et tous ses procédés respiraient une extrême douceur. Néanmoins le clergé ne pouvait tolérer longtemps un pareil état de choses; il voulut terminer la lutte par un coup d'état: les moines organisèrent une émeute formidable contre les protestants. Farel était revenu soulager Fabri, dont la santé débile ne pouvait supporter les fatigues de sa mission. Le 2 mai 1536, le réformateur se rendait au temple; il vit la place encombrée d'une foule de gens armés qui lui interdirent le passage; sans s'émouvoir, il fit comprendre aux plus mutins qu'il y avait de graves inconvénients à braver l'autorité des Bernois; ces paroles calmèrent les séditieux, et Farel acheva le service divin sans autre dérangement que les cris d'une femme folle qui interrompit un instant le culte.

Les instigateurs des troubles n'abandonnèrent pas leur projet. Le 6 mai, Fabri prêchait à Saint-Hippolyte; un bourgeois de Thonon l'interpela en criant : « Diable, méchant diable! descends de la chaire du Seigneur ! » L'hôtelier chez qui demeurait Fabri se trouvant à portée de l'interrupteur, le fit taire en lui donnant quelques coups de plat de sabre. Dans la journée, Michel de Blonay, toujours favorable

aux protestants, « pria le bailli de punir l'impudent personnage qui avait insulté le ministre de l'Evangile. » Nægueli envoya immédiatement le perturbateur en prison. Les prêtres profitèrent de cet incident pour susciter du trouble : ils sonnèrent le tocsin, ameutèrent le peuple, et des bourgeois armés se jetèrent sur les agents du bailli qui emmenaient le captif; d'autres, apercevant Fabri devant le temple, voulurent s'emparer de sa personne; il parvint à leur échapper, et se réfugia dans la demeure de Nægueli. Les plus acharnés essayèrent d'en enfoncer la porte; mais, quelques personnes prudentes ayant demandé aux assaillants ce qu'ils répondraient aux Bernois lorsque leurs redoutés seigneurs viendraient faire une enquête, ces mots ramenèrent une seconde fois le calme dans les esprits, et l'émeute fut apaisée.

Les bourgeois avaient des craintes légitimes au sujet de cette révolte contre l'autorité du bailli. Le 4 juin, six députés bernois arrivèrent à Thonon; ils assemblèrent le peuple et lui adressèrent les paroles suivantes : « Que signifie cette sédition, et comment croyez-vous que vos seigneurs l'envisagent? Apprenez qu'au premier vent qui se relèverait ils vous enverront des hommes d'armes, et vous châtieront de telle sorte que vous serez cités longtemps comme exemple d'une rigueur méritée. Nous ne laisserons pas les coupables sans les punir. »

Toutefois, le châtiment ne fut pas bien sévère :

Chopin, syndic de la ville, dut payer cinquante écus d'amende, et le bailli donna aux plus compromis tout le temps nécessaire pour se retirer à l'écart jusqu'à ce que l'affaire fût oubliée. Mais si l'on eut des ménagements pour les personnes, le catholicisme eut beaucoup à souffrir de cette prise d'armes : les commissaires bernois établirent Fabri à poste fixe dans Thonon; ils enlevèrent les croix et les images du temple de Saint-Hyppolite, et réservèrent pour les réformés l'usage exclusif de cette église. « Dès-lors, le peuple, variable en ses mouvements, suivit en foule les prédications évangéliques[1]. »

Mauvais succès des moines dans la controverse avec les réformés.

Un nouvel incident favorisa les succès de la Réforme à Thonon. Comme les prêtres ne possédaient pas la science nécessaire pour soutenir la controverse avec Fabri, ils chargèrent de cette mission un cordelier de Cluses, nommé Claude Bruny. Ce prédicateur exposa les dogmes romains, et déclara du haut de la chaire qu'il les soutiendrait jusque sur le bûcher. Ces paroles ayant été rapportées à Fabri, il accepta le défi du capucin, et, d'après les lois du temps, il se constitua prisonnier et demanda que son antagoniste prouvât devant lui ce qu'il avait avancé. La prison attendait le champion qui s'avouerait vaincu. Lorsqu'on transmit cette offre à Bruny, il dit : « Je n'ai rien prêché contre l'honneur

1. Vuillemin, Chroniqueur, page 280.

de Dieu, ni contre la vérité; mais, pour le moment, je ne puis m'arrêter à Thonon; laissez-moi terminer mon voyage; lorsque je reviendrai, j'amènerai des gens suffisants pour établir la doctrine de l'Eglise, et je me trouverai, sans faute, au terme fixé. » — Le bailli lui répondit : « Vous avez six semaines pour vous représenter à Thonon; faute de quoi, vous serez tenu pour hérétique. abuseur et trompeur... »

Le temps fixé s'écoula, et le cordelier ne revint point. Alors Nægueli rassembla le clergé du bailliage de Thonon, pour lui exposer l'état des choses, et le chargea de trouver un docteur disposé à faire de la controverse avec Fabri. Les prêtres, désespérant de rencontrer dans leurs rangs un homme qualifié pour cette mission, s'adressèrent à l'augustin Pariat, dont ils connaissaient cependant les tendances évangéliques. Pariat leur répondit : « Comment soutiendrais-je ce qui est contre l'Ecriture? Le temps n'est plus de parler selon sa fantaisie; il faut maintenant établir et prouver par la Parole de Dieu ce que l'on veut dire. »

Le clergé du Chablais, découragé par ce refus, demanda un mois « pour faire venir des gens savants et capables de défendre leur profession et leur doctrine. » Leurs démarches furent infructueuses; nul ne voulut ouvrir une discussion publique sur les dogmes romains.

Dispute de Lausanne.

Le Gouvernement bernois, informé du refus des

prêtres, et recevant des renseignements analogues de diverses paroisses vaudoises, résolut d'ouvrir en octobre 1536, à Lausanne, une dispute générale, où tous les ecclésiastiques de la vallée du Léman seraient tenus d'assister. Les Bernois garantissaient « la liberté complète des paroles et la sécurité entière pour les personnes. » Cette discussion eut lieu. Farel proposa dix thèses [1], qui furent examinées

1. Voici ces thèses :

« I. L'Ecriture Sainte ne connaît point d'autre voie de justification, que celle qui est par la foi en Jésus-Christ, offert une seule fois ; qui ne doit jamais plus être offert, tellement que celui-là abolit la vertu de Jésus-Christ, qui introduit une autre satisfaction ou une autre oblation pour la rémission des péchés.

« II. Elle ne reconnaît que le même Jésus-Christ, ressuscité des morts, monté au Ciel, et séant à la dextre du Père, pour le chef unique, pour le pontife ou sacrificateur véritablement souverain, et pour le médiateur et l'intercesseur de son Eglise.

» III. La Sainte Ecriture ne reconnaît pour l'Eglise de Dieu que ceux qui croient devoir uniquement leur rédemption au sang de Jésus-Christ, qui croient à sa Parole seule, et qui s'y appuient, sachant que ce Sauveur nous ayant été ôté par rapport à sa présence corporelle, remplit, soutient, gouverne et vivifie tout par la vertu de son Esprit.

» IV. Cette Eglise, bien qu'elle ne soit connue que de Dieu, a cependant ses cérémonies, que Jésus-Christ a établies, par lesquelles on la voit et on la reconnaît; savoir: le Baptême et la Cène du Seigneur, qu'on appelle les Sacrements, parce que ce sont tout à la fois des symboles et des signes des choses secrètes, c'est-à-dire, de la grâce de Dieu.

» V. La même Eglise ne reconnaît point d'autre ministre que celui qui administre la Parole et les Sacrements.

» VI. Elle ne reconnaît point d'autre confession des péchés, pour en obtenir le pardon, que celle qui se fait à Dieu, ni d'autre absolution que celle qu'on reçoit de Dieu, auquel il faut confesser ses péchés pour ce sujet, comme c'est lui seul qui les pardonne.

» VII. Cette même Eglise ne connaît point d'autre service de Dieu que celui qui est spirituel et réglé selon la Parole de Dieu, et qui consiste en l'amour de Dieu et du prochain. C'est pourquoi elle rejette

durant six semaines. Calvin, Farel, Antoine Marcourt et Viret représentaient l'Eglise réformée. Le médecin Blancherose, le vicaire Drogy, de Morges, et Michod, curé de Vevey, soutenaient le parti de Rome. Le reste du clergé ne voulut point assister aux débats; « ils déclarèrent qu'une telle assemblée était illégale, et que de simples prêtres ne pouvaient, sans l'autorisation du pape, discuter sur les dogmes que la sainte Eglise avait déclarés vrais et divins. » Si les curés et les moines prirent peu de part à cette solennelle discussion, le peuple ne suivit pas leur exemple, et la cathédrale de Lausanne fut constamment pleine d'auditeurs. Le lac était sillonné d'embarcations amenant les gens du Chablais; on leur facilitait le séjour dans la capitale vaudoise; à leur retour, ils racontaient ce qu'ils avaient compris et retenu de ces graves explications touchant les différences qui existent entre Rome et l'Evangile; les

tout ce fatras de cérémonies sans fin, en tant qu'elles ne servent qu'à renverser la religion, comme sont les images et d'autres choses de cette nature.

» VIII. Elle ne reconnaît qu'un seul magistrat laïque établi de Dieu, et nécessaire pour conserver le repos de l'Etat. Elle croit que tous sont obligés d'obéir à ce magistrat, tandis qu'il n'ordonne rien qui soit contre Dieu.

» IX. Elle enseigne de plus que le mariage, qui a été institué de Dieu pour tous les hommes, pourvu qu'ils y soient propres, n'est opposé à la sainteté d'aucun ordre.

» X. Enfin, pour ce qui regarde les choses qu'on appelle indifférentes, telles que sont les viandes, les breuvages et l'observation des jours, bien qu'un homme pieux puisse en user librement partout, il faut cependant qu'il le fasse avec prudence et avec charité. » *(Ruchat, tome IV, pages 174 et 175, édition Vuillemin.)*

curés ne répondaient qu'en refusant les sacrements à ceux qui revenaient de Lausanne, et ces procédés tournaient à l'avantage de la Réforme en Chablais. Pour seconder le mouvement, les Bernois envoyèrent, en novembre et décembre 1536, plusieurs ministres dans les paroisses savoyardes ; ces missionnaires travaillèrent, sans relâche, à développer les thèses de Farel d'une manière plus populaire que dans les conférences du mois d'octobre. Les prêtres, au lieu de réfuter dans leurs prônes les raisons des protestants, essayaient de prouver aux campagnards que les pasteurs réformés étaient des magiciens disposant des puissances de l'enfer, et que les gens qui désertaient la messe pour le prêche n'étaient point convaincus, mais ensorcelés. « Faites donc venir un puissant exorciste, redisaient les nouveaux réformés, et qu'il nous ôte les démons du corps ; on verra bientôt si vous dites vrai. » Les exorcistes n'arrivant point, les amis de l'Evangile augmentaient de jour en jour.

Emploi chrétien des biens de l'Eglise.

Les Bernois, voulant donner une plus forte impulsion à ce mouvement religieux, prirent une mesure décisive aux yeux des habitants du Chablais[1] : ils ramenèrent les biens de l'Eglise à leur destination primitive. Une notable partie des terres de la vallée formaient les domaines des abbayes de Belle-

1. Ruchat, page 389 ; et l'abbé de Baudry, Relation abrégée, tome I, page 63.

vaux, Tilly, Bracorans, le Genevrey, Dovaine, Pommier, Peillonnex, Saint-Jean d'Aulp, Abondance, etc.[1] Les Bernois déclarèrent que désormais les revenus de ces propriétés formeraient le salaire des pasteurs, serviraient à entretenir les écoles, et à payer les frais des hôpitaux et des caisses de bienfaisance. Le surplus des biens du clergé devait revenir aux héritiers de ceux qui jadis en avaient fait donation aux couvents. Quant aux prêtres, ils continueraient à recevoir leur traitement durant leur vie, et les religieuses conserveraient une pension suffisante pour vivre honorablement dans leurs familles ou dans des monastères situés hors des terres bernoises.

Le catholicisme fut fortement ébranlé par cette mesure juste et chrétienne.

Procédés matériels pour établir la Réforme.

Malheureusement, les Bernois abusèrent plus tard de leur pouvoir, et deux décrets qui suivirent l'incamération des biens d'Eglise furent empreints de cet esprit du temps, qui parfois défigure les plus belles pages de l'histoire de la Réformation. C'est ainsi que, le jour de Noël 1536, Leurs Excellences ordonnèrent de briser les images et de renverser les autels dans tous les temples du Chablais et du Pays de Vaud. Cette violence mit au jour le véritable état des paroisses, et la majorité parut décidée en faveur des croyances évangéliques. En conséquence,

1. Vie de saint François de Sales, par C. A., page 187.

les Bernois voulurent achever l'œuvre, et, d'après l'usage du 16e siècle, ils interdirent l'exercice du culte catholique sur les terres de leur domination. « Nous ne contraindrons, dirent-ils, personne à embrasser la Réformation par force et contre les mouvements de sa conscience ; mais tous ceux qui ne pourraient pas s'accommoder du changement qui se fait dans la religion, sont libres de se retirer ailleurs ; ils pourront revenir soigner leurs propriétés, mais nullement dogmatiser dans nos Etats. »

Cette mesure fut loin d'être exécutée rigoureusement. Les gentilshommes qui demeurèrent fidèles aux croyances romaines s'expatrièrent et vendirent leurs biens sans perte sensible. Mais les formes et la douceur des procédés ne peuvent atténuer l'illégalité chrétienne du décret, et nous devons reconnaître que les Bernois firent un acte de despotisme gratuit en ne laissant pas les propriétaires fonciers libres de rester sur le patrimoine de leurs ancêtres. Cette triste ordonnance dépare l'établissement de la Réforme en Chablais, qui, sauf ce point, fut dirigée d'après les principes d'une tolérance peu commune au 16e siècle. De leur côté, les paysans qui n'étaient pas encore détachés du catholicisme se résignèrent, sans mot dire, aux volontés du souverain. Une partie des prêtres embrassèrent la Réforme ; les autres vécurent paisiblement dans les provinces les plus rapprochées. et revinrent toucher

Moyens de résistance inventés par les prêtres.

annuellement leurs anciens revenus. Tous les ecclésiastiques n'imitèrent pas cet exemple ; quelques moines fanatisés troublèrent l'esprit des paysans en employant de bizarres procédés. Mettant à profit leur séjour dans les paroisses éloignées de la demeure du bailli, ils épouvantaient les campagnards par des scènes de ventriloques et par des apparitions lugubres[1] ; ils leur montraient des parchemins enduits de soufre, envoyés de l'enfer par leurs parents morts dans l'impénitence ; ces trépassés déclaraient à leurs fils, que, s'ils ne revenaient pas à la religion romaine, leurs places étaient prêtes dans les tourments et les flammes. Les gentilshommes recevaient de semblables communications, et les lettres d'outre-tombe leur annonçaient « que les malheurs les plus terribles attendaient les réformés dans la vie présente ; le mois de mai 1538 était le terme fatal fixé, dans les décrets divins, pour la ruine du pays ; les catholiques seuls échapperaient comme par miracle, mais les Bernois périraient jusqu'au dernier. » Les pasteurs eurent beaucoup de peine à calmer l'imagination impressionnée de leurs paroissiens, et Nægueli fit reconduire à la frontière ces malencontreux missionnaires, les menaçant de peines rigoureuses, s'ils revenaient en Chablais.

La vierge des Voirons.

Un fait fort étrange eut lieu sur la montagne des Voirons[2]. La tradition raconte que sur la plate-

1. Ruchat, tome IV.
2. Vie de saint François de Sales, page 532.

forme où sont aujourd'hui les ruines du couvent, se trouvait, au 4e siècle, une idole dans laquelle le démon parlait ; ce génie malfaisant traitait fort mal les gens qui négligeaient d'apporter les offrandes indiquées par le rituel de son temple. Domitien, évêque de Genève (en 502), détruisit ce repaire d'iniquité, mais il ne put chasser le malin esprit des forêts de la montagne ; sous la forme d'un sanglier gigantesque, le diable ravageait les troupeaux et fustigeait les bûcherons et les passants. Au 13e siècle, un seigneur de Langin, chevalier que rien n'effrayait, voulut avoir raison du monstre ; il persuada ses amis d'unir leurs forces contre le dévastateur des Voirons ; ils partirent bien décidés à réussir dans leur projet. Lorsqu'ils furent arrivés dans le pré du couvent, le sanglier sortit de sa tanière et terrassa le seigneur de Langin ; tous ses compagnons l'abandonnèrent, et le malheureux, se voyant couvert de blessures et incapable de lever le bras contre le mystérieux animal, promit à la Vierge de lui bâtir une chapelle en ce lieu, s'il échappait à son antagoniste ; cette prière n'était pas achevée, que le sanglier abandonnait sa victime. Le seigneur de Langin rentra dans sa demeure, et voulut accomplir son vœu ; mais les ouvriers refusèrent d'approcher de la montagne, vu que le pouvoir du monstre pouvait n'être pas complètement détruit. L'évêque de Genève, instruit de ces événements, envoya ses plus

habiles exorcistes ; ils parcoururent toutes les retraites des Voirons, et, l'esprit malin ne s'étant pas montré, les maçons reprirent courage, et la chapelle fut construite. Le seigneur de Langin fit tailler en ébène une petite statue de la Vierge, dont les propriétés miraculeuses attirèrent des ermites qui bâtirent un couvent sur la prairie sainte. — Or, en 1536, les Bernois renversèrent les monastères et les oratoires du Chablais, et ne conservèrent que les temples strictement nécessaires au culte de chaque paroisse. Le couvent des Voirons ne fut pas épargné. Après sa démolition, un protestant du village de Brens, nommé Burgnard, s'empara de la statue de la Vierge; il la traînait après lui et l'apostrophait en ces termes : « Voyons, petite noiraude, si tu as tant de pouvoir comme l'on dit, montre-le maintenant ! Pourquoi te laisses-tu mener ainsi ? défends-toi... » Tout d'un coup, la statue s'arrête, et Burgnard, s'apercevant qu'il ne peut plus la faire remuer, se retourne afin d'enlever l'obstacle; mais, dans cet instant, la moitié de son corps est atteinte d'une paralysie foudroyante, et sa tête demeure contournée. Le miracle parut si évident, que, soixante ans plus tard, le duc Charles-Emmanuel le fit consigner dans les archives de Thonon. Toutefois, le pauvre perclus ne voulut jamais admettre l'action d'une cause extraordinaire dans cette attaque de paralysie; il mourut très-âgé, sans abjurer le pro-

testantisme, malgré les obsessions réitérées dont il fut l'objet.

Le Chablais réformé

Au bout de quelques mois, le Chablais fut délivré de ces odieuses comédies. L'esprit public n'étant plus travaillé par les prêtres mystificateurs, les affaires religieuses prirent un cours régulier; les paroisses et les écoles furent organisées, et le catholicisme ne s'offrit plus aux habitants de ce pays que comme un lointain souvenir. Toutefois, les Bernois réduisirent beaucoup trop le nombre des pasteurs, car ils établirent seulement douze ministres à la place des quarante-cinq curés qui desservaient le Chablais. Le bailliage de Ternier contenait vingt paroisses: on plaça cinq pasteurs dans cette localité. Le pays de Gex renfermait trente-sept paroisses: Leurs Excellences conservèrent vingt-trois temples et neuf ou douze ministres[1]. Il était difficile que des ecclésiastiques aussi peu nombreux donnassent les soins nécessaires au développement religieux de la contrée; le temps matériel leur manquait, et l'éloignement des villages rendait la tâche bien pénible; l'instruction de la jeunesse devait surtout offrir de sérieux déficits, et il fallut plusieurs années d'efforts persévérants pour procurer à ces populations éparses la culture religieuse nécessaire à des chrétiens évangéliques.

1. Vie de saint François de Sales, pages 186 à 194. Pièces justificatives, rôle des pasteurs du Chablais. Ces documents rectifient les erreurs de MM. de Baudry et de Marsollier, qui attribuent seulement six pasteurs au Chablais.

Sous le rapport politique et national, la transfor-
ıation fut beaucoup plus rapide. Dans leur facile
onquête de 1536, les Suisses avaient épargné les
illages, mais ils rasèrent impitoyablement les for-
eresses des seigneurs féodaux ; les rançons ni les
ctes de soumission volontaire ne purent préserver
es repaires de la tyrannie. Au bout de quelques
ours, les tours et les créneaux, terreur des passants
t des agriculteurs, n'offrirent que des murailles
émantelées. Ce despotisme, qui n'avait d'autres
mites que le caprice des hauts barons savoyards,
ıt anéanti par les Bernois. A dater de 1536, la
allée du Léman subit une métamorphose complète.
aguère, le campagnard, plus esclave que le nègre
'Amérique, ne possédait pas un pouce de terrain ;
e fruit de son travail ne lui appartenait pas ; sa
emme et ses enfants se trouvaient à la merci du
eigneur. Les guerres entre les comtes obligeaient
es paysans à revêtir la cuirasse ; sans cesse ils de-
aient sacrifier leur vie pour des intérêts absolu-
nent étrangers. Les sujets des moines et des abbés
'étaient pas dans une condition meilleure. La vio-
ence et la luxure régnaient dans les monastères,
ussi bien que dans les châteaux. De leur côté, les
narchands souffraient, sans espoir de temps meil-
eurs, les vexations des châtelains ; fréquemment
évalisés ou soumis à de fortes rançons par les
ommes d'armes, ils étaient obligés de se munir

de sommes considérables pour obtenir le passage. Misère, vols, débauche, esclavage, abrutissement, tel était le spectacle que présentait le pays genevois, lorsque les Bernois, pareils au vent de leurs Alpes, qui dissipe les vapeurs empoisonnées, détruisirent pour jamais la tyrannie féodale, en ravageant ses forteresses. Dès-lors, les agriculteurs, devenus propriétaires, connurent le bonheur de recueillir le fruit de leurs peines, sans que la main d'un maître vînt le leur ravir; ils savourèrent la joie toute nouvelle de travailler en paix pour nourrir leur famille; ils purent voir leurs fils grandir, prendre des forces, sans craindre la visite des valets armés, chargés du recrutement; ils purent se réjouir de la beauté de leurs filles, sans avoir à redouter les regards du seigneur. A la place du moine collecteur et des fermages impitoyablement exigés, les gens du Chablais recevaient la visite paternelle d'un ministre payé par l'Etat et qui ne réclamait ni dîme ni casuel pour son salaire. Les revenus des grandes terres conventuelles ne disparaissaient plus dans les trésors mystérieux des abbés et des prieurs; cet argent était employé publiquement au bénéfice des pauvres, et servait à payer les instituteurs publics. Les cérémonies d'église ne coûtaient rien; les familles épuisées par les maladies n'avaient point à craindre la ruine occasionnée par les frais d'ensevelissement et de purgatoire. Le culte d'esprit et de vérité, donné

gratuitement par le Sauveur, était célébré sans que l'argent vînt le souiller de sa triste influence. Un bien-être matériel et religieux, auparavant inconnu, se manifestait dans la vallée du Léman.

Traité de Nyon.

Cet état de choses dura jusqu'en 1564. Dès-lors, Emmanuel-Philibert, ayant arrondi ses Etats du côté de la France et de l'Italie, voulut reprendre les anciennes conquêtes des Bernois et replacer le Chablais, Gex et Ternier sous le gouvernement de la maison de Savoie. Deux moyens se présentaient à ce prince : il pouvait déclarer la guerre à Berne en se liguant avec les cantons suisses catholiques, ou procéder par la voie des négociations. Emmanuel-Philibert, avare du sang de ses sujets, choisit les voies pacifiques. On établit de longues conférences, au sein desquelles les plénipotentiaires savoyards et les envoyés bernois dissimulaient à l'envi la véritable cause des tractations, c'est-à-dire la répugnance pour la guerre, dont ni les uns ni les autres ne se souciaient. Le duc redemandait la vallée du Léman et le Pays de Vaud tout entier, et les Bernois ne proposaient que d'insignifiantes concessions. Enfin, le différend fut partagé : les Bernois cédèrent les trois bailliages conquis en 1536, et le prince renonça pour toujours à ses droits héréditaires sur le Pays de Vaud. Un traité, signé à Nyon

en 1564, termina cette grande affaire[1]. Voici l'article concernant la religion réformée : « Combien que nous, duc de Savoie, avons fait grande difficulté de permettre à partie de nos sujets vivre en autre religion que celle dont nous faisons profession; pour deux motifs nous l'accordons. L'un, que nous avons considéré la plupart de nos sujets des pays dont il est question, avoir été institués dès leur naissance en la religion qu'ils tiennent maintenant, et les autres avoir par si longtemps continué en icelle, qu'on ne pourrait les en faire départir sans grande violence, *chose du tout contraire à notre nature;* et l'autre, que nous avons estimé que tant de malheurs et désolations advenues aux pays voisins par ces diversités d'opinions, induiront les chrétiens à implorer la grâce de Dieu, par le moyen de laquelle étant toutes contestations et dissensions assoupies, la chrétienté retournera à une bonne et vraie union, au fait de la religion. A cette cause, nous avons convenu et accordé avec les seigneurs de Berne, que tous sujets, manants et habitans ès terres et pays qui par eux nous seront rendus, continueront en la religion et réformation en laquelle ils sont, sans qu'ils soient déboutés ou empêchés en l'exercice d'icelle; et ne seront pour cette cause reprins, molestés, persécutés, et vexés en aucune manière, ni

1. Archives de Berne, livre de France, page 3; traité de Nyon, id.; livre de Savoie, 1597.

en corps, ni en biens, par nous, nos officiers, ministres, ni autres. Ains que si aucuns déplaisirs leur était fait pour la dite religion ou autre cause indue, nous en ferons punition comme vrai prince de justice, comme faisons à nos autres sujets, sans faire de différence. Et afin que les dits sujets puissent continuer l'exercice de leur dite religion, avons, à l'instance des dits seigneurs de Berne, établi que les ministres et diacres nécessaires au dit exercice de la religion seront entretenus au dit pays, sans qu'il leur soit fait déplaisir ni outrage, avec telles et semblables pensions qu'ils ont eues par cy-devant et ont encore depuis. Toutes les fois le tout jusqu'à ce que, par détermination d'un libre et asseuré concile, accordé par les princes et les potentats de la chretienté, pour fonder la vérité divine par l'adresse de l'Esprit de Dieu, soit déclairé quelle forme de religion on doit tenir suivant les Saintes-Ecritures du Vieux et du Nouveau Testament ; laquelle détermination les dits sujets pourront être contraints d'acquiescer comme les autres, et vivre ainsi qu'il sera ordonné par icelle. »

Retour du Chablais sous la domination ducale, et crainte des protestants pour la conservation de leur foi.

Ces dispositions forment une des pages les plus honorables de la vie d'Emmanuel-Philibert. Ce grand prince se montre, dans ce document, au-dessus de son siècle ; si son héritier eût marché dans les sentiments paternels, il aurait épargné bien des larmes et bien du sang à ses peuples. Toutefois, ces belles et chré-

tiennes paroles ne purent calmer les inquiétudes des pasteurs du Chablais ; ils savaient que, malgré des ordres précis, les subalternes peuvent rendre inutile la bonne volonté d'un souverain ; ils connaissaient la puissance mystérieuse du confessionnal, et redoutaient par-dessus tout les officiers et les juges, « *devots jusqu'a l'obedience.* » Aussi, pour éviter autant que possible les persécutions de détail, la Compagnie des pasteurs de Thonon adressa une sérieuse remontrance aux Bernois.

« Nous sommes grandement troublés[1], dirent-ils, de savoir en quelle manière l'exercice de la religion est réservé pour l'avenir ; si nous pourrons encore paître nos troupeaux, et persévérer en notre charge. Avez-vous pris les précautions nécessaires pour acquitter vos consciences devant Dieu, et que votre honneur soit entier devant tout le monde, et préservé de toute calomnie? Si plus tard nous sommes molestés, pourrons-nous recourir à Vos Excellences, et recevoir des marques de votre protection? En particulier, l'exercice de notre ministère sera-t-il libre, comme par le passé, dans nos paroisses?

» Les Consistoires pourront-ils appeler les gens scandaleux, et l'autorité civile punira-t-elle les coupables?

» Le duc de Savoie respectera-t-il nos usages religieux?

1. Archives de Berne, livre de Savoie, 1567.

» Les salaires des ecclésiastiques seront-ils maintenus comme auparavant[1] ?

» Serons-nous préservés des violences faites par les officiers, oubliant volontairement les ordres du prince?

» Les écoles, hôpitaux, aumônes, ordinaires, pensions et secours seront-ils payés à l'avenir sur les fonds affectés pour les pauvres, sans détournement possible ? »

Ces justes demandes furent présentées au prince de Savoie, qui les ratifia par sa signature, à Gex, le 15 septembre 1567.

Cette conduite chrétienne d'Emmanuel-Philibert fut pleinement appréciée par les Genevois. De Bèze, dans son *Réveille-matin des Français* (Introduction, page 12), oppose les procédés de ce prince aux persécutions de Charles IX. « Vous pourriez, lui dit-il, imiter l'exemple de Monseigneur de Savoie, tout aussi catholique que vous, et qui entretient les pasteurs et ministres de notre religion aux dépens des trop gras revenus des trois bailliages de Thonon, Gex et Ternier, où il ne souffre nullement d'être dite une seule méchante petite messe basse; étant, au reste, si bien obéi d'eux, qu'il n'a nuls de ses sujets desquels il se puisse mieux assurer que de

1. Nos lecteurs remarqueront le désintéressement des pasteurs du Chablais, ils mentionnent par une seule phrase les affaires d'argent qui les concernent : le bien-être de l'Eglise les préoccupe avant tout.

ceux-ci et de ceux du Val d'Angrogne, auxquels il donne presque une semblable liberté. »

Les protestants des bailliages se rassurèrent, et crurent que leur position ne changerait pas sous le rapport religieux. Leur illusion ne fut pas longue : le bon vouloir du prince était manifeste à leur égard, mais « *les ignorances volontaires des subalternes* » se firent bientôt péniblement sentir. Les ratifications du traité se trouvaient à peine terminées, que les vexations commencèrent. En 1568, l'avocat-général de la Savoie manda les pasteurs protestants, et leur signifia « défense de reprendre ou de réfuter en leurs sermons la religion romaine. » Cette prohibition fut accompagnée de paroles injurieuses et de menaces résumées en ces mots : « La Réforme est une hérésie qui sera bientôt extirpée[1]. »

Sollicité par le Saint-Père, Emmanuel-Philibert fonda, vers l'année 1572, l'ordre des chevaliers de Saint-Maurice et Saint-Lazare, qui devait protéger la religion catholique dans ses Etats. Grégoire XIII, en 1575, leur assigna tous les biens et bénéfices ecclésiastiques des bailliages occupés par les protestants[2]. La bulle se termine par ces mots : « Aussitôt que les habitants de ces lieux seront revenus à la lumière de la vérité, nous ordonnons que leurs évêques établissent un nombre suffisant

1. Claparède et Næff, Histoire du Pays de Gex.

2. De Baudry, Relation des travaux de François de Sales, tome I, page 79.

d'églises paroissiales, et qu'on prenne, pour l'entretien de ces lieux de culte, sur les biens cédés aux chevaliers des Saints-Maurice et Lazare, un revenu de 50 ducats par cure, afin d'entretenir les prêtres de ces nouvelles paroisses. »

Cette bulle était une violation flagrante du traité de Nyon, une nouvelle preuve du mépris que les papes professent pour les engagements qu'ils prennent envers les hérétiques.

Traité de 1589; belle conduite des communes bernoises.

Les réformés des bailliages eurent ainsi des actes de mauvais vouloir à endurer de la part des agents piémontais; toutefois, jusqu'au commencement de 1589, leur position fut tolérable. Mais, lorsqu'en cette terrible année la guerre éclata entre les Genevois et le duc Charles-Emmanuel, les malheureux habitants du Chablais et de Gex souffrirent les plus cruelles persécutions; nous les avons précédemment détaillées, et nous nous bornerons à rappeler les massacres autorisés par le duc de Savoie[1]. Nous avons vu que les Bernois faisaient cette guerre à contre-cœur; quelques membres de leur gouvernement étaient même décidément amis du prince de Savoie; aussi ces malheureux magistrats proposèrent-ils, en octobre 1589, à Charles-Emmanuel, de revoir le traité de Nyon. Le duc y consentit avec joie, et la principale modification qu'il demanda fut la sup-

1. Pièces justificatives: liste des personnes égorgées par les troupes à la solde de Charles-Emmanuel dans les bailliages de Gaillard et de Gex, en 1589, 1590 et 1591.

pression de toutes les paroisses protestantes des trois bailliages, et leur remplacement par des communautés catholiques ; la religion réformée ne devait rester en activité que dans six temples : trois en Chablais, un à Ternier, et deux à Gex. Une autre clause, non moins étrange, était l'engagement pris par les Bernois de fournir à Charles-Emmanuel quatre ou cinq mille hommes de troupes, « pour s'en servir en guerre où il lui plairait. » Enfin, Berne abandonnait l'alliance de Genève.

Berne, en acceptant ce traité, reniait les gloires d'autrefois, foulait aux pieds son caractère helvétique, son indépendance et sa religion ; mais les opinions de trois ou quatre patriciens, amis de Charles-Emmanuel, ne représentaient guère l'état véritable du pays. Toute alliance devait être votée par les communes ; et lorsque les assemblées des bourgeois et des campagnards eurent pris connaissance de ce honteux projet, une tempête de récriminations éclata depuis les chalets de l'Oberland jusqu'aux rives du Léman. Toutes les paroisses de Berne et de Vaud, à l'exception de cinq, votèrent contre le traité, et les adresses envoyées alors au gouvernement respirent les plus nobles sentiments républicains et les plus énergiques convictions religieuses [1]. « Quel honneur et quelle victoire, disaient ces véritables protestants, pourraient attendre nos drapeaux sous

1. Archives de Berne, D., Savoien-Buch.

la conduite d'un chef, adversaire de notre religion? Voyez comme il corrompra et les soldats et les officiers, par ses promesses et ses présents. Quel malheur et quelle confusion, lorsque nos troupes seront envoyées contre les Etats qui professent la même foi que nous? Sommes-nous bien les fils de ces vieux Bernois dont le cœur était si droit devant Dieu, qu'ils ne voulurent pas céder un seul pied de terrain sans s'assurer que le règne de Jésus-Christ y serait conservé? Quoi! nous consentirons à ce que nos frères soient dépouillés de leurs temples, qu'on leur enlève le pain de vie, que tant de pauvres âmes soient ravies à Jésus-Christ pour tomber entre les griffes du loup romain, et nous signerons nous-mêmes leur apostasie! nous leur ferons perdre leur salut, qui doit nous être aussi cher que le nôtre!! Il n'en sera pas ainsi. Les masques seront levés, et les gens de bien se feront reconnaître; ils chasseront jusqu'au soupçon d'avoir obéi à d'autre prince que Dieu seul. Connaissant tout le prix de la liberté religieuse qu'il nous a donnée, nous la conserverons pour nous et pour nos frères, par tous les sacrifices possibles! Nous espérons que telle sera la volonté de nos Seigneurs, et que toutes choses tourneront au bénéfice de la sainte Réformation!!! »

Le gouvernement plia devant cette unanimité nationale, et les promoteurs du projet de convention furent déchus de leurs charges et exilés dans leurs

terres; on écrivit poliment au duc de Savoie, pour lui apprendre que Berne s'en tenait aux actes de Nyon, et le sort des protestants savoisiens parut réglé d'une manière convenable. Mais entre les protocoles et leur exécution il y a de notables différences, surtout lorsque Rome peut relever du serment et tenir pour nulles les signatures apposées au bas d'un traité. Les réformés du Chablais en firent la triste expérience.

Les bailliages pendant la guerre.

La guerre de 1589, les massacres et les pillages de 1591 et 1592 avaient ravagé la vallée du Léman; la population était décimée, les hameaux incendiés, et la plus affreuse misère régnait dans les campagnes savoyardes. Le dernier recensement des baillis bernois, en 1558, accusait une population de 6,500 [1] âmes pour les trois bailliages; elle était réduite au moins d'un tiers en 1594, lorsque le duc et les Genevois conclurent des trèves et redonnèrent un peu de tranquillité extérieure au pays. Charles-Emmanuel profita de ces moments de repos, et, tout en menaçant Genève d'une attaque prochaine, il entreprit de ramener les paroisses du Chablais, de

1. Chroniqueur, page 286: Journal des commissaires bernois. Ce chiffre peut paraître fort au-dessous de la réalité; mais la population de notre pays au 16e siècle n'avait aucun rapport avec celle de nos jours; la moitié des terrains aujourd'hui cultivés était en friche, et les villages qui comptent maintenant cent ou cent cinquante feux, en présentaient vingt ou trente dans le dénombrement de 1558. En 1694, un nouveau dénombrement porte à 10,000 âmes la population de ces bailliages.

Gaillard et de Ternier dans le giron de l'Eglise romaine. Cette résolution était une violation manifeste du traité de Nyon; elle effraya quelques membres du Conseil piémontais: ils furent d'avis qu'il fallait user de beaucoup de ménagements pour ne point offusquer les Bernois, « et que le mieux serait d'introduire insensiblement la religion dans les bailliages par le moyen de quelques prédicateurs savants, de bon exemple et de sainte vie[1]. »

Mission catholique dans les bailliages de Gaillard et de Ternier.

L'entreprise contre les réformés savoisiens étant décidée, les missionnaires se partagèrent le territoire: on envoya François de Sales dans le Chablais, et les villages de Gaillard et de Ternier furent catéchisés par deux capucins, le Père Chérubin et le Père Esprit de la Baume. L'œuvre se poursuivit durant quatre années, de 1594 à 1598, et nous devons offrir séparément l'histoire de ces deux missions.

Le père Chérubin.

Au printemps de l'année 1592[2], Chérubin et de la Baume commencèrent des prédications dans la paroisse d'Annemasse, qui était demeurée catholique; ils déployèrent une grande pompe dans leurs cérémonies, espérant amener par la curiosité les réformés des environs. Voici leur rapport préliminaire sur l'état des esprits dans ces localités: « Les gens ne sont pas tous enclins à la foi catholique; elle est fort affaiblie chez les uns, et complétement éteinte

1. De Baudry, Relation abrégée, tome I, page 96.
2. Relation des missions en Savoie, par les capucins de Saint-Maurice, page 8.

dans les autres ; mais ce malheur vient plutôt d'un obscurcissement d'esprit, que de la corruption du cœur. » En conséquence, le Père Chérubin mit beaucoup d'adresse dans ses entretiens. « Je m'accommode à leur humeur et disposition ; je ne les presse pas sur les points contestés ; je leur fais considérer qu'ils étaient originairement catholiques, que leurs pères avaient vécu dans l'Eglise romaine, et qu'Elle leur avait annoncé les vérités de la foi, sur lesquelles ils étaient d'accord. Ces raisons produisent leur effet sur le petit peuple : il vient sans peine à la lumière véritable. »

Toutefois, le Père Chérubin jugea bientôt que la prédication pure et simple des dogmes catholiques n'avancerait pas les choses à son gré ; il fallait mettre en œuvre le bon vouloir de Charles-Emmanuel, et faire agir l'élément militaire [1]. Les paroisses du bailliage de Ternier, ravagées par la guerre, étaient pour la plupart privées de pasteurs, et le duc, on le comprend, ne s'était point pressé de les repourvoir. En conséquence, les réformés de Compesières, de Saint-Julien et de Viry se rendaient sur le territoire genevois pour assister au service religieux. Le commandant du fort Sainte-Catherine reçut l'ordre d'entraver ces faibles restes de la liberté chrétienne, réservée par le traité de Nyon. Il avertit les habitants des villages voisins, que, chaque dimanche, les

1. Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève, 6 août 1594.

routes seraient occupées par des détachements de soldats, chargés d'emmener dans le fort les gens qui se rendraient au prêche. Les malheureux campagnards, connaissant par expérience les brutalités des soldats, ne voulurent point exposer leurs femmes et leurs enfants aux derniers outrages, et renoncèrent au culte public. La Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève, informée de ce fait, voulut venir au secours des réformés savoisiens, et le pasteur Osée André reçut le mandat de prêcher chaque dimanche dans les temples des paroisses de Ternier, où les ministres n'étaient pas revenus; il devait continuer cette mission jusqu'à ce que la violence lui fermât l'accès des terres savoyardes. La douce fermeté et le courage religieux de M. André lui facilitèrent cette tâche, et il put l'accomplir durant plusieurs mois, en dépit des menaces et des vexations que lui prodiguaient les agents de Charles-Emmanuel.

Le Père Chérubin, sérieusement appuyé par l'autorité militaire et par les subsides matériels, continua ses prédications jusqu'en 1596. Ses collègues affirmentdans leur manuscrit, qu'il convertit 8,000 personnes aux bailliages de Gaillard et de Ternier. Les recensements de 1558 et de 1694 rendent ces chiffres absurdes: les capucins du seizième siècle paraissent peu comprendre la valeur arithmétique des zéros; ils parlent dans le but d'éblouir les lecteurs des contrées lointaines, qui ne pouvaient connaître

Les capucins veulent convertir Genève.

l'état réel de la vallée du Léman. Bien loin d'avoir ramené 8,000 personnes au giron de l'Eglise romaine, on voit, d'après la Chronique de Saint-Maurice (page 25), que les conversions clair-semées obtenues par les capucins satisfaisaient si peu leur ambition, qu'ils voulurent tenter quelques efforts contre Genève. Afin d'engager la lutte, ils firent afficher, pendant la nuit du 2 septembre 1596, sur les piliers de notre ville, des placards contenant des thèses touchant l'adoration de la croix [1]. La Compagnie chargea MM. de Bèze et Perrot de répondre à cette provocation; ils composèrent une réplique dans la forme de l'attaque, et, après avoir brièvement exposé que le culte d'esprit devait se rendre au Créateur, et nullement à des objets matériels, ils terminaient par ce quatrain :

> Devant or, argent, pierre ou bois,
> Ne se prosterne le chrétien,
> Mais il cherche et trouve son bien
> En Christ seul, qui fut mis en croix.

Les capucins furent mortifiés d'apprendre que les enfants genevois chantaient en chœur ces paroles devant leurs pancartes, où la vénération superstitieuse de la pierre et du bois était conseillée aux disciples de Notre Seigneur. Toutefois, ils ne renoncèrent point au dessein de séduire les Genevois, et, dans ce but, ils appelèrent à leur secours les jésuites

1. Registres de la Compagnie des pasteurs, 2 septembre 1596.

d'Annecy [1]. Ces religieux, déguisés en marchands forains, se promenaient aux alentours de la ville, et remettaient aux passants des lettres à l'adresse des principaux citoyens. Quelques-uns communiquèrent ces épîtres aux pasteurs; elles étaient fort insignifiantes, et contenaient l'invitation d'assister à des entretiens touchant la foi catholique. Cependant, d'autres missives portaient un caractère plus accentué, et les détenteurs répugnaient à les montrer; mais le Conseil en exigea la remise, et trouva des expressions et des offres bien voisines de la trahison. Ces procédés n'étaient pas chose nouvelle de la part des jésuites; aussi les magistrats se bornèrent-ils à recommander la prudence aux citoyens, et à veiller soigneusement « sur les surprises qui pourraient se brasser sous ombre de dévotion [2]. » Les capucins jetèrent les hauts cris à l'ouïe de cette supposition injurieuse: « Nous, écrivaient ils par l'entremise d'un fidèle ami : nous, capables de ce métier! Nous, qui avons fait vœu solennel de pauvreté! qui ne possédons ni or, ni argent, qui marchons toujours à pied, qui consumons nos jours en austérité et pénitence, qui n'aspirons à aucune dignité ecclésiastique, et qui ne voulons rien savoir de la faveur des princes! »

Les magistrats genevois ne tinrent aucun compte de ces protestations, et, par mesure de sécurité pu-

1. Registres de la Vénérable Compagnie, 4 mai 1597.
2. Relation abrégée, etc., page 19.

blique, ils défendirent aux citoyens, et même aux pasteurs, d'entreprendre aucune conférence avec les religieux d'Annemasse, sans la permission du Conseil et de la Compagnie.

Dispute refusée par les pasteurs de Genève; leurs motifs légitimes.

Pour vaincre cet obstacle, le Père Chérubin s'aboucha avec un orfèvre, nommé Corajod, et le pria de proposer aux pasteurs une discussion publique. Les relations ultramontaines déclarent que les ministres genevois, effrayés par le talent des capucins, refusèrent lâchement le défi; mais voici l'exposé impartial des faits, que nous croyons pouvoir tirer des longues et diffuses brochures publiées à ce sujet par les contemporains[1]. Corajod fit part de l'offre du Père Chérubin à M. Charles Perrot, qui lui répondit que les pasteurs ne pouvaient accepter une dispute avec le premier venu, et qu'il fallait obtenir l'autorisation des magistrats. Les conseillers déclarèrent qu'ils n'approuvaient point ces discussions, sachant par expérience qu'elles n'aboutissaient à rien; le Père Chérubin serait réduit au silence, que Son Altesse ne poursuivrait pas moins ses desseins contre les malheureux habitants des bailliages, et Genève devait trop veiller à sa propre sûreté, sans cesse menacée, pour en venir à des démarches qui étaient au moins inutiles. Toutefois, continuaient les

1. Lettre d'un gentilhomme savoisien à un Lyonnais. Discours fort gracieux, 1598. Réponse à la Lettre d'un gentilhomme savoisien ne se nommant pas; Bibliothèque de Genève, collection de brochures touchant les affaires religieuses du Chablais en 1597 et 1598.

magistrats, si MM. les pasteurs voulaient discuter avec le Père Chérubin, ils n'y mettraient pas opposition, pourvu que tout se fît selon les règles de la charité.

Cette réponse étant rapportée à Chérubin, il déclara qu'il ne pouvait venir à Genève sans un sauf-conduit et de bonnes garanties pour sa sûreté personnelle. Les pasteurs lui dirent : « Vous aurez tous les papiers nécessaires de la Seigneurie; mais tranquillisez-vous, Genève n'a pas encore établi dans son sein l'inquisition d'Espagne; il est notoire que toutes les personnes sont bien venues qui veulent proposer quelque chose conforme à la Parole de Dieu, avec l'ordre et la modestie requises en pareille occasion. Veuillez donc nous dire si vous êtes décidé à soutenir votre doctrine d'après la Sainte Ecriture, *sans y rien ajouter et sans en retrancher une parole.* »

Le Père Chérubin ne voulut nullement accepter cette condition, et la conférence n'eut pas lieu.

Les fêtes religieuses d'Annemasse.

Au mois d'août de la même année (1597), les capucins imaginèrent de singuliers procédés pour attirer au catholicisme les réformés des campagnes, et, si possible, le peuple de Genève [1] ; ils instituèrent à Annemasse une oraison de quarante heures, et voici la description qu'ils donnent de cette cérémonie : « Son Altesse favorisa ce dessein de tout son

1. Relation des missions, etc., pages 19 et suivantes.

pouvoir ; Elle envoya cinq cents écus d'or, une quantité d'argenterie et de magnifiques étoffes pour orner la chapelle où le saint sacrement serait exposé ; elle chargea de plus M. D'Albigny de venir en personne faire régner l'ordre. »

La présence du gouverneur de la Savoie, dont on connaissait l'intention déterminée de s'emparer à tout prix de Genève, obligea les Syndics à redoubler leurs précautions [1]. Ils donnèrent aux citoyens l'avis suivant : « Les capucins font procession à Annemasse ; ils élèvent des croix ; le peuple pourrait y aller et être distrait de la garde de la ville ; nous avons lieu de craindre le dessein des ennemis, sous ombre de ces cérémonies. Que chacun donc se tienne pour averti et fasse son devoir ; d'ailleurs, les temps sont si misérables, qu'au lieu d'aller se divertir au dehors, il faut nous adonner au jeûne et à la prière, afin d'obtenir de Dieu des jours meilleurs. »

Ces sages et dignes paroles ne convenaient guère au Père Chérubin ; aussi, pour attirer les Genevois aux prédications organisées durant les quarante heures, « il s'avisa d'envoyer à Genève un ecclésiastique prudent et adroit, à qui il ordonna d'aller dans toutes les boutiques des marchands, et de laisser à chacun d'eux un écu pour arrhe de ce qu'il feignait vouloir prendre d'étoffes de gaze et de soie propres aux vêtements des acteurs qui devaient jouer

1. Registres de la Compagnie, 26 août 1597.

sur le théâtre dressé près d'Annemasse ; il avertissait ainsi du sujet des représentations, et son habileté engagea plusieurs Genevois à venir voir les belles et dévotes comédies et mystères de la sainte foi catholique. »

La fête parut splendide ; tous les accessoires de musique et de mousqueterie furent prodigués. On dressa près d'Annemasse une immense croix de ferblanc, afin que, bon gré mal gré, les Genevois la contemplassent. Les prédications eurent lieu chaque jour, et le rédacteur de la Chronique des Capucins rapporte avec un grand sérieux, que le Père Esprit de la Baume possédait un volume de voix assez puissant pour se faire entendre jusque sur les remparts de Genève, situés à une grande lieue de l'église d'Annemasse!! Les capucins gardèrent si peu de mesure dans leurs paroles, ils représentèrent si clairement l'hérésie comme près d'être renversée de toute part, que les magistrats genevois, comprenant le danger que pouvait offrir le rassemblement de plusieurs milliers de personnes exaltées par de semblables prédications, prévinrent les Bernois de ces intrigues. Leurs Excellences déclarèrent aussitôt à d'Albigny « que la chose serait prise au grand sérieux », si les Révérends Pères ne cessaient pas leurs séditieuses provocations. D'Albigny jugea prudent de ménager ces puissants voisins, et les capucins se retirèrent pour quelques semaines dans leurs monastères.

Moyens matériels de conversion.

Les aumônes, les promesses et les dons avaient été multipliés envers les protestants savoisiens qui assistaient aux quarante heures, et les capucins déclarent que huit cents personnes du bailliage de Ternier se convertirent. « Charles-Emmanuel, apprenant ces bonnes nouvelles, voulut encourager les missionnaires, et les soutint de sa puissance et de son autorité ; alors ils *pressèrent* avec tant de force et de vigueur les ministres qui restaient dans les paroisses de Ternier, qu'ils les obligèrent à prendre la fuite, et de suite on installa des curés, auxquels on donna les anciens revenus des églises, en y ajoutant les biens cédés par les chevaliers de Saint-Maurice et Lazare. Cette généreuse donation avança beaucoup les affaires de la sainte foi catholique. » En effet, les persécutions d'une part, et les sacrifices d'argent amenèrent l'apostasie d'un grand nombre de protestants savoisiens. Du reste, ils étaient tellement ruinés par les années de guerre, que leur faiblesse se conçoit en présence de largesses et de secours abondants et inattendus. Ajoutons à cela, que les familles les plus attachées à la réforme étaient détruites ; les vieillards et les jeunes gens qui préférèrent mourir, en 1591, au lieu de renier leur croyance, n'étaient pas encore remplacés, et certainement les soldats de l'inquisition espagnole n'avaient pas choisi leurs victimes parmi les gens indifférents à la religion. D'autre part, Genève ne

pouvait protéger efficacement les protestants de la Savoie; sans cesse menacée par les troupes ducales, il fallait qu'elle usât des plus grandes précautions pour éviter les entreprises que nous avons racontées.

Les seigneurs savoisiens exploitaient de leur mieux ces circonstances favorables à la cause romaine. La baron de Viry se distinguait parmi les plus zélés convertisseurs: parcourant les campagnes avec des soldats bien disposés, il emmenait de force à la messe les femmes et les enfants, et promettait aux hommes de délivrer leurs champs des pesantes taxes dont ils étaient chargés. Un jour, il voulut étendre sa mission jusque sur les terres genevoises. Le Conseil, informé de cette tentative, « lui écrivit de bonne encre l'avertissement, que s'il y retournait une seconde fois, ce serait la dernière[1]. » Un village se signala par sa résistance: ce fut Valeiry. Une députation de cette paroisse se rend, un jour, auprès du pasteur de Chancy: « Soyez notre intermédiaire, dit le syndic, afin que Messieurs de Genève nous envoient un ministre qui nous fasse le sermon le dimanche ou un jour sur semaine. Nous sommes bien inquiets: le baron de Viry nous a amené un prêtre, nous ordonnant de redresser l'autel et de raccoustrer le temple pour y célébrer de nouveau la messe. A lui et à ses soldats nous avons répondu: *Monseigneur, nos corps et nos biens*

Le baron de Viry et les gens de Valeiry

1. Registres du Conseil, août 1598; id. Compagnie.

sont au prince, mais nos âmes sont à Dieu. » Les pasteurs et les magistrats de Genève prirent des mesures pour seconder ce courage chrétien. Un ministre vint régulièrement leur porter la parole évangélique, et la population de Valeiry conserva la foi réformée jusque vers l'année 1700.

Violences militaires pour détruire le protestantisme en Savoie.

Les paroisses du mandement de Gaillard résistèrent plus longtemps que les villages isolés de Ternier. Ce fut en 1601 que Ville-la-Grand, Choulex et Thonex retournèrent en partie au catholicisme. Nous disons en partie, bien que les mémoires de François de Sales prétendent que les habitants de ces hameaux furent, sans exception, convertis en 1598. Les registres du Consistoire de Genève nous apprennent le contraire[1]. En effet, les protestants demeurés sur le territoire savoyard devaient être assez nombreux jusqu'en 1615, puisque Charles-Emmanuel faisait soigneusement garder la frontière aux environs de Jussy et de Chêne, afin d'empêcher ses sujets d'assister au prêche dans des temples genevois. Dans ce but, chaque dimanche, des détachements de soldats stationnaient près des maisons appartenant aux réformés; si ces familles se dirigeaient vers Chêne ou Jussy, les militaires saisissaient les femmes et les jeunes filles et les maltraitaient impitoyablement, les hommes étaient incarcérés pour plusieurs jours. Lorsque, durant la semaine, des pasteurs ge-

1. Registres du Consistoire, 20 décembre 1615.

nevois se présentaient pour visiter les pauvres et les malades dans les environs de Puplinge ou de Ville-la-Grand, ils trouvaient des sentinelles placées aux portes des maisons affligées, et des menaces de mort les forçaient à se retirer. Les choses allèrent si loin, qu'un jour les Syndics genevois firent occuper militairement le hameau de Gy. Les protestants demeurés dans le Chablais avaient choisi la chapelle de ce lieu pour y célébrer la sainte Cène. Les officiers piémontais stationnés à Douvaine, irrités de ces pérégrinations, jurèrent que, le jour de Noël 1615, le pasteur de Jussy prêcherait pour la dernière fois à Gy; ils voulaient pendre le ministre et mettre à bas le temple. Pour exécuter leur projet, ces fanatiques arrivèrent à Foncenex avec une compagnie de soldats. Voyant alors, sur la frontière, un corps de Genevois armés qui les attendait au passage, ils firent volte-face, selon la coutume des gens qui tourmentent volontiers les malheureux sans défense, mais sont peu soucieux d'affronter des troupes réglées.

Tels furent les procédés mis en œuvre pour détruire la Réforme dans les bailliages de Gaillard et de Ternier. Il était difficile que des villages ruinés par la guerre et décimés par les persécutions, résistassent à l'emploi simultané des violences matérielles, des subsides pécuniaires et des missions jésuitiques. Nous devons maintenant exposer les moyens choisis par François de Sales et ses agents pour ramener le

catholicisme en Chablais; les aveux et les correspondances de ces religieux mettront au jour l'énorme influence des procédés matériels, dans une mission que les auteurs ultramontains représentent comme exclusivement chrétienne et dégagée de tout mélange d'intérêts mondains.

CHAPITRE XVI.

MISSION DE FRANÇOIS DE SALES EN CHABLAIS.

1594 à 1598.

Trois pasteurs protestants furent laissés seuls dans tout le Chablais par Charles-Emmanuel en 1589. — Mission de François de Sales. — Tentative infructueuse pour convertir Thonon. — Résistance des campagnes à la prédication de François de Sales. — Premiers succès. — Conversion d'un avocat et d'un seigneur. — Vingt-sept mois de mission inutile à Thonon. — Plan d'une mission violente et spoliatrice, accepté par le duc de Savoie. — Première messe à Thonon. — Mission militaire du régiment de Martinengue. — Le père Chérubin et les cloches de Thonon. — Prédications soutenues par les confiscations. — Conversions payées. — Le ministre Petit, apostat à la solde du prince de Savoie. — Prétendus prodiges de François de Sales. — Conférences des capucins avec Lignaridus. — Essai de controverse avec les pasteurs de Genève. — Mission du prince Charles-Emmanuel en Chablais. — Soumission des campagnes et résistance des bourgeois de Thonon. — Charité des Genevois à l'égard des réfugiés du Chablais. — Dernière persécution [1].

Trois pasteurs protestants sont laissés en Chablais en 1589.

Les auteurs ultramontains qui racontent la mission de François de Sales en Chablais, ne disent

1. Nous prévenons nos lecteurs que les indications des pages qui se trouvent dans le XVIe et le XVIIe chapitre de ce volume, se rapportent à la *Vie de François de Sales,* publiée par son neveu Auguste de Sales, en *1632,* soit *dix ans* après la mort du saint. C'est l'*édition originale* d'où sont tirés, avec de nombreuses altérations, tous les ouvrages publiés sur François de Sales.

rien de l'état où se trouvait la religion réformée dans cette province, lorsque le jeune théologien entreprit de la ramener au giron de l'Eglise romaine. Afin de rehausser l'éclat de la réussite par les difficultés de l'œuvre, ils supposent que les paroisses protestantes étaient dans une situation normale; ils rappellent que douze pasteurs desservaient les cures du Chablais, et que les efforts de ces ministres furent rendus inutiles par le talent et le zèle de François de Sales. De semblables affirmations dénotent, chez leurs auteurs, une singulière ignorance des faits. Bien loin d'être organisé d'une manière satisfaisante sous le rapport religieux, le Chablais se trouvait à cette époque presque complètement privé de pasteurs. Dès le début de la guerre de 1589, un des premiers soins de Charles-Emmanuel fut de chasser tous les ministres, qui se réfugièrent à grand'peine sur le territoire vaudois et dans les murs de Genève. Au mois de décembre de la même année, les bourgeois de Thonon supplièrent le comte Martinengue de rétablir quelques ecclésiastiques protestants dans les villages désolés de leur province. Charles-Emmanuel accorda *trois ministres pour le Chablais*[1], et toute l'admi-

1. Voici l'ordonnance qui rétablit ces trois pasteurs : « Le comte de Martinengue, suivant la bonne volonté de Son Altesse, a permis de faire prêcher au village de THUILLIER par Claude *Vaultier*, à BONS par Hugonin *Vittor*, et à NERNIER par Jean *Michaud*, avec défense à tous capitaines et soldats de les troubler, à charge que les ministres se comportent à l'exercice de leur religion modestement et sans abus. — Le 2 décembre 1589. — *(Signé)* MARTINENGUE. »

nistration spirituelle des trente-cinq paroisses de ce duché retomba sur ces trois pasteurs! Genève était proche, dira-t-on, et la Vénérable Compagnie pouvait envoyer des suffragants. Mais n'oublions pas que Genève se trouvait alors en guerre avec le duc de Savoie ; des trèves fréquemment renouvelées ne donnaient point de sécurité véritable aux habitants des deux pays ; en particulier, les pasteurs genevois étaient strictement surveillés, et ils ne pouvaient mettre le pied sur le territoire savoyard sans courir les plus grands périls. Berne seule aurait pu défendre ses anciens sujets ; le traité de Nyon lui en donnait pleinement le droit ; mais il eût fallu reprendre les armes, et nous avons démontré que les Conseillers de cet Etat ne voulaient à aucun prix courir de nouveau les aventures. Les protestants savoyards se trouvaient donc entièrement sous le bon vouloir de leur souverain ; et leur position religieuse pouvait devenir déplorable, si Charles-Emmanuel prenait le parti de combattre ouvertement la Réforme sur ses terres.

Les craintes des gens du Chablais furent malheureusement bientôt réalisées ; la désorganisation du protestantisme dans les villages des bords du Léman offrait une chance trop favorable aux missionnaires catholiques, pour qu'un souverain fanatisé négligeât de l'exploiter. Bientôt, Charles-Emmanuel donna l'ordre à l'évêque d'Annecy d'entreprendre

la conversion du Chablais. Ce prélat, nommé Claude Granier, fit immédiatement part à son clergé des intentions du prince ; et voici comment il s'y prit pour réchauffer le zèle de ses compagnons d'œuvre [1].

« Quelle inestimable occasion, dit-il, s'offre à des ministres de Jésus-Christ pour gagner des âmes rachetées par son précieux sang ! Il est vrai que, dans la circonstance présente, ce commerce exige de grands travaux, et expose à des périls capables de jeter la frayeur dans les âmes les plus intrépides. Mais ne voit-on pas tous les jours des marchands, conduits par le vil appât d'un gain terrestre, aller aux extrémités du monde, sans être arrêtés par la crainte des travaux et des périls ? Les ministres de Jésus-Christ, conduits par des motifs bien plus nobles, n'auraient-ils pour partage qu'une lâche timidité ? Non, non, je rends trop de justice à mon clergé, pour douter un instant qu'il ne s'y trouve des hommes courageux prêts à se charger encore de la mission du Chablais, et brûlants de zèle pour la conversion des hérétiques. Mais le courage ne suffit pas : il faut d'autres qualités de l'esprit et même du corps pour réussir dans cette œuvre si difficile. C'est pourquoi je vous prie de m'indiquer,

1. Nous nous en rapportons au témoignage de M. de Baudry pour le texte de ce discours ; il n'existe pas dans la *Vie* originale. Quant à la réponse de François de Sales, nous la donnons en vieux français, toute simple, telle que son neveu l'a transcrite, et nous laissons les embellissements postérieurs à la charge des biographes modernes.

qui sont ceux en qui je pourrai trouver la volonté et les moyens de s'acquitter dignement de cet emploi. »

Mission de François de Sales.

Presque tous les prêtres accueillirent ces paroles avec le silence de la terreur (page 78). Le seul François de Sales, voyant que personne ne disait mot, répondit hardiment : « *Monseigneur, si vous jugez que je sois capable, et que vous me le commandiez, je suis tout prêt d'obéir, et iray volontiers.* » L'évêque fut ravi de cette offre. Nul ne pouvait mieux que François de Sales réussir dans cette pénible mission : il avait une éloquence naturelle des plus relevées; sa parole claire, douce, incisive, pénétrait le cœur des assistants; la controverse revêtait dans sa bouche des formes agréables et variées; son zèle était sans bornes, et sa charité envers ses ouailles paraissait inépuisable. A ces qualités se joignait le prestige d'une haute naissance ; sa famille était universellement respectée dans la province, et méritait cette vénération par sa dignité morale et ses vertus. Entouré de ces heureuses chances, François de Sales fit son entrée dans le Chablais le 10 septembre 1594; il était accompagné de son parent le chanoine Louis de Sales, et portait pour tout bagage, temporel et spirituel, une Bible et les controverses de Bellarmin. En arrivant à Saint-Cergues, village frontière de la province, « les missionnaires saluèrent l'ange protecteur de la contrée, et firent un exorcisme général

aux malins esprits stationnés sur le pays : cérémonie bien nécessaire, dit François, puisque tous les hérétiques, surtout ceux qui prêchent et qui enseignent, sont possédés ou obsédés du Diable ; en sorte que c'est une bonne chose que de les exorciser avant d'entreprendre leur conversion. » Le soir, les deux prêtres couchèrent à la forteresse des Allinges. Le baron d'Hermance, commandant de place, en leur montrant les canons, prononça ces mots significatifs : « J'espère que nous n'aurons plus besoin de ces pièces, pourvu que les Huguenots de là-bas veuillent vous entendre. »

Du haut de la plate-forme des Allinges, François de Sales contemplait le Chablais. Il se lamentait en voyant les temples ruinés, les croix abattues, les tours et les châteaux broyés par l'artillerie bernoise; il redisait les paroles d'Esaïe : « La haie de la vigne est ôtée ; sa masure est ruinée ; elle est déserte et foulée ; cette terre est infectée par ses propres habitants, parce qu'ils ont violé les lois, changé les ordonnances et rompu l'alliance éternelle. » Ces sentiments sont naturels dans la bouche d'un grand seigneur, missionnaire catholique ; mais il nous est difficile de sympathiser avec la douleur du jeune religieux, et nous persistons à dire que les Bernois, en renversant les forteresses féodales et en restreignant le nombre des monastères, ont rendu un signalé service à la vallée du Léman. Il est fort dou-

eux que la liberté politique et religieuse dont jouit ette heureuse contrée fût aujourd'hui notre partage, i les protestants du seizième siècle avaient laissé lebout ces châteaux et ces abbayes, qui tenaient le ays dans un état perpétuel d'asservissement et de erreur.

Tentatives infructueuses à Thonon.

François de Sales résolut de commencer son œuvre ans la ville de Thonon. Il pensait qu'une fois le hef-lieu converti, les campagnes, privées depuis *ix ans* de tout secours religieux, n'offriraient pas rande résistance. Le baron d'Hermance ne voulut as que le missionnaire s'établît complètement dans a ville, car il craignait d'irriter les réformés en évoilant dès l'abord l'étendue des projets de l'é-êque de Genève. Aussi, chaque soir, François de ales faisait la course des Allinges pour se mettre à 'abri dans la forteresse. Il débuta par visiter les atholiques domiciliés à Thonon : ils étaient en petit ombre, fort occupés de leur négoce, et très-peu isposés à faire des manifestations religieuses ; depuis eux ans ils n'avaient point de culte, « car un prêtre, nvoyé par Charles-Emmanuel pour dire la messe à es employés, avait pris peur des hasards de la uerre, s'était enfui, et n'avait pas été remplacé [1]. »

Le temple de Saint-Hippolyte servait aux fidèles es deux communions. François de Sales commença es prédications publiques dans cette église, sans

1. De Baudry, tome I, page 99.

pouvoir toutefois y célébrer la messe. Les catholiques venaient volontiers l'entendre ; mais ses talents et l'admiration que ses discours inspiraient à ses auditeurs ne purent décider un seul des protestants à franchir le seuil du temple ; durant une année, ces derniers ne changèrent rien à leur ligne de conduite, et les sollicitations des officiers du prince, non plus que les belles paroles du procureur fiscal, ne purent les ébranler. Ce début n'encouragea pas beaucoup François de Sales ; en septembre 1595, il écrivait à son évêque (Vie, p. 89) : « Je vous dirai franchement ce qui en est : l'opiniâtreté de ce peuple est si grande, qu'ils ont défendu par ordonnance commune, que personne n'ait à aller aux prédications catholiques ; et lorsque nous espérions que plusieurs nous viendraient ouïr, soit par curiosité, soit qu'ils eussent encore quelque goût pour l'ancienne religion, nous avons trouvé que tous ont résolu la même chose, et ils apportent cette excuse de leur crime, que, si l'on connaissait qu'ils penchent tant soit peu du côté de la religion catholique, ils seraient maltraités des Bernois et des Genevois. »

Résistance des campagnes à la prédication de François de Sales

Les dispositions des campagnards n'étaient pas meilleures à l'égard de François de Sales. Sa noblesse, ses dons, ses aumônes, la douceur de sa parole ne produisaient aucune impression sur les paysans du Chablais ; trop prudents pour se révolter contre un homme appuyé par le canon des

Allinges, ils ne voulaient soutenir aucune relation avec lui ; les portes des chaumières se fermaient à son approche, et les protestants poussaient la rudesse jusqu'à lui refuser la nourriture et l'abri. Cette inhospitalité faillit lui coûter la vie : un soir, au gros de l'hiver, se trouvant attardé fort loin des Allinges, il ne put obtenir un asile dans le village où il avait catéchisé durant l'après-midi ; et il serait demeuré sans ressources, si son domestique n'eût découvert un four encore chaud, dans lequel ils passèrent la nuit. François de Sales était fort sujet aux engelures, il souffrait beaucoup dans ses courses journalières, et il est pénible de voir ses biographes donner à ces inconvénients une teinte de martyre ; ils jettent ainsi du ridicule sur la personne du jeune missionnaire, ne comprenant pas que la dignité chrétienne du pasteur exige le silence touchant les misères et les ennuis quotidiens du ministère évangélique.

La mauvaise volonté des habitants du Chablais se manifesta d'une manière plus grave à l'égard de François de Sales. Son neveu nous raconte que les hérétiques, outrés de la persévérance du Bienheureux à prêcher dans l'Eglise de Saint-Hippolyte, voulurent à tout prix lui ôter la vie (page 87) : « ils subornèrent dans ce but des pendarts ne servant qu'à mal sur la terre, et leur promirent une grosse somme d'argent, s'ils voulaient mettre à mort

le papiste. Une nuit donc, que le serviteur de Dieu veillait en sa chambre à Thonon, il aperçut un bruit de gens armés chuchotant près de sa porte; il se persuada qu'il n'était pas en sûreté; il se conseilla avec Dieu, et, à l'imitation de son Maître Jésus-Christ cherché par les Juifs, il se cacha; les sacriléges qui le cherchaient crurent qu'il était sorcier et magicien. » Bientôt en effet le bruit courut que, par un miracle, Dieu avait rendu François de Sales invisible, et la légende s'est si bien emparée de ce fait, que de nos jours l'abbé de Baudry n'ose la détruire complètement, et se borne à dire que l'emploi de la cachette est plus vraisemblable que le prodige divin.

Selon Auguste de Sales, les protestants, furieux d'avoir manqué leur coup, firent, quelques jours après, une nouvelle tentative. « Son bienheureux oncle retournait le soir aux Allinges, lorsqu'il fut assailli par deux brigands hérétiques, lesquels se ruèrent sur le saint homme avec l'épée et des blasphèmes horribles; il arrêta tellement la fureur de ces misérables par la majesté de son visage et la douceur de ses paroles, qu'ils se jetèrent à genoux et lui demandèrent pardon. » Nous voulons bien admettre que le calme et la douceur du missionnaire aient fait une vive impression sur ses adversaires; mais la présence des quatre soldats qui chaque soir escortaient François de Sales, et que les gens em-

busqués n'avaient pas d'abord aperçus, contribua, sans aucun doute, pour beaucoup à cet accès d'humiliation et de repentir. L'historien accuse ensuite les pasteurs de Thonon d'avoir été les instigateurs de cette tentative de meurtre. Nous lui laissons la responsabilité de cette calomnie, tout en demandant comment il se fit que Charles-Emmanuel ne chargea pas le baron d'Hermance de saisir ces indignes ministres; lui, qui faisait mourir à petit feu les pasteurs innocents qui tombaient sous sa main, aurait-il épargné des ecclésiastiques soupçonnés d'une révolte à ses ordres?

Au reste, rien n'est moins prouvé que ces violences exercées par les protestants contre François de Sales; des actes de cette nature sont en désaccord avec les mœurs des réformés et le caractère paisible des Savoyards, et ils ne méritent pas plus de créance que l'accusation suivante, formulée contre les pasteurs de Genève. Auguste de Sales leur attribue d'avoir déclaré solennellement, « que la venue des missionnaires en Chablais était contraire au traité de Nyon, et qu'il fallait chasser ces papistes à coups de fouet, voire même leur ôter la vie, si faire se pouvait » (page 82). Nulle trace d'une semblable délibération ne se trouve dans les registres de la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève. Que des citoyens protestants, irrités de la violation très-positive du traité de Nyon, aient prononcé ces pa-

roles, c'est fort probable ; mais transformer des propos de rue en une protestation d'un corps ecclésiastique, c'est pousser un peu loin la mauvaise volonté à l'égard de ses adversaires.

La résistance passive des réformés savoyards ne refroidit point le zèle du missionnaire.

Après avoir prêché durant plusieurs mois, il pensa que son travail avait fructifié ; il prit pour des affirmations ces paroles évasives que les campagnards savent si bien employer dans les moments difficiles, et, voulant savoir à quoi s'en tenir sur l'état numérique de ses conversions, il fit publier dans les hameaux voisins qu'il prêcherait, le jour de St.-Etienne, dans le temple situé au bas de la colline des Allinges. Sept personnes vinrent l'entendre (page 85). Un prêtre vulgaire aurait terminé son œuvre après un pareil échec ; mais François de Sales voulut persévérer et tenter pendant une seconde année les moyens oratoires. Il concentra ses efforts sur la ville de Thonon, et ses entretiens secrets eurent une favorable issue : quatre personnes se rendirent à ses arguments, et bientôt il put les décider à communier selon le rite catholique. Cette cérémonie dut être célébrée dans un profond mystère. car les autorités ne voulaient point permettre la publicité de la messe. Pour obvier à cet inconvénient, François de Sales, désireux de porter le saint-sacrement aux fidèles, renferma l'hostie dans une boîte d'ar-

gent, et, drapant son manteau d'une façon particulière, il prévint ses adhérents que lorsqu'il serait ainsi vêtu, c'était signe qu'il portait le corps de Jésus-Christ; il demandait en conséquence leur adoration mentale. Un jour, le procureur fiscal rencontra le missionnaire, et, comme il ignorait cette circonstance, il lui adressa divers propos indifférents, auxquels François de Sales ne répondit rien. — « Mais pourquoi, lui dit le magistrat, n'avez-vous plus votre affabilité ordinaire ? Vous aurais-je offensé, sans le vouloir ? — Non, mon ami; mais ne vous étonnez pas de me voir ainsi : je porte le Roi des Rois, le Seigneur des Seigneurs. Malheureux peuple, qui m'oblige à tenir caché sur ma poitrine le Créateur du ciel et de la terre » (page 97).

François de Sales joignait à ses prédications d'abondantes aumônes ; sa mère lui expédiait de grandes sommes d'argent. « Il faisait ainsi une chose qui ne remplissait pas peu de confusion les esprits des hérétiques, et confirmait grandement les nouveaux convertis » (page 98[1]). Un succès inattendu vint encourager le missionnaire. Pierre Poncet, natif de Gex, avocat, l'ayant entendu prêcher, voulut avoir une conférence particulière avec lui. « Il lui proposa ses doutes, en reçut la solution, et promit que bientôt

Conversion de l'avocat Poncet.

1. Son historien prétend que les ministres de Thonon refusèrent une dispute publique; nous nous réservons de traiter ce sujet plus loin, lorsque nous parlerons des discussions de François de Sales avec les pasteurs de Genève.

il ferait abjuration publique de l'hérésie. Mais la crainte de perdre quelques biens qu'il possédait parmi les réformés, et l'incertainedurée de la paix, le retenaient. Toutefois, l'apôtre travailla tant auprès de lui, qu'à la fin il fit profession de foi, le 20 août 1595. » La nouvelle de ce succès se répandit comme l'éclair en Savoie, et les plus chaleureuses félicitations furent adressées à François de Sales. « On ne doutait pas qu'après avoir réduit un homme d'aussi grand talent, non-seulement il ne convertît le Chablais, mais encore il ne battît bientôt la babylonnienne Genève » (page 104).

L'exemple de l'avocat Poncet fut suivi par un certain baron d'Avully. Ce seigneur avait une femme catholique entièrement dévouée à François de Sales; elle sollicita son mari d'écouter l'éloquent missionnaire. Effectivement, ils eurent ensemble plusieurs conférences, après lesquelles d'Avully, se trouvant ébranlé, alla trouver le pasteur La Faye de Genève; il lui raconta ses perplexités, et lui exprima le désir de l'entendre avec François de Sales. La discussion eut lieu, et, dit Augustin de Sales, « les articles étant choisis, ils disputèrent chaudement et vivement l'espace de trois heures, de l'unité de l'Eglise, de l'eucharistie, du purgatoire et de l'invocation des saints. Le ministre, se voyant réduit au pont-aux-ânes, cherchait par tous les moyens de s'échapper; mais le champion catholique le tenait serré de si près, et l'acca-

blait par de si forts arguments, qu'enfin, la fureur saisissant l'hérétique, il lâcha une multitude de paroles insolentes que la rage poussa hors de sa poitrine. » Ces imputations contre Antoine La Faye sont évidemment fausses ; nous en trouvons la preuve dans une controverse qu'il soutint six ans plus tard avec François de Sales, au sujet de l'adoration de la croix [1].

Ce traité, tout empreint d'une science remarquable, se distingue encore par sa logique serrée et son exquise politesse. La Faye parle comme un véritable ministre de Jésus-Christ, et François de Sales lui adresse les injures suivantes : « Cet ouvrage n'est rien qui vaille ; il est rempli d'inepties, de mensonges et de blasphèmes ; il est écrit par un arrogant, pauvre ministre morfondu, à qui la passion et la rage ôtent la raison ; téméraire, aveugle, très-impudent, imposteur, charlatan, protée, caméléon, jadis moine et prêtre très-ignorant. » — A ces injures, qu'on ne croirait pas pouvoir être tombées de la plume du doux et pieux François de Sales, La Faye répondit par ces évangéliques paroles : « Je ne suis ni protée, ni caméléon ; mais j'ai suivi la vérité de Dieu, depuis que je l'ai connue. Peu importe que je sois jugé par un homme ou par journée d'homme ; nous avons notre Maître, auquel nous devons tout service, et qui jugera nos œuvres. L'hu-

1. Réplique chrétienne à M. François de Sales, etc., par Antoine La Faye ; bibliothèque de Genève, brochures du Chablais.

milité est la plus belle parure du chrétien ; et si quelqu'un pense être sage, qu'il prenne garde de tomber. » Maintenant, le lecteur impartial pourra déterminer de quel côté furent les injures dans la conférence dont il s'agit, si toutefois il est vrai que de grosses paroles aient été réellement prononcées par l'un des antagonistes.

Le seigneur d'Avully passa bientôt au catholicisme, et cette conversion répandit une joie extrême dans toute l'Eglise de Rome ; le pape lui adressa la lettre la plus flatteuse, dont nous extrayons un passage, qui ferait supposer que les motifs humains ne furent peut-être pas tout-à-fait indifférents au nouveau prosélyte. « Nous bénissons Dieu, dit le Saint-Père (page 109), de ce que vous n'êtes pas demeuré dans les ténèbres et l'ombre de la mort ; nous nous en réjouissons avec l'Eglise catholique, avec le duc, votre prince, qui vous aime *méritoirement,* et fait un grand état de vous. »

Cette conversion du baron d'Avully ne fut point imitée par tous les nobles savoyards, et, en particulier, les comtes d'Allinges résistèrent aux plus impérieuses sollicitations. Le chef de cette maison, Isaac d'Allinges, était âgé de vingt ans, lorsque François de Sales entreprit la mission du Chablais. Les promesses et les menaces lui furent en vain prodiguées : il demeura ferme dans la foi, telle qu'il l'avait apprise, et, pour se soustraire aux périls qui

l'environnaient, il fixa son domicile à Genève, préférant la vie sobre et religieuse de cette ville aux mœurs relâchées de la cour de Savoie. Charles-Emmanuel confisqua ses biens[1]; et s'il se fût emparé, six ans plus tard, de la Babylone hérétique, nul doute que le lendemain de l'Escalade, le seigneur d'Allinges n'eût payé cher son inviolable attachement à l'Evangile.

Deux ans de mission infructueuse

Ainsi, malgré la haute faveur dont le pape entourait les convertis du Chablais, l'exemple du baron d'Avully et de l'avocat Poncet ne fut suivi que par un fort petit nombre de personnes[2]. Ce résultat consterna François de Sales; il avait compté sur l'impression produite par la lettre du Saint-Père; et voyan tles populations demeurer indifférentes aux flatteries et aux bienfaits de Rome, il jugea qu'il fallait employer des moyens d'une autre nature. En effet, les gens du Chablais ne voulaient « entendre à rien. » — « C'est déplorable, s'écriait le président Favre,

1. Lettres françaises, Berne et Savoie, volume 1593 à 1609. — « Les Bernois au duc: Nous venons vous porter nos plaintes et doléances en faveur de notre cher noble et féal bourgeois, M. d'Allinges et de Coudrée, à cause de la prise et saisie de ses biens existant rière la seigneurie de Chablais, et qui sont occupés sans raison ni justice. Veuillez faire donner ordre à ce que ces biens lui soient rendus et restitués » (1595). — Vie de François de Sales, par Auguste de Sales, page 180.

2. Auguste de Sales en nomme dix (page 110): Gabriel de Saint-Michel, homme du baron d'Avully; Ferdinand Deprés, seigneur de Corcelles; Jean Sage, de Draillans; Etienne Deville, d'Evian; Jaques Perrin; Anselme Duchêne, de Margensel; Pierre Grange, de Lugrin; André Ducrest, de Machilly; Guillaume Cochon, des Allinges; Louis Carral, de Montigny.

de Chambéry (page 113), de voir que notre François emploie en vain les jours et les nuits, les saintes prédications, les discours familiers, les voyages, les sacrifices, les prières et les traités théologiques ! » — « Je vois bien ce qu'il faut faire, écrivait de son côté François de Sales au duc : il faut rétablir, en grand nombre, curés et prédicateurs ; car tel est l'état de votre Chablais, que c'est une province ruinée. Quant à moi, j'ai déjà employé *vingt-sept mois* à mes propres dépens en ce misérable pays, afin d'y épancher la parole de Dieu selon votre volonté; mais, le dirai-je, j'ai semé entre les épines ou sur les pierres; certes, outre la recouverte de M. d'Avully ou de l'avocat Poncet, ce n'est pas trop grand cas des autres. Mais je prie Dieu qu'il nous baille une meilleure fortune, et Votre Altesse, selon sa piété, ne permettra point que tous nos efforts soient vains » (page 119).

Projet de mission mondaine et spoliatrice.

Les circonstances parurent si graves à Charles-Emmanuel, qu'il manda près de lui François de Sales. Le missionnaire partit de Thonon au mois de novembre 1596 ; il traversa le Saint-Bernard, faillit périr dans une tourmente, et fut sauvé par les religieux de l'hospice. Le duc le reçut avec la plus haute distinction ; et le jeune prêtre, interrogé sur les moyens de ramener le Chablais au catholicisme, émit les propositions suivantes[1] :

« Il faut établir huit prédicateurs, bien payés,

1. Vie de Sales, pages 117 et 181, original, archives de Turin.

qui n'aient d'autre mandat que de prêcher sans cesse dans les villages protestants.

» Les trente cures du Chablais doivent être pourvues de pasteurs payés avec les revenus de l'Eglise.

» La ville de Thonon a besoin de six ecclésiastiques.

» Le ministre Viret, de Thonon, doit être éloigné, et empêché d'avoir aucun commerce avec ses ouailles.

» Il faut bannir le maître d'école protestant de cette ville; et mettre un jésuite à sa place, dès que faire se pourra.

» Des sénateurs devraient assembler le Conseil général de Thonon, et inviter les bourgeois à écouter les raisons des missionnaires, de la part de S. A., avec paroles qui expriment la charité et l'autorité d'un si grand prince.

» Il plaira à Votre Altesse de faire aumône et libéralité à quelques vieilles personnes qui ont toujours vécu catholiques au milieu des hérétiques.

» Tous les hérétiques doivent être privés de leurs emplois publics, et des catholiques favorisés mis à leur place.

» On baillera bon avancement dans les armes à la jeunesse catholique du Chablais.

» Il faut semer la terreur parmi les habitants du Chablais, par de bons édits.

» Enfin, Votre Altesse doit se montrer libérale envers les nouveaux convertis. »

Charles-Emmanuel approuva ces diverses résolutions, et chargea François de Sales de transmettre aux habitants de Thonon une lettre, où il leur recommandait de bien profiter des moyens de rentrer en la sainte foi catholique, vu que c'était sa ferme et immuable volonté. La grande messe devait être célébrée dans l'église de Saint-Hippolyte, et les curés réintégrés dans les anciennes paroisses.

FRANÇOIS DE SALES EMPLOIE LES MOYENS MATÉRIELS ET LES PROCÉDÉS PÉCUNIAIRES A LA CONVERSION DU CHABLAIS.

Première messe à Thonon.

A peine François de Sales fut-il de retour à Thonon, qu'il fit usage des pleins-pouvoirs de Charles-Emmanuel, et commença les préparatifs nécessaires pour célébrer la messe à Saint-Hippolyte (Vie, pages 126 à 130). Sans communiquer préalablement les ordres de Son Altesse aux syndics de la ville, le missionnaire rassembla des ouvriers dans le temple, et leur ordonna de le décorer selon ses directions. Le peuple, indigné de cet acte, envahit la place, en criant : « Nous empêcherons bien que la messe soit rétablie ; et si nous ne sommes pas aveugles, nous verrons bien qui érigera l'autel. » Le tumulte prenant les proportions d'une émeute, les syndics s'a-

dressèrent à François de Sales, et lui dirent : « Que faites-vous ici, perturbateur du repos public ? Ne savez-vous pas que le traité de Nyon a rendu libre cette ville, c'est-à-dire que votre messe ne s'y célèbrera point, si nous n'en sommes consentants. » François de Sales leur répondit : « Messieurs, vous n'avez rien à voir dans ce que je fais ; j'exécute les ordres de Son Altesse. Voici ses pouvoirs écrits ; prenez garde à lui obéir, si vous voulez conserver vos têtes ! » Les magistrats, surpris de voir le parchemin ducal, déclarèrent que, pour le moment, ils se soumettraient, mais qu'ils s'adresseraient au prince pour en avoir justice. François de Sales les prévint, et envoya la lettre suivante à Charles-Emmanuel : « J'avais résolu de célébrer la messe à Saint-Hippolyte, selon l'ordre de Votre Altesse ; mais les syndics s'y sont fortement opposés, sous prétexte qu'on viole le traité de Nyon. Je nie que cela soit ; et encore qu'on le violerait, je ne vois pas qu'ils aient rien à y connaître. Pour moi, je dis librement qu'en observant les articles du traité, c'est-à-dire, en laissant la liberté de conscience à ces peuples, Votre Altesse favorise principalement et absolument les catholiques, et oblige les protestants à entendre les prédicateurs, ce qui réduira les plus obstinés. »

Cette lettre étant envoyée, François de Sales disposa tout pour la messe de Noël. Il fallait avoir un grand nombre d'auditeurs. Dans ce but, le prési-

dent Favre parcourut les villages dépendant des Allinges ; il promit des immunités de la part de Son Altesse, et travailla si bien l'esprit des paysans, que plusieurs habitants de Brens et de Mesinge, attirés par l'assurance d'être délivrés de leurs effroyables corvées et contributions de guerre, vinrent à Thonon assister à la messe de Noël [1]. Aussitôt François de Sales établit un prêtre à Mesinge, et donna la cure de Brens à son cousin Louis de Sales, « lequel étant seigneur temporel de ce lieu, il pouvait y faire un grand coup pour la conversion de ce pauvre peuple. »

La réponse de Charles-Emmanuel arriva le 7 janvier. « Nous trouvons bon, disait-il, que vous rétablissiez la messe à Saint-Hippolyte ; nous deplait les oppositions que l'on vous y a faictes ; continuez avec dextérité et prudence ce que vous estimez convenable. » Dès-lors, poursuit Auguste de Sales, « il n'y eut personne qui osa contredire le bienheureux François, voyant la volonté et affection de Son Altesse être si grande à son endroit ; mais plutôt plusieurs pensèrent d'imiter ceux de Thonon et des Allinges. »

Durant le carême de 1597, François de Sales eut

1. D'après la Chronique des Capucins, page 35, le nombre des catholiques de Thonon se bornait alors à douze personnes. Auguste de Sales prétend que 800 habitants de Brens et des Allinges assistèrent à cette solennité. Où trouver 800 âmes dans deux villages ruinés ? Aujourd'hui leur population ne s'élève pas à ce chiffre.

avec le pasteur Viret une controverse écrite touchant la *présence réelle*. Les biographes catholiques affirment que Viret fut complètement battu ; ils déclarent, en outre, que ce ministre avait une santé si faible, qu'un seul sermon par dimanche « le mettait à plat », tandis que le bienheureux de Sales était infatigable. Ne possédant point de documents genevois touchant cette discussion, nous nous bornons à demander pourquoi François de Sales sollicitait si vivement de Son Altesse le bannissement immédiat de Viret, si ce dernier était un adversaire nul et incapable de se défendre. Quoi qu'il en soit, après cette discussion, le syndic de la ville, nommé Fournier, voulut avoir des conférences avec François de Sales ; puis il abjura complètement la religion réformée. Ce magistrat eut même assez de pouvoir sur ses collègues pour leur faire écrire au pape une lettre où la ville de Thonon était censée incliner tout entière au catholicisme ; l'épître se terminait par ces mots : « Nous supplions Votre Sainteté qu'il lui plaise de nous continuer ses bienfaits, qui partent véritablement d'un esprit apostolique. » La condescendance du Conseil de Thonon s'explique par l'arrivée du régiment de Martinengue. A peine François de Sales eut-il avis de l'approche de ces troupes, qu'il multiplia les démarches (page 147) afin d'obtenir qu'elles fussent cantonnées en Chablais. La présence de ces soldats-bourreaux fut un de ces bons

Mission militaire du régiment de Martinengue.

édits destinés à bailler de la terreur aux habitants de la province. Et certes, parmi les paysans savoyards, nul n'avait oublié les effroyables supplices d'Annemasse, de Ville-la-Grand et de Gex : tous savaient que, cinq ans auparavant, ces mêmes soldats, aujourd'hui établis dans leurs hameaux, avaient fait subir des tourments inouïs à leurs frères et à leurs voisins ; ils se rappelaient ces femmes « mises en menus morceaux » pour avoir défendu leurs enfants, ces vieillards brûlés à petit feu, ces jeunes filles mutilées dans des souffrances que l'on n'ose décrire [1]. Aussi, lorsque les Chablaisiens se virent à la merci de ces exécuteurs en uniforme, ils accueillirent sans opposition les curés qu'on rétablissait dans les anciennes paroisses, ils assistèrent en tremblant à la messe, et la religion catholique reprit quelque consistance dans les villages éloignés de Thonon. Pour mieux assurer les progrès de l'œuvre, Martinengue chassa les trois ministres de Bons, de Nernier et de Lully ; cette mesure fut exécutée avec tant de dureté, que l'un d'eux, Jean Clerc [2], « fut obligé de passer le lac précipitamment, avec sept petits enfants, sans pouvoir emporter quoi que ce soit, sauf une pièce de quinze sous. »

François de Sales corroborait l'influence maté-

1. Pièces justificatives, massacres d'Annemasse et de Gex.

2. Ruchat, tome 4, page 414, édition Vuillemin ; Chronique des Capucins, page 32. L'auteur attribue la fuite des ministres à la frayeur qu'ils eurent des prédications du père Chérubin !!!

rielle du régiment de Martinengue, en multipliant les prédications dans les campagnes; voire même il appela « le miraculeux à son aide (Vie, p. 140); plusieurs Chablaisiens étant tourmentés du malin esprit, le bienheureux prenait beaucoup de peine pour le chasser de leurs corps, et, de fait, il y parvenait. Cela baillait de la terreur aux ministres, car il ne s'en est point trouvé entre eux qui ait osé chasser les diables. »

Le père Chérubin et les cloches de Thonon.

Au mois de juillet 1597, François de Sales, envoyé par le pape auprès de Théodore de Bèze, fit venir en Chablais le père Chérubin, accompagné de plusieurs capucins et d'un assez bon nombre de jésuites. Ces missionnaires se répandirent dans les villages, et Chérubin demeura à Thonon. Sa manière brusque, populaire, originale, ses capucinades, en un mot, faisaient un singulier contraste avec la parole digne et mesurée de François de Sales; mais il ne réussit que mieux auprès du peuple. Dès son arrivée, Chérubin, s'appuyant sur les volontés du prince, voulut avoir l'usage des cloches pour annoncer la messe, et déclara que désormais les hérétiques ne pourraient plus s'en servir. Afin d'accomplir ce pieux dessein [1], le révérend père, suivi de deux catholiques, se glissa un dimanche matin dans le clocher; ils détachèrent les cordes servant à la sonnerie, et, retirant les échelles, ils de-

1. Chronique des Capucins, pages 28 et 32.

meurèrent blottis dans le beffroi. Lorsque les protestants voulurent sonner pour le prêche, le père Chérubin leur déclara du haut de sa retraite qu'ils pouvaient se retirer, qu'ils n'auraient ni cordes, ni cloches. Irrités de cette action, de jeunes hommes appliquèrent des échelles à l'intérieur de la tour; mais lorsque plusieurs d'entre eux furent parvenus à une certaine élévation, Chérubin et ses acolytes les renversèrent. Furieux des blessures occasionnées par leur chute, les assaillants résolurent de pratiquer une mine dans le mur du clocher. L'ouvrage avançait, lorsque les autorités supplièrent le père Chérubin de descendre, lui promettant l'impunité; le moine y consentit, et l'affaire fut remise au duc; le prince donna raison aux religieux, qui demeurèrent pour quelque temps possesseurs des cloches de Saint-Hippolyte. Toutefois, les réformés ne voulurent pas laisser le capucin jouir paisiblement de ses avantages. La semaine suivante, ils escaladèrent la tour pendant la nuit, et, s'étant munis de gros marteaux de forge et d'épaisses couvertures, ils commencèrent à rompre la cloche; les tissus de laine n'amortissant pas complètement le son, le père Chérubin fut réveillé, et, voyant des lumières dans le beffroi, il alla quérir le procureur fiscal, « lequel déclara qu'au milieu de la nuit un homme sage ne devait pas s'exposer à un si grand péril que de monter à cette tour. » Le père Chérubin, navré des coups qui dé-

molissaient de mieux en mieux sa cloche, vainquit la résistance du magistrat; mais lorsqu'ils furent sur les échelles, ils reçurent des poignées de poussière et des brandons de paille enflammée, qui les obligèrent à la retraite. Toutefois, reconnaissant la voix du procureur fiscal, et la cloche étant hors de service, les réformés se retirèrent; alors les autorités, ayant réuni les fragments du bronze, les transportèrent aux Allinges. « Il est clair, déclare le capucin chroniqueur en terminant ce récit, il est visible que la force de Dieu accompagna le père Chérubin dans cette affaire; car, quelle apparence qu'un homme eût pu réussir dans des entreprises si dangereuses pour sa vie! »

Prédications du père Chérubin, corroborées par les confiscations.

A la suite de ces étranges exploits, le manuscrit de Saint-Maurice décrit les prédications du père Chérubin dans les églises de Thonon. « Quand il était en chaire, il animait de la voix et du geste les oracles de l'Evangile pour la destruction de l'erreur ou pour la défense de la vérité; on se sentait pénétré de ses raisons convaincantes, et les huguenots en étaient si persuadés, que plusieurs d'entre eux disaient que c'était un enchanteur, un magicien, et ce, pour détourner les autres de l'ouïr. Comme un très-petit nombre de protestants suivaient les exercices du père Chérubin, il remédiait à cet inconvénient en développant un tel volume de voix, que, bon gré mal gré, on l'entendait depuis les mai-

sons voisines de Saint-Hippolyte. » Peu satisfait des résultats obtenus par ce procédé, Chérubin fit dresser une chaire sur la place publique, un jour de marché; « il prêcha contre l'hérésie de Calvin[1]; puis, se tournant vers la maison-de-ville, où demeurait le ministre Viret, il dit aux assistants : Votre ministre est à cette fenêtre, qui écoute ce que je dis; obligez-le de venir ici pour défendre la fausse religion qu'il vous enseigne; mais il n'oserait l'entreprendre, parce qu'il sait vous tromper et qu'il vous perd. — Les catholiques tremblaient que les hérétiques ne lapidassent le père Chérubin; mais, ô miracle de la grâce de Dieu et de la force apostolique! cette entreprise effraya les errants et les ministres de l'erreur. »

Cependant l'auditoire du père Chérubin s'augmenta beaucoup vers l'automne de 1597. Les auteurs contemporains attribuent ce progrès à la puissance de la parole de ce missionnaire; mais dans une correspondance, échangée entre les Bernois et Charles-Emmanuel, on trouve des détails qui prouvent que l'éloquence des capucins n'était pas la seule force employée pour attirer les protestants au prêche catholique[2]. « Nous avons appris avec déplaisir extrême, écrivent les Bernois au duc en date du 23 décembre 1597, les désordres qui sont naguères advenus en la terre du Chablais, où les pauvres su-

1. Chronique, page 33.
2. Lettres françaises de Berne et Savoie, volume J, page 176; 1597.

jets de Votre Altesse, et spécialement ceux de Thonon. ont été assemblés en leur maison-de-ville par un président, et commandés, sous peine de confiscation de corps et biens, d'assister aux prédications du certain moine nommé Chérubin, venu là pour les divertir de la religion en laquelle ils ont été nourris et élevés, et l'exercice de laquelle leur a été maintenu par Emmanuel-Philibert, de glorieuse mémoire. Nous sommes persuadés que ces façons d'agir déplairont à Votre Altesse, et nous la prions très-affectueusement que de tels et semblables perturbateurs de la bonne paix et union ne soient endurés sur ses terres. »

Le duc Charles-Emmanuel se joua très-habilement des Bernois. Il répondit que sans doute ses ordres étaient outrepassés, qu'il aviserait, qu'il ne voulait rien faire qui déplût à ses bons alliés, mais qu'il ne pouvait empêcher ses sujets d'embrasser librement la religion romaine, si telle était leur affection. Quatre lettres furent échangées, et, pendant les délais qu'exigeait alors une pareille correspondance, les missionnaires continuaient leur œuvre, tandis que les Chablaisiens, menacés et traqués par les soldats de Martinengue, se résignaient à entendre la messe et les prédications des capucins. « D'autre part, quelques honnêtes personnes, écrivait François de Sales[1],

1. Correspondance inédite de François de Sales, Turin 1835, tome I, page 226.

voulaient revenir à l'Eglise, quitter l'hérésie, et désiraient, à cet effet, quelques petites faveurs de Son Altesse. »

Le ministre Petit, apostat à la solde de Charles-Emmanuel.

Parmi ces malheureux qui vendaient leur conscience pour de l'argent, un ministre se distingua par son infamie : c'était un pasteur de Choulex, nommé Petit, originaire du Languedoc. Auguste de Sales et M. de Baudry font l'éloge le plus pompeux de cet apostat[1]. Voici les paroles de M. de Baudry : « Le ministre Petit était à la tête de ceux qui se présentaient pour faire abjuration. Il débuta par un discours qui dura plus d'une heure ; la beauté du style se joignait dans ce discours à la solidité des arguments ; il établit avec la dernière évidence l'unité, la sainteté, l'apostolicité de la sainte Eglise ; il termina en demandant d'être admis dans son sein ; il supplia à genoux qu'on lui accordât cette faveur, et reçut l'absolution de l'hérésie. » Cette abjuration, qui satisfit pleinement le clergé romain, souleva les récriminations les plus violentes au sein du parti protestant. On publia le dossier relatif au sieur Petit : depuis plus de douze ans, ce malheureux se trouvait à l'index dans le clergé genevois[2]. En 1585, les pasteurs, ignorant ses défauts, le proposèrent aux magistrats pour desservir la cure d'Armoy ; « Messieurs s'y opposèrent, donnant pour raison qu'étant

1. Relation des travaux de l'apôtre du Chablais, page 183, tome II. Vie de saint François, par Auguste, page 175.

2. Registres de la Compagnie, 15 août 1585 ; 25 avril 1595.

précepteur en maison particulière, il s'y comporta si mal, qu'il fut mis en prison ; de plus, il a montré une telle avarice, qu'il a été jusqu'à faire procès à ses parents. Arrêté que, pour ces raisons et plusieurs autres, le sieur Petit ne sera point admis à servir ès paroisses de Genève. » En 1594, les pasteurs de Gex furent plus indulgents : ils espérèrent que le personnage s'était amendé, et ils lui confièrent la cure de Choulex. Voici les résultats de cette condescendance : « Au bout d'un an, Petit fut déposé de ce ministère pour ses malversations, scandales, ivrogneries, violences à l'égard de sa femme, cruautés contre ses propres enfants ; puis, à cause de ses larcins et faussetés, il fut constitué prisonnier à Genève, et peu s'en fallut qu'il fût pendu par le col[1]. » Appuyés sur ces faits, nous n'hésitons pas à dire, que les louanges et la confiance accordées à ce misérable par François de Sales sont un des traits les plus blâmables de sa vie. Le missionnaire connaissait les détails de mœurs rapportés ci-dessus ; ils étaient de notoriété publique dans le Chablais, et, malgré l'infamie attachée au nom de ce ministre rejeté de ses collègues, dès qu'il se présente à François de Sales, vers Noël 1596, le bienheureux s'empresse d'écrire au duc de Savoie[2] : « J'avertis Votre

1. Lettre d'un bon patriote du Chablais, Genève, 1597 à 1598, page 39, Bibliothèque publique.

2. François de Sales au duc de Savoie, 21 décembre 1596 : autographes des Archives de Turin.

Altesse qu'il y a un pasteur disposé à embrasser la foi romaine ; il s'appelle Pierre Petit ; il faudrait user de libéralité à son endroit, et son exemple en tirera beaucoup à nous. » Charles-Emmanuel ne tarde pas à répondre, et, le 7 janvier 1597, il écrit à François de Sales : « Nous mandons à M. de Lambert, notre gouverneur en Savoie, afin qu'il continue, ainsi qu'il l'a déjà fait, à secourir le ministre qui veut se catholiser. » (Vie, page 130.)

Prétendus prodiges de François de Sales à Thonon.

Ces conversions payées grossissaient peu à peu le nombre des sectateurs de Rome en Chablais ; cependant, l'ouvrage n'avançant pas au gré des missionnaires, on eut recours aux jongleries miraculeuses : on publia qu'un jour François de Sales, prêchant à Saint-Hippolyte, avait parlé avec tant de chaleur, que sa tête paraissait rayonnante d'une lumière divine. Mais ce prodige pâlissait devant une résurrection accordée aux prières du jeune prêtre : « Une femme, qu'il avait entrepris de convertir, mit au monde un enfant qui mourut trop tôt pour recevoir le baptême ; la pauvre mère désolée allait choisir une place au cimetière, lorsqu'elle rencontra François de Sales ; elle se jeta à ses pieds, disant : « O mon père ! me rendrai catholique si vous faites par vos prières que mon enfant vive, afin qu'il puisse être baptisé. » Alors le bienheureux fléchit les genoux et pria Dieu sur la foi de cette femme, et à la même heure l'enfant retourna en vie ; ses parents le portèrent au

baptême, et il vécut encore deux jours ; eux, renonçant à l'hérésie, embrassèrent la religion catholique, et, le bruit s'en étant répandu dans les quartiers voisins, plusieurs autres imitèrent ces bonnes gens et revinrent à la sainte Eglise. » (Vie, p. 170.)

Ces naïfs récits des contemporains en disent plus que tout le reste sur les moyens employés pour convertir le Chablais. On donne une somme d'argent à une pauvre femme, pour qu'elle persuade à ses voisines que son enfant est mort, puis rappelé à la vie pendant le temps nécessaire au baptême ; et dès-lors, la puissance miraculeuse de François de Sales se trouve bien établie. Il faut avouer que le cœur des hérétiques de Thonon était plus dur que pierre, puisqu'ils ne vinrent pas aussitôt faire abjuration aux pieds du dépositaire de la puissance divine.

Conférences des capucins avec Viret et Lignaridus.

Le père Chérubin continuait de son côté ses énergiques prédications, et, grâce aux efforts des prévôts d'armes de M. de Martinengue, il avait grande foule à ses discours. Le pasteur Viret[1] était l'objet constant de ses attaques ; le capucin chroniqueur déclare que ce pauvre ministre fut battu en plusieurs rencontres, obligé de confesser devant les principaux bourgeois, qu'il avait dépravé par ignorance le sens des Saintes Ecritures, et accablé de manière à ne savoir que répondre. Nous admettrions cette défaite honteuse de Viret, si M. de Baudry ne

1. Manuscrit de Saint-Maurice, page 32.

nous apprenait pas que, précisément à cette occasion, « François de Sales accourut pour s'opposer aux efforts que faisait ce patron de l'erreur, qui mettait tout en œuvre pour soutenir l'hérésie chancelante[1]. » Il paraîtrait donc que Viret n'était pas un adversaire aussi méprisable que l'affirment les capucins dans leurs aveugles médisances contre les hérétiques. Malheureusement, Viret avait une santé très-faible ; aussi dut-il demander un suffragant au clergé genevois. Chérubin saisit cette occasion pour lancer un défi à la Compagnie des Pasteurs, et voulut les appeler à une discussion publique. Les auteurs catholiques du temps déclarent que les ministres de Genève, mainte fois sollicités par Chérubin et François de Sales, se montrèrent de la plus honteuse couardise, et allèrent jusqu'à dire que leur religion n'avait pas besoin d'être défendue. «Un seul, Herman Lignaridus, professeur en théologie, se hasarda à venir à Thonon lutter contre le père Chérubin, et fut si complètement battu, qu'il s'en retourna confus cacher sa honte à Genève ; et le peuple du Chablais, édifié par cette lâche conduite des successeurs de Calvin, revint en foule au giron de l'Eglise de Rome[2]. » Que les biographes contemporains de François de Sales aient imprimé de semblables calomnies, cela se comprend ; mais que

1. Relation abrégée, tome I, page 428.
2. Vie, pages 161, 319; de Baudry, tome II, page 113.

M. de Baudry les ait confirmées. après avoir consulté à loisir le dossier original de cette affaire, les lettres du père Chérubin, les conditions de la dispute refusées par ce dernier, tous documents fort lisibles et déposés dans notre Bibliothèque de Genève; c'est, nous l'avouons, pousser un peu loin la partialité ou l'ignorance volontaire. Du reste, ces calomnies lancées contre les pasteurs genevois du seizième siècle ne nous étonnent guère, puisque, de nos jours, nous sommes témoins de faits absolument pareils : nous voyons des missionnaires romains qui, après avoir provoqué des ecclésiastiques réformés, s'excusent et s'éloignent lorsqu'il faut s'entendre sur le jour et les conditions de la controverse; puis, à la grande stupéfaction des témoins du fait, les journaux ultramontains proclament la lâcheté des ministres protestants, qui ont refusé, disent-ils, de soutenir la lutte contre les théologiens catholiques.

Semblable scène eut lieu entre la Compagnie des Pasteurs et les capucins de Thonon[1]; c'était en 1598. Au printemps de cette année, un professeur en théologie de Genève, Herman Lignaridus, profitant d'une trève qui assurait la sécurité des voyageurs en Savoie, fit une excursion dans le Chablais; il était accompagné de plusieurs étudiants. Les pro-

1. Bibliothèque publique de Genève, brochures de 1598 : Lettre de M. d'Avully touchant la dispute entre le père Chérubin et le professeur Herman Lignaridus; Réponse de Herman Lignaridus.

testants de Thonon et le pasteur Viret le supplièrent d'entreprendre une dispute avec le père Chérubin, qui tant de fois s'était vanté de réduire au silence tous les ministres genevois. Lignaridus y consentit, et la discussion eut lieu. Elle roula presque entièrement sur le point suivant : Les livres apocryphes ont-ils une autorité égale à celle des livres canoniques ? La lecture approfondie des brochures publiées à cette occasion, montre que le capucin apporta comme preuve quelques passages des Pères donnant à ces livres le titre de Parole divine. Le professeur établit, de son côté, que les Juifs n'ont jamais admis ces traités dans le canon, et que les Pères les plus renommés, les conciles universels les plus anciens les ont regardés comme des écrits respectables, mais nullement divins. Venant ensuite au point particulier du Purgatoire, qui se trouve en partie enseigné dans ces paroles de Judas Macchabée (chap. XII, 2e livre): « C'est donc une sainte et salutaire pensée, de prier pour les trépassés, afin qu'ils soient absous de péchés, » Lignaridus opposait, à cette traduction vulgairement admise, la version littérale du grec, qui atténue beaucoup l'importance que lui donnent les auteurs catholiques. Voici cette variante : « Pourtant, Judas considérait qu'à ceux qui étaient morts en vraie piété, il y avait grâce assurée (ce qui est une pensée saine et salutaire) ; ainsi il fit réconciliation pour les morts, afin qu'ils fussent absous de

péchés. » — La discussion dura deux jours; le professeur et le capucin ne voulurent céder sur aucun point. Comme la fête de Pâques approchait, et que les services divins réclamaient la présence des deux ecclésiastiques, ils convinrent de rentrer en lice après les solennités, et ils se séparèrent, laissant les auditeurs convaincus que les questions n'étaient nullement terminées, et que personne ne pouvait se vanter d'avoir remporté un avantage sérieux. Aussi, quelle ne fut pas la stupéfaction de Lignaridus et des étudiants qui avaient suivi les conférences, en apprenant que Chérubin proclamait partout, qu'il avait tellement battu et bafoué le professeur genevois, que celui-ci s'était enfui honteusement, comme un vil mercenaire, sans oser achever la dispute! Cette calomnie fut répandue au loin sur les terres de Rome; et bientôt elle se trouva embellie de toutes les exagérations usitées en pareille circonstance. Il paraîtrait que François de Sales ne partagea pas tout-à-fait l'opinion générale touchant la confusion et la fuite honteuse de Lignaridus; car il écrivait à un gentilhomme[1] : « Le procureur fiscal me mande que Chérubin s'est comporté très-bravement et avec une grande dextérité; il paraît que l'Allemand a été très-embarrassé avec lui. » On voit qu'il y a loin de ces expressions douteuses aux triomphantes clameurs des capucins.

1. Lettres inédites, édit. de Turin, tome I, page 220.

Lorsque les Genevois et les Bernois apprirent le résultat de cette affaire, les conseillers des deux Etats témoignèrent leur mécontentement : « Vous voyez, dirent-ils, le beau fruit qu'on retire de ces controverses ; vous aurez réduit au silence ces moines, qu'ils ne chanteront pas moins victoire, et ils vont criant votre défaite aux oreilles de tous ceux qui ne vous ont pas entendus ; ils ébranlent ainsi les gens simples des campagnes, qui les croient sur parole. »

Essai de conférence avec les pasteurs de Genève.

Herman Lignaridus ne voulut point accepter les affirmations de Chérubin, sans y répondre; il publia un récit de la conférence, augmenté de notes pleines de sens et de savoir sur la question des Apocryphes; on répandit ce traité dans tout le Chablais, et son succès fut assez grand, pour que le père Chérubin provoquât de nouveau les pasteurs de Genève à une solennelle discussion. Le prédicateur fut d'autant plus pressant dans ses demandes, que, Lignaridus venant d'être rappelé par les Bernois, il pensait que nul ministre de Genève n'était capable de lui tenir tête. Les conseillers genevois désapprouvaient fort cette nouvelle conférence : « A quoi bon discuter? disaient-ils aux pasteurs; les paroles n'empêcheront pas Son Altesse de rétablir par la force la messe en ses Etats, comme il l'a résolu. » Néanmoins, le capucin multipliant ses instances, on lui proposa des conditions équitables. L'une concernait la forme des discussions; il

fut convenu qu'on s'abstiendrait de tout terme injurieux, voire même de celui de papiste, s'il était déplaisant aux catholiques. Les tenants de la dispute devaient être des théologiens ecclésiastiques. Les pasteurs choisiraient les articles du Concile de Trente qu'ils désiraient réfuter, et les capucins indiqueraient les points de la Confession helvétique dont ils voudraient montrer la fausseté [1].

On fut aisément d'accord sur ces questions accessoires; mais il se présenta bientôt une insurmontable difficulté. Les pasteurs demandèrent (art. 4 et 5) que toutes les questions fussent décidées par la Parole de Dieu, telle qu'elle est dans le canon, écrite par les apôtres et les prophètes. Nous ajoutons, disaient-ils, à la Parole écrite, le Symbole des Apôtres, celui d'Athanase et les quatre autres symboles nommés au quinzième canon. Le père Chérubin répondit, qu'il réunissait les Apocryphes à la Sainte Ecriture, et qu'il fallait commencer par vider cette question. Quant au reste, il admettait bien toute la Bible comme Parole de Dieu; mais il déclarait que toute la volonté divine n'était pas écrite dans les deux Testaments, et qu'il ne pouvait accepter la condition contraire. (Art. 11, 12, 14 du manuscrit autographe du père Chérubin.)

Les pasteurs genevois ne voulurent en aucune

1 Collection des lettres autographes du père Chérubin et des pasteurs de Genève touchant la conférence de Thonon; manuscrit, Bibliothèque de Genève.

manière reconnaître que la tradition romaine eût une autorité égale à celle de la Bible ; on échangea plusieurs lettres à ce sujet, et, comme chacun demeurait ferme dans ses prétentions, la conférence n'eut pas lieu. Les conséquences de ce légitime refus sont faciles à deviner. Les cordeliers et les jésuites proclamèrent que les pasteurs genevois avaient honteusement reculé devant la dispute avec le père Chérubin [1], et qu'il fallait que l'Eglise de Genève fût bien à bas, puisqu'un seul capucin faisait rentrer sous terre tous ces couards ministres.

Du reste ce qui nous prouve surabondamment que la crainte d'être battus par Chérubin n'entrait pour rien dans les motifs des pasteurs genevois, c'est le portrait que trace de ce capucin l'abbé Marsolier [2] : « C'était, dit-il, un homme d'un zèle outré, qui ne ménageait rien ; son savoir était des plus médiocres, et il était accompagné de toute la présomption dont un demi-savant peut être capable. » Si l'impartialité nous oblige souvent à condamner nos ancêtres lorsqu'ils nous paraissent avoir manqué à leur devoir, il faut avouer qu'il est fort agréable de trouver leur apologie, écrite par leurs plus grands

1. Ces calomnies répandues par les contemporains nous étonnent peu ; mais il est étrange aussi que M. de Baudry les répète dans sa Relation abrégée, tome II, page 101 ; lui qui a minutieusement étudié, dans la Bibliothèque de Genève, les manuscrits du père Chérubin et les brochures de ce temps, il a pu facilement se convaincre de la véritable cause qui fit manquer la conférence.

2. Marsolier, tome I, page 348, édit. de Bruxelles, 1838.

ennemis ; dans la suite nous éprouverons plus d'une fois cette légitime satisfaction.

Mission du duc Charles Emmanuel en Chablais.

Pendant ces tractations, qui employèrent tout l'été de 1598, François de Sales ne perdit pas son temps. Il parcourut les villages du Chablais, et dès qu'il avait réussi à convertir sept ou huit personnes dans une paroisse, il y rétablissait la messe et y installait un curé. L'œuvre n'était pas difficile, car le lecteur se souvient que depuis dix ans ces infortunés campagnards se trouvaient privés de pasteurs et de maîtres d'école. Toutefois, le missionnaire, peu satisfait du nombre des prosélytes, désirait ardemment la présence de Charles-Emmanuel. Ses vœux furent accomplis. Un cardinal de Médicis, légat du pape, traversait la Savoie, se rendant en Italie ; le duc le rejoignit à l'extrémité du lac du Bourget, d'où ils se rendirent ensemble à Thonon. François de Sales fut présenté au prélat, et le prince s'exprima en ces termes : « Monseigneur ! celui que vous voyez est un homme béni de Dieu ; il arrachera de cette province l'erreur implantée il y a 70 ans par les infernales armées des hérétiques. De moi, *j'ai apporté ici mon épée pour seconder ses saintes entreprises* (Vie de saint François, p. 173). Charles-Emmanuel disait vrai, et voici l'usage qu'il fit de son épée[1]. En 1594, les bourgeois de Thonon s'étaient joints aux Genevois pour les aider à

1. De Baudry, Relation abrégée, tome II, page 164.

reprendre possession de la ville. Charles-Emmanuel n'avait pas oublié cette offense, et, malgré la paix signée à Vervins, qui anéantissait les recherches sur les faits de la dernière guerre, il jura que dès son arrivée en Chablais il tirerait une vengeance signalée de cette trahison. Le Consistoire protestant, pour éviter ce danger, supplia, dit M. de Baudry, dans les termes les plus humbles, Claude Granier et François de Sales d'implorer la miséricorde du prince. Celui-ci, touché de voir ces hauts dignitaires fondant en larmes et prosternés à ses pieds, consentit à pardonner aux protestants. Plusieurs des plus obstinés, entre autres un M. du Vallon, frappés de cette miséricorde, firent bientôt après une abjuration solennelle de l'hérésie. Cette scène est sans doute fort touchante, mais les actes de barbarie commis par Charles-Emmanuel contre les réformés, et la conduite tenue quelques mois plus tard par les prélats, nous autorisent à ne voir dans cette affaire qu'une comédie arrangée entre le duc, François de Sales et quelques protestants secrètement gagnés au catholicisme. Il est difficile, en effet, de se figurer les membres de ce Consistoire un jour humiliés et demandant grâce au duc, puis, quelques semaines plus tard, bravant la colère de ce même prince, et préférant quitter leur pays et perdre leurs biens, au lieu de renier la foi évangélique.

Dès que Charles-Emmanuel fut installé dans Tho-

non, il se fit rendre un compte détaillé des progrès du catholicisme. Il y avait progrès, mais l'œuvre était loin d'être parachevée. « Des hérétiques plus obstinés restaient dans leurs erreurs; Son Altesse leur commanda de sortir de ses Etats; quelques-uns furent étonnés et se convertirent, parce qu'on leur plantait l'épine, et que l'affliction baille l'entendement aux oreilles[1]. » Afin de seconder cette influence, François de Sales présenta de nouveau son mémoire pour l'extirpation de la Réforme. Cette édition se trouvait revue et notablement augmentée[2]; elle portait « Que, tous les maîtres d'école hérétiques étant bannis, aucun enfant ne puisse étudier hors des Etats de Son Altesse. Que les hérétiques soient privés de toutes charges publiques, non-seulement de celles qui dépendent immédiatement de Son Altesse, mais encore des charges et offices dépendant des juridictions inférieures, surtout de la comté des Allinges. Que le ministre Viret soit tenu aussi loin que possible hors la ville de Thonon. Que tous les catholiques habitant dans cette ville soient faits bourgeois d'icelle. Enfin, que l'exercice de la religion réformée soit du tout défendu, tant en général qu'en particulier. » Le duc souscrivit à ces demandes, et les suppôts de Martinengue les mirent aussitôt à exécution. Le 5 octobre 1598, les juges, les avocats, les châtelains, les procureurs, les notaires, les commis-

1. Vie de François de Sales, p. 180. — 2. Ibid., p. 181.

saires furent chassés; tous les actes et les testaments postérieurs à cette date furent déclarés illégaux, et, à la grande terreur des hérétiques, le Chablais se trouva entre les mains des officiers du prince. (Vie de saint François, page 185.) — Ces mesures étant une violation flagrante du traité de Nyon, les Bernois crurent devoir protester une seconde fois; ils envoyèrent à Charles-Emmanuel des ambassadeurs portant la lettre suivante : « Nous avons appris avec grand déplaisir et crèvement de cœur la confusion et le forcement des consciences de vos poures sujets en votre terre de Chablais, et comme ils sont contraints de laisser la pure religion en laquelle ils ont été nourris; or, ceci est en contradiction avec le quatrième article du traité, et supplions Votre Altesse de l'observer, à l'exemple de son père Emmanuel-Philibert[1]. » — Le duc assembla son conseil; la plupart des seigneurs furent d'avis qu'il ne fallait pas violer le traité, mais partager le différend, en rétablissant trois ministres, à Nernier, à Bons et à Thonon. Les conseillers inclinaient à cet avis, « lorsque François de Sales (Vie, page 179), avec une hardiesse et efficace non pareille, dit au duc : Seigneur! laisser les ministres en cette province, c'est perdre vos terres et le Ciel, duquel un pied de largeur vaut mieux que tout le monde; les ministres ne sont demeurés jusqu'à présent que par provision (sans

1. Lettres de Berne et Savoie, lieu cité précédemment.

aucun droit réel). Votre Altesse n'est aucunement obligée de les retenir, et il ne peut y avoir de convention entre Jésus-Christ et Baal[1]. » —Cette étrange manière d'interpréter le respect pour les traités fut plus au gré du prince que l'avis désintéressé de ses conseillers laïques. « Que les ministres sortent! s'écria-t-il, et qu'on ne m'en parle plus ! » Un peu plus tard, il dit aux Bernois : « Quand vous occupâtes cette province, vous vous arrogeâtes un absolu pouvoir sur ces peuples, de sorte que vous les contraignîtes à recevoir les nouvelles opinions de la foi; vous ne devez pas trouver étrange ni mauvais, si moi, qui suis le prince légitime, je la remets à la vraie et ancienne religion, par la volonté de mes sujets naturels. Du reste, si vous voulez que je garde ces trois ministres, j'en suis content, pourvu que vous receviez à Berne les prêtres que j'y enverrai. » La conférence fut rompue, et nous devons regretter que le parti qui gouvernait alors à Berne n'ait pas suivi les vœux des communes, et déclaré la guerre à Charles-Emmanuel; les destinées du Chablais auraient certainement changé; mais l'esprit des Haller et des Nægueli de 1536 n'inspirait plus les Watteville de 1598, et les protestants savoyards furent laissés à la merci de leur prince.

1. Le manuscrit des capucins attribue ces paroles de François de Sales au père Chérubin, qui aurait été le héros de la scène. Je laisse à d'autres le soin de lever cette contradiction historique ; mais il est triste de voir deux rivaux se disputer le triste honneur d'un acte qui viole les règles de la bonne foi et de l'équité.

Délivré de ces entraves du dehors, Charles-Emmanuel entreprit sans retard une mission personnelle en Chablais; il parcourut lui-même les villages de la province, et voici la description de cette tournée apostolique, telle que les capucins nous la donnent[1]: « Ce grand prince voulut être témoin de toutes les abjurations, pour animer, par sa présence et sa piété, ses sujets convertis, à la persévérance; il savait bien que l'exemple du souverain a beaucoup de pouvoir sur ses sujets, et que les mouvements de la dévotion du maître se communiquent aisément au cœur des bons serviteurs. Il caressait ceux qui abjuraient l'hérésie, et leur faisait du bien; il les assurait qu'il les aimerait toujours tendrement comme ses enfants; et de cette façon il attira, par les faveurs qu'il faisait à ceux qui se convertissaient, une infinité d'autres qui espéraient de lui les mêmes grâces. Ce grand prince avait l'art de gagner les cœurs, et son abord était si bienveillant, que, pour peu d'entretien que l'on eût avec lui, on en demeurait charmé. Il visita en personne tout le Chablais, et, comme il avait une science assez passable des choses divines et beaucoup d'éloquence pour réduire les hérétiques, il faisait assembler les principaux habitants des paroisses, et leur déclarait qu'il désirait que tous ses sujets fissent profession de la foi catholique, et leur représentait qu'il n'y avait qu'un Dieu et qu'une

1. Manuscrit des missions, pages 61, 62 et 63.

Eglise, et qu'il ne souffrirait jamais deux religions dans ses Etats.

» Ces discours, dans la bouche d'un souverain qui traitait familièrement avec ses sujets, comme un bon père de famille avec ses enfants, eurent tant de force sur l'esprit du peuple, qu'on vit, *par la grâce de Dieu,* en peu de temps le Chablais converti à la foi catholique. C'était un spectacle digne des yeux de Dieu et des anges, que de voir tous les chemins par où Son Altesse devait passer remplis de ses bons sujets, qui, pour faire paraître la joie qu'ils avaient de se voir sous leur prince naturel et légitime, se prosternaient en terre, et aux acclamations ordinaires de *Vive Savoie !* joignaient le cri de joie inaccoutumé de *Vive le pape !* Ils étaient si fort animés par le zèle de leur prince, et si satisfaits *de ses bontés et de ses caresses,* qu'ils criaient à haute voix : « Nous voulons être de la religion de notre bon prince ! Nous renonçons à notre hérésie ! » Cette déclaration si naïve et si sincère touchait sensiblement le cœur de Son Altesse, car toutes les actions des gens simples ont leur caractère inimitable de sincérité qui frappe l'esprit. Le duc, donc, leur promettait sa protection et sa bienveillance ; il leur touchait la main, et s'abaissait quelquefois jusqu'à les embrasser dans le transport de sa joie et de sa consolation.

» Cet incomparable prince n'épargnait ni peine, ni travail, *ni dépense*, lorsqu'il avait l'espoir de ra-

mener à l'Eglise ceux qui s'en étaient éloignés. Il n'eut pas de peine à ramener à l'obéissance de l'Eglise le petit peuple du Chablais, car il va, pour l'ordinaire, sans réflexion où vont ses maîtres. »

Les choses se passèrent autrement dans la ville de Thonon. On avait ordonné des prières de quarante heures. Je ne m'arrêterai pas à décrire les magnificences puériles de ces cérémonies; les biographes s'extasient à leur sujet. Il y eut des représentations théâtrales, où des colombes apportèrent à Charles-Emmanuel des billets pleins d'une flatterie à nulle autre pareille; on fit parader en triomphe le ministre Petit, et l'on fêta de mille manières les processions des villages qui venaient faire leur soumission au duc et au légat. Auguste de Sales porte à dix mille le nombre des nouveaux convertis[1]. François de Sales, dit-il, prêcha plus de dix fois (page 177). « Son triomphe fut un sermon sur ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi;* passage, dit-il, où les hérétiques dressent leurs plus fortes barricades contre les catholiques, les tournevirant en autant de sens qu'ils se tournevirent eux-mêmes. François examina les plus authentiques, réfutant les objections qu'ils font contre la présence réelle, et apportant la vraie interprétation de ces paroles. »

Résistance des bourgeois de Thonon.

Les cérémonies achevées, il semblerait, au dire

1. Aux villages du Chablais il ajoute comme convertis les habitants de Bonneville, Cluses et Sallanches, qui ne furent jamais protestants.

des biographes, que tous les bourgeois de Thonon s'étaient convertis; il n'en était rien pourtant, et les capucins, après avoir porté aux nues les succès indicibles des fêtes et des prédications, continuent de la sorte[1] : « Toutefois Son Altesse trouva plus de résistance à Thonon que dans tout le reste du duché; il eut de la peine à vaincre l'obstination de quelques gentilshommes et des principaux bourgeois de la ville, qui firent bien voir qu'il est très-difficile de se délivrer d'une ancienne préoccupation fortifiée par le temps. Son Altesse fut donc forcée d'user avec eux de voies assez dures pour les réduire; son autorité étant impuissante auprès d'eux, les caresses et les menaces ne servant de rien, il fit rassembler tous les citoyens et les nobles de Thonon et des alentours; il les réunit dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, et fit garder étroitement la place par le régiment de Martinengue[2]. Le père Chérubin adressa aux protestants un discours énergique, bref, mais démonstratif, après quoi le duc s'exprima en ces termes[3] : « Depuis le temps que, par nos justes et légitimes armes, nous avons recouvré cette province, qui avait été injustement occupée, nous n'avons rien eu tant à souhait que de la voir délivrée de la

1. Manuscrit, page 64 et 65. Vie de François de Sales, par Auguste, page 183.

2. Marsolier, tome I, page 204.

3. Vie de François de Sales, page 182. Nous prions nos lecteurs d'étudier avec soin ce discours, qui résume à merveille les moyens employés pour convertir le Chablais.

tyrannie de l'enfer, de laquelle elle est vexée par l'hérésie ; c'est pourquoi nous vous avons envoyé du beau commencement des docteurs théologiens et prédicateurs de la vraie religion ; car, encore que nous vous eussions bien contraints d'embrasser la religion de votre prince, si nous eussions voulu, néanmoins nous avons voulu vous traiter avec douceur, espérant que vous retourneriez au giron de votre mère. C'est la vérité que nous avons de quoi nous réjouir à l'occasion de plusieurs ; nous les voyons, nous les aimons et ne les oublierons point quand il sera temps de leur montrer notre affection ; mais il y en a qui sont plus durs que les pierres, qui se plaisent au bourbier, et qui, à l'imitation des chats-huants, préfèrent les ténèbres à la lumière. Ces gens, nous les haïssons, et, s'ils ne se convertissent, ils connaîtront ce que c'est d'être en notre disgrâce... Ha, misérables ! qui vous a ensorcelés de n'obéir point à la vérité ? C'est ce que nous voulons savoir ! Faites place ! Que ceux qui portent la croix blanche dans le cœur, qui sont de notre religion ou qui désirent de l'être, se mettent à ma droite, et ceux qui portent les couleurs noires de l'hérésie, et qui préfèrent le schisme de Calvin à l'Eglise de Jésus-Christ, passent à ma gauche !... »

« Ayant ainsi parlé, le duc garda quelque temps le silence. L'échange des places se fit ; plusieurs furent à sa droite ; mais il y en eut *beaucoup* aussi

qui passèrent à la gauche. Alors le Bienheureux François, quittant le côté du duc et s'en allant à ces misérables, leur faisait de très-douces exhortations, leur disant : « Vous n'avez point de honte de faire une action si indigne? vous n'avez donc point d'esprit et de yeux? Au bout du compte, prenez bien garde à vos affaires, car je suis assuré que le duc ne pardonnera à personne. » — Ces *douces paroles* en ramenèrent plusieurs. Puis Charles-Emmanuel, se tournant vers les obstinés, leur dit : « Ce sera donc vous, ô mal-affectionnés que vous êtes envers Dieu et nous, qui ferez l'expérience de notre indignation ; sortez d'ici, indignes d'être portés sur la terre, et dans trois jours videz mes Etats. »..... Les huissiers et les soldats de Son Altesse firent incontinent leur devoir, et ces misérables s'en allèrent en exil à Nyon et vers Genève ; parmi eux on distinguait les sieurs Des Prés et de Brotty, bons gentilshommes, et plusieurs autres de moindre importance. Puis Son Altesse mit à exécution sa volonté par des patentes, en date du 5 octobre 1598. La messe fut rétablie dans toutes les églises, les charges enlevées aux hérétiques, leurs livres brûlés, et toute personne qui ne voulait pas se soumettre à la religion romaine dut quitter le pays. »

Les auteurs contemporains affirment qu'après les événements que nous avons racontés, le calvinisme fut entièrement abattu dans le Chablais, et sa ruine,

disent-ils, fut consommée par l'érection d'une maison de refuge, destinée à recevoir « le petit peuple réduit à la dernière pauvreté, grâce à son obstination dans l'hérésie; car ces gens, dépourvus de secours, ne tardaient pas à se repentir, et il fallait venir à leur aide[1]. » Sans doute, la grande majorité des protestants du Chablais redevint catholique, mais les exceptions furent nombreuses ; une forte émigration se porta sur les terres de Genève ; les villages de Chêne et de Jussy, dépeuplés par la guerre, reçurent les exilés savoyards, et les traces de cette adoption se retrouvent encore aujourd'hui : plusieurs familles, dans les hameaux du Chablais et dans les paroisses genevoises, portent le même nom.

Charité des Genevois envers les réfugiés du Chablais.

La ville de Genève fit de son côté de grands sacrifices en faveur des victimes du zèle de Charles-Emmanuel. Les exilés ne pouvaient croire qu'ils fussent entièrement dépossédés de leurs biens ; aussi vécurent-ils à crédit, espérant de jour en jour que le duc lèverait le séquestre sur leurs revenus. Au bout de huit mois ils se trouvèrent cruellement détrompés ; leur ruine était consommée, et la Vénérable Compagnie des Pasteurs, ne voulant pas que les citoyens souffrissent de cette calamité, prit à sa charge les dettes des proscrits savoyards[2]. Plusieurs

1. Manuscrit des Capucins, page 67.
2. Registres de la Compagnie des pasteurs, 27 avril 1599.

bourgeois de Thonon apprirent des métiers, et peu à peu leur position devint plus tolérable. En 1606, on fit un recensement des sommes souscrites en leur faveur : elles s'élevaient à 2,140 florins.

Dernières violences contre les protestants savoyards.

De son côté, François de Sales était peu convaincu de la réalité des conversions opérées en bloc par l'autorité ducale ; les rapports des jésuites répandus dans les paroisses du Chablais attestaient beaucoup de froideur pour le culte romain. Après la naissance des enfants, les pères et les parrains se donnaient rendez-vous à Jussy pour célébrer les baptêmes [1], et, malgré les menaces et les actes de rigueur, lorsque revenaient les jours de communion des protestants, les émigrations du Chablais ressemblaient à celles qu'on observe dans les campagnes, un jour de foire. Le Bienheureux François de Sales, dûment informé de ces faits, écrivit en 1601 à Charles-Emmanuel [2] : « Je reste ici pour essayer d'attirer le peu qui reste huguenot hors de leur obstination. J'y ai employé tout mon cœur, mais je n'ai rien pu tirer d'eux ; ils sont gens ignorants et de nulle condition ; et après avoir fait ce qui est de ma capacité, et ayant vu que tant de doctes jésuites y ont en vain employé leur industrie, j'ai conféré avec les officiers de Votre Majesté sur les moyens d'en venir à bout, et tous nous sommes d'avis qu'un

1. Registres de la Compagnie, 20 juillet 1599.
2. Lettres inédites, Turin, tome I, page 247.

bon édit de Votre Altesse oblige ses sujets à faire profession de la religion catholique dans deux mois; sinon, il faut les bannir, avec permission de vendre leurs biens. » L'édit fut exécuté ; mais les rigueurs cléricales n'empêchèrent pas un grand nombre de protestants de conserver leur culte en secret. Nous avons vu, dans un précédent chapitre, la manière dont les militaires persécutaient les paysans qui, en 1615, se rendaient dans les temples de Chêne et de Jussy. Ces violences attestent que la foi réformée avait des racines vivaces sur la terre du Chablais. De leur côté, les Genevois ne négligeaient point les intérêts religieux du petit troupeau qui n'avait pas fléchi le genou devant les séductions de la parole et les menaces de l'autorité. Les pasteurs envoyaient en Savoie des livres propres à soutenir la foi. Cette mission excita le ressentiment des religieux d'Annecy, et le Père Chérubin, alors en Maurienne, écrivit au pape pour lui signaler « les poisons imprimés qui envahissaient le diocèse de Genève. » Cette dénonciation valut à François de Sales une lettre pontificale, peu douce à recevoir ; il y répondit en ces termes[1] : « Sa Sainteté est fort indignée contre moi, parce qu'il sort tous les jours un grand nombre de livres hérétiques de Genève, qui inondent le diocèse, ébranlent la foi, et font broncher

1. Panthéon littéraire, François de Sales, tome III, page 156; Marsolier, tome I, page 349.

plusieurs. C'est vrai que l'on fait à Genève beaucoup de livres très-pernicieux ; mais nos Savoyards ne les lisent pas, et je n'ai trouvé d'hérétiques que dans les paroisses naguère occupées par les Bernois et les Genevois (1608). »

Ces protestants disparurent graduellement sous l'action des rigueurs permanentes de Charles-Emmanuel; peu à peu les familles demeurées fidèles à l'Evangile se transportèrent sur les terres de notre république, et, vers le milieu du dix-septième siècle, la religion romaine domina seule dans les paroisses savoyardes voisines de Genève.

Les auteurs ultramontains affirment, que François de Sales répandit les grâces les plus excellentes sur les peuples soumis à sa direction spirituelle. Sans aucun doute, il imprima un développement extraordinaire à certains ordres monastiques de nos environs; mais, les couvents n'étant pas la chose la plus essentielle pour une nation, nous devons examiner l'œuvre du grand prélat, relativement à la prospérité des villes et des campagnes de son diocèse. Voici deux cent cinquante ans que le Chablais est sous l'empire d'un clergé hautement favorisé par Rome et Turin. De son côté, l'Eglise de Genève ne possède d'autres forces que le zèle et la foi de ses fidèles..... Malgré cette disproportion dans les res-

sources, voyons si ce sont les évêques d'Annecy ou les pasteurs de Genève qui ont répandu les bienfaits les plus réels sur leurs troupeaux.

Le saint de l'Eglise savoyarde a-t-il élevé son diocèse au niveau de la métropole protestante?

Des ouvrages savants ou populaires, acceptés par tous les hommes éclairés, ont-ils été répandus sur l'Europe par les héritiers de François de Sales, ou par les descendants de Calvin?

Est-ce en Chablais ou sur la terre genevoise, que l'intelligence s'est développée dans les choses utiles, honorables et dignes de louanges?

Les écoles primaires, qui peuvent donner à chaque enfant une instruction solide et moralisante, ont-elles été instituées dans les campagnes du Chablais ou dans les villages genevois?

Les académies et les colléges, favorisant la culture des lettres et des sciences, imprimant un progrès sérieux aux arts et à l'industrie, se trouvent-ils dans les cités du diocèse de François de Sales, ou dans la ville organisée par Calvin?

Est-ce par l'influence des pasteurs de Genève ou des évêques d'Annecy, que la pauvreté est combattue, l'indigence honorable soulagée, la mendicité anéantie, l'enfance sérieusement protégée contre les vices et la dégradation du vagabondage?

Est-ce les ministres genevois ou les successeurs de François de Sales, qui détruisent les superstitions

grossières, déracinent la crédulité dangereuse, développent chez tous leurs paroissiens l'intelligence des choses saintes, et remplacent la vénération pour la pierre et le bois, par le culte d'esprit et de vérité ?

Est-ce le clergé du Chablais ou la Compagnie des Pasteurs de Genève, qui donne la plus large impulsion à la charité chrétienne dans les temps fâcheux ? Lorsque l'inondation, la famine ou l'incendie désolent les bourgs et les vallées du diocèse de François de Sales, les secours, les vêtements, les dons réparateurs sont-ils fournis par le Conseil épiscopal d'Annecy, ou par les Genevois amis de leur Eglise réformée?

Les Savoyards et les Genevois habitent sur le même sol ; les pluies du ciel et les saisons favorables fertilisent également leurs campagnes ; ils ont la même origine et le même langage; leurs intérêts matériels sont étroitement unis; il est donc facile de juger si c'est le diocèse de François de Sales ou l'Eglise de Calvin, qui a le mieux rempli la mission que Dieu confie au clergé, pour la civilisation et le bonheur des familles et des états.

CHAPITRE XVII.

FRANÇOIS DE SALES ET THÉODORE DE BÈZE.

Parallèle entre le caractère de François de Sales et celui de Théodore de Bèze. — Le vieux réformateur est tenté par le jeune missionnaire. — Bruit de la prétendue conversion de Théodore de Bèze. — François de Sales et Théodore de Bèze à l'Escalade de Genève. — Pouvoir miraculeux de François de Sales. — Mort de François de Sales. — Mort de Théodore de Bèze. — Similitude de leur foi à leur dernière heure. — Conclusion.

Nous avons vu dans les précédents chapitres, que François de Sales et Théodore de Bèze ont puissamment influé sur les événements religieux, dont la vallée du Léman fut le théâtre à la fin du seizième siècle. Outre leur lutte extérieure dans l'Eglise, ces deux grands théologiens soutinrent des relations particulières, dont nous désirons offrir l'analyse à nos lecteurs. Cette étude se trouvant presque entièrement basée sur les récits catholiques, il semblerait qu'elle dût être tout à l'avantage de François de Sales ; mais, au contraire, les faits montreront les tristes moments que passe un homme loyal, quand

il subit la domination absolue d'une puissance souvent peu scrupuleuse dans ses procédés à l'égard de ses adversaires.

Le réformateur et le prélat missionnaire, issus de familles nobles, débutèrent dans la carrière religieuse par de sérieux sacrifices. Lorsque François de Sales apprit à ses parents qu'il voulait entrer dans les ordres, son père s'opposa vivement à ce dessein, et lui présenta la plus riche et la plus séduisante alliance matrimoniale ; le jeune seigneur refusa ce brillant parti, et demeura inébranlable dans sa résolution, malgré les instances de sa famille et la perspective des fatigues attachées au saint ministère.

Théodore de Bèze devait hériter de plusieurs opulents bénéfices dont ses oncles jouissaient ; grâce à cette richesse assurée, la vie s'ouvrait devant lui riante et facile. Mais, instruit dans les croyances évangéliques par Michel Wolmar, son professeur, il abandonna volontiers ces perspectives mondaines ; il sacrifia la plus grande partie de sa fortune, les douceurs et les loisirs des chanoines du 16ᵉ siècle, pour embrasser, à l'âge de 29 ans, les périlleux travaux des réformateurs.

La position sociale et la brillante éducation de ces deux théologiens aplanirent souvent les difficultés de leur œuvre. Leur politesse les fit réussir dans plusieurs affaires, où la grossièreté des usages du siècle aurait fait échouer toutes les négociations.

Souvent des âmes travaillées par le doute ou tourmentées de remords subirent volontiers l'influence de cette onction persuasive, dont Théodore de Bèze possédait le secret aussi bien que François de Sales. Toutefois ces formes chrétiennes, si heureusement employées dans le ministère intérieur de leur Eglise, cette aménité d'expression dont profitaient les membres de leurs troupeaux, furent absolument oubliées dès que les deux théologiens abordèrent la controverse; ils déversèrent sur les hérétiques le mépris et les outrages, sans se douter qu'ils violaient un des commandements de Celui qui, lorsqu'on le chargeait d'injures, n'en rendait point. — Ainsi, nous possédons les traités composés par de Bèze contre les dogmatiseurs protestants, et les épithètes de chiens, de larrons, de scélérats leur sont prodiguées. D'autre part, en lisant les éditions récentes des œuvres de Fr. de Sales, on croirait qu'il a réalisé cette maxime souvent répétée par ses biographes : « Le Bienheureux parlait aux hérétiques avec d'autant plus de douceur, que son âme était plus indignée contre leurs mensonges... » Mais cette retenue et cette dignité de langage sont le fruit de la bonne volonté des apologistes du saint; ils ont modifié avec adresse ou soigneusement retranché les passages dans lesquels le grand prélat se livre à l'esprit du temps. Ainsi, dans les modernes réimpressions du *Traité de la croix,* on chercherait vainement les titres de mi-

nistre morfondu, prêtre indigne, protée, chaméléon, moine défroqué, dont François de Sales affuble le respectable pasteur La Faye, et qui font un si étrange contraste avec la douceur ordinaire de son style : mais ces expressions existent dans l'édition de 1606. — En d'autres circonstances, François de Sales se laissa entraîner à des emportements du même genre (Vie, page 164). Un jour, il trouva chez un réformé le traité de Duplessis-Mornay sur la messe, et il en déchira les pages, déclarant que l'écrivain était un impudent menteur. Plus tard, dans une prédication, « il traita Calvin de *punais,* et prononça ce mot avec tant de modestie que ses auditeurs firent le signe de la croix » (Vie, page 166). — Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet ; il est évident que les biographes de François de Sales lui ont rendu un fort mauvais service en transformant ainsi son caractère ; les critiques et les lecteurs consciencieux ne sauraient souscrire à ces étalages de perfections, qui rappellent les légendes des saints les plus apocryphes.

Tentation de Théodore de Bèze par François de Sales.

Deux hommes aussi célèbres, travaillant dans la même contrée, devaient être mis en relation personnelle, et le pape Clément VIII fut cause de leurs premières entrevues. Au milieu des arides travaux de sa première mission en Savoie, François de Sales reçut le bref suivant (Vie, page 116) : « Cher et bien-aimé fils ! On nous a fait le récit de la piété qui

est en vous et du zèle que vous avez à l'honneur de Dieu, chose qui nous a été fort agréable ; le messager vous fera entendre en notre nom *quelques affaires qui concernent la gloire de Dieu,* et que nous avons fort à cœur ; vous y employerez toute la diligence que nous nous promettons de votre prudence et affection envers le Saint-Siége. — A Rome, le 1er octobre 1596. »

Cette affaire concernant la gloire de Dieu était « la tentation de Théodore de Bèze » [1], que le pape voulait *à tout prix* faire rentrer dans le giron de Rome, espérant qu'après une pareille conquête la défaite de l'hérésie serait assurée. François de Sales se résolut donc à obéir au pape, « malgré le martyre qui l'attendait de la part des Genevois, s'il était trouvé criminel. » — Faisons observer que les ultramontains de ce temps accusent les Genevois des plus lâches procédés envers les catholiques qui traversaient leur ville; puis ils racontent naïvement, que les mêmes Genevois livraient le passage aux nombreux pèlerins allant en Chablais, et admiraient beaucoup leur tenue. Que dans ces temps de guerre, où chaque mois révélait des entreprises du duc de Savoie, nos ancêtres se soient tenus sur leurs gardes, et aient fait aux portes de la ville bonne visite des inconnus, c'était juste ; mais qu'ils aient jamais

1. Ces mots se trouvent maintes fois naïvement répétés par Auguste de Sales, pages 131, 137, 151, 165.

exercé de violences envers les passagers, c'est une calomnie gratuite dont il est impossible de constater un seul trait. François de Sales savait mieux que personne, qu'il n'y avait aucun danger pour lui dans Genève, et ce semblant de martyre, qu'il va affronter en visitant Théodore de Bèze, est encore une de ces fleurs à parfum douteux semées sur sa mémoire par ses maladroits biographes[1]. Toutefois il se recommanda aux prières et aux sacrifices de l'évêque et de tous les prêtres qui furent jugés dignes d'être mis dans le secret, puis il arriva chez Théodore de Bèze. « C'était, dit Auguste de Sales, un beau vieillard d'environ septante ans, et qui affectait la gravité. Le Bienheureux, en entrant dans son logis, n'oublia point les termes de la civilité en le saluant, comme aussi de Bèze le reçut très-courtoisement. » Puis, François de Sales étant demeuré seul pendant quelques minutes, il remarqua un portrait de Calvin avec ces vers mis au bas :

> Hoc vultu hoc habitu Calvinum sacra docentem
> Geneva fœlix audiit
> Cujus scripta piis toto celebrantur in orbe
> Malis licet ringentibus.

En un instant, le jeune missionnaire parodia cette

1. Pour compléter ce récit, nous ajoutons au biographe catholique des extraits d'un travail de M. le pasteur Beaulacre, publié dans la Bibliothèque impartiale, février 1751, et Journal helvétique, 1747 et 1749. Ces détails furent tirés d'un manuscrit touchant la canonisation de François de Sales, conservé au 18e siècle dans la Bibliothèque publique de Genève, et qui a disparu maintenant.

épigraphe : il modifia trois mots, et fit la satyre suivante contre le réformateur :

Hoc vultu hoc habitu Calvinum *insana* docentem
Geneva *demens* audiit
Cujus scripta piis toto *damnantur* in orbe
Malis licet ringentibus[1].

De Bèze étant rentré dans l'appartement, François de Sales lui fit part de sa raillerie poétique, et le vieux théologien en rit de bon cœur. Après quelques propos, l'envoyé de Rome s'exprima en ces termes : « Monsieur ! la réputation de votre doctrine et de votre éloquence est venue jusqu'à mes oreilles, et je vous loue principalement de ce que vous traitez avec courtoisie ceux qui se donnent l'honneur de vous saluer ; c'est ce qui m'engage à vous découvrir les secrètes pensées de mon cœur. » — De Bèze répondit : « Vous procédez envers moi comme j'ai toujours désiré que l'on fît. avec candeur et sincérité ; je tâcherai de satisfaire à vos propositions, selon la petitesse de mon esprit et l'expérience que j'ai acquise depuis tant d'années. — Monsieur, dit alors François de Sales, peut-on faire son salut dans l'Eglise romaine ? — Oui, répondit de Bèze, mais non pas au moyen de cette multitude d'ordonnances et de cérémonies dont vous l'avez surchargée. »

1. Voici la différence : Ceci représente Calvin enseignant des choses *saintes*, que Genève *heureuse* écouta. Les écrits du grand homme *sont admirés* du monde religieux tout entier. — Ceci représente Calvin enseignant des choses *vaines*, que Genève *en démence* écouta. Les écrits de Calvin sont *damnés* du monde religieux tout entier.

Cette manière de procéder si simple et si digne ne convient pas aux biographes contemporains ; ils représentent de Bèze ému, terrifié par cette demande, en proie aux remords intérieurs, tourmenté par les furies vengeresses, se promenant à grands pas durant un fort long temps ; car, disent-ils, « jamais il n'avait pensé à semblable question !!! » Voilà l'inconvénient des livres écrits par des moines ! leur imagination resserrée entre les murs d'un couvent ne peut concevoir les réalités historiques ; il est probable qu'un auteur laïque aurait compris que de Bèze, après cinquante ans de ministère, ne pouvait guère être troublé par une simple question d'un missionnaire de 28 ans, dont toute la gloire consistait pour lors en quelques sermons sans résultats prononcés dans le Chablais.

Néanmoins, la discussion continue, et Auguste de Sales met les paroles suivantes dans la bouche de Théodore de Bèze : « Oui, je ne nie pas que vous ne fassiez votre salut en votre religion, mais vous embrouillez les âmes de trop de cérémonies et difficultés ; car vous dites que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut, tandis qu'elles ne sont que *bienséantes* ; vous faites bien du mal, car les peuples croient cette nécessité des bonnes œuvres par vos prédications, et, le plus souvent ne les faisant pas, ils se damnent misérablement en n'obéissant pas à leur conscience. C'est pourquoi nous avons

fait le chemin du ciel plus facile aux fidèles, à qui nous disons que la foi sauve sans les œuvres, celles-ci étant seulement bienséantes, et point nécessaires. »

François de Sales répondit : « Mais, Monsieur, nier la nécessité des bonnes œuvres, c'est renverser toutes les lois naturelles et divines, qui menacent les coupables de très-cruels supplices, et promettent des lauriers éternels à ceux qui auront fait la volonté du Seigneur. Comment entendez-vous ces paroles de Jésus-Christ : J'ai eu faim, vous ne m'avez point donné à manger ; j'étais malade, vous ne m'avez point visité. Le Sauveur ne damne-t-il pas éternellement ceux qui manquent aux bonnes œuvres ? » — Auguste de Sales ajoute, p. 133 : « Lorsque de Bèze se vit aussi merveilleusement atteint par l'homme de Dieu, il recourut promptement à la mode des hérétiques, comme un singe qu'il était. La colère lui monta au visage, et il proféra des paroles injurieuses et indignes d'un philosophe. Le serviteur de Dieu le voyant si fâché, lui dit : « J'étais venu tout franchement vous exposer mes petites objections ; mais, puisque vous vous mettez en colère, je vous prie de m'excuser, cela ne m'arrivera plus. »

Nous ne pensons pas que de Bèze se soit irrité contre le jeune prêtre ; et même alors il aurait été excusable en écoutant une fois de plus ces indignes et fausses accusations, sans cesse lancées aux protestants contre la prétendue inutilité des œuvres.....

Sans aucun doute, de Bèze dut redire paternellement à François de Sales cette déclaration vingt fois repétée dans ses livres : « La foi qui sauve, c'est la foi qui produit les bonnes œuvres ; plus elle est forte, plus les actions chrétiennes sont fréquentes ; mais si nombreuses qu'elles soient, ces choses dignes de louange ne peuvent nous sauver par *leur mérite,* à cause de leur imperfection, de leur misère et de nos innombrables péchés. Ce qui nous sauve, c'est la miséricorde en Jésus-Christ, donnée gratuitement (puisque nul homme ne peut la mériter), et cette miséricorde, ce salut gratuit, nous porte à prouver par tous les moyens possibles notre reconnaissance, notre amour à notre Dieu, en l'aimant, en faisant sa volonté. »..... Quoi qu'il en soit, la conférence fut rompue, et des Genevois, qui de l'antichambre avaient écouté l'entretien, firent compliment au serviteur de François de Sales sur la ruse et la finesse de leur maître.

François de Sales rendit au pape le compte suivant de cette entrevue (Vie, page 156) : « J'ai commencé par bien espérer de la conversion du premier des hérétiques calvinistes ; je suis entré dans ce but plusieurs fois dans la ville de Genève, mais je n'ai jamais pu avoir la moindre commodité de parler à cet homme en particulier ; jusqu'à ce qu'enfin, trois jours après Pâques, je le trouvai seul, et je fis tout mon possible; mais son cœur n'a point été ému, il

est tout de pierre, étant envieilli dans sa dureté par une longue suite d'années passées malheureusement ! Peut-être le réduirai-je au bercail ; mais que faut-il faire ? » — « Votre zèle, répondit Clément VIII, le 29 mai 1597, est digne d'un serviteur de Dieu ; nous approuvons ce que vous avez fait jusqu'à présent en l'affaire de la réduction de la brebis perdue ; nous cherchons avec passion cette œuvre divine ; poursuivez donc avec le secours de la grâce de Dieu ce que vous avez commencé. »

Nous allons voir tout à l'heure en quoi consistent ces prétendus moyens venus d'en haut.

Cette lettre étant reçue, « François de Sales se résolut pour la seconde fois au martyre (Vie, page 151) ; il alla à Genève, salua de Bèze, et se concilia tellement l'humeur de ce vieillard, qu'il semblait (selon Auguste de Sales) devoir en faire ce qu'il voulait. » Le président Favre assistait à l'entretien. On parlait de choses indifférentes, et le jeune missionnaire brûlait de reprendre la controverse. Des livres couverts de poussière, qui gisaient dans un coin de la chambre, lui en fournirent l'occasion. — Qui sont ces volumes ? demanda François de Sales. — Ce sont les Pères, dont pour le moment je ne fais pas grand usage. — Moi, Monsieur, ne saurais vous dire combien je les estime ; voici un saint Augustin et un passage sur la justification et la grâce... La discussion dura longtemps, et de Bèze fut con-

duit à dire, que les bons mouvements de l'homme étaient grandement difficiles, à moins que le Saint-Esprit ne le poussât perpétuellement ; il alla même plus loin, et nia que, de soi-même, l'homme pût faire validement de bonnes actions. « Le Bienheureux François le réfuta par la similitude de l'horloge. Un horloge est premièrement dressé par un homme expert de cet art, pour marquer toutes les heures du jour, lesquelles il les indique depuis, de soi-même, par le premier mouvement qui lui en a été baillé. Il en arrive ainsi en la justification de l'âme ; car Dieu la pousse premièrement à la vraie componction du cœur ; puis, de soi-même, elle parcourt et parfait tous les autres degrés de la justification. » — De Bèze admira cette similitude, et, selon François de Sales, il ne répondit rien. Toutefois, il est difficile de croire qu'il n'ait pas complété la parabole, en disant : Votre comparaison est juste ; mais, de grâce, achevez-la, et convenez que l'horloge, pour cheminer, a besoin que la main de l'ouvrier lui donne chaque jour nouvelle force, la nettoie et renouvelle fréquemment l'huile des rouages ; sans quoi elle demeurerait immobile et comme morte sous la rouille et la poussière. — François de Sales voulut encore parler de l'autorité de l'Eglise romaine et du mérite des œuvres satisfactoires ; mais il ne put tirer du vieux théologien que les expressions suivantes, accompagnées, selon lui, d'un grand sou-

pir : « Quant à moi, si je ne suis pas au bon chemin, je prie Dieu tous les jours par sa miséricorde qu'il m'y remette. » Sur quoi le jeune prêtre conçut quelque espérance de ces paroles, et promit de revenir bientôt. » — Cet espoir prit la nature d'une réalité dans la correspondance de François de Sales ; car un savant français écrivait de Venise le 8 juin 1597 : « Etant à Morbeuc, un certain jurisconsulte espagnol, s'adressant à nous, s'enquit si nous venions fraîchement de Genève. Je répondis que nous venions de Lyon ; mais que nous nous y étions arrêtés quelques jours. — Y avez-vous donc vu de Bèze? dit-il. — Oui, dis-je, et même je l'ai entendu faisant un prêche. — Comment? dit-il, de Bèze prêchant! Et tous nos gens de Milan ont appris par lettres de Turin, que de Bèze s'était fait catholique, et que, par son exemple, il avait ramené à notre sainte mère Eglise la plupart de cette ville-là, tellement qu'on ne doute nullement d'une bonne paix et amitié entre le duc de Savoie et Genève; et de cela il ne faut point douter, puisque a été ainsi écrit au gouverneur de Milan. Sur ce, baissant les épaules, je répondis que je n'en saurais rien assurer, mais que je ne le croyais pas, sachant que le dit de Bèze était opiniâtre ennemi de l'Eglise romaine et déjà fort viel, en sorte qu'il ne pourrait être aisément fléchi à l'opinion contraire. C'est ce que je vous escris, afin qu'en fassiez part au dit de Bèze avec mes recommandations. »

Avant que cette lettre fût parvenue à Genève, et « malgré la rage des hérétiques, qui (à l'entendre) le menaçaient de tous côtés, François de Sales revint pour la troisième fois tenter de Bèze (Vie, p. 151), et voyant ce pauvre hérésiarque troublé et bourrelé en son intérieur par les aiguillons de sa conscience dépravée, l'homme de Dieu crut que le moment était venu de mettre au jour les moyens secrets dont le pape lui avait confié l'usage ; il s'approcha du vieux réformateur et lui dit : « Monsieur, vous êtes sans doute agité de diverses pensées ; et puisque vous reconnaissez la vérité de la religion catholique, je ne doute pas que vous n'ayez la volonté de rentrer en icelle ; elle vous appelle à son giron. Mais peut-être craignez-vous que, si vous y retournez, les commodités de la vie ne vous manquent..... *Oh, Monsieur, s'il ne tient qu'à cela, selon l'assurance que j'ai de Sa Sainteté, je vous porte parole d'une pension de quatre mille écus d'or tous les ans ; outre cela, tous vos meubles vous seront payés au double de ce que vous les estimerez*. A cette proposition, dit Auguste de Sales, le pauvre Bèze demeura les yeux fichés en terre, sans dire mot ; enfin, il confessa que l'Eglise romaine était la mère Eglise, mais qu'il ne désespérait pas de faire son salut en la religion où il était. Là-dessus, le Bienheureux, voyant qu'il travaillait en vain, s'en retourna à Thonon. » — Ici les auteurs protestants ne sont pas muets, et voici le ré-

sultat de cette tentation aussi déshonorante pour le pape qui l'a ordonnée, que pour le futur saint qui consentit à l'exécuter. « Lorsque de Bèze, dit le manuscrit genevois, entendit ces odieuses paroles, une majesté sévère remplaça sur son visage la bienveillante cordialité avec laquelle il parlait au jeune prêtre ; il lui montra sa bibliothèque vide de livres, car elle avait naguère été vendue pour subvenir à l'entretien de plusieurs réfugiés français ; puis, le conduisant vers la porte : « *Vade retro Satanas!* lui dit-il en le congédiant. » Une tradition orale affirme que de Bèze aurait ajouté ces mots ironiques : « Allez, Monsieur ! je suis trop vieux et trop sourd pour pouvoir prêter l'oreille à de telles paroles »....

Il faudrait bien peu connaître l'esprit des missionnaires catholiques, pour croire qu'ils acceptèrent sans mot dire cette honteuse défaite. Fidèles à leur système, les jésuites, « les meilleurs amis du jeune Bienheureux, » semèrent le bruit suivant (Vie, page 154) : « Ce misérable apostat de Bèze ayant perdu la commodité de traiter avec l'apostolique François, désira souvent depuis de lui parler, et même il se rétracta de plusieurs choses qu'il avait enseignées. » Ce premier message ayant été favorablement accueilli du public ultramontain, on doubla la dose, et la nouvelle se répandit dans toute l'Europe catholique : « Que Théodore de Bèze avait renié la religion de laquelle il faisait profession de-

puis cinquante ans, et même il en avait aussi détourné le peuple de Genève[1]. » Une fois lancée sur les grandes routes, l'affaire acquit des proportions intéressantes ; et l'on apprit en Italie que de Bèze, suivi d'un nombreux cortége de magistrats genevois, s'acheminait vers Rome. Frappé de ces nouvelles et désireux d'en connaître la réalité, le professeur français dont j'ai parlé écrivit de Florence, le 24 février 1598 : « Je me suis souvent émerveillé de cette fausseté répandue contre votre bon ancien. Le bruit s'est tellement espars ici en Italie, que nous-mêmes nous en avons été en quelque doute. Car voilà, étant à Sienne au mois de septembre, je sortis des portes de la ville avec mon disciple pour voir vos ambassadeurs de Genève, qu'on disait, avec grand plaisir de tout le peuple, devoir arriver cette nuit-là, allant à Rome. Nous espérions même vous voir au milieu d'eux ; et nous demeurâmes ainsi hors des portes jusqu'à une heure après le soleil couché; puis, chacun disant que les ambassadeurs avaient pris un autre chemin, nous revînmes à la maison avec un bon appétit de souper. Je pourrais bien vous écrire sur ce propos plusieurs choses aussi ridicules, mais il faut être discret en paroles. »

Un peu plus tard, les bruits concernant de Bèze

1. Réponse à un gentilhomme savoisien, lequel charge les pasteurs de Genève de plusieurs très-impudentes calomnies ; Genève, 1598 ; Bibliothèque publique, brochures du Chablais.

prirent une autre nature (Vie, page 105). « On annonça que de Bèze s'était repenti en quelque façon, et, en mourant, il avait désiré être enseveli dans le cloître de Saint-Pierre (le lieu étant saint); on ajouta qu'il avait reçu l'extrême-onction de la main de l'évêque de Genève. » Pour le coup, le vieux réformateur perdit patience, et, bien que les magistrats de Genève assurassent qu'il ne valait pas la peine de répondre à de « semblables canailles, » il écrivit un petit poëme latin, intitulé *Bèze ressuscité,* où il flagella ses adversaires avec sa verve accoutumée. Les jésuites lui répondirent par l'organe d'un gentilhomme savoisien (brochure citée, page 18) : «En vérité, on dirait que nous avons été assez mal avisés que d'assaillir un pauvre ministrillon, un petit ciron, un homme de rien; eh! quel souci doivent en avoir les catholiques, et que leur importe qu'il soit vivant ou trépassé? »...

François de Sales ne partageait pas l'opinion des jésuites au sujet de Théodore de Bèze; il ajourna ses essais de conversion ; mais, trois ans plus tard, ayant terminé les affaires de Savoie, il voulut de nouveau entreprendre le clergé de Genève, et sollicita de la Compagnie des pasteurs une conférence publique[1]. Les conseillers prirent l'avis de Théodore de Bèze, et voici ses paroles : « Très-honorés seigneurs, ces disputes publiques sont inutiles; il

1. Registres de la Compagnie, 26 septembre 1601.

vient d'en avoir en Languedoc, en Dauphiné, et en d'autres lieux, et cela n'a apporté ni paix, ni édification, mais bien contention et très-longs scandales; car nos adversaires ne confèrent pas pour apprendre, ni pour céder à la vérité, mais pour se maintenir opiniâtrement en leur fausseté; s'ils sont mille fois convaincus, ils vont se vanter qu'ils nous ont mis à bas. Voyez, messieurs; si cette conférence a lieu dans Genève, ce sera comme auparavant : on fera courir grand bruit jusqu'à Rome que Genève est ébranlée, qu'elle va rentrer au giron, qu'ils ont vaincu les ministres sur tous les points, au grand scandale des Eglises et trouble des bonnes âmes. Du reste, la Compagnie des pasteurs est prête à cette défense; mais, pour bien montrer que celui qui la propose n'y va pas de franc jeu, qu'il soit entendu qu'on prouvera la vérité de la religion par le moyen des seules Ecritures canoniques, et que ne seront trouvés bons que les témoignages concordants à icelles. » — Le Conseil proposa cette condition à François de Sales, et ne put obtenir de réponse claire et précise sur ce point essentiel. La conférence n'eut pas lieu, et, comme l'avait prévu Théodore de Bèze, « on fit sonner jusqu'à Rome la couardise des pasteurs genevois, qui refusaient par peur la discussion avec M. de Sales. »

L'année suivante, un événement solennel rapprochait de nouveau François de Sales et Théodore de

Bèze, et le beau rôle était encore dévolu au réformateur. C'était le lendemain de l'Escalade, le 13 décembre 1602. Théodore de Bèze, atteint d'une complète surdité, n'avait point eu connaissance du combat livré pendant la nuit ; lorsque, le matin, il apprit la délivrance de Genève, il voulut remercier publiquement le Seigneur de la grâce merveilleuse dont il était témoin sur le déclin de sa vie : il prononça une courte et fervente prière dans la cathédrale, et bénit le peuple entassé près de la chaire évangélique. Charles-Emmanuel et François de Sales avaient préparé, pour la réussite de l'Escalade, un service d'un autre genre. Le duc voulait célébrer la messe de Noël dans le temple de Saint-Pierre de Genève. Il prit, en conséquence, toutes les mesures nécessaires. Claude Granier étant mort, François de Sales fut précipitamment choisi pour lui succéder dans l'épiscopat d'Annecy ; le 1er décembre 1602[1], il reçut la visite des chanoines de Saint-Pierre de Genève, et leur adressa ces paroles significatives : « Je vous salue ici, messieurs, en attendant que j'aie bientôt l'honneur de vous voir en votre ville. » Le 8 décembre, son sacre eut lieu, et Charles-Emmanuel comptait tellement sur le succès de l'entreprise, qu'il avait fait partir de Turin[2] des mulets chargés

1. Panthéon littéraire, vie de François de Sales, tome III, page 46.

2. Histoire du connétable de Lesdiguières, contenant toute sa vie, par Louis Videl, son secrétaire; 2e édition, Grenoble, 1649, page 436. *« Entre autres ornements, les mulets portaient huitante quintaux de cierges blancs. »*

es ornements nécessaires pour improviser un ma-
nifique autel et une splendide illumination dans la
athédrale genevoise. Les troupes ducales ayant été
attues, les cérémonies du sacre de François de
ales durent être singulièrement troublées par la
ouvelle de cette immense déconfiture ; les décora-
ons destinées à Saint-Pierre retournèrent à Turin,
t le nouvel évêque dut renoncer pour longtemps à
espérance de s'asseoir sur le trône pontifical de
enève.

Dès que François de Sales fut élevé à la dignité
piscopale, la puissance miraculeuse dont il avait,
u dire de son neveu, fait preuve en Chablais, s'ac-
rut au point d'égaler celle de Notre-Seigneur Jésus-
hrist ; Auguste de Sales n'a reculé devant aucun
lasphème sur ce sujet, et son livre contient un ca-
ılogue de miracles exactement calqués sur ceux des
vangiles[1]. En voici quelques-uns que nous trans-
rivons bien à regret, mais il faut qu'on sache à
uel point le mensonge et la folie se sont emparés
es actes de François de Sales, trois ou quatre ans
près sa mort. « Un matin, dit son neveu, le saint

1. En voici la liste : Crucifix rayonnant contre François de Sales ;
pt démons chassés ; François de Sales préservé du naufrage et de
ruine d'une maison ; femme furieuse guérie ; femmes délivrées des
ngers de l'accouchement ; trois moribonds guéris ; un mort ressus-
té ; un sourd et muet guéri ; trois insensés guéris ; deux prophéties
érifiées ; trois transfigurations ; le temps devenu serein ; une tem-
ête apaisée ; la Trinité vue d'une manière inénarrable ; plusieurs
sions merveilleuses ; pains et poissons multipliés ; vin transformé ;
ıfant guéri de la fièvre.

évêque traversait le faubourg du Bœuf à Annecy ; il rencontra Perrine Gard, femme d'un notaire, portant une petite fille qui tremblait misérablement de la fièvre. Il l'interrogea quelle maladie elle avait ; la mère répondit : Hélas ! Monseigneur, il y a trois mois qu'elle est tourmentée de la fièvre quotidienne ! Alors le saint évêque la toucha doucement à la joue, et dit en baillant sa bénédiction : Dieu vous guarisse, ma fille ! A l'heure même la fille s'écria : Oh ! ma mère, je suis guarie, Monseigneur m'a touchée ! » (Vie, page 561.)— « François de Sales se trouvait un jour à Frangy ; on lui présenta un domestique du baron de Monthoux qui était travaillé d'une si furieuse rage, qu'il courait jour et nuit hurlant et battant la tête contre les arbres et les murailles ; on le présenta au faiseur de miracles, justement comme il se levait de table après dîner. Le bienheureux François le caressa, le fit pourmener à ses côtés, lui tira fortement les cheveux ; au même instant le pauvre insensé se sentit *tout-à-fait guéri et remis en paix.* » — La transfiguration s'est renouvelée pour François de Sales. « Un dimanche, il terminait sa prédication et adressait sa prière à Dieu, lorsqu'il fut vu de tout le peuple entièrement rayonnant, et environné d'une si grande et éclatante lumière, qu'à peine pouvait-il être bien discerné dans icelle, mais plutôt semblait qu'il fût lui-même tout converti en lumière. Outre toute l'assistance, qui fut ravie de

ce prodige, *plusieurs chanoines en eurent la vue distincte.* » (Vie, page 543.)

Dans un pays aussi pauvre que la Savoie, la multiplication du pain et des poissons, la pêche miraculeuse et le miracle de Cana devaient être reproduits ; aussi le biographe ne perd pas cette belle occasion de donner carrière à son génie inventif. « Le grand évêque, dit-il, visitait l'abbaye de Sixt ; pendant qu'il y demeurait, des foules de personnes vinrent de toutes parts traiter des affaires avec lui. Le saint se lamentait de l'énorme dépense que tout ce monde occasionnerait aux bons religieux, lorsqu'on rapporta que le Giffre était plein d'une si grande quantité de poissons, que jamais la rivière n'en avait produit tant, ni de si gros. Mais, voici bientôt un plus excellent miracle. Les chanoines donnèrent 240 repas à leurs hôtes ; l'économe calcula qu'on avait bu autant de vin que deux chevaux pouvaient en porter, et plus mangé de 360 livres de pain ; or, après le départ du saint évêque, on trouva que la provision du couvent n'était pas plus diminuée que si la communauté n'avait hébergé personne. » (Vie, p. 517.) — Le miracle du vin eut lieu à Saint-Jeoire. La chaleur était suffocante, et François de Sales arrivant chez l'aubergiste du lieu, le seul qui fût dans le bourg, demanda du vin. L'hôtelier lui dit : « Monseigneur, je n'en ai point, sinon du poussé et du corrompu ; je vous conseille plutôt de boire de l'eau ;

car si vous buviez de ce vin, peut-être, et sans peut-être, vous seriez malade. » Toutefois le saint répondit : « Faites-nous voir quel vin c'est. » On lui en apporta dans un verre. Le Bienheureux en goûta, et, lui rendant le verre : « Voilà, dit-il, de très-bon vin ; ne manquez point d'en bailler à nos gens. » Si jamais personne fut étonné, ce fut bien notre hôte, qui but dans le même verre que son bienheureux évêque, et trouva que c'était un très-excellent et puissant vin ; il en bailla aux serviteurs, lesquels, craignant de n'en pas trouver d'aussi bon là où ils allaient coucher, en remplirent des flacons et des cantines qu'ils portèrent avec eux. Après le départ du saint, l'hôte mit ce vin en vente, et le débita pendant deux jours à seize sous le pot, tant il était puissant. » (Vie, page 512.)— Les démons éprouvèrent maintes fois la puissance de François de Sales. « En 1621, à Annecy, comme il sortait de la messe, accourut devant lui une femme qui était malheureusement tourmentée de l'esprit malin ; elle implora son aide et le supplia de lui donner de l'allégement ; il la toucha, la leva tant soit peu, la pressa par les épaules, lui bailla sa sainte bénédiction, et elle fut à l'heure même délivrée, l'esprit immonde sortant de son corps avec un fracas et un tintamarre non pareils. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce pénible sujet ; mais nous devons stigmatiser l'acte

d'impiété que le chanoine Auguste de Sales ne craint pas de commettre en terminant l'histoire de son oncle. Les apôtres et les prophètes auraient regardé comme le péché contre le Saint-Esprit la pensée de comparer une créature humaine à Celui qui est l'image du Dieu invisible. Le biographe de François de Sales ne montre pas les mêmes scrupules, et, après en avoir demandé licence à Jésus-Christ, il conclut son livre en se mettant lui et son bienheureux parent en lieu et place de l'apôtre saint Jean. « C'est, dit-il, le fils et le neveu que François aimait qui a écrit ceci, et qui en rend témoignage et sait que son témoignage est véritable. François de Sales a fait beaucoup d'autres choses qui ne sont pas écrites en ce livre, et, si elles étaient écrites, je ne pense pas que le monde pût les contenir. » François de Sales, s'il eût été encore de ce monde, n'aurait jamais permis une semblable profanation ; il y aurait, au surplus, de l'injustice à le rendre responsable des folies de ses contemporains, touchant sa puissance surnaturelle. En effet, sauf sa croyance aux victoires obtenues par l'exorcisme sur les démoniaques, jamais il ne fait mention de son pouvoir miraculeux dans les ouvrages écrits de sa main ; du moins nous n'en avons pu trouver la moindre trace ; et ce silence, relativement aux dons extraordinaires de l'Esprit Saint, ne serait pas un mince argument contre ces prodiges, si leur caractère fabuleux ne les mettait pas en dehors

des faits qui doivent trouver place dans les études historiques.

Heureusement pour la mémoire de François de Sales, son biographe a respecté ses derniers moments, et, se tenant dans les limites de la vérité, il nous en laisse un tableau plein de vie religieuse et empreint d'une piété profonde.

Les travaux et les fatigues de François de Sales avaient détruit sa santé ; il croyait pouvoir mener de front l'administration matérielle de son diocèse et la composition de nombreux ouvrages, mais cette double tâche abrégea ses jours. En 1622, âgé de 54 ans, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie ; il était pour lors à Lyon. Les médecins jugèrent le cas sans remède, vu les complications que de nombreuses infirmités y ajoutaient. Un religieux qui se trouvait présent lui dit : « Monseigneur, si Dieu avait destiné cette heure pour celle de votre mort, ne vous conformeriez-vous pas à sa volonté, et ne la prendriez-vous pas patiemment? » Le malade répondit : « Autant m'est cette heure qu'une autre ; Dieu est le Seigneur ; qu'il fasse tout ce que ses yeux verront être bon, et dispose de moi comme il voudra ; je prendrai le tout patiemment. » Le religieux lui demanda de répéter ces paroles de Notre Seigneur : « Père, s'il est possible, que cette coupe s'éloigne de moi ! » François de Sales n'y voulut point consentir. mais il dit en joignant les mains : « Que votre volonté

soit faite, et non pas la mienne! Je me confie en Jésus-Christ, lequel pour moi a été livré entre les mains des méchants, et a subi le tourment de la croix. » Le frère assistant, poussé sans doute par une de ces inspirations qui ne se trouvent guère que dans les cellules des couvents, lui cita l'exemple des plus grands saints, qui avaient appréhendé la mort. « Ils avaient bien raison, dit le malade, selon la parole de l'Ecriture: O mort, que votre mémoire est amère! » Les médecins ordonnèrent alors qu'on le laissât en repos. Quelques instants après, un autre frère lui demanda s'il ne voulait pas qu'on priât Dieu pour lui. « Ah! dit-il, oui certainement. — Ne vous ressouvenez-vous pas de la vierge Marie? ne voulez-vous pas la prier? » Il répondit: « Je l'ai priée tous les jours de ma vie. » En disant cela, comme il s'endormait, le dévot ecclésiastique l'excita puissamment en disant: « Eh, monseigneur, que pensez-vous de la foi catholique? ne seriez-vous point peut-être huguenot? — Ah! s'écria-t-il, que Dieu m'en garde! ce serait une trop grande trahison! » Un peu plus tard, un autre moine, aussi bien disposé que le précédent, sollicita François de Sales de répéter la prière de saint Martin: « Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail. » Loin de prononcer ces orgueilleuses supplications, il dit d'une voix ferme: « Je ne suis qu'un serviteur inutile! Lavez-moi, Seigneur, de mon iniquité, et déli-

vrez-moi de mes péchés ! » — Les médecins espérèrent combattre le mal en cautérisant et brûlant le crâne et la nuque du moribond ; il souffrit cette affreuse douleur sans prononcer une seule plainte. Tout fut inutile : le grand théologien expira le 28 décembre 1622, universellement regretté des catholiques, pour lesquels il s'était montré un père plein de dévouement, un pasteur animé d'une inépuisable charité.

Quelques années auparavant, Dieu avait aussi rappelé Théodore de Bèze. Plus favorisé que ses collègues, il était parvenu jusqu'à l'âge de 86 ans, et, ce qui est fort rare en ce monde, il avait vu l'estime et la reconnaissance des citoyens l'entourer jusqu'à sa mort. Les dernières années de sa vie se passèrent dans la retraite et le repos. En 1598, il abandonna la prédication, à la suite de forts vertiges qui le saisirent en chaire. Dès-lors, il se concentra sur la méditation des choses saintes, et les seules nouvelles concernant le salut de la patrie pouvaient l'intéresser encore aux affaires de ce monde. De continuelles insomnies l'éprouvaient beaucoup, mais il savait les adoucir par la lecture des psaumes, et, au lieu de ces mots d'impatience et de murmure qui troublent si fréquemment les nuits sans sommeil des personnes irréligieuses, le pieux vieillard redisait avec David : « Je bénis l'Eternel ! ses conseils font le sujet de mes pensées durant les veilles de la nuit ; mon âme

est tranquille ; ton souvenir, Seigneur, est présent à mon esprit ; je pense à toi, parce que tu as été mon défenseur ; je tressaillerai de joie à l'ombre de tes ailes. »

Dans les conversations avec ses amis, de Bèze prononçait constamment des passages relatifs à son état. « Dieu nous a créés afin que nous marchions dans le chemin des bonnes œuvres, » redisait-il avec saint Paul. Il avait composé de courtes prières, telles que les suivantes : « Oublie ce que j'ai fait, Seigneur, et conduis ce que je ferai à l'avenir.... Seigneur, achève ce que tu as commencé, afin que je ne fasse pas naufrage au port ! » Il méditait fréquemment ces paroles de saint Bernard : « Seigneur, nous voulons te suivre ; nous voulons aller avec toi et par toi. Nous voulons te suivre, parce que tu es la vérité ; nous voulons aller par toi, puisque tu es le chemin, et à toi, parce que tu es la vie. »

Cette élévation dans les sentiments religieux se maintenait chez le vieux réformateur, malgré le dépérissement de ses forces corporelles, qui ôtait tout espoir à ses amis. De Bèze connaissait son état ; parfaitement soumis à la volonté divine, plein de repentir et d'humilité au souvenir de ses œuvres, oubliant leur nombre et leur éclat, pour ne songer qu'à ses imperfections morales, plaçant tout son espoir dans les mérites de Jésus-Christ, il attendait son dernier jour sans inquiétudes. En octobre 1605,

toute possibilité de le conserver plus longtemps s'évanouit. Les ministres de la Faye et Perrot, qui l'assistaient chaque jour, prévinrent la Vénérable Compagnie que l'état du malade avait considérablement empiré, et que sa fin semblait proche[1]. Les pasteurs voulurent visiter encore une fois leur ancien chef spirituel : ils s'entretinrent avec lui de l'excellence de la connaissance de Jésus-Christ, et de la paix que l'âme du fidèle trouve dans la miséricorde acquise pour le temps et l'éternité. De Bèze les remercia de ces bonnes paroles, et les pria de lui pardonner les fautes et les erreurs qu'il avait commises durant son long ministère. Cette visite parut ranimer tant soit peu le malade ; mais la réaction fut mortelle : le lendemain, à peine pouvait-il suivre les prières de ses amis. Il languit ainsi jusqu'au 13 octobre. Le matin de cette journée, se trouvant moins faible, il se leva quelques instants, et s'informa de l'état de la ville. On lui dit que tout était paisible ; il rendit grâces à Dieu, et prit un léger repas ; mais bientôt une défaillance le saisit, on le porta sur sa couche, et sa mort fut si calme qu'on ne s'aperçut point de son dernier soupir.......

Ainsi moururent ces deux hommes, que séparèrent durant leur vie les croyances les plus opposées.

1. Registres de la Vénérable Compagnie, 4 et 14 octobre 1605.

Lorsque sonna leur dernière heure, ils ne songèrent plus à la rivalité de Rome et de Genève; ils oublièrent les Confessions de foi, les décisions des conciles, les formes du culte, les anathèmes dogmatiques et les controverses irritantes. Tout ce travail des passions humaines sur le champ de l'Evangile disparut à leurs yeux; une seule parole sortit de leurs lèvres : Mon Père, ta volonté soit faite et non pas la mienne!..... Une seule espérance demeura vivante..... Mon Sauveur, ta grâce me suffit!.... Et dans cette unité de l'esprit, ils s'endormirent en la paix du Seigneur.

Frères des communions rivales! nous nous agitons et nous nous divisons pour beaucoup de choses, et cependant une seule est nécessaire. Puissent les derniers jours de ces grands serviteurs de Christ nous servir de leçon! et Dieu nous donne, pendant que luit encore le jour où nous pouvons travailler, de saisir la bonne part qui ne pourra point nous être ôtée!

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CORRESPONDANCE

DES ÉGLISES ÉTRANGÈRES AVEC LA VÉNÉRABLE COMPAGNIE DES PASTEURS DE GENÈVE, DE 1564 A 1632 [1].

Pau, 16 mars 1567.

Viret aux magistrats de Genève.

Magnifiques et très-honorés seigneurs, depuis que je vous ay escrit de mes nouvelles estant encore à Orange, les ennemis de l'Euangile ne se sont espargnés à me donner toutes les trauerses qu'ils ont peu, et à me poursuyure par tous iniques moyens, quelque prouision et letres patentes que i'eusse obtenues du roy; mais Dieu ayant pitié de moy m'a finalement retiré d'entre leurs mains et m'a conduit en ce pays de Béarn, auquel j'ai esté par plusieurs fois et de grande affection appelé par la Royne, qui en est dame soueraine, où se fera maintenant mon ministère selon la grace qu'il plaise à Dieu me donner. J'ay trouué le pays assez propre pour ma santé, laquelle, par la grace de Dieu, est maintenant en meilleure disposition qu'elle n'a esté de longtemps, nonobstant que ce n'est pas sans débilité, tant pour raison de l'aage que des maladies et afflictions passées. La Royne est de fort bonne affection à auancer le règne de Dieu et à faire qu'il soit seruy et honoré selon sa parolle par tous ses suiets, et espérons que par sa venue prochaine que nous

(1) Ces lettres sont en si grand nombre, que nous avons dû en restreindre la publication aux plus intéressantes.

attendons elle fera son devoir à mettre toutes choses en bon ordre pour l'auancement de l'évangile. Elle a receu une fort grande joye de ma venue, et me porte toutes les faueurs qu'il est possible, de sorte que j'ay de quoy louer Dieu de ce qu'il luy a pleu me préparer un tel logis pour y séiourner tant qu'il lui plaira en continuant ma course au ministère qu'il m'a commis, veu que mes infirmités m'ont empesché de la parachever entre vous, comme il m'en avait donné le desir. Mais combien que par distance de lieu je sois de corps grandement séparé de vous, et plus que je n'ay jamais esté, toutesfois je demeureray tousiours vostre très-humble et très-obéissant seruiteur, bien prest à m'employer en toutes choses èsquelles je vous pourrois faire humble seruice.

Magnifiques et très-honorés seigneurs, après vous avoir remercié très-affectueusement de tant de bénéfices que de si longtemps j'ay receus de vous, et m'estre recommandé très-humblement à vos bonnes grâces, je prie notre bon Dieu et père qu'il vous maintienne tousiours ès siennes en toute prospérité, et qu'il soit tousiours vostre conducteur et protecteur contre tous vos ennemis, comme il a fait jusqu'à présent, et qu'il bénisse de plus en plus vostre sainte Compagnie et toute vostre Eglise.

Vostre très-humble et affectionné seruiteur,

Pierre Viret.

Brinon, 18 novembre 1561.

J. Berthet à la Vénérable Compagnie.

Grâce et paix par nostre Seigneur Jésus-Christ vous soit multipliée à jamays. Amen.

Messieurs mes très-honorés pères et frères en Jésus-Christ, il vous plaira m'auoir pour excusé que ne vous aye escript plus tôt de mon estat et gouvernement suyuant la charge que m'a esté commise du Seigneur pour servir en son Esglise : ç'a esté d'autant que Monsieur nostre frère M. Bartholomy Corredon vous en a escript, mesme de ma réception des Eglises auxquelles je fus envoyé, à sçauoir de Saint-Aignan et Montrichard, lesquelles pensant recevoir un Apollo ou un saint Paul ont treuué un homme sans élé-

gance de parolles et de bien peu de sçauoir, et de beaucoup moins hardy (mais plustost malaisé à porter une si grande charge), ont mieux aymé retenir celuy qu'ils avaient jà en main, et qui ab hominibus non per hominem introductus erat in gregem Domini, comme celui que Dieu leur avait envoyé légitimement. Or, je proteste devant mon Dieu et vous que nonobstant toute timidité, ne suis nullement tombé en confusion devant mes frères, ains ay esté aduoué de la plus saine partie, assavoir des dyacres du dit Montrichard, avec lesquels je allay à Tours par deuant nos frères les ministres. Monsieur le ministre de Cheivry et Monsieur de la Plante qui avaient entendu en délibération de ceux de Montrichard, pensant qu'ils m'eussent renuoyé, ils escriuirent soudain disans qu'ils en auoyent faict (de quoy n'estoit informé nullement), jusqu'à ce que je vins à eux au dict Tours avec les dyacres, lesquels ayant ouï et appris d'eux du devoir que je faisois à mon arrivée selon les grâces que le Seigneur me donnoit, m'exhortant qu'encore que j'eusse lors ouy quelque mescontentement de ceux de Montrichard, que je ne laissasse à poursuyvre faire mon devoir et les ayant comme frères, ce que je promis, leur ayant conté la ...... d'aulcuns blasphémateurs, et la dispute surüenue du mérite des œuures. Ce nonobstant estant retourné au dit Montrichard en délibération d'exercer ma charge, et ayant pris conseil avec Monsieur le baillif de Saint-Aignan, fus requis par le dict baillif d'aller avec luy à Saint Aignan pour exhorter comme j'auois fait là, et pour mon devoir m'en allay avec luy. Dieu sait lors l'affliction et le marrisement que je reçus en mon esprit, je ay cela de la main de nostre Dieu qui l'a faict, voulant me monstrer quelles étaient mes forces et de la sapience humayne. Le Seigneur nonobstant m'a fortifié; j'ay exhorté publiquement et en présence du Consistoire devant plusieurs doctes personnages; par l'advis de Monsieur Corredon me fut conseillé de demander tesmoignage de ma souffisance (la souffisance je la recognay de Dieu et non de moy), d'autant que le dict baillif de Saint-Aignan disoit: Messieurs de Genève que ne nous ont-ils enuoyés de ceux que preschent par delà, et retenu ceux qu'ils nous enuoient pour eux. J'ay demeuré au dit lieu Romorantin espace de deux moys et demy environ, non pas que je fusse inutille, car je fus requis d'aller pres-

cher les dimanches à un villaige nommé ..... Et cependant estois entretenu en la maison de Monsieur le gouverneur de Romorentin, en enseignant et catéchisant les enffans et ceux du château qui estoient au service du dict Monsieur le gouverneur, pour m'exercer. Cependant il aduint grand trouble à Saint-Aignan ; nul des Eglises de Saint-Aignan et Montrichard ne s'est enquis de moy et ne m'ont mandé aucune nouvelle durant ces deux moys et demy, jusques à ce que eux estant repris des autres Esglises de leur faute et légèreté d'avoir des ministres qui se sont introduits eux-mêmes, et qui sont de mauvaise réputation, ils m'ont mandé lettres requérant que je les alle servir à Montrichard, et que me receuraient auec celuy qu'ils ont nommé leur ministre. Maistre Jean Chatagnier m'a escript que je alle travailler auec lui à l'œuvre du Seigneur, et que Messieurs de Mothe me receuraient par leur moytyé. Je leur ay respondu que je ne pouuois en bonne conscience exercer ma charge auec ceux qui se sont introduits en ma bergerie, et que je n'y pouuois aller par une moytié, mais que j'estoys recquis de plusieurs parts tout entier, et que j'auais fait promesse pour seruir quatre paroisses aux villages Brinon, Clémont, Cerday et Pierrefitte. Ayant ouy ma responce ont enuoyé encores une aultre foys me sommer de venir par homme exprès portant un billet signé de leur concistoire, demandant descharge à la sommation qui m'auait esté faicte. La réponce leur fut faicte de la part de l'Eglise de Romorentin, ceux du Consistoire signés. De plus ils m'ont fait escrire par Monsieur des Plantes que je me trouuasse au Synode en la ville du Mans, environ 60 lieues loing. On leur a aussi respondu, car il faillit que j'allasse demander conseil à Messieurs mes frères de l'Eglise de Romorantin, qui de leur grâce ont faict responce avec moy aux dictes lettres que n'y pouuois aller d'autant que nagueres j'étais reuenu d'une grande maladie, et que je n'estois tenu d'aller si loing n'estant en rien coupable, mais s'ils me vouloyent demander quelque chose, je leur respondray au Synode de la prouince d'icy. Je suys venu à Gyen, où je me suis trouué le 7 novembre ; M. de Collonge y a présidé, mais rien n'est venu par quoy je sache ce qui aura esté ordonné en leur synode du Mans. Je sers aux Esglises susdites auec condition et jusques ce différend soyt vidé. Je y ay esté enuoyé estant requis par l'Eglise de

Romorantin, et présenté aux dictes Esglises par Monsieur Du Tertes, ministre d'Aubigny. Au reste, Messieurs mes pères et frères au Seigneur, je vous puis certifier que ce bon Dieu qui n'oblye jamais les siens m'a donné depuis ces fascheries tel corage et assistance par son Saint-Esprit que oncques je n'eusse pensé, qui est cause que d'autant plus je m'asseure sur ses promesses en sa bonté et miséricorde, ayant exaucé les prières de son Esglise et les miennes particulières. Espérant qu'il me fera (comme jà il a fait) cette grâce de se servir de moy, vous priant de bon cœur, mes frères, m'auoir pour recommandé en vos prières, de vous en souuenir, affin que nostre bon Dieu et père continue à augmenter ses grâces et sa bénédiction sur moy et sur les troupeaux qui me sont commis, lesquels jà il faict multiplier. Donnez luy en louanges et actions de grâces. Il faict parler celuy qui n'a ny grâce de langage, ny sçauoir, ny expérience. L'Eternel en soit bény éternellement, me recommandant humblement à la bonne grâce de Monsieur nostre père et frère en Jésus-Christ Monsieur Caluin (ici en marge « et Monsieur Pierre Viret »), et de vous tous et de Messieurs les seigneurs et magistrats, et de toute l'Eglise de par dellà, que Dieu veuille maintenir et garder en bonne paix et prospérité, continuant sa bénédiction qu'il enuoie sur vous tous à son honneur et gloire à tout jamais. Amen!

Le frère porteur de la présente est d'ici, de Brinon, où je suis; il est de l'Eglise, et n'ai poinct ouy de reproches de luy; il a bon tesmoignage de paroisse. Il désire se retirer de par dellà et aprendre quelque vocation. Je prie les frères de l'adresser où il y a mestier. Je n'oblyray, s'il vous plait, vous pryer présenter mes humbles recommandations à M. de Normandie et aultres Messieurs les dyacres. Dieu soit auec vous tous. Amen.

Vostre frère, fils et humble seruiteur à jamais.

Jaques Berthet.

Paris, 2 avril 1566.

Le Consistoire de Paris à M. de Chandieu.

Monsieur, nous auons veu la lettre qu'auez écrite à Monsieur de l'Estre, laquelle il nous a communiquée pour auoir

nostre aduis sur ce que luy mandez de faire une préface à vostre livre de la discipline, au nom des Eglises du Vexin français. Car, quant à luy, il n'est point d'aduis que la préface se face en ce nom, pour plusieurs raisons desquelles il vous escrit au long, mais est d'aduis qu'elle se fasse au nom des Eglises d'Isle de France. Touttesffois encores a-t-il volu avoir vostre consentement sur cet aduis, duquel après avoir consulté et délibéré ensemble, nous auons estimé qu'il seroit encore meilleur et plus expédient ou que la dicte préface se face en vostre nom, si tant est que vous vouliez souffrir que le livre soit publié en vostre nom, ou du moins indéfiniment au nom d'un ministre de la Parolle de Dieu ; non pas que nous n'eussions bien désiré que le livre eust esté publié mesme au nom de toutes les Eglises de France, comme aussi nous connaissons qu'il ne contient que la confirmation de la discipline qui est pratiquée presque en toutes. Mais on nous a proposé plusieurs inconuénients, mesme Monsieur le cardinal de Chastillon s'estant persuadé que nous le voulions faire imprimer en ceste ville, nous escrivit une lettre pour empescher l'édition, disant qu'il n'estoit pas raisonnable que deux ou trois ou peu de gens baillassent la loy aux autres, et qu'il falloit que la discipline que on vouloit estre observée par toutes les Eglises eust esté premièrement receue et approuvée par toutes les Eglises, voire après longue et meure délibération ; ains, si on la mettoit en auant sans estre communiquée à tous, il se pourroit trouver gens, voyre mesme des nostres, qui escriroyent aussi bien à l'encontre qu'on auoit escrit à l'encontre de celle de Morely, et que son exemple deuoit nous faire sages. Qu'il falloit attendre qu'on eust une plus grande liberté avant d'establir une discipline, qu'il fauldroit puis après possible changer, non sans quelque trouble de l'Eglise. Voilà en somme les principales raisons par lesquelles il dissuadoit l'édition du livre. Et depuis naguères son ministre, Monsieur de la Haye, est venu en ceste ville pour nous dire qu'il s'opposoit au nom de son colloque à ce que le livre ne fust imprimé, ains qu'il fust transcrit en plusieurs coppies, qui fussent communiquées à toutes les Eglises, afin que chacun en vint prest au prochain synode général qui librement se pourroit convoquer, et qu'alors on arresteroit d'un commun accord quelle discipline on suyuroit par toutes les Eglises de France.

Tout lequel propos nous avons prins comme d'un homme embouché de Morely, et qui semble ne se pas soucier beaucoup de discipline. Je vous ai bien voulu faire ce discours affin que vous entendiez comme satan s'efforce d'empescher par tous les moyens que le livre ne vienne point en auant, ou que s'il y vient ce ne soit point sans trouble et contradiction. Parquoy faut-il plus prudemment aduiser d'obuier tant qu'on pourra à tous inconvéniens, lesquels il nous semble que nous ne pourrons pas fuir si la préface est faite au nom des Eglises de l'Isle de France. Car, en premier lieu, il est à craindre que quelqu'un ne se trouue qui dira que la chose ne luy a point esté communiquée, et que quelques-uns ne calomnient ceste Eglise comme si elle voulait faire la métropolitaine (comme nous reprocha dernièrement Monsieur de la Haye), faisant au nom des autres Eglises ce qu'elle auroit trouvé bon sans leur en communiquer. Les aduersaires aussi pourroyent dire que les Eglises de l'Isle de France voudroient avoir une discipline à part, et prendroient occasion de là de dire que nostre discipline ne seroit point une discipline comune à toutes les Eglises, et plusieurs aultres telles Eglises qu'ils pourroient calomnier. Je ne parle point du mescontentement des seigneurs de Chastillon, qui nous ont advertis de ne le faire imprimer, et qui pourroyent penser que nous aurions tout à propos emprunté le nom des Eglises voisines pour mieux couvrir nostre jeu.

Je ne nie pas que quelques-uns de ces inconuénients ne puissent arriuer quand le livre s'imprimera au nom d'un particullier, soit qu'il se nomme, soit qu'il supprime son nom : tant y a qu'il nous semble que la chose sera moins subjecte à deuis et calomnie, et cependant espérons que le fruict n'en sera pas moindre. Nous vous osons promettre que tel se vante d'escrire contre, qui après l'avoir veu sera muet, et pleut à Dieu qu'il eust esté imprimé il y a demi an, car tel parle bien haut qui auroit le caquet bien rabaissé. Et pour ce nous ne sommes pas d'aduis que vous différiez plus longuement l'édition, si bon vous semble. Combien que je ne veux dissimuler que Monsieur de Saules nous écriuit il y a environ trois sepmaines qu'il estoit d'aduis qu'on ne le fist encores imprimer, pour ce qu'il voyoit que cela ne plairoit guères à Messeigneurs de Chastillon, et pourtant il estoit d'aduis qu'on en fist faire des copies qu'on feroit courir

par toutes les Eglises, et quand on verroit l'opportunité de le faire imprimer, qu'on le feroit avec plus de faueur et d'aultorité. Mais ce conseil nous a semblé incommode, pour ce que l'exécution en est fort longue et puisque nous ne sauons si vous y auez depuis adiousté, osté ou changé quelque chose, et cependant il est à craindre que l'erreur de nos aduersaires ne gaigne pais et ne prenne racines, les fidèles n'estans munis d'aucun contrepoison, veu que comme vous sçauez leur opinion est fort plausible et populaire. Nous vous escriuons toutes ces choses à l'occasion de la préface, affin que vous aduisiez sellon la prudence que Dieu vous a donnée, et consultiez avec les excellens personnages qui sont près de vous de ce que sera le plus expédient pour la commune utilité des Eglises et pour la gloire de Dieu.

Lequel je prie, Monsieur, vous vouloir enrichir de plus en plus de toutes ses grâces, et vous conserver longuement pour sa gloire, me recommandant très-humblement à vos bonnes grâces et saintes prières et de mademoyselle de Chandieu.

Monsieur, m'estant trouvé à la closture de ces lettres, je vous ay bien voulu présenter mes humbles recommandations.

Votre humble frère, La Mare.

P. S. L'estat des affaires de nostre maison vont tousiours quasi le mesme train et vont plustost en amendant qu'en empirant, Dieu merci. Nous avons soustenu depuis trois mois divers assaults et bourrades, mais Dieu nous a garantis surtout pour le regard de nostre conférence générale; le zèle papistique est si fort enflammé de fureur par la crierie des caphards, que nous craignons fort qu'il rallume quelque feu de sédition, et n'eust esté la veneue de Monsieur le connestable, ils eussent esté plus à craindre. Il est vray qu'il nous faict esclairer de près, mais si est-ce qu'il a rabroué les séditieux et donné quelque crainte. Ainsi il nous profitte plus qu'il ne nous nuit. J'ay esté bien joyeux d'avoir eu ceste charge de vous escrire, pour vous fayre ressouvenir de moy comme de celuy qui vous vouldroit faire toute sa vye très-humble seruice. J'ay esté rappelé en ceste ville depuis Noel pour y demeurer d'ordinaire. Monsieur de la Cousture est pour trois mois à Rouen. J'ay veu depuis

naguères Monsieur de la Riuière, qui dit qu'il ne veut bouger de son pais d'Aniou. Je luy escris bien souuent de nos nouuelles, et s'il vous plaist luy escrire je luy feroy aisément tenir vos lettres. S'il vous plaist escrire, adressez vos lettres chez le sire Pierre Gouion, sous la Tonnellerie. Je me recommende de rechef à vos bonnes grâces.

Vostre bien obeissant frère et serviable amy,

P. Merlin, dit l'Espérandieu,
au nom de tous.

---

14 juin 1564.

Le Consistoire d'Orange à la Vénérable Compagnie.

(Copie de l'arrest faict contre Me Matthieu de Villa, ministre de l'Eglise refformée d'Aurenge.)

Au nom de Dieu.

En la classe tenue à Saint Pol, le sixiesme jour de juing mil cinq cent soixante-quatre. Touchant le faict proposé par Monsieur Chabbert, député de l'Eglise d'Oranges, contre M. Matthieu de Villa, ministre de la dicte ville, par le quel faict a été chargé de crisme de paillardise. Après meures délibérations, et veues les escriptures, enseignemens et mémoyres à ces fins exibées, le dict de Villa, sur ce ouy, a esté conclud et arresté qu'il feroit confession et réparation publique en la dicte Eglise et Assemblée ung jour de dimanche. Ensemble a esté et est déposé du ministère et suspendu des sacremens, jusques à ce qu'il soit plus à plain cogneu du dict faict en plus grande assemblée, et d'autant que la dicte Eglise est par ce moyen despourveue de pasteurs, sont admonestées villes de Colthezon et Jonquières la secourir et acommoder de leurs ministres comme ils verront estre nécessaire, et nouvellement requiert celuy de Jonquières ne les abandonner que ils ne soient pourveus.

Planchier, secrétaire.

(**Copie de Remonstrance faicte par le dict De Villa à Messieurs du Concistoire d'Oranges.**)

Grâce et paix par Jésus-Christ vous soit multipliée et à tous ceulx qui l'ayment d'un cœur pur.

Estant constant que tout Concistoire devenant congrégé despoille les affections particulières, laisse les haynes et déplaysirs passés, et se propose le jugement de Dieu pour modérer et régler les négoces spirituels de l'Eglise, ay voleu mettre la main à la plume pour vous escrire, Messieurs mes frères, que, à grand joye, je vois la bonté divine corriger mes faultes, abatre la présomption de mon jugement et me retirer du danger périlleux qui se présentait, et me humilier à toutes les desjections et mespris du monde. Je cognay à ce le juste jugement de Dieu, et le prie de me donner force et persévérance pour porter ma croix.

Je suis aussi de l'autre costé dolen de l'escandalle que satan allume de jour en jour contre son Eglise, diffamant la saine doctrine, le S. ministère et sacremens sous la coleur des faultes particullières d'aulcuns. Je pense, frères, vous avoir souvent admonestés et dict que les faultes secrètes se doibvent secrettement corriger et demeurer cachées, les publicques estre publicquement punies pour donner crainte ès autres. Et les jugemens et ordonnances de l'Esglise doibvent demeurer secrets jusques à l'heure de leur publication pour garder que le monde n'accroisse le mal et n'amoindrisse le bien, et que les enfans ne tumbent dans la payne de Cham, qui se mocqua de la nudité de son père. Pour l'honneur de Dieu, pouruoyez à ce que vos propos secrets de l'Eglise ne sortent sur les chemins et rues.

Aussi, Messieurs et frères, comme il vous a semblé bon, et à nos frères tenans la Classe de l'Esglise à St Pol, que l'administration de mon ministère soit suspendue jusques à ce que le synode y ait aultrement proveu, je loue Dieu qui me donne loysir d'estudier pour moy, et vous pouruoir d'ung meilleur pasteur que moy, et ne veulx appeler ni différer de fere ce que tous fidelles doibvent. Plus tost vous prieray augmenter que amoindrir en mon endroict l'ordonnance de nos frères. Seulement vous prieray prendre garde que l'honneur de l'Esglise et vostre proffit ne s'amoindrisse et prenne domaige.

Aussi, Messieurs, dernièrement demandant à la Classe d'estre absoult et déclaré libre de vostre Eglise pour plusieurs respects, Monsieur Chabert a respondu n'y pouuoir consentir, pour ce qu'il ne vous l'auoyt communiqué. Parquoy estant agrégés, vous prie me donner liberté d'aller ès universités ou escolles où pourray profiter à l'avancement du règne de Christ, et de me pouvoir lier ou donner pour ung ou plusieurs ans à ceulx que me requerront. Car le Seigneur nous deffend de mettre en terre le talent du Seigneur, et que ceux qui allument la chandelle ne l'allument pour la mettre sous le muids, mais sur le chandelier, pour luyre à tous ceulx de la maison. L'autre rayson est ne devons vivre du bien de l'Eglise sans travailler en icelle. En vous servant j'ay despendu le peu que Dieu m'auoit donné. Comment pourrais-je sans rien fayre manger vostre substance? Il a plu à Dieu me donner bon moyen de viure, je ne peus que de le suyure et gaigner mon pain honnestement. Autre rayson est que je vous déclaray l'an passé que je n'estais suffisant ne idoyne pour régir une telle Eglise que ceste cy. Ce que vous confirme et asseure, très-bien cognoissant ma foyblesse et la grandeur et gravité du poix de vostre Eglise, et vous certiffie que la charge passe ma teste.

Oultre considérez le dommaige de vos maisons et consciences. Ceulx qui ont imprimé oppinion senestre de moy ne se vouldront fier à mon dire, ne prendre les sacremens de mes mains. Et comme cecy vous touche jusques au salut de vos âmes, vous auez argument suffisant non seullement de me donner congé, mais de me prohiber du tout de vous seruir à l'aduenir.

Aussi considérez le bien que Dieu vous donne estre tant grand que aulcungs des plus fameux du Daulphiné seront joyeulx vous servir, entre lesquels est Monsieur La Combe, Mons[r] E......, Monsieur le ministre de l'Argentière, Monsieur Bosseie, jadis advocat de son excelence, qui sont tels que ne suis digne leur deslier les soliers.

Finalement considérez ung bien que Dieu nous donna en commun, que une grande partie de vous et moy désirons bien fort une mesme chose, et loueront Dieu de voir que je ne leur donne plus censure, et que n'aye la peine de les arguer ne increper. Aussy feray-je d'en estre exempt. Joinct Messieurs, que jamais homme ne se rendra vray obéissant à

l'Eglise tant qu'il sera forcé croyre celuy auquel il veult mal, dusse celuy qui servira estre son vouloir, portera petit et sera comme le lambruschier.

Des gaiges passés qui pendent jusques au paiement ne vous escrips chose, veu que cognoissez le debvoir.

Plusieurs choses demeurent à dire, lesquelles quand vous playra m'appeller réciteray comme Dieu m'aura donné.

Dieu, par sa bonté, veuille conserver vos estats et vous augmenter ses grâces et paix. Amen.

D'Oranges, ce jourd'huy, 10 de juing 1564.

Par vostre serviteur en Jésus-Christ,

Mathieu La Ville.

Messieurs et frères, après avoir escript l'autre lettre, s'adressant à vous, Messieurs du Concistoire de Genève, avons esté d'aduis vous envoyer une copie de l'arrest donné par la Classe à Sainct-Pol contre M. Mathieu de Villa, nostre ministre, ensemble une remonstrance par luy faicte à nostre Concistoire tenu le jour contenu. A sa dicte remonstrance, où estant tous assemblés, fusmes d'aduis l'appeler à nostre Concistoire, s'il obeyrait à la dicte censure. Et luy ayant faict lecture de la susdicte censure, respondit qu'il ne l'avait ainsy entendu et n'avoir opinion d'estre desmys du ministère, sinon suspendu jusques à plus grande assemblée, ne moings faire telle reparation et confession publicque. Parquoy de telle censure se sentant grevé, en appelle au premier synode, requérant du dict appel luy estre faict acte. Et au cas qu'il fust contrainct à telle confession, il prétend accuser les tesmoins qui ont déposé contre lui de faulceté, combien qu'il ayt confessé le contenu de leurs dépositions. A ce que luy fust repondu que du dict appel ne pouuons octroyer acte. Car cela appartient au magistrat, veu mesmes que à la Classe il déclaira ne se voloir aulcunement appeller, ains se soubmettre à la censure de la dicte assemblée, comme depuys a confirmé. Ainsi qu'appert à la remonstrance par luy faicte, ci-dessus mise. Quant au faict de quoy s'agit, le présent pourteur vous en informera à la vérité. Parquoy, Messieurs et frères, sommes fort dolens et gémissons qu'ung tel escandalle soit survenu en nostre Esglise. Donc vous prierons nous donner quelque bon aduis et conseil comment nous nous pourrons conduyre en ceste

affaire. Et ce faisant prierons le Seigneur vous donner sa grâce, nous recommandans semblablement aux vostres.

D'Orange, ce 14 juin 1564.

Vos frères et meilheurs amys, le Concistoyre d'Aurange, et pour iceulx :

De Georgiis, secrétaire.

Genève, 29 mars 1569.

Th. de Bèze au Comte Palatin, touchant le sieur Aubrecht.

Monseigneur et très-illustre prince, j'avoys cy-devant escrit à Monsieur Sturmius et à aultres comme le seigneur Aubrecht estoit prest, comme aussi il a tousiours esté de donner à entendre ses raisons devant quy il plairoit à vostre Excellence, pour puis après faire promptement tout ce qui seroit trouvé bon et raisonnable. Depuis est arrivé par deça Monsieur le maire de Limburg, auquel le dict Aubrecht a déclairé que son intention n'est et n'a iamais esté de plaider avec Votre Excellence, qu'il honore et révère comme il doit, mais au contraire qu'il la faict iuge de sa cause entièrement, après qu'il luy aura pleu entendre la vérité de tout le faict. De ma part, comme ie l'ay tousiours par cy devant escrit, ie puys dire que i'ai tousiours trouvé et cognu ce personnage tant rond et homme de droicture, que j'espère qu'ayant bien entendu le tout ne le trouverez en faulte aulcune, de bonne conscience, ne qu'il ait voulu faire son profict particulier de cest argent, veu que ie say fort bien qu'il n'y a iamays espargné de son bien propre quand il a esté question de l'employer pour la religion, et puis asseurrer devant Dieu, Vostre Excellence, que les capitaines françois partans d'icy avoyent promis et juré s'ils recevaient argent à Montbéliard d'aller au service de Mr le prince d'Orenge, sus laquelle promesse l'argent a esté baillé, ou pour le moins l'intention du dict Albrecht a été de le bailler, comme ie croy que plus à plein il escrit à Vostre Excellence. Au reste, Monseigneur, j'ay dict de bouche au présent porteur de quelle part ie tenois les advertissemens que i'ay ces iours passés enuoyés à Vostre Excellence, affin qu'elle sçache qu'ils ne sont à

mespriser. C'est aussi chose asseurée qu'il y a grand estonnement partout entre les ennemis, et mesme à Lion, où ils ont faict courrir un faux bruit ces iours passés, comme si tout estait perdu pour Monsieur le prince de Condé. Mais cela n'a guières duré. On faict bruit de la descente d'un secours papal qui vient. Mais il ne se voit pas encores. Monsieur de Savoie a faict des edicts pour la seureté de ceux qui sont sur ses terres, et fait ou souffre cependant que les ennemis y tuent ou fassent prisonniers les paoures fidelles, et avecques grande cruaulté, que le Seigneur saura bien venger quelque iour, donnant cependant patience aux siens.

Monseigneur et très-illustre prince, je prie nostre bon Dieu et père qu'en continuant et multipliant ses grâces de plus en plus sur Vostre Excellence et sur les vostres, il la maintienne en sa saincte et digne garde.

De Geneue, ce 29 de mars 1569.

Th. de Besze, très-humble et obéissant serviteur de Vostre Excellence.

Genève, 12 juillet 1567.

La Vénérable Compagnie aux Esglises Vaudoises du Piémont.

Très-chers frères, comme nous auons eu matière de nous resjouir de ce que Dieu vous avait allégés des grandes oppresses auxquelles vous auez esté enserrez pour un temps, aussi nous a ce esté un grand regret d'entendre que maintenant vous soyez en différent, et que vous boudez les uns contre les aultres pour ce que aulcuns voudroient que tout ce qui a esté passé et conclu se retractast. Nous vouldrions bien que vous eussiez peu obtenir meilleure condition et seureté. Mais pour ce qu'on souhaistast, si deuons nous, quoy qu'il en soyt, acquiescer à ce que Dieu donne, nous prions ceulx qui ne se peuuent contenter sinon en ayant tout ce qu'ils désirent, qu'ils pensent un peu mieulx et de plus près à ce qui est dict que Dieu donne grâce aux humbles. Mesme quand tout sera bien regardé, la forme d'accord que vous a octroyée vostre prince est assez à vostre advantage. Or, tous ceulx qui vous ayment vous gratifient

que vous soyez passés à si bon marché. Il reste la seureté, en quoy je confesse que vous avez occasion de vous défier, comme de faict nous en sommes en crainte et souci avec vous, mais il n'y a autre remède que de vous remettre en la saincte garde de Dieu, espérant qu'il ne laissera pas impuny celuy qui faussera sa promesse. Tenez-vous certains que si celuy qui vous a donné sa foy attente rien contre vous, sa desloyauté luy tournera à confusion. De vostre costé gardez-vous bien de rien innover pour rompre le lien auquel vous estes astreints. Nous avons nostre leçon toute claire au pseaume 15, qu'il nous fault garder la foy promise, mesme à nostre domaige. Or, afin de n'entrer point en longue dispute, toute ceste cause est si bien décidée au prophète Jérémie, que ce nous doibt bien estre assez de ce qu'il en parle au chap. 34. Car pour ce que le roy Sédéchie et les Juifs estans faits tributaires au roy de Babylone, depuys avaient changé de conseil, maschinoyent à se révolter, il leur est dict que leur suiection en sera beaucoup pire et plus estroite. Car quand il leur est reproché qu'ils ont passé par le milieu de la génisse, c'est à cause du serment solennel qu'ils auoyent presté avec sacrifice. Parquoy, très-chers frères, nous vous prions et exhortons au nom de Dieu de ne point redoubler le mal, et ne faire des entreprises qui seront maudites d'en haut et ne prospèreront jamais, et que vous estimiez plus le secours que Dieu donnera à vostre simplicité, si vous estes injustement circonuenus, que tous remèdes illicites qui vous pourroyent mieulx plaire de prime face. Croyez qu'en parlant ainsy nous ne sommes point hardys à vos dépens, mais nous avons telle compassion et solicitude de vous, comme nostre fraternité le requiert, ... Nous vous conseillons fidelement et vous proposons ce que Dieu nous a donné à cognaistre de sa volonté, ce que nous voudrions qu'on fist enuers nous en cas semblable.

Sur quoy, très-chers frères, après nous estre recommandés à vos bonnes prières, nous supplierons nostre bon Dieu vous tenir en sa protection, vous gouuerner par son Sainct Esprit et vous donner de le servir en vraye perséuérance.

Ce 12 de juillet 1567.

La Rochelle, 13 avril 1571.

Le Synode de la Rochelle aux Conseils de Genève.

Magnifiques seigneurs, outre tous les biens et plaisirs que nos Eglises ont receu par vostre moyen, nous pouuons à bon droit compter pour ung des plus grands la présence de Monsieur de Besze, nostre très-honoré frère, en ceste nostre assemblée, à laquelle nous ne doutons point que Dieu ne l'ait enuoyé, et vous ait mis au cœur de luy permettre le voyage, suivant la requeste qui vous en a esté faicte, pour singuliers biens et proffits que non seulement ceste assemblée, mais généralement toutes nos Esglises en recepvront cy après. Qui est cause, Messieurs et magnifiques seigneurs, que n'avons voulu faillir à vous escrire la présente pour vous remercier très-humblement de la faueur que vous nous avez faicte en cest endroict, vous suppliant de continuer une si sainte affection envers nos Eglises, au nom desquelles aussi nous vous offrons tous plaisirs et services là où il vous plaira nous enuoyer. Et parce que la royne de Navarre vous escript touchant Monsieur du Saules nostre frère, nous vous supplions ne luy refuser une si juste requeste, pour l'espérance que nous avons que sa présence servira grandement ès lieux où il a esté enuoyé. Quant aux aultres particularités de nostre assemblée, nous nous asseurons qu'en entendrez plus de Monsieur de Besze que ne vous en pourrions escrire. Nous vous dirons seulement que Dieu nous y a faict sentir infinis tesmoignages de son assistance, lequel nous supplions, magnifiques seigneurs, vous conduire par son Esprit, bénir et enrichir de plus en plus vostre heureuse république de toutes ses grâces et bénédictions.

De la Rochelle, ce xiij^{e} apvril 1571.

Vos très-humbles et obéissants à vous faire service,

Le synode national des Eglises refformées de France.

Au nom et par le commandement du synode :

CHANDIEU.

26 Octobre 1570.

Articles auxquels Ludovic de Birague veut assujétir les Habitans de Valcluson.

Les articles que le Seigneur Ludovic de Birague requiert que les Consuls et peuple de Valcluson passent et lui promettent garder inviolablement, et à faute de quoy ne leur veult permettre le comerce accoustumé en son gouvernement et terres du Roy en Piémont.

Premièrement, qu'ils n'aient à prendre les armes contre le service du Roy, ni aydent en rien ceux qui les auront prinses ou prendront.

Ne machineront aucune chose contre l'Estat de sa dicte Magesté, principalement deça, et s'ils en sont advertis, me le feront incontinent entendre.

Ne remettront Estrangiers en nombre ne de qualité en leurs vallées sans premièrement me le faire sçavoyr, et ne le faisant, seront traités comme rebelles à sa dicte Magesté.

Voulant de tout ce que dessus qu'il apparaisse par escript signé de tous les Consuls d'icelle vallée avec une procuration générale des peuples de la dicte vallée, et particulière pour cest effect, qui s'attachera à l'attestation qui sera tant au nom des dicts Consuls que des habitans de la dicte vallée.

Lors je me contenteray de leur donner le commerce.

Fait à Saluces, le xxvj[e] de octobre 1570.

De La Rochelle, 10 juin 1571.

Jeanne d'Albrecht aux Syndics de Genève.

Magnifiques seigneurs, considérant le sainct zèle et affection que vous auez à la gloire de Dieu et à la restauration de ses Esglises, dissipées par les orages et tempestes procédées des guerres ciuilles et troubles derniers; et d'aultre costé la désolation récente des Eglises de la principaulté d'Aurenge; lesquelles Messieurs les princes d'Aurenge et

conte Ludouic son frère, mes cousins, désirent sur toutes choses restablir en entier, maintenant que le roi monseigneur les a faict remettre en icelle princ[te]; pourquoy fere et y pouuoir aussy mettre et establir à ce commencement tel et si bon ordre qu'il serue à l'aduenir de règle certaine à ung chacun, ils desirraient sur toutes choses que tel restablissement peust estre faict et ordonné auec l'assistance de Monsieur de Bèze, qui est cause, magnificques seigneurs, que je vous ay bien voulu fere la presente en faueur des susdicts prince et conte, et vous prier bien affectueusement de leur accorder pour l'amour de moy le dit sieur de Bèze, et de voulloir à ces fins l'envoier pour se transporter en la dicte principauté, afin de vacquer à si bons et saincts effects qui méritent bien sa présence. Et ce pour deux moys seulement. En quoy faisant, outre que mes susdicts cousins vous demeureront particullièrement obligés de telle faueur, j'en prendray de ma part telle revenge qu'il vous plaira en tous les endroicts où jauray moyen le vous fere paraistre, d'aussy bon cœur que sur ce je vous présenteray mes affectueuses recommendations à vos bonnes graces, priant le créateur vous donner, magnificques seigneurs, en parfaicte santé longue vie.

De la Rochelle, ce dernier de juing 1571.

Vre bien bonne amie.

(Signé de la main de Jeanne d'Albrecht) JEHANNE.

Genève, 27 janvier 1579.

Th. de Bèze à l'Eglise de ...... en lui envoyant un ministre.

Messieurs et très-honorés frères, comme par cy deuant nous auions estimé que le Seigneur vous auait envoié nostre frère M. Bouquin, affin de non seulement restaurer les ruynes de vostre Eglise, mais aussi de demeurer auec vous pour redresser tout l'édifice, aussi avons-nous esté marris d'entendre qu'il en avait esté autrement, et croiés, s'il vous plaist, que sy en cela il y avait de la faulte (ce que nous ne vouldrions dire pour n'auoir pas entendu comme le tout

s'est passé), tant y a qu'il n'y en a point eu de nostre part, et si n'auons point cognu que ce changement soit advenu par aucun mescontentement qu'il ayt de vous. Au contraire, partant d'icy, il me déclaira son vouloir estre de retourner aussitost vers vous, comme les présens porteurs vous pourront attester. Ce néantmoins il en est advenu aultrement, et n'estant les Esglises tellement rangées qu'il soit besoin d'entrer plus auant dans cette matière, dont aussy nous présumons qu'il rendrait bon compte, le Seigneur ne vous a point abandonnés, pourtant vous présentant en sa place, celuy qui vous a rendu les présentes, homme de la doctrine, preudhommie et suffisance duquel nous vous rendons tesmoignage par les espreuves de toutes sortes, bonnes et longues, et bien aspres, après lesquelles il a pleu au Seigneur le beneir grandement. La gloire en soit à Dieu. Nous l'avons doncques prié de vous secourir en ceste nécessité, à quoy il s'est finalement accordé. Il est vray qu'estant lyé à l'Eglise de Mascon, qui n'a peu encores se relever jusques à présent, il ne pourroit et ne vouldroit aussi rompre ce lien que de leur vouloir et par l'ordre de la discipline establie. Mais il nous a promis d'estre à vous pour le moins trois mois, Dieu luy en faisant la grâce et à vous pendant lesquels ou Dieu luy donnera plus grande liberté s'il le vous a ordonné, ou Dieu nous en mettra en main quelqu'autre s'il luy plaist de se servir de nous, qui sera du tout vostre, en quoy nous nous employons de tout nostre pouvoir, si vous voyés que besoin soit de nous y employer. Vous adviserez donc, s'il vous plaist, de faire entendre comme le tout s'est passé à nos très-chers frères de par-delà, auxquels les présentes serui-ront, s'il leur plaist, de lêttres d'envoy, esfin que tout se passe tant en cestte affaire qu'en toutes aultres par l'ordre establi, selon que le Seigneur a ordonné en son Esglise. Vous gardant soigneusement de tous coureurs et qui voudroyent entrer vers vous autrement que par la porte. Au surplus, très-chers frères, sachans que vous avez beaucoup souffert en ces derniers tems, ce qui ne peut estre advenu sans grande dissipation telle que de soymesme amène la licence des armes, après auoir prié nostre Seigneur, qu'il luy plaise par sa grande bonté leuer sa main de dessus son pauvre peuple, aussi vous exhortons-nous à prendre garde à vous à ce que le Seigneur vous faisant ceste grâce, de

vouloir réparer les bresches de sa maison au milieu de vous, comme nous entendons que M. Bouquin avait commencé, il n'y ait nulle resistance, mais au contraire chascun se laisse manier à l'esprit de Dieu, et mêsme qu'en cet endroit il y ait une saincte emulation à qui sera le premier rengé et le plus obeissant à la volunté de nostre Dieu, faisans honte à ceulx quy vouldroient parmy une si saincte Compagnie se montrer reuesches ny difficiles, afin qu'en peu de temps le temple du Seigneur se voie nettoyé des pollictions de ces guerres.

En ce faisant, croyez que le Seigneur amolira le cueur des plus aduersaires, pour vous laisser en paix, ou qu'il rompra leurs desseins mauuais s'il y en a, ou s'il luy plaist et s'il est bon que ceste épreuve soit plus longue, il vous baillera bons et seurs moyens plus que jamais pour cognoistre qu'il est le protecteur des siens, comme faisant le contraire il ne fauldrait attendre qu'après la verge le baston, après le baston la barre de fer, dont j'espère que le Seigneur vous préseruera et nous aussi. Le supplians, Messieurs et très-honores frères, vous fortifier et consoler et vous multiplier ses graces à ce que son œuure soit parachevée en vous, après nous estre bien fort recommandés à vos prières.

De Genève, le 27 de Janvier 1579.

Vostre entier et humble frère au Seigneur,

Th. de Besze, au nom de la Compagnie.

Genève, 27 janvier 1581.

La Vénérable Compagnie au Consistoire de Metz.

Messieurs et très-chers frères. Notre frère, Monsieur Buffet, employe le temps de par deça à bien et diligemment estudier, et nous confirme de plus en plus au témoignage de piété et modestie que nous vous avons rendu de luy. Nous aurions esté bien aises que vous mesmes luy eussiez ordonné l'estat que luy voulez fayre, le temps qu'il se debvra façonner de par deça devant que d'estre apellé au ministère. Et ne vous eust pas esté malaisé de considerer avec Monsieur de Combles, vostre frère, qui sort fraischement et

sçait l'estat de ceste ville et à quel prix un homme de tel âge et qualité se peut entretenir, combien vous luy eussiez deu distribuer par an. Toutesffoys, puisque vous vous en rapportez à ce que nous trouverons bien en nostre Compagnie, nous y avons advisé au mieux qu'il nous a esté possible pour ne vous grever et pour luy donner moyen de s'entretenir petitement ou médiocrement. C'est que luy bailliez soixante écus sol par an. Nous vous asseurons qu'il sera assés contant et qu'il mesnagera cela pour payer sa pension et pour achepter ce que luy faut de livres et d'habits. Et qu'aussi vous approuverez sur cela nostre advis et vous y tiendrez. Sur laquelle asseurance nous luy avons faict bailler par Sire Pierre Cartier la somme de trante escus sol pour sa pension de demy année, laquelle a commencé dès le premier octobre dernier passé, que l'avons retenu pour vous, et que nous luy avons avancé l'argent pour son vivre, lequel nous avons repris sur la dicte somme. Il vous plaira mettre ordre qu'il reçoive cy après ce qu'il faudra aux termes qui viendront, cependant que le Seigneur le disposera pour servir à vostre Eglise, à laquelle nous prions Dieu et esperons par sa grâce qu'il fera bon et fidèle service.

Vous nous demandez advis de deux points par vostre lettre. Le premier c'est de ceux qui estant de vostre Compagnie, se seroyent servis des devins pour vouloir apprendre ce qu'ils cherchoyent, lesquels vous avez esté d'advis de priver de la Sainte-Cène pour quelque temps, et qu'ils feroyent recognoissance de leur faulte publiquement en Eglise devant que d'y estre admis : suspendant en outre de sa charge celuy qui estoit diacre en vostre Eglise, qui les a empeschés de faire la dicte recognoissance et s'oppose à vous en ce faict, comme si vous usiez trop rigoureusement de la discipline ecclésiastique, laquelle toutesffoys il avoyt auparavant constamment deffendue avec vous. Nous sommes marris qu'un tel personnage se face ce tort, qu'ayant si bien commencé il ayt si mal persévéré en ce point, et qu'ayant auparavant cheminé par l'Esprit, il achève maintenant par la chair, voulant maintenir ès siens ce que nous ne doutons point qu'il n'eust promptement condamné ès aultres. Et prions Dieu qu'il luy oste toute acception de personnes pour luy donner gloire, et esperons aussi que

Dieu luy fera la grâce d'y mieux penser et par une bonne repentance sattisfaire à l'Eglise et vous donner contentement. Mais comme il faut que Dieu règne en son Eglise, il ne nous semble pas que vous ayiez peu proceder aultrement envers luy que vous avez faict. Il nous semble de mesme de ce que vous avez fait envers son beau-frère, sa femme et son fils, qui au veu et sceu des papistes ont usé de si malheureux moyens. Ce n'estoyt point une loy temporelle que celle que Dieu a donnée aux Juifs contre ceux qui recouroyent aux devins et anchanteurs, les condamnant à mort. Et Saul l'a très-bien entendue et prattiquée ès aultres. Elle a eu un tel fondement, que si aujourd'huy les magistrats faisoyent leur debvoir, ils puniroyent ce crime des plus rigoureuses peines. Et parmy la corruption et ignorance de la papaulté là où on a aboli pour la plupart ce qu'il faloyt cognoistre des péchés, ancores on a tousjours excommunié publiquement ceux qui estoyent tombés en cestuy-ci. Ce qui nous faict esbahyr qu'il s'en puisse trouver aujourd'huy de ceux à qui Dieu a donné sa cognoissance qui ne veuillent recognoistre de combien il les supporte, quand après qu'ils sont tombés en ce crime, il se contente qu'ils recognoissent leur faulte en son Eglise. Se rendant par ce moyen honorables devant Dieu et ses anges qui s'esjouissent de la repentance du pécheur, et devant les fidèles auxquels ils sont par ce moyen en ediffication et s'acquièrent a eux-mêmes un singulier repos de conscience et bénédiction de Dieu, qui leur pardonne ce péché et selon sa promesse les veut exalter et honorer quand ils se seront humiliés, luy faisant l'honneur qui luy appartient. S'ils ne se rangent à leur debvoir, si doivez-vous faire le vostre et user de la discipline, comme vous l'avez bien et sainctement advisé. Mais nous espérons que Dieu leur fera la grâce de se montrer vrayes brebis quoy qu'elles se feussent égarées pour un temps, et de se submettre à la discipline du Seigneur, à laquelle nul n'a résisté qu'à sa ruine et nul ne s'y est submis franchement qu'à son grand bien et consolation, comme il leur fera la grace d'expérimenter. Quant à l'aultre point, il nous semble bien que les personnes se font grand tort de nier leur faulte devant l'Eglise de Dieu, et qu'ils font pis que le mal qu'ils auoyent commis, auquel nous voyons fort grande apparence et ne savons en

quelle conscience de telles personnes prétendroient de se présenter cy après en l'Eglise, et communiquer aux sacremens, ayant après telles fautes si vilainement abusé du nom de Dieu, desguisant tout et mentant à son Esglise, et qu'ils ne craignent que Dieu, juste juge, et qui déclare surtout qu'il ne laissera point impuni celuy qui prendra son nom en vain, n'amène quelque horrible jugement sur eux, comme il faict ordinairement sur telles personnes, les frappant et en leurs corps et en leurs esprits. Touttesffoys s'ils n'oyent vos remontrances là-dessus pour donner gloire à Dieu et qu'en mentant ils ayment mieux avoir Dieu pour juge qu'en disant vérité, estre redressés paisiblement par l'Eglise et ramenés à Dieu, nous ne sommes pas d'advis que procédiez plus oultre que de les remettre au jugement de Dieu, qui jugera les hypocrites et découvrira quand il luy plaira les fautes qu'ils ont voulu cacher, si ainsi est qu'ils en soyent coupables. Cette sentence sera plus griefve sur eux que si vons procédiez aultrement, joinct que quand Dieu ne manifeste pas les choses par preuves suffisantes, encores que l'apparence y soit bien grande, il ne nous permet d'y procéder ni d'en juger plus avant. Il se réserve ces cas-là. Mais ce ne sera pas à l'advantage de ceux qui nieront ou deguiseront leurs faultes. Nous prions Dieu, qui sçait ce qui en est, qu'il donne à ceulx-là meilleur conseil et advis, et qu'il vous conserve tous sous sa saincte garde, vous augmentant ses dons de plus en plus pour l'édiffication de son Eglise, comme aussi, Messieurs et très-chers frères, nous recommandons affectueusement à vos bonnes grâces et sainctes prières.

De Genève, le 27e Janvier 1581.

Vos affectionnés frères à vous obéir.

Les pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève,
et au nom d'iceulx:

(Comme cette lettre est une copie, les signatures manquent.)

Montpellier, 3 mars 1583.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, il a pleu à Dieu donner l'affection à certains personnages, voyant la disette et rarité de ceux qui veulhent servir au ministère de la Parolle de Dieu de donner certaine somme d'argent pour entretenir du profit qui en proviendroit un escolier estudiant en théologie et qui promettroit se destiner au ministère pour le service de ceste Eglise. Et ont voulu que la somme par eulx donnée, qui est de douze cents et tant de livres, feust envoyée en vostre ville et baillée à homme confident et asseuré pour la tenir à profit permis, duquel avec autre que nous y pouvons adjouster on puisse fournir à l'entretiennement susdict, sans que le principal se diminue. Et d'aultant que les dicts donateurs ont aussi voulu que celuy qui recepvra la dite somme en vostre ville promette par obligation de la rendre et payer aux ministres et diacres qui sont ou qui seront cy après en ceste Eglise de Montpellier, à laquelle volonté nous ne pouvons contrevenir sans oublier nostre debvoir et nous mettre en danger de perdre le fruict de telle libéralité. Cela a esté cause que n'ayant personne entre nous que puisse partir pour s'employer en ce faict, nous avions escrit à Messieurs et frères les diacres qui sont en vostre Eglise pour les pouvres extrangers, afin qu'a nostre prière il leur pleust seulement adviser d'un homme confident et assuré auquel on peut commettre la dicte somme, sans que nous ayons voulu leur donner autre peyne et charge, veu qu'ils en ont assés d'alhieurs. Mais puisqu'il a pleu à Dieu vous donner ceste bonne affection, et nous offrir par vos lettres ce bien que nous n'estimons pas petit que de vous vouloyr employer en ce faict, lequel estant bien conduict pourre inviter d'autres a faire de semblable, nous vous prions de nous treuver tousjours homme auquel nous puissions faire livrer la dicte somme, soit-il à Monsieur de Candolle, si ainsy le treuvez bon. Quant à la présence des escoliers, Dieu nous la veuilhe susciter; nous avons travailhié en trouver un, mais ça a esté en vain

jusques à présent. Que si par vostre moyen nous en pouvons avoir quelqu'un, nous treuverons bon celuy qu'aurez nommé, à l'entretiennement duquel nous satisfairons promptement, vous pryant au cas que vous l'ayez treuvé de nous advertir de son nom, du lieu de sa nativité et de son aage, pour lequel nous prierons Dieu de luy départir de ses grâces pour s'employer fidellement pour ceste Eglise, en laquelle il y a grand nombre d'officiers et magistrats.

Le remettant entièrement à votre jugement, nous prierons Dieu, Messieurs et frères, vous avoir en sa garde et vous conserver en bonne santé.

Vos bien affectionnés frères à vous obeir.

Les ministres et diacres de l'Eglise réformée de Montpellier, et en leur nom :

De la Place. — Pagan.

Londres, 27 juin 1579.

M. Lemaçon à Th. de Bèze.

Monsieur, jay reçu les vostres du premier le 25 d'avril. Lors j'étais extrêmement malade d'une fièvre continue, laquelle m'a avec péril affligé l'espace de 20 jours. Il a pleu à Dieu néantmoins me rendre aux prières de son Eglise, à laquelle je prye mon Dieu qu'il me rende utile le reste de mes jours. La cause de Cassiodore fut terminée par M. l'archevesque sur la convention d'avril, et du tout à son souhait. En sa procédure, nous n'avons point esté entresmêlés, l'instruction ayant esté dès le commencement remise. M. Cousin et aultres nous ayant produict tout ce qui s'est trouvé, touchant ce faict, par devers nous, et déclaré les tesmoings qui en pourraient parler, et sans doucte nous avons bien jugé dès le commencement au train que l'on prenait, quelle serait l'issue de tout ce faict. Incontinent après, nous n'avons pas failli d'estre importunés de l'admettre et recognoistre comme frère, premièrement par quelques-uns de la Cour qui ont trouvé fort mauvais nostre refus, puis par monseigneur l'archevesque, lequel ayant de bonne

heure faict advertir de ma résolution par s'estre animé et remonstré le danger qui en pouvait venir, néantmoins m'appela pour ce faict; mais ayant bien entendu nos raisons, je l'en rendis fort content. Or, je loue Dieu, qu'il nous a adressé à suyvre la même adresse et employer à peu près les mesmes raisons, lesquelles vous trouviez bonnes. Cassiodore puis après se présenta en ma compagnye, demandant, voire la verge à la main, que nous eussions à le tenir en pareil rang et degré qu'il avait esté auparavant. Nous luy parlasmes à bon escient de la reconnaissance de ses faultes, puis luy desclarasmes avec la conclusion pourquoy ne le pouuions nullement admettre. Ce ne fut sans de grandes complaintes : mays peu de jours après touttefoys il se partit sans nous molester davantage. J'ay eu aussi quelques craintes qu'il se voulût icy nischer. Mays incontinent j'apperceu.... Voilà quant à ce point, lequel pour un tems m'apporte quelques sollicitudes ; mais je n'en estays pas dehors, que j'ay senti une pointure tant plus vive et douloureuse, que le mal vient d'où je ne l'eusse jamays attendu, qu'il est en nos entrailles et de par un homme qui pourrait beaucoup profiter et qui peut beaucoup nuyre. C'est de luy qui, ayant jadis esté mon compagnon, enseigne maintenant à Cambrige, lequel, hélas! je crains estre totalement perdu et déploré. Il a mis en lecture des leçons sur Jonas, où il enseigne presque du tout la doctrine papistique de la justification, y meslant ancore d'aultres faultes. Il attribue le salut aux payens sans connaissance du Christ. Car ceux, dit-il, qui connaissent Dieu bon, miséricordieux et pardonnant les péchés, connaissent aussi Christ, sinon *explicitè saltem implicitè*. Il définit, « *modum nostræ eum Christo unionis ex mutuo amore dum ille nos, nos illum vicissim amemus.* » Estant venu à nos Pasques en ceste ville, j'en ay communiqué avec luy, mays sans fruict. Car je le voy merveilleusement ferme en son opinion, tant dans ses propos qu'en son livre. J'y remarque la semence de beaucoup d'erreurs. J'ay esté infiniment estonné de cet estrange changement, et combien que l'estat ecclésiastique soyt icy tant et plus dépravé, néantmoins ce me semble une chose prodigieuse, que non seulement ceste doctrine estant enseignée publiquement en une université célèbre, nul ne s'y oppose ; mais que le livre est orné d'une infinité

de louanges. Au reste, pendant ma maladye, il est allé en France pourvoyr à ses affayres et amener le reste de sa famille à son retour. Il a presque résolu de venir en ceste ville fayre sa résidence, pour obtenir la lecture de monseigneur de Villers ou pour le ministère de ceste Esglise avec moy. Cependant que je seray en santé, j'espère remédier à l'ung et à l'aultre, et avec l'ayde de Dieu, sans violer les règles de charité et modération chrétienne et sans trouble en nostre Esglise; mays mes maladyes me font crainte. Dernièrement, nous nous sommes trouvés en grande perplexité. Cela fait que je vous supplie nous ayder à recouvrer icy quelque personnage recommandable pour ce lieu, lequel, comme voyez, en a très grand besoing. Nous avions jeté les yeux sur M..... et sommes en quelque délibération d'envoyer vers luy exprès; mais nous craignons que ce soyt sans fruict, entendant qu'il se veult du tout desdier à l'escolle. Car encores qu'est la profession possible, nous pourrions obtenir quelque place avec le tems (telle qu'a eue Mr de Villers). Néantmoins, il faut principalement pourvoir à nostre Esglise. Vous sçavez assez quelles sont les affayres des Pays-Bas. Le schisme est tout faict. Et n'estait les merveilles de Dieu à Maestrick, puis l'arrogance de l'Espagnol, qui ne veult nullement ployer, en faisant quelque place à Christ, le mal serait désespéré. Mais Maestrick, rompant la puissance de l'Espagnol, le contraint à lever le siége. Il faut que les divisés portent le faix de la guerre, auxquels touttefoys l'Espagnol promettait de sortir.....

Mon dernier compagnon en ceste Esglise s'employe fort bien en sa charge et y faict de grands fruicts, dont je reçois un singulier plaisir. Nous avons en ce pays jusques à sept éveschés vaquans; l'archevesché d'York et évesché de Wincester. On ne se hâte point à la Cour d'y pourvoir; pleût à Dieu que ce fût à telle fin qu'il appartiendrait. Il nous apparaît icy de plus en plus de grands témoignaiges de l'ire de Dieu prochaine. Le traité de mariage avec la France s'avance fort, s'y tient pour conclud un article de l'ouverture d'un tample public et fidèle, et le voyage de Monsieur d'outre-mer est accordé, sans lequel on ne veut rien conclure. *Utinam dum cretensis cretensem ludificari conantur eousque non progrediantur ut retrogredi sit nefas quod et jam fortasse contigit pluribus....*

Touttefoys, selon mon petit jugement, tout ce grand appareil ne sera rien que fumée. J'avays adressé devant ma maladye les effigies de Ridter et Wiclef à Monsieur Bedoley pour les fayre tirer estant debout. J'ay trouvé qu'il n'y avait encores avancé. J'espère que les aurez bientôt par la voye de Monsieur l'Ambassadeur. Jen'ai plus espérance que de celle de Jeanne Grey, en quoi mesme il y a de la difficulté, pour ce que celuy qui l'a est fort esloigné de cette ville, qui est un seigneur qui n'a point de peintre à l'entour de luy et ne le permettra volontiers transporter icy. Je feray néantmoins ce que je pourray. Quand celuy duquel je vous ay escrit cy-dessus retournera en France; j'essayeray encores doucement de le ramener de son devoir, partant je vous prye, jusques à ce que je vous aye faict sçavoir l'issue, ne divulguer ce point. Je vous supplye nous fayre entendre quels auront esté les effects de l'Antipappus de M. Sturmius. Or, je prye Dieu, vous saluant avec vos frères de nos humbles recommandations, Monsieur, qu'il vous conserve en toute prospérité et vous bénisse de toutes ses bénédictions, pour servir à sa gloire.

A Londres, ce 27 juin 1579.

Vostre serviteur et entier amy.

R. Lemaçon.

Yssurthile, 27 novembre 1582.

Auban à Th. de Bèze.

Monsieur, nous avons receu vos lettres en nostre Consistoire le vingtsixième de ce présent moys, lesquelles ne nous ont pas moins apporté de regrets et tristesse, quand nous avons appris que vous répétiez au plutôt des Eglises de Béarn, notre très cher et bien aymé frère, Monsieur Dizerot, pour les grands fruicts qu'il faisait en ces Eglises de par deça, que nous avons esté joyeux quand nous avons entendu que vous vous portiez bien, et de la prospérité de toute vostre Eglise, à laquelle nous désirons tout bonheur avec vous en nostre Seigneur Jésus-Christ. Et quant à notre dict frère M. Dizerot, nous ne pouvons empescher que nous ne

le vous renvoyions au temps que vous avez limité qu'il vous doibt aller trouver à Genève, avec ung remerciement d'obligation grande que nous avons envers vous du soing qu'avez de nos paoures Eglises affligées. Et pour ce, Monsieur, que vous faictes mention par vos lettres que nous avez dejà escrit des choses susdites, nous n'en avons point ouy de nouvelles : car aultrement, nous vous en eussions rendu réponce. Nous vous remercions aussi du bon conseil que nous donnez pour l'affection que vous apportez à nostre dicte Eglise, qui est d'escrire aux frères du Synode de Béarn, pour impétrer d'eux, s'il estait possible, que nostre dict frère nous fust octroyé encores pour quelque temps. Mais d'aultant que nous avons cogneu que nous perdrions tems d'y envoyer, si notre dict frère Dizerot n'y consentoit, luy en ayant demandé son advis, nous a déclaré qu'il estoit tellement obligé à la patrie, qu'il ne pouvait nullement quitter, ni pour un ni pour beaucoup : qui est la cause pourquoy nous sommes frustrés de toute espérance de ce côté là : et quant à moy, j'ay une fort grosse charge, attendu que ceste Eglise icy est composée de plusieurs membres, et que Sathan nous suscite nouveaux combats quasi de jour en jour, dont nous aurions grand besoing d'une seconde ayde. Attendu aussi qu'il n'y a exercice de nostre religion à 10 ou 12 lieues à la ronde, qu'en ce lieu icy, où par la grâce de Dieu nous avons expérimenté combien sa bonté et miséricorde nous a esté favorable contre tant d'ennemys que nous avons en teste, et avons grand besoing du secours de vos sainctes pryères. J'avays désjà exhorté notre dicte Eglise de pourveoir de quelques jeunes hommes pour vous les envoyer, suyvant ce que vous nous en escripvez, vostre grâce cognoissant que c'est un vray moyen pour prévenir qu'elle ne demeure déserte avec le temps et desnuée de fidelles pasteurs : Mais je congnoy, oultre ce qu'il y a de la paresse et de l'ingratitude par trop, que la dicte Eglise n'a pour le présent moyen de ce faire, pour cause des gendarmeries qui ont couru en ces climats de par deça, et qui ont tant pillé et rançonné, oultre ce que nostre Eglise est composée de menu peuple, qu'il n'y a moyen pour le présent de ce fayre. Quant est de l'estat de ceste présente Eglise, M. Dizerot vous en touchera quand il sera par delà : qui sera l'endroict (faisant fin), après avoir salué vos bonnes grâces et nous estre recom-

mandés aux prières de tous les frères ministres, qui sont avec vous en l'Eglise de Genève, nous prierons Dieu, Monsieur, qu'il vous remplisse tous de ses sainctes grâces de de plus en plus, affin de parachever par vous ce qu'il a commencé en son Esglise, qui soit à sa gloire et à l'advancement du règne de son Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ.

D'Yssurthille, ce vingtseptiesme jour de novembre 1582.

Votre bien affectionné serviteur.

Au nom de notre Consistoire et par leur advis :

AUBAN.

Gensac, 8 octobre 1582.

Lanoaille à M. de Bèze.

Monsieur, pour ce que Monsieur de Trimpolet, au nom du colloque, vous escrit ce qui s'est passé entre l'Eglise de Plassac, Monsieur de Mayens, ministre d'icelle, et ceste Eglise, nous ne le redirons icy. Seulement vous suplierons très humblement nous vouloir faire ce bien, de vous emploier à faire envoier en l'Eglise de Plassac quelque personnage propre pour y exercer son ministère, afin que nous puissions jouir du labeur du dict sieur de Mayens, qui est singulièrement désiré de toute l'Eglise pour y avoir faict très grand fruict pendant quelques années qu'il a demeuré entre nous. En nous assurant de votre bonne volunté, ferons fin par prier Dieu, Monsieur, qu'il vous continue ses sainctes grâces.

De Genssac, ce 8 d'octobre 1582.

Monsieur, nous ne faisons point mention des frais qu'il conviendra faire, parce que Monsieur de Mayens y pourvoit par celle qu'il escrit, laquelle nous vous suplions faire rendre à celuy à qui elle s'adresse.

Vos humbles et obeissans serviteurs.

Au nom de l'Eglise de Gensac :

LANOAILLE.

Lamothe sur..... 8 février 1583.

Pelery à Th.de Bèze.

Monsieur et très honoré père, depuis la même escrite du 25 janvier dernier, laquelle vouz sera baillée avec la présente, Mousieur Bouchin, porteur, que bien cognoissez, et moy, ayant esté expressement à Dygoinc, pour, avec le seigneur du dict lieu et ceux qui ont là dressé leur Eglise, conférer, s'il y aurait moyen d'accommoder les frères de Baune et Savigni une lieue près de la dite ville, où Monsieur le baron de Dygoinc a seigneurie et toute justice. Ayant enfin obtenu ce que nous demandions, sans préjudice de l'autre Eglise qui demeurera au dict Dygoinc, par le moyen que Monsieur Bouchin vous dira, j'ay esté prié vous escrire la présente pour vous prier aussi, comme je faicts très affectueusement, faire en sorte, s'il est possible, que M. Bouchin ramène avec soy des ouvriers pour travailler à la vigne du Seigneur au dict lieu de Savigni pour l'Eglise de Baune. Car autrement, cognoissant les deffauts qui y sont survenus en plusieurs sortes, faute d'être solicités à leur debvoir, et pour estre esloignés de ceste Eglise (où ils s'estayent joincts tout près de quatre cens) de 6 lieues, je vous puis asseurer que tout s'en va en friche. Cependant, Monsieur Dizerote m'ayant escrit samedi dernier qu'il estait appelé en son pays de Béart (sic), et que luy aviez mendé qu'il ce trouvast à Genève un moys ou cinq sepmaines avant Pasques, pour s'y acheminer avec aultres, cela me faict juger qu'ayant faute de tels personnages (comme à la vérité je seray très marri, s'il faut que le frère Dizerote s'en aille de l'Eglise d'Ys-Surthille, la plus florissante et peuplée du duché de Bourgogne), malaisément l'Eglise de Baune sera pourveue : fruict du peu de soing que nos Bourguignons ont d'entretenir des escoliers, quoiqu'on leur ayt dict tant de foys que c'est en vain qu'ils se promettent d'entretenir leurs Eglises, attendu que nous ne sommes que sept ou huit ministres en ceste province, la plupart encore traînant les ailes, et que faisant comme les mauvais mesnagers, qui mangent tout leur bled vieux sans semer pour en avoir de nou-

veau, ils viendront à la famine. Parquoy ayant pensé à tout ce qu'ay peu pour le redressement de l'Eglise de Baune, lequel je désire de tout mon cœur, si pour le moment il ne se trouvait point personne pour y estre lié à tousjours, au moins qu'il vous plust prester quelqu'un des vostres, comme Monsieur Baduel, auquel j'en escri aussi, mais je sçai bien qu'il ne peut rien en cela sans vous, affin de redresser les ruines du bastiment. Monsieur de Dygoinc me charge aussi de vous prier que s'il se trouvait quelque gentil et docte personnage (homme fait, car il n'en veut point qui n'ait 25 ans passés) pour instruire son fils unique agé de 6 ans, et autres qu'il luy baillera, il l'accomodera en l'une de ses maisons fortes, et luy donnera matière de contentement, outre qu'il pourra tenir d'autres pensionnaires s'il veut. Priant Dieu, Monsieur et très honoré père, qu'il vous maintienne tousjours en sa saincte protection avec tous les vostres.

De la Mothe sur...., ce 8 febvrier 1581.

Par vostre très humble et obéissant fils,

PELERY,

Affligé de plus en plus du personnage que sçavez.

Sainte Foy, 22 juillet 1582.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très honorés pères, le Synode de cette province asemblé à Nerac au mois d'avril 1582, nous a donné charge de vous escrire que les Esglises qui sont en ceste province de Gascoingne, sont fort travaillées du scandale de ceux qui unis en l'Esglise se meslent d'avranter les bénéfices et autres choses ecclésiastiques des bénéficiers, abbés, prieurs et curés et moynes sous titre d'enfferme, d'orentemens et cautions, qui les obligent sous leur foy au service de ces gens là, qui relèvent du pape de ce qu'ils possèdent en titre de bénéfice, ce qui confond en quelque sorte (à ce qu'il semble à la plupart) la différence qui est entre Christ et le diable, entre le fidelle et l'infidelle; sur quoy, après

avoir ouy les frères assemblés, l'Eglise de Nerac a produit son advis et mis par escrit ce qu'ils en prennent en discipline ordinaire. Aussi fut-il proposé une question d'aucuns magistrats, consuls de villes retformées, et en cette même séance fut aussy ouï nostre frère Monsieur Bordat, ministre à Bergerac. Ceste province avait baillé des articles sur ceste matière pour estre portés au dernier Synode national, tenu à la Rochelle en juin 1581, qui en dit son advis, et prononça l'article qui s'ensuit, de sçavoir : Quant aux bénéficiers et afferrniers des bénéfices, les choses demeureront suivant les anciens articles de la discipline. Cependant, chacun raportera en sa province les difficultés qu'on a faictes et proposées sur telle matière, pour en venir prets au prochain Synode national. Et quant à ce qu'est requis de ceux de Languedoc, Gascoingne, Perigord, qu'il leur fust permis de censurer pour le bien de leurs Eglises tels fermiers. La chose est remise à la prudence de leurs Synodes provinciaux. Et faisans ce que nous a esté baillé en charge, nous vous envoyons le tout et vous supplions au nom du Synode de de vouloir lire et asseoir jugement, duquel (s'il vous plaist) vous nous envoyrez l'advis par lequel nous attendons d'estre éclaircis sur ceste difficulté, à sçavoir si l'on peut sans scandale recevoir tels publicains en la communion de la Sainte Cène du Seigneur, quand ils aviseront des remontrances de la Parolle de Dieu qui les condamne. Ce qui semble estre d'autant plus difficile qu'entre les frères ministres il y a des opinions diverses sur ce point que par la grâce de Dieu et ce que nous en respondrez en son nom, s'accorderont plus aisément. Car tous ont esté d'avis d'en avoir vostre jugement, lequel nous attendrons, en priant Dieu, Messieurs et très-honorés pères, qu'il vous continue en sa grâce la paix et la joye salutaire de son Esprit.

De Sainte-Foy, ce 22 Juillet 1582.

Vos bien humbles frères à vous faire humble service.

Jacques Finet ; pour aussi Gilles du Broca,
ministres de la dicte Eglise.

Bordeaux, 25 juillet 1582.

Chauvin à M. de la Flesche.

Monsieur et très-honoré frère, Monsieur Finet de Sainte-Foy ayant entendu que j'avais comodité d'écrire par delà, m'a fait tenir le paquet qu'il vous adresse, ce que verrez par celle qu'il m'escrit, comme aussi M. Molan, ministre du Carbon blanc (?). Ce m'a esté comme seur tousjours matière de joye que d'avoir occasion de vous faire service. Si vous voulez rendre responce, vous le pourrez faire par celuy mesme qui a porté la présente, qui est un homme fidèle, fils d'un librère de cette ville de Bourdeaux, nommé Pierre Thoulouse, qui est allé à Lyon pour acheter certains livres. Et je l'ay prié comme aussi j'en ay escript au sire Antoine Triphius, de faire tenir bien et fidèlement les paquets que j'adresse par delà, afin que vous puissiez rescrire, et M. Colladon aussi, à qui j'ay escrit. Et cependant je continueray à prier Dieu, Monsieur et très-honoré frère, qu'il vous augmente de plus en plus ses grâces, d'aussi bon cueur qu'affectueusement je salue toutes vos bonnes grâces et toute la vénérable Compaignie de mes plus humbles recommendations.

De Bourdeaux, ce 25 Juillet 1582.

Vostre humble et affectionné serviteur,

CHAUVIN.

Orange, 28 avril 1583.

Le Parlement à Th. de Bèze.

Monsieur, nous vous remercions et tous Messieurs de vostre Compagnie de l'esgard qu'avez eu aux prières que par nos lettres vous avions faictes, nous ayant mandé pour principal de notre Collège M. Thomas Scheneur (?), duquel les régens et les escolliers et nous recevons grand conten-

tement, et en ce que nous pourrons recognaistre ce bienfaict et que vous pourrons servir, nous trouverez tousjours affectionnés d'obéyr à vos commandements et de bien bon cueur, duquel après vous avoir humblement salué et Messieurs de vostre Compagnie supplions Dieu, Monsieur, en très-heureuse et longue vye vous continuer et augmenter ses grâces et bénédiction.

D'Oranges, ce xxviij^{e} d'Avril 1583.

Vos tout affectionnés à vous hobéyr et faire humble service.

Les gens tenant la cour de Parlement à Orenge.
et par leur commandement :

PARISE.

Genève, 21 mai 1582.

La Compagnie au Consistoire de Castres.

Messieurs et très-chers frères, nous louons Dieu du sainct zèle qu'il vous a donné pour advancer le royaume de nostre Seigneur Jésus Christ au milieu de vous, et le prions qu'il luy plaise le vous augmenter de plus en plus, afin que l'œuvre qu'il a commencée en vostre Esglise se parface à la gloire de son sainct nom. Pour cest effect nous eussions bien désiré que ce qui fut acheminé il y a environ trois mois touchant nostre frère Monsieur Salluard, eust esté plus tost effectué, s'il eust pleu à Dieu nous en donner les ouvertures. Mais les très-longues maladies dont nostre susdit frère a esté tenu, et les affaires pour lesquelles il ne peut dès-lors aller vers vous, l'ont empesché de fayre ce qu'il désirait de tout son cœur. Tellement que ce n'a pas esté faulte de bonne volonté qu'il ne vous a faict sentir le fruict de son labeur jusqu'à présent, ains un sainct désir de se mettre du tout à délivre de tous autres affaires et de se fortifier à bon escient pour vaquer au ministère sans aucune distraction. Maintenant que Dieu luy a faict ceste grâce de recouvrer sa santé et de se trouver delivré de beaucoup d'affaires qui l'ont distraict par ci-devant, nous ne doutons nullement qu'ayant envoyé homme exprès pour le conduire par de-

là, vous ne soyez prêts à l'embrasser comme un fidèle serviteur de nostre Seigneur, afin que son ministère soit d'autant plus profitable au milieu de vous. C'est la cause aussi pour laquelle nous n'userons point de plus longs propos pour le vous recommander, attendu mesmes qu'il n'est pas appelé à ceste charge nouvellement, mais qu'il a servi desja à plusieurs aultres Eglises, et a donné telles preuves de sa fidélité en l'œuvre de nostre Seigneur, qu'il est assez recommandable de soy mesme. Nous prierons seulement nostre bon Dieu et Père qu'il veuille bénir son ministère, et que, vous accroissant ses sainctes grâces, il luy plaise, Messieurs et très-chers frères, vous soustenir contre tous les assaults de Satan, à ce que les œuvres d'iceluy estant détruites, le royaume de nostre Seigneur fleurisse de plus en plus au milieu de vous à l'honneur et gloire de son sainct nom.

De Genève, ce 21 May 1582.

Genève, 19 avril 1583.

De la Vénérable Compagnie à Bordeaux.

(Lettre d'envoi de M. Constant, de rappel de M. Coulard.)

Messieurs et honorés frères, vous avez desjà entendu par les lettres de nostre Compagnie, que vous a portées Monsieur de Juranvigni comme ayant plus d'esgard à vous qu'à nous-mesmes. Nous vous avons accordé nostre frère Monsieur Léonard Constant, ce que nos Seigneurs auroyent approuvé tous avec un grand regret du personnage qui nous a rendu un tel témoignage de sa doctrine et de sa vie tout le temps qu'il a conversé entre nous, que jamais nos Seigneurs, ne nous, ne le peuple, duquel il avait charge particulièrement, ne l'auroyt quitté, n'éstoit l'espérance et assurance que nous avons que nostre perte vous est un si notable gain, et que le profit qu'il fera entre vous avec la grâce de Dieu, nous sera tousjours une singulière consolation et confirmation de l'amitié de sainte conjonction qui a esté entre vos Esglises et la nostre, et laquelle de-

meurera plus ferme cy-après par la grâce de Dieu. Nous nous asseurons qu'ayant procédé par l'ordre de vos Esglises, vous le recepvrez comme celuy qui vous est envoyé de Dieu pour avoir charge de vos âmes, et que profiterez en sa saincte doctrine et exhortations pour l'advancement du règne de Dieu entre vous, tellement que n'avez besoin de nostre plus longue exhortation en cest endroit. Seullement nous conjoindrons nos prières avec les vostres à ce que Dieu veuille bénir son ministère entre vous, luy augmenter ses dons et ses grâces et toute force pour s'acquitter de son debvoir et en pouvoir rendre bon compte au souverain pasteur nostre Seigneur Jésus; et qu'en puissiez sentir et montrer de si bons fruits, que le royaume du Fils de Dieu en estant confirmé et augmenté de plus en plus entre vous, nous ayons tous matière de luy en rendre grâces. Sur quoy ayant présenté nos affectionnées recommendations à vos bonnes grâces, et vous ayant présenté tous les services que nous vous pourrions faire, nous prions Dieu affectueusement, Messieurs et très-honorés frères, qu'il vous maintiene tous contre les efforts de Satan, qui s'efforce de plus en plus empescher l'œuvre de Dieu, et qu'il vous face longuement jouir de toutes ses grâces et bénédictions en toute prospérité.

De Genève, ce Vendredi 19 d'Avril 1583.

Vos affectionnés frères et serviteurs.

Les ministres et professeurs en l'Eglise de Genève, et au nom d'iceux :

Genève, avril 1583.

La Vénérable Compagnie au Consistoire de Montpellier.

Messieurs et très-chers frères, nous louons nostre Dieu de la bénédiction qu'il vous a despartie par sa grace, ayant mis au cœur de quelques uns en vostre Eglise en bonne et sainte affection, d'entretenir quelques escolliers que puissent par cy après servir au ministère. Vous vous pouvez

asseurer que de nostre costé, suivant l'ordre que nous avons mis en ceste Eglise, nous nous emploierons tousjours de tout nostre pouvoir à ce que vous ne soyez point frustrés de vostre attente. Et quant à ce que vous nous avez mandé par vos dernières lettres, nous avons tasché d'accomplir ce que vous désirez. Nous avons retiré des mains de M. Savion l'obligation faite par Monsieur De Candoles, comme vous verrez par la quittance que nous en avons passée au susdict Savion. Nous avons renouvelé l'obligation en la personne de Jaques Delacour et de Monsieur De Candoles son respondant, comme vous pouvez cognoistre par la copie de l'obligation que nous vous envoyons avec la susdite quittance. Nous ne vous envoyons point l'original de l'obligation, d'autant que ce serait chose longue et peut-estre dangereuse de mander qu'on nous renvoye l'obligation quand il sera question de retirer la rente ou la somme principale. Mais si vous le trouvez bon, nous opinons que l'obligation demeure entre les mains de nostre Compagnie; elle sera ainsi très-seurement gardée, et que les personnages qui ont fait la dite libéralité envers vostre Eglise pourront apercevoir qu'on suit en cela leur intention. Quant au terme, il est d'un an commençant à janvier 1583, et n'est possible de trouver gens qui prennent les deniers à terme plus court, voulant bien asseurer la partie. Or si vous désirez comme vous nous aviez mandé par vos premières lettres constituer une rente annuelle de cent livres tournois, il faudrait adjouster 300 livres aux 1200 que nous avons baillées à profit en votre nom, et la commodité se présente de ce faire, s'il vous plaist d'y entendre assavoir en remboursant par delà les 300 livres que Monsieur Savion a retirées des mains d'Hosias Os... pour les legats faits par feu Antoine Bosquet aux pauvres de vostre Eglise et au fils de feu Monsieur Formis. Il reste que trouvans bon ce que nous avons fait vous nous en envoyiez approbation ou notification faite par main de notaire, ensemble procuration de faire ci-après ce qui sera requis selon vostre intention tant pour retirer les profits et somme principale, comme pour distribuer ces profits à vostre escholier, ou colloquer la somme principale en quelque autre lieu qui sera trouvé bien asseuré par nostre Compagnie. Au surplus, nous vous avons pourvu d'un escolier de très-grande espérance à nostre

jugement, lequel vous devra estre d'autant plus agréable qu'estant de vostre pays de Languedoc, vous en pourrez avoir ample information par delà et quant et quant parler au père d'iceluy pour savoir s'il le veut destiner au service de vostre Eglise. Il se nomme Estienne Sigord, et est fils de maître André Sigord, notaire royal de la ville de Béziers, aagé de 19 ans. Il vous plaira donc par la première commodité nous donner responce sur ce fait et particulièrement touchant l'escolier, que nous sachions si nous devons commencer à luy bailler la pension en vostre nom. Vous prions de fixer aussi la somme que nous luy devons permettre laquelle à nostre advis doit estre de cent cinquante livres tournois affin qu'il se puisse entretenir honnestement sans servir à condition aucune de pédagoge et ainsi qu'estant façonné au plustôt il ait moyen de vous servir. Quant à nostre estat, M. de Villette nostre frère vous fera entendre tout à plein quel il est. En ce pourtant nous recommandans à vos saintes prières, nous supplions très-affectueusement nostre bon Dieu et père qu'il vous veuille, Messieurs et très-chers frères, bénir en l'ouvrage qu'il vous a commis, exauçant vos gémissemens et les nostres.

. De Genève, d'Avril 1583, selon l'ancien calcul.

Saint-Germain, 18 décembre 1597.

Henri IV à de Thou et de Calignon.

Messieurs de Thou et de Calignon. Je vous envoie un extrait de l'estat général des garnisons de mon royaume, contenant celles qui doivent demeurer dedans les places gardées par mes subjets faysans profession de la relligion prétendue reformée, excepté celles de la province de Dauphiné, auxquelles je n'ay rien changé, affin que vous le faciez veoir à ceulx de l'assemblée. Le retranchement que vous y trouverez est celluy-là mesmes que j'avais advisé de faire au commencement de la présente année, auquel

ceulx de la dite assemblée feirent difficulté de s'accommoder, de sorte que non seullement j'ay esté contraint souffrir que les dites garnisons ayent esté payées jusques à présent comme elles étaient au commencement de l'année passée, mais aussy il a fallu que j'aye augmenté celles des catholiques voisins des autres. De quoy mes affères ont esté grandement incommodées. Car elles ont plus cousté à entretenir que je n'avais fait estat d'y emploier d'argent, dont mes autres despences sont demeurées en arrière, comme elles seront encore à l'advenir. Si maintenant ceulx de la dite relligion n'acceptent le dit retranchement, et n'y obéissent, partant exortez les et les priez de ma part me faire ce service que de s'y accommoder. Ils conserveront les dites places avec les gens que je leur laisse, aussy bien que si l'on en employait plus grand nombre dedans l'estat, lequel ferait exemple et conséquence pour les autres que j'ay encore plus retranchées que les leurs, et vault mieux que le nombre soit moindre et qu'il soit mieulx payé, comme vous les assurerez que il sera, davantage leur ayant accordé la loy qu'ils m'ont demandée pour leur seureté, et leurs places estant esloignées de la frontière, elles ne peuvent courre fortune, et me semble qu'ils peuvent garder les dites places à moins de frais que jamais. De quoy je vous prie doncques leur faire résoudre, et vous me ferez un service très utille, car je vous assure que je ne puis paier tant de garnisons et soudoier mes armées, comme j'ay dit à vous, Sieur de Calignon, devant que vous soyez party avec mon intention, en cas qu'ils refusent de se conformer à ma volonté sur la dite réduction. Partant je ne vous en feray redite. Priant Dieu, Messieurs de Thou et de Calignon, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

Escript de St. Germain en Laye le XVIII. jour de décembre 1597.

HENRY.

Leyras près d'Agen, 25 septembre 1596.

Le Consistoire de cette ville à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères, je croy qu'avez naguères receu celle que notre frère et compaignon en l'œuvre du Seigneur, Monsieur Mermes, ministre en l'Eglise de Nevers, vous a escrite en la contemplation d'une nostre sœur, vefve, demeurant dans la ville d'Agen, laquelle ayant une fille pour tout enfant, la promit en mariage à un nommé Pierre Beiras, orfèvre, natif de Genève; deux ans seront bientôt passés, et pour ce que le peu de fidèles qui restent en l'Eglise d'Agen, s'assemblent en ceste Eglise de Layraz, pour jouir du ministère de l'Evangile et de l'administration des Saincts Sacrements. Advint qu'un dimanche, il peut avoir seze mois, le susnommé Béras, estant à mon logis, accompagné de plusieurs autres, me représenta qu'il avait fait la susdite promesse et estant en bonne volonté célébrer son mariage en l'Eglise du Seigneur, bien désirait fère plustost un voyage à Genève, pour pourvoir à certaines affères que luy importaient, mais qu'il reviendrait et serait à Agen dans sept mois avec l'aide de Dieu. Peu de jours après il se mit en chemin, à qui sa belle-mère donna quatre escus, n'en désirant point d'avantage, ainsi qu'il dit: or estant en son voyage, il escrivit trois fois à sa fiancée, nommée Jeanne de Galand, et sa dernière estait escrite à Nismes. Despuis nul n'a seu de ses nouvelles, et néanmoins tréze mois sont passés depuis son partement, chose qui nous a meus vous escrire ceste cy pour vous supplier, comme nous vous supplions au nom du Seigneur, Messieurs, que vous plaise donner charge à quelqu'un de la ville s'enquérir aux orfèvres si le susnommé P. Béras y est, et s'il y en est natif, comme il s'est dit, et y estant pourvoir à ceste affaire ainsi que mieux entendrez, et nous rendre certains, si ainsi vous plaist, à vostre première commodité de tout ce qui en sera advenu, ce que nous espérons obtenir de votre charité; et sur ceste espérance nous vous saluons humblement au nom du Seigneur, et le prions, Messieurs

et très-honorés frères, qu'en toute prospérité vous accroisse en toutes ses grâces.

De Layras, près d'Agen, le 25 septembre 1596.

Vostre très-humble compaignon en l'œuvre du Seigneur et affectionné serviteur,

J. Ferrière.

Nîmes, 12 décembre 1596.

Le Consistoire de cette ville à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, il est force que nous retournions à vous, et que nostre pauvre Eglise et Escole se retrouve encore à vostre porte pour des demandes et pour vous supplier de nous assister. Vous empescherez de ceste façon un grand degast, qui se prépare ches nous, et duquel sans doute le reste du corps des Eglises de France se ressentiroit. Nostre maladie est contagieuse et passera ailleurs, s'il ne vous plaist nous y secourir. Dieu vous a abondamment pourveu des personnes qui nous peuvent remettre et eslever au par-dessus de nos ennemis et de ceux qui nous sapent. C'est pour cela que nous nous retirons librement et avec asseurance à vous, y portés encore par l'amitié qu'il vous a pleu nous tesmoigner tousjours. En tels et si saints affaires, l'importunité ne peut avoir lieu. Et là où nous semblerons importuns, nous vous prions de croire, Messieurs, que nos nécessités nous ostent toute discrétion. C'est de vous, Messieurs, que nous attendons du bien et à qui, en priant Dieu vous vouloir de plus en plus laisser fleurir pour l'assistance de vos frères, nous demeurons pour toujours,

Messieurs,

Vos plus affectionnés amis à vous servir.

Les Magistrats, Consuls et Consistoire de la ville de Nismes :

De Chambrun. — Lannis, juge. — Des Vignoles, juge ordinaire. — Daguchonet, consul. — Moynier, ministre. — Combes. — Finont, consul. — Fontfrède. — Faguerole.

A Nismes ce xii décembre 1596.

Nîmes, 21 mars 1596.

Le Colloque de Nîmes à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, très-honorés pères et frères, ayant entendu par Monsieur du Cest, que Messeigneurs nous ont voulu gratifier d'aucuns personnaiges d'entre vous pour servir à l'œuvre du Seigneur par deçà, où nous en avons grand besoin, et qu'il vous a pleu les congédier à ces fins, nous avons estimé estre de nostre devoir de vous en remercier humblement et vous prier continuer ceste bonne volonté envers les Eglises de ce pais, dont les unes sont de tout destituées, les autres n'en sont guères loin, nous estant presque tous chargés d'ans outre ceux qui sont valétudinaires. Or le Seigneur de la Moisson soit loué de son don inénarrable qui vous a donné ceste bonne volonté et vous donne de quoy continuer cette largesse envers nous et envers tous par ci-après à la gloire de son nom saint et à l'avancement du règne de son Fils, auquel nous vous recommandons et nous à vous, et demeurons,

Messieurs et très-honorés pères et frères,

Vos très-humbles frères et serviteurs,

Les pasteurs et anciens du Colloque de Nismes,

et pour eux,

De Chambrun.

A Nismes ce xxix mars 96.

(Ici est écrite d'une autre main une note, probablement de la Compagnie, portant la date du 3 avril 1596, ainsi conçue :)

Notre frère, Monsieur Fillon, ministre de Seligni leur a esté envoyé avec lettres et bon tesmoignages et recommandations, soubs l'exception que Messieurs en l'accordant ont mise qu'on le leur rendroit s'il advenoit qu'ils en eussent nécessité et qu'ils le leur redemandassent.

Anduze, 17 avril 1595.

Le Synode provincial assemblé en cette ville, à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères, combien que nous n'ayons jamais cru que Dieu qui naguères avait tiré de l'ombre de mort espouvantable son serviteur Monsieur de Serres nostre très-cher frère, l'eust oublié jusques là que d'une mesme main il escrivist doctrines contradictoires, toutesfoys nous avons esté bien aises non-seulement de le voir en nostre assemblée, ains encore plus de l'ouïr en sa justification. Car il nous a donné tel contentement touchant ce prétendu livre qui du Dauphiné estait venu entre vos mains, qu'au lieu de bruits qui avoyent offensé les gens de bien, chacun de nous a eu matière de louer Dieu, qui continue à bénir les labeurs de celuy qu'il employe à son œuvre, selon qu'il nous a esté notoire par le quatrième Antijésuite, duquel le dit Sieur De Serres a faict présent à notre Synode, qui l'en a congratulé pour ce qu'il traite là un subjet qui desment ceste meschante calomnie et faict esvanouir ses projets. Et puisque celuy qui a receu plus de graces de Dieu, les faisant valoir à l'advancement du royaume du Seigneur, afin que nostre frère, lequel par divers escrits a jà combatu la papauté, puisse continuer, sachant qu'il a mis la dernière main à ce grand et long labeur, qu'il appelle l'Harmonie, l'espérance que nous avons qu'une telle œuvre réussira au bien de l'Eglise, nous a faict trouver bon que le dit sieur portera son livre pour le présenter à l'examen de vostre sain jugement, afin que vostre approbation serve comme de préjugé à toutes nos Eglises. Car nous avons tousjours tant déféré à la solidité de vos esprits que ce qui est venu de vous, que nous recognoissons nos pères en Christ, nous a esté agréable. Nous avons donc exhorté nostre frère à conférer avec vous de son œuvre, suivre vos intentions et se conformer entièrement à vos sainctes résolutions, qui ne buteront ailleurs qu'à la gloire de Dieu, assemblage des saincts et confirmation de la doctrine que le Seigneur nous a apprinse par vous et nos feus

pères d'heureuse mémoire. Le Père des esprits vous garde à son Eglise et nous donne de persévérer en sa crainte.

D'Anduze au Synode le XVII d'avril 1595.

Vos très-humbles et affectionnés frères au Seigneur à vous servir, les pasteurs et anciens assemblés en Synode provincial en Anduze :

De Gasques, conduisant l'action. — E. George. — M. Ch. — E. Vilette.

Aubenas, 13 septembre 1594.

Les Anciens à Th. de Bèze.

Monsieur,

Après une assez longue affliction durant sept années de nos maisons et biens, Dieu nous a fait grâce et miséricorde, délivrés d'oppression et restably nostre Eglise, restably, disons-nous, comme miraculeusement et d'un moyen admirable, nous ayant parmy tant de difficultés qui se sont présentées, monstré de très-évidens tesmoignages de son assistance. A luy donc seul en soit la gloire. Nous avons despuis poursuivy d'avoir un pasteur. Et pour encore n'en avons eu que par emprunt de nos Eglises voisines. Et pour estre pourveus de quelque bon personage qui soit entièrement à nostre Eglise, pour la bonne affection qu'avons cogneu que vous avez a icelle sur l'advis qu'on nous a donné que par la faveur vostre et de Messieurs les autres ministres et professeurs de vostre Eglise, pourrions avoir Monsieur Arnaud, l'un d'iceulx, ou autre de vostre Compagnie, et outre celle que leur en fesons, et Monsieur de Chambaud, nostre gouverneur, à Messieurs vos scyndics, nous avons voulu retirer à vous et supplier, comme nous vous supplions bien humblement, nous fère, s'il vous plait, ce bon office de nous despartir de vostre faveur et autorité à ce que le sieur Arnaud nous soit donné, et le persuader de s'y accorder et disposer. Et accroistrez l'obligation qu'avez sur nous de longtemps pour vous en rendre très-

humble service que devons, fortifierez et restaurerez nostre Eglise, laquelle par la grâce de Dieu croist de jour à autre, et vous ne serez manqués pour le contentement du dit sieur et de satisffère à ce que vous manderez à luy pour se rendre à nous. Ce qu'attendant, la clorrons, pour prier Dieu, Monsieur, vous avoir en sainte garde.

D'Aubenas ce XIII septembre 1594.

Vos bien humbles serviteurs, les Anciens de l'Eglise réformée d'Aubenas, et pour tous :

A. SANGLET. — BRUN. — ACHART. — DUSERRE. — DELAGRANGE.

(Une lettre analogue et presque identique est adressée d'Aubenas sous la même date à la Vénérable Compagnie : elle est revêtue des mêmes signatures, sauf de celle de Delagrange, probablement par oubli ; car, comme la précédente, elle est de son écriture.)

Orange, 5 novembre 1593.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, à cause que l'Eglise qu'il a pleu à Dieu de recueillir et planter en ceste ville par sa grâce et miséricorde, s'y trouve à présent avec un seul pasteur, qui est Monsieur Julien, lequel à cause de son infirmité ne peult tout seul satisferre aux affaires qui d'ordinaire surviennent en icelle, nostre Consistoire, sur lequel se repose ceste Eglise, a trouvé bon fère assembler tous les chefs de maison d'icelle, et Messieurs nos seigneurs de la cour souveraine de Parlement de ceste principaulté, et les seigneurs conseils de la ville, où fut résolu de vous supplier au nom de Dieu, Messieurs, de nous vouloir de tout favoriser pour l'honneur et gloyre d'iceluy et augmentation de son Eglise, que de nous despartir quelqu'un des pasteurs qu'il vous a donnés pour s'opposer aux attaques ordinaires que nous livrent les adversaires de la vérité, estant environnés d'une seconde Rome, comme vous sçavez trop et que pour y résister ne fault gens endormis ains personages remplis de

vie et grâces et salutaires doctrines, comme grâces à Dieu en avez bon nombre, prions Dieu l'acroistre pour tous et entr'autres le tant vertueux et saint personnage Monsieur Goulard, de la présence duquel ceste Eglise désireroit fort, tout espérant qu'il feroit de grands fruits si tant est qu'il vous plaise le nous donner, lequel nous vous demandons pour l'honneur et gloyre de son saint nom et advancement de son Eglise. En vous suppliant derechef nous avertir, au cas qu'il vous plaise nous l'octroyer, en quel temps et en sûreté nous le pourrons envoier quérir. En attendans que vos saintes bonnes volontés et affections nous assistent en telle nécessité, irons prier Dieu, Messieurs, qu'il vous assiste, conserve et garde contre toutes les machinations et entreprinses de vos ennemys et adversaires, et vous remplisse de ses dons et grâces, nous recommandans bien humblement aux vostres.

D'Orange ce cinquième novembre 1593.

Vos très-humbles et très-affectionnés frères et serviteurs, les diacres et anciens de l'Eglise d'Orange :

De Canges, ancien. — De Castillon, diacre. — Chièze, ansien. — Constant, ancien. — Arnaud, ancien. — F. Reynaud. — Daigneau.

(**Deux autres signatures illisibles.**)

Montpellier, 9 octobre 1584.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, comme nous estions en délibération d'avoir votre advis, si vous trouveriez bon que Monsieur Sigord, avant que le retirer par deça pour l'employer au ministère, allast passer l'hiver prochain en quelque bonne université d'Allemagne, et nommément en celle de Hildelberch, afin de voir ung peu le pays et s'acquérir par ce moyen quelque honneste et saincte hardiesse, en voyant et en oyant ces bons et doctes personnages, qui sont ès universités de delà,

nous avons esté advertis d'une maladie survenue au dit Sigord, laquelle l'a grandement débilité et par conséquent rendu malpropre pour faire ce voyage. Qui faict (si tel estoit vostre advis) que nous désirerions que le dit Sigord s'en vînt en ces quartiers de deça, tant pour raison de l'air qui luy est naturel, et luy pourroit beaucoup servir pour reconvaloir, que pour estre employé au service de quelqu'une des Eglises prochaines qui ont faute de pasteurs. Toutesfois, Messieurs, nous remettons ceste affaire entièrement à vostre jugement, comme de ceux qui savent trop mieux la portée du dit Sigord, et s'il est encore propre pour exercer l'estat auquel il s'est dedié. Sur ce nous prions Dieu, Messieurs, bénir de plus en plus vos saints labeurs pour l'advancement de ses Eglises.

De Montpellier ce IX d'octobre 1584.

Vos humbles et obéissans serviteurs,

De la Place. — Payan. — De Vilette.

Tonneins 15 avril 1584.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères, il peult avoir cinq mois que Monsieur Ricotier, ministre en l'Eglise de Clayraz en Agennois, nous solicita de nous pourvoir d'un pasteur, et pour cet effect nous présenta un escolier consacré au Saint Ministère, nommé Monsieur de Neau, natif de Bourg en Bourdelloie, lequel nous aiant fait déclaration verballe que son intention estoit de s'affecter à nos Eglises, à condition que nous luy vouerions moyen de continuer ses estudes en vostre saincte cité six mois entiers, et non plus, ce que avons faict, lui aiant baillé en deux diverses foys, apprès avoir passé contrat solennel entre nous quarante escus sol; et d'autant, Messieurs et honorés pères, que nous n'avons moyen de l'entretenir plus longuement, nous vous supplions que les six mois estant escheus à la fin d'octobre, le trouvant cappable et propre à enseigner, comme nous espérons

que fera, il nous soyt renvoyé avec vostre tesmoignage et imposition des mains, affin que dès son arrivée nos Esglises puissent jouyr de son sainct-ministère, et par ce, Messieurs et honorés pères, que la gloire de Dieu soict avancée et le règne de son Fils, et ses trouppeaux affamés repeus. Nous espérons que ne serons esconduits de vous en nostre saincte et chrestienne demande; que sera l'endroict, Messieurs et très-honorés pères, où prierons Dieu qu'il bénisse vos saincts labeurs et vous maintienne en très-heureuse prospérité avec accroissement de ses grâces, salluant de tout nostre cœur les vostres.

De Thonneins, ce quinzième d'Aoust 1584.

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs à jamais.

Au nom de ces deux Esglises :
Tavarnier, ancyen de l'Eglyse du Net, au nom de toute l'Eglyse.
Enulhard, chantre de Thonneins-dessus, au nom de toute l'Esglise.

Castres, 20 novembre 1591.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, nous vous avons beaucoup de l'obligation de tant de bons offices que nous avons reçus de votre cortoysie et libéralité; mesmes de l'argent qu'il vous a pleu prester à feu M. de Nuytamand, que nous n'eussions point tant tardé à vous fere tenyr sans les circonstances que vous mêmes jugerez, s'il vous plaist, avoyr empesché et empeschent encor d'efectuer nostre bonne volonté, vous assurens que sy ce feust présenté comodité dy satisffayre, nous l'eussions fayt, comme nous cercherons touts moyens de ce fayre, puisque nous y voyons beaucoup d'empeschement à cause de la misère du temps; mais sy, par lettre de change, vous pouvions fayre recepvoyr ce que vous aurez forny, ensemble les cent scutes (scudi?) du légat de M. Roayrous, nous ne fauldrons incontinent acquiter le tout, et nous pourrez s'il vous playst envoyer le compte par le menu de ce que vous aurez presté au susdit sieur de Nuitamand, afin que nous puissions vérifier sur le compte qu'il nous baylla de

ce qu'il auoyt emprunté, sy nous luy auons payé au terme de ces parties que vous avez prestées. Quant au légat de Jehan de Pradure, de la ville de Mesnies Coddoroys, le temps ne nous a permys d'y pouuoyr fayre aulcune poursuite ny demande pour vous aultres, pour estre aussy cette ville fort esloygnée et distante de nous, come nous despérions pouuoyr fayre pour vous gratifier et servir en en ceste affaire et toute aultre que nous vous pourrons tesmoygner notre bonne volonté. Au reste, nous vous supplierons, Messieurs, nous excuser, sy usant de nos importunités acostumées, assurés de vostre bonne volonté en nostre endroyct, nous vous faysons encor ceste requeste que sy tant est qu'il se présentast aulcune commodité en vos quartiers, d'estre par vostre moyen pourueus d'un pasteur propre et sufisant de servyr à ceste église et tout ce colloque par son autorité, ne nous vouloyr desnier vostre faueur, come pareillement nous vous supplions d'auoyr pour recommandé M. Raffin, présent porteur que nous enuoyons en vostre ville pour estudier quelques années, affin que nous nous puissions servyr après de son ministère, sy Dieu luy fayct ceste grâce d'y estre apellé, aynsy que nous espérons, par lequel vous entendrez plus particulièrement la nécessité que ceste église a de pasteurs, et l'humble afection que nous auons à vostre service, priant le Créateur ces saintes bénédictions, et vous auoyr en sa saincte protection.

Demeurant pour jamays vos bien-humbles frères et serviteurs,

Les consuls et anciens de l'église de Castres, et pour tous :

Bouffard, ancien. — Favarel, ancien.

(Deux autres signatures illisibles.)

A Castres, ce 20 nouembre 1591.

Orange, mars 1599.

Julien, pasteur, à Théodore de Bèze.

Monsieur et très-honoré père, vous entendez par les mémoires que nous vous enuoyons, l'état de ceste poure église, et le besoing qu'elle a d'estre recommandée aux saintes

prières de la vostre ; ensemble la nécessité que nous auons d'un suffisant pasteur, pour m'aider à soutenir un si pesant fardeau, attendu que les années passées me donnent tant d'incommodités présentes, qu'il m'est de tout impossible de pouvoir seul subsister à la charge de ceste église, qui n'est pas petite. C'est pourquoy j'ay bien voulu joindre ma prière avec la très-humble requeste que vous en faict nostre dicte église, pour vous supplier de nous vouloir pourueoir de quelque suffisant personnage propre et capable pour nous assister, lequel sera receu avec tout l'honneur, l'entretènement et le respect que le mérite de sa charge requiert de nous, et en particulier je vous supplie l'asseurer de ma part que je l'aimeray et honoreray de toute ma puissance, pour vous rendre véritable tesmoignage que je le désire infiniment avec autant d'humble et ardente affection que je prie le Créateur, Monsieur et très-honoré père, qu'en toute heureuse prospérité vous veuille conseruer utilement votre vénérable vieillesse, pour l'édification de ses Eglises.

Vostre très-humble fils au Seigneur et obligé disciple.

JULIEN.

A Orenge, ce mars 1599.

Pons, 14 octobre 1600.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs,

Voyant que l'âge décrépit et indisposition de M. Rouspeau, nostre pasteur, qui a seruy au sainct ministère de Nostre Seigneur en ceste Eglise par longues années, méritait un repos et soulagement, nous avons enuoyé M. Londe estudier à Genève, aux fins qu'après avoir esté licencié, il serue à la dicte Eglise, et apporte le soulagement requis au dict sieur Rouspeau. C'est pourquoy, Messieurs, nous vous supplions que tout aussy tost que vous trouuerez le dict sieur Londe capable pour cest effect, vous lui donniez l'imposition des mains, aux fins qu'il ne soit retardé en l'exercice de sa charge par la demeure des assemblées d'un sy-

node ou colloque, et la présente n'estant à aultres fins, nous la finirons, priants Dieu, Messieurs, vous donner en toute félicité l'augmentation de ses grâces pour seruir à sa gloire.

Vos très-humbles et affectionés serviteurs,

Les anciens de l'Eglise réformée recueillie à Pons :
Sarrazin. — Gandronneau. — Delasserre. — P. Coullon. — J. Girauld. — Duhamel. — Arnauld. — Arbouyn. — Chailloux. — C. Girauld. — Fleurisson. — Joguete.

A Pons, le 14 octobre 1600.

Tonneins, 22 juin 1600.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères,

La présente sera pour vous rendre certains que nous auons receu vostre lettre responsiue à la nostre. Nous auons bien cru qu'il s'estoit passé quelque chose au traité que nous vous avons envoyé qui avoit donné fondement aux ennemys de la vérité pour bastir ce beau escript et l'enrichir de force mensonges, mays non pas que tout ce qu'il contenoit fust véritable, car nous avions expérimenté et expérimentons tous les jours la ruse des suppost de l'antechrist et les artifices desquels Satan use pour maintenir son règne. Sur des petits fondemens ils bastissent grand édifice, et font courir leurs escripts pleins de faussetés en lieux esloignés, où l'on n'a moyen de les démentir par une déclaration de la vérité. Mais le Seigneur, qui voit leurs meschants desseings et qui sait leurs mensonges, fera finalement sentir aux auteurs divers la peyne qu'ils méritent. Si vous jugez qu'il serait expédient de dresser quelque chose sur le dict traité, nous nous asseurons sur vostre promesse que vous nous la ferez voyr pardeçà. Nous requerons de vous la même chose que vous nous requerez, c'est de nous auoyr en mutuelle recommandation aux prières sainctes que nous faisons au Seigneur, car, comme vous en avez besoing pour les raisons que vous desduisez, nous en avons pareillement dans

ce royaulme, et nous particulièrement : Satan ayant tant gagné, que la messe est non-seulement restablie en lieux dont elle avait esté chassée, mays aussy establie où elle n'auoit esté de la memoyre de ceux qui vivent, tellement, qu'estant ainsy attaqués, nous avons besoing d'estre recomandés en vos sainctes prières, afin que le Seigneur continuant ses bénédictions au milieu de nous, le règne de Christ soit de plus en plus aduancé, à la confusion de Satan et de ceux de son party. Si l'exercice de la religion estait esgalement estably et restably, nous espèrerions auoyr quelque meilheure condition, mays nos péchés ont fermé le cours de la bonté du Seigneur; et aussy nous sommes-nous trompés, nous voulans conduire selon nostre raison, tellement, que poursuiuans l'édit que nous avons eu de nostre roy, pensant rendre nostre condition meilleure, nous nous craignons de l'auoyr rendue pire. C'est pourquoy nous vous supplions encor de nous avoir tous pour recommandés en vos prières, comme nous vous promettons avec la faveur de Dieu, que vous ne serez point oubliés aux nostres. Et particulièrement, faisons-nous ceste promesse à nostre très-honoré père et frère au Seigneur, M. de Bèze, qui au nom de tous a signé vostre lettre, et le prions de croyre que la requeste qu'il nous faict particulièrement, nous a tellement esmeus à joindre nos prières avec les siennes pour la fin contenue en la lettre, que nous y employerons autant de zèle et d'affection que luy et tous sçauront désirer de ceux qui, après vous avoyr salués au Seigneur, demeurent à jamays, Messieurs et très-honorés frères,

Vos très-humbles et affectionnés frères en Christ.

Les pasteurs et anciens de l'Eglise chrestienne et refformée de Thonnens,

Au nom de tous :

Jérémie Debancons, pasteur.

Thonnins, ce 22 juing 1600, selon le stile nouveau.

J'auoys oublié de vous dire que comme d'entre nous sortent ceux qui ne sont pas des nôtres, le Seigneur retire d'entre ceux du clergé romain ceux qui ne sont pas des leurs ; mesmes dernièrement, un jeune moyne bien versé passant icy avec bonne et suffisante attestation de son prélat, quitta son froc. ayant conferé avec nostre pasteur sur

certains points de la religion; puys après protesta publiquement, au contentement de tous, auquel nous auons baillé une Eglise qui l'entretient en Béarn. Nous en espérons quelque chose de bon; Dieu veuille qu'il ne nous trompe point.

Metz, 2 juin 1598.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères et frères. Ayant désja par cy-deuant eu cest heur que d'estre aydés de vos bons advis lorsque nous les avons recherchés, nous avons pris la hardiesse de nous adresser encore à vous pour vous supplier de nous escrire ce qu'il vous semble touchant le faict qui s'ensuit. Il y a quelques années qu'ayant appareu que des archers du sieur préuost des mareschaux establi par le Roy en ceste ville, qui font profession de nostre relligion, alloyent avec le dit sieur prévost, qui est de l'Eglise romaine, devant les processions tant ès jours des Rogations, esquels on porte le dragon, qu'ès diuers jours esquels on porte d'autres idoles, pour faire fermer les boutiques et regarder si on ne trauaille point, nous les appelasmes au Consistoire, et les exhortasmes de se déporter de telles façons de faire. A quoy iceux n'obéissans, ains continuans d'y aller comme auparauant, nous leur interdismes la Cène de Notre Seigneur pour le scandale qu'ils donnoient à l'Eglise et le mespris de nos admonitions, auxquelles mesmes ils n'ont voulu promettre absolument de se conformer. Nous leur auons remonstré que c'est faire escorte à l'idolâtrie, à laquelle le fidèle ne doit communiquer ni directement ni indirectement : que ce n'est point chose qui soit nécessaire, veu que le peuple d'icy n'est pas turbulent, et que personne n'a garde de faire aucune fascherie à ceux qui font les processions, quand il n'y iroit ni préuost ni archers devant icelles, et les avons exhortés de prier le dit sieur prévost de les exempter de cela. Eux d'autre costé protestent qu'ils n'ont aucune affection à l'idolâtrie, et disent que ce qu'ils en font est un fait de police, et que le dit sieur préuost ne les en veut exempter, leur remonstrant qu'il est besoin qu'il

soit suiui de ses gens, qui ne sont en assez grand nombre, si ceux de la religion ne sont avec les autres, pour remédier aux inconuénients qui pourroyent arriuer, et qu'il se scandalise de la séuerité dont nous usons à l'encontre d'eux, estimant qu'en cela il n'y va rien de la conscience, et que ce n'est point comme s'ils alloyent avec les dictes processions, lesquelles voirement ils ne suiuent pas, mais les processions les suiuent quelquefois de fort près. Ils allèguent en oultre qu'ils s'en déporteroyent fort volontiers, n'estait qu'il craignent que le dit Sieur Preuost ne leur fist perdre leurs gages qui leur sont dus de plusieurs années, mettant en auant qu'ils ne voudroyent pas faire ce qu'il appelle le service du Roy, s'ils discontinuoient d'aller devant les dites processions, tellement qu'ils se plaignent que nous usons de trop grande rigueur contr'eux, et que nous recherchons leurs actions de plus près que celles des autres. Comme ainsi soit cependant que nous en ayons fait de mesmes à dautres archers pour semblable cause il y a 18 ans, que cela peut leur donner à cognoistre que nous n'y procédons par aucune passion, mais selon nostre debvoir; nous leur auons dit que nous nous submettrons volontiers touchant ce point au jugement d'une autre Eglise. Eux d'autre costé, estimant bien que les autres Eglises n'approuveront leur fait non plus que nous, nous ont prié d'adviser s'ils pourroyent estre remis pour la Cène prochaine, sans vouloir néantmoins faire la promesse que nous requérons d'eux. C'est pourquoy, Messieurs et très-honorés frères et pères, nous vous supplions de nous escrire le plus tost que vous pourez quel est vostre aduis touchant nostre procédure envers les dicts archers; non pas que nous trouuions beaucoup de difficulté à la chose, ou que nous pensions avoir jusqu'à présent en ce faict excédé nostre debvoir, mais pource que nous désirons rendre satisfaits les dicts archers, qui ne se veulent laisser persuader que ce qu'ils font soyt faire voye à l'idole ou favoriser à l'idolâtrie, tellement que cela est en controuerse entre nous et eux, si aller devant les processions pour leur faire voye n'est pas favoriser à l'idolâtrie, et si un qui se dict fidèle qui y va au veu et au sceu de tout le peuple, peut estre admis à la Cène avec édification de l'Eglise. Attendans sur ce vostre response, nous vous saluons très-affectueusement au Seigneur, et prions Dieu, Messieurs et très-honorés pères et

frères, qu'il vous accompagne tousjours de ses faveurs plus singulières.

A Metz, ce deuxième jour de juin 1598.

Vos très-humbles et très-affectionnés fréres au Seigneur,

Les ministres, anciens et diacres de l'Eglise réformée du dit lieu; et au nom de tous :

Jean CHASSANION. — François DE COMBLES. — Estienne MOZET. — Jehan DIVOY.

Nismes, 22 mars 1598.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères, nous avons enuoyé porteur exprès pour faire tenir seurement à Monsieur de Serres vostre pacquet; par mesme moyen vous enuoyons les actes du dernier colloque, tenu en ceste ville pour le faict mentionné en vos lettres, afin que puissiez cognoistre non-seulement la conformité de vos raisons avec les nostres, mais aussi le soing, zèle et diligence que requériez des Eglises de ceste prouince en ceste affayre tant importante au bien à toutes les Eglises de ce Royaume: nous louons Dieu du saint désir et affection que Monsieur du Crest nous a dict et asseuré que vous auiez d'enuoyer quelqu'un de vostre Compagnie au prochain Synode national où le dict faict a esté renuoyé ensemble quelques autres qui ne sont guères de moindre importance. Ce sera toujours augmenter l'obligation qu'avez de longtemps acquise sur toutes les Eglises, et pour raison de laquelle nous ne cesserons en particulier tesmoigner combien nous sommes disposés à vous obéyr en tout ce que vous plaira nous commander, comme aussy ne cesserons prier notre Dieu qu'il luy plaise, Messieurs, en bonne santé vous tenir en sa sainte garde, et accompagner journèlement vos saincts labeurs de sa faueur assistance et bonne onction.

A Nismes ce xxij mars 1598.

Vos humbles frères et serviteurs,

Les Pasteurs et anciens de l'Eglise du dit Nismes, et pour eux :

FALGUEROLES. — MOYNIER. — MALTRES. — DESQUIER. — MANUEL

Messieurs, celui qui vous rendra la présente est frère de Monsieur Falguyrolles nostre frère. Il s'en va par-deuers vous pour continuer ses estudes en théologie; c'est pourquoy vous supplions affectueusement luy faire sentir la faueur et assistance qu'auez acoustumé desployer enuers tous ceux qui vous sont recommandés pour des causes si fauorables et si recommendables.

La Rochelle, 16 juin 1599.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Salut par Jésus Christ nostre Seigneur!

Messieurs et très-honorés frères, la moisson s'appreste si belle par la miséricorde de Dieu en ce Royaume, après tant d'orages, qu'il s'en faut beaucoup qu'il y ait nombre suffisant de pasteurs, afin de fournir les Eglises réformées qui desjà de longue main y sont establyes: cela a esté cause que, n'ayans pour le présent seulement que trois ministres du saint Euangile en ceste Eglise et désirans d'auoir en icelle encores d'autres pour leur estre aydans dans l'œuure du Seigneur, nous les auons recerchés en nostre prouince et ès lieux circonuoysins, mais en vain: ce qui nous a induits à sortir hors de ce royaume, et nous addresser à vostre Eglise que nous recognoissons auoir esté cy-deuant comme une mère nourrisse de plusieurs Eglises de la France, leur enuoyant des pasteurs pour leur administrer le pain de vye; pour vous supplyer tres-affectueusement que si vous cognoissez entre vous quelque pasteur doué des dons requis pour ceste Eglise, composée de plusieurs gens doctes tant de la maison de ville que du présidial et en laquelle il arrive de jour à autre nombre d'estrangers de tous les endroits de la France et des Royaumes circonuoysins, et en laquelle il y a un grand peuple instruit depuis longues années en l'Euangile, il vous playse nous l'adresser, et lors nous donnerons ordre pour lui administrer les choses nécessaires, afin de le conduyre par-deça auec toute sa famille. Mais soyt que nous ne puissions recouurer tel pasteur, soyt que cela se puisse faire, en tout cas

nous vous supplyons d'abondant que vostre playsir soyt nous faire ouuerture de quelque proposant en théologie, aagé d'un 24 à 25 ans, yssu d'honnettes parents, bien né, sain et dispos, qui ait bonne voix accompagnée d'action séante à son aage, qui ait la diction française pure et nette, bien fondé ès lettres humaines, de bonnes mœurs et qui promette quelque chose de bon à l'aduenir; et quand nous en aurons eu aduis nous l'entretiendrons au prix de cent escus par an dans quelque bonne uniuersité, comme à Heidelberg, Leyden, Basle, ou bien mesmes entre vous l'espace de deux à trois ans, afin qu'ayant ouï les bons docteurs et ayant esté exercé à toutes sortes de disputs, il se rende capable de pouuoyr un jour seruir cette Eglise avec fruyt. Mais pour autant que nous sauons combien vous estes charitables et prompts à fayre playsir à ceux qui ont besoing de vostre ayde et faveur, nous vous prions qu'au cas que ces deux choses ne se trouvent en vostre Eglise, il vous playse prendre la peine d'addresser l'homme que nous vous enuoyons tout exprès pour l'effect que dessus avec lettres de vostre part pour le double sujet dont nous vous requérons par la présente, à Lauzanne, à Basle, voyre mesmes jusques à Heydelberg, ou en tel endroyt que verrez bon estre, afin que nous puissions venir à bout d'un si saint désir. Cet homme qui aura porté vos lettres, venant de rechef en nostre ville, nous rapportera response tant de vostre part que de ce qui se sera passé en sa négotiation, quant et quant il vous plaira faire renseigner nostre messager des chemins les plus commodes. Nous vous donnons, Messieurs, beaucoup de peine. Mais il vous plaira de considérer le sujet, la nécessité où nous sommes, le peu de pasteurs qui restent en ceste Eglise, où il y aurayt prou besogne taillée pour six voire huit pasteurs ; des trois qui y sont de présent, l'un sçauoir Monsieur Du Mont ayant desja atteinct par la bonté de Dieu un grand aage ; et que c'est en faueur d'une Eglise qui est de conséquence et qui est de quelque considération ès Eglises réformées de la France, laquelle vous en aura une particulière obligation, pour vous seruyr, et prier Dieu continuellement pour vostre prospérité et santé, comme nous faisons de présent le supplyans qu'il luy playse, Messieurs et très-honorés frères, vous donner avec accroissement de toutes ses saintes

grâces longue et heureuse vye, nous recommandans très-humblement à vos bonnes grâces et saintes prières.

A La Rochelle, le 16 de juin 1599.

Vos bien humbles et obéyssans frères, amis et seruyteurs en l'œuvre du Seigneur,

Les ministres, anciens et diacres de l'Eglise réformée de la Rochelle ; et au nom de tous :

(?) ministre du Saint Evangile. — LOUMEAU, ministre de la Parole de Dieu. — AMARCAING, diacre. — CHALMOT, antien de l'Eglise. — CHERAUT, antien. — LECLERC, ancyen de l'Eglise. — AIGREST, diacre. — PUBREQUOT, scribe du dit Concistoire.

Milhau, 17 janvier 1599.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères, nous avons reçu responce aux nostres par très-réuéré père Monsieur de Bèze ; c'est en vostre nom et lieu qu'il escript, et les assurances que nous avons de vos sainctes affections ne permettent de nous taire ; à raison de quoy nous vous supplions de croire que vous nous auez grandement obligés respondant et intérinant nostre demande. Que s'il se présente occasion pour vous le tesmoigner, le cognoistrez par effect. Au surplus, Messieurs et très-honorés pères, nous vous supplions de croire que le sieur du Teil, nostre pasteur, sera très-bien venu et reçu entre nous, et qu'il nous sera encore plus cher venant de si bonne part et sortant comme de vos bras ; vous asseurants que nous aurez pour toujours affectionés à vous faire paroistre le service que nous vous promettons et vouons de si bone volonté, que supplions nostre Dieu vous maintenir en sa grâce, vous demeurant, Messieurs et très-honorés pères, vos bien humbles fils et obéissants serviteurs.

Du xvij^e de janvier 1599.

Les Consuls et anciens du Consistoire de Milhau, et au nom de tous :

DYSARNI, Consul. — A. DENYMES, Consul. — VALLETTE, Consul. — LAGRIFFAC, Consul. — CAVALIER, ancien. — MOLEVIER, ancien.

Blois, 6 octobre 1598.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, la longueur et aspreté de nos dernières persécutions et guerres civiles ont tellement desnué la France de ministres de la Parole de Dieu, ayant esté pour la pluspart ou engloutis ou jetés par la tempeste en païs estrangers esquels ils ont pris parti, qu'au besoing nous sommes contraints d'en recercher ailleurs et principalement ès lieux esquels il a pleu à Dieu en dresser les pépinières. C'est le subject qui nous induict maintenant à recourir à vous, Messieurs, au deffault qu'ha nostre Eglise d'un pasteur, par le décez du sien aduenu depuis un an et demi, pendant lequel temps elle a esté secourue par le prest d'un aultre, mais lequel enfin on ne lui peut plus continuer que pour deux mois ; car, quelque recerche que nous en ayons faicte depuis par tous les endroits de ce Royaume d'un autre, ç'a esté en vain, pour l'extrême rareté d'iceux. Et toutesfois si ceste Eglise commenceant encore à naistre et resserrée de ses adversaires de toutes parts en demeure tant soit peu despourveue, sa dissipation est inévitable, et d'autant plus desplorable et dommageable au général de toutes les aultres Eglises, qu'elle est composée de deux cents familles esquelles y a bon nombre de personnages doctes et honnorables, establie depuis les dernières persécutions par une grande puissance et particulier conseil de Dieu en une ville assise au cœur du Royaume et sur un passage très-commode, et confirmée par le nouvel édict. Pour ces considérations, nous implorons vostre secours, Messieurs et très-honorés frères, lequel ne mancqua jamais à ceux qui l'ont recerché pour la gloire de Dieu, et singulièrement à ceste Eglise, laquelle avec celle de Mer, lorsqu'elles estoient joinctes ensemble, n'a esté par l'espace de vingt ans gouvernée que par les pasteurs qu'elle a receus de vous ; vous supplians très-humblement que continuans enuers elle les effects de vostre bienueillance vous luy subueniez en sa présente et extrême nécessité du ministère de Monsieur Cuzin, lequel on nous a aduertis n'exercer son ministère en vostre ville qu'en attendant qu'il soit enuoïé en une Eglise particulière ; ou bien, si vous ne jugez expédient ou

utile pour vous de le nous octroyer, il vous plaise nous en donner un autre capable de régir une Eglise d'une telle grandeur et qualité que celle-ci est; vous ferez en cela chose agréable à Dieu, digne du zèle que vous avez tousjours eu à l'édification des povres Eglises de France, et nécessaire au salut de la nostre, laquelle vous demeurera à jamais obligée d'un tel bienfait pour recognoistre le mérite duquel elle vous promet honorer, chérir et entretenir le pasteur qu'il vous aura pleu luy enuoïer comme elle a fait tous les aultres, d'un si honnorable appoinctement qu'il aura subject d'en estre content, et proffiter tellement soubs son ministère par la grâce de Dieu, que le contentement vous en reuienne, à nous le salut et la gloire à Dieu lequel, après vous avoir présenté nos très-humbles recommandations à vos bonnes grâces, nous prions, Messieurs et très-honorés frères, vouloir continuer en vostre endroict ses saintes bénédictions et faveurs, et donner à tous en parfaite santé, très-heureuse et longue vie pour tousjours l'emploier à l'avancement de sa gloire.

De Blois, ce six^me^ jour d'octobre 1598.

Vos très-humbles et obéissans seruiteurs et frères en nostre Seigneur Jésus-Christ,

Les Diacres et Anciens de l'Eglise de Blois :

MAUPAS. — FOUBERT. — MORIN. — BAZIN. — DUTENS. — PLAISANT.

Conforgien, 16 janvier 1600.

Pour l'Eglise d'Arnay-le-Duc, à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, ayant esté supplié par l'Eglise d'Arnay-le-Duc, comme pourrez voir par les lettres qu'ils m'ont escriptes, de m'employer auec eux et en leur faueur, tant enuers Messieurs que enuers vous, je ne les ay voulus esconduire, tant pour la bonne amitié que je porte à ceste Eglise, que principalement pour le desir que j'ay de veoir, et près et loin, le règne de Jésus-Christ s'aduancer. J'ay donc faict ce petit mot à vostre Compaignie, Messieurs, pour vous prier, au nom de la dite Eglise, de les aider d'un pasteur qui leur puisse estre propre. Ils vous en-

voyent à cest effect un de leurs anciens, que la pluspart d'entre vous cognoissent. Il sera muni suffisamment et amplement de pouuoir et procuration, pour traiter des conditions nécessaires et accoustumées, et n'est besoing que j'entre en ycelles. Je vous diroy seulement qu'il est très-grand besoing que ceste Eglise soit aidée, pour plusieurs raisons, que le porteur de ceste vous fera plus amplement entendre. La bonne affection qu'il vous a pleu me tesmoigner de longtemps me fait bien espérer en cest affaire; c'est pourquoy je ne feroy ceste plus longue, synon pour vous asseurer de la bonne volonté que j'ay et continueroy tousjours au bien de l'Eglise à laquelle Dieu vous a appelés, et d'un chascun de vous en particulier. Et en ceste volonté, je me recomanderay très-humblement à vos bonnes grâces, vous suppliant me tenir à jamais, Messieurs, pour vostre bien humble frère et serviteur.

De Conforgien, ce 16 de janvier 1600.

De Conforgien.

Joyeuse, 12 mars 1600. (?)

L'Eglise à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, Dieu nous a visités de longues persécutions en ceste prouince; mais en fin Il nous a regardé de son œil débonnaire et playn de miséricorde; nous faisant grâce, n'a voullu permettre que fussions submis aux souhaits de nos aduersaires. Et quoy que les troubles nous ayent dissipés et espars, sy nous a ralliés tellement par sa bonté indicible, que la moisson encore est grande et ne manquera que de pasteurs. Nous espérions que Monsieur Cassegrain satisferoit à la promesse qu'il auoit faicte à ceste Eglise de Joy, ensuite des pensions qu'il en a touchées en les mains de M. Paillart; mais ceulx de Pont-de-Velle le retiennent, et nous remectent sur l'accord de Monsieur de Sauoye, par lequel, sy tant est qu'ils retornent en son obeyssance, ils déclarent qu'ils sont prêts de nous le renvoier, et non aultrement, combien qu'ils eussent compromis avec nous en la personne du dit Paillart de s'en résoudre sur vostre bon aduis, à charge que s'ils decheoient de leurs pretentions ou

nous mesmes, vous seriez suppliés de pourueoir d'ung aultre pasteur. La longueur du temps qui est nécessaire pour telle décision faict que nous vous en supplions très-affectionnement, à l'effect de quoy Monsieur le président Brocard des comptes est député, et désirerions d'avoir Monsieur Grevet, s'il est possible, ou Monsieur Menessier. Le voyage est diligent, parce que Messieurs les présidents de Vollet et de Villernoul, gendre de Monsieur Duplessis-Mornay, députés pour l'establissement de l'édit en ce duché, qui arriveront devant trois ou quatre jours, nous mettront, Dieu aydant, en possession de deux lieux que nous nommerons suivant l'édit; autrement ils diroient que frustratoirement on les auroit faict venir. Nous vous suplions donc au nom de Dieu user enuers nous de vostre charité pour nous envoyer ung pasteur. Le dit sieur Brocard suppléera le reste, suivant les mémoires qu'il en a, et que nous donnerons aux pasteurs deux cens escus par an, sans y comprendre le louage de la maison, ny les frais qu'on fera. Espérant doncques une bonne assistance de vous en ceste nécessité, nous prions Dieu, Messieurs, pour l'accroissement de vos saincts désirs, et qu'il nous maintienne en vos bonnes grâces.

De Joy (ou Joyeuse), ce 12 de mars.

Vos très-humbles et affectionnés serviteurs à jamais,
Ceulx de l'Eglise de Joy :

PAILLART. — GOURDOT. — FUIN.

Urne, 14 mai 1600.

Les Eglises du bailliage de Dijon à la Vénérable Compagnie.

Messieurs,

L'Eglise de Ursne, nouvellement establye pour second lieu du bailliage de Dijon, de laquelle dépendent ceux des bailliages de Nîmes, Saint-Jean de Lorsne,.......... et lieux circonuoisins faisans profession de la relligion réformée, ont depputé Monsieur le président Brocard pour vous représenter l'estat de la dicte Eglise, s'assurant que l'establissement d'icelle et auancement de la gloire de Dieu par toute ceste prouince de Bourgogne ne vous sera moins agréable qu'à ceulx qui en goustent le premier fruict pareillement. Aussi, pour vous fère entendre la résolution qui fut prinse le dy-

manche, dernier jour d'apvril, en la dite es présence de Messieurs de Villernoul et Cruzet, fidelle ministre de la parolle de Dieu, sur la perplexité en laquelle se trouua toute l'assemblée, à faulte d'ung pasteur pour seruir actuellement en icelle, à sçauoir que vous serez très-humblement supplyés, vous forcer encores pour ce coup, et nous accorder ung ministre du Saint Evangille, affin que la Parolle de Dieu soyt fidellement annoncée par luy, et pour aultres consultations que le dit sieur président vous fera plus particulièrement entendre, selon que nous nous promettons qu'il sçaura bien fere, tant pour le zelle ardent qu'il a tousjours monstré auoyr à l'auancement de la gloire de Dieu, que pour la dilligence qu'il a desjà tesmoignée en mesme cas: et ne pouvant pour le présent vous offryr que une bonne volonté que nous aurons perpétuellement à vous seruir, il vous plaira de la recepvoir pour remerciement et recognoissance du bien que jà nous auons receu de vous par l'enuoy de Messieurs Gossen et Pierre, qui exercent fidellement leur vocation; et cependant attendant de vos nouuelles, nous prierons Dieu, etc.

A Ursne, ce dymanche xiiij^{e} may 1600.

Vos très-humbles et très-affectionnés seruiteurs,

Les anciens des Eglises du bailliage de Dijon; pour tous :

A. Brocard.

Die, 19 mai 1601.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très honorés pères et frères,

Entre toutes les Eglises que l'esprit de Dieu a ramenées en ce dernier temps, des ténèbres à la lumière, il a bénit la vostre et honoré d'un nombre infini de ses excellentes grâces, établissant en icelle non seulement le reffuge des vrais chrétiens persécutés, et en ce royaume et ailleurs, et le théâtre des plus doctes et dignes personnages qui aient illustré nostre siecle. Mais de surplus, il l'a faite la pépinière et la source des vrays ministres de sa parolle, qui de là ont ruissellé, et ruissellent encore tous les jours en diuers endroicts de la France. Or, comme ainsi que la crainte de vous importuner nous ait jusqu'à présent rettenus de ne vous point enuyer par nos requestes; maintenant, une très urgente nécessité

nous y pousse. Ainsy, nous vous suplions par la comunion et très estroict lien de charité qui nous unit entre nous, qu'il vous plaise nous fere prest de quelcun de vostre Compagnie ou de quelque escholier capable de seruir au saint ministère pour l'emploier en *(mot complètement effacé)* de Quint, Eglise fort proche de ceste-cy, et qui, despuis le commencement de la restauration de l'Evangille, en a faict une..... profession. Le faisant, Messieurs, vous nous obligerez de seruir à vous, et nous donerez tousjours plus d'occasion de prier (comme nous faisons) pour vostre conseruation, et demeurer à jamais, Messieurs,

Vos très humbles et affectionnés frères et seruiteurs en notre Seigneur, les pasteurs et anciens de l'Eglise de Die :

Valier, ministre. — P. Assais, ministre. — Gualhafaud. — Bedart. — Barmer.

A Die, le 19 may 1601.

Lyon, 28 juillet 1601.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, despuys le temps que par le vouloir de Dieu et du Roy auons estés restablys en l'exercice de sa Parolle, nous n'auons encores peu estre pourueu d'ung pasteur assidu, nous estant jusques à present seruis de ceulx de nos voisins par emprumpt, ne sçachans plus où recourir d'orenauant que par deuers vous, estans très certains qu'à nostre besoing ne nous delaisserés poinct, et qu'aurés esgard à la grande importance de cette Eglyse. C'est pourquoy nous vous supplyons très humblement vous despartir d'ung de vous, notamment de la personne de Monsieur Cusin, sy faire se peult, et vous aurons grandement d'obligation ; nous asseurans nous fairez ce bien, prierons Dieu qu'il vous conserue en ses grâces. Nous recommandants humblement aux vôtres, demeurans à jamais vos humbles serviteurs affectionnés

Les anciens de l'Eglise de Lyon :

Moze. — Guilh. De la Chaux. — V. Vincent. — P. Constantin. — Crac. — Anthoine Thezé.

A Lyon, ce 28 juillet 1601.

Grenoble, 23 septembre 1601.

Lesdiguières à la Vénérable Compagnie.

Messieurs,

Quelques-uns de vous m'ont faict cest honneur de voir ce que le Sieur Cotton, jesuiste, m'auait escript, et auant que je lui aye peu enuoyer la response qui y a esté faicte par leur auiz, il m'a encores escript deux foys, auxquelles j'ay faict faire responce par MM. Caille et Cresson, nos ministres. Mays j'ay differé de les mander jusques à ce que vous les eussiez veues, pour y adiouster ou diminuer ce que vous jugerez necessaire. Parce que je me delibere (si vous le trouuez bon) de faire mettre tous ces escripts et responces aux yeulx de tous, et mesmes de les faire couller au cœur de la France soubs le nom de ce jesuiste. L'impression et la correction s'en fera en vostre ville bientost après que j'auray eu vostre responce sur ceste depesche, en laquelle vous trouuerez, avec l'œuvre des dits Sieurs Caille et Cresson, celle du dict Sieur Cotton, et encores que cette action soit plus publique que particulière ; si veulx-ie vous estre seul obligé de la peyne que vous y prendrez à la bien humble requeste que je vous en fais, et sur ce je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous continue et augmente ses sainctes grâces.

De Grenoble, le xxiii septembre 1601.

Vostre bien humble à vous faire seruice.

LESDIGUIÈRES.

Limoge, 3 décembre 1601.

Duplessis à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, je pense que vous aures entendu, qu'ayant reveu et augmenté mon livre de l'Eucharistie pour le rendre à preuve de toutes les calomnies des aduersaires, je requis Messieurs du Synode national de ce royaume assemblés à..... de me vouloir ordonner quelques personnages doués des qualités requises pour le voir et examiner, premier qu'il fust mis en lumière, conformément à ce que j'avais faict au Synode national tenu il y a quelques années à

Saumur, lorsque premièrement je le voulus faire imprimer. Or est-il, Messieurs, qu'ayant jetté l'œil partout, ils ne trouuent rien plus à propos que de vous requerir de vouloir prendre ceste pene, tant pour les dons qu'ils reconnurent tous rares et singuliers en vous, que pour estre une Uniuersité fournie des livres necessaires pour ceste recerche. Je vous enuoie donc par ce porteur exprès ce que j'en ay mis au net, qui sera, Dieu aydant, bientost suivy du reste, et vous supplie, comme vous y apporterez la lumière de vostre doctrine pour le corriger, que vous y veuillez aussi apporter votre charité pour m'y supporter. Pour ceste pene au reste que je vous donne, Messieurs, et que Dieu veuille benir à l'édification des siens, je vous rendray toute ma vie humble service de telle affection, que je salue humblement vos bonnes grâces et supplie le Créateur, Messieurs, vous auoir en sa sainte garde.

De Limoges, ce 3 décembre 1601.

Votre humble et très affectionné frère.

DUPLESSIS.

St.-Etienne, 24 juillet 1605.

Le Consistoire de Forest à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très honorés pères et frères, la succession des tentations par lesquelles Christ a été exercé nous apprend à nous resouldre, au sortir d'une espreuve, d'entrer en une aultre, afin qu'après auoir éuité un péril, nous ne reposions en telle sorte que nous nous promettions de n'y recheoir plus; car c'est là où nous attend nostre aduersaire pour nous surprendre; nous disons ceux qu'il a désja une et deux fois assaillis, par lesquels se voyant repoussé, il se dispose à choquer de nouueau contr'eux pour les supplanter, s'il est possible; à ce deuoient regarder ceux qui en retardant le relèuement de nostre paoure Esglise qui alloit bas, l'ont presque poussée en une cheûte irreparable, et de faict, s'ils eussent remarqué que le lyon rugissant qui la tournoye sans cesse pour la devorer et troubler, ayant mancqué de la perdre par l'interruption de son exercice, durant trois mois qu'on nous a teneus le bec en l'eau, auoit excogité de la sapper d'un autre coté par force ouuerte: à sçauoir par

les ennemis d'icelle, qui ont durant l'absence de Monsieur Huron vomy contre ses membres toutes sortes d'injures et se sont prins au lieu de leur exercice, qu'ils ont par plusieurs fois dégasté et enfin bruslé. Ils eussent à la vérité pourueu à cest inconuénient, duquel ils ne debvoient douter, s'ils eussent jugé de l'advenir par le passé. Mais comme Dieu soubstient d'une main ceux qu'il semble habandonner de l'aultre, nous recognoissons qu'il vous a emploiez pour r'asseurer ceste Esglise jà esbranlée, et luy rendons graces du souuenir qu'il a eu de nous, et à vous, de l'affection qu'il vous a pleu nous tesmoigner pour la restauration et aduancement de nostre Esglise, vous promettans de l'accompaigner d'un perpétuel désir et deuotion de vous rendre le service que vous doibuent,

Messieurs et très honorés pères et frères,

Vos très humbles frères et obeissans seruiteurs,

Les anciens de l'Esglise de Forest establie à l'Estra :

De Bonardeau. — Someyron. — Ecoffrey Armand. — Boulier.

A St.-Estienne de Furan, le xxiiij[e] juillet 1605.

Grenoble, 8 mars 1605.

Le Colloque de cette ville à la Compagnie.

Messieurs et très honorés pères et frères. Ce jeune homme, natif de Saint-Paul Trois-Chasteaux, aagé d'environ dix-huict ans, nommé Charles du Villar, estant né de père et mère qui font profession de la vraye religion et gens craignans Dieu, a été nourri et instruit dans la dicte religion et communiqué aux Saints Sacrements, et ayant quelque commencement en bonnes lettres, désirant de profiter de plus en plus pour estre employé à ce à quoy il plaira au Seigneur de l'appeler, a esté enuoyé par son dit père en vostre ville de Genève, espérant qu'il y trouuera quelque honneste condition pour servir selon qu'il sera trouvé propre ; nous vous supplions de luy faire sentir les effets de vostre charité et l'avoir en recommandation pour luy despartir de vos faueurs et assistance, selon que cognoistrez qu'il en aura besoing ; que s'il ne trouve en ceste ville moyen de s'entretenir et de profiter, il vous plaira luy donner telle addresse que jugerez estre

conuenable; et nous asseurant que ne luy desnierez vos faueurs et liberalités, nous prions Dieu, Messieurs et très-honnorés pères et frères, qu'il vous done accroissement de ses graces, et demeurons vos très humbles frères et serviteurs.

Les pasteurs du Colloque des baronies, et pour eux :

GUERIN. — OLIVIER. — MOGINS. — HERRIN.

A Grenoble, ce 8 mars 1605.

Grenoble, 25 mars 1605.

Le Synode provincial du Dauphiné à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très honorés frères.

Dieu nous a fait enfin la grace de voir en ceste prouince, après l'avoir longuement désiré, un Collége des Eglises, Collége auquel l'envie mesme ne saurait trouuer que remordre, sinon au défaut d'un professeur de théologie. Nous en auons fait longtemps la recerche de plusieurs en diuers lieux, mais en vain; ce qui nous contraint, à nostre accoutumée, de recourir à votre aide et vous prier que de ce bon nombre de doctes personnages que vous avez, il vous plaise nous en octroyer quelqu'un qui soit propre à édifier et illustrer nostre naissante Academie. Nous avons ordonné 600 livres de gages à cette profession, et si vous nous addressez homme qui puisse aussy y joindre celle de l'hébreu, à laquelle 400 livres sont ordonnées, nous lui donerions annuellement mille livres. Nous estimons que M. Laurens est doué des qualités requises à ces charges. Ce qui fait que nous vous prions de nous le concéder pour la gloire de nostre commun Maistre et pour l'édification de son Eglise de pardeça, et ce sera nous occasionner de plus en plus de prier Dieu pour vostre prospérité en général et en particulier, et d'estre à jamais comme nous sommes, Messieurs,

Vos bien humbles et affectionnés frères et seruiteurs au Seigneur,

Les pasteurs et anciens des Eglises refformées du Dauphiné assemblés en Synode, et pour eux :

CRESSON, adjoint du modérateur.

VULSON DE LA COLOMBIÈRE, secrétaire.

A Grenoble, ce 25 mars 1605.

Clérac, 14 mars 1605.

Le Synode de la Basse Guyenne à la Compagnie.

Messieurs, très chers et très honnorés frères. Le défaut que nous auons d'imprimeurs en nostre prouince et l'abondance que vous en auez en la ville de vostre résidence, nous a esmeus à vous addresser les livres que nous vous enuoyons, composez par feu Monsieur de Loque, nostre frère d'heureuse mémoire, vous supplians très humblement vous employer à leur impression, si les en jugez dignes, eomme ont fait les frères de nostre assemblée synodale, qui ont esté esleus pour les examiner; or, esperant receuoir de vous ceste gratuité, nous nous disposerons de vous en faire recognoissance par toute sorte de deuoir et service à nous possible. Cependant, nous vous saluons fraternellement, en priant Dieu vous estre à jamais et à vostre Esglise en toutes choses fauorable par Jésus-Christ, et nous sommes tout le cours de notre vie, Messieurs,

Vos très affectionnez et très humbles frères et seruiteurs, les pasteurs assemblez avec les anciens au Synode de la Basse Guyenne, et au nom de tous :

Moyse Licotier.

A Clerac, ce 14 de mars 1605.

Saumur, 25 avril 1604.

Duplessis-Mornay à la Compagnie.

Messieurs, vous avez tant prins de peine à mon occasion, que je m'en sentiray tousjours obligé pour vous rendre seruice. Enfin, nous avons veu le bout de la seconde édition de mon liure de la Ste.-Eucharistie, duquel l'imprimeur vous presentera six exemplaires de ma part, lesquelz je vous supplie d'avoir aggreables. Je ne doubte pas que cela n'excite encor nouvelles vappeurs contre moy. Mais il en fault attendre ce qu'il plairra à Dieu. Nous sommes fort aises d'entendre icy que vous soyez en paix, néanmoins tousjours en doubte qu'elle ne soit pas sans embuches. Je

salue, Messieurs, humblement vos bonnes graces, et prie Dieu vous auoir en sa sainte garde.

De Saumur, le 25 avril 1604.

Vostre humble et très-affectionné à vous faire seruice.

DUPLESSYS.

Yssoudun, 4 may 1604.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs,

Nous avons bien sceu que la desolation aduenue à ceste Eglise par la faulte de celluy qui nous estoit pasteur, et qui la debvoit aultrement édifier qu'il n'a faict (à nostre grand regret et deplaisir), vous est notoire, tellement qu'à présent et dès le moys de septembre dernier nous sommes destitués de pasteur, et notre saint exercice est interrompu, ne pouuant que peu souuant par l'assistance des pasteurs des Eglises eslongnées de nous de six et douze lieues, participer aux biens et consolations qu'on doibt recueillir de la joyssance du sacré ministère en l'Eglise. Et desirans de tout nostre pouuoir recouurer ung pasteur, nous auons enuoyé et escript en diuers lieux de ce Royaulme où y a proposans. Mais il ne nous a esté possible en auoir, tellement qu'en ceste nécessité nous auons aduisé nous adresser à vous par ce porteur qu'avons enuoyé exprès pour vous suplier, comme faisons très-humblement par la présente, Messieurs, en continuant le sainct zelle qu'avez à la restauration et restablissement du sainct ministère ès Eglises, tant de ce Royaume que aultres, nous estre en ayde pour en recouvrer ung, par le ministère duquel nous puissions remettre l'exercice de la piété de trop long temps et à notre très-grand regret interrompu. Ceste Eglise a esté establye en ung des faulxbourgs de cette ville, de l'authorité du Roy, par les commissaires ordonnés par sa Maiesté, ayant la dicte ville esté nommée pour ville de bailliage. C'est la seconde ville de Bary, ayant siége royal, auquel ressortissent par appel dix-sept villes et plus de cinquantes bourgs et bourgades, et contient en ressort d'icelle la moictyé du païs et plus, tellement que d'ordinaire plusieurs personnes y arri-

uant et seiournant, aucuns conuiennent avec nous aux prières publiques, aux prédications de la Parolle de Dieu et à la communion des sacrements, et encores sont adjoints à nous nos frères de l'Eglise de Bourges et plusieurs gentils-hommes, dames, damoiselles et aultres, et avons bien besoing d'avoir ung pasteur, n'estant ceste Eglise de petite conséquence. Que nous faict d'autant plus vous supplier, Messieurs, avoir pitié et commisération d'icelle, et nous octroyer au nom de Dieu nostre juste requeste. Ce qu'espérans de vous, nous prions Dieu, Messieurs, vous maintenir en sa protection, fayre reluyre en vous de plus en plus ses dons spirituels et vous enrichir de toutes sortes de bénédictions.

D'Yssouldun, ce iiij[e] may 1604.

Vos très-humbles et obeyssans seruiteurs,

Les anciens de l'Eglise réformée d'Yssouldun en Bary :

NICAULD. — DEVENAS. — CHAPUZET. — DESSAUST. — DUVAL. — TAUREAU. — PREVOST. — AMOURETES.

Metz, 1[er] juillet 1603.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, la sympathie qui est entre les membres d'un mesme corps et qui se doibt monstrer entre les fidèles comme estans tous membres de Christ par l'esprit duquel ils sont conduits et vivifiés, les oblige non seulement à compatir et condouloir aux maux et afflictions les uns des autres, mais aussi à y porter la main pour leur soulagement et consolation. C'est à cela que nous nous recognoissons obligés envers vous, qui par ci-devant aués esté et estes encores présentement affligés et tourmentés diuersement par vostre ennemy voisin, contre lequel Dieu a combattu pour vous magnifiquement, de sorte que nous confessons avec vous que c'est par sa miséricorde que vous n'auez esté consumés, et qu'entre toutes les villes et Eglises, la vostre le peut méritoirement dire ; mais d'abondant nous adjoustons qu'il n'y a Eglise à laquelle toutes les autres ayent plus d'obligation de bien vouloir et de bien faire que

la vostre, à cause des divers biens spirituels qu'elle leur a administrés, ainsi que saint Paul en parloit aux Gentils touchant les Juifs. Et puisque nous y avons eu part, c'est la raison et nostre debvoir, non-seulement de compatir à vos afflictions et joindre nos vœux publics et particuliers à ceux de tous nos frères fidèles qui sont espars par la France et ailleurs, mais aussi de vous secourir, selon nos facultés, en vos charges insupportables et grandes nécessités. Sous cest effect, nous avons fait une collecte de cinq cents escus d'or sols, valans mil florins d'Allemagne, lesquels nous enuoyons à Strasbourg par un marchand de ceste ville, afin de les deliurer entre les mains de celuy qui aura charge de vous de les receuoir, selon les especes portées par le bordereau enfermé dans le sachet et représenté ci-dessous de l'autre part. Nous eussions bien désiré pouvoir faire dauantage, mais nous vous supplions de prendre en bonne part ceste nostre subuention, et après vous auoir présenté nostre très-humble seruice, nous prions le Dieu des armées, le protecteur et defenseur de son Israël, et par la bonté et puissance duquel vous avés esté conserués et subsistés encore, qu'il daigne veiller tousjours pour vous, et continuer sur vous sa faueur, à la grande gloire de son sainct nom, confusion de ses ennemis, qui sont aussi les vostres, et à vostre repos et salut.

A Metz, ce premier juillet, style nouveau, 1605.

Vos très-affectionnés frères au Seigneur et très-humbles seruiteurs, les pasteurs, anciens et diacres de l'Eglise reformée de Metz, et au nom de tous :

L'Espingalle. — F. Buffet. — Estienne Moret. — E. Maillotte. — Bourgeois. — Mandeguerre. — Veillart. — J. Peltre. — Jean Dinoy. — Braconnier. — Piollet. — C. de Cassin.

Saumur, 23 mars 1606.

Duplessis-Mornay à la Vénérable Compagnie.

Messsieurs, j'ay receu celles qu'il vous a pleu m'escrire, lesquelles en une telle affliction ne me peuuent venir tard,

parce qu'elles tiennent tousjours leur lieu, nos larmes estant plustost à essuier qu'à esteindre. Ce nous est cependant quelque allégement de voir le ressentiment que les gens de bien ont de nostre douleur, vous particulièrement, Messieurs, qui, par quelque petite connaissance que vous avez eue de nostre pauvre filz, par la pouuez mesurer nostre perte. Ce que nous pouuons, c'est de prendre ce qu'il plaist à Dieu et nous resoudre à sa volonté, et pour ce faire reclamer l'assistence de son Esprit en nos foiblesses, et au reste le supplier de nous faire la grace de ne ralentir point nostre course, en ce que nous auons encore à passer de carrière, ains la parfournir jusques à bout à nostre salut, au service de son Eglise et à sa gloire..... Nous tiendrons à beaucoup d'heur, Messieurs, de vous rendre tout service; et sur ce, saluons humblement vos bonnes graces, prians Dieu vous avoir en sa sainte garde.

De Saumur, ce 23 mars 1606.

Vostre humble et très-affectionné à vous faire service.

DUPLESSIS.

Paris, 1er août 1607.

Les Pasteurs voisins à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, ayans entendu que vous avés nombre de jeunes hommes qui ont fait leurs estudes ès langues et philosophie, et qui se desdient au saint ministère, s'ils sont secourus d'ailleurs, les Eglises de cette prouince desirans favoriser ceste sainte resolution, vous supplient d'en faire choix de deux de ceste qualité là pour leur service, quand ils seront trouvés capables par vostre Compagnie d'estre emploiés, et elles s'obligeront de leur fournir deux cens liures par an pour leur entretiennement. Ceste Eglise pourra avoir afaire de l'un des deux, et autres qui sont de conséquence; c'est pourquoi nous désirerions que ce fussent jeunes hommes qui fussent d'espérance. Nous en auons parmi nous, mais nous deferons beaucoup à vostre jugement et à la bonne nourriture que la jeunesse a receu parmi vous; nous vous supplions donc de rechef, de nous vouloir tant obliger que de nous accorder ce que requerons de vous, et nous prions Dieu, Messieurs et très-chers

frères, qu'il vous augmente ses graces et benisse vos saincts labeurs.

De Paris, ce j^er^ août 1607.

Vos humbles et affectionnés amis et serviteurs,

Les ministres et anciens des Eglises de l'Isle de France, Picardie et Champaigne.

DE MONTIGNY, au nom de tous.

Paris, 6 septembre 1606.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, ayans obtenu du Roi le lieu de St.-Maurice de Charanton pour l'exercice de nostre religion, distant de ceste ville d'environ une lieue, il y a espérance d'une grande moisson, et ja en voyons-nous quelques commencemens, encore que nous n'y aions esté que trois fois. C'est pourquoi ayans faute d'ouvriers, nous auons recours à vous comme à ceux qui ont et les moyens et la volonté de nous secourir en une si urgente nécessité. Vous l'aués fait autrefois en une telle occurence, nous ayans secourus mesme de la personne de feu nostre bon père Monsieur de Bèze. Nous nous promettons maintenant le semblable de vostre zèle et charité. Nostre desir serait d'auoir ou Monsieur Prevost ou M. Cousin, si ce ne peut être purement et simplement, au moins pour quelques années. Le rapport qu'on nous fait de leur dextérité à traitter de l'Escriture Saincte ès predication, avec l'aage propre pour porter le travail de nostre Eglise, nous les vous fait spécifier. Joint que nous sçauons que les aués prestés à d'autres Eglises qui n'en auaient tant de besoin, et où ils ne pouuaient faire tant de fruict qu'en celle-ci, qui est comme un abrégé de tout le royaume, et où journellement abondent personnes de tous endroits. Nous en escriuons à vos Magnifiques Seigneurs pour faciliter cest affaire, vous supplians aussi de nous ayder de vostre faueur et intercession enuers eux, et vous nous obligerés à vous faire seruice et à prier Dieu, Messieurs et très-honorés frères, qu'il vous augmente ses

sainctes graces, bénisse vos labeurs et préserve de tout danger.

De Paris, ce 6 septembre.

Vos humbles et affectionnés frères et seruiteurs,
Les ministres et anciens de l'Eglise de Paris :
De Montigny, au nom de tous.
Ferreur, secrétaire du Consistoire.

Uzès, 24 octobre 1606.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères et frères,

Si, selon que l'apostre nous l'enseigne, il faut que tout se face par ordre en l'Eglise lorsqu'elle doibt estre pourueue de pasteurs, il est du tout nécessaire de garder les règlements de la discipline, qui ont esté outre-passés par certains particuliers d'entre nous, qui, en maison privée, ont fait signer à nous et à Messieurs nos consuls certaine lettre par laquelle ils prétendent se pourueoir d'un ministre au lieu et place de Monsieur de Croy : nous, à qui Dieu a donné la conduite de ceste Eglise d'Uzès, ayant eu d'ordinaire deux pasteurs pour le service d'icelle, suivant nostre charge espérons d'y pouruoir, mais par l'ordre. Nous honorons et recognoissons vostre Eglise comme la matrice des nostres, et que c'est chez vous que le bois s'est faict duquel on a descoché les coups contre l'homme ennemy ; mais puisqu'il a pleu au Dieu de paix, après une longue tourmente, nous faire jouir d'un calme par lequel, outre la paisible prédication de la Parolle ès temples, nos Academies ne manquent de proposants, conformement à la déliberation du Synode provincial du bas Languedoc tenu à Montpeiller, nostre Compagnie a résolu de patienter jusques à la convocation du premier Synode pour demander un pasteur : car il a esté arresté d'employer ceux de la prouince. En outre, d'autant que l'année courant après le decès du ministre, l'Eglise est tenue de l'entretenement, ors que le nostre soit decédé sur l'entrée de son année, nous baillons ses gasges à sa vefve, et le pasteur qui nous sert rend avec allégresse le seruice de deux, tant pour l'espérance d'une pareille par

quelque sien frère, quand il aura fini sa course, qu'en recognoissance de ce que nostre Eglise gratifia sa famille, lors de son séjour en France pour le general de nos Eglises. Tout ce que dessus a esté, Messieurs, remonstré aux dits sieurs nos consuls par nos députés en leurs maisons de ville, et advisé ensemblement de ne vous rien escrire. Ce nonobstant, à l'instance d'aucuns ils ont donné des lettres, esquelles nous vous prions de n'avoir point d'esgard, ains sans nous envoyer personne nous laisser en l'estat. En la confiance que chacun de nous a que vous auez plus de créance à ce qui a esté conclu d'une commune voix, le Consistoire assemblé, qu'à une lettre qui a esté baillée par importunité ; après avoir requis le maistre qu'il pousse des ouvriers à sa moisson, nous supplions la guarde du Dieu d'Israël, qui a tant et tant de fois veillé pour la seurté du troupeau qu'il a recueilli en vostre ville, qu'il luy plaise continuer vous tenir en sa sainte grace. Nous sommes, Messieurs et très-honorés pères et frères,

Vos plus humbles frères et seruiteurs.

Les pasteurs, diacres et anciens de l'Eglise reformée d'Uzes :

Brunyer, ministre. — Fromant, advocat fiscal et diacre. — Debuces, seigneur de Flaix et lieutenant de la judicature royalle. — Folchier, ancien. — Sperandieu, diacre et lieutenant principal. — Beharjeton, diacre. — Lanoue, diacre.

D'Uzes, ce xxiiij d'octobre 1606.

Réponse de la Vénérable Compagnie de Genève à la lettre ci-dessus.

Messieurs et très-honorés frères, nous prions Dieu qu'il lui plaise de destourner l'orage qui semble vous menacer, et convertir tellement en bien ce qui se passe, que le tout revienne à sa gloire et à vostre repos, et à l'édification de toute son Eglise. Nous serions marris d'advouer le tiltre dont vos aues voulu honorer ceste Eglise, qui se mettra tousjours entre les moindres, tant s'en faut qu'elle s'en veuille la matrice. Ce nonobstant, prenes en bonne part la

charitable et fraternelle communication de nostre petit aduis sur ce que vous nous aues fait sçauoir, qui est que vous procuriez tousjours les choses qui sont de paix et d'édiffication, supportant les deffauts qui pourroyent estre en quelques-uns de vostre devoir, autant que le devoir commun le pourra porter, et coupés les racines de partialités qui cidevant ont grandement deffiguré le beau lustre de vostre assemblée, dont nous estimons que le lamentable souuenir navre encores vos amis. C'est chose à laquelle vous deués sérieusement penser, afin que chose aucune qui approche de cela ne vienne à renaistre parmi vous. Nostre aduis serait qu'au plustost que vous pourrez, vous demandiez prouision pour vostre Esglise à ce que vous fermiez toutes les dissentions et divisions, et qu'au contraire, estans bien conjoincts de cœur et d'affection avec Messieurs vos magistrats, vous les édiffiez, et eux vous resjouissent et encouragent à faire alaigrement vos charges en seruant à Dieu et à eux, et afin que vous puissiez obtenir ce bien, nous conjoindrons nos vœux avec les vostres, priant le maistre de la moisson qu'il vous envoye tels moissonneurs, que vous ayez de plus en plus occasion de vous aduancer en sa crainte et en son amour. Endroict auquel vous ayans recommandé à sa bonté paternelle, et nous à vos sainctes prières, nous vous prions de croire que nous sommes vos affectionnés, etc.

(Cette copie de letlre ne porte pas de signature.)

Genève, 8 novembre 1606.

Réponse de la Compagnie à la lettre des consuls, datée d'Uzès, 23 octobre 1606, dont il est question dans les deux précédentes. (Signatures : Blanc, consul. — J. Berton, consul. — Anthoine Coste, consul.)

Messieurs, le zèle est bon et louable de pourvoir à vostre Eglise à ce qu'elle ait tousjours de bons et fidèles pasteurs, qui, par leur doctrine et vie saincte, vous édifient et aduancent de plus en plus en la vraye piété. Nous estimons vostre intention n'estre autre en celle qu'il vous a pleu nous escrire, et ne voudrions jamais avoir autre soupçon personnel de vostre qualité. Toutesfois, nous vous prions ne trouver mau-

uais si franchement, et néanmoins simplement, nous vous disons comme vos très-affectionnés seruiteurs et frères au Seigneur, qu'il semble que les semences des malheurs qui ci-devant ont trauaillé vostre Eglise par plusieurs années, au grand scandale de plusieurs, près et loin, ne sont encore totalement esteintes. Ce n'est à nous d'en recercher curieusement les causes, mais la charité chrétienne et nostre devoir nous induict à vous prier que, vous recommandans au Dieu de paix et de concorde, vous vous teniez estroitement unis avec le reste du corps de vos frères, composé du pasteur que vous aués encore, et des anciens et diacres du Consistoire; à ce que le sainct desir que vous aués de recouurer un pasteur, soit conforme à ce qui est porté par vostre lettre, à sçavoir que cela se face selon l'ordre estabi en l'Eglise. Vous ne pouués estre blasmés en parlant ainsi comme vous faictes, et vous prions de sentir tousjours de mesme et sans donner lieu à aucune passion ou affection autre que droicte. Nous espérons que Dieu conduira vos esprits et ceux de vostre Consistoire à ce qu'ayant ensemble un mesme désir, vous suiviez aussi ensemble les moyens aggréables à Dieu et proffitables à toute vostre Eglise en général et à un chacun des membres d'icelle en particulier. En cette confiance, nous prierons Dieu, etc.

(Cette copie de lettre est également sans signatures.)

Grenoble, octobre 1606.

M. Uguet à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères et frères,

Je recommanday à Monsieur Cusin le traitté *De Justitiâ imputata,* afin de le faire réimprimer, si on le trouuoit bon et utile, et à cest effect je priais par lettres mes très-honorés pères Messieurs de la Faye et Goulard de le voir et corriger en tout, selon qu'il leur sembleroit; mesmes ayant esté escrit en haste sur le despart de M. Cusin et sans la méditation requise, m'asseurant qu'il passeroit par les mains de mes maistres. Ce néantmoins j'ay entendu qu'après l'impression faicte de vostre permission, vous en avés empesché ou retardé le cours et fait rayer le nom du lieu, sous crainte

d'esmouuoir quelque differant parmi lequel vous vous trouviez meslez. Or, combien que vostre aduis et doute soit considérable, toutesfois ceux qui ont entendu le faict, estiment que telle considération ne doit point estre préférée à l'éclaircissement et défense de la verité en un subjet si important, fondement de la religion chrestienne, ainsy qu'elle devroit avoir lieu en un faict indifférent. De penser à remédier autrement que publiquement à une telle opinion partout semée et soutenue par liures et lettres, semble n'y avoir moyen, ni mesme estre expédient, ni pour le public, ni pour l'honneur voire de l'autheur. Car pour le public, ne dire rien, le silence est une espèce d'approbation. Et comment lui ostera-t-on l'opinion de l'entendement que publiquement? Et comment soudra-t-on la difficulté sans bonnes et claires raisons? Et quant à l'autheur, comment s'en retractera-t-il honorablement et publiquement, sans estre remonstré par raisons publiques? Ainsi que luy respond à l'exhortation du Synode de ce Royaume, disant qu'estant par eux estimé docte et pieux, on doit penser qu'il n'a point mis en auant telle doctrine que bien fondé, et qu'il ne la peut en bonne conscience retracter sans estre mieux enseigné : ce qu'il requiert aussi. En ce faisant donc, quelle occasion peut-il avoir, lui, ni aucun autre, de s'offenser ? Et tant plus, quand on espargne son nom ; et en signifiant l'autheur, c'est avec tout le respect qu'on pourroit desirer. Ainsi qu'aurez peu ou pourrez marquer que j'ay faict en mon traitté, s'il vous a pleu ou s'il vous plaist le lire. En outre, un escrit ou faict public de religion n'est point comme un faict civil, qu'il puisse ou se doyve (à mon aduis) supprimer, ni reprimer priuement, ni par simple authorité. Car si la conscience n'est appaisée par raisons, la voilà à tout propos à recommencer. Au reste, c'est à vous (ce me semble), tout ainsi qu'à bon droit aués esgard de n'offenser l'autheur, ni ses adherans, de faire aussi considération, s'il ne touche rien à vous, qui avez tousjours esté defenseurs de la verité, maintenant de n'y vouloir pas mesme contribuer le nom de vostre lieu, comme si c'estait un affaire debattu entre tierces personnes, auquel vous n'eussiez aucun interest ; mesmes après avoir permis et permettant en vostre lieu la déduite des liures par lesquels est divulguée la susdite opinion. Il est vray qu'on doit estre ami des amis ; mais plus de la vérité, comme vous n'igno-

rez. Davantage, j'ay aussi entendu que vous avez aussi retiré l'autre traitté touchant les administrateurs des sacrements, je ne sçay bien à quelle intention. J'y avais passé mon temps devant que je sceusse de l'escript survenu entre vous pour ce sujet. Mais ayant esté veu de Monsieur Goulard, il fut d'auis de l'emporter, aux fins de le faire mettre sur la presse en cas de besoing entre vous; ou bien de le faire imprimer en Allemagne, sous l'opinion qu'il auait de son utilité; suiuant laquelle et autres aduis, j'auais aussi recommandé à Monsieur Cusin, en me dispensant de son amitié et en espargnant les plus occupés, de le faire imprimer à mon nom, pour oster toute autre consideration qui peut retarder l'impression, en suiuant tousjours vos bons auis; toutesfois le subjet estant approuué, l'impression en est aussi retardée. Encore qu'elle semble expédiente à cause mesme de la conclusion prise au dernier Synode à Gap, et deuant le prochain, où elle sans doute sera mise sur le bureau, afin de préuenir les remuans et decrets préjudicieux, ou pour le moins d'en faciliter un conuenable. Et me semble que vous mesmes, qui auez defendu le mesme sentiment, en deuriez procurer l'impression pour toutes bonnes considérations. Parquoi je vous prie (sauf meilleur aduis) de permettre le cours et l'impression des ditz traittés; et à ces fins, s'il vous plaisoit d'en recommander la correction à quelqu'un (ne doutant qu'il n'y soit à desirer, ainsi que j'ay remarqué en l'imprimé mal corrigé et d'ailleurs escrit, estant distraict de tel exercice en autres affaires), ce me seroit plaisir et faueur singulière, qui aussi m'obligeroit beaucoup. Que si par meilleure considération vous jugez autrement, je suis content le tout soit supprimé, n'estimant point auoir préjudice où l'édiffication et la vérité ne l'aura, à laquelle faut surtout auoir esgard de ne faire tort au détriment du salut des ames. Car si j'eusse pensé ni preueu telles difficultez, je n'aurois point pris la peine, ni me serais laissé porter tant auant, que personne fust empeschée en rien à occasion de mes escrits. Parquoi, en vous laissant faire bonne considération sur tout, et en vous priant continuation et augmentation des graces diuines au bien de son Eglise, je demeure, Messieurs et très-honorez pères et frères,

Vostre très-affectionné et très-humble fils, frère et seruiteur.

De Grenoble, ce 30 d'octobre 1606. F. Uguet.

Genève, 12 novembre 1606.

Réponse de la Vénérable Compagnie à M. F. Uguet.

Monsieur et très-honoré frère, nous louons grandement vostre zèle à vous opposer à tout ce qui peut troubler les ames fidèles au fait tant de la doctrine que de la discipline. Mais nous vous prions de gouster quelques raisons qui nous induisent à requérir de vous quelque delay pour faire voir au public les labeurs que vous auez enuoyés par deçà. Premièrement, quant à celuy de l'administration de la coupe, nous estimons que celuy qui a remué ce poinct ne passera plus oultre. Car combien qu'il ayt fait mettre sur le catalogue de la foire d'automne 1605 le tiltre du liure qu'il prétendoit publier; si est-ce qu'il ne l'a point fait depuis, et presume-t-on qu'il ne le fera cy-après. De manière que non seulement il n'est pas nécessaire de passer oultre, mais est utile que les choses demeurent ès termes esquelz elles sont. Si au Synode national il se traitte de ceste matière, alors nous estimons qu'il sera tout à temps que ce labeur paraisse. Et quant à celuy de la justice actiue et passiue de Christ, nous vous supplions de croire que nous recognoissons vostre bon desir. Mais sçachez que nous sommes retenus par certaines grandes considérations, à ce que l'impression faite ne sorte encore. Les seigneurs Electeur Palatin, Landgrave de Hesse, de Nassaw, ont retenu par leur autorité celui dont il est question. Ils ont aussi empesché qu'autres escriuissent. Les docteurs de leurs Eglises et de celles de Suisse nous escriuent que nous nous gardions de publier aucun escrit. Les Conseillers d'Estat font de même. Ce serait à nous grande imprudence, si nous ne nous conformions à leurs bonnes intentions. Et pour vous dire franchement la vérité, nostre frère M. Cusin s'est auancé plus que nous n'eussions cuidé. Car il n'a point esté parlé et moins encores resolu de permettre la dite impression par l'aduis commun de nostre Compagnie, quoiqu'il s'est peu faire que quelqu'un en particulier ait peu dire à nostre frère que le dit labeur pourroit estre imprimé. S'il vous plaist donc, vous laisserez les choses en l'estat où elles sont à présent, jusques à temps plus conuenable. S'il vous plaist donc, vous vous contente-

rez des raisons importantes que nous estimons auoir de nostre aduis, et cependant soyez persuadé que vostre zèle, pieté et condition nous est et sera tousjours très-recommandé, comme de celuy que nous recognoissons orné de plusieurs belles et singulières graces de Dieu : endroit auquel, après vous auoir recommandé à la grace de Dieu et nous à la vostre, etc.

(Copie sans signature.)

La Rochelle, 10 avril 1607.

Le Synode national de cette ville à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, vos lettres nous ont esté très-agréables, tant pour y auoir recogneu vostre zèle à la gloire de Dieu et obseruation du bon ordre, que pour y voir les effets de l'union fraternelle en laquelle vous perséuerez de bien en mieux auec nos Eglises, choses que nous estimons grandement, vous en remercions affectueusement, et vous supplions continuer jusques à la fin. Quant à nous, jà soit que nous visions à mesme but, si est ce que vos lettres ont un grand poids en nostre endroit, et espérons moyennant l'ayde de Dieu que les fruicts s'ensuyuront à vostre contentement et au nostre. Et comme il n'y a rien plus précieux et souhaitable que la paix en l'Eglise, aussi la procurons nous de tout nostre pouuoir ; pour cest effect, nous auons désaduoué le liure de M. Félix Huguet contre le docteur Piscator, desirant la suppression entière d'iceluy, en suite de quoy nous auons esté fort joyeux d'entendre que par vos prudences le dict liure ne se débite pas, dont nous vous demeurons obligés. Au demeurant, très-chers frères, nous attendions quelque réponse à l'article contenu aux Actes de Gap, touchant les escholiers proposans, lesquels nous vous requerions n'enuoyer prescher aux villages et administrer les sacrements, qu'ils n'ayent esté deuement admis au sainct ministère ; nous réiterons le mesme, et n'est besoin de vous représenter les dangereuses conséquences qui en peuuent réussir ; outre ce que nous en auons apperceu, vous mesmes les pouuez facilement recueillir. D'abondant, comme nous enuoyons en vostre Academie

nombre d'escholiers pour étudier en théologie, aussi entendons nous qu'ils employent le temps deuement, ce que toutteffois plusieurs ne font pas, qui se contentent de quelque apparence de deuoir en public, mais en effect suiuent leurs jeunesses en desbauches. Nous croyons que vous ne le sçauez et ne le voudriez aucunement souffrir à vostre sceu, qui nous occasionne vous en donner aduis et prier y veiller songneusement auec tel ordre que vous jugerez expédient. Que si nos Eglises, desireuses de moissonner le fruict de leur semence, rappellent leurs escholiers pour les employer au ministère ; s'ils vous demandent tesmoignage, ne le leur octroyez, s'il vous plaist, sinon que vous ayez cognoissance exacte de leur vie et diligence, spécialement quand il s'agira de ceux qui ont quitté le grec (?), l'estude duquel nous auons limité au terme de deux ans pour le moins, auant qu'ils puissent estre employés au ministère, de quoy nous vous donnons aduis, afin que vous reteniez ceux qui se voudroient précipiter. Au reste, combien que par nostre discipline les prédications de la Parole de Dieu soyent réglées conformement à ce que vous nous remonstriez, si auons nous pris de très-bonne part vos remonstrances, qui, comme nous espérons, seront suiuies en vos sainctes intentions. Au réciproque, croyans que vous receurez de nous, comme nous de vous, par affection fraternelle et chrestienne, nous desirerions que quelques uns d'entre vous ne fussent si abondans en allégories comme ils sont, jugeans necessaire d'en être sobre. Quant à la vefue que vous nous recommandez, nous y auons pourueu. Finalement, nous auons esté grandement consolés d'entendre la conformité des Eglises du canton de Berne auec les nostres, en l'usage du pain leué en la Cène, dont nous louons Dieu. Pour vostre regard, combien que jusques à present vous ayez usé sainctement du pain sans leuain, comme estant chose indifférente, si nous accorderez-vous, comme nous estimons, que la conformité en tel cas est très-louable entre ceux qui font profession d'une mesme réformation. A cette occasion prenez donc en gré, si nous vous exhortons comme frères, de vous conformer en ce fait à vos voisins et à nos Eglises, et d'induire à cela vos magistrats et peuples tant que vous sera possible, pour fermer toujours en quelque endroit la bouche à nos aduersaires, qui se delectent, quoyque mal à propos,

à mesdire de nous pour la moindre diuersité qu'ils peuuent remarquer en l'ordre et conduite de nos Eglises, comme si nous n'estions de bon accord entre nous. L'asseurance que nous auons de vostre saint zèle et espérance que vous aurez agréable ce que nous vous proposons fraternellement, nous fera finir par nos humbles salutations et prières à Dieu, Messieurs et très-chers frères, qu'il vous donne en santé et prospérité longue et heureuse vie, avec continuation de ses graces pour sa gloire et édification de son Eglise.

De la Rochelle, ce 10[e] avril 1607.

Vos plus humbles et affectionnés frères à vous faire seruice, les pasteurs et anciens des Eglises reformées du Royaume de France assemblés en synode national, et pour tous :

Beraud, esleu pour modérer l'action.
André Rivet, secrétaire.
De Roy, secrétaire esleu.

Nîmes, 25 avril 1607.

Le Consistoire de Nîmes à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, celuy qui vous rend la présente, qui s'appelle Louys Siliberto, ytalien de nation, s'est despuis trois mois ou enuiron venu rendre en ceste ville auec son habit de capussin, et peu de jours apprès eschappant à ceulx de l'Eglise romaine, non sans danger, se jetta entre nos bras, protestant auoir en détestation les erreurs de la papauté, vouloir doresanauant viure et morir en la profession de la religion refformée, à l'endroit de laquelle Dieu lui auait donné despuis quelque temps ung saint mouuement, princippallement par la considération du seul mérite de nostre Seigneur Jésus-Christ. Il feust receu publiquement en l'Eglise, non sans ung grand bruit et escandalle des siens, qui n'auaient veu encores un tel changement en ceulx de cet ordre. Du despuis, il s'est fort honestement et chrestiennement pourté parmy nous, ce qui faict que nous sommes marris n'auoir moyen de le retenir et emploier en ces cantons. Son langage n'a peu nous le permettre auec quelque utilité. Et comme il va chez vous à cause de l'Eglise

italienne, ou vers les Grisons et les vallées d'Ytallie, nous luy auons à ces fins donné une attestation et aussi la présente, pour vous supplier affectueusement l'auoir pour recommandé, soit pour son séjour en vostre ville ou pour son passage et conduite aux dictes vallées. Sa naïueté et ceste fasson grossière en laquelle il a esté norry, requièrent que les fidelles auxquels Dieu voudra l'adresser en aient soing et luy fassent sentir les effaicts de leur charité, tant par l'assistance de leurs moyens que de leurs conseils et adresses, ainsi que nous auons faict le mieulx que nous a esté possible, et comme nous sommes trop assurés que fairez aussi. Saluans vos bonnes graces, nous prions Dieu qu'il veuille vous tenir en sa sainte garde et dillection, et demeurons, Messieurs,

Vos plus humbles, très-affectionnés frères et seruiteurs,

Les pasteurs et anciens de l'Eglise de Nymes, et pour eulx :

J. MOYNIER. — FERRIER. — DEBRIS, ansien. — MONLERY, ancien. — CHALAS, diacre.

Paris, 20 octobre 1607.

Le Consistoire de cette ville à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, nous vous remercions de la peine qu'il vous a pleu prendre de nous choisir un proposant, et approuuons le choix que vous auez fait de Monsieur Pierre de Wackerdorf, espérant qu'étant tel que vous nous le descriuez, il pourra auec le temps seruir utilement à nos Eglises. Nous luy escriuons pour l'asseurer de nostre acceptation, et lui enuoyons la minute d'une obligation que font les escoliers que nous entretenons à nos Eglises et qu'elles leur font aussy. Nous esperons, auec l'ayde de Dieu, qu'il n'y aura faute de nostre part à luy fournir les deux cens liures par an, mesmes par aduance, et dix escus pour auoir des liures pour le commencement. Nous vous supplions de nous en choisir encore un deuxiesme, et auoir l'œil sur un que nous auons enuoïé naguères en vostre ville, nommé Courcelles. C'est de la peine que nous vous donnons, mais nous nous asseurons que, selon vostre zèle et affection

qu'auez à l'aduancement de Christ, elle vous est agréable. Si par deça nous pouuons quelque chose pour vostre corps ou quelque membre d'iceluy, nous commandez, et nous tascherons d'y apporter tout ce que nous pourrons. Sur ceste asseurance, nous prions Dieu, Messieurs, vous augmenter ses sainctes graces.

Ce 20 octobre 1607.

Vostre très-humble frère, entier amy et seruiteur.

De Montigny, au nom de toute l'Eglise.

Châlons, 10 mai 1608.

Le Synode provincial de Bourgogne à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, nous auons receu les lettres desquelles il vous a pleu honorer nostre Compagnie, et veu par icelles le sainct désir duquel estes portés à la fraternité qui doit estre entre nous, de quoy nous auons tous subject de louer Dieu et vous remercier, notamment des charitables aduertissemens qu'il vous a pleu nous donner touchant les escoliers entretenus par ceste prouince en vostre académie. Et pour commencer par Cusin, nous auons esté marris, que sans respect de vos sainctes et salutaires remonstrances et exhortations, il se soit licencié en beaucoup de desbauches et esclats de jeunesse, donnant grand lieu à vos lettres. Nous auons été sur le poinct de le retrancher de la beneficence de la prouince. Il est vray que, nous ayant tesmoigné une grande repentance, et promis d'effacer les taches passées par une conuersation digne de ceux qui aspirent à une si saincte vocation qu'est le ministère ; après plusieurs griefues censures à lui faictes, il a esté encore retenu au nombre de nos escoliers pour ceste année, auec menace que s'il ne fait son profit des sainctes exhortations qu'il vous plaira lui faire, qu'il sera absolument retranché de ce rang. Pour la personne de M. Roy, la Compagnie a jugé que, bien qu'il y eust quelques petits traits de jeunesse, néantmoins ils n'estoient tels que vous en deussiez estre informés. Quant à Mme Quinçon, nous eussions grandement désiré la pouuoir soulager et continuer nostre bénéficence enuers elle, mais la povreté de nos Eglises et

les charges qu'elles ont ceste année, ne permettent aucunement pouuoir exécuter autant de bonne volonté enuers elle que nostre charité nous commandait. De quoy ayant confiance, nous vous prions bien affectueusement qu'en continuant la bonne affection laquelle démonstrez enuers toutes les Eglises de ce royaume et notamment de ceste province, il vous plaise les tant obliger que de ne leur déuier l'œil sur nos dicts escholiers, afin que telle jeunesse soit de bonne heure ployée sous la piété, et retranchée des deffauts qui s'y trouuent par trop. Et ne doutant que le sainct zèle qu'avez à la gloire de Dieu et ediffication de son Eglise ne vous y porte, nous fait finir la présente en saluant affectueusement les bonnes grâces de toute vostre Compagnie en général, et d'un chacun en particulier, aux prières desquels nous estans recommandés, de nostre part nous prions l'Eternel conseruer vos Eglises en sa protection et sauuegarde et vos personnes longuement en santé pour seruir heureusement à sa gloire et auancement de son Eglise, demeurant, Messieurs et très-honorés frères,

Vos bien humbles et affectionnés frères et serviteurs du Seigneur,

Les pasteurs et anciens des Eglises réformées de Bourgogne, assemblés en synode à Chaalon. et pour tous :

Bleret, modérateur de l'action. — L. Margonne, adjoinct. — D. E. Juge, secrétaire.

De Chaalon, le 10 mai 1608.

St.-Paul, Trois-Châteaux, 2 avril 1609.

Le Synode provincial du Dauphiné à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, nous auons receu une lettre de vostre part, tendant aux fins que M. Simon Ruffe soit payé par l'Eglise d'Orpierre de la despense que lui a causé M. Papillon, escholier jadis envoyé en vostre ville de la part de la susdicte Eglise. Mais le peu de fondement qu'il prétend sur la lettre à vous escripte par les anciens de la ville d'Orpierre, n'a peu fleschir nostre consentement à luy accorder sa requeste. Car, premièrement il conste par la

lettre qu'il n'y a été enuoyé que pour deux moys... etc. (La lettre ne présente aucun intérêt. Elle porte les signatures suivantes :)

CHAMIER, conduisant l'action. — J. PERRIN, secrétaire. — VULSON. — LA COLOMBIÈRE, adjoint au modérateur.

Copie d'une lettre écrite par la Vénérable Compagnie de Genève au Synode national de Saint-Maixant, en mars 1609.

Messieurs et très-chers frères. Notre devoir et la charité mutuelle entre toutes vos Eglises et la nostre, avec l'honneur que nous vous portons, nous commandent, puisqu'estes à présent assemblez en Compagnie si notable et solennelle, de vous saluer bien humblement et affectueusement, en après de répondre sincèrement aux lettres qu'il pleust à vostre synode national précédent nous escrire et nous faire tenir de la Rochelle au mois d'avril 1607. Depuis ce temps-là, nous n'auons envoyé aucun de vos escholiers proposans prescher ni administrer les sacremens ès paroices circonvoisines ; ains, suyvans vostre ordre et bonne intention, les auons soigneusement exhortéz en particulier et à diuerses fois en public, de bien employer le temps en tout ce qui concerne leurs estudes pour l'édiffication des Eglises auxquelles ils doiuent seruir, et de respondre dignement un jour à vos espérances. Ils n'ont en ce lieu, Dieu merci, faulte de saincts exercices et de moyens propres pour cest effect. Comme nous auons procuré leur aduancement de tout nostre petit pouuoir, aussi continuerons-nous selon nostre commun désir en ceste affection, selon l'ordre establi entre nous, comme le pouuez voir et le verrez encore ci-après ès témoignages qui leur seront rendus. Nous auons reconnu en quelques-uns qu'ils s'étoyent aucunement exercez en recerches subtiles, et plus en la lecture des escripts jésuitiques qu'en escripts vrayement théologiques. Si aucuns se sont mespris, leur dissimulation a trompé nostre espérance : le jugement de charité n'ayant permis que peussions les descouvrir, tels qu'ils sont aparus puis après. La considération du passé redressera l'avenir. Nous vous remercions du chrestien advis que vous nous donnez touchant les prédications, et improuuons avec vous l'abondance d'allégories et de propos trop relevez.

Nous aimons la forme des saines paroles, et nous aimons à retenir ce que nos pères au Seigneur nous en ont appris de vive voix et par leurs escripts. Surtout nous souhaitons proffiter de plus en plus des saincts enseignements que l'apostre propose aux Corinthiens et à ses disciples Tite et Timothée, touchant la graue simplicité requise des seruiteurs de l'Eglise en l'administration de la Parole et en toute la conduite de la maison de Dieu, ne redoutant rien tant qu'altération et remeuement en ceste dispensation spirituelle. Et comme le nouueau langage produit bientôt des changemens au principal, aussi de la curieuse suitte de discours qui font admirer les hommes vient peu à peu le mespris de vérité. Les excellents personnages que Dieu a suscités de nostre temps, particulièrement aux Eglises de France, ont prudemment jugé qu'il estait nécessaire de se tenir aux approuvez formulaires, les prières publiques, liturgies, catéchismes et confessions de foy des Eglises, les ont soigneusement suyvis et recommandés à leurs successeurs. De faict, il s'est trouué jusqu'à présent et se trouuera ci-après que le moins qu'on y peut toucher est le meilleur. Nous sommes bien en ceste pensée pour nostre part de nous tenir à la franche simplicité de ces fidèles deuanciers, qui, parmi tant d'assauts et de combats, ont maintenu leur union saincte par ce ferme lien de pure vérité. Nous espérons aussi le mesme de vous. Au reste, nous n'auons peu introduire changement au pain azyme de la Cène, et nos très-honorés Seigneurs n'y ont aucunement encliné pour grandes raisons, ni ne sommes pourtant en difficulté quelconque auec nos honorés frères des classes de Berne, ni eux auec nous. Ce changement ne se peut faire entre nous qu'auec beaucoup de remeuements, auxquels n'est besoin de penser. Nos honorés frères de Zurich et autres lieux n'en font semblant quelconque. Chacun recognaist en tel faict la liberté des Eglises, et se tient à ce qui est jugé expédient. Depuis quelques années, nous auons eu entre nous M. Jaques Rouyer, Lorrain, seruant en une de nos Eglises hors la ville. Iceluy ayant imaginé nécessité fort expresse en une cérémonie indifférente et reiglée par nos Ordonnances ecclésiastiques touchant les anciens de l'Eglise qui aydent aux pasteurs en l'administration de la coupe à la table du Seigneur, après s'estre longuement tour-

menté au fin de compte par ses indeües procédures, a forcé nos très-honorés Seigneurs, sur les justes plaintes de nostre Consistoire qui luy défendit la Cène, de procéder contre luy autrement qu'il ne pensait, et de trouuer bon que l'on pourueust à sa place. En lieu de reuenir à soy, étant à Metz et deçà, où pour la seconde fois il s'est présenté, en lieu de s'humilier et de suyure ce qui luy estait enjoint, et satisfaire à son deuoir, la défense de la Cène luy ayant esté continuée et sa déposition conséquemment ratifiée, il se despartit clandestinement, sans que l'ayons veu depuis, et s'étant retiré à Lyon, fit imprimer à ses despens et a semé un libelle diffamatoire qu'il a osé mesme vous adresser, et il vint à troubler l'Eglise de Metz par tous moyens à luy possibles. La response que nous ferons à son libelle sera de n'y point respondre, mais de prier Dieu qu'il face miséricorde à ce personnage, lequel (comme nous estimons) prétend se présenter à vostre vénérable assemblée pour débattre et cercher occasion de troubles. Mais ne demandans pour témoins et juges entre luy et nous, sinon Dieu, lequel cognaist les torts que ce personnage a faits à ceste église, à quelques membres d'icelle et spécialement à soy-mesme, ce nous est beaucoup de sçauoir que vous nous cognaissez tout àutres qu'il ne nous figure en son libelle.

Or, nous auons encore un autre affaire à vous proposer. Jusques à présent, les moyens ne nous ont pas défailli de secourir de bonne volonté vos Eglises, dedans lesquelles se trouuent encores aujourd'huy plusieurs ministres, nés et éleuez entre nous, nos pensées estant toujours portées à l'édiffication commune. A présent, Dieu ayant depuis trois ans retiré à soy trois de nostre Compagnie, où il y en a trois des plus vieux, qui ont serui chascun plus de quarante-deux ans durant, et déclinant à veue d'œil, les charges et infirmitez des autres nous contraignent de penser à tout secours conuenable et légitime. Nos très-honorés Seigneurs le voyent et désirent grandement prouision propre. Nous auons prié nos honorés frères des prouinces du Bas-Languedoc et de Viuarais de nous rendre nos très-chers frères, MM. Chauue et LeFaulcheux, qui appartiennent à ceste cité et Eglise, n'ayant esté octroyés aux églises de Sommières et de Nonnay sinon pour autant de temps que l'Eglise de Genèue se pourrait passer de leurs seruices. Main-

tenant, et à son grand besoin, elle les redemande. Nos dits honorés frères ont jusques à ce jour fait diuerses exceptions sur ceste restitution, et nous n'auoñs aucun aduis de ce qu'ils ont dit en leurs derniers synodes prouinciaux, auxquels nous auons escrît à ceste fin. Mais estimans qu'ils sont aduertis, si tant est qu'ils perséuèrent en leur refus ou délay, nous vous prions affectueusement ne nous point esconduire, ains de licentier nos dicts frères, et leur enjoindre de venir à nostre ayde. Ce sera pour le bien commun de vos Eglises mesmes, et nouuelle occasion à celle de Genève de s'employer cy-après aussi courageusement que par le passé à demeurer ce qu'elle est, inséparablement unie par le St.-Esprit auec les vostres en pureté de doctrine, en conseruation de discipline, en exercices de piété, en fraternelle charité pour seruir d'une mesme espaule à nostre Seigneur Dieu et Père Céleste, lequel nous supplions humblement, Messieurs, etc. *(Sans signature.)*

Bussy, 9 mai 1610.

Le Synode provincial de Bourgogne à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorez frères. Nostre Compagnie enuoyant à Genèue Maistre Vincent Trois-Gros, qui autres fois a esté cordelier et prescheur de l'Eglise romaine, maintenant faisant profession de la religion, sur l'asseurance qu'elle a de vostre affection, vous prie très-humblement vouloir veiller sur ses mœurs, déportemens, conuersation, et à ce qu'il se rende assidu à l'estude des sainctes lettres et en l'exercice de la piété, pendant qu'il sera parmi vous, pour nous en donner aduis, s'il vous plaist, par le moyen des frères du colloque de Gex ; et sur ceste confiance, Messieurs et très-honorez frères, nous prions Dieu qu'il luy plaise vous assister tousjours de son Esprit, et continuer sur vous ses sainctes bénédictions.

De Buxi, ce 9 may 1610.

Vos très-humbles frères et très-obéissants seruiteurs,
Les pasteurs et anciens des Eglises réformées de Bourgongne, assemblez en synode, et pour eux :
P. Collinet, modérateur de l'action. — Heliot, adjoinct.
Perreault, secrétaire du synode.

Bussy, 13 mai 1610.

Le Synode provincial de Bourgogne à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères. Nous vous remercyons de l'affection que tesmoignez aux enfans de feu M. Gaussen, nostre frère, par vos lettres de recommandation. Nous auons tasché de faire cognoistre que nous n'auons perdu la souuenance des fidelles trauaux de nostre dict frère en l'œuure du Seigneur et au sainct ministère de ceste prouince, en donnant charge à M. Gros de déliurer en mains de M. Jaquemot la somme de 50 francs pour l'entretien du fils aisné du dict feu sieur Gaussen. C'est une charité à laquelle nous sommes obligés, et voudrions auoir autant de pouuoir de l'augmenter, comme nous en auons de bonne volonté. La présente seruira aussi pour vous supplier de nous faire paraître de plus en plus le soin qu'auez de nos Eglises, et particulièrement en nous conseruant le droict que nous auons en la disposition du ministère de M. Dupuy. Nous nous recognoissons tellement obligés à vostre Eglise comme un des séminaires des nostres, que nous ne nous refuserons jamais à ce qui sera pour l'édification d'icelle; mais la vocation est une chose si saincte et de tant de conséquence, que nous jugeons l'ordre de nos Eglises n'y pouuoir estre aucunement violé; vous nous tiendrez, s'il vous plaist, la main en la conseruation d'iceluy, et de nostre part nous prierons Dieu, Messieurs et très-honorés frères, qu'il vous conserue en toute prospérité pour l'aduancement de sa gloire.

De Bussy, ce 13 de may 1610.

Vos plus humbles et affectionnés frères et seruiteurs,

Les pasteurs et anciens de la prouince de Bourgogne et païs adjacens, assemblés en Synode à Bussy, et pour tous :

P. Collinet, modérateur du synode. — Heliot, adjoinct. — Perreault, secrétaire.

Ambrun, 25 juin 1610.

Le Synode provincial en Dauphiné à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorez frères. Vostre zèle et charité à tendre les mains aux Eglises de ce royaume, en les assis-

tant du ministère des pasteurs de vostre corps mesmes, pour procurer en tant qu'en vous est, l'aduancement de la gloire de Dieu, est digne de remerciement, tel que particulièrement nous faisons très-volontiers pour la faueur qu'a receue la ville de Grenoble, et de nouueau celle de La Mure, en la personne et ministère de Mons. Ozée, nostre très-cher frère. Nous vous prions de continuer ceste bonne volonté à l'aduenir, auec cette caution, s'il vous plaist, et en suite de la résolution prise au dernier synode national tenu à Saint-Maixant : c'est que vous ne donniez lieu à aucune requeste qui vous sera faite pour ce regard, sans la prière et consentement des colloques du ressort des Eglizes, lesquelles recourrent à vous, ou pour avoir des pasteurs par prest, ou lesquelles les demandent absolument, afin qu'il n'y ait aucune Eglize qui prenne occasion de briguer aucun pasteur sans s'assujettir à l'ordre lequel est establi en ce royaume parmi nos Eglizes. Nous vous marquerions quelque traict de cette confusion, en la véhémente et ardente affection qui paraist en certains particuliers de la dicte Eglise de Grenoble, d'attirer parmy eux M. Cuzin, si nous pouuions recognoistre à clair que nostre dict frère rapportast de sa part ce qui pourrait fomenter une telle brigue. Mais quoyqu'ayons veu par les lettres du dict sieur Cuzin que ses paroles peuuent être prises comme de celuy qui affecteroit le changement de l'Eglize à laquelle il sert, pour celle en laquelle il a esté receu avec ung extrême applaudissement lorsqu'il vous pleust le concéder par prest, si voulons nous interprêter les mouuements de nostre dict frère avec telle charité, qu'il n'entreprendra jamais rien qu'ensuite de l'ordre qu'est establi parmi nous. Asseurez que doresenauant vous nous gratifierez du bénéfice que nous requérons de vous, nous prions l'Eternel qu'il vous augmente ses grâces d'aussi bonne volonté que nous sommes, Messieurs et frères,

Vos plus humbles et affectionnés frères et seruiteurs,

Les pasteurs et anciens des Eglises réformées du Dauphiné, assemblez en synode, et pour tous :

Maurice, conduisant l'action. — Guyon, secrétaire. — Julien, secrétaire.

A Ambrun, ce 25 juin 1610.

Grenoble, 6 mars 1611.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères et frères,

Ayans à demander du Synode de ceste prouince, qui se tiendra à Dye le xvj^e d'apvril prochain, ung second pasteur pour ceste Eglise, suiuant la volonté de tout le corps d'icelle, nous souuenans combien le ministère de M. Cuzin a esté beni de Dieu parmy nous cy-deuant, esperans ceste mesme benediction à l'aduenir, nous auons deputé exprès le Sieur Charbonnerin, pour vous supplier de permettre que le dict Sieur Cuzin employe icy heureusement le talent que Dieu lui a donné, etc. etc.

(Signatures) Bouteroue, ministre. — Parthaud, ancien. — Raimbald, sindic. — Aullien, ancien. — Sainctours, ancien. — Pardillier, ancien. — Montaigne. — H. Lassard, ancien.

Lunel, 21 mars 1611.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

(Enuoi d'une quinzaine de jeunes gens sous la conduite du capitaine *Daniel Rival*.)

Usez, 16 avril 1611.

Le Synode du Bas-Languedoc à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, nous auons tousjours jugé l'interest de vostre Eglise si considerable, et au general de celles de ce Royaume et au particulier de celles de ceste prouince, que nous ne pouuons assez expressement vous tesmoigner combien nous auons à cœur tout ce qui regarde vostre conseruation. La communion d'une mesme foy, en la profession de laquelle nous seruons à Dieu, et dont il luy a pleu par vostre moyen faire deriuer la connaissance jusques à nous, les officieux effects de vostre

charité à recueillir nos pères et plusieurs d'entre nous durant les plus violents orages qui troubloyent le repos de l'Eglise dans cest Estat, outre l'importance de vostre ville liée par traité de protection à ce royaume, nous sont des esgards plus que suffisants pour nous y obliger. C'est ce qui nous a faict resoudre dès le premier aduis qui a esté porté en ceste prouince des desseins de vos ennemis contre vostre repos, d'employer tout ce qui pourroit estre de nostre pouuoir pour vostre assistance. Mais la diuersité des bruits, ou de la dissipation de l'armée qui s'estoit rapprochée de vous, ou du changement de leur dessein, avoit, sinon refroidi, du moins fait surseoir la charitable collecte pour cest effect, commencée en la plus part de nos Eglises. A present que nous auons appris par le Sieur Du Cest, delégué de la Seigneurie de Genèue, les fondements de vos justes apprehensions et les trop apparentes asseurances que vous en auez, nous ferons auec toute diligence continuer l'exaction des dictes collectes, et chargerons bien expressement les mémoires des deputés de ceste prouince en l'assemblée generale indite à Chateleraut, de l'affectueuse recommandation qui en doibt estre faicte à Leurs Majestez, au nom de toutes les Eglises de ce royaume. La loy de l'Estat, dans lequel nous viuons ne nous dispense point d'autre subuention que de celle qui se peut par la charité des Eglises. Mais nous esperons qu'en ceste occasion tous les gens de bien, animez par les sainctes remonstrances de nos pasteurs, et portez de leur propre affection, donneront des tesmoignages extraordinaires de leur zèle à la gloire de Dieu et de leur affectueuse charité enuers vous, pour y employer non seulement de nos facultez, mais aussi les personnes et la vie de tous ceulx qui pourront en ce besoin estre utiles à vostre defense, sous l'authorité et permission de Leurs Majestez. Nous prions le Seigneur, Messieurs, qu'il lui plaise vous couurir de sa protection, en dissipant tous les desseins de vos ennemis, pour la consolation de son Eglise.

Vos bien humbles et affectionnez pour vous seruir, ceux de l'assemblée générale des Eglises du Bas Languedoc.

Botans, conduisant l'action.
Godur, secrétaire.

Annonay, 17 avril 1611.

Le Synode du Vivarez à la Vénérable Compagnie.

Lettre analogue à la précédente. Signée:
De la Faye, modérateur. — Chantoran, adjoint au modérateur. — Imbert, escriuant les actes.

Saumur, 29 juin 1611.

Jean Diodati à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères,

J'ay differé quelque temps à vous donner de mes nouuelles, espérant de jour à autre pouuoir prendre mon congé de ce lieu, pour me rendre au plus tost au deuoir de ma charge auprès de vous. Mais les longueurs de ces assemblées et la difficulté de traiter auec celle-ci, sans encourir les jalousies de la Cour, m'ont arresté jusques à present, et tout ce que j'ai peu faire, a esté de fomenter et d'exhorter les volontez à nostre assistance en cas de besoing, en quoy j'ay trauaillé en particulier; la voye de l'assemblée en corps est par trop ombrageuse et scrupuleuse, et au courant des affaires présentes en tout tendans d'une part et d'autre à oster les jalousies et desfiances peu proffitable pour nos affaires, et pourtant ne luy ay fait tenir aucunes lettres, ni mesme pourchassé d'y estre ouy : Si peu que j'y eusse fait eust gasté tous nos affaires à la Cour. J'ay en cela suivy le dernier et plus asseuré conseil. J'ay laissé des memoires pour pouuoir toucher quelque argent en gros, des liberalitez et volontaires cessions promises par plusieurs Eglises, en cas que leur soit remplacé l'argent retranché dès l'Estat, qui leur fut accordé autresfois par le feu Roy : tout ce qu'on demanderoit de plus nous est asseuré en leurs volontez, mais il est impossible d'en obtenir un certain estat et réglement, comme je le pensoys après l'aduis de plusieurs : cela estant acte de souueraineté et d'aduantage choses qui ne feroit plus que ce qu'on a asseurement par leur amitié, sinon en parade et imagination. Vous aurez ci-joinctes lettres de

Messieurs du Consistoire de Bordeaux, lesquels nous ont faict une notable assistance, ayants fourni pour nous trois mille trois cens liures, qui n'est pas une petite somme pour une petite Eglise, et fort chargée d'ailleurs : Je vous supplye que vos remerciements soyent en son endroit amples et très-exprès, faisant mencion du rapport que je vous ay fait de la singulière bénediction de Dieu sur leur Eglise et labeurs, qui apparoit en leur piété comme en leur charité et ordre excellens, qui les fait luire parmi toutes les Eglises de France. Cela se doit à la vérité et conscience, et à nostre deuoir. Je vous prie aussi d'aduance de regarder s'il y aura point quelque moyen de pouuoir assister la ville et bonne Eglise de Chastelleraut d'un pasteur de nos frères des champs : d'eux mesmes ils m'ont parlé d'un de Messieurs les Gros, et m'ont prié d'en porter lettres adressantes à Messieurs de vostre Compagnie, lesquelles ils me feront tenir à Paris, et vous supplie y penser de bonne heure, afin que s'il est possible, ils soient secourus à la première requeste. C'est une Eglise qui a fort bien merité de la nostre, et qui a grand besoin d'estre renforcée d'un homme façonné. Au reste, je loue Dieu des grandes benedictions que je reconnay ès Eglises de France, riches en grands seruiteurs de Dieu, en zèle, saint ordre et surtout en une uniuerselle et indicible charité et affection en nostre endroit, laquelle requiert diligente fomentation et culture, à quoy je croy que dores en auant il ne faudra manquer. Je ren graces aussi à sa bonté auec vous de vostre deliurance du danger qui nous a menacés de si près. De mesme Dieu nous comble ses benefices par le souuerain, qui est le genre de s'en seruir à l'aduancement de son ouurage et augmentation de sa gloire. C'est à sa protection et à la perpétuelle conduite de son Esprit, que je vous recommande tous de toute mon affection, vous supplians, Messieurs et très-honorés frères, me continuer vostre bienueillance dans l'inuariable creance que je suis

Vostre très-humble et affectionné frère et seruiteur au Seigneur.

J. DIODATI.

De Saumur, ce 29 juin 1611.

Tonneins, 2 juin 1614.

Le Synode national à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères,

Ce nous a esté chose fort agréable de voir dans vos lettres, à l'ouuerture de nostre assemblée, les tesmoignages de vostre fraternelle dilection enuers nous, tant en vostre condoléance à nos maux que conjouissance à nostre bien, et les salutaires aduis que vostre prudence y a conjoinctement donnés, qui ont esté receus de nous auec pareille affection qu'ils sont procédés de vous, et nous a esté une merueilleuse consolation de remarquer en nostre mutuelle correspondance et communication de desirs et de desseings à l'aduancement de la gloire de Dieu, un mesme esprit inspirant diuers membres, et nous acheminant tous à la perfection du corps de Christ par le progrès de nostre foy et l'union d'une ardente autant que sincère charité entre nous. En la possession de nostre paix, que la bonté diuine nous conserue si miraculeusement, nostre joye s'accomplit par l'asseurance que nous auons qu'elle nous est commune auec vous, et ne pouuons que vous conuier de benir auec nous le grand Dieu Prince de paix, lequel ayant calmé tant d'orages par le passé, en preuient tous les jours tant de nouueaux, qui apprès nous auoir menacé nous frapperoyent, si sa main propice ne se mettoit entre deux, sans auoir esgard à l'énormité de nos pechez, sollicitant nostre repentance par son support paternel. L'estat de ce royaume a esté voyrement menacé des verges de Dieu, et la douleur de ses entrailles en ses diuisions intestines se fust rengregée, si le Tout Puissant qui tient les cœurs des princes et des peuples en sa main, n'eust arrêté la foudre, ayant fait ouïr le tonnerre. Ce que nous prenons comme un dernier delay donné à l'Eglise pour son amendement; que puisse elle bien user de ceste paix et liberté, pour le maintien de laquelle nous n'auons autres armes que nos larmes et nos humbles supplications. Croyans auoir de nouueau scellé dans le cœur de Leurs Majestez et de tous les gens de bien le tesmoignage de notre fidelité par la candeur de nos deportemens en ces occurences, qui justifieront tousjours que nostre souueraine loy et unique desseing est de craindre Dieu et honorer le

Roy. L'issue de nostre assemblée tirera de la bouche de nos plus mal affectionnez la confession de ceste vérité que l'esprit de paix a presidé au milieu de nous. Nous auons fait bonne consideration de vos conseils, apportant tout le temperament qui s'est peu à reprimer les discordes naissantes sur le poinct de la justification, pour ne les laisser passer plus auant; si les remèdes que nous auons jugé propres pour arrester ces nouueautez sont benis de Dieu, aussi bien que nous croyons qu'ils nous ont esté inspirez par luy, vous verrez auec nous bien tost toutes nos contentions appaisées et les disputes terminées en un mesme sentiment, suiuant l'analogie de la foy et la forme des saines paroles. Pour à quoy paruenir, nous requerons le renfort de vos plus affectueuses prières joinctes aux nostres, et l'assistance de vostre charitable main, afin d'obtenir de la diuine clemence de nostre Sauueur, que les eaux qui arrosent la saincte cité coulent limpides et claires sans estre infectées de la boue des traditions humaines et subtilitez, qui destruisent plus tost qu'édifier. Il ne s'est trouué aucun parmi nous qui n'ait volontairement approuué et signé l'article qui a esté icy dressé pour l'éclaircissement de ceste doctrine, auquel comme nous croyons que vos sentiments souscriront, aussi esperons-nous que, l'approuuans, vous ne permettrez point qu'aucune chose contraire soit aduancée. Mais pour estoupper la source de ce mal, nous auons pris un doux et paisible expedient pour l'entier accommodement de la contention suruenue entre les sieurs du Moulin et Tilenus, lesquels desirent de rendre les veilles et labeurs utiles en l'œuvre qui leur est commise par le Souuerain Maistre, et leur nom en bonne odeur et perpétuelle benediction en l'Eglise. Nous auons, suiuant vos bons et salutaires conseils, deliberé et resolu de procurer une entière oubliance de tout ce qui s'est passé entr'eux, desquels nous estimons qu'ils ne voudroyent proposer chose qui peust troubler les infirmes, perdre les curieux et former des schismes en la maison de Dieu ; vous aurez ci-joinct un extraict de nostre resolution sur ce subject ; si vostre singulière prudence en juge fauorablement, secondez-nous de vos vœux enuers Dieu et de vostre assistance enuers les hommes, afin que nous en obtenions l'heureux accomplissement. La tragique issue des scandaleux deportemens de celuy dont le nom et la memoire est en ma-

ledidiction parmi nous, a desjà tiré des sanglots et lamentations sans nombre, et de nos cœurs et de nos bouches, et la commemoration que vous nous en faictes, eslèue de nouueau nos esprits à Dieu, pour admirer et adorer les ressorts inuisibles de sa très-sage Prouidence, et les voyes irrepréhensibles de sa seuère justice sur les hypocrites. Comme nous sçauons bien que les honneurs du siècle sont attrayants et l'air du monde contagieux, aussi rappellons-nous, tant qu'il se peut, chacun de ceulx ausquels le Seigneur a commis la conduite de sa maison, du maniement des affaires politiques, de peur qu'en ce pas trop glissant ils ne s'escoulent à leur propre perdition. Nostre soing se redoublera encore, à ce que par nostre vigilance ils soyent en effet et auec édification le miroir de l'Eglise, possédant ces charges en toute sorte et tout degré de sanctification qu'il se pourra, et que le peuple et le sacrificateur soyent saincts à l'Eternel, et leur lumière luise dans son temple. Et auons resueillé nostre vigilance sur ceux qui veulent donner ou de l'ornement ou du poids à la doctrine de vérité, par des paroles de vanité et de sapience mondaine, et menacé de très-rigoureuses censures ceux qui violeront la simplicité à laquelle les fidelles seruiteurs de Dieu se doiuent tenir, suivant les reglements contenus en nostre discipline et confirmez en plusieurs Synodes nationaux, vous recommandans que ceux qui sous vostre instruction seront preparez au sainct ministère, soyent tousjours destournez de ces discours qui chatouillent l'aureille sans édifier la conscience. Aussi n'est-ce pas sans une croissante douleur que nous voyons tant de sang espandu par les querelles et combats singuliers de ceux qui viuent sous la qualité de brebis en nos troupeaux : La rigueur des édicts de nos Roys n'estant apprehendée comme il seroit du deuoir, nous en gemissons, mais nous ne fomenterons jamais par nostre conniuence ces passions licentieuses et meurtrières qui rendent par l'appetit de vindicte les chretiens si contempteurs de leur vie et si ardents à attenter sur celle de leurs frères, qui se doyuent mieux mesnager et plus utilement employer. Celuy qui a l'empire de nos cœurs les veuille desarmer de ces furies barbares, qui rompent si brusquement le lien de la charité et exposent l'Euangile de grace à opprobre, prouoquant par leur courroux celuy de l'Eternel des armées sur son Eglise. Tant de deplorables

occasions nous affligent, et font souspirer en l'amertume de nos cœurs; vostre compassion à nostre douleur nous seruira d'un fort gratieux allegement. C'est à vous, Messieurs, parmi lesquels Dieu tient son chandelier esleué et sa lampe allumée en toute clarté et pureté, de conseruer auec une saincte jalousie et infatigable vigilance ceste bonne donation d'en haut, ce trésor inestimable, afin que les nations voysines et eslongnées en la splendeur de vostre lumière soyent dirigées au chemin de salut, et que la bonne odeur de vostre saincte Reformation se maintenant en la doctrine, se fortifiant et accroissant en meurs, attire les aduersaires mesmes à glorifier Dieu en voyant vos bonnes œuvres. Aimez-nous et prenez toute asseurance de nostre très-ardente affection à vostre bien, comme au nostre propre. Les effects approueront nos sincères et veritables protestations. Ici se redoublent nos vœux et nos prières à l'Eternel, à ce que demeurant vostre protecteur et sauuegarde, il descouure et rompe toutes les conspirations de vos ennemis, et vous embrasant de plus en plus de son zelle, vous face estre des patrons de saincteté et une pepinière abondante de bons ouvriers pour sa moisson, et que confirmant nostre estroite union auec vous, il donne à nos Eglises de voir fleurir et prosperer la vostre à sa gloire et à nostre mutuelle consolation. Croyez-nous tousjours, Messieurs,

Vos très-humbles et affectionnez frères et seruiteurs au Seigneur, les pasteurs et anciens des Eglises reformées de France assemblez en Synode national à Tonneins, et pour eux :

SIGORD, conduisant l'action. — CARDESI, adjoinct au moderateur. — André RIVET, secrétaire.

Châlons, 28 juin 1614.

Le Synode provincial de Bourgogne à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères. L'affection très-entière que vous nous auez tousiours portée, et la part que vous prenez ordinairement au bien qui est desparti de Dieu à nos Eglises sous la très-humble obéissance de Leurs Majestez, a obligé nostre Compagnie assemblée en Synode provincial à

Chalon, de vous certifier par la présente que nos Eglises se sont ici rencontrées par leurs députés en mesme désir et volonté d'auancer le règne de Christ sous le bénéfice des edicts de pacification, et ne nous escarter en sorte quelconque du deuoir de tous bons seruiteurs de Dieu et fidelles suiects du roy. Ce désir et volonté s'est d'autant plus accreu et augmenté en nos cœurs, que par le rapport de nos deputés au Synode national de Thonneins, nous auons recogneu que Dieu par son esprit nous a inspiré en mesme sentiment et mouuement que ceux du jugement desquels nous auons obligation de dépendre, comme de gens plus clairuoyants que nous-mesmes, ce qui nous est nécessaire pour sa gloire et l'édification des Eglises. De quoy ayans jugé que vous vous resjouirez auec nous, il nous a semblé bon de vous en donner aduis, pour vous releuer de soupçon et ombrages que vous pourriez auoir prins ces jours passés, du train de nos affaires, veu les troubles de ce temps, qui ont tenu en suspens tous les gens de bien, tant de dedans que de dehors ce royaume, lesquels nous font cest honneur de nous aimer et de nous souhaitter plus de paix et prospérité que nous n'en pensions espérer. Nous nous asseurons que vous prendrez en bonne part ce nostre aduis, comme aussi la prière que nous vous faisons de procurer auec l'Eglise de Beaume par tous les moyens que vous seront possibles, le recouurement que nous désirons des deniers qui estoyent entre les mains de feu M. Scarron, ministre du légat de defunct maistre Pierre Heliot, pour l'entretenement d'un escolier en théologie, lesquels deniers on nous a dict estre fort esgarés, au grand détriment de nos Eglises. Et toutes fois, nous ne pouuons croire qu'un tel personnage eust voullu noircir sa mesmoire d'un blasme perpétuel enuers icelles, d'auoir mal mesnagé cette notable somme destinée à un si sainct usage ; nous vous supplions donc de nous aider de vostre faueur en ceste poursuite, et accepter de nostre part l'entremise des pasteurs du colloque de Gex qui ont assisté en ceste Compagnie, et tascher de faire enuers Messieurs de Genèue, par-devant lesquels nous nous pouruoyons, que nostre droict nous soit très-soigneusement gardé, et que bonne et briefue justice nous soit faicte enuers et contre tous ceux qui s'y voudroyent opposer. Quoy espérans de vostre fraternelle bienueillance, nous prions Dieu qu'il vous rem-

plisse de ses plus sainctes et salutaires bénédictions, demeurans, Messieurs et très-honorés frères,

Vos plus humbles et très-affectionnez frères et seruiteurs au Seigneur,

Les pasteurs et anciens assemblés au Synode prouincial de Bourgogne à Chalon :

Du Pays, conduisant l'action. — Baille, adjoinct. — Mautmirer, secrétaire.

Annonay, 21 avril 1615.

Le Consistoire de cette ville à la Vénérable Compagnie.

Messieurs,

Nous voyans engagés par l'authorité de nostre Synode prouincial d'ériger un petit collège en ceste ville pour l'instruction de la jeunesse de ceste prouince, et remédier par ceste création aux regrets que nous auons que plusieurs enfants soyent envoyés aux collèges de jésuistes qui fourmillent à nos enuirons, nous auons jugé nécessaire de nous adresser premièrement à vous, Messieurs, par l'enuoy de ce messager exprès, et vous supplier que si parmi vous et dans vostre académie se trouuoyent deux personnages, l'un bien versé dans la langue latine et non inexpert en la langue grecque, l'autre qui fust bon écriuain et bon arithméticien, et qu'ils eussent enuie d'estre employez à l'instruction de la jeunesse, il vous pleust les nous faire obtenir, sous les asseurances que nous leur ferions une condition honorable. Mais il est fort nécessaire, Messieurs, que ce soyent personnes pies et religieuses, en après et propres à enseigner, et finalement bien cogneues, pour nous affranchir de toute appréhension de fuitte. Si par l'effect de vostre charité, nous pouuons obtenir ce bénéfice de vous, toute ceste prouince vous en aura de l'obligation, mais nous par-dessus tous autres, qui nous confesserons estre, Messieurs,

Vos très-humbles et plus affectionnez seruiteurs,

Les pasteurs et anciens de l'Eglise d'Annonay, et par leur ordonnance :

Besset, secrétaire.

Mérindol, 22 août 1615.

De la Planche à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés pères. Après ung fort long silence et laps de temps faisant visiter mes parents et maison par ce messager expres, je me suis enhardi et résolu de vous faire ceste, pour vous offrir mon très-humble seruice comme vous estant deu à bon droict, ayant receu par le travail assidu des plus anciens pères de vostre Compagnie le petit talent que Dieu m'a donné, et pour vous tesmoigner combien vostre saincte amitié, estroicte union et bonne concorde me sont précieuses. Dieu par sa bonté les vous veuille maintenir et de plus en plus accroistre pour sa gloire, bien et édification de son Eglise, et particullierement de celle de laquelle ce bon Dieu vous a faict et choisis les légitimes conducteurs et fidèles ouuriers architectes et maistres massons de sa maison. Maintenant, en ceste prouince, nous sommes treze pasteurs actuellement seruants, mais en l'exercice de nos charges nous n'auons jamais eu tant grande occasion de gémir et lamenter que nous auons à présent, en voyant et oyant, tant dedans que dehors, tant et tant de maux, scandales et désordres qui se commettent journellement par tout le royaume, sans que nous y puissions aucunement remédier, tant le mal se rend incurable et en gangrene. Nous les éviterons et chasserons de parmi nous par nos vœux et ardentes prières auec une saincte vie et reformation de mœurs. Nous vous dirons de nouueau, chose horrible à ouïr, c'est depuis peu de temps en tous les enuirons de Marseille on auait bureau et exacteurs qui leuoyent et exigeoyent la douane foraine, gabelle ou autre impost du roy, de quelle nature qu'ils fussent ; on a tué et massacré, rompu bras et jambes à tous ceux qu'on a peu attrapper, et maintenant rien ne se paye. Pensez, je vous prie, si du temps d'Henri le grand tels exces eussent esté faicts, que s'en seroit ensuiuy. Et maintenant à Salloy et Craux proche de nous, le xj de ce mois d'aoust s'est éleué une sédition populaire de trente quatre mille mal contens après souper, et ont faict et commis un meurtre d'un seigneur enfant de la ville qui auoit esté par trois fois leur

syndic, nommé sieur de Chasteauneuf, cousin germain du baron de Senac, luy ayant brisé la teste d'un coup d'arquebuse ; on luy a donné encore douze coups d'espée à trauers, et, qui plus est horrible, voire entre les bras de sa mère en rendant l'âme à Dieu. On le vouloit traîner par la ville et exposer son corps à la furie des enfants et aux bestes ; on a demeuré quatre jours pour luy donner sepulture, et le tout a esté faict pource que ce gentilhomme disputoit de la vraye religion et disoit qu'il en vouloit faire profession ouuerte. Ce faict espouvantable se juroit et tramoit afin de faire perdre entièrement la race du baron de Senac, qui auoit en la dicte ville ses deux frères, assavoir les sieurs de Varages et de Saint-Estienne, et toutes leurs familles, qui sont à vray dire les premiers et plus eleuez et illustres seigneurs, sages et craignants Dieu, et plus riches en bien que soyent en la prouince ; ils dépensent une grande part de leurs biens pour le pur seruice et entretien du sainct ministère, et font de très-grandes aumosnes à tous souffreteux, leurs maisons estants ouuertes à tous allants venants. La sedition a duré quatre jours et quatre nuits. Il y a eu quelques blessés et le seul susdict mort ; enuiron trente gentilshommes et autant de capitaines et soldats de valeur se rangèrent auec les frères du sieur baron, faisant force barricades à l'entour des maisons, pour tascher par tous moyens de se garantir de la furye et rage de ces meschants criants et urlants, voyans la fin des huguenots en ce lieu. Vous entendrez qu'un prestre, ains plustost un brigant, conduisoit les premiers meurtriers armés de toute piéce ; mais encores Dieu a voulu qu'on luy ayt lardé les cuisses de quelques coups d'espée, en attendant qu'un bourreau lui monte sur les espaules en son temps. On le nomme Louis Michel. La cour du pays de Prouence y fait peu ou presque rien. Toutes les gens de bien de la ville qui ont voulu empescher qu'on ne courut sur les sieurs de Verage et St.-Estienne, ont quitté leurs maisons et biens, en attendant que la cour ou le bras du roy les protége et remette dans leurs maisons en seurté. Voilà en brief le faict espouuantable et maudict de Salloy. Le zèle faux et hypocrittique de la papauté ou idolâtrie romaine fera donner un pardon général et particulier à tous ces seditieux massacreurs et homicides, lesquels quelques mois auparauant auaient fait sonner le toxain en

criant par les rues : Tue, tue huguenots! Le sieur de Senac voulant par justice en auoir raison, n'en a peu auoir aucune justice au conseil du roy, où le sieur président Duvert auait faict enuoier la cause en disant que c'estoit un faict d'estat, afin d'en oster à nos chambres mi-parties la connaissance, et les nous rendre inutiles et infructueuses. Voilà enfin comme on a commencé à traicter cruellement les plus illustres de nostre religion, voire aussi tous ceux qui les favorisent en leur juste innocence et deffense. Ceci semble estre un mauvais augure ou esclair de quelque grand tonnerre tempestueux, où le diable, prince de l'air, faict auec son fils aisné l'anthechrist, l'appareil de quelque grand massacre. Mais l'Eternel lui brisera la teste, puisqu'il est venu au monde pour destruire ses œuures, et desconfira l'antechrist par le souffle de sa bouche sacrée. C'est à nous de veiller diligemment, en addressant nos vœux et continuelles prieres à l'Eternel, comme nous vous prions de joindre les vostres, afin qu'il luy plaise d'auoir pitié et compassion de son Eglise en garantissant sa vigne et héritage des mains meschantes. Or, quant à moy, craignant de vous estre importun par ma rude et mal limée prolixité à vos sainctes aureilles, sur ce, ferai fin, vous saluant tous bien affectueusement d'un saint baiser, tant en général qu'en particulier, après auoir prié Dieu qu'il vous comble de ses sainctes graces et bénédictions, et me donne ce bien de vous estre jusqu'au tombeau, Messieurs, mes très-honorés pères,

Vostre plus humble seruiteur et disciple et frère en Nostre Seigneur :

De la Planche, pasteur.

A Merindol, en Prouence.

Cabrières, 14 avril 1617.

Le Synode de Provence à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, il vous a pleu nous semondre à un deuoir dont nous sommes acquittez, mais bien vous auons-nous obligation de prendre soin des nourrissons de nos Eglizes. Nous auons pourueu à l'entretien d'André Genoyer jusqu'au

1er d'aoust prochain ; s'il est en arrière de quelque chose, son père en a fait la faute, pour auoir tousjours receu de nous son argent ; nous auons ordonné qu'il en soit recerché par les voyes ecclésiastiques, et souhaittons que son fils partant d'auec vous auec vostre congé et nous apportant des actes respondans aux tesmoignages que vous nous auez donné de luy, soit promeu au saint ministère sous la conduite de l'Esprit de Dieu, et pour celuy recommandons nous de se préparer pour nostre prochain Synode qui suyura le national. Nous prions Dieu pour la conseruation de vostre Eglize et la benediction de vos charges, vous saluans et nous aduoüans, Messieurs,

Vos plus humbles et affectionnez frères et seruiteurs au Seigneur,

Les pasteurs et anciens des Eglises refformées de Prouence, et pour eux :

HUGON, adjoinct au modérateur et recueillant les actes.

La Haye, 25 juin 1618.

Les Etats généraux des Pays-Bas à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, nous ne doubtons point que n'ayez esté à plein informés du fond des disputes qui, à nostre extresme desplaisir, exercent et trauaillent les Eglises de quelques-unes de nos prouinces sur la doctrine de la prédestination et ses suittes, que nous nous sommes essayés d'assopir du mieux qui nous a esté possible, sans toutes fois que tous nos debuoirs ayent esté assez puissants pour empescher qu'elles n'ayent esté portées en chaire et preschées au peuple, par où on s'est voullu faire des adherents, pour mieux authoriser chascun son opinion. Et comme nous recognoissons que non-seulement la vigueur de l'Etat s'énerue par ces contentions, mais aussy qu'elles produisent des grands scandales, dont la paix de l'Estat et des Eglises pourroit estre altérée, sy promptement n'y est pourueu : nous auons jugé nécessaire d'embrasser le remede d'un Synode national, pour deument faire cognoistre la vérité de la doctrine contentieuse, affin de rasseurer les consciences. Mais à ce que nos bonnes intentions puissent plus heureu-

sement réussir, nous vous auons voulu prier de nous assister, à estre icy au premier jour de nouembre prochain, de deux personnes deument choisies par vostre Eglise et recognues de bonne vie, sçauoir, et conscience, pour interuenir dans ceste saincte action, et joinctement aux nostres remettre la paix en nos Eglises. A quoy nous attendans, prions Dieu, Messieurs, vous augmenter ses sainctes graces.

De la Haye, ce xxv[e] juing 1618.

Vos bien bons amys, A. De Manmaker, vt.

Les Estats généraulx des Prouinces unies des Pays-bas.

Par l'ordonnance d'iceulx :

A. C. Yersens.

(Cette lettre porte au dos l'annotation suivante : *Receue le 29 de septembre 1618.*)

Genève, 6/16 octobre 1618.

La Vén. Compagnie aux Etats généraux des Prouinces Unies.

Très illustres, très puissants et très honorez Seigneurs.

Ça esté auec extreme regret et desplaisir que nous auons entendu depuis quelques années les troubles et disputes qui se sont meues en plusieurs de vos Eglises sur diuers poincts de la doctrine chrestienne. Et d'autant plus en auons nous esté touchez, qu'outre l'interest de la gloire de Dieu et de la paix des Eglises, nous auons aussi preueu de très-fascheuses consequences, qui necessairement s'en ensuyuroient. Mesmes pourrons nous dire que vostre dict mal ne vous attouchoit seulement en vostre particulier, veu que ce perilleux embrasement auoit jà commencé, voire tant aduancé, au lieu que nous pouuons nommer pour aujourd'huy l'un des bouleuards de la vraye chrestienté, ayant serui comme de digue chrestienne contre tant et de si terribles orages, qui dès longtemps la menaçoient, pouuant mesme estre rendu le théâtre des merueilles de nostre siècle. En ces difficultez, nous n'auons oublié le debuoir principal où nous oblige le lien de charité, compatissans auec vous, et addressans nos vœux et nos prières à Dieu, qui manie les cœurs des hommes à ce qu'il luy plaist, pour reunir les cœurs et

maintenir sa paix en vos Eglises, continuant ses miraculeuses graces pour la conseruation de vos Estats. Nous tenons pour un singulier effet de sa bonté la saincte et sage resolution qu'il a donné à Vos Excellences pour la conuocation d'un Synode qui terminast, si possible est, tous differents, et par une bonne et ferme réunion assopist toutes diuisions et partialitez. Aussi prenons nous à honneur singulier, qu'en affaire tant important ayez voulu penser à nous et y employer nostre petit secours. Bien est vray que les lettres nous ont esté rendues fort tard, ne les ayant receues que le 29e du mois dernier passé, ancien style. D'ailleurs aussi les necessitez importantes de ceste Eglise et Escole ont esté par nous considerées. Mais l'importance de vos Eglises et le poids de vos demandes a heu tel pouuoir sur nous, que, si tost les lettres receues, nous les auons communiquées à nos très-honorez Seigneurs, qui prisants et aggréants grandement un si sainct et louable desseing, et d'abondant recognoissants l'obligation particulière que nous auons tous à vos Estats et Eglises, nous ont signifié qu'ils estoyent très-desireux qu'employassions tout nostre petit pouuoir pour vous seruir en un tel œuure. Suyuant quoy, nous auons faict choix des personnes de nos très-chers frères les Sieurs Jean Diodati et Theodore Tronchin, tous deux pasteurs de ceste Eglise et professeurs en Theologie en ceste Escole, lesquels (Dieu ayant orné non seulement de sçauoir et condition, mais aussi de piété et probité de conscience, par nous graces à Dieu bien esprouuée) nous enuoyons et addressons à Vos Excellences, auec ceste espérance que vous recognoitrez toute sincerité et fidelité en leurs labeurs; lesquels nous prions Dieu de tellement benir, comme aussi tous ceux auxquels ils seront adjoincts, et tellement presider par la grace de son Esprit en ceste saincte assemblée, qu'en puissiez recueillir le fruict lequel vous recerchez pour le soutien de la vérité, la paix et tranquilité de vos Eglises, et la conseruation de vos Estats.

De Genève, le 6/16 d'octobre 1618.

Vos plus humbles et affectionnés seruiteurs,

Les pasteurs et professeurs de l'Eglise et Académie de Geneue, et pour eux.

(**Sans signature. Cette lettre est un brouillon.**)

Du 16/26 de novembre 1618.

Copie de lettres à Messieurs les députés de Genève en l'assemblée synodale qui est à Dordrecht.

Messieurs et très-honorez frères, nous auons entendu auec beaucoup de contentement l'heureux succès de vostre voyage jusqu'à Heidelberg et depuis à Cologne, et particulièrement le gracieux accueil qu'auez receu de L. A. d'Heidelberg, pour tesmoignage de la singulière piété que Dieu a mise en eux, qui nous a grandement occasionnez d'en louer Dieu et le prier pour la continuation de sa grace, tant sur vos personnes que principalement sur tout l'affaire auquel vous estes employez. Ce que nous esperons de sa bonté, tant plus asseurement, que desjà nous en entendons de si eaux preparatifs et heureux acheminemens, oultre l'éuité de la cause, qui est le soustien de la vérité et la paix de son Eglise, laquelle, si en ces lieux là l'ennemi de paix et de vérité a tasché d'assaillir par diuers artifices, mais, graces a Dieu, à sa confusion et de tous ses instruments, non moindres ni plus foibles efforts employe-il ailleurs et particulièrement aujourd'huy contre nos frères du marquisat de Salluces : l'oppression desquels, quoyque non encore sanglante et descoupuerte, les contrainct de non seullement souspirer à Dieu tesmoin de leur affliction, mais encore implorer le secours et les prières de tous ceux dont ils peuuent esperer quelque soulagement. L'aduis que M. Turretin nostre très-cher frère nous en a donné de leur part comme certain et véritable, et dont il vous pourra plus amplement instruire, nous a occasionnez d'appréhender leur condition pour compatir auec eux, et comme ne pouvants mieux les recommander à Dieu par nos prières publicques et particulières. Mais d'autant que nous auions estimé qu'au lieu où vous estes le zèle et piété que Dieu a donnée à S. E., joincte au grand crédit qu'il ha enuers les grands et par aduanture enuers S. A. de Sauoye, pourroit seruir au soulagement de ce pauvre peuple, qui (soubs la tolerance du Prince) est indignement inquiété par les ecclésiastics et mesme menacé de pis dans quelque temps. C'est pourquoy nous vous auons adressé ce mot en leur faueur, pour vous prier qu'à l'occa-

sion et selon que prudemment en jugerez, vous les ayez en recommandation et obteniez pour eux quelque fauorable intercession, par le moyen de laquelle leur soit octroyé quelque prolonge et liberté, sans quoy nous ne pouuons preuoir pour eulx qu'une ruine ineuitable. Nous remettons le tout à vostre prudence et charité, et prians Dieu de rechef qu'il préside par l'esprit de sa grace en vostre saincte assemblée, soustienne sa vérité et maintienne son Eglise en paix, le supplions qu'il espande ses sainctes benedictions sur vos personnes et vos labeurs, et vous ramène tost et heureusement à nous, pour vous tesmoigner en presence combien nous sommes, Messieurs et très-honorez frères,

Vos humbles et plus affectionnez frères et seruiteurs au Seigneur, les pasteurs et professeurs de l'Eglise et Escole de Genève, et pour eux...

(**Sans signature.**)

Lettre écrite le 7 octobre 1618, au Synode de Dordrecht, par B. Turretin, *au nom de la Vén. Compagnie de Genève.*

(**Traduction. L'original, ainsi que la copie sur laquelle est faite cette traduction, sont en latin.**)

Honorables et illustres Messieurs, très-respectables pères et frères en Notre Seigneur Jésus.

Combien grande a été jusqu'ici la douleur qu'a fait ressentir à tous les hommes pieux les dissensions suruenues parmi les Eglises des Prouinces unies des Pays-Bas ; combien dangereux et triste il eùt été pour tous les pays qui professent la pureté de l'Euangile, que le mal se fût étendu dauantage, vous le sauez assez, très-honorés pères ; votre piété n'en a été que trop allarmée. Aussi c'est du fond du cœur, que nous, les membres de cette assemblée mystique, nous saluons auec joie l'aurore de ce jour, qui réclamé par tant de vœux, appelé par tant de prières pieuses, a lui enfin, pour rétablir en Jésus-Christ la paix et la concorde sur des bases solides et assurées ; nous auons en effet l'espérance que Christ, qui est la verité même, qui est notre paix, ne manquera jamais au milieu des déliberations saintes par lesquelles nous voulons que la juste vérité de Dieu, et la charité des cœurs unis dans l'esprit du Seigneur, soient

resserrées dans une alliance indestructible, que rien ne soit imprudemment ajouté à l'une qui viole l'intégrité de l'autre, que ce cruel embrasement qui détruit la maison de Dieu soit étouffé, et que, l'Eglise rejetant hors de son paruis les querelles et les questions épineuses sous lesquelles nous voyons auec larmes aujourd'hui un champ jadis fertile en bons fruits menacé d'enfouir ses récoltes, ce ne soit pas une seule prouince, mais le monde chrétien tout entier qui se réjouisse d'auoir reconquis la lumière salutaire de la paix. Dejà depuis quelques années on a pu se conuaincre que c'était là l'objet des vœux des princes les plus sages et des Etats chrétiens, aussi bien que des prières et des efforts de tous les seruiteurs du Christ. Tel a été le motif qui a porté les très-illustres et très-puissants Etats géneraux des prouinces unies à convoquer le Synode pour lequel vous vous ètes rassemblés, afin que de la réunion des études, des efforts, des prières et des conseils sortit la chose la plus agréable à Dieu, l'accord fraternel. Pour nous, sacrifiant les intérêts de notre Eglise et de notre Académie, nous enuoyons à cette sainte assemblée, sous la protection de la grace diuine, deux des frères de notre Compagnie, les très-honorés docteurs Jean Diodati et Théodore Tronchin, fidèles seruiteurs de Dieu, colonnes de notre Eglise et de notre Ecole, entourés d'une illustre reputation autant par leur science que par leur piété, et dont les dits Conseils de notre République ont doublé l'autorité, en confirmant par leur propre élection les suffrages de notre Compagnie. Nous prions Dieu très-bon et très-grand qu'il bénisse leur voyage et le motif de leur entreprise dans vos trauaux, qu'il les préserue eux ou d'autres de toute erreur, et qu'il daigne par son saint esprit présider et diriger votre assemblée. Ces Messieurs vous exposeront franchement la foi de notre Eglise, ses prières, ses trauaux, ses espérances, ses opinions, ses doctrines, en même temps que ses gémissements et ses soupirs, la douleur et même les craintes qui pressent nos cœurs de soucis poignants. Qui donc, en effet, ne serait affligé d'une viue douleur à la vue de cette discorde intériure, qui trauaille, pour en faire un exemple lamentable, ces prouinces les plus vigoureux soutiens de la liberté et de la religion? Qui donc ne redouterait que les discussions s'accroissant, des maux plus considérables ne succèdassent aux

premiers, que le même fléau n'enuahît peu à peu les autres Eglises réformées; en effet, la contagion se glisse partout, et cette calamité, par un juste jugement de Dieu, s'est abattue sur notre siècle, si bien qu'au milieu de l'aspiration de tous les esprits à des choses nouuelles, nulle chose ne séduit plus si elle n'attaque au front, ne secoue dans ses entrailles, on ne sape dans ses fondements la foi appuyée sur la sainte Parole de Dieu. Qui ne serait profondément ému des sarcasmes des ennemis de l'Euangile, dont nous sommes deuenus le jouet, de ces hommes qui, après auoir jadis nourri de notre sang leur cruauté, maintenant réjouissent leurs yeux du spectacle de ces combats intérieurs? Ils s'applaudissent en eux-mêmes de l'éclatant succès qu'ont obtenu ces torches de discorde, des discussions que de leur camp, ils ont jeté parmi nos cohortes, et de l'incendie, qui déuore dejà la plus illustre partie de nos Eglises? En effet, pour qui sont les profits de ces combats, qui peut prendre plaisir à ces luttes dans lesquelles le vaincu jouit plus de sa défaite que le vainqueur ne s'applaudit de sa victoire?

C'est pourquoi, très-honorés pères et frères, qui êtes la fleur des Eglises, la couronne des sauants, appliquez-vous de toute votre âme à détruire les racines de ce mal; soignez bien la blessure d'Israël, préuenez par votre sagesse le terrible jugement qui serait prononcé contre le temple et ses prophètes. Satan fait rage et secoue ses torches; aucun spectacle ne lui est plus doux que celui des disputes des frères, que Dieu maudit. Comme des voleurs se glissent dans un incendie, courent çà et là, pénètrent en tout lieu et font main basse sur tout ce qu'ils rencontrent, ainsi maintenant, nous voyons ébranlés et violés par des discussions amères et des innouations suspectes ces articles de la foi, qui devaient rester immuables au fond du trésor d'une bonne conscience : les noms des meilleurs seruiteurs de Dieu sont insultés; la science modeste et la simplicité sauante sont attaquées comme des vices; les déclarations de la parole de Dieu, scellées du sang de tant de martyrs, sont tournées à mal : le tranchant des esprits et la pointe acérée des plumes, qui deuaient être tournés contre les ennemis de la vérité, sont plongés dans les entrailles maternelles. Les vieilles hérésies d'Arien et de Pelage se réueillent : Tout. dans l'Eglise, dans le public, à l'intérieur et au dehors est

rempti de soupçons, là où par hasard il n'y à rien à craindre, de plaintes, de disputes.

Où trouuer du secours contre ces maux? Christ seul peut le donner par vous à son Eglise souffrante, Christ qui est auprès de vous, qui vous enseigne, vous exhorte et vous conjure de veiller au salut des consciences. En effet, comme jadis, quand il s'éleua dans l'Eglise des disputes, sur les dogmes, et cela, en remontant aux époques les plus reculées, les apôtres rassemblèrent des Synodes, et comme plus tard cet exemple fut suiui par tant d'excellens princes, de même il doit en être aussi en ce moment. C'est dans une sainte réunion des frères qu'est le meilleur des remèdes, s'ils ne cherchent rien pour eux, ni pour le monde, ni pour la chair, mais seulement à seruir Christ. Nous auons déjà trop pu voir quelle est l'horreur de la guerre religieuse par l'histoire du schisme allemand : nous auons trop appris, hélas! quelle pierre d'achoppement elle est à l'Euangile, et combien elle obscurcit la gloire de Christ!

Agissez donc, au nom de Dieu immortel, très-honorés pères, comme des enfants choisis de Dieu, revêtez-vous des entrailles de Christ lui-même, trauaillez pour la vérité, rétablissez la paix, rendez son éclat à la lumière diuine : defendez la réputation des pieux seruiteurs du Seigneur contre des calomnies abominables, effrayez vos ennemis par le spectacle de votre union, redonnez la joie aux justes affligés, déliurez les Eglises du schismes, les gens pieux de leurs douleurs, et affranchissez-nous tous de nos craintes!

Nous, pendant ce temps, nous lèuerons vers le Dieu de paix des mains suppliantes pour la paix de Jérusalem, afin que, comme jusqu'ici, il a gouuerné toutes nos affaires, maintenant encore il mette la main à son œuure diuine, afin que celui qui nous a sauués daigne encore nous guérir et nous aider contre les maux qui nous assaillent : Que le Seigneur vienne dans son temple, qu'il purifie les fils de Lévi, qu'il dévoile sa vérité, afin que par le pur ministère d'un culte sans tache, il ne lui soit plus offert que des sacrifices agréables. Nous le supplions aussi à genoux, très-honorés pères, qu'il remplisse vos cœurs de son esprit, qu'il sanctifie vos bouches par le feu divin, afin que, distinguant l'or pur du vil métal, le vrai du faux, le spirituel de l'artificiel, vous portiez, au Seigneur, plus abondante moisson de

consolations pour toute l'Eglise, à l'accroissement du règne de Christ et à la gloire du nom de Dieu, en donnant le plus solide témoignage en faueur de votre gloire et de votre salut.

Vos très-dévoués seruiteurs,

Les pasteurs et professeurs de l'Eglise et de l'Académie de Genève, et en leur nom :

S. Goulas. — Prevotius. — Ben. Turrettinus.

Dordrecht, 12 mai 1619.

Le Président du Synode, Bogermann, à la Vén. Compagnie.

(Cette pièce est également en latin dans l'original. En voici la traduction.)

Salut et paix par le Seigneur,

Très-honorés et très-illustres Messieurs et frères en Jésus-Christ, nous vous remercions du plus profond de notre cœur de ce que, comme nous l'auons vu par la lettre qui nous a été remise de votre part il y a quelques mois, vous auez non-seulement sérieusement gémi des maux dont a souffert l'Eglise Belge et dont le monde presque entier a eu connaissance, mais vous auez intercédé pour nous auprès de de Dieu par vos prières tant publiques que particulières, afin qu'il guérìt nos blessures, et que la diuine vérité pût être conseruée parmi nous pure et sans tache : Ce nous a été une preuue incontestable, que nous sommes bien les membres vrais et viuants d'un même corps dont Christ est le chef, des membres dont l'un ne peut être atteint par la dnuleur, sans que cette douleur soit sentie par un autre et excite toute sa sympathie. Si cette sympathie de tant de cœurs pour nos malheurs ne nous a pas été d'une petite consolation, c'est auec une véritable joie que nous auons appris l'arriuée des députés que vous auez choisi auec grand soin pour les enuoyer à notre synode national ; nous n'en dirons que ceci ; c'est que nous serons toujours reconnaissants de l'heureux secours que nous ont prêté, pour terminer l'affaire si importante que nous auions à conclure, leur sagesse, leur piété et leur science dans des circonstances très-difficiles et fort embarassantes, durant tout le temps qu'ils sont demeurés auprès de nous.

C'est pourquoi, maintenant que par la grace et la clémence de Dieu et par un accord unanime de tous les membres du Synode, toutes les affaires qui concernaient des points de doctrine controuersés ont été menées à bonne fin, et que nous pouuons renuoyer dans leurs foyers les théologiens qui nous auoient été députés de diuers royaumes et prouinces, nous n'auons pas voulu que ces hommes très-honorables et très-sauants reuinssent auprès de vous sans ce présent témoignage, par lequel nous les recommandons à vous tous et à vos magnifiques magistrats, pour les seruices que nous auons reçus d'eux. Nous vous supplions en même temps de perséuerer dans les mêmes sentimens de bienueillance enuers nous et nos Eglises, et de vouloir bien dorénauant étendre jusqu'à nos Eglises les rayons de cette lumière, que jusqu'ici votre Eglise a si souuent répandu sur tous les membres de la vraie religion. Nous vous demandons aussi de continuer à joindre aux nôtres vos prières au souuerain pasteur, afin que notre patrie recueille enfin le fruit complet qu'elle attend de ce trauail, que vous et nous auons fait ensemble, afin que les esprits aigris des citoyens se rapprochent peu à peu, que les égarés reviennent dans le sein de l'Eglise, et qu'auec la vérité, une paix entière soit rendue aux Eglises belges. Pour ce qui nous concerne, nous prions Dieu qu'il vous conserue vous et vos Eglises dans la vérité et l'unité, qu'il protège votre Etat contre toute aggression et contre toute machination. Si jamais cependant, puisse la clémence de Dieu ne pas le permettre, vous auiez en semblable occasion besoin de nos seruices ou de notre secours, vous pourrez attendre de nous tout ce que l'on doit attendre de membres d'un même corps et de plus de gens liés à votre Eglise par un si grand bienfait. Que Dieu vous comble, Messieurs, de ses bénédictions.

Donné à Dordrecht, le xij mai 1619.

Vos très-déuoués,

Les délégués des Eglises belges réunis en Synode national à Dordrecht, et en leur nom :

Jean Bogermann, président du Synode.
Jacob Roland, assesseur du président.
Sébastien Damman, secrétaire du Synode.

Saumur, 25 avril 1519.

Du Plessis-Mornay à la Vénérable Compagnie,

Messieurs,

Ceux qui vous présentent celle-ci, sont deux de mes petits-filz nourris et esleuez auprès de moi, lesquelz j'enuoie maintenant sous la conduite d'un gouuerneur pour voir un peu le monde, tandis que Dieu me reserue encore quelques amis et moi ici-bas pour leur faire seruice. J'ai desiré premier qu'ilz passassent plus outre, qu'ilz vissent cette celèbre Eglise à laquelle nous deuons tant pour y receuoir des préseruatifs contre les corruptions qu'ilz auront à rencontrer : j'entens voz bonnes exhortations, Messieurs, qui les incitent à piété et vertu, et voz sainctes benedictions qui les garentissent du contraire, à ce qu'ilz se puissent rendre capables de seruir un jour à Dieu, au Roi et à leur patrie, a vostre Eglise particulièrement, s'il se presentoit occasion que vous en eussiez besoin. Je vous supplie donq de les leur vouloir departir liberalement, et cependant m'emploier librement comme vostre seruiteur, qui me tiendroi honoré en cet aage de vous consacrer mes derniers eslans. Celui auquel j'en ai commis la conduite est doué de bonnes qualitez que vous reconnoistrez aisement en lui, qui me font aussi le vous recommander, et sur ce, Messieurs, je salue bien humblement voz bonnes graces, et prie Dieu vous auoir en sa saincte et digne garde.

De Saumur, ce 25 aoust 1619.

Vostre plus humble et affectionné frère et seruiteur.

Duplessis.

Vitry, 2 mai 1619.

Le Synode de Vitry à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-chers frères,

L'experience du passé nous ayant suffisamment appris combien vostre Académie estant riche et complette de bons professeurs et reglements, est soigneuse et adepte pour bien et deuement instruire la jeunesse qui lui est commise, veu mesmes les fruicts que nous en auons perceus très-louables,

nous sommes en consideration de ces bons offices de longtemps par vous exercés à l'endroit du sanctuaire de Dieu, conuiés à vous enuoyer d'abondant l'un de nos proposans, nommé Jean Metayer, jeune homme de bonne espérance, comme il nous est apparu, tant du bon tesmoignage qui lui a esté rendu, que de l'examen sérieux qu'il a subi, sur lequel, comme aussi sur nos autres estudians, nous vous prions auoir une particulière inspection, à ce qu'ils puissent auancer en piété, estudes et probité de mœurs, et par ainsi se rendre capables de seruir un jour heureusement à l'Eglise de Seigneur, qui sera l'endroit auquel après auoir supplié l'Eternel qu'il espande sur vostre Eglise en général et specialement sur vos labeurs et personnes ses sainctes graces et benedictions, nous demeurerons, Messieurs et très-chers frères,

Vos bien humbles et très-affectionnés frères et seruiteurs, les pasteurs et anciens des prouinces assemblées en Synode à Vitry le françois, et au nom de tous :

B. Massin, eleu pour conduire l'action. — De la Cloche, adioint. — D. Blondel, secretaire. — Tardif, secretaire.

Gap, 10 juin 1619.

Le Synode provincial du Dauphiné à la Vén. Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères,

Puisque nous participons à une mesme communion, vrais membres du corps de Christ que nous sommes, cela peut et doit obliger chacun de nous en general, comme aussi en particulier, d'auoir le juste sentiment que nous auons apperceu estre en tous pour nos frères du marquis et de Salluces, soit que nous ayons esgard à leur bien qui est grand en toute manière, quand aux dons spirituels que Dieu leur a despartis, selon sa benignité et largesse, soit aux afflictions qu'ils endurent et qui ne sont moindres en rien au maintien de la vérité, de laquelle ils font profession dès longtemps. C'est pourquoy nous sommes espris auec vous de joye et consolation au Seigneur, et esmeus ensemblement

de tristesse et compassion enuers eux : de joye et consolation, disons-nous, pour l'œuvre de l'Eternel excellemment excellente, laquelle se va parfaisant peu à peu en depit de tous les supposts de Satan, en ces lieux de persecution où ils sont, et cela pour la prouidence de Dieu : de tristesse et compassion pour tant de périls éminents auxquels ils sont exposés tous les jours, selon le rapport asseuré, mais plein de commiseration, lequel nous en a esté faict par plusieurs. C'est ce qui nous a incités de tant plus, très-chers frères, fortifiés de vos aduis et conseils d'y penser un peu meurement et à leur donner le secours, non tel qu'ils pourroyent espérer par auanture de nous, mais tel qu'il a pleu à Dieu nous mettre comme en despost, entre mains. Ayans de lui cet honneur que d'estre faicts dispensateurs de ses biens, toujours prests et appareillez, les occasions s'y presentant fauorables, d'user de nostre charité et douceur, ouurans nos cœurs et nos mains, et œuurant selon le talent qui nous est communiqué de par Dieu, à leur donner consolation par toutes sortes de moyens, esquels nous auons estimé y auoir de l'utilité, soit en leur faisant tenir de nos lettres tendantes à perséuerance finale, soit en les recommandant auec tout autant d'affection qu'il se peut à Monseigneur le mareschal, pour y pouruoir de son costé tout ainsi qu'il le jugera necessaire, soit en chargeant nos deputez au Synode national de trauailler à leur repos, qui est l'unique bien de leurs ames, outre la gloire de Dieu, nostre seul et souuerain but, laquelle nous procurons ardemment par l'enuoy que vous désignez en la vostre, et sur tout estant assaillis par personnes (s'il les faut ainsi nommer), qui ne taschent qu'à renuerser ceste arche du fils de Dieu flottante véritablement, mais laquelle il preseruera des escueils de ce present siècle où nous sommes, afin de la faire surgir au haure et port de salut où Dieu nous attend en triomphe, contraincts d'expérimenter, cependant, mais à leur très-grand regret et au nostre, que la plus horrible famine de toutes est celle de la Parole de Dieu ; lequel toutesfois est si bon et clément, que jamais il ne permettra qu'ils soient tentés au delà de leurs forces, mais leur donnera l'isseue en son temps, outre qu'ils ne peuuent penser, quoy qu'asseurés au dedans qu'après tant de continuelles et preuues et suiuant qu'il nous est promis, Dieu tirant le bien du mal et la lumière des tenè-

bres, changera par conséquent leur amertume en douceur, en conuertissant leur ennuy en plaisir. Nous serions donc très-marris du retardement de leur bien ; si nous en estions la cause, nous-mesmes y obmettant le deuoir necessaire et au contraire joyeux, qu'ils perseuerent en piété et aillent toujours plus auant en ce qu'ils ont si sainctement commencé. Et parce que quelques deniers sont recquis necessairement à cela, l'affaire estant si important et si grand, nous y auons contribué partie de nos facultez, laquelle, quoy que petite, pourra neantmoins suffire à present, en attendant quelqu'autre chose de mieux, moyennant la grace et faueur de nostre bon Dieu et père celeste, en qui toutes sortes de biens et richesses se trouuent abondamment pour les nous communiquer, tout ainsi qu'il cognoist mieux que nous-mesmes estre propre aux nécessitez ausquelles nous sommes réduits bien souuent ; ayant choisi pour cest effect les sieurs Guerin et Balces, nos chers frères et compagnons de seruice et ministère de Jésus-Christ ès vallées de Prajela, pour faire les distributions conuenables de tout ce qu'ils recouureront, et y employer tout leur soin et trauail. Ce qui a redoublé en nous ce deuoir, c'est que nous auons appris de vous-mesmes que vostre Eglise y a gagné son Dieu et sa religion qu'il a plantée en leurs cœurs, et en laquelle ils ont fait voir ce qui est du zèle ancien, comme ne degenerans point de leurs pères, combien que la corruption de ce siècle soit telle, qu'elle tasche de s'opposer viuement à choses de tel subject et mérite, louables par consequent et dignes d'estre publiés pour exemple à tout ceux qui estant doués des graces du Sainct Esprit, ont le cœur de s'esuertuer à bien faire, et par ainsi, d'imiter ce qui est plein de saincteté en autruy, laissans, outre ce que dessus, à vostre sage prudence et addresse d'interesssr en leur faueur, vers le roy de la Grand'Bretagne et tous les princes protestants d'Allemagne ; à ce que s'y employans, selon que Dieu les touchera, ces affligés puissent jouir du remède prompt et certain qu'ilz attendent. Pour le reste, nous louons Dieu, Messieurs et bien-aimés frères, de ce que le sieur Martin est en bonne et souefue odeur parmi vous. Vous remercians tous ensemble fort affectueusement du bon tesmoignage que vous nous en aués rendu par vos lettres, vous prians lui continuer cette cordiale amitié, laquelle vous auez daigné

lui monstrer. Ses liures (ou bien partie d'iceux) qu'il a encore à Grenoble seront debitez par nous, suiuant certain departement, lequel nous en auons fait ès Colloques. Pour sa personne, estant tel que vous le qualifiez, et ayant droit particulier dessus lui, nous ne deuons pas desirer de le perdre, sauf d'en disposer cy après, selon l'entière cognoissance laquelle vous en aués, accompagnée de candeur et de zèle. Voire pour mieux vous demonstrer combien nous l'affectionnons, nous arrestans au jugement que vous auez desjà fait de ses mœurs et de son sçauoir, nous lui auons assigné deux cents liures, lesquelles nous estimons deuoir estre bien mesnagées par luy, en se contenant ès limites de vos purs commandemens, puisqu'ils n'ont jamais visé qu'à son bien, et pour d'autant auancer et faciliter le projet qu'il a se seruir à Dieu dans son temple, afin de regner auec lui à jamais, dès lors qu'il nous appellera à sa gloire. Aymés-nous tousjours au Seigneur, nous continuants vos faueurs, puisque nous en faisons estat singulier ; et nous prierons ce grand Dieu et père de toute bonté qu'il luy plaise, Messieurs et très-honorés frères, vous auoir en sa saincte garde et vous combler de ses graces, comme estans

Vos plus humbles frères et très-affectionnés seruiteurs en nostre Seigneur Jésus-Christ, les pasteurs et anciens des Eglises du Dauphinés assemblés en Synode à Gap, et pour eux :

GUYON, modérateur. — DAVID DU PIOTAY, adioint. — PIFFARD, secretaire. — DU PORT, secretaire.

A Gap, ce x^e de juin 1619.

Prague, 22 janvier 1620.

Frédéric, roi de Bohème, à la Vénérable Compagnie.

Messieurs,

Vos lettres, pleines des tesmoignages de vostre réjouissance sur mon aduancement à ceste couronne, et des vœux que vous faites pour le bien et heureux acheminement d'une affaire si importante, m'ont esté d'autant plus aggreables que par icelles je recognoy la sincèrité de vostre affection

enuers moy. C'est de quoy je vous ay bien voulu remercier de la mesme volonté que l'auray tousjours en singulière estime, ainsi que vous pouuez prendre asseurance de mes bonnes intentions, et fauoriser vostre aduantage ès occasions qui s'en présenteront. Et comme mes actions n'ont autre visée qu'à l'aduancement de la gloire de Dieu et soulagement de ces peuples, aussi me suis-je proposé de rapporter à ce seul but tout ce qui peut dépendre de moy, et d'opposer aux efforts contraires les moyens que Dieu me donnera, espérant que ce grand directeur paracheura l'œuure qu'il a commencé, et exaucera les vœux des gens de bien. Je le prie de vous auoir en sa digne protection. Escrit à Prague le 22 de januier 1620. FRIDERIC.

(De 1621 à 1624. Un recueil de pièces relatives au procès de Jean Constans, pasteur de Pons, jugé et détenu à Bordeaux pour délit de prédication. Il renferme une *remonstrance* imprimée et *adressée à Nosseigneurs du Parlement par Jean Constans, prisonnier détenu en la conciergerie de la cour depuis six mois*. Elle est datée de *Bourdeaux, 8 septembre 1624*. On lit dans ce mémoire intéressant le passage suivant : « Que quand il en arriueroit autrement, cest chose » à laquelle le suppliant est tellement disposé depuis plu- » sieurs années, qu'on a commancé à le persécuter, qu'il » ne désire rien tant (si tel est le bon plaisir de Dieu), que » de desloger au plustost à ceste terre pour estre dans le ciel » auec son chef, le Rédempteur du monde, la deffence de » l'honneur duquel il preferera tousiours à la conserua- » tion de sa vie. Estimant que cest assés auoir souffert, de » se voir porter le poignard à la gorge dans sa maison, par » quelques gens de commandement, lorsque M. le connes- » table de L'Ediguieres fit son entrée à Pons apres la reduc- » tion de la place, d'auoir receu commandement quelque » temps après de la part du feu sieur De la Vallée, commis- » saire de l'artillerie, de uider la ville dans une heure ou » qu'il venait le pendre luy-mesme aux fenestre de son es- » tude, d'auoir veu d'ordinaire pendant ce temps-là trois » ou quatre cens soldats dans le temple, et entre ceux-là » plusieurs qui lui accaroyent le mousquet durant la prédi-

» cation et qu'il exhortoit son troupeau à la crainte de
» Dieu, à la patience, et autres vertus chrétiennes, en dé-
» taillant la parolle de vie, d'auoir esté accusé faucement
» deuant la Royne d'auoir veu ses liures (qui est toute la
» richesse du suppliant), au hasard d'une confiscation,
» sous preteste de nouvelles calomnies, recognues telles
» par feu M. De Vic, garde-seaux, comme appert de son
» ordonnance, bref d'auoir couru risque d'estre massacré
» par une émeute populaire suscitée à neuf heures de nuict
» contre le suppliant, et tous ceux de sa religion de la ville
» de Pons, au commencement de l'année dernière, telle-
» ment qu'il juge, après toutes ces épreuues par luy endu-
» rées ne luy rester à souffrir autre chose qu'une mort in-
» juste pendant la paix et le calme, puisque durant la
» guerre, toutes les entreprises susdites n'ont pu la luy
» donner). »

Thoiry, 23 août 1622.

Le Colloque de Thoiry à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorez frères,

La notable calamité dont l'Eglise de Dieu est visitée en diuers endroits en ce temps et singulièrement en ce royaume nous ayant donné un sujet d'indire un jusne public es Eglises de ceste prouince, et se rencontrant à nostre très-grand regret qu'il y a quelques Eglises de ce balliage qui se trouuent despourueues de pasteurs, nous auons recours à vostre charité à ce qu'il vous plaise nous en accorder de vostre Corps peu prest tel nombre que vous sera nommé par M. Sautier, nostre frère, pour les Eglises qui se trouueront pour lors despourueues, comme plus amplement vous fera entendre nostre dict frère, lequel nous auons chargé de vous rendre laprésente, à ce qu'aucune ne se trouve priuée d'un si sainct exercice à faute de pasteur. Et ce nous sera tant plus de sujet de prier le Seigneur comme nous faisons très-humblement, qu'il luy plaise vous continuer ses sainctes bénédictions en vos saincts labeurs pour l'édification de son Esglise, estans à jamais, Messieurs et très-honorez frères,

Vos très-humbles et très-affectionnez frères et seruiteurs,

Les pasteurs et anciens des Eglises réformées du Colloque de Gex, et pour tous :

B. Bauvet, modérateur. — Aubert, secrétaire.

A Thoiry, en colloque, ce 25 aoust 1622.

---

9 mai 1623.

Le Synode de Bourgogne à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorez frères,

L'Eternel, par sa grande miséricorde, nous ayant rendu quelque calme après ceste grande tempeste des troubles passez, nous a obligé d'assembler nos Eglises en Synode pour remédier aux désordres et maladies d'icelles, au nombre desquelles on nous a mis le grand scandale commis en l'Eglise de Corbigny lèz St.-Léonard, par un certain Jehan-le-Grand, jadis prestre, lequel s'estant rangé en la dicte Eglise, abjura le papisme, y a demeuré quelque temps jusqu'à ce qu'il s'en alla seruir en vostre collége de son escriture et musique, et depuis revenu en France s'arresta quelque temps en l'Eglise de Conche en Bourgogne, d'où reuenu au susdict lieu de Corbigny et y ayant séiourné quelques années, et finalement minuté une réuolte du tout scandaleuse à la dicte Eglise après seize ans de profession, et n'espargnant aucun blasme ni calomnie contre la religion réformée, et délaissant honteusement sa femme, dont se voyant ainsi meschamment abandonnée et vilipendée, s'est aussi réuoltée de la religion, les députez de la susdite Eglise de Corbigny nous ont asseuré vous en auoir donné aduis sur le bruit courant qu'il s'estoit retiré au milieu de vous depuis sa réuolte, mais sachans comme vous desirez l'entretenement de la discipline de nos Eglises, nous auons jugé estre à propos de vous donner encores cest aduis de la part de ceste Compagnie synodale, laquelle vous prie de poiser l'importance du fait, et attend sur icelui vostre jugement, soit pour la censure de ce scandaleux, soit pour la réparation du scandale commis en la susdite Eglise, vous promettans en pareil cas ne souffrir impunis parmi les Eglises de nostre prouince, les scandaleux qui nous auroient apporté du trouble, et la présente n'estant à autre fin, nous prions Dieu pour la prospérité de vostre Estat et

conseruation de vostre Eglise, demeurans, Messieurs et très-honorez frères,

Vos humbles et affectionnez frères et seruiteurs,

Les pasteurs et anciens assemblez en Synode à........

Vignier, modérateur. — L'Amy, élu pour recueillir les actes du Synode. — Hubert, adjoinct. — Brun, élu pour recueillir les actes du Synode.

Ce 9 may 1623.

Charenton, 30 septembre 1623.

Le Synode national à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et honorés frères, Dieu ayant mis au cœur du roy de redonner la paix à ses sujets, et à nous le moyen de nous assembler en ce lieu pour mettre au plustost la main à la restauration des Eglises que Dieu a recueillies en ce royaume, comme nous nous recognoissons singulièrement redeuables à la grâce diuine pour un tel aduantage au-delà de nostre attente, aussi nous sentons-nous très-particulièrement obligés à la bonté de nostre prince qu'il daigne nous mettre à couuert sous l'ombre de sa royale protection. Nous ne pouuons nier que le nombre et la grandeur de nos noires ingratitudes contre Dieu n'ayent justement attiré tant de miseres sur nos testes trop dignes de plus grandes : mais c'est l'effect de la miséricorde de ce grand Dieu qui tient les cœurs des grands en sa main, qu'il ayt fléchi celuy de nostre souuerain à prendre compassion de nos calamités. Viendra le temps qu'il lira dans ses annales la fidélité de nos pères, et dans nos deportemens la continuation d'une très-humble subjection et entière obéissance que nous serions curieux de prouigner à nostre posterité et par enseignemens et par exemples, comme ceux qui la deuons et voulons rendre à Sa Majesté la pluspart par naissance, tous par conscience et par un monde de bienfaicts de sa royale bonté, entre lesquels est signalé ce bonheur peu espéré mais longuement et ardemment désiré, de voir l'heure heureuse et la journée désirable de nous trouuer ensemble soubs le benefice de ses édicts trauaillans à la réparation de tant de bresches faictes en l'Eglise de Dieu en la confusion de ces derniers jours. Vous les auez veues, mais non sans

larmes; vous nous auez aydés de vos prieres, sollicitans continuellement et auec ardeur la clémence de nostre bon Dieu et commun Père pour nostre soulagement, et loué soit son sainct nom qu'il les ayt exaucées du lieu de son habitation. Ceste mesme chrestienne sympathie qui vous a faict prendre tant de part en nostre lamentable condition, vous faict maintenant participer et bien auant à l'aise de nostre miraculeuse deliurance, et à l'espérance d'un entier restablissement et affermissement de nostre repos. Ingrats certes serions-nous si nous ne resentions en nos cœurs et ne publions de bouche et par tous et tous jours, ces vifs resentiments de vostre saincte communion auec nous, de laquelle il vous plaist nous continuer les preuues par les vrayment celestes consolations que vous nous despartez, d'autant plus puissantes qu'elles nous sont si à propos addressées par de si rares instrumens de la gloire de Dieu, et dont la foi est à bon droict renommée par tout le monde et la piété constante contre toute sorte de secousses, tant de fois mise à la coupelle, en exemple non-seulement aux fidèles de ce royaume, mais generalement à toute la chrestienté. L'expérience que vous auez depuis tant de temps de la paternelle Prouidence de Dieu pour vostre conseruation donne un merueilleux poids à ces salutaires consolations que Dieu nous dispense par vostre organe. Nous les auons reçeues comme marque de vostre singulière charité enuers nous, qui ont produit diuers effects en nos cœurs et nous ont faict mesler nos pleurs auec les cris d'esjouissance en ce redressement du temple de Dieu parmi nos Eglises, memoratifs d'une part de nostre pristine et tout aduantageuse condition, dont nos péchés, qui s'estoyent multipliés jusques au ciel nous ont faict descheoir, et d'ailleurs rentrant en espérance de releuer la banière du Seigneur qui est en tant de lieux à terre, et de voir encore une fois en nos jours fleurir le règne de son fils. A cela ne seruira pas peu la saincte union qui nous serre estroitement comme membres du Corps mystique de Christ, dont les diuers tesmoignages que vous nous donnez, comblent nos cœurs d'une indicible liesse, puisqu'il vous a pleu tant deferer aux semonces et prières de nostre dernière assemblée nationale, en consentant à ce que nous auions désiré de vous. Nous en bénissons le Seigneur et en demeurons grandement édifiés, prêts que

nous sommes de vous faire voir à toutes occasions combien nous prisons et le sainct ordre que Dieu a estably et heureusement maintenu par tant de merueilles parmi vous, et les grands dons de Dieu en vous pour l'accroissement desquels nous redoublons nos plus humbles prières enuers Dieu à ce que versant en abondance ses plus précieuses faueurs sur vos saincts et tant utiles labeurs, vostre tant florissante Eglise et vostre tant célèbre eschole et tous nos troupeaux par une heureuse communication en perçoiuent de plus en plus de l'édification. Plaise à Dieu qui vous a poussés en sa moisson, bénir continuellement vos personnes et vostre ministère pour conseruer inuiolablement auec la pureté de la saine doctrine, la nécessaire vigueur de la discipline, comme nous désirons et espérons nous tenir indissolublement à l'une et à l'autre, tant pour repurger le sanctuaire de toute souillure que pour fermer la porte à la scandaleuse intrusion que vous appréhendez de ceux qui n'auroyent par diuerses preuues donné sujet de bien espérer de leur administration. Nous ouurirons les yeux à ce que suiuant vostre louable desir et nostre deuoir, nul n'ayt entrée au Sainct-Ministère qu'après un sérieux examen et non-seulement de la doctrine et suffisance, mais aussi d'une bonne vie et de bonnes mœurs conuenables à ceux qui doivent estre la lumière du monde et le sol de la terre. Comme nous mettrons peine qu'ès pépinières de nos Eglises on y prenne soigneusement garde, aussi, espérons-nous que vous continuerés de veiller fidèlement à la culture de la vostre, puisque de là se transportent tant de pasteurs pour le seruice de Dieu ès Eglises de ce royaume. Attendans ceste bénédiction du ciel, nous vous recommanderons à la grâce de Dieu, le prians nous donner les moyens comme il nous a donné la volonté de nous montrer par effect, Messieurs et honorés frères,

Vos très-affectionnés frères et humbles seruiteurs au Seigneur,

Les pasteurs et anciens des Eglises de France assemblés en Synode National, et pour tous :

DURANT, modérateur. — BAILLE, adjoint. — BAUCHER, élu pour recueillir les actes. — DE LAUNAY, secrétaire.

A Charanton, ce dernier jour de septembre 1623.

Paris, 27 mars 1626.

Le Consistoire de Paris à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, le Consistoire de ceste Eglise ettant chargé de la part de toute la prouince du soin des proposants et escholiers entretenus par icelle, nous auons estimé que puisque le Synode de la prouince se doit tenir en bref, il serait à propos que nous vous priassions qu'outre les tesmoignages que les dits escholiers pourront obtenir de MM. les Professeurs, touchant leurs estudes, vous premez la peine de nous en donner un particulier touchant leurs mœurs, sans que les dits escholiers en soyent aduertis. Nous n'auons pas besoin de nous estendre enuers vous sur les raisons de nostre demande, veu que vous sçauez assés de quelque importance est la bonne vie des pasteurs en tous lieux et principalement en ceux-ci où les tentations sont fréquentes et puissantes de la part de nos aduersaires. Ces escholiers sont les Sieurs Aamet et Beschefe, et s'il y en a parmi vous quelques autres de ceste prouince, ils y pourront estre joincts. Ce qu'attendans de vostre pieté et charité, nous sommes, Messieurs,

Vos très-humbles frères et seruiteurs au Seigneur,
Les pasteurs et anciens de l'Eglise réformée de Paris,
et au nom de tous :

MESTREZAT.

De Paris, ce 23 mars 1626.

Ambrun, 23 juin 1626.

Le Synode du Dauphiné à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères, ce personnage nommé M. d'Agar, natif d'une honorable famille du comté d'Avignon, ci-deuant moine de l'ordre qu'on appelle des Jacopins réformés, après auoir abjuré les erreurs de la papauté à Orange, nous a esté addressé. Ayans receus des bons tesmoignages de luy tant pour les commencemens de son sçauoir et condition, comme aussy et principalement pour sa piété et bonne conscience, nous l'auons jugé digne de notre

assistance et recommandation ; et parce que ses parents estans fort irrités de sa conuersion, à peine peut-il encore auec seureté demeurer dans ceste prouince ; nous luy auons conseillé de se retirer en vostre académie pour poursuyure ses estudes, vous suppliant en cela luy despartir vos bonnes et charitables addresses, auoir en recommandation sa personne, veiller sur ses trauaux, afin que ceste prouince, receuant de vous les tesmoignages de la diligence et bonne conuersation, luy puisse continuer les effects de son affection. Cependant, nous prions Dieu qu'il luy plaise conseruer vos personnes et bénir vos labeurs, et sommes, Messieurs et très-honorés frères,

Vos bien humbles et très-affectionnés seruiteurs,

Les pasteurs et anciens des Eglises du Dauphiné, assemblés en Synode, et pour tous :

BOUTEROUE, modérateur — BOULLE, adjoint. — LAMI, recueillant les actes.

Yssurthile, 27 août 1626.

Le Synode de Bourgogne à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères,

L'affaire du légat de feu M. Pierre Heliot pour l'entretien d'un estudiant en théologie destiné pour le seruice de l'Eglise de Beaulne, ayant esté proposé en nostre assemblée, et les desputés de la dite Eglise ouys en leurs prétentions, la prouince a estimé pour certaines considérations, se deuoir réseruer le droict de nomination, lequel il vous a pleu céder, pour néanmoins préférer la dite Eglise de Beaulne à se seruir du ministère du dict proposant quand il s'en trouuera capable. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sauuegarde, et vous ayant affectueusement salués, nous sommes, Messieurs et très-honorés frères,

Vos très-humbles frères et seruiteurs,

Les pasteurs et anciens des Eglises refformées du Bourg, assemblés en Synode à Issurtille, et pour tous :

BOLLENAT, modérateur du Synode. — A. ROUPH, adjoinct. — BRUN, secrétaire.

A Yssurtille, ce 27 d'aoust 1626.

Castres, 16 octobre 1626.

Le Synode National à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères,

Entre les consolations que Dieu par sa bonté nous a présentées en ce lieu, celle que nous auons receue de vostre communion d'esprit et des cordiales affections que vous nous auez tesmoignees, nous a esté d'autant plus agréable que comme nous nous esjouïssions au Seigneur et lui rendions graces de nous voir après plusieurs troubles et desolations assemblez de toutes les parts de ce royaume pour l'entretien et affermissement de son sainct seruice, vous estes venuz par vos lettres vous joindre a ceste saincte harmonie, accroissans par l'union de vos cœurs aux nostres, la benediction que le prophète accompare à l'huile versée sur le chef d'Aaron et à la rosée qui descent sur les montagnes de Sion, et ce, auec telle efficace qu'à l'ouïe de vos douces consolations et sainctes exhortations, nous auons par une secrette mais puissante esmotion senti operer dedans nous cet Esprit de Jésus-Christ nostre chef, qui nous unit les uns et les autres en un corps à Dieu. Nous vous embrassons donc au Seigneur, et receuans vos vœux et sainctes affections, rendons graces à nostre Pere celeste de ce que (ainsi que vous le recognoissez), il nous met en exemple de ses compassions, nous ayant après plusieurs détresses et maux comme rendu la vie, et de ce que par un miracle non moindre que celuy qu'il fit jadis, conseruant le buisson dans les flammes sans qu'il se consumast, il a conserué ses Eglises en ee royaume au milieu des embrasements de la guerre passée, et ne pouuons assés celebrer ses gratuitez, de ce qu'encor que sa colère irritée par les pechez de son peuple ayt abbatu les deffences et la force du bras de la chair auquel nous aurions trop de confiance, il a soustenu et soustient d'un bras puissant les peuples en son alliance, confondant l'espérance de ceux qui se promettoyent la ruine de plusieurs florissantes Eglizes par le changement de la condition temporelle, ne considerans pas que la vraye religion tient es cœurs des esleus de Dieu par l'efficace de cet esprit de vie, qui ayant ressuscité Jésus-Christ des morts, faict triompher le fidelle

des efforts du monde et de la mort mesme. A ce subject d'action de graces, nous en adjoustons un singulier, asçauoir que la paix nous ayant esté affermie, Dieu a voulu remplir nos cœurs de liesse en deliurant le Roy, de la clemence duquel nous tenons nostre repos, d'une grande et estrange conspiration de ses ennemis et les nostres. Veuille donc le Seigneur qu'un vif ressentiment de ses bienfaicts nous faisant gemir de l'auoir offensé, nous embrase de son amour, et que nous qu'il a commis pour la conduite de sa maison, soyons exemple de zele et toute vertu chrestienne, pour dissiper par la lumière d'une pure doctrine et d'une saincte vie, les ténèbres des vices qui ont en nos troupeaux prouoqué son courroux, comme certes nous auons d'autant plus de subject de nous humilier que nous sommes encor sous la croix de diuerses inexécutions de l'edict, et que la malice de nos ennemis va de jour en jour en accroissant le nombre, ce que le Seigneur addresse par la sagesse de sa prouidence pour nostre correction. Car comme jadis quand il fist grace à Jacob luttant contre luy voulut le rendre boiteux du coup qu'il luy donna, aussi en nous déliurant des miseres et confusions passées, il a voulu laisser diuerses playes au corps de nos Eglizes pour nous inciter de plus en plus a repentance et nous faire soliciter par prières continuelles ses compassions. Nous recognoissons que nostre vray refuge est la gratuitté du Seigneur, et que la patience chrestienne et l'attente des effects de la sage prouidence de Dieu est nostre remede asseuré, et auons (apres auoir expérimenté la vanité des moyens humains) cette consolation que si a lieu en nos jours ce que Dieu disait jadis touchant la déliurance et restauration de son peuple, que ce ne seroit ni par armée ni par force, mais par son Esprit, ce mesme Esprit qui lors reduisoit en plaines les grandes montagnes deuant Zorobabel, opere en ces temps si puissamment que nous voyons souuent réduites à neant des montagnes de dangers et de difficultés opposées à ses enfants, nous faisant abondamment cognoistre qu'il est admirable en conseils et magnifique en moyens. Aussi, vous asseurons nous que nostre intention est que ceux qne Dieu a appelez au sacré ministere de sa maison y vacquent absolument, sachans que pendant qu'ils se tiendront auec Moyse en la montagne prians, ils attireront sur le peuple la benediction du Sei-

gneur, et que s'emploïans entièrement à leur vocation, ils seront puissants de par Dieu a la destruction des forteresses et de toute hautesse qui s'esleue contre la cognoissance de Dieu. Or, comme vous nous ramenteuez le contentement que vous auez receu d'auoir veu ès Synodes precedens un mesme sentiment et doctrine à la reiection des erreurs qui auroit troublé plusieurs Eglises, nous nous sentons obligez de vous continuer ceste saincte joye et loüer Dieu de ce que ceste assemblée s'est trouvée n'estre qu'un cœur et une ame au maintien de la confession de foy et de la discipline de nos Eglises, ce qui nous faict cognoistre que le Seigneur veut maintenir en ce royaume son héritage, luy entretenant ceste saincte cloison auec tant de benediction pendant qu'il a rompu la terrienne et charnelle en plusieurs endroits. Voire nous esperons que comme jadis il fit triompher son arche captiue et choir deuant icelle Dagon lorsqu'Israël estoit en mépris, aussi fera-t-il au milieu des souffrances de l'Eglise triompher son Euangile de la superstition, et que comme la croix de Jésus-Christ son fils a esté la victoire du monde, aussi fera-t-il que la croix de ses enfans (qui est encore celle de Christ), sera la confusion de ses ennemis. C'est, Messieurs et très-honorez freres, la consolation que nous prenons pendant tant de ruynes et desolation de l'Eglise en diuers Estats de l'Europe, dont vos lettres nous font mention, et leuons nos cœurs et nos mains à Dieu, à ce qu'il luy plaise auoir pitié de ceste grande froissance de Joseph et remettre Jérusalem en un estat renommé en la terre, pour l'amour de son nom. Ce que nous esperons d'autant plus que Satan faisant de si grands et violens efforts, nous faict cognoistre que le temps de sa confusion est prochaine, et que nous sçauons que le Seigneur abaisse son Eglise pour l'esleuer, et met ses enfants comme dans le tombeau pour confondre le monde en les ressuscitant des morts. Et puisque parmy tant d'afflictions, Dieu met vostre Eglise et l'Estat qui la contient en exemple de sa protection et des merueilles de sa prouidence, nous luy en rendons graces du profond de nos cœurs, et particulièrement de ce que comme vostre Eglise n'est jamais destituée de lumieres excellentes, aussi vostre Eschole ne cesse point de fournir et preparer à diuerses Eglises des instrumens pour l'œuure du ministere, en quoy recognoissans le zèle et la piété de Mes-

sieurs vos magistrats, nous leur souhaitons de part le Seigneur des Seigneurs toute benediction et loüons Dieu de ce que nous trouuons en la bonté de nostre Roy nostre ancienne liberté d'édifier les Eglises de ce royaume par le ministere de ceux qui nous viennent de vostre part, comme les prouinces en seront pour nostre profict et vostre contentement, suffisamment informées par le retour de leurs deputez. Et cependant vous remercions affectueusement du soin que vous prenez à cultiuer plusieurs ieunes plantes qui vous sont addressées de diuerses prouinces de ce royaume pour au moyen de vostre labeur estre dispersées à fructifier au Seigneur par la predication de l'Euangile, et joignons a ce remerciement nos prieres très-ardentes à Dieu à ce qu'il espande sur vous ses sainctes et plus pretieuses benedictions, vous tienne tousiours en exemple de sa grace aux Eglises de son Fils, vous couurant auec l'estat dans lequel vous estes de sa protection à la gloire de sa prouidence et louange de son sainct nom, comme aussi à la consolation de nos Eglises, au nom desquelles nous sommes, Messieurs et très-honorez frères,

Vos lrès-humbles et très-affectionnés seruiteurs au Seigneur,

Les pasteurs et anciens des Eglises reformées de France, assemblez en Synode National :

Chaune, modérateur. — D. Blondel, adjoinct en cette action et secrétaire du Synode.

A Castres, ce 16 octobre 1626.

La Rochelle, 12 mai 1627.

Le Synode provincial de la Rochelle.

Messieurs et très-honorés frères, nous auons assés de cognoissance de l'affection que vous portez aux escholiers qui s'exercent en vostre Academie et du soin que vous prenez de leurs exercices pour les façonner et rendre capables de seruir utilemsnt à l'Eglise de Dieu, toutesfois, comme nostre frère Monsieur Constans, pasteur de l'Eglise de Pons, a esté rendu recommandable par ses liens et longues souffrances, aussi faisons-nous une telle consideration de son fils jà par

nous designé pour auoir la première place vacante de proposant entretenu par ceste prouince, que nous auons bien voulu vous adresser ce mot de recommandation en sa faueur, en consideration de laquelle nous vous prions luy faire ressentir les effects de vostre bienueillance à toutes occasions, adioustans cette obligation à tant d'autres que vous auez acquises sur nous et sur le general des Eglises de ce Royaume, qui nous occasionnent à redoubler nos vœux et prières à Dieu pour la conseruation de vostre Eglise et Eschole et benediction de vos labeurs, demeurans, Messieurs et très-honorés frères,

Vos très-humbles et très-affectionnés frères et seruiteurs, les pasteurs et anciens de la prouince de Sainctonge, Angoulmois et Aulmis assemblés en Synode à la Rochelle.

Louis....... moderateur du Synode.
B. Aubert, adioint au moderateur.
Fromentin, secretaire du Synode.
Rocquemadour, adioint au scribe.

Lyon, 29 mai 1629.

Le Consistoire à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorez frères,

Vostre saincte charité est en si bonne odeur parmy tous ceux qui vous connaissent, qu'elle nous attire maintenant à vous pour vous faire ouuerture d'une necessité où se trouue nostre Eglise de Lyon. Il a pleu à Dieu d'affliger depuis huit mois en ça Monsieur Rouph, nostre pasteur, d'une fascheuse maladie, laquelle luy oste entièrement toutes les fonctions de sa charge, et Monsieur Morus, son seul collègue, ne sçauroit porter longtemps tout le fardeau de ceste Eglise, sans un notable danger de sa santé. Cela nous fait recourir à vous, Messieurs, pour vous demander en prest pour six mois, où bien autant de temps qu'il vous plairra, l'un de Messieurs vos pasteurs; lesquels, à la vérité, nous estimons et honorons tout extrêmement : mais, s'il vous plaisoit nous bailler Monsieur Turretin, vous nous obligeriez très-estroitement, tant parce que plusieurs de nostre corps ont une

affection particulière pour luy, que parce qu'estant deschargé de famille, nous croyons que ceste couruée luy seroit à moins de poids qu'à aucun autre. Outre que les dons excellens desquels Dieu va ornant sa grande jeunesse pourront tant plus exciter le zèle et l'amour de ses auditeure et mesmes de nos aduersaires, qui souuent se rencontrent en nos assemblées. Nous n'userons point, Messieurs, d'autre persuasion en vostre endroit, sinon de dire que vous estes bons et que nous sommes necessiteux, et que bien qu'estrangers, nous sommes vos voisins et vos frères. Esperans donc de vous ce charitable tesmoignage de la communion des saincts, nous finirons après auoir demandé à Dieu qu'il verse obondamment ses benedictions sur vostre Eglise et sur les personnes d'un chacun de vous. Après quoy, nous nous disons d'une pure et chrestienne affection, Messieurs,

Vos très-humbles et obeissants frères et seruiteurs en nostre Seigneur, les pasteurs et anciens de l'Eglise reformée de Lyon.

Rouph, pasteur. — Morus, pasteur. — Randonnat, ancien. — Caze, ancien. — Jean Moze, ancien. — Pierre Paraud. — Livachez, fils. — Demontmain, ancien. — Ivareille, ancien.

Ambrun, sans date, 1630?

Le Synode du Dauphiné à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorez frères,

Nous ne saurions assés vous remercier du soing que vous auez de ceux qui vous sont enuoyez de nostre prouince, pour estudier en vostre Academie et profitter en l'estude de la saincte theologie. Nous en auons un sujet nouueau et particulier en la personne du sieur Gaspar Martin, estuen theologie, auquel vous auez conféré de vos bons et salutaires aduis et pour ses estudes, et pour ce qui concernoit la seureté de son retour. A la vérité, nous eussions tous estés masris que ses ennemis en chemin luy eussent faict du deplaisir, comme ilz auoyent projecté, ainsi que le dict

sieur vous en a donné quelque aduis par sa lettre. Mais Dieu y a pourueu par le bon conseil que vous lui auez donné. Continuez, s'il vous plaist, ceste saincte affection enuers tous autres, qui de nostre part se retireront de chez vous pour mesme subject, et particulièrement enuers le dict Martin. Et comme il a desia senti les fruicts de vos bons conseils, nous croyons qu'à l'aduenir il s'en ressentira de plus en plus pour estre finalement instrument utile en son Eglise. Sur ce, Messieurs et frères, nous prions l'Eternel qu'en benissant du ciel nos labeurs communs, nous les rapportions tous à l'édification du corps de Christ, à la grace duquel, après vous auoir recommandé, nous nous disons

Vos plus humbles frères et seruiteurs au Seigneur, les pasteurs et anciens de la prouince de Dauphiné assemblés à Ambrun, et pour et au nom d'iceux :

David du Piotay, conduisant l'action.
Piffard, secretaire.
Vulson la Colombière, adioint au modérateur.

Charenton, 10 octobre 1631.

Le Synode national à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorés frères,

Nous auons receu vos lettres pleines de charité, et louons Dieu le père de misericorde, qui nous ayant unis à Jésus-Christ, nous a conioincts les uns aux autres par le lien de son esprit, quoyque separés par la distance des lieux. C'est chose bonne et plaisante que frères s'entretiennent ensemble, et que (comme estans un mesme corps et un mesme Esprit au Seigneur), ils se rendent sensibles aux biens et aux maux les uns des autres. Vous vous coniouissez auec nous de la tenue de nostre assemblée, après laquelle vous nous tesmoignez que vous auez souspiré auec larmes. Nous y auons esté par la grace de Dieu et par la clemence de nostre prince en toute liberté, pour tascher de reparer les bresches de la maison du Seigneur et pour trauailler à l'aduancement de son œuvre. En quoy nous auons estés très-aises d'estre aydés par vos bons et salutaires aduis, car,

outre ce que nous deuons nous exhorter les uns les autres par chacun jour, tandis que ce jour d'hui est nommé, nous ne pouuons que le prendre à singulière consolation de tous, de qui la piété rare, le zele exemplaire, la seuerité sans affectation et la sollicitude des troupeaux du Seigneur, en quelques lieux qu'ils soient, vous rendent à bon droit considerables à nos Eglises. Il est vray que l'aspect des ruines de la maison de Dieu nous apporte beaucoup de tristesse. Car nous ne pouuons voir tant de bresches en son temple et tant de maux que nos pechés ont attiré, sans en sentir une saincte esmotion en nos cœurs : Mais nous esperons que le moment de l'indignation de Dieu estant passé, les années entières de sa gratuitté reuiendront, et qu'après nous auoir espars, il nous rassemblera. Nous sçauons que c'est chose ordinaire à sa prouidence de demolir pour rebastir, d'arracher pour planter, et d'abbaisser pour hausser. — Cependant, c'est à nous de consoler son peuple et de trauailler auec un vray zele à la reparation de ses heritages, pour estre trouués ouuriers approués deuant luy, et en espandant nos larmes, ne laisser pas de rebastir son temple. La priuation des appuis humains, de laquelle vous nous parlez, ne nous est rien. Nous en auons assés en la bonté et promesse de nostre Dieu, dont la parole nous est plus ferme que les piliers du monde. Et d'ailleurs, nous sçauons qu'il nous faut marcher à trauers opprobre et ignominie, et prendre les afflictions, non seulement comme procédantes du décret de Dieu, mais comme estans une condition de son alliance, et que s'il nous a despouillés de ces aides externes ausquelles nous estions trop attachés, c'est en intention de nous faire dependre entièrement de la sienne. Il a retranché ce pampre inutile dont sa vigne estoit surchargée, afin de la rendre fertile en bons fruicts. Nous recognoissons auec vous que toute la gloire de l'Eglise est au dedans, aussi bien que celle de Jésus-Christ. La pompe du monde n'est pas conuenable à la simplicité de l'espouse. Nous croyons mesmes que ceste condition nous est plus utile pour apprendre à viure en sa crainte et à retirer du monde une espérance, qu'un trop grand aise, qui fait souuent que l'Eglise vient à se relascher et à se corrompre. Et partant, nous nous contenterons de demander à Dieu que nous demeurions ches lui à tousiours, ne fut-ce qu'en qualité de por-

tiers et de simples gardes de sa maison. Quant à la doctrine, pour laquelle nous auons estés ici principalement assemblés, nous sommes marris que vous aiés esté alarmés par les bruits de quelques accomodements qu'on présumoit deuoir estre proposés. Rien de tel, Dieu merci, n'a esté porté en nostre assemblée. Au contraire, tous d'une voix sans discrépance de cœur ni de langue, tant pour nous que pour les prouinces qui nous ont deputé, auons, à la gloire de Dieu et à la resjouissance des anges, protesté de vouloir viure et mourir dans la confession de foi de nos Eglises, sans escouter autre voix que celle du fils unique de Dieu. Et afin que la zizanie semée clandestinement ne vinst à produire les mauuais fruicts que les gens de bien apprehendoient, nous auons renouuellé la resolution prise il y a trente-deux ans au Synode de Montpeillier, qui porte que pour ce qu'à cause de nos peschés la réunion de tous les suiets du roy en une mesme doctrine est plus tost à desirer qu'à espérer, et qne sous ce prétexte plusieurs prophanes pourroient faire des ouuertures dangereuses, les pasteurs aduertiront soigneusement leurs trouppeaux de ne leur prester aucunement l'oreille; n'y pouuant auoir de communion entre le peuple de Dieu et celui des idoles. Et pour ce que par là telles gens ne cerchent que d'engager les ames, pour leur faire après quitter la profession de l'Euangile, il est defendu aux pasteurs d'en faire aucune ouuerture ni de bouche ni par escrit, à peine d'estre grieuement censurez. Asseurés vous, Messieurs et frères, que s'il y en a qui contreuiennent, ils ne troueront point de support parmi nous, qui recognoissons l'honneur que Dieu nous a fait de nous appeller à si sainctes charges, ne declinerons ni à droite ni à gauche de son commandement, et apporterons au maintien de sa vérité et de son pur seruice le zèle et la constance que requierent de nous sa gloire, la souuenance de nos pères, le sang des martyrs et le soin du salut des ames qui nous ont esté données en charge. Et cela, sans violer les sacrées et douces loix de la charité enuers ceux qui ont sentiment contraire, pour la conuersion desquels nous espandons nos larmes deuant Dieu, à ce qu'il leur donne repentance pour recognoistre sa vérité. Nos pechés nous estonnent bien plus que les desseins de nos aduersaires. Car ce sont eux qui ayant attiré le courroux de Dieu sur nos testes, retardent encore

aujourd'hui les effects de son bras et les tesmoignages de son amour. C'est à quoy principalement nous cerchons les remèdes, remonstrans au peuple de Dieu ses péchés, et travaillans à nous monstrer nous-mesmes patrons en doctrine, conuersation et parole saine qu'on ne puisse reprendre. Esperans moiennant cela de la bonté de Dieu, que donnant efficace à sa parole, nous verrons le zèle esteinct se renflammer, la piété morte se viuifier et l'Eglise de Dieu reprendre son lustre. Pour paruenir à ceste saincte et chrestienne fin, nous recognoissons qu'il faut maintenir plus que jamais la discipline de l'Eglise, comme estant un puissant moyen pour reformer les mœurs et retenir les fidèles dans le deuoir. Pourtant, nous estudierons-nous doresnauant de tout nostre pouuoir à mettre en pratique, tant les reglemens antiens que nous auons leuz et confirmez, que ceux que nous auons faits de nouueau : esquelz nous maintenans et viuans comme il est seant, selon l'Euangile, nous fermerons la bouche à tous nos ennemis, recouurerons les graces dont nos pechez ont priués, et verrons renouueller nos jours comme au temps de jadis. Ainsi le nous promettons-nous de la miséricorde de Dieu et de la clémence de nostre roy, au seruice duquel, quand vous nous exhortez, vous faites chose digne de vostre piété, et à laquelle vous nous trouués plus que disposés. Car, outre que nous y sommes obligés pour la conscience et que la vraye Eglise a eu de tout temps pour deuise : *Craindre Dieu et honorer le roy,* nous auons trouué par expérience que sa parole royale nous vaut mieux que toutes les villes et murailles du monde, qui n'ont fait que nous embarrasser, courber nos pensées vers la terre, et nous mettre en défiance les uns des autres. Mesmes nous auons cest aduantage que la conduite et les desportements de ceste assemblée ont esté tellement agréables à Sa Majesté, qu'elle nous en a donné des tesmoignages, tant par la bouche de Monsieur son Commissaire qui assiste de sa part au milieu de nous, que par les lettres qu'elle nous a fait l'honneur de nous escrire. Que si du malheur des choses passées nos malueillants ont pris subject de lui donner quelque mauuaise impression de nous, nous l'effacerons par tant de preuues de nostre fidelité et obeissance, qu'ils auront doresenauant la bouche fermée, et que Sa Majesté non-seulement nous maintiendra en la paisible jouissance de ses

Edicts comme ses bons et fidèles subjects, mais aussi nous accroistra ses faueurs, quand elle verra que renonçans à tout autre soustien humain, nous nous reposerons tout à fait sur sa parole, bonté et justice royale. La desertion de quelques troupeaux qui, par defaut de l'entretient des pasteurs sont delaissés, nous fait saigner le cœur aussi bien qu'à vous, et auons recerché le mieux que nous auons peu des remèdes a un si grand mal, n'ayant rien tant à cœur que de voir le Saint Ministère de la Parole de Dieu entretenu, comme il le doit estre, soit par la recerche que nous faisons de la beneficence de nostre prince, soit par tous les moiens que nous pouuons auoir d'exciter le zele des particuliers à contribuer au soustien de Dieu, partie des moyens qu'ils ont receu de sa largesse. A quoy, tandis que nous trauaillons, continués, très-chers frères, à nous aider en toute nostre administration et conduicte, par la sagesse de vos conseils et par la vehemence de vos prières à ce que Dieu nous parface, nous rende dignes de sa vocation, accomplisse en nous tout le bon plaisir de sa bonté, et que sa Parole ait son cours parmi nous et soit glorifiée, ainsi qu'entre vous, et qu'il console nos cœurs et nous affermisse en toute parole et bonne œuure, comme de nostre part, nous le prions ardamment qu'il paracheue l'œuure de sa grace en vous, affermisse vos cœurs sans reproche en saincteté deuant lui, et face qu'aians tout surmonté, vous demeuriez fermes. Entretenons tousjours cependant parmi nous le sacré lien de nostre communion par mutuels deuoirs de charité en l'attente de la grande journée en laquelle le fils de Dieu viendra pour estre glorifié en ses saincts et rendu admirable en tous ses croians, et nous baillera comme Souverain-Juge la couronne incorruptible de gloire. Le Seigneur veuille addresser nos cœurs à son amour et à l'attente de Jesus-Christ. Nous sommes, Messieurs et très-honorés frères,

Vos très-humbles et très-affectionnez freres et seruiteurs au Seigneur, les pasteurs et antiens des Eglises reformées de France assemblés en Synode national à Charenton, et pour eux :

Mestrezat, moderateur. — Jamet, adjoint. — D. Blondel, secretaire. — Armet, secretaire.

Genève, septembre 1631.

La Vén. Comp. de Genève au Synode national de Charenton.

Messieurs et très-honorés frères,

Loué soit le Dieu des merueilles et le Père de toute miséricorde, qu'après une si déplorable interruption de vostre sainct ordre nous reuoyons le jour auquel, par vostre paisible et bien authorizée conuocation, nous pouuons prendre auec vous nouuelles asseurances de la restauration des bresches passées, et de la continuation et aduancement de l'œuvre du Seigneur à l'auenir. Nos larmes en sont en partie essuyées et nos cœurs jà tous mattés et atterrés de tristesse en reuerdissent en joye et esperance. Ce nous seroit une négligence trop honteuse, et à nous mesmes une volontaire priuation de singulière consolation, de laisser passer ceste occasion sans vous venir saluer et feliciter de nos plus viues affections, comme frères très-chers et desirés, releués de si mortelles blessures, rassemblés de si pitoyables dissipations et eschappés d'un si perilleux naufrage. Vous nous receurés, s'il vous plaist, en vostre charité accoustumée, laquelle, auec tant d'autres liens qui nous conioignent en Nostre Seigneur, nous a serrés de si près au sentiment de vos afflictions et trauaux, que nostre propre paix et tranquillité, nous en a esté presque amère et desagreable. Toute la douceur du support de Dieu enuers nous estant engloutie de la douleur de vos maux et de l'apprehention de vos dangers. La communion de l'esprit a porté nos plaintes et souspirs au throsne de grace, et en a enfin remporté paroles bonnes et de consolation pour nous resiouyr à présent auec vous à cœur eslargi et nous repaistre de ceste ferme confiance, que celui qui au dehors a trauaillé pour vous, entrera maintenant dedans son temple pour remettre toutes choses en leur ancienne intégrité et splendeur, et fera par vostre zèle, vigilance et prudence, que la gloire de la seconde maison sera plus grande que celle de la première. Nous voyons bien que l'aspect des ruines et desolations vous causera des regrets bien amers, qui destremperont la joye de ce beau iour et vous figureront l'entiere restauration presques impossible, mais aussi nous confions-nous en la vertu et promesse de cellui qui deffait souuent pour refaire

en mieux, que par une nouuelle force et grâce de son esprit vous serez renforcez et roidis contre toutes difficultés et trauaillerez genereusement a renouueller la face de la terre en fleurs et fruicts de pureté incorruptible de la salutaire doctrine, de saincte et seuere discipline, et de bons et stables reiglemens. Permettez-nous de ioindre nos souhaits à vos efforts, nos voix d'exhortement à vos beaux actes, nos vœux et l'eleuation de nos mains à vos combats. Ce seroit témérité à nous de passer plus outre en conseils et auis dont nous sçauons que vous estes si abondamment fournis, que vous en auez dès longtemps communiqué les excellens patrons aux Eglises du Seigneur. Sans donc entrer là, nous vous representerons simplement partie de nos pensées touchant l'estat present de vos Eglises, conformes sans doute aux vostres. Nous vous voyons desnués de forces, d'asseurances, d'appuis, de moyens et d'honneurs du monde, mais aussi d'ailleurs deschargés de la sollicitude que ces choses tiroyent autresfois après elles, auec beaucoup de distraction du principal et de danger de corruption d'icelui. Le premier semble triste, honteux et perilleux à la chair, qui desireroit sa pasture des choses de sa sorte, autant que l'esprit des sienes. Mais à le bien prendre, c'est là le glorieux et très-asseuré Estat de l'Eglise, quand en son Dieu elle a sa suffisance et son tout. Il n'y a qu'à bien unir à lui nostre foi, nostre amour, tout nostre contentement. Nous sommes forts, quand nous sommes foibles; sages, quand nous sommes fols; proches de la vie, quand la mort de ses perils et lacqs nous entoure de toutes parts. Mais il y faut force jugement et apprehension spirituelle. Et qui sçait si Dieu, nous voyant par trop enclins et attachés aux accessoires de quelques commodités et aduantages mondains, au preiudice de sa gloire et de nostre foi en lui, nous veut seurer de ces choses, affin que par contrainte nous deuenions plus spirituels, et que nostre foi ne soit plus balancée et mi-partie entre Dieu et le monde, voyans par tant de preuues la fragilité et la tromperie du monde? Inculquons cela à nos troupeaux, que l'Eglise ne se regit point par conseils humains, que nostre foi est nostre victoire, que nostre repos et silence est nostre gloire, et que le nom de l'Eternel est nostre Haute Retraicte. Peut estre que quand il nous verra asseurés de ces fausses confiances terrienes, il nous rendra bénit et sanctifié, ce

qui estoit profané par les affections de la chair, où mesmes, sans tout cela, ne laissera point d'accomplir l'œuure de sa grace et de sa gloire en nous. Le deuxiesme est désirable en toutes sortes, recueillant et ramassant tous nos sens au soin de l'intérieur, lequel, estant conserué en sa pureté et santé, tout le demeurant nous est acquis et asseuré. Ici, Messieurs et freres, attendons-nous les effects de vostre ancien zele et constance à maintenir la pureté de la doctrine de salut contre toute nouueauté de dogmes, artifices et accomodemens de corruption et faux meslinge, représentant à vos prudences de vous garder, au tant, et plus, des choses diuerses que des opposites, des faussement semblables que des directement contraires. Le leuain, la boisson broüillée, la sophistification de la vraye viande, le métail falsifié, les taches de la lepre parmi la chair viue, et en somme le départ de la simplicité de la foi enuers Jésus-Christ, sont le suiect de tant de persecutions et aduertissements du Sainct-Esprit, que nous ne pouuons faillir à ce deuoir de fraternelle jalousie, de vous supplier et exhorter de vous en garder très-soigneusement. Tout partage est mortel et ne peut procéder que des entrailles cruelles de la fausse mere. Aussi, n'espérons-nous rien moins de vostre fraternelle séuérité, sinon qu'elle mettra la coignée de la saincte discipline à tous scandales dont la multitude espaisse occupe en ce misérable lieu le champ du Seigneur et estouffe toute bonne semence. O les belles forteresses, ô les admirables asseurances qu'aura l'Eglise autour de soy, ô la grande gloire dont elle resplendira au dedans : très-heureuse que sans emprunter rien de dehors, elle aura et sa vie, et sa force, et son honneur de soi-mesme et de la presence de son Dieu. Ces sainctes procédures ne se rencontrant point ès voyes du monde et n'agissant point selon les formes d'iceluy, nous deliurerons de ses jalousies et craintes affectées, pour l'apprehension, ou certes prétexte, desquelles la pauure Eglise a esté si souuent assaillie et mal menée. Dieu soit bénit éternellement, Messieurs et freres, que vous ne trouuez contradiction ni opposition en ces choses spirituelles qui sont nostre vray partage, et que contre l'attente des ennemys de l'Euangile et outre toutes esperances des fidèles, il a ployé le cœur du roy, vostre souuerain seigneur, à la douceur et clémencè de vous permettre entiere liberté en toutes ces choses. Entretenons et

fomentons ces bonnes inclinations par deportemens irréprochables en tout deuoirs d'humilité, fidélité, obéissance, nous esloignans de toutes suggestions qui nous relancent ès maux passés, ne nous meslans point de ce qui n'est de nostre mesure et departement. Ramenons-nous tousiours en la memoire l'expérience des choses passées. Effaçons toutes taches et impressions sinistres, si par megarde ou par le torrent des desordres, on en a donné quelque suiett. Posons ceste celeste lumiere de l'Euangile sur le glorieux chandelier de la loyauté et innocence. Souuenons-nous que nous sommes les brebis et le petit troupeau, propre à auoir souuent peur, mais non jamais à la donner à autruy. Aimons le mespris du monde, car Dieu le conuertira en matière de seureté. Glorifions-nous de n'auoir part aux honneurs d'iceluy, puisque par là nous sommes préserués de ses charmes et corruptions. Maintenant que Dieu a taillé et reduict au petit pied sa vigne, recueillons nouuelles forces, le remerciant qu'il ne nous a laissé abastardir en branchage inutile. Et si nous auons esté constants ès violentes espreuues, soustenons-nous ès lentes et longues. Nous voyons d'un cœur outré un grand mal et menacé de pis parmi vous. C'est la desertion de plusieurs Eglises par faute de l'entretien des pasteurs. Nous en auons bien près de nous des exemples si pitoyables, que nous nous donnons la hardiesse de presser ce point comme très-essentiel. La superstition trouue tout ce qu'elle veut, et partout où elle va, pour superflues abondances. Sera-il dit qu'on laisse seeher ceste diuine plante par faute d'un peu d'arrousement temporel? Le diable et ses principaux instruments vous attendent à ce passage. Accouragez et renforcez-vous à y prendre quelques forts, generaux, et durables expedients que vos prudences et les exemples des fils de ce siècle en ce qui est loüable et nécessaire vous fourniront abondamment. Il ne faut qu'essayer mettre la chose en forme et les formes en action et exemple; la suite vient après insensiblement. Les reductions, annexions et diminutions sont les derniers et extremes remedes, et comme le jet au nauigage et les retranchemens des membres en la medecine. La fausse religion s'est noyée ès richesses et opulences, et la vraye, par faute de zele, de charité et de bons establissemens se rendra toute éthique de pauureté. Nous venons bien à tard à ceste pensée, mais la

necessité nous y doit faire resoudre, si nons ne voulons voir perir deuant nos yeux et entre nos mains cest admirable œüure de la réparation de la Maison de Dieu. Cependant, ce nous est uue consolation indicible d'entendre qu'en tant d'endroicts parmi vous, l'Esprit de Dieu par les afflictions a repris sa force, et l'Euangile son vray air naturel, et qu'il est presché non point par pretexte d'auarice et artifice de vanité, mais en vertu de droicte affection en demonstration de vérité, auec armes de justice à droicte et à gauche. Cest effect seul est capable de nous rendre doux et aymables tous nos maux passés. Trauaillons tous à ce sainct but de la gloire du seul Grand Maistre; approuuons-nous ouuriers fideles et sans reproche, Nous sçauons que ce sont vos continuelles sollicitudes, vos exhortations, vos exemples, vos inionctions. Nous y ioignons nos requestes et exhortations fraternelles, et nous y offrons selon nostre dressure et pouuoir, la contribution de tous nos deuoirs et seruices, et enuers Dieu, le Père de Nostre-Seigneur Jésus-Christ et de nous tous, nos prieres tres-ardentes, que présidant par son Esprit de saincteté, de sapience, de conseil, de zele, de vérité, de charité en vostre Assemblée, l'Eglise en puisse recueillir fruicts abondants de restauration, et vous de consolation présente et de couronne éternelle. En Nostre-Seigneur nous vous saluons tres-humblement et desirons estre conserués eu la souuenance et communion de vos prieres, et en la conionction indissoluble de vostre charité, estans, Messieurs et très-honorés freres,

Vos très-humbles et très-affectionnés freres et seruiteurs au Seigneur,

Les ministres et professeurs de l'Eglise et l'Eschole de Genève, et pour eux tous...

(Sans date ni signature. C'est une copie.)

Coire, 31 décembre 1651.

Le duc de Rohan à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, y ayant quinze ou seize mois que Dieu a retiré le ministre qui seruoit l'Eglise qu'il a recueillie en ma maison, et me trouuant en un pays où je ne puis estre as-

sisté d'aucun qui puisse prescher en françois, je vous supplie en ceste nécessité me tant obliger que de m'en prester un en attendant que les Eglises de France y ayent pourueu. Car j'ay grande impatience de voir en ma maison les exercices de piété restablis, qui depuis quelque temps y sont discontinuez, ce n'est pas que je n'aye fait toutes les dilligences possibles pour en recouurer un, et mesme ma femme qui est en France s'y est employée auec affection, mais la guerre et la peste d'Italie m'ont priué de ce bien. Maintenant que je suys deça les monts et en lieu où on peut venir a moy sans nulle crainte, je me promets de vostre charité et bonne volonté que vous ne me desnierez la prière instante que je vous fais de m'en prester nn pour quelques mois dont je receuray beaucoup de consolation et vous en auray une grande obligation. Je fais passer le sieur Dupuy par Genèue pour vous en prier encore de viue voix et enuoye un autre des miens pour le conduire icy, m'asseurant que je receuray de vous cette courtoisie, je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous comble de ses graces et vous fasse prosperer de plus en plus à sa gloire et au bien de son Eglise.

De Coire, ce dernier décembre 1631.

Vostre bien humble et très-affectionné à vous faire seruice :

HENRY DE ROHAN.

Genève, 9 janvier 1632.

La Vénérable Compagnie au duc de Rohan.

Monsieur, nous auons receu vos lettres et ouï les propositions du sieur Dupuy qui nous ont esté faites de vostre part avec le respect du à vostre personne et piété, à l'exercice de laquelle nous nous sommes sentis consolés et honorés qu'il vous ait pleu recercher des instruments parmi nous. Cela nous a obligés à fermer les yeux à toutes incommodités publiques et particulières pour vous choisir promptement un personnage digne de vos désirs, et correspondant à nos deuoirs. Il s'est présenté des causes insolubles qui ont empesché l'exécution de ce que particulièrement le dict sieur Dupui nous a communiqué de vostre désir, comme vous en serez plus à plein informé par autres. Donc, nous

nous sommes tournés à nostre très-cher frère M. Tronchin, pasteur et professeur en théologie, personnage approuué en piété, probité, sçauoir, maturité et expérience, lequel a facilement et volontairement acquiescé à nos exhortations, et nostre magistrat aussi a agréé son enuoy, nous ayant donné charge de vous présenter par lui, les offres de leur très-sincère affection à vostre seruice et vous requérir de deux choses, l'une que l'absence du dit sieur Tronchin soit limitée à deux ou trois mois, de peur de trop longue bresche à nostre eschole ; l'autre, de l'espargner de Conseils et affaires d'Estat, du moins en public ; estant obligés d'éuiter tout rencontre d'interests des grands, à nous souent inconnus et de nauiguer hors de toute offense et ombrage. Pour le demeurant, nous sommes très-persuadés qu'il remplira abondamment toutes les parties de sa charge, et que vous en aurez matière de consolation, ce qui sera de vrai l'accomplissement des prières que nous faisons a Dieu en ceste affaire. Comme en général nous le supplions, que vostre piété et vertu tant esprouuée et exercée, rencontre tousiours occasion de s'employer utilement à sa gloire et auancement du règne du Fils de Dieu.

Coire, 9 septembre 1632.

Le duc de Rohan à la Vénérable Compagnie.

Messieurs, c'est à ce coup que je vous renuoye M. Tronchin, bien fasché que je ne l'aye peu faire plus tost pour vostre contentement, et que je ne le puis retenir dauantage pour le mien, car outre la consolation que j'en ay retirée en mon particulier, il a esté très-utile aux Eglises de ce pays, comme il vous fera entendre par le menu. Mais comme par son despart je demeure comme priué de tout exercice de religion, n'ayant peu recouurer aucun pasteur de France, je vous supplie de vouloir me fauoriser en la recerche d'un autre ministre, suiuant ce que le dit sieur Tronchin vous fera entendre de ma part. J'attens ceste courtoisie de vos charitez, vous suppliant de croire que je n'en abuseray point, et que en toutes occasions où je vous pourray seruir, je vous tesmoigneray combien je me sens vostre obligé. Sur

ce, je prie Dieu, Messieurs, qu'il bénisse de plus en plus vos labeurs à sa gloire et au bien de son Eglise.

De Coire, ce 9 septembre 1632.

Vostre très-affectionné à vous faire seruice :

HENRY DE ROHAN.

Collonges, 10 mars 1632.

Le Consistoire de cette Eglise à la Vénérable Compagnie.

Messieurs et très-honorez frères,

Ayans entendu que les habitants de Pougny et Crest faisant profession de la religion refformée s'estaient addressés à vostre Venerable Compagnie enfin d'estre admis à la participation à la Sainte-Cène à Pentecoste prochaine, en l'Eglise de Chancy comme ils l'auoient desia esté à Pasques dernieres, nous auons pris la hardiesse de vous faire ces lignes pour vous faire entendre une procedure, par laquelle nous osons croire que vous jugerez auec nous que pour une apparente simplicité accompagnée d'un prétexte de piété, ils ne desirent sinon *renuerser l'ordre* que Dieu a establi parmi nous, et sans lequel les Eglises de ce quartier ne peuuent subsister. Vous scauez assez, Messieurs, que des la cessation des deniers de S. M., les Eglises pour ne demeurer despourueues de pasteurs, ont esté nécessitées de se cottiser pour leur entretien, et qu'il n'est juste qu'aucun soit exempt de ces tribus pour un si bon subiect. Cependant, ceux desquels nous vous escriuons pour n'auoir part à la dicte contribution, ont osé dire qu'ils vouloient aller au presche là où il *ne leur coustait rien*. Ce qui ayant esté rapporté à nostre Conçistoire, on aduisa d'écrire au sieur Maupeau, nostre frere, pour le prier de ne receuoir aucun des Eglises de ce quartier à la participation de la Sainte-Cene sans tesmoignage, et particulierement ceux du Crest et de Pougny, pour la dangereuse conséqueuce que nous en apprehendions, et ce n'estoit point pour les priuer de consolation, ains seulement empescher qu'ils ne fissent ouuerture à une rupture de leur ordre, car ils furent *expressement exhortés* de se ranger à l'Eglise de Colonges à Pasques, *pour là participer au Saint-Sacrement,* et dauantage que pour le

soulagement de ceux qui ne pourroient s'y trouuer, on leur donneroit le lendemain une action ou autre tel jour qu'il seroit jugé à propos à leur recquisition. Cependant, sans faire estat des *dites remontrances et offres,* ils persistèrent en leur resolution. Le Consistoire, pour obuier à ceste desroute, estima qu'il les faloit *conuier à se trouuer le jour d'hier* en ce lieu, afin de conuerser auec eux sur ce qui seroit le plus expedient pour leur consolation, et empescher qu'ils ne se desunissent de ceste Eglise, *de laquelle est à noter qu'ils ont tousjours esté membres,* (quoyque parfois on les ait visité sur le lieu pour leur soulagement), au moins nous le pouuons asseurer depuis *dix-sept ans en ça,* nous auons cognoissance de leur estat, n'ayans jamais eu Consistoire à part, ains ayans esté subject à se representer en ce Consistoire toutes les fois qu'il a esté question de leurs affaires, qui doit faire trouuer plus estrange *qu'aucun d'eux ne se soit trouué en ce lieu, quoyqu'ils l'eussent expressément promis,* ayans esté deuement assignés, du moins les principaux d'entr'eux, comme vous verrez par l'acte ci-joinct, par lequel aussi vous apiera que nous les *appelons à dimanche prochain pour le mesme subject,* naurés que nous serons d'estre obligés de nous *seruir de l'authorité que la Parole de Dieu* nous donne sur eux, et laquelle nous est ensuite expressément remise *par la discipline des Eglises de ce Royaume,* laquelle, *pour punition des rebelles au Consistoire, met la suspension publique de la Sainte-Cène.* S'ils ne se rangent, nous ne les pouuons autrement qualifier, et partant, serons nécessités de procéder contr'eux. Il est vray, Messieurs et très-honorés frères, *qu'un aduis venant d'une si notable compagnie que la vostre les remettra en leur deuoir dès le premier mot*, et par ce moyen, ce sera euiter la dissipation de ces petits troupeaux à laquelle nous mèneroit la consequence de ceste procédure. Car nous vous osons dire auec vérité que *plusieurs personnes menacent de faire comme eux*, et par là jugez si les pasteurs pourront subsister, et ne pouuant subsiter, que deuiendront les troupeaux? Principalement en ceste Baronnie en laquelle il y a trois curés, nombre de capucins qui y viennent de temps en temps, et plus grand nombre de papistes qu'il n'y a en tout le reste du pays. Aydez-nous donc au nom de Dieu, à conseruer le moyen d'entretenir un pasteur pour nostre consalation. Et si nous n'abusons de

vostre patience, permettez que nous vous disions que *ce n'est pas la grande contribution de ces gens là* qui nous oblige à les ramener à leur deuoir, mais la consequence dangereuse, car ces deux villages ne sont qu'à *soixante-cinq florins* pour le dit entretien, desquels ils n'ont payé pour l'année dernière et pour ce qui est escheu de la présente, que *cinq florins neuf sols*. Et quand encore ils ne seroient point necessitez à l'entretien de nos pasteurs, s'ils se diuisent d'auec nous, à la censure dequel Consistoire seront-ils tenus? Qui aura inspection sur eux? Il est à craindre qu'ils ne tombent dans une condition par laquelle ils estimeront que tout leur sera permis. Nous auons donc voulu vous informer de ce que dessus et tant plus diligemment que nous desirons de conseruer la sainte union que nous auons auec vous, et outre le tesmoignage de nostre conscience, auoir celui de nos frères, esquels nous recognoissons et reuerons les dons si excellens de Dieu, pour la conseruation desquels nous le supplions journellement et aussi (?) vrayment que nous sommes, après vous auoir très-humblement baisé les mains, Messieurs et très-honorés frères,

Vos très-humbles et très-affectionnez seruiteurs et frères, les pasteurs et anciens de l'Eglise réformée de Colonges, et pour eux :

PELARD, scribe du Consistoire.
DE BONS, pasteur.

Extrait des actes du Consistoire de l'Eglise réformée de Collonges.

Du 25 avril 1632, a esté arresté que les principaux de Pougny et Crest seront conviés de se trouuer en ce Consistoire au dimanche 9 may prochain, qui est aujourd'huy en quinze jours, pour consulter ensemblement des moyens de leur consolation, et s'ils se rangeront en ceste Eglise ou non.

Du 9 may 1632. En Consistoire.

En suitte de la resolution prise au dernier Consistoire, ceux de Pougny et Crest ayant estés assignés de se trouuer

en ceste compagnie pour ce jourd'huy pour estre aduisé à leur consolation, ayant le sieur de Bons, pasteur, parlé à la personne de Thibaud Roset, Jean, fils de Pierre Cagnod, à Poncier, Pierre Delarue dit Court, et le sieur Pelard à la personne de Jean, fils de Roland Poncier; Guillaume Gros, officier de ce Consistoire à la personne de Pierre Delarue dit Bosson. Cependant n'ayant aucun d'eux daigné comparoistre, charge est donnée au dit Gros de les assigner à dimanche prochain sur les trois heures après midy; sont chargés les sieurs de Bons et Pelard d'escrire à Messieurs les pasteurs de l'Eglise de Geneue, aux fins que ceux de Pougny et Crest ne trouuent enuers eux aucun support au désordre qu'ils veulent apporter à ceste Eglise.

PELARD, secretaire de ce Consistoire.

Les lettres que nous avons publiées nous révèlent l'action officielle des Eglises de France, et nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ce journal qui nous met au fait du genre de vie que menaient les pasteurs français au XVIe siècle.

JOURNAL

DU MINISTRE JACQUES MERLIN,

pasteur à La Rochelle au XVIe siècle,

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS UN MANUSCRIT AUTOGRAPHE CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHELLE.

Collationné par A. CROTTET, pasteur à Yverdun.

Dieu, par sa grace et bonté infinie, me fist naistre de parents fidèles, assauoir : de Pierre Merlin et de Françoise de Mellay, en la ville d'Alençon en Normandie, l'an 1566, le 15 de Febrier, peu apres deux heures apres la minuit, mon pere estant à Paris. Je fus baptizé en l'Eglise réformée du dit lieu, par M. de Pisieux, le 24 du dit mois. Mon parrain fut noble homme Jaques de Cordouan, sieur de Mimbré. Je fus baillé à nourrice à la femme de maistre Jaques le Sage, marchant faiseur de draps, laquelle s'estoit offerte de son bon gré pour me nourrir, ce qu'elle fist avec un grand soing par l'espace de 15 mois. pendant lesquels ayant esté malade à l'extremité de trenchées à mourir, Dieu, par sa misericorde, me delivra comme outre l'attente de tous mes parents. En l'absence de ma mere, laquelle estoit avec mon pere à Paris, je fus delaisté au bout de 15 mois, et fus rendu à ma grandmere, Antoinette de Clinchampt, vefue de messire François de Merlay, sieur de Cerisay, laquelle, en l'absence de mon pere et de ma mere, me nourrit fort songneusement. Je n'auois encore que 19 mois et demy, quand les seconds troubles pour la religion commencèrent, et lors mon pere, qui estoit allé voir mon grand-pere en Daulphiné, cuidant s'en retourner à Paris, où il avoit laissé ma mere, aduerty à Lyon des dits troubles, se sauua à Genève, et ma mere à L'Isle Adam, par le moyen et faueur de M. et Mlle de Gorrys, ne sçachant rien mon dit pere et mere de l'estat de l'ung de l'autre. Par les dits troubles, ma grandmere se retira à Cerisay, m'ayant toujours avec soy : après lesquels elle s'en reuint encores demeurer à Alençon, où peu après ma mere

la vint trouuer de Paris, et quelques mois après mon pere y arriua aussi de Genève, où ils ne furent gueres tous deux, mais s'en allèrent tenir à Tucé, chez M. de Lavardin, et ma grandmere à Valaubin, lieu de son doire, me menant quant et soy, aagé d'enuiron deux ans et cinq mois Les troisièmes troubles commencèrent peu après, en l'an 1563, sur la fin de Septembre, la paix de trahison et de meurtre n'ayant duré qu'enuiron cinq mois. J'avois alors ung peu plus de deux ans et demy, et lors ma mere se retira à l'Epicheniere, maison de M. du Mortier, lequel mourut enuiron ce temps. Je fus rendu à ma mere, qui estoit avec Mme de Lavardin, et y demeuré deux ans enuirons que durèrent les guerres, et une partie à Antreignie, où elle cuida, et ma mere aussi, estre prinse par quelques compaygnies de gens de pied, partie au chasteau de Bonestable, quoyque la dame fust de religion contraire; partie à Tucé, maison de son mary. Durant ce temps, encores que je fusse malade de la galle accoutumée aux petits enfans, ma mere m'apprinst à prier Dieu et cognoistre les lettres. Mon pere auoit suyui les troubles à la guerre avec M. de Lavardin et M. de Mimbré, où il fut 13 mois, et se retira à la Rochelle, après la bataille de Montcontour, où peu de temps après il fut très-bien venu et employé par l'église du dit lieu. Mais un peu après la paix faite, il y fut malade à l'extrémité l'espace de six sepmaines, mais fut bien secouru par le soin de Jehanne d'Albret, reine de Navarre, laquelle mesme le visita souuent en sa maladie et le fit nourrir de sa cuisine. La paix faite, qui fut au mois d'Aoust 1570, ma mere et ma grandmere se retirèrent à Valaubin, et tost après s'en allèrent chez M. du Busse qui avoit espousé une de mes tantes. D'où bientost apres, assauoir du mois d'Octobre, ma mere partit pour aller trouver mon pere à la Rochelle, me laissant là à ma grandmere, aagé de 4 ans 7 mois. L'hyuer passé, ma grandmere s'estant jà retirée à Valaubin, je fus porté vers mon pere et ma mere à la Rochelle. entre les bras de Michel, le page de M. du Breuil, ancien seruiteur de la maison de Cerisay; ce fut en l'an 1571, après Pasques, que j'estoys aagé de 5 ans et enuiron 3 mois; lors mon pere me bailla un pédagogue, nommé Gabriel, lequel m'aprist à lire puis à décliner, et pour me donner dès ceste journée là quelque goust de l'Escripture saincte, mon pere prenoit playsir de m'apprendre, en forme de contes, quelques histoires de la Bible, comme du déluge, de l'obéissance d'Isaac, et autres semblables; ma mere aussi m'apprenoit plusieurs prouerbes de Salomon, et l'un et l'autre prenoit grand' peine à me faire lire en la Bible et me faire rendre rayson de ce que j'auoys ouy en presche. Ceste

mesme année nous partismes tous de la Rochelle, mon pere le premier jour d'Aoust avec M. l'admiral pour Chastillon, le dernier jour d'Aoust pour aller trouuer le Roy à Blois, et puis ma mere et mon pédagogue le mois d'Octobre suiuant, et nous allasmes rendre à Valaubin, chez ma grandmere, moy estant desja aagé de 6 ans et quelques mois. Nous passasmes là tout l'hyver jusques à Pasques, pendant que mon pere estoit avec M. l'admiral à Chastillon, d'où estant ramené après Pasques, le mariage du Roy de Navarre, qui n'estoit lors que prince de Béarn, estant ja a Blois conclu; partant de Valaubin, nous allasmes nous tenir à Tucé, mon pere et ma mere a pied, accompagné de moy. De la mon pere partit au mois de Juillet 1572 avec M. de Lavardin pour aller trouver M. le prince de Condé a Vendosme, où le corps de la Roine de Nauarre, Jehanne d'Albret, fut apporté en ce mesme temps. Tost apres, le Roy de Nauarre et le prince de Condé, suyuis de grand nombre de noblesse, partirent pour aller à Paris espouser leurs femmes, sçauoir est le prince une fille de Clèves, et le roi de Nauarre la sœur du Roy Charles IX. Mon pere estant là à la suyte du dit seigneur prince enuoya querir ma mere et moy, de sorte que nous y arriuasmes quelques jours auant les nopces du Roy de Nauarre, moy estant aagé de 6 ans 5 mois. Quatre jours après les nopces, le 22 d'Aoust, M. l'admiral fut blessé d'ung coup d'arquebouse tiré en trahyson comme il retournoit du Louvre, et deux jours après fut cest horrible massacre qui esteignit presque l'Eglise, duquel toutefois mon pere, qui estoit en la chambre de M. l'admiral, fut deliuré par une grace de Dieu spéciale, comme aussi ma mere et moy, qui estions logez en la rue de Grenelle, vis-à-vis d'ung petit hospital de femmes vefues, chez un tailleur nommé maistre Pierre. Certains gentilshommes de la suyte de M. de la Chastre, qui estoyent logez près, nous sauuèrent ma mere et moy, et nous ayans gardé une nuict, le lendemain nous menèrent en ung jardin tout au bout du faubourg St.-Honoré, et nous laissèrent en garde à une femme aagée, concierge du logis et du jardin. De là, enuiron le midy, ils firent conduyre ma mere à l'hostel de l'An, chez Mme la duchesse de Ferrare, me laissans entre les mains de la dite femme, en espérant que ma dite mere me renuoyeroyt bien tost querir après, ce qu'elle fist dès ce jour; mais la femme ne me voulut rendre, disant qu'il luy falloyt cinq cens écus. Le lendemain elle enuoya de rechef avec quelque argent, mais ne voulut-elle me rendre, menaçant de me donner à ung Italien, escuyer de la grande escuyerie du Roy, si on ne luy bailloit quelque bonne somme d'argent, de sorte qu'il fallut

prier les gentilshommes qui nous auoyent mis là-dedans de m'aller retirer de ses mains, ce qu'ils firent, faysant entendre à ma mere que pour me rauoir ils auoyent baillé dix escus. Ainsi, je fus rendu sain et sauf à mon pere et à ma mere le mercredy après le massacre; vray est que ceste femme me fit apprendre l'Ave Maria et me fit baiser les idoles, ce que mon pere et ma mere m'ont souuent reproché, et le vendredy suivant Mme la duchesse de Ferrare nous ayant tous fait mettre en ung coche, nous amena avec soy à Montargis, où nous arriuasmes le dernier jour d'Aoust, ayant été conduits par une escorte de gens de cheual qu'auoit baillé M. de Guyse, petit-fils de ma dite dame. Je demeuray là jusques au mois d'April suyuant, pendant lequel temps mon pere me fit lire la plus grande partie du vieil et nouueau Testament, me faisant surtout rendre rayson de l'histoire, du nom et nombre des rois de Juda et d'Israël, et de la durée de leur règne; il me fit aussi apprendre les rudimens de grammaire, m'exerçant fort à conjuguer et décliner, me fit donner le commencement d'escripture par maistre Pierre de Poilly, et me fit ouyr quelque partie des distiques de Caton par un pédagogue qui auoit charge des enfans de M. Estoreil, conseiller.

EXTRAIT

DU JOURNAL MANUSCRIT OU DIAIRE AUTOGRAPHE DU MINISTRE JACQUES MERLIN, PASTEUR A LA ROCHELLE.

.... En April donc 1573, ma mere m'emmena avec soy à Genève, sçauoir est en une petite charrette jusques à Morans, trois lieues près St-Claude, et de là sur un cheual qui auoit mené la charrue, jusques à Genève. Passant la montagne des Faucilles, Dieu préserua d'ung terrible danger, car le cheual estant tombé en ung chemin estroit près d'un précipice, je fus arresté par ung petit buisson que je ne roulasse au dit précipice, et le cheual par un arbre. Ainsi Dieu nous rendit sains et saufs, ma mere et moy, par beaucoup de dangers, jusques à Genève, où nous fusmes receus humainement par M. Antoine Charbonneau, médecin, et sa femme, cousin de mon pere, et bien tost après fusmes secourus d'une bonne somme d'argent que nous enuoya mon grand-pere. Alors j'estois aagé de 7 ans 3 mois enuiron. Le 8 de Juin suyuant mon pere arriua aussi à Genève, et tost après alla querir en une litière mon grand-pere qui estoit malade d'une enflure de jambe, et se tenoit à deux lieues de Montmeillan en Savoye, sur les limites de Daulphiné. Estant à Genève, je commençay d'aller au Collége sous le régent de

la cinquième, nommé Hugues Roy, qui nous lisoyt les colloques de Cordier, donnoit quelques thesmes du françoys pour tourner en latin, lisoit la grammaire de M. de Beze. Enuiron ce temps-là je tombay malade de la petite-vérolle, car je ne l'auoys encore eue. Mais je ne demeuray pas longtemps ceste première fois à Genève, car sur le commencement du mois de Décembre suyuant, mon pere m'emmena à Berne, où il alla trouver MM. de Laval et de Chastillon. J'auois desja 7 ans et 10 mois, 1574. Pour les premiers mois que nous fusmes là arriuez, j'allay à l'escole de Berne sous le quatrième régent, qui lisoit les epistres de Ciceron. Enuiron 3 mois après, mon pere fit venir un nommé maistre Gratien, qui maintenant est professeur en hebrieu en Béarn; iceluy fut mon pédagogue enuiron 7 ou 8 mois, au bout desquels s'estant retiré, mon pere me mena à Zurich et me mit avec le précepteur des enfans de M. de Beauvois la Roche, nommé Claude de Villiers, en la pension de M. Leman, ministre de Zurich. En ce temps-là M. de Laval me prit pour son escollier et m'ordonna tous les ans 100 L. de pension, qui m'a esté tousjours continué jusques à présent, et fus le premier escollier qu'il entretinst en écolle. J'auais ja passé 8 ans et quelques mois; là je demeuray tant en la ville qu'aux champs, à cause de la peste qui y suruinst enuiron 20 mois, tellement que quand mon pere me renuoya querir de Zurich, j'auois 10 ans et enuiron 3 mois. Je reuins donc à Berne où estoit encores mon pere, ma mere, MM. de Laval et Chastillon, Mme de Teligni, Mme de La. (Lavardin), l'an 1576, au commencement de May. J'auois appris à parler ung peu latin sans grand fondement, et quelque peu d'allemand. Peu de jours après, au mesme mois, mon pere m'enuoya à Genève où je trouuay mon grand-pere chez mon cousin le sire George Benoist. Là je fus benignement reçeu de mon grand-pere, et en attendant qu'on m'eust trouué maistre, je demeuray en la mayson du S. George quelque temps; enfin allay demeurer en pension au Collége chez Hugues Roy, pour lors aussi maistre de la quatriesme. J'allay sous luy en sa classe, qui pour lors lisoit les epistres de Ciceron, la troisiesme partie de grammaire de M. de Beze, et lisoit en grec les petites prières communes, et nous faysoit apprendre la grammaire grecque de Chenard, donnoit des thesmes en françois à tourner en latin pour nous exercer à composer. Je demeuray en la quatriesme sous luy quelques mois, attendant les promotions des vendanges qui se font au mois de Novembre; puis fus promeu en la troisiesme, en laquelle pour lors estoit régent un nommé M. Privé, qui pour lors lisoyt les paradoxes de Ciceron, le troisiesme liure de

l'Æneide de Virgile, et en grec lisoit le traité qu'a fait Isocrates ad Damonicam, nous faysoit apprendre la quatriesme partie de grammaire de M. de Beze, donnoit des thesmes ; le Sabmedy, à 3 heures, interprétoit le catéchisme françois. J'entendis sous luy les paradoxes de Ciceron, la fin du troisiesme livre de l'Æneide, et le quatriesme en suyuant. Les promotions, venues qui se firent en Juing suiuant, combien que je fusse l'onziesme de la classe, je ne montay point, mais demeuray jusques aux autres promotions, qui estoit un an et demy que je demeuray en la troiziesme, pendant lequel ces choses suruinrent. M. Privé fut appelé au ministère au village, et succéda en sa place M. Hugues, et en la place de M. Hugues ung nommé Jehan Guerrin, et en laquelle charge aussi fut appelé M. David, auquel succéda M. Tremblay, fils de M. Tremblay ministre de la dite Eglise ; et tandis qu'estoit de la troisiesme, mon grand-pere m'osta d'auec M. Hugues et me mit auec M David, jusques à ce qu'il fût ministre au village, puis me remit encores en pension auec maistre Hugues. Cependant, en ce temps, Dieu m'osta mon grand-pere, sçauoir l'an 1578, au mois de Décembre. Le mois de Mars en suyuant, l'an 1579, je tombois malade, et je fus jusques au mois d'Aoust partie en la ville, partie aux champs, chez ung ministre nommé Jehan Constant, à Peysi, et demeuray illec Septembre et Octobre, à cause de la peste, puis m'en reuins en ville demeurer chez M. de la Faye, qui lors estoit principal du Collége, et auois esté monté en la seconde classe aux promotions passées qui auoyent été faites le moys de Juing précédent le mois d'Aoust en suyuant auquel je reuins. Alors, en la seconde de M. Tremblay, j'entendis l'orayson pro Deiotaro, pro Archia poeta, la seconde Philippique, le neufuiesme liure de l'Æneide, quelques odes d'Horace ; en grec, tous les dialogues de Lucian, la Cyropédie de Xénophon ; il nous exerçoit à composer thesmes, vers en latin, chrines (chreies, illisible) ; et le Sabmedy, à trois heures, il nous exposoit l'Euangile selon saint Luc, en grec, et demeuray deux ans en la seconde, comptant la demy année que je fus malade, au bout desquels j'eus le premier prix aux Promotions, et montay en la première l'an 1581, où pour lors regentoit Æmilius Portus, fils de Portus, professeur en grec. J'entendis sous luy l'orayson pro M. Marcello, et plus de la moitié de celle de Milo, le neufuiesme liure de l'Æneide de rechef, la troisiesme orayson de Demosthène contre Philippe, tout le liure de l'Iliade, nous exerçant en themes, chreies, oraysons, sortatinentes, à composer en vers grecs, latins. Cependant je demeuray chez M. de la Faye ung an et quelques mois, et

fus malade chez luy d'une cheute quelque temps, mais fus guery par la grâce de Dieu, et d'autant qu'il sortit hors du Collége, allant au bout de la ville; je fus mis en pension chez M. Portus, durant lequel temps j'estois de sa classe; aux premières Promotions, j'emportay le premier prix, auquel jour mourut M. Portus le vieil, non sans le regret de tous les escolliers. Je ne montay point pour cela en classe; et M. Portus, à cause de la mort de son pere, sortit hors de la première, et fut professeur à Lausanne; et en échange vint un nommé Eliazar Perraut en sa place, en la charge duquel je fus tant en classe qu'à la mayson; car je fus mis en pension chez luy, à cause du départ de M. Portus. J'entendis sous luy le reste de l'orayson pro Milone, le dixiesme liure de l'Æneide, le sixiesme liure de l'Iliade non pas tout entièrement, les deux Olynthiaques de Démosthène, quelques chapitres en grec de l'epistre deuxiesme de saint Paul à Timothée. L'an 1582, au mois de Mars, suruinrent force bruits de guerre d'assiéger Genève, qui fut cause que plusieurs s'en allèrent, dont je fus de ceux-là, par l'aduis et conseil des amys de mon pere, et party le 3 de May pour m'en venir au pais, et arriué sain et sauf, et combien que fusse fouillé, cerché, si est-ce toutesfois que Dieu m'a tousjours gardé, dont je luy en rens grâce, et arriué chez mon pere et ma mere le XXVIII du dit mois ....., puis party le XV de Juing pour aller voir mes parens, lesquels se portayent bien, Dieu merci. Dieu toutesfois auoit retiré ma grandmere deux mois auparauant ou enuiron; puis y ayant demeuré ung mois, je reuins vers mon pere, et demeuré avec luy jusques au 1er de Septembre, auquel jour je partis pour aller à Paris, et y arriuay le 7 de Septembre, et y ay demeuré jusques au mois d'Aoust de l'année suyuante, sçauoir 1583, jusqu'au 23 du dit mois; puis, à cause de la contagion, par le conseil de M. de Montigni, suis reuenu le 27 d'Aoust en Bretaigne, vers mon pere et ma mere. Enuiron le 15 Décembre du présent an 1583 suruint à mon pere ung commencement de débilité de veüe, à l'occasion de quoy ayant auparauant délibéré de m'enuoyer en quelque uniuersité d'Allemagne ou d'Angleterre, les médecins luy ayant interdit la lecture et l'écriture, pour aider à sa veüe, il me retint avec lui pour lui lire et écrire. Cependant je ne laissé sous lui de continuer mes études en la philosophie et par aucuns bons autheurs. L'année suivante, 1584, mon pere voyant que son mal n'amendoit point, par le conseil des médecins se délibéra de changer d'air; pour cet effet d'aller à Olivet, chasteau de plaisance appartenant à feu M. de Laval. Partant il partit de Vitré enuiron le commencement d'Apuril.

Nous demeurasmes audit Olivet jusques au mois de Septembre du mesme an 1584, durant lequel temps mourut Monsieur, frère du Roy, au mois de Juillet le X, d'un flux de sang dont il fut malade plus de trois mois à Chateauthiery. Enuiron le même temps, feu M. de Laval vint de Paris, où il y estoit pour ses affaires, au dit Olivet, pour empescher le mariage de mademoiselle sa sœur, laquelle néantmoins peu de temps après le retour de son frère à Paris passa outre et se maria auec M. de Moncordat. M. de Cherpot les fiança et épousa; durant tout ce temps-là, je leu l'organe d'Aristote auec les scholies de Namus, leu tout le Testament auec l'histoire de Melancton. Nous reuinsmes d'Olivet à Vitré au mois de Septembre. Peu de temps après, feu M. de Laval amena sa femme, madame la comtesse, à Vitré, et passèrent par Olivet où mon pere et moy les allasmes trouuer, et demeura ma mere à Vitré, à laquelle je vins la soirée, estant parti d'Olivet de fort grand matin, dire les nouuelles de ce que j'avois veu. Après que feu monsieur et madame la comtesse eurent veu partie de leurs terres, ils s'en retournèrent à Harcourt en Normandie, et là madame la comtesse, l'année 1585, le 5 de Mai, accoucha d'un beau fils, en l'absence de feu monsieur, qui estoit reuenu en son chasteau de Vitré pour donner ordre à ses affaires, à cause que la ligue continuoit; après Pasques de la susdite année 1585, monta à cheval. Cependant l'édit de Juillet fut publié contre nous, cause que ma mere partit (le 17 de Novembre arriva M. le prince de Condé aux Iles de Guernesé, et en partit le 27 de Décembre) incontinent pour s'acheminer aux Iles, et mon pere et moi, après auoir prins congé de monsieur et de madame, qui peu de temps après ses couches vint trouver M. de Laval [illisible] ce soir que nous partismes la nuit, je porté des psaumes françois à M. de Laval, qui estoit couché au lit, (que mon pere lui donnoit), nous partimes le premier d'Aoust, à deux heures de nuit, par la poulterne du chaid, et vinsmes chez M. de la Moussaye, lequel nous recueillit fort humainement; et après auoir demeuré trois jours chez lui, nous montasmes au bateau et vinsmes trouuer ma mere qui peu de jours auparauant estoit arriuée à Guernesey, logée chez M. Mansaud, puis enfin prismes au dit lieu logis arresté en la maison de M. W. de Wik, en la rue de Chasse-lasse. L'an 1586, le 18 d'Apvril, décéda M. de Laval d'une fièure léthargique; le 8 du dit mois, M. de Tanlé et M. de Pideux, blessés, l'un en la teste d'ung coup de harquebuze, l'autre au bas ventre, au défaut de la tassette. M. de Tanlay, peu de jours auparauant, estoit mort. Le 21 du mois de juillet, Mme Dandelot partit de France, et arriua en Guernesey, sur

le soir ; et le 20 dudit mois, Mme de Leigts arriua au chasteau Cornet. Le mesme jour, nous fusmes au Consistoire de St.-Pierre-Port. Le 17 Aoust, je nommé le fils de M de Cherpot, lequel lui nasquit en la paroisse du Val. Le 26 de Juin, j'arriué auec M. le gouverneur en l'Isle de Gerzé, où j'estoi allé pour voir l'Isle. Le 1er Octobre fut donnée une haute alarme en l'Isle, à raison d'une flotte de vaisseaux qui parut près de l'Isle de Guernesé. Lundy 13 Octobre, je commençai la grammaire hébraïque. Le 6 de Décembre, M. de Moncordat mourut. L'an 1587, enuiron le commencement de Mars, est mort le roi de Pologne, nommé Etienne. Le 7 de Féurier, vieil style, la reine d'Ecosse a eu la teste tranchée. Le 15 de Juin est morte Mme de la Moussaye. Le 22 de Juillet, deux régiments du roi de Nauarre ont été deffaits à la Mothe St.-Eloi, et enuiron le même temps, une compagnie à Creux-Chappeau. Le 17 d'Aout, M. d'Allègre est parti pour Vitré ; le même jour partit le trésorier Gillebert, pour aller a Paris. Le 17 de Septembre arriua à Guernesey M. Sauil, qui y estoit venu auparauant le second jour de l'an. Le 7 de Juillet, un Mercredy, mourut M. de Cherpot, d'une fièure continue. Le XXVI de Mai, Mme de Leigts partit de Guernesey. Le dernier de Septembre, suis parti de Guernesé pour aller en Angleterre. Le 1er Octobre, j'arriuai en bonne santé, Dieu merci, en Angleterre, à Hampton ; ce fut un Dimanche. Mardy, de Hampton nous allasmes disner à Allan et coucher chez le milord Montaigu. Mercredi, chez Mlle Wig. Vendredi, chez M. Bloos. Sabmedy, à Richemont. Lundy, par eau, à Londres. Le 20 d'Octobre, le roi de Nauarre gagna la bataille de Coutras. Le 28, je vis la grauure du couronnement de la reine, et peu de temps après l'élection du maire de Londres. Le 24 de Nouembre, style d'Angleterre, suis parti de Londres pour aller à Cambrige, et y suis arriué au soir le 25. Là, j'ai prins connaissance auec les docteurs en théologie, D. Wittakaus et Baro. L'an 1588, le 12 de Mars, vint à Cambridge la nouuelle de l'empoisonnement de feu Monsieur le Prince. Le 3 d'Apuril, je suis parti de Cambridge pour venir à Londres, et de là m'acheminer à Oxford, où j'y arriuai l'onziesme dudit Apuril. Là, j'ay prins cognoissance auec les docteurs en théologie D. Humfredus et Rainoldus ; là aussi ai cogneu plusieurs autres gens de lettres. Le 6 de Juillet, un Sabmedy, furent commencés les comices, qu'ils appellent, et furent paracheuez le Lundi suiuant. Là, après auoir fait toutes les cérémonies et exercices scholastiques, je fus gradué maistre. En ce temps-là estoit descendue la grande flotte espagnolle, qui deuoit tout abysmer, laquelle se confondit par les tempestes et orages. En autres, y

en eut un très-mémorable le 17 de Juillet. Samedy, 17 d'Aoust, je suis parti d'Oxford pour aller trouuer un cheualier nommé sir Henri Poole, et le 24 de Septembre suis reuenu à Oxfort ; et au dit jour apparut au ciel un météore fort notable, que je remarquai diligemment, sçauoir est trois soleils et un halo d'estrange façon. Ce fut enuiron les trois heures après midy, et plusieurs autres l'obseruèrent aussi. Le dernier de Septembre, je suis parti d'Oxfort pour aller a Londres. Le 14 d'Octobre, je parti auec M. le gouuerneur de Guernesé, de Londres, lequel me mena auec soi en une sienne maison que lui a donné la royne, laquelle maison s'appelle Fecnam. Puis vinsmes à Hampton, pour nous embarquer; mais le vent nous estant contraire, nous demeurasmes pour l'attendre commode sur le passage cinq semaines. Nous estions en l'isle de Wik chez un homme de bien nommé maistre Verry. Nous prinsmes la mer au soir, ayant le jour gagné l'isle de Sandwik. Mais nous fusmes chassez par la tempeste jusques dans Faranuth, haure de la dite isle de Wik. Enfin, le 27 de Nouembre, style d'Angleterre, nous prinsmes la mer auec beaucoup de trauerses. Mais sur les cinq heures du matin, s'éleua un vent d'Est-Nord-Est qui nous mena heureusement jusques dans Guernesey, où nous arriuasmes le 28 de Nouembre, style d'Angleterre, le Vendredi. Le 23 de Décembre, aux estats de Blois, fut le Guisard tué, et son frère un jour suiuant. Peu de temps après mourut la reine-mere. L'an 1589, le 2 de Januier, y eut une tempeste horrible qui dura trente-six heures, d'un vent Nord-Nord-West. La ligue ne laisse, pour ce qu'auoit fait le roi de se fortifier de moyens d'intelligence ès villes se réuoltans, comme Paris, Rouen, Orléans, Toulouse, Haure-de-Grace et autres. Le roi les condamne par éditz publics comme rebelles, justifie notre droit, se ralie auec le roi de Nauarre, font ensemble la guerre aux ligues. Le 6 de Mars, Mlle d'Andelot, auec sa compagnie, est partie de Guernesey pour aller à Londres. Enuiron le 23 du dit mois, Vitré fut bloqué. Le 13 d'Aoust, l'artillerie est emmenée ; le 14, le siége leué, auec la grande honte de M. de Marcel ; les habitants bruslent les faubourgs. Mais le premier d'Aoust, le roi fut tué par un Jacobin qui lui fourra un couteau empoisonné dans les trippes. C'est de mon aage le 24 an, lequel commença au 15 de Feburier du dit an 1589. Le 16 de Juillet, M. du Granier partit de Guernesé pour aller a Londres ; au mesme jour arriuerent lettres de la part de M. du Nort, qui, au nom du Consistoire, me demandoit a mon pere pour exercer la charge du saint ministere à la Rochelle. Le 18 de Juillet, reuint une barque, nommée la

Perroniere, qui de rechef amene lettres d'un mesme sujet, escrites de M. de Nort a mon pere. Le 19 de Juillet, response y fut faite, et une autre response six jours apres. Environ le mois de Mai du dit an 1589, partit la flotte d'Angleterre pour aller en Portugal. Mais elle n'a prospéré ainsi qu'on souhoittoit. Le 12 de Septembre 1589, style de France, je me suis embarqué enuiron les six heures du soir dans un nauire de la Rochelle nommé l'Ange. Le Jeudy suiuant, nous fusmes suiuis d'un pillard si longtemps, qu'enfin, sur les deux heures apres midy, nous fusmes contraints de tirer notre artillerie sur lui, cause qu'il se retira. Tantost, sur les sept heures du soir, au mesme jour, nous eusmes la chasse d'un filibot et d'une patache jusques apres de minuit, et eussent tiré sur nous, n'estoit que nous joignismes une flotte de la Fl........ (illisible, peut-être Flessingue), qui estoit de 26 voiles. Le Vendredi d'apres, nous gagnasmes à grand'peine une baye nommée la rade de Camaret, ou nous demeurasmes jusques au Lundy suiuant, auquel nous mismes à la voyle, et ayant le vent fort continué nous ne peusmes sinon doubler la pointe de St. Mathieu. Le lendemain Mardy, nous taschions de passer au Raz, mais le vent tout contraire nous rechassa de la dite rade de Camaret. Le Mercredy suiuant, enuiron une heure apres midi, se leua un vent fauorable qui nous fait passer au Raz fort commodement, si bien que le dit Raz n'estoit point esmeu comme il a coutume. Le Jeudy d'apres, entre Bellille et l'Isle-Dieu, enuiron les onze heures, commencerent des calmes qui nous durerent si longtemps que nous ne peusmes arriuer en l'isle de Ré que le Sabmedy suiuant 25 du dit Septembre. Mais estant pres de la dite isle enuiron de six lieues, se leua un tel coup de vent, que si l'on n'eust donné bon ordre, nous estions en tres-grand danger. Estant paruenu au dit Ré, je suis receu tres humainement du ministre du lieu, M. de Beauvois, ou j'ai demeuré jusques au troysiesme de Nouembre, auquel jour je parti de Ré, et le même arriué à la Rochelle, ou je fus auec tres-grande humanité et joye receu chez M. de Nort. Enuiron ce temps la, le roy fut deliuré d'une façon admirable de la main de tous ses ennemis qui, auec grande puissance, l'assiegeoient a Arques. (L'an 1590.) Depuis ce mois de Nouembre de l'année 1589 jusqu'en Mars 1590, le roy a reprins grand nombre de villes et bien fortes. Enfin Dieu, par sa bonté admirable, donna victoire au roy sur ses ennemis, en la plaine de St.-André, une lieue loing de Manthe, le 14 du dit Mars. Ce mesme jour la, sur la plainte proposée par les ministres au Consistoire touchant le trauail qu'il leur conuenoit porter en faisant le presche deux fois en un jour, le

jour du Dimanche, fut prins résolution, par l'aduis de tous ceux du Consistoire, de procéder à mon élection en la charge du saint ministere. Partant, moy estant sorti, eux, apres auoir aduisé sur cette affaire, au rappel me fut dit que texte extraordinaire me seroit donné le Sabmedy suiuant, après disner 17 du dit Mars, pour proposer deuant toute l'assemblée du Consistoire et de deux ministres conuoquez pour cet effet auec les autres, MM. Froment et Davisson, selon l'ordonnance de la discipline. Je fus aussi chargé le mesme 14 d'exposer des theses en theologie pour disputer. Partant, Lundy 19 du dit Mars, j'exposé le 3 et 4 verset du premier chapitre de l'Espitre de saint Paul apostre aux Ephésiens. Après la proposition, je soutins les positions, en ayant deuant fait une briefue exposition. L'action toute acheuée, l'aduis est demandé de la Compagnie, laquelle par la bouche de M. de Nort, qui pour lors presidoit a toute l'action, m'exhorta a embrasser de grand zele cette sainte charge, me remettant deuant les yeux telle auoir esté des ma naissance, si ainsi plaisoit à Dieu, la volonté de mon pere et de ma mere, que je vécusse à Dieu en telle charge; me demanda si telle n'estoit pas mon affection, voire si dedans de moy je ne sentoi pas cette vocation intérieure, et si je ne desiroi pas de m'employer à une telle œuure. Sur quoy, ayant respondu qu'ouy, par la grace de Dieu, me fut dit par la susdite Compagnie qu'ils me recognoissoyent pour leur frere et ministre, toutesfois qu'en ceste matiere ils vouloyent tousjours suiure l'ordre accoutumé de me proposer au peuple en toutes les sales, et me faire devant icelui exposer la Parolle de Dieu par trois diuers Dimanches; et partant qu'il me falloit des le Dimanche prochain, qui estoit le 25 du dit Mars, j'exposasse deuant tout le peuple l'Escriture Saincte en la salle de Saint-Yon. Le 21, un Mercredy de Mars au matin, estans bien acertenez de la victoire du roy, on en rendit graces solennelles par toutes les salles, et apres fit on les monstres et les feux de joye, et le tout le mesme 21 du dit Mars. J'exposé en public deuant que de receuoir l'imposition des mains, le 25 et le 28 de Mars. Le 1er d'Apuril et le 4 du dit mois, apres que le peuple m'eut ouy et qu'il n'y eut point d'opposition, Dimanche suyuant, qui estoit le 8 du dit Apuril, M. de Nort, au presche du soir, m'imposa les mains avec grand contentement et joye de tous, par la grace de Dieu, en présence de plusieurs, et fut receu pour pasteur. J'estoy pour lors en pension chez M. de Nort, où je demeuré jusques au temps que j'espousé ma femme Elisabeth Rivette. Ce fut à Ste. Marguerite, apres disner, au catéchisme; M. Guygneau le faysoit pour lors. Je fus promis et fiancé audit elle

le 15 de Feburier, à mesme jour que je nasqui au monde. J'espousé ma femme au susdit lieu un 19 d'Apuril l'an mil cinq cents quatre vingt onze. Sur les accordailles et euenemens de mon mariage, il se passa entre M. Chalmot et les parens de ma femme, et entre moi et le dit sieur Chalmot, beaucoup de disputes et contestes. Le premier logis où ma femme et moy vinsmes demeurer, ce fut en leur los, en la salle basse du logis, à l'autre costé duquel demeuré M. de Bezides. J'en payois la location aux héritiers de defunt M[me] de Mary, dame de Bazoges, cent florins par an. En iceluy logis, en l'an 1592, enuiron cinq mois apres que ma femme fut mariée, elle fut fort molestée d'un fardeau, dès que sur la fin de Septembre 1592 elle eut conceu. Elle se trouua entre quinze jours fort malade, jusques a en garder le lit. Au commencement d'Apuril en l'an 1593, nous commençames à desloger de ce logis, à cause que les susdits heritiers firent partage, et par ainsi j'allay demeurer pres de la susdite court, en un petit logis qui estoyt escheu en partage à M. le Brethon, l'aduocat. Je prins possession du dit logis le 19 du dit Apuril, en l'an 1593 Ce ne fut sans plainte d'un certain nommé M. David qui y demeuroyt auparauant, comme si je lui eusse fait tort, de manière qu'il vint se plaindre de moy au Consistoire, qui l'ouyt et cogneut de la justice de ma cause, après anoir ouy mes défenses J'en payois de location au dit sieur le Brethon cent florins par an. En ce logis, ma femme accoucha heureusement, le 8 de Juillet du dit an, de ma fille Elisabeth, duquel propos voyez plus amplement ce que j'en ay escrit de l'autre costé de ce liure, au commencement Le 25 de Nouembre 1593, la fiebure quarte me prinst, provenue, comme je l'estime, de m'estant allé en vendange de ceste année la, qui furent sur la fin d'Octobre. Je mangeoy, estant allé à Pieraueau voir l'héritage qui appartient aux héritiers de défunt M[e] Nicole Rivette, assez bonne quantité de raysin à jeun en la vigne mesme et sans pain, sans compter qu'ailleurs, par-ci par-là durant vendange, j'en auoi mangé. Lorsque je fus au dit Pieraueau, qui fut au commencement de Nouembre, je me rendis jusques à Surgeres, ou je baisé les mains au sieur du lieu et consolé M. Honoré Contour, ministre de l'église de Surgeres, detenu de langueur en son lit par gouttes et autres grandes douleurs en tout son corps, lequel peu de jours apres mourut.

Mais pour reuenir a la fiebure quarte, enuiron un mois ou six semaines apres que ce eut lieu, par ordonnance du medecin, je prins des fleurs d'antimoine, enuiron les onze heures du matin, qui me tourmenta son operation que vers les sept heures du soir, encore fut ce par le moyen d'un clys-

tere qui me fut au prealable donné pour deboucher les conduits. Je fus extrêmement malade toute ceste journée, à cause du long temps que la drogue demeura en mon corps. En apres les derniers quinze jours du mois de Décembre, tout le mois de Janvier, Feburier et Mars de l'an suyuant, qui estoit 1594, ma maladie de fiebure quarte se renforça outrageusement contre moy, car non seulement les acces furent plus violents et la rigueur du froid durant l'acces augmenta, mais aussi suruinrent à la dite maladie d'autres symptomes aussi ennuyeux que la maladie mesme; car j'auoy en degoust estrange toutes bonnes viandes jusques la que de n'en pouuoyr supporter la senteur, lequel degoust me dura jusque sur la fin de ma maladie. Et durant le temps susdit, je fus fort vexé par vomissemens, choliques qui me tourmentoyent au petit ventre, et d'infinies douleurs que je sentoy en tous les os de mon corps, non dans les jointures, mais dans l'os enfermé des jointures, les douleurs la estoyent si sensibles, que le linceuil et la couuerture seule me blessoyent et specialement en la superficie de l'estomac, de sorte que je pense que si une mouche s'y fust appuyée, elle m'eust causé accroissement de mal. J'estime que ce rengregence de ma fiebure qui nonobstant tous mes mauuais symptomes continuoyt a sejourner vint de m'estre irrité par l'antimoine que je prins, ou parce que je vacquai au commencement de ma maladie à la lecture d'un gros livre escrit à la main de M. Vincent, sur la messe, pour en faire rapport, ce qui me trauaille fort. Mais je reuiens à la cause souueraine, c'est qu'il pleut aussi a Dieu me chastier de mes fautes et pechés, m'humilier et m'esprouuer. J'usé durant ce temps la de clysteres, de poudres cordiales par le moyen desquelles, petit à petit, j'apperçeu manifestement du soulagement, comme aussi par de la theriaque dont j'usé six ou sept fois, qui me fut donnée par le sieur du Sin, apothecayre; contre la cholique, j'usay d'auoine et de mil fricassé auec du sel mis dans un sachet que je mettoy sur le ventricule; puis de vessyes de bœuf remplyes de vin chaud. Tandis que ces remedes estoyent chauds, ma douleur s'appaysoit aucunement, laquelle j'ay toujours sentie pour lors plus en certaine lentitude et pesanteur que me causoyent les susdits vomissements, que non pas par douleurs aygues et pressantes comme j'en ai veu à d'aucuns. Ainsi playsoit-il a Dieu, au milieu des dits chastiments, me faire sentir les temoignages de sa bonté paternelle La friction de beurre de May. au soir, sur l'estomach, me soulageoit de jour a autre. Durant les jours de ma maladie, je me suis toujours trouué l'esprit vif et sain, et m'est auis plus aigu qu'en la santé, comme aussi la

teste ne m'a fait que fort peu ou point du tout mal. J'employé beaucoup de remedes de vieilles dont j'ay les memoyres parmi mes papiers. Mon viure ordinaire estoyt du pain blanc trempé au vin; autre chose ne pouuoit manger, si ce n'eust esté d'un sarran bien salé, ou d'une sardine de mesme, ou de quelque coquillage grillé, ou quelque andouille fumée, ou du bœuf de mesme qualité et choses semblables. Le conseil des medecins et des amys fut qu'il falloyt changer d'air. (J'oublioi à dire que durant le temps susmentionné il me print une hemorragie par le nez, au soir d'un certain jour, entre les huit heures, auec une grande douleur dans le costé droyt, au-dessous des costes; cause que le lendemain, 6 de Nouembre 1893, je fus saigné au bras droit par La Barre, me chirurgien. Ce fut la premiere saignée depuis que je suis au monde.) Et par ainsi le dernier jour d'Apuril, en l'an 1594 (les mauuais symptomes de ma maladie ayans comme passé, mais la fiebure continuant), je party de cette ville pour aller trouuer mon pere et ma mere qu'on m'auoyt dit estre à Saumur. M. de la Belle, conseiller au Presidial de ceste ville, me presta fort volontairement son cheual pour aller jusques a Marans, d'ou je le luy renuoyé. Pour ce que j'estoy las d'estre allé a cheual (bien qu'il alloit assez doucement), après avoir esté si longtemps trauaillé de maladie et avec tant de rigueur, M. Tranchard l'aisné, pour lors marié avec une cousine de ma femme, auec le sr. Estienne son frere, me firent fort bon accueil, et parce que le logis estoyt neuf, auquel demeuroyt l'aisné, et basti sur l'eau, à cause de ma maladie j'allé coucher chez le sr. Estiennne. Je demeuré quelques jours a Marans pour me delasser; puis, par l'adresse des susnommés, dans un petit bateau que conduysoyent deux jeunes enfants dont l'un pouuant avoir 20 ans et l'autre 15, j'alloy par eau jusqu'à Boisse, qui est distant de Fontenay d'un petit quart de lieue. Je prins ce chemin la en partie pour eviter le trot du cheual, desirant de me renforcer pour le reste du voyage que je pretendois faire a Saumur, en partie voire plus par curiosité que j'avoy de voir tout ce pays de marais. Mais ma curiosité me fut bien cher vendue, car outre que nous demeurasmes longtemps a faire un si long circuyt, ce qui m'ennuyoit beaucoup, il fit ceste journée la un chaud fort grand, et la senteur forte des marais qui commençoyent à s'asseicher, auec les cousins et mussetz qui sont especes de moucherons nous molesterent fort, sortis que je fus du batteau auec mon seruiteur Jehan Chastillon, ayant payé demy escu pour la peine des deux qui me passèrent. Je rencontré un soldat de la garnison de Fontenay, demeurant avec M. de la

Porte, qui auoyt esté enuoyé tout expres au deuant de moi par ledit sr., lequel auoyt entendu par quelqu'un qui ce mesme jour estoyt allé par la voie ordinaire et estoyt arriué de bonne heure, et qui luy pouuoyt auoir dit que je m'estoy mis en chemin par bateau pour aller audit Fontenay (car quant à moy estant parti de Marans à sept heures du matin, je n'arriué à Boisse qu'enuiron cinq heures du soyr). Je fus receu par M. de la Porte, ministre pour lors de l'église de Fontenay, anec lequel je soupé. Après soupper, je me logé au faubourg des Loges, à une hostellerie où pend pour enseigne une Lamproye, où je demeuré apres estre arriué le 3e jour de May 1594 jusques au 14 dudit mois, car mon intention estoyt, deuant que passer outre pour aller voir mon pere a Saumur, de me purger et medicamenter au dit Fontenay ; ce qu'aussi je fis, et pour cet effect j'auoi apporté de la Rochelle des ordonnances de M. de Bezides, lesquelles j'effectué. Car je fus seigné au bras gauche, aux enseignes que le chirurgien me fit grand mal, et estimé pour n'auoir voulu frotter le bras de la maniere que font les autres maistres chirurgiens. Le sang estoyt fort aqueux et corrompu, de maniere que je jugé auec le me apothecaire qu'il seroyt bon de m'en tirer encore apres disner, ce qu'ils voulurent faire, mais en vain ; car le pertuis qu'auoyt fait la lancette estoyt tout resserré et me fist autant de mal a l'ouurir auec une teste d'epingle a peu pres qu'il m'auoit fait au matin, et si ne sortit que quelques gouttes de sang. Les médicaments catarctiques, id est, purgatifs firent un grand effet en mon corps, car pour trois prinses de medecine au matin, à trois diuers jours, j'allé pres de quarante fois à la selle. Nonobstant, ma fiebure estant irritée ne laissa pas de continuer et le degoust de toutes viandes s'augmenta, et me prit une telle dureté de ventre que de huit ou dix jours je ne peux aller aux garderobbes. Le 14 de May 1594, je party de Fontenay auec le voiturier Raison, auquel M. de la Porte, de sa grace, m'auoyt fort recommandé, et tiré droit a Thouars. Pour me porter jusques la sur un de leurs chevaux et faire mes despens, je leur baillé deux écus. J'enduré de grandes incommodités par le chemin, tant par le trot du cheual que parce que j'eus un acces de fieure durant lequel je fus vexé d'une alteration extreme, tant a cause du mouuement que de la chaleur. Je beuuoys à toute rencontre ou eau ou vin, ce qui m'eust indubitablement apporté quelque notable renfort de mal, n'estoyt qu'approchant du giste, enuiron une heure, je mis pied à terre estant au chaud de ma fiebure; et cheminé botté et esperonné jusques la, qui me cause une viue sueur, ou estant arriué je changé de

chemise. Ce fut a la chapelle Seguin, car estant partis d'assez bonne heure de Fontenay, la disnée fut a Foussay. Le 15, nous allasmes disner a Foy la basse et coucher a Thouars. J'allé loger a Thouars en la maison du sr. l'Hospital, beaupere de M. Bebuy, pour lors ministre en l'eglise de Thouars, ou je fus quelques jours durant lesquels ma fiebure s'augmenta fort, tant a cause de la constipation de mon corps. Je prins ung clystere par ordonnance de medecin qui me desboucha le corps tant soyt peu. Je fus fort bien receu et traité par M. l'Hospital: sa femme en particulier, durant mes acces, eut grand soing de moi pour m'apporter linges chauds, ainsi que suois jusques la que de me frotter le visage et la teste. Il y avoit bien deja un mois que je commençois à suer, mais m'estoyt-il aduis que je n'en sentois point d'allegement. Aussi ces moyteurs cesserent deux mois apres. M. Oyseau, qui aussi pour lors estoyt à Thouars, usa de beaucoup de faueur en mon endroyt. J'allé faire la reuerence au seigneur du lieu qui me fit un fort bon accueil, me fit souper a sa table et me fit honneur que de discourir honorablement auec moy. Le dit sieur Oyseau s'aduisa pour me desennuyer et rompre, si faire se pouuoyt, le coup a ma maladie par un nouueau changement d'air, de me prendre aux champs en la maison de M. de Glenié, gentilhomme qualifié, distant de Thouars de deux lieues. Il print luimême cette peine. Aussi M. Charles, le maréchal de M. de la Tremouille, vaillant soldat, nous accompagna jusques audit lieu. Je demeuré, ayant mon seruiteur Jean Chastillon auec moi, auec un vieillard venerable, car le susdit gentilhomme estoyt aagé de 80 ans et plus, pres de quinze jours. Luy et sa femme me firent un tres bon accueil, ayant donné charge que chose aucune ne me defaillist, me faisant assister fort songneusement par les chambrieres du logis durant ma demeurance. Ils me mirent en une chambre de leur chasteau fort proprement accommodée. Je passoy le temps à deuiser auec ce bonhomme des temps passés, ores j'alloy avec luy ainsi qu'il se faysoit porter en une chayre, à cause de l'infirmité de ses membres, en un sien jardin, enfermé de murailles, tout a costé de l'eglise, un des plus beaux et profitables jardins comme j'estime en Poitou, tant par sa grandeur que par les plantes, simples fleurs et arbres requis qui s'y trouuoyent, que pour estre fort diligemment cultiué et entretenu. Ores je me promenoy la tout seul auec mon seruiteur, ores j'alloy à la pesche du .... (illisible), car le Thouardt passe au pied; ores au bois, ores le long d'une vallée près de la dite riuiere pleine de grottesques. J'ay dit le jardin profitable, car les quarreaux, qui estoyent grands et spa-

tieux, ne contenoyent pour la plupart qui ne fust utyle au menage. Le bonhomme estoyt marri de mon degoust. Je m'excitoy toutesfois de prendre à desieuner au matin du bouillon et un peu de potage dont il estoyt fort ayse, tellement qu'ainsi qu'il auoyt coustume de descendre de sa chambre pour aller desieuner, il estoyt songneux de me faire appeler pour boyre et desieuner auec luy. Dieu me donna la grace de me comporter si bien auec luy et de l'entretenir auec telle prudence que tous les domostiques en estoyent estonnez, parce qu'il ne se faschoit jamais en discours, comme ainsi soyt que tant pour son aage que pour ses autres infirmitez, il feut fort de compatir longtemps auec lui sans qu'il se faschast; mais sembloyt que j'eusse esté nourri ma vie auec luy. Je fus l'espace de six jours, au commencement que j'estoys en sa maison, fort constipé, ce qui me causoyt de grandes douleurs; ce que sachant, cestuy vieillard a qui je le declaré m'apporta un potage qu'il composa selon son jugement naturel, auquel, auec les herbes ordonnées, il mit, comme il me dit apres de l'asperge et du sené; car il y auoit au jardin susdit une fort belle et grande plante de sené. Aussi quand j'eus prins le potage, il me fit faire belle evacuation. Craignant d'ennuyer ledit gentilhomme, je reuins à Thouars ou il me fit conduyre par l'un de ses domestiques et me bailla monture, me faisant offre de toutes sortes de courtoysies. Joint que mon intention estoyt d'aller a Saumur, non pas pour y voir mon pere, car estant a Fontenay, M. du Plessis y passa fort bien accompagné qui alloyt a la Rochelle, lequel, ainsi que j'estoy en la prée de Fontenay a me promener d'assez bon matin, parla a moy et s'enquit de mon partement, et m'asseura que mon pere n'estoyt point à Saumur, mais qu'il auoyt eu volonté d'y aller, et que peut-estre il y viendroyt, que je ne laissasse pourtant d'aller jusques la si je trouuoi commodité propre, que l'on y estoyt fort commode pour malades tels que moi, et qu'a son retour il m'y feroit bonne chere; autres propos n'eusmes-nous, luy estant à cheual. Je reuins donc a Thouars pour aller a Saumur, lieu des plus propres de la France pour resjouir un melancolique quartenaire. Pour faciliter et asseurer mon voyage, mon hoste, M. l'Hospital me fit auoir un cheual appartenant à un capitaine de la garnison de Thouars, qui me le presta gratuitement, et auait l'alleure assez douce; et M. de la Trimouille commanda a six de ses gardes (qu'on appelle dragons) de me conduyre jusques a Saumur. Partant, je le remercié humblement et prins congé de luy comme aussi du gouuerneur, M. de Montaten, de mon hoste et des autres amis, spécialement de M.

Oyseau, auec lequel, tandis que je fus a Thouars, je mangé quasi toujours a diner et a soupper, au moins je devoi manger, mais mon palais estoyt lié, dont il estoyt fasché pour moy-mesme, notamment de ce que je ne pouuois manger des carpes du Thouardt, estimées les meilleures de la France. Ses filles se priuoyent à mon fait de bons potages dont je mangeoys plus par contrainte que par bonne volonté. C'estoyt a petit manger bien boyre, car j'auoi une ennuyeuse alteration depuis la grande constipation dont a esté parlé plus haut, tandis que j'estoy à Fontenay. Le jour que je parti de Thouars, il pleut toute la journée (comme aussi toute la sayson du printemps et de l'esté s'en alla quasi toute en pluie ceste année la). Le jour auparauant que je partisse de Thouars, monseigneur de la Trimouille me dit que j'eusse à venir le lendemain de bon matin prendre des lettres, afin que je les fisse tenir ou donnasse moi-mesme a madame la comtesse de Laual. Aussi luy faisant la réuérence et prenant congé de sa seigneurie, luy auoi dit que s'il se presentoyt quelque commodité seure pour aller à Vitré, que j'yroi jusques la voir mon pere. Il me dit qu'elles seroyent prestes de bon matin. Je vay les querir; monseigneur n'estoyt encores leué et les lettres n'estoyent escrites, de manière que ne partismes de Thouars que vers les huit heures; mais Dieu qui a soing des siens conduysit ainsi le tout par sa grande prouidence; car si nous fussions parti peu plus tost comme nous auions fait notre estat (estans mesmes aucunement marris de ce que monseigneur nous faysoit retarder de quelques heures), je fusse tombé auec mes cinq dragons (car l'un, à cause de maladie ou auec juste empeschement, qui estoyt le 6e, ne peut venir) en une embuscade où 20 cuyrasses et 15 dragons de Rochefort demeurerent jusques a dix heures et demy du matin a costé de Montreuil-Cellé par deça ; mais ennuyez d'auoir esté la si longtemps, voyant les onze heures arriuer, rompent l'embuscade et passerent outre, emmenans bœufs, brebis et vaches, et nous arriuasmes audit Montreuil environ midy; mesmes approchans du dit lieu, nous vismes les ennemis qui estoyent outrepassez. Nous n'arrestames point au dit lieu, ains taschasmes de gagner pais. Enuiron une lieue de Montreuil-Cellé, l'abbé des chasteliers nous atteignit avec son train qui alloyt a Saumur. Mes dragons, bien ayses d'une telle rencontre, me mirent entre les mains du dit sr. abbé et me recommanderent a luy. Mes dragons alors me dirent a Dieu. Je les oflré quelque argent de courtoysie, lequel ils ne voulurent oncques prendre. Le dit sr. abbé me print en sa compagnie et me promit que mal ne m'aduiendroyt

(j'estime qu'il auoyt un passe-port). Nous deuisasmes ensemble le long du chemin sur les nouuelles qui pour lors se passoyent. Enfin nous arriuasmes bien mouillés a Saumur, ou M. de Pieure, lieutenant de M. du Plessis, me fit fort bon accueil, et voulut que je prinsse tous mes repas auec lûy tandis que seroy la, ce qu'aussi je fis; mais je couchoi (pour ce qu'il n'avoyt commodité de me coucher) vis à vis de son logis, chez une damoyselle nommée........ (illisible) qui me mit en un lit autant bien et proprement accommodé que lit auquel ou que j'aye couché. M. D'Espine viuoyt encores. Je fis un presche en la dite eglise, à la sollicitation de M. Massefer. Ainsi que j'acheué le dernier mot de la benediction, il me print un grand esblouissement et tournement de teste, mais après auoyr prins un peu de vin et recondeuyt au logis où je couchoi, comme je fus un peu reposé, cela me passa. Mme du Plessis, qui me convia a disner plusieurs fois et ou je demeuroi selon que ma commodité et santé le permettoyt, me montra beaucoup de courtoysies et d'honnesteté. Le 16 de Juin 1594 arriua à Saumur Mme de la Moussaye, fille de defunct M. de la Noue, laquelle ayant amené son coche auec elle, vouloyt des le lendemain partir pour s'en aller a Vitré en Bretaigne, ayant un passe-port bien ample tant pour elle que pour les siens et pour tous ceux qu'elle voudroyt mener auec elle. Estant aduerty de mon intention, soudain elle m'enuoya querir, et non seulement m'offrit volontairement place en son coche pour aller, mais aussi me sollicita de faire le voyage, veu la commodité presente. Partant, nous partismes de Saumur le soir du 16e jour de Juin et vinsmes coucher a Angers, au fauxbourg de Brethegné. Il estoyt enuiron 11 heures du soyr ou minuit, car a cause des processions qu'eussions rencontré par les champs, si nous eussions parti au matin de Saumur, nous n'en sortismes qu'enuiron midy. Le 17 de Juin 1594, elle sejourna a Angers pour ses affaires. Au soir, nous sortismes de la ville et vinsmes coucher au fauxbourg, afin d'avoyr moyen de partir de bon matin le lendemain, ce que nous fismes. Partant le 18 de Juin 1594, nous vinsmes coucher a Chasteaugontier, ville tenant pour la ligue, et ne peusmes, a cause du coche et des chemins malaysés, passer plus outre, bien que d'Angers jusques la il n'y ait que sept heures, joint qu'il nous suruint par le chemin un grand inconuenient; toutefois nous y arriuasmes d'assez bonne heure. La dite dame de la Moussaye, fort prudente (et qui auec tout son train estoyt logée au fauxbourg), pour empescher les visites du lieutenant du gouuerneur de Chasteaugontier qui pour lors estoyt absent et d'autres gentilshommes de la dite garnison, se mit

au lit comme estant malade à cause de la lassitude du chemin, et sans cela elle eust esté d'autant plus visitée tout le long de cette journée par les susdits (qui toutesfois vindrent au logis ou elle estoyt, mais n'y arresterent que fort peu, oyans qu'elle se vouloyt mettre au lit), que son passeport estoyt fait et signé par M. de Boisdauphin, gouuerneur du dit Chasteaugontier, d'ou nous partismes le 19 de Juin 1594, au matin, sans que les susdits reuinssent au logis, car ils se preparoyent pour la Feste-Dieu qui estoyt ce jour-la, qu'ils avoyent retardée à cause tant du mauuais temps quasi continuellement pluvieux que parce qu'ils attendoyent de jour a autre leur gouuerneur. Estans esloignez de la uille enuiron d'une bonne lieue, l'essieu des roues de derrière du coche rompit tout au trauers De retourner en la ville, il n'y auoyt d'apparence, car le coche eut demeuré la au milieu du chemin ; d'aller en ville faire faire un essieu durant une telle feste, les ouuriers n'eussent voulu trauailler de leurs mains et especialement pour personnes de la religion, car pour tels incontinent fusmes-nous recogneus pour ce que les hommes qui estoyent de la compagnie de la dite dame ne juroyent, ne parloyent grassement et ne sautoyent au col des chambrieres et ne disoyent mot guerdognant. Au milieu de cette peine et ennuy, le cocher, homme fort entendu en son art (et qui appartenoyt a Mme la comtesse de Laual, comme aussi le coche et les cheuaux, car c'estoyt elle qui auoyt presté le tout a ma dite dame de la Moussaye), auoyt d'ordinaire auec soy ses outils propres pour remedier a tels inconuenients, s'ils aduiennent. Chose ne vint jamais si a propos en tel fait ; car, comme ce pais-là est couuert, il rencontra incontinent un jeune chaisne, lequel il coupa et appropria par les extremités si dextrement, qu'il seruit pour nous conduyre jusques à Laual, esloigné de sept lieues du dit Chasteaugontier. La dite dame ne voulut que je depansisse chose aucune par les chemins, et partout elle me defraya. Mme la comtesse de Laual, qui pour lors estoyt à Laual, ne me recogneut pas quand je lui delivré les lettres de M. de la Trimouille; ayant finalement sceu qui j'estoy, elle me montra des tesmoignages de grande faueur et courtoysie jusques la que de vouloir prendre un baiser de moy, qui ne voulois que lui baiser la robbe; elle fut fort joyeuse de me voyr. Tandis que je fus en sa maison au chasteau, mangeant a sa table, je fis, au soir et au matin, les prieres en sa chambre, auec chant de psaumes. Le 21 de Juin 1594, ma dite dame eut volonté d'aller voir sa maison et chasteau d'Oliuet, qui est quasi a moitié de chemin entre Laual et Vitré, et par mesmes moyens de scauoir si les compagnies

de cheuaux-legers estoyent bien fournies et si les gendarmes estoyent bien armés. Par ainsi elle mena avec soy une partie de cheuaux-legers pour sa suyte, desquels elle avoyt fait faire monstre le jour auparauant, qui estoyt le 20. Elle me mit en son coche ou aussi estoyt Mme de la Moussaye, et vinsmes disner à Olivet, et me recommanda au capitaine du dit chasteau d'Oliuet, a ce que son fils eut a me conduyre seurement jusques à Vitré auec quelques dragons de la garnison du dit chasteau. Madame s'en retourna à Laual, et le fils du dit capitaine, nommé La Marchider, me mena seurement à une lieue pres de Vitré. J'auoy auec moi un maistre d'hostel de ma dite dame la comtesse. Comme j'arriué à Laual, au mesme temps partit de Vitré un laquais que mon pere enuoyoit expres a Saumur, auec lettre de sa part, de l'argent et des chemises, me demandant que je n'eusse point a passer outre, car il auoit sceu que j'y estois. Si le dit laquais m'eust trouué au dit lieu, j'eusse esté en peine de ce que j'eusse du faire. Je vais donc le jour susmentionné coucher à Vitré, et allé trouuer au chasteau mon pere et ma mere qui a gran'peine me recognoissoyent pour ce que j'estois fort attenué et pasle a cause de ma fiebure quarte qui toujours reuenoyt a son jour. On peut penser si mon pere et ma mere furent ayses de me voir, y ayant quatre ans neuf mois et quelques jours que je ne les auoi veu. J'alloy incontinent faire visite a monseigneur le comte. Tous les amys de mon pere furent fort joyeux de me voir. Nous eusmes diuers discours, mon pere et moy, touchant plusieurs matieres. Je communiqué a la Sainte-Cène à Vitré. J'y presché deux fois; la premiere fut sur le passage 8 des Romains : toutes choses aydent en bien a ceux qui ayment Dieu. La seconde fois sur ce qui est Gal. 6 : Ja n'aduienne que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Christ. Un des medecins s'aduisa d'un artifice aysé pour me faire prendre goust a la viande, asçauoir si je la trempoi dedans du bon et fort vinaigre auquel il y aurait du poiure concassé; et de fait cette sausse reueilla un peu mon appetit, mais tant peu que sçauriez dire. Je demeuré un mois entier à Vitré, bien marri comme aussi mon pere et ma mere, que ma fiebure ne m'auoyt point laissé, et de ce que je m'en alloi si tost. Mais l'occasion fort commode qui se presenta pour retourner seurement a Laual fut par moi prinse au poil par l'aduis mesme de mon pere et de ma mere; car Mme de la Moussaye, qui vint quelques jours apres moi à Vitré, s'en retournoit dans le coche de madame la comtesse à Laual. Retrouuant donc ma première commodité et compagnie, je me mis dedans le dit coche auquel il y auoyt

quantité d'or et d'argent pour payer la garnison de Laual, et partant avions escorte de plus de cinquante cheuaux, tant de dragons que de gendarmes. Au milieu du chemin, la garnison de Laual vint au deuant de nous et ceux de Vitré s'en retournerent. Estans donc partis le 21 de Juillet 1594, nous arriuasmes le mesme jour d'assez bonne heure a Laual. D'aussi grande affection que j'auoi fait le voyage pour aller voir mon pere, de pareille affection je pensoy a m'en reuenir a l'église et a ma famille ; mais j'apprehendoi fort le danger des chemins, et attendoi commodité et occasion propre, soit par le moyen d'un passe-port ou autrement. Mais Dieu pourueut a mon retour en cette sorte : la fille aisnée, non encore mariée, de M. de Courselles, gouverneur de Laual, auoyt volonté d'aller visiter une sienne tante demeurant en Anjou, nommée Mme de Monboursier ; et pour cet effect elle demanda par prest a madame la comtesse un de ses coches auec les cheuaux de relais (car la dite dame pour les grands affaires qu'elle a se sert de deux coches, tant pour se delasser, l'un auec ses harnois, que pour faire playsir aux personnes selon qu'il luy plaist) pour faire ledit voyage. Soudain cela lui fut accordé moyennant une place que j'y auroi pour aller auec elle au dit lieu de Monboursier, et qu'elle luy promist de me rendre sain et sauf jusques dedans la ville d'Angers, ce qu'elle fit. Je baisé donc tres humblement les mains à madame la contesse et la remercyoit auec tout l'artifice qu'il me fut possible a cause du soing qu'elle auoyt monstré de moi en tant de sortes ; mais elle, pour combler toutes ses honnestetés précédentes, me fit bailler par son m^{e} d'hostel, deuant que je partisse, vingt escus. Je parti donc de Laual le 23 de Juillet 1594, et vinsmes coucher ce jour la a Chasteaugontier. La dite damoyselle auoyt un passeport tant pour elle que pour tous ceux qui soyent de sa compagnie. A une lieue de Laual, les traits du coche rompirent, et un des cheuaux, qui s'estoyt longtemps reposé sur la litiere, donna une peine incroyable aux cochers deuant que de le pouvoir renger a son debuoir. Je fus prins a Chasteaugontier pour un espion, ainsi que depuis j'ay entendu ; toutesfois, il ne me fut fait aucun desplaysir. Le 24 de Juillet 1594, estans conduits par deux gendarmes de la garnison liguée de Chasteaugontier, nous vinsmes coucher à Monboursier où je fus bien couché et traitté, combien que de la dame du logis je fusse cogneu pour tel que je suis, car elle m'auoit veu autrefois. Le 25 de Juillet 1594, je vins a Angers ou je fus mené et conduit par l'argentier en la maison de Mme de Monboursier, distant de 8 lieues d'Angers. J'oublioi a dire que le susdit 24 de Juillet

la mesme incommodité nous arriua par les chemins a une lieue de Chasteaugontier, et encore pis, car le coche tenoyt enfoncé dans un bourbier profond duquel on ne le peut tirer qu'au prealable tous ceux qui estoyent en coche ne descendissent, sur quoy certaynes damoyselles qui suyuoyent Mlle de Courselles disoyent que moy, qui estois heretique et ministre, en estoy cause; aussi la dite damoyselle, qui sçauoyt bien qui j'estoy deuant que de partir de Laual, et qui mesmes m'attouche de parenté à cause de ma mere, comme depuis je le lui dis estans arriués à Monboursier, le leur avoyt desclaré. A ce propos, les demandé que c'estoyt a dire heretique et ministre et autres telles demandes, esquelles il leur estoyt malaysé de me répondre. Je ne m'esmeu pourtant point; cela se passa en douceur, et vinsmes disner chez un gentilhomme nommé M. de la Magnane. Le susdit argentier me laissa tout aussi tost qu'il m'eust mis dans la ville d'Angers, auquel jour qui estoyt le 25 de juillet, ainsi que cy-dessus a esté dit, on celebroit la feste de St.-Jaques avec beaucoup d'insolence, et la pression estoyt grande en la rue par laquelle il me falloyt passer, et le peuple serré pour voir la fanfare; mais je me fis conduyre par un autre detour par un paysant au tertre de St-Laurent, où il y a quelques uns de la religion demeurans, et la me reposé un peu de temps. De bonheur, M. Guerin, sr. de Boisandros, qui, avec sa .... (illisible) et sa femme, auoyent suyuis a cheual le coche susdit et s'estoyent mis en chemin a l'ombre et a la faueur de la dite damoyselle à laquelle aussi Mme la comtesse de Laual les auoyt par expres recommandé, n'osant venir au chasteau de Monboursier (et de fait aussi la dite demoyselle de Courcelles me donna assez a entendre qu'elle n'estoyt pas contente qu'ils y vinssent), print un autre chemin, et me laissa entre mains une hacquenée qui luy avoyt esté baillée à Vitré, ce qui me vint fort a propos pour me conduyre jusques à Angers et d'Angers a Saumur ou j'arrivé le 26 de juillet 1594. Et Dieu conduysit tellement mes pas, que ceux du sr. Guerin et de ceux de sa compagnie, que ne sachant plus ou il estoyt ni luy moi, ainsi qu'au faubourg de Brettigné, je montoi a cheual la ou j'auoy logé; il arriva aussi la auec toute sa compagnie (car ils auoyent logé en ville), dont fusmes fort joyeux de nous estre rencontrés. Je sejourné a Saumur le 27 du dit moys et an; et le 28 de Juillet 1594, apres avoyr prins les commandements de M. du Plessis, je partis de Saumur ayant pour escorte et seureté de ma personne une compagnie toute entiere de dragons conduits par le sergent qui me mena jusques dedans Thouars. En quoi la trouppe fut si grande,

ne fut pas tant a mon aduis a cause de moy comme pour ce qu'il y avoyt longtemps qu'ils n'estoyent allés a la guerre et n'auoyent prins aucuns prisonniers. En quelque façon que ç'ayt esté, je receu lors de M. du Plessis un bienfait dont je ne scauroi assez l'en remercyer à mon gré. Je les fis tous boyre a Montreuilbellé, ce qui me cousta enuiron cinquante sols, et estant pres de Thouars, donné a un corporal, pour de rechef les faire boyre, un double pistole. Il estoyt assez tard quand nous arrivasmes a Thouars, car nous partismes a neuf ou dix heures de Saumur. Par ordonnance de M. de la Trimouille, ils allerent prendre quartier pour la couchée aux villages voysins. A Thouars, je m'enquis des dangers qu'il y avoyt jusques a Fontenay, et ayant sceu que les liguez ne couroyent et n'avoyent couru de longtemps, apres auoyr baysé tres humblement les mains de monseigneur de la Trimouille, je me mis avec le frere du voiturier qui premierement m'avoyt de Fontenay mené à Thouars, et le 29 de Juillet 1594, apres avoyr parti fort tard de Thouars, nous n'allasmes coucher qu'a Foy-la-basse. Mon dit seigneur de la Trimouille m'offrit escorte, mais je la refusé, craignant de l'importuner, et luy dit que j'auoi trouué compagnie. Le 30 de Juillet 1594, qui estoyt un Sabmedy, nous vinsmes disner a la Chapelle-Seguin, ou l'hotesse, papiste, bien que ce fut un Sabmedy, me demanda si je mangeroy bien d'un couple de poulets, ce qu'elle fist, non en consideration de ma maladie, car outre que au disner me fut servi de la chair tant a moi qu'a ceux de la compagnie, elle gardoyt du boudain, une oye toute rotie a des voituriers qu'elle attendoyt. De la, nous vinsmes coucher a Santon, un village qui est a costé et pres de Fontenay d'une lieue. Le 21 de Juillet, qui estoyt le dimanche, je vins coucher a Marans, en la maison du Sr. Franchard l'aisné, qui fut joyeux de me voir, et me fit bonne chere. Le lundy 1er d'Aoust, je vins coucher a la Rochelle (pour faire le voyage, le dit Franchard me presta une sienne caualle), ou je reuins bien lassé du chemin, et si ma fiebure ne m'auoyt point laissé. En tout ce voyage, je recognois que Dieu eut ung soing bien particulier de moy, m'ayant preserué de plusieurs dangers, ayant mesme voulu que ceux de contraire Religion me portassent ayde et faiueur, comme quand le fils du capitaine la Marchider me conduysit jusques a Vitré, et qu'en compagnie de Mlle de Courselles, je vins a seureté jusques a Monboursier, estant conduits par deux de la garnison liguée de Chateaugontier ; de ce que je fus bien traité au dit lieu de Monboursier, et de la reconduyt par l'argentier jusques a Angers sans danger. Tant est la Proui-

dence admirable de celui qui fait chose que nous ne pouuons penser et esperer dont aussi je luy en rends de cœur humbles louanges et actions de graces. Le voyage, en allant, entrepris de Fontenay a Thouars auec les voituriers, et en reuenant de ce voyage fait d'Angers a Saumur, et de rechef de Thouars a Fontenay avec les dits voituriers, furent voyages imprudemment et inconsiderement entreprins ; car outre que le chemin de Fontenay par la Chapelle-Seguin jusques a Foy-la-basse, de tout temps est dangereux a cause des voleurs, le pais est fort couuert leur étant fauorable. A combien plus fort devoyt-on craindre ce chemin en un temps auquel les ligues avoyent toute la licence, veu mesmement qu'il n'y auoyt aucune trefue, y ayant aussi pareil danger depuis Angers jusques a Saumur, et neanmoins j'entreprins ces voyages seulement sur le rapport que tant les dits voituriers que mon hoste du faubourg d'Anger me firent que les ligues n'auoyent couru de longtemps. Dauantage interrogeant les dits voituriers, tant en allant qu'en reuevant, s'ils m'asseuroyent de danger au cas que nous rencontrassions les coureurs, me dirent librement que de ce seroyt comme il pourroyt. Neantmoins j'entreprins les voyages susdits. M. du Plessis m'ottroyant l'escorte dont j'ay parlé cy-dessus, auoyt bien mieux pouruu a ma seureté que moymesme. Mon deuoyr estoyt d'attendre a Angers que quelque commodité seure, ou de compagnie, ou de passe-port, ou bien en quelque autre façon, comme par eau ; et quand je partis de Thouars pour reuenir a Fontenay, de ne refuser la conduyte que m'offroyt M. de la Trimouille ; et quand je parti de Fontenay a Thouars, d'attendre quelque commodité seure, a la façon que presentement je viens de dire, veu encores que lorsque j'estoy a Fontenay pour passer plus outre, je n'auoy vocation particulière qui se rapportast à ma charge, ou necessité urgente qui me deust faire entreprendre mal a propos un chemin si dangereux. Encores au retour, j'auoy plus de vocation, car je faisoy besoin à l'église et à ma famille, et estoy désiré tant de l'un que de l'autre. Cautius postea en telles affaires.

Le 8 de Janvier 1595, Dieu retira a soy ma fille Elisabeth d'une façon non accoutumée. Il est bien vray qu'elle estoyt en langueur il y auoit quelques mois. Mais au soir, entre neuf et dix heures, on la leua pour ce qu'elle crioit un peu, et soudain elle expira. Je tiré ma courtuin, car j'estoy au lit, et luy vis rendre le dernier soupir. De ce propos, voyez ce qui en est escrit plus au long au commencement de la fin de ce liure. Dieu l'osta de ce miserable monde pour la recueillir en son repos. Ce fut un coup de fouet seuere a

a ceux qui n'avoyent encore experimenté ce que c'est d'une telle affliction. Cela n'ayda pas a me guérir de ma fiebure, laquelle commençoyt neantmoins a diminuer, car les acces n'estoyent si longs ni si violents, et les jambes commencerent à m'enfler sur le soir, l'appetit me reuenoyt un peu. J'en eu neantmoins des reliques et des pointes jusqu'enuiron le 15 mai suyuant, auquel temps j'allé au Bois, heritage appartenant a Mme Antoinette Foucher, ou je demeuroy quatre ou cinq jours; ma fiebure me laissa par quelques jours, sur la fin de Janvier, durant lesquels, estant le 29 de Januier 1595, ma femme conceut d'un fils. Puis en Feburier ma fiebure me reprint encores, laquelle ayant commencé à me saysir le 25 de Novembre 1593, comme cy-dessus a esté dit, a fait ce tour : c'est que chaque acces me prenoyt en retardant toujours un peu, jusques a ce que l'espace de 24 heures fust ainsi accompli, et la fiebre continuant elle fit tout le rebours, car a chaque acces elle aduançoit. Enfin le Seigneur m'en deliura a plein, et ne me resta d'une si longue maladie, qui tout en s'en allant paye mal son hoste, qu'une debilite assez grande ès doigts de la main qui toutesfois ne m'empeschoyt point d'escrire et de les remuer comme de coutume, mais non avec une telle force et vigueur. Au Seigneur tres bon soyt honneur et louange a jamais rendue de ce qu'il m'a ainsi traitté en sa douceur et benignité, sans me punir de mes pechés ainsi que je l'auoi justement merité.

Mais pour n'avoir point fait mon proufit comme il faut d'un tel chastiment, le Seigneur envoya a moy, a ma femme et a toute la famille une espreuve fort rude qui commença le 28e jour de Septembre, l'an 1595, par le moyen d'un esprit malin qui nous visita en telle sorte au logis ou nous estions, que fusmes contraints d'en sortir le 12e jour d'Octobre, l'an que dessus : voyez, touchant ce propos, ce que j'en ay escrit ailleurs en un discours a part qui est entre mes papiers. Et neantmoins le Seigneur, au milieu d'un tel chastiment, nous a fait sentir les tesmoignages grands de sa bonté, et nous chastiant d'une main il nous soulageoit de l'autre; car personne de la famille, ni moi, ni ma femme, n'auons esté offensez ni blessez, et particulièrement ma femme qui estoyt lors enceinte, empeschée de sortir, a esté gardée par l'œil diuin sans qu'au milieu de telles frayeurs qu'elle endura aucun encombre ni inconuenient luy soyt arriué, ni a l'enfant qu'elle portoit en son ventre; car le 12 Octobre 1595, estans venus loger chez Mme Le Goux, en la rue de St. Marseau, en la partie basse de la maison dont elle tenoit le haut, nous eusmes loysir d'arranger tout nostre mesnage, et le 29 d'Octobre 1595, ma femme accoucha

heureusement de mon fils Pierre, duquel propos voyez ce que j'en ay escrit au commencement de ce liure, de l'autre costé. Partant, je doi dire ce qui est au Ps. 103 : « Il est bien vray quand par notre inconstance nous l'offensons», et ce qui suyt ès quatre versets suyuans. Mon pere estant arriué a Saumur durant la trefue que nous eusmes en l'an 1596, ma femme l'alla voyr et partit de ce lieu le 20 de Juin du dit, en ayant auec elle Mme Fautrare et Renee Gorré, demeurante pour lors avec Mme Rotan, et pour conducteur son propre frere, Isaac Riuette, et auoyent aussi un homme de pied. Mon pere fut fort joyeux de sa venue. Peu de jours apres, ma mere arriua aussi au dit Saumur, qui fut fort ayse de la voir. Ma femme y vit aussi mon oncle de Cerisay qui y passa pour quelques siennes affaires. Elle demeura avec ces bonnes gens environ sept semaines, et ayant prins congé d'eux s'en reuint en bonne santé en cette ville a sa famille. Elle fut aussi fort contente de les auoir veus.

Comme mon pere eut resolu de s'en retourner a Vitré, suyuant la promesse qu'il en auoyt fait a Mme la comtesse de Laual (car en premiere instance il estoyt venu a Saumur, au Synode national, y estant deputé de la prouince de Bretagne), il m'escriuit qu'il desiroyt me voir deuant que de s'en retourner, veu son approche et la commodité de la trefue durant laquelle sans danger on voyageoit, et, pour cet effect, prioit en une lettre le Consistoire de cette eglise, de luy ottroyer son desir, le voyage tant a aller, qu'a reuenir. qu'au sejour, ne deuoyt estre que de huit jours au plus, ainsi que cela estoyt porté en la lettre, cause que savoyt que la celebration de la Sainte Cene fust proche. Toutesfois j'obtins congé sur l'esperance qu'on eut qu'a seur je serois reuenu a temps, joint qu'il y auoyt pour lors en cette ville un capitaine de la garnison de Vitré, fort ami de mon pere, Anglois de nation, lequel j'auoi aussi cogneu autrefois nommé le capitaine Philippe, qui estoyt venu achepter quelque cheual en cette ville, lequel, au mesme temps, s'en deuoyt retourner a Saumur. Mon pere m'auoyt enuoyé la lettre susmentionée par un laquais expres. Toutes ces considerations firent consentir d'autant plus volontiers le Consistoire a me laisser aller. Je parti donc sur la fin de septembre auec le dit capitaine, ayant chacun son laquais; il auoit le sien et moy celuy que mon pere m'auoit enuoyé. Je loué un cheual de l'hoste de la Fontaine, demeurant en la rue du Minage, pour huit jours. Il estoyt monté sur le cheual qu'il auoit achepté, et ramenoyt un petit mulet sur lequel il estoyt venu en cette ville, sur lequel montoyent les laquais quand ils vouloyent, car il ne portoit que nos manteaux. A Seri-

gné, mon cheual estant defferré, fut encloué par le marechal en lui attachant un fer de derriere. Nous arrivasmes a Marans sans y sejourner. Comme nous fusmes au gué et l'eusmes passé, enuiron une lieue mon cheual clochoyt. Nous arriuasmes a Fontenay. Le lendemain matin, mon cheual ne pouuoyt en façon quelconque se soutenir sur ce pied la, cause que je le fis visiter par un Me marechal, qui l'ayant defferé, il luy trouua le pied fort offensé, et me conseilla de ne le mener plus outre, ains de le renuoyer. Cependant, il le medicamenta sur l'heure. Je cherché partout et auec grande diligence au fauxbourg des loges ou nous estions logez, s'il y auoit moyen de trouuer un cheual ou par occasion ou par achapt. Je ne puis trouuer, j'en suis en peine. Le capitaine voyant mon ennuy, s'offre de me bailler son cheual, et que quant a luy, il monteroyt sur le dit mulet, sur lequel il auoyt fait le voyage de Saumur en ce lieu. J'estimé que c'estoyt la voye la plus expediente, mais je me contenté de monter sur le mulet, voulant qu'il demeurast sur son cheual achepté. Par ainsi, je donné charge a mon hoste le sieur Brissac de renuoyer le cheual a l'hoste de la Fontaine, ce qu'il fit. Ce me fut autant d'argent d'épargné. Nous arriuasmes a la Chastagneraye a midy ou il fallut disner, et le temps estant couuert, nous ne prinsmes aduis que le soleil declinoyt, tandis que nous nous arrestasmes a l'hostel tellement plus longtemps que de raison, d'ou nous partismes enuiron les trois heures et pensant ce jour la gagner Bressuyre, nous fusmes eloignez de nostre compte, car nous n'arriuasmes qu'a Moncoutant qu'il estoyt plus pres de dix heures de nuit, village esloigné de la Chastagneraye de deux a trois lieues. Nous ne pouuions auancer le pas a cause du mulet, qui, pour aucuns coups d'esperon, ne hastoyt le pas, ains seulement regimboyt ; joint que les chemins estoyent desia fort rompus. La nuit donc nous print a plus d'une lieue de Moncoutant, ce qui nous mit dans un grand peine, car le pais est couuert ; nous ne voyons aucun village, ni feu et ne sçauions les chemins, et faysoit fort obscur. Estans en cette peine, de bonne rencontre voicy arriuer trois paysans qui s'en retournoyent en leurs maisons, desquels nous priasmes l'un de nous vouloyr conduyre, resolus par la peur que nous luy eussions fait de le faire venir, si de son bon gré il ne fut venu, veu que nous le voulions honnestement salarier. Nous enjoignismes aux deux laquais de se tenir pres de luy, si tant est que a la faueur de la nuict, il nous eut fait quelque estrapade, afin de l'en empescher. Il accorda franchement a nous conduire, et toutefois, soyt par ignorance, soyt par malice, soyt pour auoir

trop beu, il nous fit fouruoyer de nostre chemin, ce qu'apperceuans a peu pres pour ce que les derniers a qui nous auions demandé le chemin lorsqu'il faysoit encores un peu jour, nous auoyent dit la distance du lieu et donné quelques renseignemens de ladite bourgade, nous nous faschions contre luy, ce qu'oyant un pere de famille habitant en une mayson pres dudit chemin où nous estions vint a nous, tança notre guyde de ce qu'estant du pais il nous escartoyt du chemin, et nous mena luy mesme jusqu'au bourg de Moncoutant. Cet homme que Dieu nous suscita ainsi a propos, estoyt de la religion reformée. Le jour suiuant nous vinsmes coucher a Thouars, et le jour d'apres allasmes disner à Montreuilbellé a la Croix Verte, au fauxbourg de deça, ou la fiebure me print, causée comme j'ay tousiours estimé de ce qu'estant lassé de l'alleure du mulet, souuent je mis pied à terre, et cheminé longtemps botté et esperonné a diuerses fois auec mon capitaine, qui n'auoyt que des ganaches, et partant marchoit bien plus a son ayse, et comme j'estoy en sueuer, je remonté a cheual, ainsi la sueur rentroit en mon corps. Nous vinsmes coucher a Saumur, chemin qui m'ennuya et dura extremement, car la teste me faysoit un mal incroyable, et estoys alteré plus que ne sçauroi exprimer de paroles. Je me contins neantmoins de boyre par les chemins. Aussitost que ma mere me vid (mon pere n'estoyt au logis), elle jugea que je me trouuoi mal, et de fait, le deuxiesme acces fit juger que j'auoys fiebure tierce; mais quelle? car l'acces estoyt de 20 et 22 heures, de maniere que le troisiesme fust tel et si violent, que j'entré en resuerie. Au quatriesme acces, je prins purgation, et le jour d'intermission, je fus saigné. Pour lors estoyt à Saumur, M. Pœna, mon ancien compagnon d'estude et bon ami, lorsqu'estions a Geneue en pension chez un mesme maistre et couchions au mesme lit, qui apporta toute diligence et artifice pour ma guerison. Il ordonna que je ne prenne aucun viure nourrissant comme œufs, bouillons, consumez, etc.; veut que je prenne quelques pruneaux et pommes cuites, boyre de la tisanne, et qu'estant en la chaleur de l'acces, je boyue un grand trait d'apozene refrigeratif, lequel il ordonneroyt chez l'apothecaire; d'autres medecines et breuuages ne voulut-il que je prinsse, excepté la prescription susmentionnée. Apres le sixiesme acces, usant d'un tel regime, un cours de ventre me print (signe bon de ma guerison), qui me mena 25 ou 30 fois aux garderobes. La fiebure, durant laquelle non seulement en l'acces, mais aussi hors l'acces, j'eu continuellement une soif desesperée, me laissa, mais il me resta alteration grande et grande debilité de mon corps.

Mon pere et ma mere voyans la declinayson de ma maladie, s'en allerent aussi joyeux de voir la guerison, qu'ils auoyent esté tristes et dolens de mon mal, veu mesmement qu'ils esperoyent deuant que de s'en aller, se recreer auec moi et me faire bonne chere; mais les hommes proposent et Dieu dispose, qui sçayt que l'aduersité nous est plus souuent expediente que la santé.

Je demeuré a Saumur tout le mois d'octobre et quelques jours du mois de nouembre de l'an 1596, estant logé auec M. de Le Renaudniotte, qui eut grand soin de moi tout le temps que je fus malade, dont je luy suis comme aussi a sa femme attenu, et mesmes ne voulurent prendre aucun argent de moy quand je parti d'auec eux. Aussitost que je me vis malade a Saumur, j'escriui a Messieurs du Consistoire de cette eglise qu'ils me supportassent, si, suyuant ma promesse, je ne pouuois estre de retour pour ayder a l'action de la Sainte Cene. Ils reçeurent de bonne part mon excuse. Je presché une fois a Saumur en ce temps la, peu de jours auant qu'en partir. Ce fut un jour de Coene, non a la premiere fois qu'ils la celebrent, mais a la seconde fois. Je passé le temps tout doucement auec mes amys, qui me firent cet honneur de me conuier souuent, entre autres M. du Plessis; mais j'estoy extremement desgouté, et par ainsi ne pouuoy manger, auxquels craignant d'estre en charge, auec le desir que j'auoy de retourner a l'Eglise et a ma famille, je prins resolution (contre l'aduis neantmoins de mon medecin) de m'en reuenir. J'oublioi à dire qu'un jour, ayant encore cette grande debilité en toutes les parties de mon corps, sentant mon cerueau fort vuide, pour ce que mes cheueux estoyent trop longs et m'ennuyoient, je les fis couper un matin qu'il faysoit assez beau, puis m'allé promener le long de la riuière. Mais je rencontré un vent de Norest qui chatouilla si viuement la nuque de mon col, que j'y senti une grande douleur plusieurs jours, pour laquelle addoucyr, je me frottoi au soyr d'onguent (comme j'estime) de grayne de laurier. Par la diligence et soing du sieur Cambon, ami de mon pere et de moi, je recouuré un cheual qui alloyt bien doucement, sur lequel je parti en compagnie d'un soldat de la garnison, qui vouloyt venir en son pays, d'autant qu'il estoyt de la Tremblade d'Aunys et vinsmes coucher a Thouars (la trefue duroyt encores); de Thouars, disner a Parthenay; de Parthenay, coucher a Merides; de Merides, disner a Nyort; de Nyort, coucher au Gué de la Nevoyre, et de ce Gué, disner en ville. Veu que partant de Saumur, je n'estoy encores bien fortifié ni remis, je vins a trop grandes journées, et de fait, aussitost que je descendoi de cheual, il me falloyt cou-

cher sur un lit tellement que je ne pouuoy sostenir. Je me suis senti de cette foiblesse, comme aussi du degoust, jusques au commencement d'apuril de l'an 1597, auquel temps le Seigneur m'a restitué pleine force et vigueur par sa grace, et partant, puis dire ce qui est Ps. 117. « Chastié m'a, je le confesse, chastié, m'a puni, battu, mais point n'a voulu sa hauteur que par mort fusse abattu », et ce qui est au Ps. 116, touchant l'article de graces. Tout le voyage cy dessus recité et ce qui m'est suruenu en icelui, m'apprend que quand on fait ferrer son cheual on doit estre present, et recommander surtout au marechal qu'il ne l'encloue point, et de fait, je n'y estoi pas quand on le ferroyt, combien que souuent des marechaux il y a qui les enclouent ou par ignorance ou par malice en la presence des maistres. Quiconque veut faire un voyage sur un mulet qui a accoustumé de porter charge, se doibt resoudre a n'aller pas jamais plustost que plairra au mulet, et se faire surtout donner garde de se mettre en la nuict, et s'il veut mettre pied à terre pour marcher, ne doibt se trauailler jusques a la sueur et par de la, pour puis apres remonter a cheual et boire, comme on dit, sa sueur. Quand on est fraischement releué de maladie, il ne faut entreprendre d'aller a cheual jusques a ce qu'on soyt bien fortifié, car je pouuoi demeurer trois sepmaines encores pour me reposer et me fortifier dedans Saumur. Il faut se rapporter au conseil du medecin et le croyre en ce qui concerne son art, quand le medecin est bien experimenté, et de fait, si j'eusse cru M. Poena, qui me conseilloyt d'attendre encores quelques jours deuant que de me mettre en chemin, je m'en feusse mieux trouué.

Le jour que je tombé malade par le chemin a Montreuilbellé en allant, au mesme jour aussi mon fils Pierre tomba malade d'une maladie qui alla toujours en croissant jusques au commencement du mois de januier de l'an 1597. Sa maladie fut extreme, car il deuint sec comme du bois, sa peau noire comme la cheminée, il estoyt trauaillé d'une hernie, auoyt une fiebure lente, les os luy perçoient la peau, de manière que tous les soirs il falloyt luy oindre l'espine du dos escorchée auec de la mœlle de bœuf destrempée en eau rose. Le jour de Noël, 25 de decembre 1596, il fut veu avec tous les signes de mort. Nonobstant l'estat auquel il estoyt, il vouloyt tousiours sortir dehors pour aller pourmener en la rue, encores qu'il ventast, pleust, gelast et neigeast, et estoyt si alteré, que ne voulant prendre bouillie ni aucun aliment, il tarissoyt deux nourrisses qu'il tettoyt. Mais alors qu'il estoyt abandonné de medecins et apothecaires, et que tous, non seulement moi et ma femme, mais aussi tous ceux qui le

voyoient, desesperoyent de sa santé et de sa vie, le Seigneur, selon sa grande misericorde, a eu pitié de luy, et comme nous eusmes passé le mois de decembre, il luy a rendu petit a petit sa santé telle que ceux qui a present le voyent, estiment que c'est comme un songe, et moy je considere un grand miracle que Dieu a fait de l'auoir retiré du sepulcre. Dieu luy face la grace d'estre homme de bien, et de luy rendre grace toute sa vie d'un tel benefice.

Or, d'autant qu'au logis de Madame Le Goux j'estoy fort incomodé pour mon estude, eslongné de ma chambre du trauers d'une court et basti contre terre, lequel par consequent estoyt fort contraire a ma santé, et que par son humidité mes liures s'y pourrissoyent, je prins resolution d'aller loger ailleurs, joint que j'aperceuoy que je faysoy ennui à mon hoste et hostesse, qui desiroyent estre logez plus au large, et par ainsi, apres estre sorti en bonne amitié d'auec mon hostesse a laquelle je payois cinquante escus par an, je suis venu demeurer en la rue du Fourbnier, autrement nommée rue de Bazoges, en une maison neufue appartenant aux heritiers de defunte Madame Baldad, auxquels je payé de la location, tandis qu'y demeureray, au prix de deux cents liures par an, ou je suis venu coucher le 17 de mai 1597.

Le 4 de juin 1597, le feu s'est prins en mes papiers un matin. Je cacheté une lettre auec cyre d'Espagne, et pour la haste que j'auoy de porter ma lettre, ne fis que tourner le lumignon dans le doigt du chandelier, cuydant qu'il seroyt incontinent estouffé, mais contraire aduint, car apres que j'eus fermé mon etude, faut dire qu'il tomba du doigt du chandelier en bas sur ma table, d'autant que reuenant de ville, je trouué nombre de papiers en feu, et qui ja auoyt roussi deux obligations de consequence, tellement que je suruins fort a propos pour les conseruer de l'embrasement.

Le jour 11e de nouembre 1597, ma femme est heureusement accouchée de ma fille Françoise; mais de ce propos, voyez ce que j'en ay escrit plus amplement au commencement de ce liure de l'autre costé.

Depuis que je suys en cette ville exerçant la charge du Saint Ministere, j'ay exposé en public le liure des Actes des Apostres; les lamentations du prophete Jeremie; les propheties d'Amos; celles d'Abdias; les neufs derniers psaumes que M. de Nort, à cause de la mort qui le print n'auoyt pu acheuer, et les vingt trois chapitres premiers des reuelations du prophete Jeremie, et suis au second chap. de l'Epistre aux Hebrieux. Le 22 de Juin 1597, j'alloy a Rochefort deputé du Colloque d'Aunix, pour imposer les mains a Me Isaye

Cheualier, afin qu'il exerçast son ministere en la dite Eglise. Jci voyez page 123.

Le 6 de Januier 1599, j'ay presenté au baptesme le fils de Monsieur Henri, lors lieutenant criminel auec la femme de Monsieur Guiton, sieur de Lommeau, et fut nommé Jacques. Il fut baptisé par M. Boysseul.

Le 22 du dit mois et an, j'ay presenté la fille de Ciré au baptesme, elle fut nommée Elizabeth; elle eut pour marrayne sa tante, nommée Elizabeth Ciré, et fut nommée Elizabeth.

Le 27 de Januier 1599, j'establi en mon etude un exercice de dispute en theologie entre les proposants, qui pour lors estoyent en cette eglise, desquels j'estoy le moderateur. Le dit exercice ne dura que quelque mois, a cause que les dits proposants s'en allerent.

Le dernier jour de Januier 1599, j'ai presenté le fils de Jehan de la Fontayne, et l'ay nommé Jacques. Il eut pour marraine Marie Berger, femme du sieur Gauuain.

Le 9 de Mars 1599, Françoise Merlin fut portée au Colombier pour estre delaitée. Madame Picassary nous y presta pour cet effet une chambre.

Le 16 de Mars 1599, M. de Cherpont vinst en cette ville emmener subtilement un sien nepueu qui estoyt chez M. Jehan Quasmir, et l'ayant fait venir au pais, le vendit argent comptant au Sieur de Biragues, grand catholique romain, qui estoyt cousin de l'enfant, filz de ministre, et est de present l'enfant instruyt en la profession romaine.

Le 3 de Mai 1599, je suis allé au Synode prouincial qui tenoyt a Pons.

Le 9 j'y fis le presche, et comme j'acheuoi le gurgulion se relascha, mais il se remit de soy-mesme estant a disner chez Monsieur Rouspeau, ainsi que je mangeoi d'un potage espicé. Je fut chargé du Synode de parler contre les danses, car il y auoyt pour lors une grande desbauche de danses audit lieu.

Le 18 Mai 1599, je fus seigné au bras gauche et a mon grand regret, car le sang estoyt vermeil et non aucunement corrompu; mais c'estoyt l'aduis de mon medecin qui me le persuadoyt a cause que nous estions au mois de may.

Le 7 de Juin 1599, nous auions esté conuiez au pont de la pierre par M. Bam. En reuenant au soir, ma femme tomba du haut en bas du cheual, sur lequel elle estoyt montée, et ne se blessa nullement, bien qu'elle fust enceinte. Ce qui suyt en cette page doibt estre inseré en la page 119, car je n'ay rien marqué pour l'an 1598, et qui auoyt esté fait par oubliance.

Le 6 d'Apuril 1598, je suis allé au Synode prouincial à St.-Jehan.

Le 16 d'Aoust 1598, je suis allé en Rhé presenter l'enfant, le filz de M. Fautrart, lequel j'ay nommé Josué. Il eut pour marraine Madame des Motats.

Le 25 dudit mois, la femme du Sieur du Puitz, ministre, vint en cette ville a la succession des biens de sa sœur morte.

Le 7 de Septembre 1598, la vefue de feu Isaye Berny me vint trouuer arriuant d'Angleterre.

Le 14, ma fille Françoyse tomba malade de la petite verole.

Le 16 de Septembre 1598, j'allay presenter la petite fille de M. Lenfrunyer au baptesme ; je la nommé Judith, du nom de sa marrayne Madame de Rochefort.

Le 18 de Nouembre 1598, j'ay commencé à user de lunettes.

Ce qui suyt est pour l'an 1599.

La nuict du 22 d'Aoust 1599 venant au 23, il me print un grand mal de gorge auec la fiebure.

Le 23, j'eu la fiebure toute la journée, et le mesme jour, enuiron les 5 heures du soyr, je sué copieusement.

Le 24, je prins purgation, qui fit de mon corps notable euacuation. La nuict du 25, j'appelé M. de la Barre pour voir mon mal de gorge qui continuoyt. Il trouua une grosse tumeur *in faucibus*, et une autre non si grosse qui estoyt escorchée. Il m'appliqua dessus oxycrat et vinaigre squillitié. Je continué en gargiruzant tout le 26. La nuit du 26 venant au 27, j'enuoyé querir ledit Sieur de la Barre, qui, auec sa lancette armée de papier jusques a la pointe inclusiuement, perça la tumeur. Le 27 la tumeur reuient. Le 28 au matin, je fus saigné par l'aduis de M. de Bezies, et deux heures apres, je sentis l'eminence de cette tumeur s'estre en allée, tellement qu'au soyr par la grace de Dieu, je fus guery, et alors je prins un lauage astringent.

Et ce moys d'Aoust ma fille Françoise fust morte pour parler humainement, si elle n'eust print de la graine aux vers, laquelle on lui donna bien que ce fust en pleine lune par l'aduis de M. Hamelot qui la voyoit en mauuais estat, et conjectura que c'estoyt a cause des vers et bien a propos, car la graine estant prinse, elle en jetta grande quantité, et pour moy j'ay cette croyance que la longue demeurance que les vers firent en son corps luy ont esté finalement la cause de sa mort, ayants causé l'indisposition de l'estomac par les veneneuses vapeurs que cette graine envoyoit en ce lieu la, car, apres qu'elle fut ouuerte, on trouua la poche

de l'estomac toute gatée, et dans le corps (illisible), dans les intestins, seulement un ver, deux jours deuant que de mourir en ayant rendu un par la bouche, lequel je pensoi a bon augure, mais le medecin me dit le contraire, d'autant que le ver fuyoyt la mort prochaine. Catherine la nourrisse, qui auoit nourri mon filz Pierre, auoyt pour lors en gouuernement ladite Françoise, a laquelle elle faysoit manger son soul de fruit, tant cerises, guignes, etc. Auparauant la maladie, asçauoir le 18 d'Aoust 1599, se relascha le Gurgulio, qui fut remis incontinent en sa place par un peu d'espice forte, que M. de la Barre mit dessus auec la spatule.

Le 13 d'Octobre 1599. M. de la Chappeliere partit de mon logis pour aller en Flandres.

Le 20 d'Octobre 1599, ma femme est accouchée entre midi et une heure de Jacques.

Le 22 du mesme mois, j'ay disné chez Madame du Plomb auec M. le comte d'Hanault, beau-frere de M. le marechal de Bouillon.

Le 25 d'Octobre fut porté mon filz Jacques a Laubertien, pour y estre nourry.

Le 2 Nouembre 1599, j'allé voyr mon filz Jacques a Laubertien, et fus me pourmener au voysinage auec M. Cholet, escholier, pour visiter quelques amis. Nous beusmes lors des vins noueaux excellens en pointe et en douceur, car les vendanges auoyent été faites en Aulnis dès le mois de Septembre, et les vins vieux estoyent failli aux champs; mais le 9 dudit mois estant le retour, je tombai malade d'une dyssenterie hepathique, qui me dura jusqu'au 20, de laquelle je fus extremement malade; mais je n'eu point de fiebure continue. Tous les soyrs, neantmoins, il y auoyt de l'emotion de fiebure. Je fus fort sougneusement secouru en cette maladie la par M. de Bezies. Ce que je trouué qui me fit grand bien, ce fut de boyre d'un gros vin rouge et rude que je recouuré chez M. Brandy, et de le boyre plus que tiede approchant de bouillant. Item d'auoir de la brique pillée et fricassée auec vinaigre, mise en sachet et appliquée au fondement, car j'auoi un (illisible) tel, que je pensoy que le ventre et le fondement me deust partir auec des douleurs incroyables. J'usoy aussi de coings, dont y auoyt quantité cette année la estans cuitz en la braize.

Le 2e jour, je prins potion de rhubarbe.

Le 3e jour, je prins un bolus de conserve de (illisible).

Le 4e jour de la dite maladie, des portions cordiales desquelles je senti un grand allegement, car apres la seconde je commoncé a tant soyt peu a dormir. La dite maladie me laissa de reste une grande douleur en long de l'estomach.

J'estime que cela venoyt des grands efforts continués. Je la fis passer par le conseil de M. Le Faucheux, en prenant devant les repas douze ou quinze grains de poivre fendus en deux avec un peu de potage. Usant de poivre, je trouué qu'allant aux garderobbes je jettoi par bas des morceaux de sang, quoyque soyt les papiers le marquoyent ainsi. Loué soyt Dieu qui me remit en santé pour encores annoncer sa volonté en son eglise.

Le 26 de Décembre jusques au 27, mon fils Jaques restant à Laubertien fut fort malade.

Le 23 de Janvier 1600, j'ay imposé les mains à M. Colomiez, au presche du soir.

Le 12 de Février 1600, mon fils Pierre commença d'aller à l'escolle chez maitresse Daniel qui enseignoit à de petits enfans a lire; elle avoyt douze sols par mois.

Le 2 de May 1600, j'ay presenté une fille de Bion, notaire royal, au baptesme. Sa marraine a esté la femme de M. Hamelot. Je l'ay nommée Susanne.

Le 7 de May 1600, j'ai presenté une fille de M. Le Boiteux au baptesme. Sa marraine a esté Elisabeth Petit, femme à present d'Harande, aduocat. Elle fut nommée Elisabeth.

Le 23 de Juin 1600, j'ay posé une pierre fondamentale ès fondemens du temple du Chasteau. Elle est justement sous la porte du Sud.

Le 3 de Juillet 1600, j'ay, par la grace de Dieu, acheué l'exposition des revelations du prophète Jeremie.

Le 11 de Juillet 1600 passa ici un gentilhomme lorrain nommé M. Gautier; il estoyt au service de M. le Duc de Lorrayne, mais ayant la cognoissance de la religion reformée, il quitta le païs pour la Religion. Pour tesmoignage de l'amitié qu'il contracta avec moi, il me fit present d'un chapeau et d'une pierre de cural.

Le 6 d'Aoust 1600, je suis parti d'ici pour aller à St.-Hermyne, Lusson, Mareuil, visiter les pasteurs desdits lieux, qui sont de mes amis.

Le jour 11 du dit mois et an je fus de retour.

Le 15 d'Aoust 1600, j'eu quatre acces fort vehemens de fiebure tierce. Elle me vint pour m'estre bagné en ce mois la apres mon retour de Lusson. Je fis le susdit voyage auec M. Cheualier, ministre du st. Evangile à Soubize.

Le 5 de Septembre 1600, le fils de M. de Leighthon, gouverneur de Guernesey, souppa avec moi.

Le 25 de Septembre 1600, M. Daniel arriva de Leyden en mon logis.

Le 2 de Nouembre 1600, ma femme accoucha de mon fils Jehan.

Le 5 de Nouembre 1600, je commençai l'exposition de la 1re Epitre aux Thessal., pour puis apres exposer la 2e aussi.

Le 14 de Nouembre 1600, j'ay enuoyé d'ici un canari a ma mere, lequel elle reçut sans charge.

Le 2 de janvier 1601, j'ay commencé a porter une soutane.

Le 15 de Janvier 1601, je fis peindre en un tableau Pierre et François Merlin se tenant par les mains, lequel j'enuoyai a ma mere, a Vitré. Il me cousta sept liures dix sols, sans compter la nourriture du peintre.

Le 20 de Janvier 1601, je fus apprendre les mathematiques chez un nommé Philippe Le Beau, qui les enseignoyt en sa maison. J'y alloi des le matin à cinq heures.

Le 16 de mars 1601, le matin, je me trouvai fort indisposé en la gorge. Je ne laissé pourtant de prescher. Le mal continua apres disner auec fiebure. Le Samedy suyvant le mal se renforça. Des que le mal me print, je fis abstinence du boire et du manger. Ce mesme jour apres disner, environ les 4 heures, je prins un bolus de caffé avec du diaphorix qui me fit un bien singulier, car ayant esté plusieurs fois a la selle, il y eut reuulsion du mal de gorge et la fieubre fut ostée, Dieu mercy.

Le 3 d'Apvril 1601, par les cinq ou six jours suyuants, il me suruint des taches rouges aux jarrets, de quatre doigts de large au dessus et en dessous, et quelques unes aussi es cuisses dehors et dedans. Deuant que les dites taches apparussent, je sentoy une extreme douleur aux jarrets, ne les pouuant ployer ni estendre. M. de la Barre, me chirurgien, me dit que c'estoyt ébullition de sang; de depuis les dites taches se sont espandues par toutes les cuisses, les jambes et les pieds, qui me causerent une extreme demangeaison dedans les pieds, dessus et aux costés. A cause de ces taches rouges, je me fis saigner par l'aduis de M. de Besies; enfin le XIe d'Apvril 1601, quoyque j'eusse fait le presche, de ce que le dit sieur n'estima cause suffisante pour retarder la dite saignée, d'autant que periculum erat in mora. Après la saignée, qui fut assez copieuse, je me sentay soulagé en mon corps; les dites taches commencerent à disparoir, mais il me restoyt une grande douleur au-dessus du genoit droyt en le voulant leuer et plier. Après cette saignée me cessa une douleur grande que j'avoy au jarret droit, et finalement l'humeur descend après avoir quitté le genoil et le jarret, tant du droyt que de la gauche, sur les deux costés des deux cheuilles des deux pieds, qui me deuiendrent enflées sans toutesfois douleur qui m'empeschast de cheminer, et finalement la tumeur s'en est allée par insensible transpiration.

Le 6 de May 1601 espousa M. Colomies.

Le 21 de Juillet 1601 j'ay eu cognoissance du sr. Elye Ameray, duquel le defunct pere estoyt frere de la mere de feu M. Nicolas Riuette.

Le 3 de Septembre 1601, je suis allé au Synode prouincial de Saintonge, Aulnis et Angoulmois, assigné a Jarnac-Charente. Nous y avons demeuré jusques au 10 du mesme mois.

Le 9 de septembre 1601, la fiebvre quarte print a ma fille Françoyse.

Le 2 octobre 1601, ma femme accoucha heureusement de ma fille Marie.

Le 3e jour dudit mois et an, M. de la Chappeliere vint demeurer en mon loyer.

Le 5 d'Octobre 1601, mon fils Pierre commença a porter haut de chausses et pourpoint.

Le jour 11 du dit mois et an, je suis parti pour aller a l'assemblée politique assignée soubs l'authorité du Roy, a Ste. Foy.

Le 4 de novembre 1601, suis reuenu de l'assemblée de Ste. Foy.

Le XI de decembre 1601, un jour de mardi, a trois heures apres midy, la mere de ma femme rendit l'esprit a Dieu. Elle mourut d'une fiebure continue avec pleuresie.

Le 12, a meme heure, elle fut portée en terre.

Le 19 du mesme mois et an, apres disner, je suis parti pour aller voir Mme du Bois Gemeteau, en sa maison pres St. Zaurent, pour la consoler, et j'y suis arriué a six heures du soir, allant un bon train de cheual. Je passé le port d'Yues a jour couché et qu'il faisoyt desja obscur.

Le Samedy 22e jour du dit mois et an, j'en partis pour m'en reuenir de cette ville, et comme j'estoi au chemin qui est sabloneux entre le pont de la pierre et le coing du plassy d'Angoulins, lequel est le plus proche au dit pont de la pierre, environ deux heures apres midi, le fer de l'estrier sur lequel estoit appuyé mon pied droyt sort de la courroye de cuir qui le tenoit, sans que le fer façon quelconque rompu, ni la courroye rompue, ni aussi la boucle de ladite courroye rompue, et me demeura l'estrier dedans le pied. Je descend donc de cheual, cuydant ou que le fer ou que la courroye seroyent rompues, ou la bouclette defaite. Isaac Gemeteau, qui estoyt aussi auec moi, pensoyt le semblable, mais cela n'estoyt point, dont lui et moi fusmes tout étonnés, ne sachant comme le fer estoyt sorti de la courroye. Le garçon qui estoyt aussi auec nous present desfait la bouclette de la courroye et remet l'estrié, apres que nous eusmes re-

gardé bien particulierement si a quelque endroyt la courroye seroyt point rompue, et trouvasmes que non, estant d'un cuyr quasi tout neuf; et ebahi je remonté donc à cheual et viens descendre en mon logis, ou de rechef je regardé si aucune des choses susdites estoyt point rompue, et je trouué que non.

Le 5 de Janvier 1602, mourut Benjamin Chalmot.

Le 23 de janvier 1602, M. Pierre Peyraud vint en mon logis pour estre precepteur de mon fils Pierre.

Le 24 du dit jour et mois et an, mon fils Pierre commença d'aller au college.

Le 4 de Mars 1602, fut ma fille Françoise saignée, et le jour XI dudit mois elle rendit esprit a Dieu, environ les onze heures du matin. Le 12, elle fut inhumée au cimetiere du chasteau. Elle eut l'espace de trois a quatre mois telle deprauation en son estomac, qu'elle voulut manger du charbon jusqu'au moment qu'elle expiroyt.

Le 14 de Mai 1602, je me suis allé promener a pied a la Sauzaye, ayant par ledit chemin fait pause aux Brandes, ou estoyt mon fils Jehan. J'ay demeuré a la Sauzaye jusques au 16 apres souper.

Le 16 de May 1602, j'ai presenté l'enfant du sr. Arnaut Léonard, nommé Etienne, au saint baptesme. Ma commere a esté la femme de M. Beraudy.

Le 1er de juin 1602, je suis venu demeurer au logis qui appartient a Mlle Cabry.

Le 15 de Juillet, je suis parti de ce lieu pour aller visiter mon pere et ma mere et autres personnes et amis que j'ay, tant en Bretagne qu'au païs du Mayne.

Le 20 de Juillet 1602, je suis arriué a Rennes. Le 21 du dit mois et an je fis un presche au lieu establi pour l'exercice. Le 22 du dit mois et an je suis arriué a Vitré. Le 27 du dit mois et an j'en suis parti pour aller a Cerisay, ou il y auoyt plus de 21 ans que je n'auoi esté. Le 29 dudit mois et an, d'assez bon matin, je suis arriué a Cerisay, ou je fus cordialement receu par mon oncle et toute sa famille. Le 30 de Juillet 1602, je suis venu coucher a Alançon, et fus receu et logé en la maison de M. de la Croix, l'un des lieutenants du grand Preuost de Normandie, lequel la Croix a espousé Mlle de Migneuille. Le 5 d'Aoust 1602, je partis d'Alençon ou je fus festiué en divers lieux tout le temps que j'y fus. Tandis que j'y fus, je presché le 1er et le 4 d'Aoust 1602. Le 6 d'Aoust 1602, j'allé voyr M. de Mimbré auec M. (illisible) de Cerisay et ma cousine. Le 7 d'Aoust 1602, je prins, estant a Cerisay, une douzaine de pillules. Le jour 11e d'Aoust 1602, je suis allé voyr mon cousin M. de Bonuouloyr, ou j'ay demeuré le

12 et le 13. Le 14 d'Aoust 1602, je suis parti de Bonvouloyr et suis venu disner a Coutene et soupé a Cerisay ou je demeuré le 15, 16, 17 et 18; et le 18, qui estoyt un dimanche, j'ay fait le presche a Cerisay. Le 19 d'Aoust 1602, partant de Cerisay, je suis venu coucher a Rouxfrançois, chez Mme de Mimbré, ou estoyent deux de ses filles qui sont encores a marier. Le 20, je suis venu a Liuron et coucher a Laual, ou au soir j'allé faire la reverence a Mme la marechale de Fervacques. Le 21 d'Aoust, j'arrivé a Vitré. La je trouué des lettres qui me redemandoyent fort instamment de la part de cette eglise, a cause de la grande maladie de M. de la Chapelliere. Je demeuré a Vitré jusques au 27 exclusivement. Je presché le 22 et le 25 par deux fois jour de dimanche. Le 27 d'Aoust 1602, apres avoir prins congé de mon pere et de ma mere et receu leur benediction, je parti sous la conduite de Dieu et vint coucher le 27 a Cerchaud, en la maison de M. Montmartin. Le 28 d'Aoust 1602, je suis venu coucher a Laual ou estoyt encores la dite Marechale. Le 29 d'Aoust, je vins coucher a Chasteaugontier; et pour ce qu'il y avoit un nombre incroyable de paisants du plat païs, a cause de la feste de St. Medard, j'allé me loger chez M. de Villar, enfant d'Alençon, procureur du Roy audit lieu. Le 30 d'Aoust 1602, je suis venu disner et coucher chez mon cousin du Chastagner. Le 31 dudit mois et an, j'allé voyr mon cousin de la Respeir qui estoyt pour lors demeurant au bois de Loumeau, mais il n'estoyt pour lors en son logis. Allant le mesme jour apres au dit, prins congé de ma cousine et de ma tante la Respeir. Je vins le mesme jour coucher a Anger. J'oubliai a dire que lorsque je parti de Vitré le susdit jour d'Aoust 1602, dix ou douze honorables habitants de la ville me vinrent conduyre plus d'une lieue a cheual, et le reste du voyage jusques a Anger et encores quelques lieues par dela j'estoy en compagnie de M. du Jaunay, capitaine et gouuerneur du chasteau de Vitré, excepté quand je fus au Chastagner et au bois de Loumeau, car il alla m'attendre deuant a Angers auec un sien cousin qui estoyt en la compagnie où il auoyt affaire. Le chemin d'Angers de cette ville fut tel d'autant que M. du Jaunay et moi desirions de voyr M. du Plessis, lequel on nous auoyt dit estre a Vesins en Anjou. Le 2 de Septembre 1602, je fis le presche a Lorges, a une lieue d'Angers, et allasmes coucher, M. du Jaunay et moi, a Gonnord en bas Anjou, ou estans nous entendismes que M. du Plessis estoyt parti il y auoit quelques jours de Vesins, et estoyt au Parc ou Mme de Rohan l'auoyt justement requis d'aller en attendant que la peste resteroyt a Saumur, et mesmement au chasteau ouelle auoyt

saisi quelques soldats de la garnison. Ce qu'oyant M. du Jaunay le lendemain, il reprend son chemin vers la Bretagne, et moi pour ce que j'auoy affaire a Thouars, en me detournant un peu du droyt chemin, je vins passer a Thouars le 2 de Septembre 1602. Le 3 de Septembre 1602, de Thouars je vins disner a Bressuyre et coucher a la Chastagneraye. Le 4 de Septembre 1602, je vins disner a Fontenay et coucher a Marans. Le 5 de Septembre 1602, j'arriué a la Rochelle, enuiron les deux a trois heures apres midy, et fu mouillé ce qui se peut dire par un grand abbat d'eau qui me prit entre Pierreboneau et ceste ville ou j'arriué sain et sauf par la bonté de Dieu, apres ce mien voyage auquel estant seul a cheual j'eus toujours un jeune homme de Poitou, nommé Marcelin, qui alloyt a pied des mieux qu'on sçauroyt estimer, et lequel portoit aussi pour sa defense une epée. J'ai remarqué sur ce voyage la que si j'en entreprendroi encores un semblable, et surtout en eté, je voudroi auoir au lieu d'un homme de pied un homme de cheual qui porteroyt une valise et mon manteau; le premier pour auoyr mon habit et chemise a rechanger; le second pour estre soulagé durant les grandes chaleurs; que si durant cet esté la auquel j'entreprins le voyage il eut fait chaud comme de coustume, je n'eusse pu subsister; mais durant mon voyage, il ne se passa gueres jour qu'il ne pleust.

Le 17 de Nouembre 1602, mon fils Pierre a commencé de respondre au catéchisme.

Le 25 de Nouembre 1602, Jehan Riuette partit de ceste ville pour Lisbonne.

Le jour 11e de Mars 1603, arriua ici de Lisbonne Jehan Riuette.

Le 8 d'Apuril 1803, ma femme est partie de ce lieu auec Mme de Boisandros pour aller en Saintonge, et premierement allerent a Marennes ou le 9 dudit mois et an, elle voulut monter au haut du clocher de Marennes, et de lassitude et peine qu'elle eut tant a monter qu'a descendre, elle se basta. car elle estoyt enceinte quand elle partit de ce lieu. Aussitost qu'elle fut descendue ce long degré, un grand flux de sang luy print.

Le 18 du mesme mois et an, ma femme fut de retour ici.

Le 9 de May 1603, l'eglise de Saumur pria instamment notre Consistoire de prester un des pasteurs de ce lieu a la dite eglise de Saumur jusques a tant qu'elle eut recouuré un ministre, d'autant que le sien, M. de Macefer, pour lors a Paris, estant allé voyr la Gallerie du Louure, tomba du haut du plancher en bas, et enuiron un quart d'heure apres expira. On disputa fort au Consistoyre en premier lieu si on

deuoyt prester a la dite eglise quelque pasteur, et les aduis fort debattus. fut arresté qu'ouy pour l'espace seulement de six sepmaines. Cela fait, les pasteurs jetterent au sort pour sçavoir d'eux qui iroit. Le sort tomba sur M. Colomiez qui s'excusa auec larmes sur sa grande indisposition, ce que voyant et que nul ne disoyt mot, je m'aduancé de m'offrir pour faire ce voyage. Parquoy ayant trouué de compagnie M. de Malindun qui alloyt a Saumur, je pars soubs la conduitte d'iceluy, un lundi 12 de May 1603, et vay seulement coucher a l'heritage de Mlle des Mortiers. Le 16 de May 1603, j'arriué a Saumur de bonne heure, asçavoyr eutre denx et trois heures apres midi. Des le soir, j'allé faire la reuerence a M. du Plessis, le gouuerneur, lequel me reçut fort humainement et me dit que messieurs de la Rochelle l'auoyent grandement obligé. Le 7 de Juillet, je suis parti de Saumur pour aller voir mon pere en Bretagne, qui un peu auparauant m'auoyt ecrit qu'il desiroyt que j'allasse le voyr, et qu'il ne sçauoyt pas si jamais nous nous entreuerrions. Durant mon sejour a Saumur, il fit des chaleurs extresmement grandes, et je passé le temps fort bonnement et joyeusement avec plusieurs honnestes personnes, mais surtout avec M. le gouuerneur, M. du Plessis, que j'alloi voyr tous les jours et auec lequel je prenoi le repas du disner ou du soupper, de deux jours l'un, en la compagnie duquel j'apprins beaucoup de choses bonnes et utiles pour la societé humaine. Tandis que je fus la, il fiança sa fille derniere, nommee Mlle de Mornay, avec le fils aisné de M. de la Tabariere, appelé le Baron de la Caue (?). J'estoi logé a Saumur pour mon coucher, et ma chambre chez Mme Nyotte, et je prenoi mes repas chez le sieur de la Vilette, gendre du sieur Ram, lequel demeuroyt au deuant du logis.

Le 9 de Juillet 1603, je vins disner au chasteau de Vitré. Mon pere et ma mere furent fort ayses de me voyr. Ce reste de journee se passa a discourir de nouuelles. Sur le soyr, mon pere me demanda si je ne feroy pas le presche le lendemain, qui estoyt jeudi. Je respondi que je feroy ce qui luy plairoit, mais que je desiroi fort de l'ouyr prescher, pour ce qu'il y avoyt fort longtemps que je ne l'auoy ouï. Mon pere doncques ceda a mon desir, et nonobstant que cette nuit la venant au 10, il se fust trouué indisposé, mesme d'une grande dyssenterie, il ne laissa pourtant de se preparer. Au matin X de Juillet 1603, un peu deuant que fut le presche, il me dit qu'il s'estoyt fort trouué mal la nuit; je lui dis qu'a mon occasion ne s'efforçast point, et que je prescheroi sur quelque passage aisé; il me dit que puisqu'il estoyt preparé, il vouloyt prescher. Apres le

presche, il se trouua encores plus mal; il se met neanmoins a table pour manger un peu, mais il quitta bientost son disner et se va coucher sur un petit lit qui estoyt en la chambre. Tandis qu'il estoyt couché, M. Pallory, sieur de Richelieu, ne laissa pas de proposer a une heure. La proposition finie, il se deuestit pour se mettre au lict, et estoyent demeurées quelques femmes honorables, asçavoir Mme Mairiage, Balamel, Salauel, et Mme de la Forminière, qui ayderent a le mettre au lict, auxquelles, en riant, il disoyt qu'il se coucheroyt pour volontiers jamais ne se relever; et comme elles luy dirent qu'il ne falloyt pas penser a cela, il leur dit : ceux qui ont atteint mon aage en santé et maladie, doibuent a toutes heures penser au depart, et adjousta que Dieu luy auoyt fait la grace de viure aussi longtemps que le prophete Roy Dauid. La fiebure qui lui auoyt comencé au jour qu'il se coucha ne le delaissa plus avec une courte haleine et battement de poitrine. Il print clystere, puis medecine; il eut opinion que la medecine auoyt aggraue son mal, car elle le vida fort et le rendit extresmement debile. Du depuis, le mal alloyt tousjours en croissant et les forces diminuoient. Je fis le presche a Vitré le 13 de Juillet 1603. Tout durant la maladie de mon pere, soir et matin, je fis les prieres au cheuet de mon pere, et comme la maladie redoubloit, aussi furent les prieres redoublées et de nuit et de jour. Au 13 de Juillet 1603, voyant que le mal continuoyt, je lui demandé s'il auroyt pour agreable que je le consolasse (car jusqu'alors je n'auoi osé entrer en tels discours auec lui); il me respondit qu'il en seroyt fort joyeux et content; ce qu'aussi je fis depuis ce temps la jusques a la fin de sa vie. Tout durant sa maladie, il eut l'ouye fort bonne, car pour l'esgard de la veüe il y auoyt quelques années qu'il l'auoit perdue. En cette maladie renouuela un catarrhe que quelques années auparauant sa maladie luy estoyt tombé sur la langue, tellement qu'il ne put le long de sa maladie prononcer trois ou quatre lignes de suyte, et puis il demeuroyt court donnant assez a entendre qu'il desiroyt parler dauantage, mais il ne pouuoyt. Outre les consolations de viue voix, j'employé la lecture de diuers passages de l'Ecriture Sainte. Mesmement, 24 heures deuant que de mourir, je lui leu le Testament de Notre Seigneur, compris Jehan 14, 15, 16, 17, et le chap. 15 de la I^{e} aux Corinth. Il fut fort songneusement assisté et secouru tout le long de sa maladie. Plusieurs chefs de famille s'offrirent a le veiller, desques nous retinsmes quelques-uns qui alternativement lui firent ce bon office. Entre autres, M. de la Gauthraye, gentilhomme d'honneur. Il pre-

noyt les bouillons et autres viandes le plus souuent de ma main. Il dit souuent a ma mere qu'il louoyt Dieu et admiroyt sa Prouidence de ce que si heureusement il m'auoyt amené a lui comme par la main pour le consoler et le soulager si a propos; et veritablement non luy seul mais tous ses amis et moi en particulier nous admirions cette bonté et prouidence qui le retira a soy des miseres de ce monde. Le Dimanche 27 de Juillet 1603, comme il rendoyt l'esprit, suruint un message qu'auoyt enuoyé mon oncle de Cerisay, pour scauoir nouuelles de sa santé. Durant sa maladie, Mme la marechale de Fervacques enuoya un gentilhomme le visiter, comme aussi fit M. de Montmartin, item Mme de Parremeau. Durant sa maladie, lorsqu'il ne pouuoyt parler, escoutant toujours attentiuement ce que je lui disoi, il auoyt les yeux esleuez au ciel et les mains jointes, et je m'assujettissoi d'autant plus a parler a lui fort souuent et peu a chaque fois, qne la vehemence de la fiebure lui auoyt apporté quelque petit delire auquel jamais toutesfois il n'offensa de paroles; mais nous remarquions bien qu'elles n'auoyent pas la liaison telle qu'il falloyt. Comme il expiroyt, je faisoi la priere. Ma mere, fort attristée de ceste epreuue, estoyt neantmoins fort consolée par ma presence, comme aussi par lettres, et beaucoup d'honnestes damoyselles la consolerent.

La nuit du 13 de Juillet venant au lundy, il fit un fort temps; il y eut des esclairs et tonnerres.

Le lendemain jour de marché, qui estoyt un lundi, les papistes, qui hayssoyent mon pere a cause de sa religion et de sa profession, firent courir le bruit que le diable l'auoyt emporté auec la ruyne d'une partie du chateau, et que la chambriere le tirant par les pieds, le diable lui auoyt esgratigné le visage. Ce bruit fut si ferme et constant entre les papistes, que comme ceux de la Religion reformée leur disoyent que c'estoyent menteries, et que le malade estoyt gisant au lict, parlant et se mouuant; ils ne le vouloyent croyre, repliquant que c'estoyt une statue qu'on gardoyt en un lict, pour puis apres l'enterrer comme si c'eust eté un chretien, et demeurerent en cette resuerie preschée par les moynes des paroisses circonuoysines, jusques a tant que des papistes qui auoyent esté autrefois de la ligue vindrent eux mesmes jusqu'au nombre de 4 au chateau pour voyr mon pere dedans son lict, parlant et se remuant. Mesmes le marquis d'Espinay enuoya aussi un sien laquais pour cet effect jusques au chateau, tellement que si ce jour la mon pere fust decedé, jamais une telle opinion n'eust eté ostée de l'esprit des papistes. Mais ce fut le 27 dudit mois de Juillet

au veu et sçeu de tout le monde, dont puis apres les papistes furent fort honteux de leurs impostures. C'estoyt le dernier assaut que Satan vouloyt liurer a ce sainct personnage, qui, n'ayans eu de prinse sur sa vie, vouloyt auoir le dessus en sa mort, pour rendre vaine et infructueuse toute sa predication qui auoyt esté de 43 a 45 ans.

Le 28 de Juillet 1603, il fut porté au cimetiere par neuf de ceux de la Religion reformée de Vitré pour y estre inhumé. Les gentilshommes circonuoysins de Vitré furent conuiés a l'enterrement, lesquels s'y trouuerent, et quatre gentilshommes portoyent la (illisible) et des anciens portoyent le corps. Tous ceux de la Religion de la dite Eglise, depuis le plus grand jusques au plus petit, se trouuerent à l'enterrement auec infinis tesmoignages de regrets pour l'absence de leur pasteur, qui les auoyt seruis 28 à 30 ans.

Tous les papistes, sans y penser, luy firent honneur, car toutes les rues estoyent bordées d'hommes et de femmes, et les fenestres des maisons garnies d'assistants et de regardans. Nul de l'enterrement ne dit un mot, qu'un paisant des champs qui rit et s'auisa de dire, passant pres des fossez de la ville, qu'il falloyt illec jeter le corps. Mais il fut promptement payé par un sergeant, homme aagé, qui commença auec un baston ou houssine de charger d'appoint sur lui, bien que ce ne fust que de son propre mouuement et non par charge d'aucun de la compagnie. Ainsi donc il fut mis en repos a l'esgard de son corps, jusques au jour de la resurrection bien heureuse.

Le mesme jour je monté a cheual pour aller voyr Madame la Marechale qui estoyt a Monfort en Bretagne. Je vins donc coucher a Rennes au fauxbourg St.-Michel, ou j'arriué fort tard, car j'estoi parti de Vitré a pres de 4 heures (ou arriua ma cousine du Tremblay le jour qu'il expira). J'auoy de bonheur pour guyde Monsieur du Jaunay, capitaine du Chasteau de Vitré, qui print la peine de faire ce voyage auec moi. Le 29 de Juillet 1603, nous arriuasmes a dix heures a Monfort, où Madame la Marechalle me fit un doux accueil auec plusieurs larmes et regrets. J'alloy la voyr premierement pour la remercier du soing qu'elle auoyt eu de mon pere durant sa maladie, l'informer de tout ce qui s'estoyt passé en sa maladie, luy demander permission d'emmener ma mere auec moi, la remercyer de tant de faueurs, courtoysies et biens que nous auions receu de cette maison la depuis longtemps, et finalement la supplier de paier a ma mere le reste de la pension et entretenement qu'elle deuoyt a mon pere, qui se montoyt bien a douze centz liures en arrerages. Ce mesme jour donc elle me fit conter par le Sene-

chal de Monfort, en la maison duquel elle estoyt logée, huit centz liures en petites reales de cinq solz qu'elle me fit prendre a cinq solz, quatre deniers, et pour les quatre centz liures restantes, comme elle est femme mesnagere, voyant qu'elle refusoyt de les payer, j'aymai mieux les quitter que de contester, et m'en aller auec ses bonnes graces que non pas auec sa disgrace. Je ne fusse si tost monté a cheual, n'estoyt que de jour a autre nouuelles venoyent a Vitré, que ma dite Dame s'en alloyt en Normandie, ou s'il m'eust fallu aller auec les frais, peut estre aussi n'eussé je rien obtenu pour ce que la memoyre de la perte n'eust été si presente. Je dinay donc et souppé ce 29e jour a sa table, et tout ce jour la jusques au soyr fort tard se passa en plusieurs discours, surtout elle regrettoyt fort a ce qu'elle disoyt que je n'estoi aupres de Monsieur le Comte son filz, et s'il n'y auroyt point moyen de me retirer de cette ville. Je respondis que non et que j'auoi une vocation bien authentique de cette Eglise, laquelle ne m'auoyt sujet de mecontenter, mais que Dieu m'auoyt donné plusieurs filz, et que si quelqu'un d'eux se pouuoyt rendre capable de luy faire ce bon seruice, et a Monsieur le Comte en la charge du St.-Ministere, si Dieu lui en faisoyt la grace, j'en serai fort content. Elle me dit adieu auec beaucoup de tesmoignages d'affection qu'elle me portoyt.

Le trentiesme donques de Juillet 1603, nous vinsmes disner a Rennes et coucher a Vitré auec notre argent. Je fis la depense comme de celle dudit Sieur du Jaunay. Depuis ce jour la jusqu'au 10 de Septembre 1603, je demeuré a Vitré, durant lequel temps Monsieur du Preau, pasteur en ladite Eglise, alla voyr auec sa femme M. son pere malade a Caen, et moy cependant je fis les charges ordinaires de l'Eglise, et continué le texte auquel mon pere estoyt demeuré, asçauoir au prophete Aggée, lequel, durant ce temps la, j'ay quasi tout exposé. Durant ce mesme temps, je visité les papiers pour rompre et brusler les inutiles et garder les utiles, ce qui ne se fait pas en peu de temps, surtout quand il y en a en nombre. Durant ce temps la aussi, ma mere attendoyt que que quelques-uns qui luy debuoyent quelques deniers les luy payassent, ce qu'aussi quelques uns d'entr'eux firent. Finalement la resolution ayant esté prinse d'emmener ma mere en mes quártiers, nous enuoyasmes querir le carosse de Monsieur de la Moussaye, qui de sa bonne volonté nous le presta. Il n'estoyt attelé que de trois cheuaux, encores celui de deuant ne valoyt gueres. Apres donc auoir fait tous nos adieux, le 10 de Septembre 1603, soubs la garde et conduyte de notre Dieu, nous nous acheminasmes vers la Ro-

chelle. Ce ne fut pas sans plusieurs regrets et doleances de toute l'Eglise ; mesmement les papistes, qui auec la famille de mon pere auoyent esté accoustumé de gagner quelque argent, comme couturier, cordonnier, boulanger, boucher et autres regrettoyent le depart de ma mere. Sur quoy je m'aduise de dire que nous auons sceu de bonne part que les papistes moderés ont estés marris du deces de mon pere, disans qu'il seruoyt de beaucoup pour maintenir tous les habitans de Vitré en bonne paix et union les uns auec les autres, adjoutans qu'il estoyt fort homme de bien, n'ayans jamais fait tort a aucun, comme aussi les papistes ayant quelque debat auec ceux de nostre Religion, ont souuent prins mon pere pour juge de leur different.

De Vitré, 10 de Septembre 1603, enuiron midy, nous partismes et vinsmes coucher a la Guerche et fismes 5 lieues. Le XI de Septembre 1603, nous vinsmes disner a Chateaubriand et fismes 5 lieues, et coucher a Joué et se content 5 lieues. Jusques audit lieu de Joué où nous arriuasmes fort tard, nous conduysirent de Vitré a cheual Mess. Rondel, Gaulayrin, le jeune ; la Mousclette ; le jenne Maisonneufue ; le jeune Faussillonaye et le jeune Gressien, et jusques a la Lande d'Espinette, qui est a deux lieux de Vitré, nous accompagnerent de cheual Messieurs des Landes, frere du Senechal de Vitré, Laudabran, Mauries et l'Esuydin, et jusques a la Rochelle, nous accompagnerent Messieurs de la Gautraye et du Jaunay, suyuant la charge que leur auoyt esté donnée du gouuerneur, lequel aussi fit les depenses de ces deux gentilshommes, tant a l'aller qu'au retourner. A Joué nous offrismes de l'argent a ces Messieurs, qui de si bonne volonté et joyeusement nous auoyent accompagné ; mais ils le refuserent tous constamment, et s'offroyent encores de venir jusques a Nantes. En la compagnie de Mess. de la Gautraye et du Jaunay, estoyt Laurent du Mont, duquel nous fismes les despenses, d'autant qu'il nous seruoyt comme de maistre d'hostel.

Le 12 de Septembre 1603, de Joué nous vinsmes a Nanthes. et fismes trois ou quatre lieues et arriuasmes a Nanthes, enuiron une heure apres midy. Pour raffraischir les cheuaux et le carosse nous passasmes le reste de la journée a Nanthes et estions logez aux Trois Roys, et pour ce que c'estoyt un vendredy. nous firent manger notre saoul de poisson. Le 13 de Septembre 1603, assez haute heure, nous partismes de Nanthes et vinsmes collationner a Aigrefeuille, et fismes trois lieues, et vinsmes a Mortagne, et fismes deux lieues. Le 14 de Septembre 1603, nous vinsmes disner a St.-Furgent. et fismes trois lieues, et vinsmes coucher a Chautonnay, et

se comptent trois ou quatre lieues. Au soir, estant a Chautonnay, il print un grand mal de ventre au meilleur des cheuaux du carosse, ce qui nous mit en esmoy ; mais le mal lui passa a force de lui frotter le ventre avec un baston de (illisible) et de le faire pourmener tout doucement. Voyant que le carrosse alloyt fort pesamment, les cheuaux estans lassez, je prins un cheual de loage jusques au Poiré, qui me cousta cette journée la 40 solz, a cause que c'estoyt le fort des vendanges. Parquoy le 15 de Septembre 1605, nous partismes de Chautonnay, ou M. du Portal nous fit beaucoup de courtoysie, nous ayant mesmes voulu loger en sa mayson, mais pour le grand nombre que nous estions, nous refusasmes sa courtoysie. Nous vinsmes collationner a Ciré, et se comptent trois lieues. J'oublioi a dire que mon filz Pierre estoyt lors a Chautonnay auec son maistre, lequel nous rencontrasmes approchant de Chautonnay auec un autre petit garçon. Je le prins donc dedans le carosse, et fut ma mere fort rejouie de l'auoir entre ses bras. De Ciré, nous vinsmes coucher au Gué et y arriuasmes assez tard, car nous demeurasmes longtemps a passer le Gué du Poyré, surtout a cause qu'il n'y auoyt point la de grands bacs pour y mettre le carosse. Nous eusmes pareille peine a passer le Gué de Marans, sur lequel nous nous mismes d'assez bon matin, et arriuasmes justement a heure de disner a Marans. Ce fut le 16 de Septembre 1605 et apres disner, vinsmes coucher tout à l'ayse a la Rochelle, ou nous arriuasmes enuiron les six heures du soyr. Entrant en cette ville, une gante de l'une des roues de derriere se rompit, mais nous estions, Dieu mercy, arriuez en bonne santé et prosperité par sa faueur. Je trouué ma femme au lict, malade de la fieure. Je logé ma mere au petit logis qui est au Sieur du Coudray, au jardin de derriere. Nous vinsmes ainsi a petites journées, tant pour soulager ma mere qui se porta bien tout le long du chemin, et qui estoyt toujours la premiere levée et preste pour monter en carosse, auquel estoyt ma mere, moi, la fille de chambre, le petit, ma niece et le petit Laudabran, comme aussi pour soulager les cheuaux qui estoyent foibles. Du depuis, ma mere a eu de la peine au commencement a s'accoustumer a l'air de ce païs marin, mais finalement, elle a fait son accord auec lui.

J'ay oublié de dire que le 6 de Septembre 1605, la nuit venant au 7, il fut veu plusieurs signe au ciel. Le carosse demeura jusques au 20 de Septembre 1605 en cette ville, et apres auoir esté bien raccommodé et les cheuaux raffraichis et le cocher contenté auec son valet, et que argent leur eust esté donné pour faire la depense du retour, ils parti-

rent le 20 dudit mois et an pour s'en retourner, et dans le carosse partit M. de la Chappeliere auec M. de la Tronguardiere, qui estoyt a cheual. J'oublioi a dire que M. de la Tronguardiere nous accompagna a ses frais et despens depuis Vitré jusques en cette ville de la Rochelle, et ne voulut jamais prendre argent de sa depense. Il est bien vray qu'il desiroyt de voyr cette ville et prendre langue auec quelques marchands pour le trafic d'Espagne et d'ailleurs.

Le 17 d'Octobre 1603, mourut un de nos bons amis Monsieur du Plantin.

Le 15 de Decembre 1603, j'ay mis en apprentissage mon seruiteur Jeremie auec un libraire.

Le 22 de Decembre, est revenu de son voyage Mons. de la Chappeliere.

Le 26 de Decembre 1603, mourut de peste Stepaut, bordier de Mons. Chalmot. en sa maison de Thayré.

Le 27 de Decembre 1603, mon filz Pierre a commencé a apprendre l'escriture.

Le 28 de May 1604, il m'est prins au matin une douleur grande entre les orteuilz et le col du pied droyt, qui m'a duré huit jours. Je fus contraint de cheminer comme boiteux l'espace de trois jours, mais Dieu mercy, cette douleur n'a resté. J'en ay imputé la cause a froidure pour m'estre descouuert de nuit.

Le jour XI de Juillet 1604, je suis allé coucher a la Roche chez M. l'Enfermie.

Le 12 de Juillet 1604, nous arriuasmes de bon matin a Soubize, et allasmes auec M. Cheualier, ministre dudit lieu, disner a St.-Jehan d'Angle, chez M. Berger, pasteur dudit lieu. Puis allasmes soupper et coucher le mesme jour a Saujon chez M. Bonnet, le jeune, ministre dudit lieu.

Le 13 de Juillet 1604, nous allasmes desjeuner de bon matin a Royan, et allasmes apres desjeuner voyr la tour de Cordouan. Le mesme jour, nous reuinsmes coucher a Saujon.

Le 14 de Juillet 1604, nous vinsmes disner chez Mons. Thoulouze a St.-Just, ministre dudit lieu, et allasmes collationner a Marennes, chez M. Boysseul, et soupper a Moaize, et coucher a Soubize.

Le 15 de Juillet 1604, je fis le presche a Soubize et y passé le reste de la journée auec M. de la Chappeliere.

Le 16 de Juillet, nous vinsmes disner a la Roche chez Mons. de l'Enfermie, et vindrent de compagnie Mess. Chevalier, la Brousse et Argier, le jeune. Apres disner, nous vinsmes M. de la Chappeliere et moi coucher en ville. A nostre retour, nous entendons que le mal de peste s'estoyt renforcé en cette ville. Partant, je prins resolution d'en-

uoyer Pierre et Jaques Merlin auec M. Peyraut a Chautonnay en Poitou, lesquels, pour cet effect, partirent d'ici Lundy 19 de Juillet 1604, et les accompagné jusques a Mouillepied, et apres les auoir recommandez a la grace de Dieu, je m'en revin, ayant disné et souppé a Caudé, coucher en ville.

Le 21 de Juillet 1604, la chambriere Marie tomba malade de fieure, se plaignant d'auoir mal en l'aisne. Le 22 au matin je lui fis prendre de la poudre de graine de lierre auec un peu de vin, ce qui la fit entrer en une extreme sueur. Le mesme jour apres disner, elle print ung clystere. Le 25 de Juillet 1604, au matin, elle print medecine. Le 26 de Juillet 1604, elle fut saignée par M. de la Barre.

Le 25 de Juillet 1604, j'ay enuoyé Jehan et Marie Merlin a St.-Rogatien a la borderie de Mons. de Boisandros, ou il nous a accomodé d'une chambre. Le 27 de Juillet 1604, la chambriere Marie voulut s'en aller a Mauzé, dont nous ne l'empeschasmes pas, tant pour ce qu'elle se plaignoyt encore de son mal d'ayne, qu'aussi pour ce que M. de la Barre nous auoyt asseuré que quand le mal apparoistroyt, il n'y auroyt plus de danger a cause de la saignée, et que le changement de l'air lui feroit grand bien, ou nous auons sceu qu'elle se portoyt fort bien, quelques bruitz qu'on eust fait courir au contraire. Apres qu'elle s'en fut allée, nous prinsmes en sa place une femme veuue nommée Perrette auec un sien filz nommé Elie. Ma femme lui promit 40 solz par mois. Ma femme lui defendit expressement, quand elle entra ceans de non aller a la fontayne querir de l'eau, d'autant qu'une de nos voysines auoyt offert une sienne chambriere; cependant, il aduint que le 3 d'Aoust 1604, ma femme estant au presche au matin, Perrette alla querir de l'eau au pillorit et parla auec deux personnes qui auoyent des croix blanches, de maniere qu'elle s'en reuint au logis frappée de contagion, ou elle demeura jusques enuiron les cinq heures au soir sans coucher en notre logis. Lorsqu'elle sortit, j'estoy a souper chez Taupier l'Empereur a l'Espine, et ce qui induysit Perrette au mesme temps que dessus est dit de sortir de mon logis, c'est qu'elle entendit qu'elle seroyt menée à Mireuil, ou le lendemain 4 d'Aoust 1604, estant sortie de son logis auquel elle coucha, elle alla d'autant que les porteurs n'estoyent pas pour lors en ville. Le mesme jour, enuiron les onze heures matin, Mess. les commissaires de la maison de ville ordonnez pour la (illisible) de la contagion, apres s'estre enquis comme le tout s'estoyt passé, firent marquer d'une etoile blanche ma porte de mon appartement, pour monstrer bon exemple. Le mesme jour plusieurs de mes amis me vindrent visiter et les jours consequutifs, et m'offrirent leur

logis pour changer d'air, a sçauoir pour prendre leurs logis, Messieurs Chalmot, ancien; Gurmeteau, aduocat; Macgnain, diacre; Jostain, diacre; l'Angelier, le cousin du Rivault; Mons. Bonhomme; Mons. de Malyverny et Mad. des Mortiers; Mad. Halard; Mad. de Boisandraut, le logis de laquelle j'ay accepté pour mes petits enfants a St.-Rogatien. Item de la mesme offre entra Mons. Plausson au nom de la belle mere, Mad. Chastellier. Item, Mad. de la Serrie; Mons. Marchand, notre voysin; Mons. le Boyteux. Et me sont venus voyr des antiens, Messieurs Chalmot, Jostain, Selignettes, Vielle, Plausson, Tourmeau, Hamelot, et quant aux ministres, de leur grace tous les jours ils m'ont visité, de quoy ils m'ont infiniment obligez a eux, asçauoir Messieurs du Mont, de Loumeau et Colomiez. A ces personnes aussi remarquables me sont venus voyr apres la susdite affliction, et durant la fiebure tierce qui me print le 4 d'Aoust 1604 et m'a duré jusqu'au 14 dudit mois, Mess. de la Chabossiere, de Miramb, Mommeneau, et aussi tous les susmentionnez. Et pour toucher quelque chose de ladite fieure, j'auoi la fieure de 24 heures une fois, mais j'auoi un acces beaucoup moins mauuais que l'acces qui estoyt le suyuant, auquel j'auoi une rigueur extreme de froid et puis une chaleur non pareille auec des douleurs, et dans la teste et dans les reins. Mons. de Bezieres, medecin, de sa grace m'a visité fort songneusement durant ma maladie, et n'a esté d'aduis pour mon traitement et soulagement, je prinsse aucune chose que des bouillons; et aduenant le 14 d'Aoust 1604, il m'a fait prendre un bolus de caffé auquel entra du diaphorum et de la rhubarbe auec sené, lequel je prins au matin et en tres grande operation de mon corps; aussi je fus fort trenché et eus foiblesse de cœur allant a diuerses fois sur la chaise, et ainsi par la bonté de Dieu qui a benit ce medicament, la fieure me laissa ce mesme jour la, auquel elle debvoyt estre plus rigoureuse. Mais en recompense, elle m'a laissé un grand desgout et foiblesse. J'ay esté aussi songneusement visité du sieur l'Angelin. — Mes enfans, Jehan, Marie et Judith, ayants demeuré enuiron six sepmaines a St. Rogatien en la maison du sieur de Boisandros qui les auoyt accomodez d'une chambre haute, reuindrent en cette ville le jour XI de septembre 1604, tant pour ce que la peste estoyt vehemente a St. Rogatien, qu'aussi que mes enfans estoyent malades de fieures tierces et doubles tierces, et que je ne pouuoi comodement les faire secourir, et pour ce, aussi que j'apprehendoi que ledit sieur de Boisandros estoyt ennuyé de les auoir en sa maison, ce que je cogneu par plusieurs traitz, comme entre autres de ce qui les osta de la chambre

haute et les mis en une chambre basse a la terre, de laquelle il n'y auoyt aucune ouuerture que celle de la porte.

Le 14 de Septembre 1604, ma mere estant fort incommodée au lieu de sa demeure changea de logis par mon aduis, et s'alla remuer en un autre que je lui ai loué en la place du chateau, appartenant a une veuue nommée Marie Geay.

Le 15 de Septembre 1604, ma femme est tombée malade d'une fieure tierce, et eut ce jour là une grande douleur de jambes et de cuisses, et Marie Merlin tomba malade d'une fieure tierce le 13 de Septembre 1604.

Le 15 de Feburier 1605, ma fille Marie est tombée du haut de la muraille du petit jardin en bas sur la pierre la teste la premiere, et de telle cheute n'a esté que fort legerement blessée. Dieu l'ayant preseruée miraculeusement de se rompre bras ou jambe ou mesme de se tuer, dont louanges lui en soyent rendues a jamais.

Le 1 de Mars 1605, m'a prins un mal de gorge, pour lequel guerir M. de la Barre m'a ordonné certains medicaments, desquels ayant usé, j'ay esté gueri, graces a Dieu, le 5, jour suyuant.

1617.

Le Samedy 15 Juillet, j'ay passé contract de mariage auec D[lle] Marie Sauy. Le Dimanche 30 Juillet, j'ay reçu la benediction nuptiale a St.-Yon, M. de la Chapelliere faisant presche.

1618.

Le Samedi 3 Nouembre, ma fille Judith fut fiancée par contract auec le sieur Etienne Gachot. Ils reçurent la benediction nuptiale au catechisme par M. Blanc, pasteur, le 7 Decembre.

Le 9 Decembre, j'ay eu une attaque de goutte, dont j'ay esté au lit 3 semaines.

1619.

Le Mardi 15 Januier, noble Michet Brunet, sieur de Passy, fut promis en mariage auec ma sœur Marie Chamot. Le 17, ils ont eté fiancés, le mesme jour j'ay colloqué en seruice Jean Merlin chez M. Reuaut, ancien de l'Eglise.

Le 24 May, Madame de L'ancre, mere de ma femme, est venue demeurer dans ma maison.

Le XI Juin, Jean Merlin est allé chez son maistre M. Gaultron.

Le X Octobre est parti d'auec moy Pierre Sanceau, pour aller etudier en droit a l'uniuersité de Poitiers.

Le 2 de Decembre, mon fils est arriué ici de Paris.

Le XI Decembre, mon fils ainé de Chepdeuille est parti d'auec moy et est allé coucher a Villeneuue.

Elisabeth Merlin.

Jeudy 8 de Juillet 1593, le mal d'enfantement print a ma femme a neuf heures du soir, ainsi que nous nous promenions au jardin de l'hospital. La, elle perdit ses eaux, et durant le chemin qu'elle fit pour venir jusques au logis. Les douleurs se renforcerent enuiron onze heures de la nuict, et luy durerent de force en force jusques a six heures et demye du matin, vendredy suiuant qui estoit le 9. auquel temps de six heures et demye, elle accoucha heureusement d'une fille, laquelle fut baptisée mercredy suiuant, qui estoit le 14 du mesme mois, estant presentée par M. Guyneau et ma belle-mere, et fut nommée Elisabeth. Le sabmedy suivant, qui estoit le 17, ma femme fut saisye d'une fiebure vehemente nommée quotidienne continue, qui lui dura huict jours, dont par la grace de Dieu elle a eté guerie. Lundy suiuant, qui estoit le 19, ma fille fut mise hors la maison en nourrice. Le 8 de Januier 1595, ma fille Elisabeth est allée a Dieu. Elle fut mise en terre le 9, jour suiuant, estant portée par M. Bernard. Elle fut ouuerte, et fut trouué que sa mort pour les causes secondaires prouenait de la mauuaise nourriture qu'elle auoit eu de ses deux nourrisses mal constituées.

Pierre Merlin

Dimanche 29 d'octobre 1595, ma femme est accouchée d'un filz, asçauoir a trois heures et un quart apres midy. Les douleurs lui commencerent a sept heures du matin. Le 5 de Nouembre 1595, mon filz a esté baptisé en l'Eglise reformée de la Rochelle par Mons. du Mont, presenté par Mons. Brumeau, parrain, et pour marraine Ester Genteau et nommé Pierre.

Françoise Merlin.

Mardy XI de Nouembre 1597, ma femme est accouchée d'une fille entre dix et onze heures du matin, pres des onze heures. Le mal luy print la nuict enuiron trois heures apres minuict audit jour XI 1597. Elle fut baptisée le Dimanche seiziesme de Nouembre 1597, par M. Pierre Girard, ministre de la parole de Dieu au presche du soir. Elle fut presentée au baptesme par M. Jehan Chalmot, sieur de St.-Roche, president en l'election, et par honorable femme Marie Coignard. femme espouse de Mons. Le Goux. Elle a été nommée Elisabeth.

Jacques Merlin.

Mercredy XX jour d'Octobre 1599, approchant d'une heure apres midy, ma femme est accouchée d'un filz. Le mal d'enfantement l'auoyt saisie des le 18 jour dudit mois, de maniere qu'elle fut fort malade en cet accouchement, et fut baptisé le vendredi suiuant, qui fut le 22, par Monsieur de Beauuoir, ministre du St.-Euangile a St.-Martin de Rhé. Il fut presenté au baptesme par le sieur Pierre Guerin, sieur de Boisandros et par Madame de la Chabossiere. Il fut nommé Jacques.

Jehan Merlin.

Le 12 jour de Nouembre, un Jeudy, l'an 1600, ma femme est accouchée heureusement d'un filz entre les sept et huit heures du soir, a sept heures et demye et un petit plus. Il fut baptisé le Dimanche 5, jour de Nouembre en suyuant aux prieres, par Mons. Colomiez, et fut presenté au baptesme par M. Jehan Roger, receueur general des tailles, et par honorable femme Françoise Ponvert. Il fut nommé Jehan.

Marie Merlin.

Mardi 2, jour d'octobre 1601, ma femme est accouchée d'une fille, un petit apres une heure apres midy. Le trauail en l'accouchement fut rigoureus et long. Elle fut baptisée le vendredy consecutif, qui estoyt le 5, par Mons. Colomiez, et fut presentée au baptesme par mon beau frere Me Isaac Riuette, aduocat au siege, president de ceste ville, et par D^lle^ Marie de la Haize, femme espouse de M. Chastagnier, sieur de la Villandiere. Elle fut nommée Marie.

Judith Merlin.

Sabmedy 24 de Januier 1604, un quart d'heure deuant minuict, ma femme est accouchée heureusement au lict d'une fille. Le trauail de l'enfantement fut assez benin. Elle fut baptisée par M. de Lommeau le Mardy suiuant, qui estoyt le 27 du mesme mois, et fut nommée Judith. Son parrain a eté M. Louys Cercler, Sgr. de la Chappeliere, ministre du St.-Euangile en cette ville. Sa marrayne a eté D^lle^ Françoise de Mellay, ma mere.

SENTENCE DE SERVET.

« Le proces faict et formé par deuant noz tres redoubtés seigneurs scindiques, iuges des causes criminelles de ceste cité à la poursuitte et instance du seigneur lieutenant de ceste dicte cité, ès dictes causes instant

Contre

« Michel Seruet de Villeneufue au royaume dAragon en Hespagne,

« Lequel premierement est esté atteint dauoir, il y a enuiron vingt troys a vingt quatre ans faict imprimer ung liure à Agnon en Alemagne contre la saincte et indiuidue Trinité, contenant plusieurs et grans blaphemes contre icelle, grandement scandaleux ès Eglises desdictes Alemagnes : lequel liure il a spontanement confessé auoir faict imprimer, nonobstant les remontrances et corrections a lui faictes de ses fausses opinions par les scauants docteurs euangelistes desdictes Alemagnes.

« Item, et lequel liure est esté par les docteurs dicelles eglises dAlemagne, comme plein dheresie reprouué et ledict Seruet rendu fugitif desdictes Alemagnes a cause dudict liure.

« Item, et nonobstant cela ledict Seruet a perseveré en ses faulses erreurs, infectant dicelles plusieurs a son possible.

« Item, et non content de cela pour mieulx diuulguer et espancher son dict venin et heresie dempuys peu de temps en ça il a faict imprimer un aultre liure a cachettes dans Vienne en Daulphiné remply desdictes heresies, horribles et execrables blaphemes contre la saincte Trinité, contre le Filz de Dieu, contre le baptesme des petits enfans et aultres plusieurs saincts passages et fondemens de la religion chrestienne.

« Item a spontanement confessé quen iceluy liure, il appelle ceux qui croyent en la Trinité, trinitaires et atheistes.

« Item et quil appelle icelle Trinité ung diable et monstre a troys testes.

« Item et contre le vray fondement de la religion chrestienne et blaphemant detestablement contre le filz de Dieu, a dict Iesus Christ nestre filz de Dieu de toute eternité, ains tant seulement dempuys son incarnation.

« Item et contre ce que dit lescripture, Iesus Christ estre filz de Dauid selon la chair, il le nye malheureusement, di-

sant iceluy estre creé de la substance de Dieu le Pere, ayant receu troys elements diceluy, et un tant seulement de la Vierge; En quoy meschamment il pretend abolir la vraye et entiere humanité de nostre Seigneur Iesus Christ, la souueraine consolation du pouure genre humain.

« Item et que le baptesme des petits enfans nest que une inuention diabolique et sorcellerie.

« Item et plusieurs aultres pointz et articles, et execrables blaphemes, des quelz ledict liure est tout farcy, grandement scandaleux et contre lhonneur et majesté de Dieu, du Filz de Dieu et du Sainct esprit, quest ung cruel et horrible murtrissement, perdition et ruine de plusieurs pouures ames, estant par sa dessus dicte desloyable et detestable doctrine trahies. Chose epouuantable a reciter.

« Item et lequel Seruet remply de malice intitula iceluy son liure, ainsi dressé contre Dieu et sa saincte doctrine euangelique, *Christianismi restitutio*, quest a dire restitution du christianisme, et ce pour mieulx seduyre et tromper les pouures ignorans, et pour plus commodement infecter de son malheureux et meschant venin les lecteurs de son dict liure soubz lumbre de bonne doctrine.

« Item et oultre le dessus dict liure, assaillant par lettres mesmes nostre foy, et mettant peine icelle infecter de sa poison a voluntairement confessé et recogneu auoir escriptes lettres a ung des ministres de ceste cité, dans laquelle entre aultres plusieurs horribles et enormes blaphemes contre nostre saincte religion euangelique, il dit nostre euangile estre sans foy et sans Dieu, et que pour ung Dieu nous auons ung Cerbere a troys testes.

« Item et a dauantage voluntairement confessé que au dessus dict lieu de Vienne, a cause diceluy meschant et abominable liure et opinions, il fut faict prisonnier; lesquelles prisons perfidement il rompit et eschapa.

« Item et nest seulement dressé ledict Seruet en sa doctrine contre la vraye religion chrestienne, mais comme arrogant innouateur dheresies, contre le papistique et aultres, si que a Vienne mesmes il est esté bruslé en effigie, et de sesdictz liures cinq basles bruslées.

« Item, et nonobstant tout cela, estant icy ès prisons de ceste cité detenu na laissé de persister malicieusement en sesdictes meschantes et detestables erreurs, les tachant soustenir auec iniures et calomnies contre tous vrays chrestiens et fideles tenementiers de la pure immaculée religion chrestienne, les appelant trinitaires, atheistes et sorciers, nonobstant les remontrances a luy desia des longtemps en Alemagne, comment est dict, faictes, et au mespris des reprehen-

sions, emprisonnements et corrections a luy tant ailleurs que icy faictes. Comme plus amplement et au long est contenu en son proces.

« Et Nous sindiques, juges des causes criminelles de ceste cité, ayans veu le proces faict et formé par deuant Nous a linstance de nostre lieutenant èsdictes causes instant, contre Toy, Michel Seruet de Villeneufue au royaume dArragon en Espagne, par lequel et tes voluntaires confessions en noz mains faictes, et par plusieurs foys reïterees, et tez liures deuant nous produictz, nous conste et apart Toy Seruet auoir des longtemps mys en auant doctrine faulse et pleinement hereticale, et icelle mettant arrier toutes remonstrances et corrections, auoir dune malicieuse et peruerse obstination, perseuerement semée et diuulgée jusques a impression de liures publiques contre Dieu le Pere, le filz et le Saint Esprît, brefz contre les vrays fondemens de la religion chrestienne, et par cella taché de faire schisme et troble en leglise de Dieu, dont meintes ames ont pu estre ruinées et perdues ; chose horrible et espouuantable, scandaleuse et infectante, et nauoir heu honte ny horreur de te dresser toutallement contre la majesté diuine et sainte Trinité ; ains auoyr mys peyne et testre employé obstinement a infecter le monde de tez heresies et puante poyson hereticale, Cas et crime dheresie griefz et detestable, et meritant grieue punition corporelle. A cez causes et aultres justes a ce Nous mouuantes, desirans de purger leglise de Dieu de tel infectement et retrancher dycelle tel membre pourry ; ayans heu bonne participation de conseil auec noz citoiens et ayans inuoqué le nom de Dieu, pour faire droit jugement, seans pour tribunal au lieu de nos majeurs, ayans Dieu et ses saintes escriptures deuant noz yeux, disans au nom du Pere, du Filz et du Saint Esprit, par iceste nostre diffinitiue sentence laquelle donnons ycy par escript, Toy Michel Servet condamnons a debuoir estre lié et mené au lieu de Champel, et la debuoir estre a un pilotis attaché, et bruslé tout vifz auec ton liure tant escript de ta main, que imprimé, jusques, a ce que ton corps soit reduict en cendre ; et ainsin finiras tez jours pour donner exemple aux aultres qui tel cas vouldroient commettre.

« Et a Vous nostre lieutenant, commandons nostre presente sentence faictes mectre en execution. »

(Mémoires de la Société d'Histoire, tome III, pages 115 à 119.)

LETTRE

DES

CONSULS D'AMSTERDAM A THÉODORE DE BEZE TOUCHANT ARMINIUS

ET RÉPONSE.

Copie de la lettre écrite d'Amsterdam à M. de Bèze, touchant Arminius.

S. *D.* Pietate et doctrina eximia prædicto viro Theodoro Bezæ vesclio Ecclesiæ Genevensis fideli ministro amico nostro. Reverende vir, satis agnoscimus quantum intersit et Ecclesiæ et Reipublicæ foveri liberaliter et educari in bonarum literarum, et maximæ pietatis studiis juvenes in quibus elucent ingenii celeres illi motus, et qui ad excogitandum acuti et ad explicandum ornandumque sint uberes. Agnoscimus et hoc nos debere Deo, ut Ecclesiæ ipsius sinus nutricii. Qua in parte officio nostro mediocriter functi sumus, quantum per difficultates temporum licuit eo consilio jam integrum triennium, quamvis urbs nostra sumptibus, quos immanes bellum requirit, assidue exhauriatur, impensas tamen fecimus in Jacobum Arminium non exiguas : quibus ad vos profectus in studio Theologico progressus ad usum Ecclesiæ faceret uberiores. Sunt qui nobis acrimoniam ingenii ipsius et industriam valde prædicent : sed a te, observande vir, petimus ut judicium de moribus, ingenio et progressu ipsius tuum ad nos perscribere non graveris, pro ea qua peregrinas Ecclesias complecteris benevolentia. In primis ut hoc observes petimus, an cum illa (ut fit plerumque) disserendi de qua audimus subtilitate conjunctus sit ingenii aliquis fastus et pertinacia. Nam si is esset quem scientia inflaret, qui sibi nimium placeret, et pertinax esset in tuendis opinionibus quas semel concepit, mallemus illum etiam intra mediocritatem consistere : nec maturitatem assequi ingenium tam Ecclesiis (quod absit) periculosum. Cupimus enim (quod in nostra urbe a mercatura celebri, ideoque populosa necessarium est) concordiam et tranquillitatem inter ministros ad exemplum civibus nostris conservari : quod fieri non potest, cum quis admirator sui propter eximia dona supra reliquos collegas se effert. Confidimus itaque, Reverende vir, te libenter hæc ad nos perscribendo, et assidue ingenium ipsius an Dei timore regatur observando, Reipublicæ nostræ gratificaturum. Vale vir observande. Dominus

te Ecclesiæ suæ diu incolumem præstet. Quem in cœtibus vestris Ecclesiasticis ardenter cupimus invocari, ne Ecclesias harum regionum ut num passim fit in Brabantia et Flandria penitus dissipari sinat.

Amstelredamo, 19 Augusti anno Christi 1584 stilo novo.

Consules Reipub. Amstelredamensis.

Témoignage donné par la Compagnie des Pasteurs en faveur d'Arminius. 1585.

Redditæ sunt nobis jampridem literæ tuæ, charissime frater quibus tum ex vestri cœtus sententia, tum ex amplissimi magistratus voluntate petebas nostrum de Jacobi Arminii alumni vestri studiis judicium. Iis literis etsi paulo post respondimus, tamen quod ex fortassis in hac temporum asperitate ad vos nondum pervenerint, rursum respondere, ne quid ipsius Arminii studiis hinc accidat detrimenti. Ut paucis igitur omnia scitote ex quo Arminius ad nos Basilea rediit, ita probatam esse ipsius tum doctrinam, tum etiam vitam, ut optima quæque, si, quod facturum illum, Deo favente existimamus, eodem porro cursu perrexerit, de ipso speremus. Tribuit enim illi Deus inter cætera felix ingenium rebus tum perspiciendis, tum dijudicandis : cui si pietas, cujus se studiosum ostendit deinceps moderabitur, fieri non potest quin hæc vis ingenii, tum ætate ipsa, tum usu rerum confirmata uberrimus fructus perferat. Et hæc quidem de Arminio juvene certe vestrorum quantum existimare possumus benevolentia et liberalitate minime indigno. De rebus nostris, quieta nunc quidem adhuc sunt apud nos omnia singularis Dei optimi maximi beneficio, quod hostes etiam ipsi fateri et agnoscere coguntur. Sed, quum vestra omnia sicuti christiana charitas jubet pro nostris ducamus, acerbam certe vitam in hac media pace vivimus. Ad hæc accedit horrenda illa conjuratio in Galliis nuper patefacta nec Ecclesiis duntaxat novas longe maximas tempestates intentans : verum etiam, quod Dominus avertat, potentissimo regno excidium non obscure minitam cum totius Europæ gravi concussione conjunctum. Præterea quis vicinum nostrum Principem avitum in nos odium foventem et huic civitati perpetuo insidiantem, et nova nunc affinitate vehementer auctum deinceps quietum fore credat? Itaque tum præsentibus vestris calamitatibus vehementer afficimur, tum Gallici tumultus incerto exitu graviter angimur, tum privatim nobis imminentis tempestatis expectatione non parum premimur, sed in his malis tamen quod hæc omnia sciamus

ab unius servatoris illius nostris sapientia et ἐυδοκια pendere ἀπορουμεθα μεν ἀλλ᾽ ὀυκ ἐξαπορουμεθα. Imo quid prohibet quominus non modo non deficiamus animis, verum etiam in cruce Domini nostri gloriemur! Age igitur, mi frater, de hoc in primis laboremus ut fidi ad extremum inveniamur. Et filio ipso Dei reliquum navigationis nostræ cursum virtute sui spiritus gubernante per istos, quantumvis tumidos, fluctus, ejusdem bonitate et misericordia freti in portum usque provehamur, quod utinam dominus nobis omnibus, pro sua benignitate largiatur. Bene vale observande frater, et vicissim pro nobis precare. Dominus Jesus communes gemitus nostros tandem exaudiat, et tuis cæterorumque fratrum et collegarum tuorum laboribus benedicat. Genevæ, 3 veteris Junii 1583.

LISTE DES RÉFUGIÉS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

DONT LES FAMILLES EXISTENT DE NOS JOURS A GENÈVE.

Claude Cartier, citoyen de Genève, ayant laissé sa femme et ses enfants à Lyon. — Estienne Basin, d'Issurtile en Bourgogne, tondeur de draps. — Noël de Camp, Sr de la Bondrer. — Loys Bernard, d'Avignon, taffetatier de... — Noël Fornier, marchand d'huiles, ayant femme et enfants. — Guill. Durand, de Châtillon en Bourbonnois, gantier.

Pierre Perrier, de Lyon, espinglier. — Françoise Royer, d'Angiers, vefve, ayant demeuré ici 6 mois. — Pierre Humbert, de Troye en Champagne, cordonnier. — François Girbelle, imprimeur.

Pierre Michelet, charpentier. — Adrien Guychard, couturier, de Troye en Champagne. — Amy Dufresne, chappuis. — N. Joseph de Lascale, d'Agen en Agenois, gentilhomme. — J. Le Mayre, du pays de Mayne, gentilhomme de N. F. de Turin, Sr de Gernosse. — J. Dore, march., de Troyes. — Estienne Lasnier, march., de Lyon. — Symon Cotier, de Lyon, marchand joialier. — André Roux, mercier, de Grenoble. — Mathieu Isnard, praticien. — Humbert Royer, imprimeur, de Vitry. — Nicolas Guérin, blanchisseur, de Provins en Brye. — Nic. Compte, natif de Colomiers en Brye. — Lubin Gardy, cordonnier, de Paris. — Nicolas Bailli, sergent-général, de Bourgogne. — Pierre Morel, de Loan en Bourgogne. — Geofroy Gosse, de l'isle Adam, près Paris, maçon. — Loys Mermet, d'Avignon, sellier. — Hector Peney, de Vyenne. — Jean Joly, de Lyon, chapelier. — Antoine Ber-

nard, notaire, de Lyon. — Olivier Maréchal, de..... près Mâcon, teinturier. — N. Loys Gay, de la Coste St.-André, gentilhomme. — Pierre Colet, du dit lieu. — N. Giraud Berengier, S[r] de Morges en Dauphiné. — Pierre Chevrier, passementier, de Tours. — Claude Raymond, de..... en Savoye, maçon. — Pierre Martin, de Lyon, apothicaire. — George Mathieu, d'Auspurg. — Pierre Serve, de Millerye en Lionois, serrurier. — Antoine Le Roy, menuisier, de.... près Dijon. — P. Mathieu, de Dijon. — N. Jules Conte, de Ciene en Italie. — Jean Rosset, de Mâcon, apothicaire. — François Barbey, bourgeois, parti avec congé. — G. Bernard, imprimeur, de Bourg. — Benoist Chenevier, de St.-George, près Vyenne en Dauphiné, cousturier. — Léonard Roux, de Lyon. — Estienne Légier, de la Charité, notaire royal. — Symon Bertier, marchand, de Lyon. — Benoist Poncet, de d'Arnay en Mâconois, praticien. — J. Aubert, de Bourges, clerc. — Clément Buisson, de Lyon. — Jaques Tissot, de Besançon, mercier. — Adrian Noël. — André de Fontaine, veloutier, d'Avignon. — Aloni du Lin, écolier, de Lyon. — Nicolas La Rivière, laboureur, de Vienne en Dauphiné. — Marin Giraud, ministre, de Brinon. — François, fils de Spect. Germain Colladon, revenant de Basas en Gascogne. — Jaques Chouet, libraire, de Dijon. — J. Magnin, de Vendeuvre, près de Troyes en Champagne, bonnetier. — Estienne Poulin. — Guill. Roget, de l'Evêché de Noyons, couturier. — Jean de Chesne, escolier de Nantes en Bretagne. — Nicolas Populus. — George Verchère. — Loys Petit, de Roan. — Antoine Rosier, ministre, d'Arnay-le-Duc. — Antoine Bertrand, du Piémont. — J. Alussin, mercier, de St.-Lambert du Lapin en Anjou. — Giles Belon de Chateleraud en Poitou. — Estienne Targe, de Lyon. — Antoine Vinier, cordonnier, du marquisat de Salluces. — J. Magueron, du Poitou, marchand. — Arnaud Thomas, de Lyon, march. ferratier. — Benoit Bulet, de Lyon. — Laurent Flornoy, de Vassy, hab. à Lyon. — François Chonau, de Tholose, mercier. — Jean Morel, de Castres en Albigeois. — Adam Bailly, march., de Paris, hab. de Lyon. — Ant. De Combes, de Villefranche, tisserand. — Vital Vincent, d'Aix en Provence. — Jaques Panisset, de Chatillon en Michaille. — Symon Constantin, épinglier, de Lyon. — M. Symon Girard, de Bourges, avocat. — Thomas Maistre, pâtissier, de Besançon. — Gaspard Clerc, sellier, natif de Genève. — Victor d'Achard, S[r] de Ste-Colombe en Dauphiné. — M. Baptiste Pernichet, bailli de Folcognier en Provence. — Pierre de Sise, de Folcognier. — Aimé Bigot, vinaigrier, de Romorantin. — Gaspard Prevost, de Cambray, tisserand. — Jean Bétemps, de Morat. —

André Girard, mercier, du pays de Forest. — Nicolas de Portes, de Normandie, imprimeur. — Jean Bombernard, de St.-Laurent diocèse de Vienne. — Nicolas Mallet, de Londres. — Estienne Roguin, de St.-Léonard, cordonnier. — Jean Bonant, de Lyon. — Renaud Comte, de Lyon, épinglier. — Pierre Richard, crocheteur, de Lyon. — J. Jaquemet, de Vendome en Champagne, cardeur de laine. — J. Petit, de Gien sur Loyre, tanneur. — Jean Coret, de Dijon. — Martin Rousseau, de Crey, couturier. — J. Bontemps, boulanger, de Chatillon sur Seine. — Claude Perrin, de Lyon, march. — Estienne Le Conte, de Chartres, près Paris, veloutier. — Pierre Forger, veloutier, de Reims en Champagne. — Pierre Girard, de Coisia en Bresse, mercier. — Estienne Constant, de Montauban, escolier. — Laurent Langlois, fondeur, de Paris. — Jean-Antoine Gase, du Milanois. — Pierre Garnier, de Coigne, près Chatillon. — Symphorian Tellusson, de Lyon, march. — Jaques Bonet, fils de Pierre Bonet, dict de Provence, marchand. — Antoine de Lort, de Misoie au bourg, mercier. — Loys Serre, de la Grave en Dauphiné, gagne-denier. — Jean Gallot, de la Grave, mercier. — Estienne Mugnier, peletier. — Pierre, fils de Pierre Bisot, tanneur, de Gien. — Charles Galand, de Loraine, valet de chambre de la royne de Navarre. — Antoine Liena, de Lucques en Italie, marchand. — Jean Mercier, de Chaumont en Bassigny, drappier drappant. — J. de la Chaux, damasquinier, de Marsac. — Antoine de Lort, de Dauphiné — Jaques Rosset, du Lyonnais, maroquinier. — Siméon Perrin, march , de Lyon. — Claude Pillissier, de Balaison, demeurant ci-devant à Marseille. — N.-Charles Arbaletier, Sr de Beaufort. — N. J. de Guerry, Sr de la Robinière en Dauphiné. — Bartolomé Collomb, de Besançon, cordier. — J. Marin, de Besançon, sellier — Pierre Terond, de Salme en Languedoc, escolier. — Pons Buisson, de Luc en Provence, capit. — Antoine Fontaine, escolier, de Picardie. — Michel Tuyser, d'Orléans. — Dominique Brun, de Domaine près Grenoble, laboureur. — Jehan Osdune, de Suze en Piémont. — Claude Bérard, de Misoye du Dauphiné, mercier. — J. Vieux, de Misoye, mercier. — Jehan Second, d'Ast, poudrier. — Ant. Budé. — Guillaume Roux, marchand, de St.-Etienne en Dauphiné, ci-devant habitant. — Christophe Lenoir, d'Orléans, chandelier. — Pierre Jordan, de Trossier, près de Thonon. — J. Chappon, de Jon en Auvergne. — Estienne Royer, de Condrieu en Lyonnais. — Estienne Vautrin, d'Hay, boucher. — Estienne Cheirier, d'Hermance. — Symon Rousseau, de Senlis, advocat. — Maron Polard, de Vaulreas, Comté de Venisse,

habitant à Nyons en Dauphiné. — Libert de Fraisne, du pays de Liége, escolier. — Pierre Le Clerc, de Melun, près Paris, tailleur. — Pierre Penon, de Meaux en Brye, orfebvre. — Claude Terrier, de Chesne, rubantier. — Bernard Roch, de Montrichier, pouldrier. — J. Caillat, de Verdun sur Saone, tisserand. — Pierre de Guerry, fils de Sr de la Robinière. — Blaise Didier Gros, de la Grave en Dauphiné, mercier. — Claude Liotant, de la Grave en Dauphiné. — Marin Mermier, de la paroisse de Contamine. — Jaques Roux, ministre de la Parole de Dieu. — François Rousseau, potier d'étain. — Pierre Vernier, de Moiens en Bourbonnoys, coustelier. — Pierre Blanchon, de Marsac. — Jean de Perrot, d'Autun, harquebousier et serrurier. — Estienne Bon, de Marseillan en Languedoc, chaussetier. — Pierre Vuaillet, de la terre de Gex. — Estienne Bisot, de St.-Léonard en Nivernois. — Claude Leotaut, de la Grave en Dauphiné. — André Aulegner, de Monosque, perrolier. — Barthélemy Aguet, de Riez en Provence, chapelier. — George Durand, du Dauphiné, mercier. — Ant. Thomas, march., de Lyon. — Franç. Letort, de Tonnerre, ministre. — André Poncet, de la Coste St.-André, ministre de Valence. — Jean Peletier, de Tonguy en Brye. — Pierre Lombard, de Nismes, peletier. — Joseph Boyer, mercier, de Draguignan en Provence. — Claude Boyer, de Riez en Provence. — Jérôme Des Gouttes, marchand, de Lyon. — J. Joly, de Montpellier, marchand. — Guillaume Charles, d'Arnex, bailliage de Romainmotier, laboureur. — Valentin Petit, de Lyon, menuisier. — Jean Serrasin, de la Charité, escolier. — Antoine Rolin, de Besançon, borrelier. — Gonin Chevalier, de la paroisse de Sapey, bolengier. — Pierre Jaquet, corroyeur, de Châlons en Champagne. — Claude Clot, de la Grave en Dauphiné. — Claude Cochet, de Loex, près de Bonna, laboureur. — Valentin Faure, de Bourdeaux, h. à Valence. — Samson de Vinier, de Falaise en Normandie, mercier. — Pierre Reverchon, laboureur, de Gex. — George Pacquart, ministre de la Parole de Dieu, à la Rochefocaut. — Jean Colet, serviteur de Philippe de Castellos. — Estienne Favon, de Charlieu en Lyonnois. — Valentin Morin, habitant de Paris. — Samuel Caillat, natif de ceste Cité. — Pierre Petit, de Meaux. — François Candolles, de St.-Jullian. — Nicolas Combe, de Pertruys en Provence. — Guill. Lullier, ministre de l'église de Castelnau en Périgord. — Jaques Darier, d'Auvergne, cousturier. — Jean de Portes, de Clermont en Dauphiné, escolier. — Jaques de Ville, de Meaux, mercier. — Agnan Hay... d'Anjou, ministre. — Pierre Le Roy, drapier, de Meaux. — J. Bertet, drapier. — Guyon Vidam, de

T.... en Champagne, bolengier. — J.-Guillaume Pelletier, de Mâcon. — J. Petit, de Beauvois en Beauvoisis, peintre. — J. Girod, de Baugié en Bresse. — Aymé Joly, de Dijon, chaussetier. — Pierre Taillifer, d'Aigueblanche en Tarentaise. — Nicolas Jolivet, d'Orléans. — Pierre Pourcet, de Baugey en Bresse. — Jean Magnin. — Nicolas du Chastel, de Château Thierry, cordonnier. — Jaques Guillot, de Romans en Dauphiné. — Loys Alard, de Montelimar, chandelier. — Symon Massot, d'Issurtile, cardeur. — J. Motet, de Saux en Provence. — J. Chabod, de...., près Colonge la Cluse. — Pierre Raymond, de Poncin. – Georges Dentant, d'Anières. — Pierre Du Crest, de la paroisse de Felinge. — Claude Dufour, d'Avalon en Dauphiné. — P. Joubert, du Dauphiné. — J. Triboulet, de Baume La Roche. — Pierre Brun, de Domeine, cordonnier. — L. Bruno, de Grenoble. — J. Jaquemet, de Molisson en Bourbonnais, couturier. — Martin Du Nant, de Lestra, tissot. — Mathurin Couillon, de St.-Jean de Burnay, chapelier. — Maurice, fils d'Estienne Gaillard, mercier, de Paris. — G. Pouget, de Veygyez, chappuys. — J. Bérengier. — Hierosme de la Rive, de Vigon en Piémont. — Mathieu Donat, de...., près Metz, tourneur. — Ogur Henri, de Guysier en Bornes, bonnetier. — François Dorsier, de Bachelar, paroisse de Douvaine, charretier. — Jaques, fils de Jean Cusin, de Charly, chirurgien. — Jaques Vauchet, de Collonges sous Chaumont, chappuis. — Jaques Vauthier, de Confignon, chappuys. — J. Gautier, de Vandœuvres. — Jean, fils de feu Roland Marin, de St.-Paul Trois Châteaux en Dauphiné. — J. Fournier, du Carre, paroisse de Meynier. — L. Favre, de Grenoble, cordonnier. — Claude Roget, de Tours, ouvrier en draps de soie. — André Malbuysson, de Malbuysson. — Symon Benard, de Vitry le français. — J. Debry, de Pont St.-Marsan. — Abr. Bardin, de Neufchatel, menuisier. — Robert Le Roy, de Paris, tissotier en soye. — P. Ducrest, de Pers. — Claude Gardelle, de Lyon. — J. Gallopin, tondeur, de Paris. — F. Morin, serviteur de Mme de Bayonville. — Martin Lecomte. — J. Prevost, de Meaux en Brie, sargier. — Jaques, fils de feu Estienne Richard, de Lutri, clerc. — P. Vincent, tailleur d'habits. — Michel Musard, du Dauphiné, mercier. — Claude Fusier, d'Alemogne, cardeur de soye. — Claude Patry, de Siernes, sargier. — Ch. Cusin, d'Autun, horloger. — Martin Guillaume, de Montmirail en Brie, drapier. — N. Cosme de Candolles, Sr de Julian. — Nicolas Guillot, de près Besançon. — J. Vaucher. — Guill. Robert, de près Toulouse — Remy Violier, de Troyes en Champagne.

TÉMOIGNAGE DE CALVIN

EN FAVEUR DE SÉBASTIEN CHATILLON.

Testimonium Calvini et ministrorum Genevensium Sebastiano Castalioni dimino datum XVII. Febr. 1554.

Cum Sebastianus Castalio scholae nostrae hactenus profuisset, missionem petiit a Senatu ac impetravit. Ista enim lege susceperat hanc provinciam, ut sibi integrum foret eam relinquere, si post aliquod temporis spatium nimis sibi incommodam esse ac gravem expertus foret. Nunc, quoniam alio migrare habebat in animo, testimonium a nobis petiit anteactae vitae, quod illi non esse denegandum censuimus. Hoc ergo breviter testamur, talem fuisse a nobis habitum, ut nostro omnium consensu jam ad munus pastorale destinatus esset, nisi obstitisset una causa Nam cum ex more inquireremus, num in tota doctrina summa inter nos et illum conveniret, duo esse respondit, in quibus non posset nobiscum sentire, quod Salomonis canticum sacris libris adscriberemus, et quod descensum Christi ad inferos acciperemus in catechismo pro eo, quem sustinuit, conscientiae horrore. cum pro nobis sisteret se ad Dei tribunal, ut peccata nostra, poenam ac maledictionem in se transferendo, sua morte expiaret. Quantum ad hoc posterius spectat, quin pia esset ac sancta doctrina, quam profitemur, non negabat : de eo tantum erat controversia, num sic intelligendus esset hic locus. Primum rationibus conati sumus eum adducere in nostram sententiam ; quae contra objecit argumenta refutavimus, inita tandem a nobis fuit alia ratio. Ostendimus symbolum fidei non alio pertinere, neque in alium fuisse finem compositum. nisi ut exstaret brevis ac simplex christianismi summa, quae (ad) sanam doctrinam contineret, et populum doceret de rebus maxime ad salutem necessariis. sufficere ergo illi debere si nonnisi sanam piamque doctrinam haberet nostra expositio, et ad ædificationem apta esset. Neque enim nos improbare ecclesias, quae secus interpretarentur. Tantum id nobis curae esse ne quod ex variis expositionibus grave malum nasceretur. Respondit nolle se recipere quod praestare, nisi repugnante conscientia, non posset. Verum praecipuum nobis certamen de cantico fuit. Existimat enim lascivum et obscœnum esse carmen quo Salomo impudicos suos amores descripserit. Principio obtestati eum sumus, ut ne perpetuum universae ecclesiae consen-

sum temere pro nihilo duceret. Nullum dubiae fidei librum esse, de quo non fuerit mota olim et agitata aliqua disceptatio. Quin etiam ex iis, quibus certam auctoritatem nunc deferimus, quosdam non fuisse initio absque controversia receptos: hunc a nemine palam fuisse unquam repudiatum. Obtestati quoque sumus, ne suo judicio plus aequo arrogaret, praesertim cum nihil proponeret, quod non omnes ante eum natum vidissent. Quod argumentum attinet, admonuimus formam esse epithalamii, alteri non absimilem quae Ps. 45 habetur. Nec omnino quicquam interesse, nisi quod quae hic in genere breviter dicuntur, fusius et quasi minutatim explicantur in cantico: decantari enim in Psalmo Salomonis pulchritudinen et sponsae ornatum, ita ut res respondeat. — Discrimen in sola dictionis figura esse. Cum haec nullius apud eum momenti essent, consultavimus internos quidnam opus esset factu. Una omnium sententia fuit, periculosum et mali exempli fore si ad ministerium cum hac conditione admitteretur. Bonos enim primum non leviter offensum iri si audiant ministrum esse a nobis creatum, qui librum, quem in sacrorum librorum catalogo habeant omnes ecclesiae, respuere se ac damnare palam profiteatur: malis et improbis, qui et infamandi evangelii et hujus ecclesiae lacerandae occasionem captant, ita fenestram per nos apertam. Postremo hac lege nos obstrictum iri in posterum, ne cui alteri vitio vertamus, si aut Ecclesiastem, aut Proverbia, aut unum quemque librum ex reliquis repudiet: nisi forte in hoc certamen descendere libeat quis spiritus, dignus sit aut indignus, ne quis ergo aliud quidpiam causae esse suspicetur, cur a nobis discedat Sebastianus: hoc, quocunque venerit, testatum esse volumus: scholae magisterio sponte se addicavit: in ea ita se gesserat ut sacro hoc ministerio dignum judicaremus: quominus autem receptus fuerit, non aliqua vitae macula, non impium aliquod in fidei nostrae capitibus dogma, sed haec una quam exposuimus causa abstitit.

Ministri ecclesiae Genevensis.

Johannes Calvinus

Omnium nomine ac mandato subscripsi.

DISCOURS DE THÉODORE DE BÈZE

TOUCHANT

LA NÉCESSITÉ DE LA GUERRE DE GENÈVE AVEC LA SAVOIE.

1856.

Mag. et T. Hs. Seigneurs.

Quoique nous portions a vos Conseils et prudences tel honneur et reuerence qu'il appartient, toutefois l'amour et le zele que nous auons a l'endroit de cette Eglise et Republique notre chere patrie, et la jalouse crainte que nous auons de sa ruine et subuersion, en ces temps si difficiles et si dangereux, nous induit a vous presenter une bien humble et affectionnée remontrance, vous priant de la receuoir beginement et affectueusement. Nous sommes contraints par notre serment enuers ce public et par notre deuoir enuers Dieu, de vous parler selon notre conscience.

Notre but tend en somme a vous amener a une ferme resolution de repousser par les armes les attentats et hostilités insupportables de S. A., voire meme d'y mettre la main et sans delays sinon que nous voulions faire naufrage de la precieuse liberté qu'il a plu a Dieu de nous donner et conseruer miraculeusement jusqu'ici, ensemble de nos propres vies, de nos biens, de nos femmes et enfants, et de tout ce pauure peuple : et ce qui est le plus a deplorer, a exposer a blaspheme et opprobre le saint nom de notre Dieu, notre souuerain Pere et bienfaiteur, pour en etre grieuement responsable a son jugement.

Or, afin de traitter cette matiere plus clairement, nous suiurons l'ordre qui a eté prescrit par les sages, qui ont parlé des causes et raisons considerables en une deliberation de si grande importance. Ils ont dit que pour bien et prudemment deliberer une guerre, il faut considerer si elle est necessaire, si elle est juste et bien fondée, et si l'on a en main les moyens de l'executer heureusement. Car, a la verité, la guerre etant un remede dur, violent et contraire a la conseruation du genre humain, ils ont bien auisé qu'il n'en fallait user qu'a l'extremité, et la ou le danger est tel et si eminent, qu'il n'est pas possible de se conseruer en l'euitant: ni plus ni moins que les bons chirurgiens ne viennent a bruler ou couper un membre du corps malade, sinon apres

auoir essayé d'autres remedes plus doux, et qu'autrement le mal serait incurable.

Dela depend la consequence du second point, lequel, non seulement est suiui par la raison commune, laquelle approuue justice et droiture, mais est aussi ratifié par l'experience par laquelle il est de tout temps apparu que les guerres justement entreprises ont eté accompagnées d'un heureux succes, quoique ceux qui les entreprennent ne fussent pas egaux a l'ennemi en force et en moyens, et finalement, il seruirait de peu de montrer la necessité de guerroyer, ou les justes raisons d'une guerre, si telle etait l'impuissance de l'assailli, qu'il fut denué de tout moyen de se defendre, et qu'il fut contraint de se laisser surmonter au danger.

Quant au premier chef. — La necessité qui nous contraint d'en venir la est tellement manifeste, qu'il est superflu d'en faire mention, et toutefois, il est impossible de la *trop connoitre et apprehender.* Helas! le pauure et miserable etat ou nous sommes reduits parle de soi meme, crie vengeance a Dieu, et nous commande haut et clair d'employer le droit de defence que nature nous donne et permet generalement, non seulement aux hommes, mais aux animaux. La partie a qui nous auons a faire nous est assez connue, et meme trop a nos depends. Chacun sait l'ancienne inimitié et haine implacable, qui a continué de pere en fils dans la maison de Sauoie contre cet Etat, laquelle est montée jusqu'a la cime de toute hostilité, en la personne du Duc actuel, lequel employe tous ses sens, conseils, cojitations et moyens a ruiner et subuertir votre Etat, sans qu'il soit jamais possible de paruenir a aucun accord, sinon par la perte de notre liberté, sur laquelle il veut auoir a quelque prix que ce soit preeminence et domination, si nous donnons plus grand acces et approche a ses entreprises par notre longue patience et irresolution, vraie et unique source de tant de maux qui nous accablent. — V. S. sauent tres bien, tant de lointaine que de recente souuenance, que sa dite Altesse, non contente d'user de violences et attentats manifestes, brasse des entreprises et menées secretes tendant a la submersion de votre Etat. S'il plait a Dieu de vous en decouurir quelques unes par sa bonté, il n'y a aucun doute que sa dite Altesse n'en ait plusieurs autres en main qui vous sont cachées et inconnues, et qu'il ne cessera d'en tramer successiuement, les unes apres les autres, comme il a fait auec toute trahison, perfidie et obstination par le passé, dequoi le ciel et la terre nous sont temoins. Et si le general est si malade et affaibli, meilleure n'est la condition des particuliers, lesquels meme ne peuuent plus subsister, rongés et consumés qu'ils sont

par peages, tailles, amendes, distraction de jurisdiction, tyranniques exactions de Son Altesse et de ses officiers, tant marchands qu'artisans et manufacturiers, ou ceux qui ont des professions sur son territoire, vexés par ajournemens et emprisonnemens torsionnaires de leurs personnes, saisie et rauissement de leurs biens, denigration de leur honneur, aucuns memes detenus en cruelle et barbare prison pendant plusieurs années, sans sauoir la cause d'un tel traittement, d'autres enuoyés aux galeres ou rançonnés en toute inhumanité. — En outre, il est impossible d'exprimer combien cette pauure republique est debilitée par la longue disette de viures supportée deja pendant 18 mois, qu'il nous tient comme assiegés par de cruelles inhibitions et empechemens de la traitte de toute graine, meme de celles qui seroient crues dans les possessions de nos particuliers, riere ses terres, et qui est pis, rieres nos terres, tant inferieures que souueraines, outre les molestes des gens d'armes et garnisons qui ordinairement nous tiennent enclos de toutes parts, sans que le peuple puisse trafiquer surement et faire ses negoces au milieu de ces troubles et continuelles hostilités du dehors, outre plusieurs fraix et trauaux qu'il leur conuient soutenir au dedans, gardes et veilles frequentes ordinaires et extraordinaires, contributions pour les remparts et fortifications, pour l'entretient de cette tant pesante garnison, et autres infinies necessités. Certes, comme es corps naturels, la fieure continue est celle qui tue finalement, ainsi la longueur et la continuation de telles miseres est celle qui reduit a neant les villes et republiques, comme on en voit des exemples dans les histoires anciennes et modernes, meme es Etats sans comparaison plus puissants et mieux appuyés, ce dont nous auons un miroir oculaire es villes tant fortes et florissantes des Pays Bas, lesquelles, par une fieure lente et par l'irresolution des gouuerneurs, sont tombées en extremes inconueniens. — Des maux susdits auient cet autre mal, que plusieurs, non seulement bourgeois et habitans qui sont neanmoins en principal nombre, mais aussi plusieurs bons et anciens citadins qui s'étaient de bon courage preparés à leur deuoir, se voyant reculés de leur esperance et cet Etat proche de sa ruine, et se sentant eux memes denués et affaiblis par de si longues et grandes souffrances, viennent a perdre le cœur et a jeter les yeux ailleurs, meme pour la conseruation de leurs personnes, de sorte qu'a vue d'œil votre ville se denue d'hommes jour a jour. Cependant, la principale force de votre Etat ne consiste pas en vos deniers et finances qui sont comme epuisés par tant de fraix immenses, qui prouiennent de ces molestes, et par la charge des dettes pu-

bliques qui s'augmentent journellement par de nouueaux emprunts; elle ne consiste pas non plus dans l'etendue de votre territoire, ni au nombre de vos sujets, qui est petit et comme nul, mais principalement en la multitude loyauté et bonne affection de vos bourgeois, citoyens et habitans. Car ce sont eux qui gardent et assurent votre ville, et supportent tant d'autres charges auxquelles les reuenus publics ne pourroient pas a beaucoup pres suffire, lesquels ayant les cœurs blessés et interessés perdant haleine sous le fardeau d'une si miserable condition, sont contraints de se retirer d'ici, voyant bien ce qu'ils peuuent attendre ou esperer, puisqu'autrement on n'obuie et ne pouruoit au danger, et ne faut condamner en eux le soin necessaire et naturel de chercher leur mieux, et pouruoir meme a la sureté de leurs personnes, ni ne faut estimer pouuoir les contraindre et retenir contre leur gré, s'ils ne voyent nos affaires marcher autrement. D'autres, moins modestes et patiens, voyant le danger extreme qui nous pend a l'œil, meme des gens de qualité et de jugement, accusent en termes ouuerts la negligence et non pouruoyance du magistrat, aucuns attribuant ces maux a faute de jugement, d'autres entrant par auenture aux soupçons sinistres et mal fondés, tous par paroles obliques ou assez intelligibles decouurent la plaie et mecontentement de leur courage. Etant meme a craindre qu'aucuns par disette ne se laissent pratiquer a l'ennemy, ou que le general du peuple composé de pauures et de souffreteux, reduits comme au desespoir apres une si longue pationce, et foulé d'angoisse et de regrets ne sachant plus que deuenir, ne s'emeuue et mutine finalement, se laissant gagner et transporter par les passions et impatiences qui auiennent ordinairement au menu peuple amaté d'une longue disette et souffreteux de diuers maux, on sait que les seditions et mutineries sont les plus prompts instrumens de la ruine et subuersion des Etats. Or, il n'y a moyen d'empecher un tel dangier qu'en soulageant et deliurant icelui peuple, ni moyen de le soulager et deliurer que celui dont il est question.

Il faut au demeurant que les bons Magistrats, principalement aux Etats libres ou sans le peuple ils ne sont rien, respectent la voix commune et les lamentations des gens de bien. Que si Dieu pour venger le mepris de notre deuoir, comme nous auons de grands exemples de son ire, donnoit breche a l'ennemi, le peuple ne pourroit s'en prendre qu'a la negligence d'y auoir pouruu pendant qu'il en etoit temps, et comme cette honnorable Compagnie, qui tient le gouuernail de cette republique, emporteroit le premier prix et

louange d'une bonne et genereuse execution, aussi, faute d'y auoir tenu la main, auroit elle plus de part au malheur, blame et ignominie qui s'en ensuiuroit, joint que les principales indignités de l'ennemi barbare et insolent, s'adresseroient sur tous un chacun de cette Compagnie, laquelle il sait auoir resisté depuis 50 ans et plus a sa conuoitise et rompu le coup a ses desseins.

Au reste, outre les susdits dangers qui nous contraignent a la guerre, celui qui nous est brassé au fort de Ripaille est euidemment ramarquable, la ou le passage des viures qui seul nous restoit nous etant fermé par le moyen des Barques, telles et ainsi garnies .... lesquelles on rapporte etre deja en parties pretes, nous voila subitement reduit a l'extremité, et alors, il ne sera plus temps d'y remedier, comme aussi toutes personnes entendues en donnent auec toute asseueration tel jugement, si qu'auenant cela il faut faire etat ou de mourir de miserable, ou se ranger a la merci ou plutost a la rage de l'ennemi, l'experience ordinaire de ce temps apprend aux depends des malauisés, que tels bouclemens et empechemens de viures, sont les plus courts et les plus surs moyens de venir a bout des villes. Partant, quand il n'y auroit que le seul regard dudit Ripaille, il faudroit necessairement conclure et pratiquer promptement l'expedient d'une saillie, autrement par notre crainte et lacheté, nous faisons faute a nous memes, et nous nous jettons a notre escient entre les mains de l'ennemi.

V. S. aussi n'ignorent pas le grand amas de munitions, d'artillerie, poudre, boulets, armes, cordages et autres infinies appareils seruant a la guerre, lesquels il a fait encore de plus en plus, sans epargner chose qui fust en sa puissance, voire au detriment et ruine de ses sujets et danger de son propre Etat, ayant meme des conseillers et executeurs autour de soi composés selon son humeur, qui pour lui complaire et auoir moyen de pecher en eau trouble, ne cessent d'enflamer sa jeunesse outrecuidée et la nourrir en ses passions desesperées, faisant eux memes journellement en particulier preuue suffisante de leur mauuaise volonté : en somme, il n'y a nul moyen d'esperer, qu'ayant telles humeurs et fantaisie au cerueau, et tels fauoris et instruments autour de lui, meme s'etant engagé si auant et decouuert manifestement sa rage et malheureuse intention, voire nous ayant deja tant affaiblis et comme reduits a l'extremité, il veuille demeurer en si beau chemin et se deporter de ses desseins tant auances, lesquels il a a cœur par dessus toutes choses, comme aussi par ses dernieres lettres reçues ces jours passés, il nous declare ouuertement toute hostilité,

lettres, dis-je, pleines d'outrages, calomnies et dementis insuportables. Et quand bien a la requete de Mess. des ligues ou de Mess. nos alliez de Berne, ou a la remontrance du Roy de France, il voudroit retirer ses forces et relacher la liberté des viures, ce dont il n'y a nulle apparence, connaissons nous si peu son naturel, ou auons nous tellement oublié l'experience du passé, que nous puissions ajouter aucune foi a ses promesses, ou estimer qu'il puisse se contenir entre les limites qui lui seroient prescrittes par quelque prononciation de droit ou d'amitié, lui qui les a ci deuant toutes enfraintes et violées par œuure de fait au vu et au su de tout le monde. Plutost est il point certain qu'il perseuerera en ses entreprises obstinées, et si remede n'y est apporté a temps, il ne cessera qu'il n'ait assouui ses inimitiez anciennes et hereditaires : enflé qu'il est par l'alliance et l'appui du Roi d'Espagne, notre aduersaire non moins ancien et capital. Aussi ne faut il douter que les conseils du Pape et la conspiration de la sainte ligue ne s'etende jusqu'a nous, voire ne ne se propose sur tout cette Eglise et Cité, laquelle ayant reçu de Dieu l'honneur d'etre comme la mere nourrice des autres, est estimée la Fontaine de toute heresie, et le principal obstacle a la grandeur du Siege Romain. Quand au Roi de France, chacun jugera de son intention selon son plaisir ; quoi qu'il en soit, il est persecuteur public et manifeste des Chretiens, meme ennemi de ses propres sujets, et il ne faut estimer que pour quelque consideration d'Etat, il nous epargne ou fauorise, vu qu'il met en friche et degat son propre Royaume pour faire du pis au siens suiuant notre Religion, il semble en effet que Dieu n'ait eu pour agreable le Traitté que nous auons contracté auec lui, duquel aucun fruit ou bon succes ne nous est encore apparu, et ne pouuons nous vanter jusqu'icy d'auoir eu quelque demonstration de sa faueur, bien pourroit on reciter des marques de peu d'amitié et de quelque conniuence auec notre ennemi son cousin, conformement au support que pretent les Princes les uns aux autres, surtout au prejudice des Republiques. Nous nous taisons de Mess. nos Alliez qui ne sentent pas nos malheurs, et du refus de secours qu'ils nous ont fait, quoi qu'instamment et longuement nous les en ayons requis et suppliez en ces detroits, et qui, au contraire, nous ont empechez de nous mettre en deuoir de defense et de courir sus a l'ennemi, de sorte qu'il semble qu'ils prennent plaisir a nos langueurs, et qu'ils seroient bien aise de nous voir reduits a une telle extremité, que nous fussions contraints de tenir un nouueau langage, et tel, que quelques uns des leurs osent bien auancer ouuertement,

dont il est bon que nous fassions notre profit, pour pouruoir nous memes a nos affaires, sachant que jamais les plus grands ne desirent la grandeur de leurs moindres voisins, etant bien a craindre que leur appui et alliance ne fut semblable au bouclier d'Ajax, qui, par sa pesanteur, faisoit tomber a terre ceux qui vouloient s'en seruir.

A la verité, ce mal nous touche et nous presse principalement, et a nous appartient proprement de nous defendre et commencer a mettre la main a l'œuure, plutost que par de telles longueurs et incertitudes nous precipiter en de si etranges frondieres, qu'il soit impossible d'en sortir, comme nous sauons bien condamner et confesser nos lenteurs et fautes passées, qui ont fomenté les desseins de l'ennemi, et lui ont donné loisir et moyen de nous empieter et reduire en cette maladie presqu'incurable, en laquelle nous languissons presentement.

Voila M. S., quant au 1er point par ou appert que la voye des armes nous est entierement necessaire, et que sans plus tarder il faut s'y ranger, si nous ne voulons ineuitablement nous perdre nous memes, car les choses demeurant en l'etat present, voire remede subit n'y etant appliqué, nous pouuons certainement conclure que c'en est fait.

La deduction du second point qui concerne les justes causes de notre souleuement sera brieue, parce qu'elle depend en partie du premier, car, puisque S. A. assault notre Etat et liberté, exerce tout exces contre les notres par les moyens susdits, et en general et en particulier, comme nous en auons bonne et infinies informations, voire entreprend sur nos propres vies, nous reduisant a une extreme disette et famine, et faisant toutes hostiles prouisions et appareils comme il est notoire, le tout contre nos anciens droits et contre les traittez, prononciations, modes de viure par lui acceptez et jurez, il n'y a celui si vuide de jugement, ou si plein de mauuaise volonté, qui puisse nous taxer d'outrecuidance ou d'injuste usurpation, meme apres une si longue patience. Voire et que tout recemment un meurtre le plus lache et indigne qui fut oncques ait eté perpetré a nos portes par un commis de sa dite Altesse, en la personne d'un des soldats de notre garnison, qui voulait auoir un peu de pain pour son argent. Et depuis peu de jours en ça, deux de vos citoyens, dont l'un est du nombre de vos Conseillers, et l'autre, Juge en vos terres souueraines. saisis au Corps par un Preuost de son Altesse sous couleur d'une dette calomnieusement controuuée, et tout le Corps de votre noble Compagnie outragé et vilipendé en la personne de votre dit Conseiller; je laisse a part ses entreprises secretes, ses abouche-

ments auec le traitres de votre ville, desquels en auez encore presentement un notable en vos prisons, la subornation et seduction de vos citoyens que vous auez chatiez publiquement a votre grand regret, et encore les machinations presentes que Dieu vous a decouuertes et desquelles vous pouuez faire apparoir en temps et lieu. De sorte qu'il ne se trouuera Prince, Potentat ou Republique qui puisse trouuer etrange que pour nous sauuer d'un tel danger et deliurer le corps de notre Republique, tant assaillie, agassée, et comme deja du tout accablée contre tout droit et raison, nous ayons repoussé la force par la force, ou plutot, il n'y aura personne tant ennemi des affligez et oppressez, qui ne loue et approuue une defense si juste et necessaire. Meme si quelques sommations et plus longues procedures y echeoient encore prealablement, qui sont neanmoins ceremonies du temps jadis, pieça abolies, la necessité presente nous garantirait assez d'une telle omission, mais qui plus est chacun nous est temoin de toutes semblables voyes de droit ou d'amitié par nous tentées et presentées auec nommination de nos arbitres, non sans une infinité de depenses et de trauail, en tant de journoyemens frustratoires continuez par si longues années, sans que de la part de sa dite Altesse aucun effet s'en soit ensuiui : joint que d'abondant, et s'il semble etre requis, pourront V. S., selon la coutume de ce temps, faire publique declaration par ecrit des justes causes et fondements d'une telle execution, et telle que deja il y en a une appareillée et tres solidement dressée par un de vos plus digne et plus anciens Conseillers.

Si quelqu'un vouloit scholastiquent declamer les malheurs, exces et calamitez qui accompagnent ordinairement lesarmes, sa couardise et lacheté couuerte d'un faux voile et pretexte trop triuial et commun ne meriteroit aucune reponse, car, quoique la guerre ne soit pas du nombre des choses qui de leur nature sont louables et desirables, tant y a que c'est un remede necessaire ordonné de Dieu, qui daigne bien l'honorer, tant que de s'appeler Dieu des armées, remede reçu et approuué par le droit de nature usité et pratiqué de tous tems, en tous lieux et par toutes les nations, pour repousser les tords et la violence des ennemis et se conseruer en son entier, etant un des moyens les plus ordinaires pour paruenir a une bonne et ferme paix.

L'effusion du sang humain est en apparence une chose triste et odieuse, mais qu'est cela, Magnifiques Seigneurs, si on veut le comparer auec tant d'autre sang innocent et chretien, qui seroit repandu par grands ruisseaux au moyen de notre plus longue attente et patience affectée? Qu'est

cela, au regard de tant de maux par si longues années souf-ferts, et de tant de meurtres et cruautés horribles que brasse S. A. a l'encontre de nous, faute d'auoir de bonne heure repandu un peu de sang puant et corrompu, et purgé le pays des plus venineuses et mechantes gens qui soyent sous le ciel. Certainement, en cet endroit a lieu ce que disoit un grand personnage : *Humanum esse, crudelitas est, humanitas esse crudelem.*

Finalement et afin de laisser les fondements humains de la justice de notre guerre, elle consiste souuerainement et irrefragablement en la sainte cause de Dieu, de laquelle il s'agit en nos souffrances et differents, etant bien certains que la vraye et principale source de la haine et audace debordée de l'ennemi et de ses supposts prouient de notre sainte et sacrée religion, laquelle ils ont juré d'exterminer, et pour laquelle, si nous sommes vrais chretiens, nous sommes obligez d'exposer courageusement nos biens et vies, de peur que si apres tant de graces particulieres et inestimables que Dieu nous a faites, nous venons par notre lacheté a faire ouuerture a l'ennemi de Dieu pour degaster son Temple et son Eglise, de laquelle il nous ordonne les protecteurs et defenseurs, nous ne puissions ni en ce monde ni en l'autre soutenir sa colere, etant meme coupables, non seulement du malheur de ce lieu, mais aussi du rauage et deluge epouuantable qui se deborderoit sur les autres Eglises en diuers lieux de la Chretienté, nous sauons par l'Histoire sacrée que Dieu a souuent chatié le peuple ancien pour auoir epargné l'ennemi qu'il liuroit entre ses mains.

Reste a parler des moyens de l'execution et de la facilité ou difficulté qu'il y peut echoir. Bien faut il a la verité confesser qu'ils ne sont tels qu'il seroit a desirer, et que nous les auons eu quelques fois, n'etant de merueille si nous memes, auec le commun du peuple, sauons bien rememorer les tems et cotter entr'autres une année malheureuse, en laquelle nous n'auons voulu mettre en œuures les forces, moyens et adresses que Dieu nous offroit.

Cependant le danger et necessité nous contraint d'en chercher et faire fleche de tous bois, de peur qu'il ne nous auienne comme a un malade bien pressé, sur le danger duquel les medecins consultans ne pourroient conuenir des remedes, et la mort suruenant, mettroit fin a la vie du patient et a leur longue dispute ; en laissant les particularitez aux gens de guerre, nous disons au principal, et sauons auouer par gens entendus, qu'attendu que nous ne pouuons faire etat d'une grosse armée, laquelle aussi nous ne pourrions entretenir, le plus sur remede et le moyen le plus aisé

consiste en diligence et preuention; etant une tres certaine regle de guerre par l'usance de laquelle ont eté fait de tout temps de merueilleux exploits: que lorsqu'on craint un ennemi, principalement un plus fort, meilleure est la condition de celui qui commence a l'assaillir, car, par ce moyen, celui qui, si on l'eut attendu, se fut renforcé et rendu superieur, se voyant prins au depouruu, est aisement supplanté, ou du moins contraint de venir faire paix ou accord auantageux auec l'assaillant. Car les emotions soudaines ont coutume d'epouuanter et affoiblir non seulement les couards et pusillanimes, mais aussi les hardis et vaillans, parce que tout homme qui se voit chargé a l'impouruu, ne peut en un instant decouurir l'entreprise et l'intention de l'ennemi, encore moins en un instant s'appreter et renforcer pour lui donner empechement, aussi a-t-on toujours vu que peu d'hommes hardis sont mieux venus a bout de tout ce qu'ils ont entrepris par surprise et au depouruu, que l'ennemi qui, autrement, etoit en plus grand nombre. Voire les belles entreprises bien souuent succedent mieux par soudaineté et hardiesse que par grande force, ou par une prudence scrupuleuse, lente et circonspecte, et telle que celle que reprend le tres sage Salomon, quand il dit que ceux qui regardent aux vents et aux nuées, ne sement jamais ni ne moissonnent, aussi est-il certain que nous delayant plus longuement, l'ennemi se renforce d'heure a autre, et nous d'heure a autre, deuenons plus foibles et impuissants. Et tout ainsi, comme les remedes sont pour neant appliquez aux maladies naturelles, apres que le mal a gagné les parties nobles et vitales, et que le corps a comme perdu tout sentiment; ainsi le corps tant malade de ce pauure Etat, deuient comme incapable de toute guerison, si par un prompt remede il n'y est pouruu. Les meilleures medecines sont celles qui preuiennent l'auancement de la maladie, car celles qui arriuent a l'agonie du patient ne seruent qu'a l'acheuer. Et il est bien plus aisé d'empecher qu'un edifice ne tombe en ruine pendant qu'il est encore debout, que de l'appuyer ou redresser au moment de sa ruine. Il n'est pas question d'attendre d'autres occasions meme plus incertaines et perilleuses, desquelles nous voulant seruir a tard, il seroit bien a craindre, si la misericorde de Dieu ne se montroit tant plus grande et miraculeuse, que la ville ne vinst a etre en proye aux ennemis, ou tout au moins perdit plusieurs bons hommes auec son principal honneur et sa reputation. Puis donc, qu'outre tant d'autres fondemens cy deuant deduits, une si belle et juste occasion se presente nouuellement par la declaration tant outrageuse d'hostilité contenue ès susdittes lettres. il

est plus qu'expedient de la saisir par les cheueux et a la chaude de donner dedans. Les forces presentes de l'ennemi ne sont grandement a craindre, la disette des viures a diminué le nombre de ses gens, les soldats des garnisons sont en petit nombre, comme il est notoire, les Espagnols qui nous intimidoient sont bien loin, la guerre se fait a l'auantage sur les terres de l'ennemi, le peuple est denué et nullement aguerri, la ville nous demeure pour retraite, il n'y a des places fortes ou defensiues. Les sujets de S. A., lassez jusqu'au bout par ses tyranniques oppressions, tailles nouuelles, impots, rapines et extorsions de gens d'armes, outre une infinité d'abus, artifices et injustices de ses magistrats, et sachant combien vous tendent les bras, si fort desireux de votre souleuement et de vous auoir pour seigneurs et pour liberateurs, que la plupart d'entr'eux ne peuuent se contenir, qu'ils ne temoignent de bouche le desir qu'ils ont de vous appartenir, si bien que sans grande violence et effusion de sang, il vous sera facile de reduire le pays, n'etant besoin de frapper a l'epée ou saisir prisonniers, sinon quelques desesperez, qui par ci deuant ont fait profession ouuerte de vous molester et troubler.

De plus, outre quelques soldats que vous tenez a votre solde, votre peuple est encore en quelque nombre bien assorti d'armes, jointes aussi vos armes et munitions dont vous auez fait de longue main une assez bonne prouision pour vous en seruir au besoin. Tous irritez et agassez par une si longue oppression brulent d'un courage et d'une hardiesse indicible, et telle que s'ils n'etoient retenus par votre respect, ils ne pourroient se commauder : etant de l'auis de l'empereur Othon, qui est : *malle in acie cadere, quam in toro*, et approuuant le dire des anciens : *misera et calamitosa pace tutius bellum.* On sait combien peut une hardiesse vraye et bien fondée, au lieu que les autres especes de hardiesse font du premier assaut demonstration de leur foiblesse, de fait, une juste cause telle qu'auons prouué etre la notre, apporte cette hardiesse et vigueur, au lieu qu'une mauuaise cause est toujours accompagnée de couardise et lacheté. On a souuent vu de notre tems un petit nombre soutenant la vraye et sainte cause de la religion, surmonter les grosses et puissantes armées des monarques. Que si la justice humaine d'une guerre doit faire esperer une heureuse issue, comme l'experience des siecles passez la demontré, meme entre les profanes, a plus forte raison, quand il sagit de la gloire de Dieu, lequel marche deuant nous pour garantir sa propre cause, faut il s'assurer de son assistance. Au reste, il est surtout besoin de donner viuement dans le dit Ripaille, ou

comme il est dit, git notre principal danger, et ou l'ennemi apprete le plus sur moyen de venir a bout de ses desseins. Lequel lieu etant rasé et les bateaux brulez ou transportez, voila toutes ses entreprises euanouies, n'y ayant autre lieu de retraite aux enuirons, pour cacher un grand nombre de soldats, et ne pouuant construire des bateaux commodement ailleurs, au moins auant un long espace de tems, et par ce moyen, votre ville deliurée de la crainte de l'empechement du passage des viures et du secours tant formidable de ce coté la. La place n'est pas forte, et il n'est pas probable qu'il y ait un grand nombre de gens d'armes; des personnages entendus au fait de la guerre, soutiendront que 500 arquebusiers auec quelques gens de cheual y courant impetueusement au depouruu et de deux cotez, peuuent aisement s'emparer de la place en une nuit. A peu pres dans le meme tems, on peut s'adresser a Gex et a d'autres places foibles et non defendues. Que si nous auions besoin d'etre secondez et suiuis par quelque secours, non seulement nous deuons compter sur celui de Messieurs nos Alliez, qui pour leur honneur et interet, ne peuuent nous abandonner, suiuant meme les assurances que nous en donnent les principaux chefs de leurs garnisons, mais nous auons aussi en main celui de Mrs. de Neuchatel, de Bienne et autres circonuoisins, nos fidelles et anciens amis, lesquels aussi sont plus propres que les Suisses a une telle execution. Et qui sait si Dieu qui n'est pas sujet aux moyens humains veut se seruir de notre petit nombre et triompher en icelui, sans que les etrangers ayent aucune part a l'honneur et auantage de notre victoire?

Que si quelqu'un veut repliquer que ce seroit emouuoir et s'attirer sur les bras une longue guerre, il conclut mal, car, puisqu'il appert que faute d'user de precaution, notre ruine est certaine, il s'ensuit qu'il faut oublier toute consideration de l'auenir qui est certain, pour remedier aux dangers present, certains et euidens. Joint que quand meme nous demeurions engourdis, l'ennemi, dont la volonté nous est connue, ne laisseroit pas de reprendre et poursuiure ses entreprises au primtemps et de se seruir de ses preparatifs, lesquels il n'a fait et ne continuera pas a faire pour neant, mais pour s'en seruir auec plus grand auantage et commodité, vu que nous serions entierement attenuez et denuez tant d'hommes que de viures, au lieu que lui, affoibli par la perte des viures dont il fait amas au pays, et pour la demolition du dit Ripaille, son principal fort, de meme que par la saisie des passages tant facile en ces montagnes, n'aura nul moyen d'amener un siege, lequel autrement il prepare, ni de nourrir des gens d'armes ou de reprendre ses entreprises secrettes.

Magnifiques et tres honorés seigneurs, voila les raisons qui nous emeuuent a ce conseil auec la reponse aux objections pleines de vaines craintes, lesquelles nous ont jusqu'icy glacé le cœur et lié les bras, nous tenant enseuelis en un profond sommeil et comme en une mortelle lethargie.

Pour donc conclure ce discours, puisqu'ainsi est par les raisons sur deduites qu'il est impossible de decliner la prise des armes, et que la necessité nous contraint de venir a un tel expedient pour euiter notre ruine, et une bonne foi acquerir quelque repos a cette pauure et desolée Republique, puisque tant par raisons humaines que tirées de la Parole de Dieu, il appert de la justice de notre cause, voire que Dieu requiert a ce coup la preuue serieuse de notre deuoir a la defense de son Eglise, puisque la justice de cette execution est ratifiée par le desir et consentement de tout ce peuple fidele et instruit en la crainte de Dieu, puisque notre innocence parle haut et clair deuant Dieu et deuant les hommes, et que non quelque passion ou conuoitise, mais l'intolerable insolence et obstination de l'ennemi entreprenant sur nos propres vies et sur la gloire de Dieu, nous amene a cette necessité de degainer le gleue pour la defense de notre libre Etat et de notre tres sainte religion, puis aussi que par la grace de Dieu nous ne sommes pas encore denuez de tous moyens, mais plutot nous auons de l'auantage sur l'ennemi pourun que nous usions de diligence et de promptitude : pour ces causes, M. et T. H. S., nous sommes contraints de vous supplier au nom de Dieu, comme nous le faisons unanimement, vous decouurant et dechargeant notre cœur, comme etant le miroir des cœurs de tous vos bons citoyens et bourgeois, qu'il vous plaise finalement auec une sainte magnanimité, prendre une resolution certaine et irreuocable, laquelle meme soit confirmée par le lien d'un serment solennel s'il le faut, et suiuie par une prompte et genereuse execution, ensorte qu'il ne soit loisible directement ou indirectement de l'empecher ou retarder : protestant a notre tres grand regret, que si faute d'y mettre ordre autrement que par le passé il mesarriue a ce peuple, lequel apres Dieu depend de la preuoyance et disposition de ce petit nombre de personnes, nous sommes nets d'un tel et si enorme peché.

Magnifiques Seigneurs, ouurez vos entrailles de misericorde a ce pauure peuple, voyez les larmes, entendez les plaintes et les gemissements de vos freres et concitoyens, mettez deuant vos yeux les rauages et les desolations extremes qui vous approchent, imitez les exemples de vos vertueux ancetres, qui ont courageusement exposé leurs biens

et leur vies, et n'ont jamais voulu ceder aux violences de la maison de Sauoye pour vous garder et laisser cet Etat libre, afin que vous le laissiez de meme a vos enfants et successeurs. Secouez entierement le joug insuportable de ce Tiranneau et recouurez votre liberté perdue, prenez l'auantage tandis qu'il vous reste un peu de forces et de moyens, et n'attendez pas que vous soyez pressez a extreme outrance, pour tomber necessairement entre ses sanglantes mains, rendez vous agreables a Dieu et appaisez sa colere, en resistant aux ennemis de son Euangile, preferez une mort sainte et courageuse a un massacre insolent, ou meme a une vie esclaue, honteuse et ignominieuse deuant tout le monde, considerez la joye et le contentement uniuersel, qui par une telle execution, s'engendrera aux cœurs de tout votre peuple, quel honneur, quelle obeissance prompte et volontaire en deuez-vous attendre par le moyen de la deliurance qu'il aura obtenu par vous, de meme que tout ce pays, tant angoissé; guerdon tres precieux et recompense tres souhaitable de vos longues facheries et trauaux, qui rendra votre nom redoutable aux mechants, aimable aux bons, et votre memoire illustre et honnorable perpetuellement a la posterité, surtout au millieu de ces rudes epreuues; fichez l'ancre de votre esperance et foi sur la bonté et puissance de Dieu, garant et defenseur des innocents oppressez, duquel soutenant la sainte querelle et marchant sous sa conduite et enseigne, nous ne deurons pas craindre qu'aucune creature puisse nous nuire, suiuant les promesses tres excellentes tant souuent et si expressement enregistrées dans sa Parole, ratifiées et confirmées par une infinité d'exemples de l'experience tant ancienne que moderne, particulierement a l'égard de cette Eglise, rare trophée et haut theatre de ses merueilles. Or, esperant que par l'œuure et l'inspiration de Dieu, ce salutaire et saint auis aura deja gagné ou bientot gagnera place dans votre cœur, pour en faire paroitre de bons effets, dans peu d'heures, suiuant meme la declaration que vous en auez deja faites a vos capitaines et a votre Grand Conseil, conformement a plusieurs arrets cy deuant rendus, lesquels il ne reste qu'a executer, et que faute d'une prompte execution et par certaines variations fatales, n'ont pas passé outre, nous nous deportons de vous donner un plus long ennui, priant Vos Excellences que si l'ardeur de notre zele ou l'amertume de notre douleur et tristesse a laissé echapper quelques mots un peu libres en cette remontrance, il vous plaise couurir le tout par la douceur de votre naturel et par une interpretation droite de notre vehemence en une affaire aussi importante, auquel nous prions Dieu de tout

notre cœur, M. et T. H. S., conduire vos conseils et actions a sa gloire, a la confusion de vos ennemis, et au soulagement et deliurance de cette pauure et desolée Republique.

(Le Conseil ayant fait appeler M. de Beze pour deliberer conjointement auec lui sur la remontrance sus ecrite, le dit Sp^ble^ de Beze a trouué que notre cause etoit juste, le Duc de Sauoye n'ayant sur cette ville que des pretentions tres mal fondées, mais que si par ces raisons nous auions un sujet legitime de faire la guerre a ce Prince, il ne trouuoit pas que nous fussions reduits a une necessité qui nous engageat indispensablement a prendre les armes, que d'ailleurs nous n'etions pas dans des circonstances a deuoir nous en promettre des suites fort auantageuses, notre ennemi etant beaucoup plus fort que nous et ayant depuis longtems fait de grands preparatifs a Ripaille, de sorte que le Duc n'auroit plus qu'a leuer quelques troupes. Que nous n'auions point ce qu'il falloit pour faire des entreprises sur Ripaille, Gex, ou sur quelqu'autre place. Que nous nous tromperions si nous nous imaginions qu'au cas que nous commençassions la guerre les Suisses la continueroient, puisque toutes les occasions passées ne les auoient point emus, que cependant nous courrions risque de nous voir sur les bras une armée ennemie de 25 ou 30,000 hommes, nos viures arretez et peut etre les cantons Papistes venir au secours du Duc de Sauoye; que par toutes ces raisons il croyoit que nous ne deuions point nous hater ni commencer la guerre a la chaude, qu'il falloit auant toutes choses faire les preparatifs et les prouisions necessaires, et nous procurer le monde dont nous auons besoin. Qu'a ces conditions seulement, nous pourrions nous jetter sur l'ennemi, si nous en trouuons l'occasion fauorable. Cet auis a eté suiui par la plus grande partie du Conseil, tant par les raisons susdites que parce que si nous venions a receuoir quelqu'echec, il seroit fort a craindre que nos Alliez ne nous fissent la loy: ayant apres plusieurs tours consecutifs eté finalement arreté unanimement de tacher de nous deliurer des oppressions et des molestes de la maison de Sauoye par tous les moyens legitimes.)

MASSACRES DES PROTESTANTS

PAR LES TROUPES DU DUC DE SAVOIE.

Vrai recueil des horribles carnages perpétrés de froid sang par les Troupes du Duc de Savoie, à leurs entrées, tant du Bailliage de Gez, que du Mandement de Gaillard, ès environs de Geneve, sur les pauvres Païsans et Sujets dudit Duc, ne portans Armes, sans avoir égard à sexe, âge, ou qualité des Personnes.

La premiere entrée desdites Troupes, présent ledit Seigneur Duc, fut le douzieme jour de Septembre, selon le nouveau calcul quinze cens quatre-vingt-neuf : la seconde, l'onzieme de Mai 1590.

Au lieu de Collonges et Villages circonvoisins.

Premierement. Quelque temps devant ladite entrée, le Bourg de Collonges fut brûlé par la Garnison de l'Ecluse, laquelle s'acheminant au dit Collonges, rencontra Tiven Girod, dit Bonna, du Village d'Escorens, homme paisible et de bonne réputation, âgé d'environ 80 ans, lequel ils massacrerent. Lors de ladite entrée furent massacrés Michel Vachez et Pierre Roland, dudit Collonges, et François lor d'Escorens, auxquels on trouva les parties honteuses coupées et mises dans leurs bouches. Michel Leurat, dudit Collonges, fut fort blessé et laissé pour mort. Rolet, sergent du Château de Pierre, et Jenette sa femme, âgés chacun d'environ 60 ans, tués. Jean de la Rue, dit Court, de Pouni, âgé pour le moins de 80 ans, tué. Claude Poncier, dit Brisset, âgé de 60 ans, tué. Abraham Gros, tué. Thoine, fille de feu Amblard Pullivet, dite Galez de Pouni, âgée de 18 ans, résistant de tout son pouvoir à ceux qui la voulaient violer, tuée. Alexandre Pontex, du dit lieu, tué. Gabriel Magnin, du dit Pouni, étant en son lit fort malade, pour être échapé d'entre les mains des ennemis qui l'avoient fort tourmenté, fut arquebusé. Jean Vernier, dit Leonard, habitant au dit Pouni, tué.

En la seconde entrée, qui fut le 11, furent massacrés audit Collonges, et lieux circonvoisins, les sousnommés.

Bernard Decuchet d'Escorens, âgé d'environ 60 ans. Trois petits enfants de Jean Jacquet, dit Crozet, ou Moret, âgé, l'un de 12 et l'autre de 9, et le dernier de 6, assommés avec une coignée et laissés morts au foïer, où les peres et meres

les trouverent morts. François Chabot d'Escorens, tué, et sa femme et un fils, nommé Ami, pendus, sans qu'on ait pu jamais savoir qu'ils sont devenus. Françoise, fille de feu Jean Vernier, dite Leonard, ci-dessus nommée, âgée d'environ 15 ans, et Tevenne, fille de feu Genis Noel, surnommée la Rousse, âgée d'environ 18 ans, souffrant d'être violées, tuées. Furent aussi massacrés ledit jour à Calaix, en la maison des seigneurs de la Corbiere, avec plusieurs autres ci-après nommés au rôle de Chalaix, les suivans de la paroisse, tant de Collonges que de Pouni. Tiven Michel, dit Pouchair, du lieu de Pierre, Bernade, femme de Gonet Pache du Cret. Bartasarde, femme de François Cagnod, dite Cambardon. Jaquema, femme de Rolet de la Bierre, dite Couvers. Mie, veuve de Claude Marchant Morens. Françoise Pariset, femme du susnommé Tiven Michel, aïant été fort blessée par l'Ennemi, d'un grand coup d'épée sur la tête, et portant un petit enfant entre ses bras, fut noïée le même jour en l'Alondon avec l'enfant, âgée ladite femme d'environ 25 ans, et l'enfant de 6 à 7 mois. Jean, maréchal de Collonges, et George Buclin, sa femme, retirés pour lors à Pouni, tous deux malades, et gisans au lit, furent cruellement massacrés.

De la paroisse de Peron et Ressort.

Peron. Quelques jours avant la première entrée, l'ennemi étant descendu par la montagne de Farges, tua Claude Charvet, âgé d'environ 80 ans. A la premiere entrée furent tués de ladite paroise, les suivans : Claude Gau; Rolet Gado; Jean Patron, âgé de 70 ans. Clement Godet, âgé, comme on estimoit, de 120 ans; Jaqueme Charvet fut pendu par son membre viril, dont il est mort, en grande langueur, quelques jours après. A la seconde entrée furent tués : La Godeta, âgée de 60 ans; Ami Godet, âgé de 60 ans; Jean Cado, âgé de 66 ans, étant fort malade dans son lit, fut mutilé du nez et des mains, et frappé à la tête, dont il est encore vivant, en grande langueur.

Logra. A la premiere entrée furent tués : Bertod Critin, âgé d'environ 60 ans; Jean Masson, dit Barbier; Pierre Marchan, dit Chaperon ; Tevene, relaissée de Claude Coulet, dit Barbier. *Item*, dn 5 du mois de Jnin, à une course que l'ennemi fit, poignarderent, par la tête, André Godet de Peron, dont il est mort peu de temps après La femme dudit André s'enfuïant avec son enfant au berceau, âgé de 7 à 8 mois, coururent après elle et assommerent l'enfant dans le berceau. A la seconde entrée : Bernad Sour; Jacques Rosset, âgé d'environ 60 ans; Jacques Quiol, tués.

Fegieres. A la premiere entrée fut tué : Claude Tissot, âgé d'environ 55 ans. A la seconde entrée : Humbert Borge et

sa femme Jaquema Carrechon; Jeanne Fo; Thoine Tissot; Marin Buffaz; Une autre Jeanne Fo; Claude Balechet, blessé à mort et encore languissant; Lambert Servonne, âgée d'environ 80 ans, blessée à mort; Louise Gillin, âgée de 60 ans, fort blessée; Mia Gau, âgée de 40 ans, navrée.

Grigni. A la première entrée fut tuée Françoise Dubois, âgée de 80 ans. A la seconde entrée, Toni Trelat.

De la paroisse de Farges et du Ressort.

Farges. A la première entrée, les deux Claude Charlet furent tellement battus, qu'ils en sont morts peu de temps après. A la seconde entrée, François Menu a été tué, âgé de 50 ans. *Item*, cinq enfans se sont noïés en l'Alondon, s'enfuïant.

Erens. A la première entrée : Ami Cusi, châtelain de la seigneurie de Peron, tué, âgé environ de 50 ans; Ami Bosson, de 50 ans; Thoine Waillet. aussi de 50 ans; Thoine Boui.

Asserens. A la première entrée, furent massacrés : la femme de Jean Phocar, âgée d'environ 50 ans, avec deux de ses enfants; Jean Guai, sa femme et sa mère, âgé de 50 ans; Thoine Jaquemo; Pierre de la Rue, pendu par ses génitoires, dont il mourut à l'heure; Humbert de Farva, âgé de 60 ans, tourmenté et battu jusqu'à la mort; Daniele Marchant, servante, âgée d'environ vingt ans, violée et tuée.

Paroisse de Challaix.

A la premiere entrée, furent cruellement occis : Jean de la Palu, dit Joli-Jean, âgé d'environ 88 ans; Rollet de la Palu, dit Sermos, fut massacré, âgé de 65 ans; Claude Bonne, âgé d'environ 63 ans; Jenon, veuve de feu Claude Favre, dit la Pagette; une jeune fille de Louis Dulaquais, âgée d'environ 15 ans; le serviteur de Jean Dubois, dit Massin. A la seconde entrée, furent massacrés les suivants : à savoir, en la maison de la Corbiere, Claude Ponthos, pauvre aveugle; la femme dudit Ponthos; Claude Antoine Vanier; Claude Guiart, dit Poret âgé d'environ 60 ans; Gaspard, fille de feu Ami Crost, âgé d'environ 16 ans; Daniel, fils de feu Jean Billod, âgé d'environ 15 ans; un fils de feu Claude Roc, âgé de 6 à 7 ans; Claudine, veuve de Jean de la Palu, dit Berlot, âgé d'environ 55 ans; Pernette, femme de Philippe de la Fontaine.

De la paroisse de Saint Jean de Gonvilte.

A la première entrée, furent massacrés : Jean Morel, âgé de 50 ans; Pierre Real, dit Morel; Claude Richard, dit Chouet, malade en son lit, fut tué; Jean du Four, âgé de 70 ans, tué en la montagne; Pierre, fils de Pierre Livron, âgé d'environ 15 ans, a été pendu comme plusieurs autres

jeunes enfans. A la seconde entrée, furent massacrés : Yve Paquet, dit Belon, âgé de 50 ans; Bernard Brigan, dit Rosset; Claude Chouet; Claude de Livron, âgé d'environ 70 ans; les filles ravies emmenées du dit Saint Jean, Pernette, fille de Pierre Mermet, âgée de 25 ans; Jaquema, fille d'Etienne Leurat, âgée de 50 ans; Pernette, fille de Bernard Paquet, fut noïée en l'Alondon. Furent aussi massacrés du dit Saint Jean, ou tellement battus, qu'ils sont morts depuis desdites battures : Pierre Mermet, âgé de 70 ans, pendu par le col un long espace de temps, puis traîné, dont il mourut peu après; Pierre de Chaudans, âgé de 75 ans, fut battu et traîné et pendu, dont il mourut; Gabriel de Mornai, âgé de 50 ans, battu et pendu dans sa grange, dont il est mort; Jeanne Bosson, âgée de 80 ans, pendue par le col en la grange dudit Gabriel, et brûlée; Genette Richard, âgée de 50 ans, battue et traînée par les cheveux, puis garottée d'une corde par la tête, dont elle mourut peu après; Philibert Tornier, femme de Claude Richard, âgée de 45 ans, battue et traînée jusqu'à la mort; Richarde de Mornai, veuve de feu Antoine Richard, âgée de 40 ans tellement battue qu'elle en est morte depuis.

Fenieres. A la première entrée, fut tué Maurice Michaut, âgé de 80 ans. A la seconde, fut tué Pernette, veuve de Thomas Gui, âgée de 50 ans.

Thoiri. A la première entrée, furent tués : Maurice Jaquet, dit Tissot, âgé de 60 ans; Barthelemi Manin; Gabriel Brameré; Françoise Brameré, femme de Maurice Manin, enceinte, fut emmenée par les soldats; Louise et Thibaude Manin, sœurs, furent aussi emmenées; Jeanne Fugi, âgée de 50 ans, mere de Françoise Fugi, âgée de 15 ans, furent emmenées à la montagne, violées et puis tuées; Thiven Goujet, battu et garotté, dont il mourut. A la seconde entrée, furent massacrés en la maison de Nobles de Livron, dit de Martigni : Samuel Motié de Farges, habitant audit Thoiri; Antoine Bouvet, âgé de 60 ans, tué en ladite maison; Richard Pointet d'Allamogne, réfugié en ladite maison, tué; Antoine de la Grange, dit Quemos, âgé de 70 ans, tué en la même maison; Maurise, femme de Mauris Guerin, âgée de 50 ans, fut tellement battue, qu'elle en mourut; Claude Ponget, âgé de 70 ans, fut tué en sa maison.

Allamogne. A la seconde entrée, furent tués : Rolet Chavané; Jean Fugi, dit Joriet; La femme de Michel de Villars; Françoise, relaissée d'André Mestral de Sargi, âgée de 75 ans, massacrée en son lit; Pernette, fille de feu Jean Variet de Sargi, tuée; Pernette, fille de Pernet Ciro, d'Allamogne, âgée de 25 ans, emmenée; la fille d'Urban de la Tura, âgée de 13 à 14 ans, aussi violée et emmenée.

De la paroisse de Crozet.

Le 13 de Septembre en l'année 1589, le duc de Savoie étant entré au bailliage de Gez, le jour prècédent, ses troupes passant à Croset, prirent Spectable Girard Barbier, ministre de la Parole de Dieu audit Croset, âgé d'environ 75 ans, lui fendirent les pieds par-dessous, et le mirent à cheval sur un âne, le visage contre la queue, et avec tout opprobre, le menérent au château de Gez, le frappant toujours, et le présenterent audit duc, en présence duquel il soutint qu'il n'avoit prêché que la pure vérité, en laquelle il vouloit persévérer jusqu'à la fin, d'où étant ramené et jetté sur un peu de paille devant sa maison, il y mourut, tout son bien aïant été pillé. Antoine Brameré de Croset, tué. Jaquemo Brameré, dit Croset, âgé de 80 ans, tué. Thomase, femme de Jean Brameré, dit Croset, fut blessée à la tête d'un coup de coutelas, et à la cuisse, dont elle languit longtemps. Pernette, femme de Reymond Brameré, dit Riste, âgée de 70 ans, fut tellement battue qu'elle en mourut. Gonet de Roverei d'Avouson, paroisse de Croset, fut tué. Girard Sadoz, âgé de 60 ans, tué. Gabriel Sisi de Chevri, fut pendu par les parties honteuses, et mourut en telle langueur. Jean, fils de Jean Sarva d'Avouson, tué.

De la paroisse de Gez.

Approchant les troupes de Gez, rencontrerent aux champs un nommé Gonet du Noir, âgé d'environ 50 ans, auquel ils couperent un bras d'un coup de coutelas. Entrant à Gez, tuerent un boucher, nommé Laurent Verchiere, âgé d'environ 55 ans. Le 15 dudit mois de Septembre, étant lesdites troupes à Petigni, village de la paroisse de Gez, prirent un nommé Jean Fillon, âgé d'environ 80 ans, l'attacherent d'une chaine dans sa grange, où ils mirent feu, et étant à demi-brûlé, le jetterent sur le fumier, où il languit trois jours.

De la paroisse de Divonne.

A la première entrée, *à Villars-sus-Divonne :* Jean Pillod, âgé d'environ 70 ans, fut tué dans sa maison. Antoine Fina de Croset, habitant au dit Villars, tué. André de Michaille et Marie Pillod sa femme, âgés, et l'un et l'autre d'environ 80 ans, furent pendus par le col au cremalier, dont ils moururent tous deux, et furent brûlées audit Villars quatorze maisons.

A Plans sus Divonne : Claude de Rueta, veuve de Louis Vergier, âgée d'environ 55 ans, fut tuée d'un coup de lance. Pierre, fils de Guillaume Panissot, étant rencontré, lui renverserent les doigts, lui remplirent la bouche de poudre

d'arquebuse, et puis y mirent le feu, dont il mourut. Antoine Lausson, tué par les Lanciers. Louise Mondet, femme de Jean Panissot, âgée d'environ 40 ans, forcée par si grand nombre, qu'elle en mourut. Jean de Michaille eut un bras coupé, et la tête blessée de plusieurs coups d'épée, dont il est encore languissant. Claude Blanc le jeune, eut un bras rompu, puis fut pendu à un chêne, les bras attachés derriere le dos. Guillaume Blanc, âgé d'environ 57 ans, fut tellement tourmenté et battu, qu'il mourut deux ou trois jours après.

A Divonne : Bernard de Porta, âgé d'environ 57 ans, tué par les Lanciers. Tiven Perrin, âgé d'environ 55 ans, fut tué. Claude Humbert fut tant tourmenté et battu, qu'il en mourut. Jeanne Prud'homme, femme de Claude Pignei, mourut après avoir reçu plusieurs coups d'épée. Claude Porta, châtelain de Divonne, reçut un coup de lance, et ainsi blessé fut pris prisonnier, et après avoir enduré plusieurs tourmens et païé grosse rançon, mourut. Pernette Panissot, âgée de 7 à 8 ans, fnt tellement violée par les soldats, qu'elle en mourut.

A Arberoz : Antoine Goudart, âgé d'environ 50 ans, tué d'un coup d'arquebuse.

Outre les meurtres et massacres susmentionnés, et plusieurs autres qui ne sont encore venus en connoissance, on ne sauroit nombrer les femmes et filles violées, même qu'ils ont forcé des filles qui n'avoient pas 6 ans, et des femmes vieilles de plus de 60 ans; et peut-on dire que de tant de femmes et filles qui sont tombées entre leurs mains, à grand'peine en est-il échappé une, sans être violée, et celles qui ont tellement résisté, qu'ils n'ont pû les forcer, ont été tuées. Même se trouva (chose par trop exécrable), que aucunes étant blessées à mort, et ces méchans avoir leur compagnie, sont mortes sous eux.

Pareillement ils ont entierement brûlé plusieurs Villages et autres la plus grande part, entr'autres Collonges près la Cluse entierement brûlé, Asserens, tout brûlé, hormis quatre maisons; Peron, pour la plus grande part; à Fegieres, douze maisons; Grigni, pour la plus grande part; Saconex le Grand, entierement; Jantou, hormis trois ou quatre maisons; Villars-sur-Divonne, où ils ont brûlé quatorze maisons; à Gez, brûlé plusieurs maisons et granges. Bref, ils ont rendu la plupart des villages déserts, et le païs en friche par leurs cruautés plus que barbares.

Des meurtres ci-devant mentionnés, on peut aussi recueillir combien d'enfants orphelins peuvent être demeurés en grande misere et pauvreté, combien de familles rninées et dissipées, et combien d'honnêtes maisons apauvries.

De la paroisse de Ville-la-Grand.

A Ville-la-Grand : Gaspard Painblanc fut tué dans un jardin. Pierre Guet, serviteur dudit Painblanc, blessé de plusieurs coups d'épée. Louis Girard tué au milieu de la rue à coup de coutelas. Thomas du Chrest, dit Jaquiert, tué, âgé d'environ 60 ans. Jacques Messier étant blessé au travers du ventre, et les entrailles lui étant sorties, est mort au bout de quelques jours. La femme dudit Messier, mortellement battue. Mamad Desplan, blessé fort, tant par hommes que par chevaux, âgé de 80 ans. Mamad, fils dudit Desplan, aussi blessé à coups de lance, et la femme dudit fils, battue à la mort. Pierre Riondet, tué en sortant de son lit, âgé d'environ 70 ans. Sa femme fort blessée. Ses deux filles violées, et l'une d'icelles blessée, les entrailles lui sortant du ventre, âgées de 15 à 18 ans. La Bernade relaissée de feu Pierre Desplan, premierement blessée d'un coup de poignard, et depuis de plusieurs coups de coutelas. Robert Boq, extrêmement blessé. George Bettet, blessé à mort, âgé d'environ 60 ans. Humbert Bardet, extrêmement battu, mais non tué, pource qu'il montra des patenôtres, âgé d'environ 100 ans, selon la commune renommée. Thoine de la Courtine, femme de Pierre Bardet, extrêmement battue en la maison de sondit mari, et Jeanne sa fille, aussi extrêmement battue. Tiven Rivet, extrêmement blessé, âgé d'environ 55 ans.

A Carra : Claude Bournouz, pris, pendu, et finalement blessé à mort, âgé d'environ 50 ans. Mamade, relaissée de feu Jacques Andrion, mortellement blessée, âgée d'environ 65 ans. Pierre Berchard, blessé d'un coup de mousquet, à la mort. Sa mère extrêmement battue, âgée d'environ 60 ans. La sœur aussi du dit Berchard, extrêmement battue. Tivent Cottet, pris en chemise, fort battu, âgé d'environ 60 ans. Sa femme tuée, et sa fille blessée à coups de coutelas, âgée de 8 à 9 ans. Thomas de la Place reçut quatre coups de coutelas à la tête et huit aux jambes, âgé d'environ 60 ans, et son fils extrêmement blessé. Philibert de la Place, extrêmement blessé, âgé d'environ 60 ans. Deux de ses fils massacrés. Humbert Pacart, blessé de deux grands coups, l'un à la mammelle et l'autre à la cuisse. Sa belle-mère, extrêmement blessée au visage, âgée d'environ 55 ans.

A Crest : Nicoud de Crest, tué à coups de mousquet, allant travailler en sa vigne, âgé d'environ 35 ans. Guillaume Fleutet, blessé à mort, âgé d'environ 55 ans.

A Corniere : Barthelemie, relaissée de feu Mamad Morel, tuée.

A Pouplinge : Jean Court, malade, tiré hors de son lit, et étant entre les bras de sa femme, nonobstant qu'elle eût

donné quelque somme d'argent pour sa rançon, fut tué. La fille de François Morel, n'aïant pu être forcée, a été massacrée, âgée d'environ 18 à 20 ans.

A Pressinge : Etienne, fils de Noble Gaspard de Cholex, tué ; sa mere mortellement battue, âgée de 55 ans, et aussi sa sœur extrêmement battue, comme sadite mere, à coups de coutelas, âgée de 20 ans. Plusieurs femmes et filles et enfants battues et violées, le village pillé.

A Ambilli : La femme de Bierre Grilli, enceinte, a tellement été battue, qu'elle a fait l'enfant et en est morte. François Bœuf, malade, tué dans son lit, âgé d'environ 60 ans. André de Rossillon, attaché à la queue d'un cheval et traîné l'espace d'une lieue, âgé d'environ 60 ans.

De la paroisse de Thonex.

A Gaillard : Berte, femme de Marin Bouillain, blessée à coup de coutelas, dont elle est morte quelques jours après. Humberte, relaissée de feu Pierre d'Am, tuée d'un coup de pistolet, âgée d'environ 60 ans. Une servante, fille de feu Mermet Rets, blessée à mort. Claude de Verna, navré de plusieurs coups d'épée. Françoise, relaissée de feu Jeanton Combet, eut un bras coupé d'un coup de coutelas.

De la paroisse de Cholex.

A Cholex : Michel Dantan, blessé de six coups de son couteau au col, dont il est mort trois jours après. Jean de Lestra, tué. Bernard, fils de Pierre Patai, reçut plusieurs coups dont il est mort environ huit jours après, âgé d'environ 13 ans.

A Annemasse, village papiste : Louis Saget, travaillant en sa vigne, tué. Michée, sa femme, tant battue, qu'elle en est morte. Henri Saget, travaillant aussi en sa vigne, tué. Roberte et Mie sœurs, veuve de feu Pierre et Jean Saget, battues jusqu'à la mort, âgées de 42 à 45 ans. Collet, fils de feu Jacques Plautier, tué dedans une cheneviere devant sa maison. Thivent Masson a eu un bras coupé et reçut beaucoup d'autres plaies. Pernette, femme de Jean du Mont, boucher dudit lieu, a eu aussi un coup de coutelas sur un des bras, âgée d'environ 50 ans.

Au pont d'Estrambieres, village papiste. Rollette, veuve de feu Claude Dauset, rendue impotente des deux bras, âgée d'environ 60 ans. Jeunes enfans âgés de 4 à 5 ans, percés de coups de lances, et navrés de coutelas.

REGISTRE DES PENSIONS ET PRÉBENDES

DES MINISTRES DU BAILLIAGE DU CHABLAIS.

1567.

Les pensions et prebendes ordonnées aux ministres du balliage du Chablaix.

Et premierement

Thonon.

Les deux ministres de la ville de Thonon ont pour leur residence tout le logis du prioré. A sçauoyr, l'un d'iceux ha le logis du prieur que est la tour, le petit parcelle dernier et le dessoubz, la cuysine de deuant et les deux ces tours de dessoubz. En un aultre istaige, ou souloyt estre la grande cuysine des moynes, et l'estable de dessoubz auec le courtil que est deuant.

Et l'aultre ministre ha tout le reste du dict logis, du dict prioré et dix florins pour ung courtil, et les loges par ensemble.

Pour chascung d'iceux, de froment . . . . 30 coppes.
Avoine, chascung. . . . . 18 coppes.
(Le tout mesure de Thonon.)
Vin blanc, chascung . . . . 2 chairs.
Vin rouge, chascung. . . . . 2 chairs.
Et pour le boys de leur chauffaige, chasc. 10 florins.
Argent chascung . . . . 200 fl.
Quest par quartemps, a chascung. . . . 50 fl.

Maxillier

Le ministre de Maxillier a pour sa residence une maison a deux pomeaux, ensemble la grange et courtil et parcelle contigue. Item deux poses de vigne et enuiron une..... de prez.

Froment, mesure Thonon. . . . . 30 coppes.
Auoyne. . . . . 18 coppes.
Argent . . . . 212 fl.
Qu'est par quartemps cinquante troys florins.

Alinge.

Le ministre d'Alinge a pour sa demeurance la maison de la Cure, ayant grange, collombier, courtil et vergier, et une vigne aupres du dit vergier et enuiron troys bonnes poses, tant vigne que prez.

Froment, mesure de Thonon . . . . 30 coppes
Auoyne, dicte mesure. . . . . 18 coppes

Argent	200 fl.
Qu'est par quartemps	50 fl.

Armoy et Dralliens.

Les deux ministres du dict Armoy et de Dralliens, sont payés par Messieurs de Genefue.

Orsier, en quelle paroisse presche le ministre de Dralliens.

Le ministre d'Orsier, a froment, mesure Thonon	18 coppes.
Auoyne, mesure susdite.	6 coppes.
Argent	40 fl.

Qu'est par quartemps dix florins.

Lullin.

Le ministre de Lullin a pour sa residence la maison nommée l'hospital, item une seyturée (?) de prez dict de la cure, item deux aultres seyturées dict au Palaffret, item le cheneuis qu'estoyt de la dicte cure, item le boys d'icelle cure pour le chaufaige du dict ministre, item un petit diexme (?) nommé de la cure.

Froment, mesure Thonon.	42 coppes.
Avoyne, mesure susdicte	6 coppes.
Argent	200 fl.
Quest par quartemps	50 fl.

Bellevaux.

Le ministre de Bellevaux a pour sa demeurance la maison de la cure, chambres et cestour avec les courtynes, ung courtil et un bloz aupres contenant enuyron trois poses de terre et une seyturee de prez, item portion aux montaignes du dict Bellevaux, item dix gerbes de paille et un chascun diesme du dict lieu.

Froment, mesure Thonon	42 coppes.
Avoyne, dicte mesure.	18 coppes.
Argent	240 fl.
Quest par quartemps	60 fl.

Margencel.

Le ministre de Margencel a pour sa residence la maison de la cure aueq la grange, le courtil et la vigne, conjoinctes a la dicte cure, item son chaufaige aux boys du lyeu a moings domaige.

Item enuyron deux seyturees de prez au lieu dict au grand clos, item le reprins du diesme.

Froment, mesure Thonon. . . . . ,	30 coppes.
Avoyne, dicte mesure.	18 coppes.
Argent	200 fl.
Quest par quartemps . . . . , . .	50 fl.

Cervens.

Le ministre de Cervens a pour sa demeurance la maison de la cure avec la grange et courtil y contigue, item un petit vergier, item le reprins du diesme, item enuyron deux seyturees de prez en Lochepelliex, item au lieu dict en Melliez, enuyron une bonne pose et demy de terre.

Froment, mesure Thonon	30	coppes.
Avoyne	18	coppes.
Argent	200	fl.
Quest par quartemps	50	fl.

Tessiez.

Le ministre de Tessiez a pour sa residence la maison de la cure aveq la grange, courtil, courtynes de terre d'allentour la dicte maison, item enuyron deux poses et demy de terre que bonne que mauuayse, ensemble un marest contenant un quart de seyturees item le vergier petit d'aupres de l'Eglize. Item enuyron deux poses de terre de petite valleur en la montaigne, item enuyron une seyturee de prez, lieu dict le prez Pireamy.

Froment, mesure Thonon	30	coppes.
Auoyne	18	coppes.
Argent	200	fl.
Quest par quartemps	50	fl.

Drenthonne.

Le ministre de Drenthonne a pour sa demeurance la maison de la cure avec la grange et enuyron une diguiere (?) tant en courtil terre que prez contigue a la dicte maison. Item deux poses de terre au Muret, item au Marest, de petite valleur, contenant enuyron deux seytures, item tout le revenu de la cure de Saxel, tant en argent que terres prez de boys.

Froment, mesure Thonon.	30	coppes.
Auoyne, dicte mesure.	18	coppes.
Argent.	200	fl.
Quest par quartemps	50	fl.

Bons.

Le ministre de Bons a pour sa résidence la maison de la cure auec la grange, courtynes, courtil, alentour de la dicte maison. Item une pose et demy de vigne a Brens, lieu dict en l'Espine. Item deux seyturees de prez, lieu dict en Baurez, et quatre poses de boys.

Froment, mesure Thonon.	30	coppes.
Auoyne	18	coppes.
Argent	200	fl.
Quest par quartemps	50	fl.

Machilliez.

Le ministre de Machilliez a pour sa résidence la maison de la cure et la grange et courtil dernyer. Item le diesme du chenesué (?). Item une pose et demy de vigne lieu dict au Clos. Item une pose et demy de terre jadis en prez, lieu dict en Lonnaz.

Froment, mesure Genesue.	24 coppes.
Auoyne mesure dicte	18 coppes.
Argent	200 fl.
Quest par quartemps	50 fl.

Veygier.

Le ministre de Veygier tient pour sa demeurance la maison de la cure, ensemble le courtil, la saffriere et cheneuier (?). Item une pose et demy de vigne et une seyturee de prez en la Praly, aussi une pose de terre que faict a tiers fruyct, le barbier du dict Veigier.

Froment, mesure de Genefue . . . . . , .	24 coppes.
Auoyne, dicte mesure, a la coustume moytié raz et moytié comble	18 coppes.
Argent	197 fl.
Quest par quartemps	47 fl.

Boguenoz.

Le ministre de Boguenoz tient pour sa demeurance la maison du pryoré, ensemble le courtil et cheneuier dernier, aussi l'estable. Item une pose de vigne au dessoubz de Loysin, et demy pose entre le bourg de Loisme. Item un prez contenaut environ une seyturee et demy à Archangis. Item le reprins du diesme.

Froment, mesure Thonon.	30 coppes.
Auoyne, dicte mesure.	24 coppes.
Argent	200 fl.
Quest par quartemps	50 fl.

Massongier.

Le ministre de Massongier tient pour sa demeurance la maison de la cure auecq la grange et autres edifices de la dicte cure, ensemble le curtil et cheneuier. Aussi le reprins du diesme. Item deux poses de vigne, item une bonne seyturee de prez en trois parcelles. Item une pose de terre en l'Espyne. Item une pose et demy de terre en Bausset, et son chaufage acostumé.

Froment	30 coppes.
Auoyne a l'accoustume	18 coppes.
Argent	190 fl. 6 s.
Quest par quartemps	47 fl. 6 s. 6 d.

Giez.

Le ministre de Giez tient pour sa résidence la maison de la chapelle de Saincte-Catherine, aussi la grange au-deuant de la dicte maison. Item le curtil, cheneuier et une pose et demy de vigne, le tout dernyer la dicte maison et grange. Item une seyturee de prez et un peu de terre en la Combe.

Froment, mesure Thonon	30 coppes.
Auoyne, mesure susdicte.	18 coppes.
Argent	200 fl.
Quest par quartemps	50 fl.

Diacre de Filliez.

Le diacre de Filliez tient pour sa demeurance la maison devant le temple et l'abbaye, et ung estable joignant à icelle aussi deux courtilles a la rez des murailles de la dicte abbaye. Item son chaufaige aux boys de la dicte abbaye.

Froment, mesure de Thonon	18 coppes.
Auoyne, dicte mesure.	18 coppes.
Item ung chair de vin blanc.	
Argent	200 fl.
Quest par quartemps.	50 fl.

Ivoyre.

Le ministre d'Ivoyre tient pour sa demeurance la maison de la cure aueq les courtynes. Aussi une grange auprez la maison de Jehan Marner. Item un courtil dernyer les terreaux. Item enuiron une diguiere de vigne. Item enuyron troys seyturees de prez a Exerchiez. Item la petite diesme du chenesue et vin de la cure.

Froment, mesure Thonon.	30 coppes.
Auoyne.	18 coppes.
Argent . . , ...	200 fl.
Quest par quartemps.	50 fl.

Missirier.

Le ministre de Missirier tient pour sa residence la maison de la cure. Item un estable aupres la dicte maison aveq un petit cheneuier et courtil aupres. Item une pose de terre et enuyron un quart de seyturee en prez au lieu dict en la Meillerye. Item son usaige pour son chaufaige aux boys de l'abbaye de Filliez, toutesfoys à moings domaige. Item deux poses de vigne et enuyron deux poses de terre au lieu dict en Veytraux tout d'un clos.

Froment, mesure de Nyon	24 coppes.
Auoyne, mesure de Nyon, et comble comme est la coustume	18 coppes.
Argent.	190 fl. 6 sols.
Quest par quartemps	47 fl. 6 s. 6 d.

Hermence.

Le ministre d'Hermence tient pour sa residence la maison de la cure. Aussi la grange, le courtil et cheneuier joignant. Item deux seyturees de prez. Item une pose et demy de vigne en deux parcelles, une vers Villards, l'autre vers la Cheualette, aueq un peu de terre en dessoubz. Item troys poses de boys à la chappelle Sainct Pierre.

Froment, mesure Geneue	24 coppes.
Auoyne, mesure susdicte	18 coppes.
Argent	190 fl.
Quest par quartemps	47 fl. 6 s.

Le Diacre de Rypallies.

Le diacre de Ryppallies tient pour sa residence la maison deuant le pont aupres l'hospital Item un courtil et son chanfaige aux boys du dict Rypallies.

Froment, mesure de Thonon	18 coppes.
Auoyne, mesure de Thonon.	18 coppes.
Argent	180 fl.
Vin	1 chair.

Sur quoy tous les susnommés ministres ont part et portion en toutes communes de leurs paroissiens, pasqueraiges et chaufaiges. Item a cause que les possessions a eux baillées en pension estans prises en partie des cures, sont exemptes et franches de diesmes ou autres servitz annuels. Item leurs maisons fermes, couverts, sont ainsi qu'il convient necessairement reparées sans que les dicts ministres soyent astraints y rien payer, ains seulement en aduertyr les seigneurs ballifs pour cella fayre.

GRAVERNET.

Pention de Josue Molnier.

Josue, fils de maistre Gilles Molnier, ministre d'Hermence a de penssion annuelle pour estre entretenu aux escholles.

Argent	60 fl.
Quest par quartemps	15 fl.

GRAVERNET.

Choullex et Villagrand payés par Genèue, et dépendant de la classe de Gex.

Registres du Conseil 1598.

PROTESTATION DU PEUPLE BERNOIS

CONTRE L'ABANDON DE LA RÉFORME EN CHABLAIS.

1589.

Remonstrance fort necessaire qui s'addraisse aux Seigneurs, Bourgeois et tous autres ayans interest a la conseruation de l'Estat de la Republique de Berne, contenant decision de la question qui est aujourd'huy mise en auant, Asçauoir si on doit ou peut en bonne conscience consentir au dernier traitté de paix fait à Nyon ou plus tost attendre la guerre.

Sur la question, Messieurs, qui se presente aujourd'huy, asçauoir si l'on doit consentir a la paix et alliance traittée dernierement a Nyon, auec le prince voysin, ou plustos attendre le faix d'une nouuelle guerre, il y a bien a aduiser de ne resoudre rien qui soit au prejudice de la gloire et honneur de nostre Dieu et deuoir de noz consciences, et si nous preferons, comme il faut la gloire de Dieu et le salut de nos freres a toutes autres considerations, il nous sera fort aysé d'en faire une bonne resolution.

Or, pour sçauoir si ceste paix et alliance, laquelle on requiert de nous tend a ce but, considerons les principaux articles et capitulations d'icelle.

Le premier est que l'exercice de nostre Religion soit retraint dedans six ou sept places et non plus, et la messe restablie en tous les autres lieux des trois bailliages, c'est a dire en bons termes, que le regne de nostre Seigneur Jesus Christ, au lieu qu'il auoit son estendue partout, soit doresenauant resserré et reclus dedans telles places qu'il plaira choisir et nommer a celuy qui est aduersaire juré de nostre ditte relligion et qui la voudroit voir totalement exterminée. Examinons, je vous prie, qu'il importe de consentir a cela, et premierement, nous sçauons que les bons chrestiens ont planté l'Euangile partout ou leur pleine authorité s'est peu estendre, et partout la ou ils porterent leurs enseignes, ils dresserent quant et quant la banniere de Jesus Christ, mesmes quand il fut question de traitter appointement pour la restitution de quelques parties de leurs valeureuses conquestes, il n'y ont jamais voulu consentir, ores qu'ils vissent aux frontières les menaces et forces des ennemis de cest Estat plus grandes sans comparaison qu'elles no sont aujourd'huy, que la vraye religion et pureté du seruice de Dieu ne demeu-

rast en son entier en toutes les places de telle restitution. Ayans eu le cœur si droict enuers Dieu, que oncques ne voulurent ceder un seul pied de desaduantage de la gloire de Dieu a leurs successeurs, et quelle honte seroit-ce a nous de degenerer d'une telle vertu ? Restablirons nous par nostre consentement les autels et idoles de Baal aux lieux d'ou noz peres les ont demolies, ou demolirons nous ce qu'ils ont si sainctement et courageusemen basty?

En apres, nous ne pouuons consentir a tel article, que nous n'accordions quant et quant le retranchement du regne du filz de Dieu, lequel on pretend restraindre dans certaines limites comme pour luy faire la part, encores bien petite, pour l'amplification duquel touttesfois noz peres ne firent difficulté d'exposer leurs vies et espandre leur sang. Et dauantage seroit consentir a l'establissement du regne de l'Ante Christ romain et reduction de ceste puante et abominable messe, que noz bons peres en cognoissant les abus et meschancetez d'icelle, chasserent et bannirent perpetuellement des lieux de leur heureuse conqueste.

A cettes, d'autant plus que telle œuure leur a esté honorable et glorieuse deuant Dieu et ses anges, et suiuie de tout bonheur et prosperité, nostre pusillanimité et conniuence au restablissement de l'idolatrie nous seroit longtemps ignominieuse, et n'en pourrions attendre que malheur et discontinuation des graces et faueurs de nostre Dieu, voire changement de ses benedictions en maledictions, si nous tenons si peu de conte de sa gloire, qui seroit tacitement renoncer Jesus Christ, en accordant chose si desaduantageuse a son Empire. Adjoinct que voila nos poures freres, qui des plusieurs mois en ca sont priuez de la pasture celeste, de la liberté de pouuoir inuocquer publiquement le nom de Jesus Christ, de l'usage des Saincts Sacrements, et pour eux et pour leurs petits enfants qui s'attendent a nous et par continuelz sospirs et gemissements, nous la redemandent pour en estre frustrez a nostre occasion.

Consentirons nous qu'ilz en soyent despouillez, qu'on leur retranche le pain de vie? Que tant de poures ames soient rauies a Jesus Christ? Qu'elles tombent entre les pattes du loup romain? Et accordans qu'elles soyent reduites a la papauté, signerons nous leur damnement eternel ! Ha ! craignons que Dieu n'en face enqueste et redemande leurs ames d'entre nos mains ! Car n'estimons pas (comme cuident aucuns) que la religion soit chose indifferente et que chascun soit saulué, quelque religion qu'il tienne. Il n'y a qu'un chemin pour aller en Paradis, et c'est celuy seul qui nous est montré par l'Evangile, et quiconque va par un autre, il est

en voye de perdition. Pourrons-nous donc, en seine conscience, permettre que nos freres, desquels le salut nous doit estre aussi cher que le nostre en soient deuoyez? Moyse, homme de Dieu, a desiré d'estre effacé du liure de vie, plustost que de voir son peuple en peril de damnation. Saint Paul a souhaitté d'estre fait anatheme et exsecration pour ses freres. Que doncques, pour agreer au monde ou pour jouir d'une paix fainte, nous ne venions pas si legerement a estre occasion de la perte du salut de ceux qui prient que nous l'ayons en recommandation. Voila, quant au premier article de cette pretendue paix, par ou il appert, si nous y deuons consentir ou non.

Le second poinct d'icelle est que nous quittions l'alliance de Geneue, c'est a dire en bons termes, que nous les abandonnions et renoncions a l'ancienne jurée Confederation, fraternité et bonne voysinance que nous auons heue jusqu'a present auec cette ville, qui est enuiée et haye de longtemps des adherens et supposts de l'Antechrist romain. Nous sçauons combien il importe de quitter les bons fidelles et anciens amis, desquels la feauté nous est cogneue de longue main pour en prendre des nouueaux, desquels la feauté nous peult a bon droict estre suspecte. L'alliance d'une ville de Geneue a donné ouuerture et occasion a la grandeur de nostre Estat. Car pour luy auoir presté jadis ayde et faueur au tems de ses premieres oppressions, Dieu, renumerateur de tous bienfaicts, a recompensé nos ancestres de grands biens et honneurs, et mesme de l'heureuse conqueste de ce pays. A l'opposite, celuy qui se veult faire nostre nouuel amy, n'a cessé de nous inquieter et causer beaucoup de pertes. Ceux de ceste ville la ont de tout temps chery et respecté nos seigneuries, craint et redouté de tomber en leur disgrace, entretenu la paix tant qu'il a esté possible, et celuy dont est question pour l'estime qu'il a de sa grandeur a fait tout le contraire. et si est vray que le commerce de ceste ville la, mesmes au temps des chertez passées, a apporté grandes commoditez a ce pays et profit a plusieurs particuliers.

Mais venons au serment de l'alliance perpetuelle faite auec eux. Pourrions nous donner aduis que le sainct et sacré nom de Dieu inuocqué en tel serment fust si vilainement violé? Que l'ame obligée par serment soubz peril de damnation fust mise en torment et inquietude? Que la foy publicque fust enfreinte? Cestes, nous aurions a attendre l'effect de la menace comprise en la defense de prendre le nom de Dieu en vain, et mettrions sur nous la tache d'infracteurs de serment et alliance, qui ne pourroit jamais estre lauée, et

qui rendroit nostre nom puant et detestable au siecle present et a la posterité.

Il y a plus que le sacré bien de religion, laquelle nous auons commune auec eux, nous doibt seruir plus que de double serment et obligation a ne les exposer en proye. Ils sont hays pour la mesme religion que nous : leur cause est la nostre. Nostre religion est assaillie par leur flanc. Dieu a dressé au milieu d'eux son sainct et pur seruice. Ils ont les mesmes et indubitables marques de la vraye Eglise que nous. Dieu sans doubte y a prins son domicile. Jesus Christ preside au milieu de leurs assemblées. Le Seigneur y a bon nombre de peuple. Il y a fait de longtemps reluire ses graces jusques a en jetter les rayons par toute la chrestienté. Ça esté l'aberge et refuge en temps d'aduersité des pourres fidelles. Elle a esté et est l'eschole de pieté et vraye vertu. Aux deroultes des dernieres guerres de Dauphiné et de France, plusieurs, et specialement ceux de ce païs, y ont experimenté de grandes faueurs, charitez et assistances, vraye preuues de leur foy chrestienne. Bref, ils sont nos freres en Christ. Ils sont membre d'un mesme corps que nous sommes. Nous voudrions nous ainsi abandonner l'un l'autre? Abandonner Joseph en la fosse pour le vendre aux Ismaëlites? Certes, ce seroit deschirer et demembrer le corps de Jesus Christ. Et si nous auons esgard au monde, que sera ce, sinon quitter l'auant poste de nostre maison? le bouleuart et rempart de nostre patrie? et liurer la clef entiere d'icelle, voire de nos coffres, caues et greniers a qui s'en pourra faire maistre? Car si nous souffrons que le prince voysin face ses efforts d'y attindre, quelle foule sera ce pour le païs circonuoysin par les courses qu'il y fera? S'il en vient a bout, de quelle mercy cuydons nous qu'il use enuers eux? Et quel party estimons nous qu'il nous face par apres? Et si Dieu leur suscite d'autres amys que nous, comme encore ils ont d'autres bons alliez, quelle honte sera ce a nous qui sommes a leurs portes de leur auoir refusé la main? Et si un prince plus puissant voyant nostre pusillanimité vient au secours de ceste ville la auec une puissante armée pour en faire leuer le siege, quelle misere pour ce poure païs? Cuidons-nous que ses gens nous traitent en amys? Et si Dieu encores la maintient et la deliure, comme il fit jadis Bethulie et que desia il a fait celle cy, ce qu'il fera sans doubte pour la gloire de son nom, que nous restera il, sinon un extresme regret de n'auoir voulu seruir et ayder a l'aduancement d'un si saint œuure.

Concluons donc que pour la gloire de Dieu, nostre honneur, nostre conscience, notre profit, nous ne pouuons ni ne deuons accorder ce second article.

Le tiers poinct de ceste alliance porte que nous accordions a celuy qui la recerche une leuée de quatre a cinq mille hommes pour s'en seruir en guerre ou il luy plairra, a condition qu'il luy soyt loisible de nommer et eslire les chefs et autres officiers de guerre, et en conferer les estats et charges a qui luy semblera bon.

Premierement, quel bonheur et victoire pourroyent attendre nos enseignes sous la conduitte et a la suitte d'un chef aduersaire de nostre religion? Or apres, qu'est cela, sinon vouloir empieter peu a peu sur nostre Estat. Item ou tend cet article, sinon a corrompre des personnes et a se les rendre obligées par pensions, offices et serments qu'il leur fera prester? Et a ceux cy, n'est ce point donner le moyen pour faire plier la Republique a la part qu'ils voudront gratifier leur maitre? O que de malheurs et confusions! Mais encores, ou se seruira il de ceste leuée? Ce ne sera pas contre les Potentats et la Ligue, car ils sont tous ses alliez et amys, et il est trop asseuré de ce costé la; il ne la veut pas tenir sans rien faire. Il l'employera donc, et contre qui, si ce n'est contre nos freres? Et voudrions nous tourner la pointe de noz espées contre noz propres entrailles? Voudrions nous faire seruice a celuy qui nous tient et repute au dedans de son ame pour sectaires et heretiques pernicieux, contre les Estats et amys qui font profession de mesme religion que nous? Le voudrions nous fauoriser contre une couronne de France que Dieu miraculeusement a mise sur le chef d'un prince tres chrestien, nostre voysin, allié tres puissant qui nous est conioinct par le lien tres estroit de mesme Religion, et que Dieu, pour le repos de nostre Eglise et nostre conseruation fait prosperer en toutes sortes? A Dieu ne plaise!

Que doncques l'union, la ligue et concorde qui est entre les aduersaires de nostre foy, nous serue au moins d'exemple pour nous apprendre a demeurer fermes et de bon accord entre nous qui faisons estat d'estre membres d'un mesme Jesus Christ.

Mais la dessus, il s'en trouuera peut estre qui diront que ceux en faueur de qui nous parlons sont opiniastres, qui ne veulent accorder que le different qu'ils ont auec le prince soit vuidé a l'amiable. Et pourtant, que nous ne deuons espouser leur querelle et opiniastreté.

Sur quoy il faut aduiser quel a esté le motif et qui le promoteur de ceste guerre, et s'ilz n'y ont pas esté attirez par aussi justes occasions que nous. Il faut aussi aduiser aux pertes indicibles qu'ilz ont souffertes, lesquelles ne se peuuent si aysement reparer, comme on cuyde, par un amiable traitté entre nos Seigneuries et le dict prince, qui ne les a

de gueres ou de rien recompensez de leurs pertes. Ajoinct que telles prononciations faictes cy deuant a grands fraix, n'ont gueres ou du tout rien serui. Et en troisiesme lieu, faut considerer par l'adueu de qui ceste guerre derniere a esté commencée et poursuiuie, et si nous sommes equitables, nous jugerons qu'elle ne se peut terminer que ce ne fust a leur tres grand dommage, sans le consentement de celuy qui seul peut les recompenser de leurs pertes. Derechef, on dira que si nous ne voulons souscrire aux capitulations susdittes, qu'il nous faut attendre une nouuelle et dangereuse guerre, qui nous retombera sur les bras. Mais tel fait semblant de nous vouloir battre qui n'est pas encore prest, et c'est une vaine crainte que nous nous imaginons. Et ores qu'elle fust vraye, c'est a faire a mal aduisez d'euiter tellement un danger qu'ils tombent en un autre contraire. Cuidans euiter la guerre des hommes, craignons de rencontrer celle de Dieu, et mieux nous vaudroit tout perdre que de tomber en cest inconuenient. Dauantage, comme nous ne deuons faire mal aux fins que bien en aduienne, aussi ne deuons nous laisser de bien faire crainte de mauuais succes. Faisons ce qui est de nostre deuoir et en laissons l'issue a Dieu, qui la donnera meilleure que nous n'esperons.

Et quand encores il nous faudroit venir a la guerre, mieux vaudroit employer nos moyens pour la gloire de Dieu, la maintenance de son pur seruice, le retablissement de ses Eglises, l'acquit de nos consciences, la defense de nostre patrie, l'honneur de nos princes, qu'en usans de conniuence ou fauorisans les desseins de celui la, luy prester l'epaule et tenir l'estrief pour enfin (s'estant rendu maistre de nos voysins) asseruir nos biens, nos femmes, nos enfans, nostre religion a sa voulonté. Mais il n'est icy le lieu de sonner la trompette pour esmouuoir personne a la guerre ; il faut prescher et presser au contraire la paix, mais plus la paix de Dieu que celle du monde ; or, si pour ne vouloir consentir a une paix feinte qui est au prejudice de la gloire de Dieu, de la conscience, de l'honneur et du deuoir que nous auons a nos freres, on nous vient assaillir en nos maisons, le meilleur aduis est que nous inuocquions le Dieu tout puissant a nostre ayde et employons plustost tout nos moyens, voire nos propres vies que de laisser faire bresche a pas une des susdictes considerations.

Et partant, c'est a chascun membre de ceste Republicque d'y penser soigneusement pour apporter le remede et conseil salutaire, tel que Dieu luy aura departi, et principalement a vous, Seigneurs, que Dieu a commis pour chefs et gouuernants. Il vous a esleuez en estat excellent, il vous a

enrichis de ses graces, honorez celuy qui vous a du tant honorez. Vous auez l'authorité, la prudence, la dexterité. Employez tout cela a la gloire de celuy de qui vous le tenez, monstrez maintenant le zele que vous auez a son seruice, garantissez vostre chere patrie de blasme et infamie. Maintenez l'honneur de vos ancestres et acquittez vostre conscience du serment auquel ils vous ont obligez, si vous le faites, Dieu vous a benits et honorez grandement, et vous benira et honorera dauantage ; sinon, attendez son jugement et malediction.

Et vous, honorables bourgeois et feables communiers, pesez les choses susdictes, et sus icelles fondez vos sages resolutions. Le masque est leué, les gens de bien se feront recognoistre. Chassez maintenant au loin tout soubçon d'auoir jamais esté ou estre affectionnez a d'autres princes qu'a ceux que Dieu vous a donnez, et desquels il s'est serui pour vous communiquer le plus grand thresor que sçauriez auoir en ce monde, qui est d'estre desliurez du joug de l'Antechrist pour jouïr du benefice de son sainct Euangile. Ne vous monstrez jamais indignes ni ingrats d'un si grand benefice, et, en tant que vous en est, moyennez (au lieu de l'empescher) que vos freres et bons voysins en jouyssent en paix comme vous. Monstrez a ce coup vostre preud'hommie, et ne soyez pas de moindre affection a soustenir et defendre l'Eglise de Dieu, que sont les fidelles subiects du pays ancien de nos Seigneurs. Et en ce faisant, vous acquerrez la grace de Dieu, et les Anges vous en beniront du ciel.

A quant a nous du commun peuple, soyons assiduels en prieres a Dieu, qu'il conduise le tout a sa gloire et au bien et soulagement de sa poure Eglise. Amen !

INSTRUCTION CONCERNANT GENÈVE,

DONNÉE PAR LE PAPE AU PÈRE CORONA,

Député à Rome et à Turin, en 1621.

L'envoi du père aux cours de Savoie et de France a pour but une entreprise contre Genève. Cette ville n'a pas de territoire non plus que de dignité et de position particulière; ses limites sont étroites ; elle fourmille de gens du commun, accourus de toutes parts, vouants leur vie à de petits travaux mécaniques, et se contentant d'une existence libre et

déréglée, sans faire aucun essai pour atteindre à la gloire militaire ou à une valenr scientifique. Genève est un vrai cloaque de l'Europe ; le fait que cet asile soit toléré est un scandale pour toute autorité. Ce ne serait cependant pas un si grand mal de tolérer une semblable sentine aux portes de l'Italie, qui serait ainsi déchargée des scélérats, si Genève ne répandait pas au loin son poison par paroles et écrits. Beaucoup d'hérétiques sont inoffensifs dans leur patrie, mais une fois à Genève, ils agissent de là sur toute l'Europe, Il faut que Genève soit domptée. Après le devoir du pape. ce devrait être avant tout celui du duc de Savoie, puisqu'il devrait être le seigneur de cette ville, *salvo jure episcopatùs*. Dès le commencement de son gouvernement, le pape avait cette intention, et le duc de Savoie y inclinait aussi si son pays et son trésor n'eussent été épuisés par la guerre de Piémont. Mais le moment opportun est maintenant arrivé ; les puissances intéressées sont occupées ailleurs ; la France a aussi à lutter contre des hérétiques rebelles, et verrait volontiers l'entreprise qui la délivrerait sans frais des hérétiques genevois. On pourrait attendre cent ans avant de rencontrer un moment aussi favorable. Votre principale mission s'adresse au roi Louis XIII. Sa Sainteté a choisi cette fois un moine, parce que le but est religieux, et qu'il faut éviter de faire du bruit et conserver le secret autant qne cela est possible.

C'est à tort qu'on accuse le pape d'être si mondain, puisqu'il a consacré tant de millions à la religion, en France, en Hongrie, en Allemagne, etc. Mettez expressément le pape à la tête de l'entreprise, pour que les Français ne puissent pas dire que c'est une idée ambitieuse du duc de Savoie rendue plausible par lui au pape. On ne peut exécuter l'entreprise sans la France.

Vous visitez d'abord Turin et cherchez à gagner le duc par tous les motifs. (Entr'autres les larmes du pape, le salut de l'Eglise, l'ambition militaire du duc de Savoie). S'il fait des difficultés, vous ne recevrez ni excuse, ni refus, mais vous direz vouloir venir chercher la réponse de Son Altesse, quand les intentions du roi seront connues. Car si Sa Majesté est favorablement disposée, nous sommes certains que Son Altesse ne résistera pas plus longtemps.

Si le duc se retire sur la décision de la France, il attendra que vous commenciez à lui parler des subsides du pape, ou bien, il y fera allusion. Répondez seulement que, malgré la meilleure volonté, le pape n'a pas d'argent pour cela, la ligue allemande et l'empereur le mettant en réquisition ; qu'un internonce du roi de Pologne venait d'arriver à Rome,

demandant de l'argent pour la guerre contre les Turcs, qu'on ne pouvait lui donner de refus. Représentez au duc qu'Avignon étant mis en danger par les mouvements des huguenots, réclamait du secours. Mais, pour ne pas rebuter Son Altesse, et pour ne pas cacher le grand désir qu'éprouve le pape de contribuer à de semblables entreprises, si ses moyens, trop faibles, ne l'en empêchaient pas, vous ferez entendre en général qu'il ne serait pas avare du peu de subsides dont de si petites ressources permettent de disposer.

Le duc vous fera part des communications et des nouvelles nécessaires pour traiter avec la France, ainsi que des conseils nécessaires pour vous établir à la cour française. Le nonce vous donnera aussi des éclaircissements.

Rendez-vous aussitôt de Turin à Paris, où notre nonce, Mgr de Tarsi sera aussi; vous parlerez d'abord avec lui, puisque le roi et la cour seront peut-être ailleurs. Vous aurez à traiter avec un jeune roi, grave, autant qu'on peut en juger jusqu'à présent, aimant les armes et la guerre, excessivement catholique, religieux et pieux, éprouvant plutôt de l'éloignement que du penchant pour les hérétiques; aimant la justice au point d'arriver à la raideur et à la sévérité; constant dans ses projets, s'approchant même de l'opiniâtreté; ne méprisant pas la louange ni la gloire politique et guerrière, même heroïque; instincts d'ailleurs convenables et naturels à un jeune homme.

Vous commencez par parler des succès contre les huguenots; vous rappelez ensuite l'affection que le pape lui porte, et comptez au nombre de ses plus vifs désirs la prise de La Rochelle, de Sédan, de *Genève*, d'Oranges, etc. Puis, vous parlez particulièrement de Genève, et représentez au roi qu'il importe déjà de ne pas empêcher l'entreprise, puisque cette ville appartient de droit à la maison de Savoie. Faites ensuite sentir au roi qu'il ne semble poursuivre les huguenots que dans des vues politiques, s'il protége en même temps Genève; que sans cette ville, le roi n'aurait pas maintenant à soutenir une guerre intérieure. Si les républiques ne se bornaient qu'à certaines villes et à certaines contrées, on pourrait facilement en venir à bout, mais elles ont des partisans (cittadini e seguaçi) partout, à la cour et jusque dans le cabinet du roi. Ils décomposent l'Etat, et pourront bientôt expulser le roi de sa propre demeure.

Genève est la cause principale de tout cela, c'est leur Rome. Le moment présent est très-favorable; il est impossible que les huguenots se défendent eux-mêmes, et La Rochelle, et viennent en même temps au secours de Geneve; les protestants allemands et les Hollandais sont assez occupés chez

eux, ainsi que les Suisses et les Grisons, à cause de la Valteline; il n'y a rien non plus à attendre de l'Angleterre; et que peut, enfin, le canton de Berne, en faveur d'un allié comme Genève, fourmillant d'une populace tout au plus habituée à saisir tumultueusement les armes, et qui a devant elle une puissance militaire ancienne et disciplinée, dirigée par un si vaillant capitaine? — Que la politique d'Henri IV et cette condamnable protection de Genève devrait être abandonnée, si le roi ou ses ministres ne veulent pas abandonner à la Savoie la possession de Genève, pour ne pas se fermer le seul passage entre la Savoie et le comté espagnol de Bourgogne, qui permette aux troupes soldées suisses de passer en France, ou parce qu'on craint de blesser les Suisses, ou bien que l'entreprise parut difficile et odieuse. — Il faut réfléchir que la généreuse volonté du puissant et pieux roi doit sacrifier au bien de l'Eglise ses pensées intéressées. D'ailleurs, Genève ne serait qu'un faible gain pour la Savoie, cette ville n'étant devenue importante et célèbre que par le mal qui est en elle. Que le roi pense aussi au bon évêque de Genève. Combien de villes, d'ailleurs, les précédents rois de France n'ont ils pas rendues aux ducs de Savoie; ils leur ont restitué la Savoie même! Il ne peut donc être ici question de jalousie.

Quant au passage des Suisses, il pouvait y avoir des difficultés lorsqne la Bresse et le balliage de Gex appartenaient au duc; mais ces contrées appartiennent maintenant à la France, qui se trouve ainsi directement limitrophe de la Suisse. Et alors même que le duc avait ses possessions avec Bourg en Bresse, quel obstacle a-t-il jamais mis au passage des Suisses? Et les Français et les Suisses hésiteraient-ils jamais à se frayer passage par la force? — Ainsi que Genève reste libre ou devienne savoyarde, la France n'a rien à perdre, ni à gagner. Mais elle peut se rendre très-méritoire envers la sainte Eglise et envers un évêque banni et cela sans guerre et sans frais, en ne donnant qu'un simple : oui.

Quant à ménager les alliés de la France, cela n'a pas une grande importance. Les Suisses ne peuvent rompre avec leur allié naturel, et il doit leur être indifférent que Genève soit libre ou appartienne à son ancien maître, qui est également un ancien allié de leur pays. Si les Suisses s'en irritent, ce ne seront jamais que les hérétiques d'entre eux; les catholiques ne pourront que s'en réjouir. Fribourg, complétement entouré par Berne, bien que sans crainte à cet égard, verrait volontiers à sa frontière[1] Genève catholique, sous la domi-

1. Il ne paraît pas qu'on se soit non plus beaucoup soucié de la vérité géographique dans le cabinet de Rome.

nation de la Savoie. Les princes autrichiens n'ont aucun intérêt dans l'affaire; l'archiduc Albert, qui est aussi gouverneur de la Franche-Comté, ne saurait, à cause de l'Alsace et du Tyrol, rien désirer de mieux que d'être une fois libre de cet odieux voisinage d'hérétiques. L'empereur doit aussi voir d'un bon œil que l'état d'un vicaire de l'empire s'agrandisse. Les princes italiens ne sont pas intéressés à la chose, et sont pour la plupart amis du duc ou éloignés, ou trop bons catholiques pour ne pas se réjouir de la prise de Genève. Mais Philippe d'Espagne se souviendra avant tout de Philippe II, son grand-père, qui fit parvenir autrefois au duc de Savoie, d'importants secours pour la même entreprise.

Si enfin, la France doute de la réussite, craint le bruit, et ne veut pas se compromettre inutilement aux yeux de ses alliés, répondez seulement : le roi peut être complétement assuré que s'il *soutient* la Savoie, la bénédiction de Dieu reposera sur la bonne cause. Si le roi veut qu'il paraisse qu'il laisse s'effectuer l'entreprise parce qu'il ne peut pas l'empêcher, c'est bien, le pape, le duc et l'Eglise feront le reste, mais il serait plus beau de se déclarer ouvertement pour le duc ; la seule renommée du nom de Sa Majesté serait comme une seconde armée pour le duc.

Si, contre notre attente, le roi, non seulement louait l'entreprise, mais encore voulait la prendre en main par le motif qu'il se trouverait déjà les armes à la main, bien qu'il en dût reculer l'exécution d'une année, et qu'il le fît, non pour garder Genève, mais pour la conquérir et la restituer noblement à la Savoie, de sorte qu'un intérêt purement ecclésiastique et religieux y fût manifesté, celui d'épargner des frais au pape et au duc ; alors vous louerez son ardeur, mais vous refuserez avec précaution ses offres, pour les motifs suivants.

Il est de la plus grande importance que Genève soit attaquée précisément pendant que le roi attaque les huguenots, qu'il ne faut pas seulement tenir compte de ce qui est extérieurement possible, mais encore de l'opinion publique ; le roi ne peut pas transformer ainsi subitement le rapport de protection que la France soutenait avec Genève, en une attaque ; que cela semblerait une trahison ; que les Suisses en seraient beaucoup plus offensés que d'un simple appui prêté au duc ; puis, nous savons qu'avant l'échange du marquisat de Salluces, les Bernois, pour ne pas parler des Genevois, préféraient secrétement le duc au roi pour voisin, qu'ils verraient donc, avec moins de déplaisir, Genève dans les mains de Son Altesse que dans celles de Sa Majesté. Qui,

enfin, pourrait empêcher le duc de penser que la France veut conserver Genève et s'y fortifier, pour tenir en brides en même temps la Suisse et la Savoie?

Que le roi réfléchisse donc que celui-là doit exécuter l'entreprise à qui le but appartient; qu'il veuille donc s'abstenir de l'entreprise, mais la favoriser ou tout au moins en permettre l'exécution.

Vous recevez pour votre voyage un brevet et un écrit de ma main, ainsi que des lettres convenables pour les deux reines. Cherchez, avant tout, à gagner le connétable de Luynes, qui est le favori du roi, très-pieux, et ennemi des huguenots. Cela ne lui portera aucun dommage, et lui attirera la faveur du duc de Savoie. Adressez-vous aussi au cardinal de Retz, ainsi qu'à MM. De Medone et De Bissigny (?); agissez sur le confesseur du roi, le père Arnoux; faites-lui espérer de voir bientôt à Genève un collège de son ordre. En un mot, essayez tout, et ne vous laissez pas intimider par un ou deux refus. Ecrivez-nous tout en chiffres.

(Suivent des paroles de reconnaissance pour le père Corona, qui est recommandé sous la bénédiction papale au saint ange protecteur. Date : à Rome, 18 juillet 1621).

MORT DE THÉODORE DE BÈZE.

(Séance de la Compagnie des Pasteurs et du Conseil, le 14 Octobre 1605.)

« Nous venons, dit le modérateur, nous affliger ensemble de la perte que l'Eglise a faite. Vous êtes comme nous, Messieurs, saisis d'un profond regret, en songeant à tous les services que M, de Bèze a rendus à la ville. Il n'était pas seulement un brillant flambeau en la maison de Dieu, mais un rempart pour la sûreté de Genève, et personne n'oubliera que si nous trouvons secours et faveurs auprès des princes étrangers, c'est à l'entremise de M. de Bèze que nous le devons, Il nous sera difficile de trouver son égal pour faire régner la bienveillance et adoucir les discordes. Mais nous rendrons honneur à sa mémoire en nous encourageant tous dans une bonne et sainte intelligence au bien de l'Etat et de l'Eglise. De notre part, nous protestons d'une affection chrétienne et sincère envers les magistrats, comme le défunt nous en a toujours donné l'exemple. »

Le syndic Lect répondit : « Messieurs, nous sommes vraiment touchés de deuil et de tristesse pour la mort de notre frère de Bèze. Notre grand désir est de réparer sa perte en conservant son esprit de paix et de conciliation entre nous. Nous espérons que toujours l'union et la bonne correspondance seront entre l'Eglise et l'Etat, pour le bien du pays. A cet effet, suivons les traces de ces deux grands personnages qui ont si heureusement servi en cette ville.... »

TESTAMENT DE THÉODORE DE BÈZE.

Au Nom de Dieu qui a faict le ciel et la terre. Amen.

Je, Theodore de Besze, fils de feu noble Pierre de Besze, bailly de Vezelay, ministre de la Parole de Dieu en l'eglise de Geneue, et faict bourgeoys du dict Geneue, par la grace de mes tres honorez seigneurs : sain de corps et d'esprit par la grace de Dieu, preuoyant toutes foys l'incertitude de ceste vie, surtout entre l'aage de 77 ans auquel je me trouue, j'ay aduisé et resolu de faire mon dernier testament solennel et par escript en la forme et maniere qui s'ensuit. Premierement je recommande à mon Dieu, Pere, Fils et St.-Esprit, mon ame et mon corps; m'asseurant par sa sainte et seule grace qu'en la separatiou de l'ame d'auec mon corps, mon ame sera receüe en ce degré de felicité, a raison de laquelle il est dict que bien heureux sont ceux qui meurent au Seigneur. Et quant a mon corps, il ressuscitera par la grande puissance de mon createur en la derniere et bienheureuse journée promise pour la resurrection des morts; a fin de jouyr a jamais de ce qu'il m'a faict cognoistre, croire et esperer des le temps de ceste pauure vie. Je lui rends graces infinie de ce qu'il luy a pleu dez mon aage de seize ans me faire cognoistre ceste verite; et plus encor' que j'aye esté enueloppé, et me soy' en mille sortes egaré aux labyrinthes de jeunesse, n'ayant faute de tentateurs; toutesfoys par une tres singuliere grace et faueur de mon Dieu, au lieu que je meritoy' par trop que toute ceste cognoissance estant abolie en moy, je perisse malheureusement, il a tellement operé, que, postposant toutes choses a sa gloire et au repos de ma conscience, il m'a retiré au port de son eglise en ceste ville de Geneue : mais je benis son nom encor' dauantage, en ce que, multipliant ses misericordes sur moy, pauure pecheur, depuis l'an 1548 que j'arriuay en ceste ville, le 23e d'Octobre, quoy que je fusse indigne d'estre des moindres bre-

bis du troupeau du Seigneur, il luy a pleu toutes foys dez l'an 1549 m'honorer de plusieurs charges en son eglise, ayant exercé 10 ans en l'eglise de Lauzanne la profession de la langue grecque et esté employé par les eglises françoyses enuers les princes protestants d'Allemagne. Durant lequel temps il m'a preserué en la maladie de peste, et en plusieurs espreuues de maladies et querelles il luy a pleu m'assister a son honneur et gloire, jusqu'a ce que prenant congé volontaire et gracieux des magnifiques seigneurs de Berne, je fus appelé premierement a la profession de la langue grecque, au commencement que cette echole de Geneue fut dressée, et finalement au saint ministere de la Parole de Dieu, et adjoinct a feu mon tres honoré pere au Seigneur, M. Jean Caluin, de tres heureuse memoire en la profession de theologie; a sçauoir l'an 1559. Depuis lequel temps, en deux voyages, l'un de trois mois en Guyenne, vers le feu roy Anthoyne de Navarre : l'autre au Collocque de Poissy l'an 1561, qui fut de 20 moys, y estant compris le temps de toute la premiere guerre civille, durant tout lequel espace il me seroit impossible de reciter les grandes assistances que j'ay senties du Seigneur en toutes sortes de charges non seulement par trop pesantes, mais aussi par trop perilleuses, jusqu'a ce qu'etant de retour en ce lieu, il m'a faict ceste grace jusqu'a present de n'auoir esté sans edification tant de bouche que par escrit, selon qu'il a pleu a Dieu m'y conduire. Mais helas! faysant comparaison de mon debuoir auec ce peu d'effect, je baisse ma teste deuant mon Dieu, luy demandant grace et misericorde. Je supplie mes tres honorez seigneurs de me pardonner mes infirmitez, acceptant pour effect la pure et syncere volonté que j'ay tousjours heüe de leur faire seruice a mon possible. A quoy oultre mes gages ordinaires je recognoys qu'ilz ont usé de tres grandes gratuitez enuers moy, dont je les remercie tres humblement, Quant a la Ste. Compagnie de mes tres honorez freres et compagnons en l'œuure du Seigneur, comme ilz ont supporté beaucoup de mes infirmitez, j'espere qu'ils me rendront tousjours tesmoignage que je me suys sincerement porté auec eux en ma charge, sans jamais auoir heu debat ne contention. Dieu leur veuille accroistre ses grandes graces de plus en plus pour estre bien ouys, tant en la doctrine receüe en la dicte eglise, qu'en la discipline d'icelle : se souuenant non seulement de ce que eux et moy ont receu, mais de ces grands personnages desquels nous l'auons receu, et singulierement de ce grand seruiteur de Dieu feu M. Jean Caluin ; de la sagesse, pieté, erudition et prudence duquel ce sera bien assez s'ilz peuuent estre bons imitateurs ; fer-

mant les aureilles à ces esprits fretillans qui commencent a s'esleuer, aussi pleins d'opinion de leur suffisanze en eux-mesmes, qu'ilz sont vuides de bon et ferme jugement. Que si ce qu'a esté bien ordonné se peut faire encor' meilleur, je dis quant a l'ordre, que cela se considere tres meurement, et s'execute d'un esprit sage et paysible par moyens esloingnez de zele estourdy et d'ambition. Que s'il s'en trouue d'autre humeur en la compagnie, eux premierement, et, si besoing est, le magistrat n'y sçauroyent trop tost pouruoyr. Quant a moy, je pretens viure et mourir en ce que j'ay apprins par les susdicts grands personnages, que je recognoys prins de la pure Parole de Dieu. Dieu me faisant la grace de mourir en ceste eglise, je prie que mon pauure corps soit enterré au lieu et en la sepulture accoustumée, parmy tant d'excellents personnages, et de mes bons freres et amis, pour ressusciter ensemble, s'il plaist a Dieu, en cette bien heureuse journée et apparition de Jesus Christ notre Sauueur.

Et combien que je ne fasse aucune distinction du lieu quant a la conscience, toutes foys je desire, si faire se peut commodement d'estre enterré au plus pres de ma feu bien aimée premiere femme Claude d'Esnoz, qui m'a tant d'années accompagné et fidelement assisté, et fait tout debuoir de femme vraiment chrestienne. L'endroit est assez pres de l'entrée de Plainpalais, tournant a main droitte, aupres du coin qui fait une detours, ou a un jardin,

Quant aux biens que Dieu m'a pretez en ceste vie, je declare que les heritiers de ma feu femme ne pourront rien pretendre sur iceux, a cause de la donation mutuelle passée entre elle et moi au suruiuant de nous deux, en l'an 1579, le 21e de mars, par deuant Jean Jouenon, notaire de ceste cité, la dite donation omologuée en justice. Je declare dauantage pour ce que les coheritiers de mon dict feu pere après le deces d'icelui, qui fut sur la fin de l'an 1562, durant la guerre ciuile, au lieu de partager en quatre notre succession paternelle et selon le testament paternel, firent le partage en troys, a sçauoir entre mon frere aisné, Jean de Besze, et mes nepueux representans leurs meres, Louise et Magdelaine de Besze. S'etant, mon dict frere Nicolas de Besze, contenté des donations que notre pere lui auroit faictes tres grandes en faueur de son mariage, craignants, disoient-ils, que ma quatrieme partie fut confisquée a cause de ma religion, sans que j'en aie rien pu recouurer depuis, ni quant a feu mon frere aisné depuis decedé sans hoirs, ni quant a mes deux beaux freres que enuiron la valeur de huit cents liures tournois ; m'estant neanmoins feu mon dit pere redeuable de plus de quatre fois autant, pour des rai-

sons qu'il n'est ici besoing de deduire. Ce neantmoins en toutes les dictes successions de pere, mere, et autres parens qui me sont encore deües, et m'appartiennent par dela jusqu'au jour de mon deces, je nomme et institue mes heritiers : a sçauoir mes nepueux et niepces, ou leurs enfants, representant feu mes deux sœurs germaines, damoyselles Louyse et Magdelayne de Besze, leurs meres, moyennant laquelle institution hereditaire, je les exclus et dejette de tous mes autres biens quelconques, tant meubles qu'immeubles, sans qu'ils puissent jamais pretendre autre chose sur iceux. Quant a mes nepueux et niepces procedez de feu M. Nicolas de Besze, mon bien aymé frere de pere, s'estant a bon droit contenté des donations a luy faictes par nostre feu pere, sans rien pretendre au reste de ses biens, je les prie s'en contenter encor' a present, attendu que, comme dict a estés il s'en faut beaucoup que j'aye jamais rien heu des biens maternels, quoy que je n'aye jamais voulu inquieter mes dicts coheritiers, ne mon dict frere. Neantmoins, en consideration que l'un de mes dicts nepueux asç. Jean de Besze a este nourri par moy en ce lieu, des son aage pupillaire en la profession de la religion, et que j'espere qu'il y continuera, je luy donne et legue par forme d'institution particuliere tout ce que j'ay fourni et employé pour sa nourriture, instruction et aultres necessitez depuis l'an mil cinq cents.... jusques au jour de mon trespas. Item, je luy legue tous les arrierages escheus et a escheoir d'une rente annuelle de 78 liv. tournois a moy leguée en tiltre d'usufruit pour justes raisons, par le testament de feu mon dict frere, Nicolas de Besze, des l'an 1570, le 22e jour de Septembre, et assignée sur la seigneurie de Challons, laquelle rente je n'ay demandée a ma belle sœur tutrice ni a mes dicts nepueux jusques a present, a cause des troubles qui ont tousjours continué depuis ; transportant pour cest effect a mon dict nepueu, tous les noms, droicts et actions qui m'appartiennent pour le recouurement desdicts arierages contre les heritiers de mon dict frere et les possesseurs de la dicte seigneurie de Chalons, etc. Sans que, a cause du dict legat, il se puisse aucunement addresser a mon heritiere apres nomée. Item, je donne et legue par une foys a la Bourçe des pauures Françoys refugiez en ceste Eglise pour la Parole de Dieu, la somme de 800 fl., petit poids. Et a l'hospital general du dict Geneue, 400 fl. ; et au college de la dicte cité, 400 fl. ; les dicts troys legats payables pour une foys incontinent apres mon trespas par mon heritiere apres nommée. Item, je donne et legue pour une foys a Lazare et Françoys, mes nepueux, enfants de feu Damoyselle Louyse de Besze, ma sœur, oultre

tout ce que j'ay fourni et payé pour eux, a chacun d'iceux 20 ecus sols, payables lorsqu'ilz auront faict leur apprentissage pour commencer a trauailler ; et veux en oultre qu'ilz soyent entretenus, tant d'habits qu'aultres leurs necessitez, comme ci deuant aux depens de mon heritiere apres nommée jusqu'a la fin de leur apprentissage, les sommant et exhortant de suyure la religion a laquelle Dieu les a appelez, et toutesfoys, je laisse cela a la grace qu'il plaira a Dieu leur fayre, sans que leur dict legat leur soit aucunement differé. Item, je donne et legue a Aymé, qui a serui ma seconde femme, Katherine Plan, plusieurs années tres bien et fidelement, et aussi moy et ma dicte femme pour l'espace de sept ans, oultre ses gages et salaires, la somme de 60 fl., petit poids, payables pour une foys incontinent apres mon deces par mon heritiere apres nommée; et laquelle, ma dicte femme je prie d'auoir la dicte Aymé pour recommandée. Item, je donne et legue aussy a Marie, mon aultre seruante, oultre ses gages, 40 fl., payables comme dessus pour une foys par ma dicte heritiere apres mon deces. Item, je donne et legue a Louys Courant, qui me sert presentement six escus sol que ma dicte heritiere luy payera pour une foys incontinent apres mon deces. Et au reste, de tous et chacuns de mes biens que j'ay par deça, tous consistants en meubles et en une obligation a moy deüe par noble Oratio Michæli, en tous iceux et aultres, generalement quelconques qui se trouueront m'appartenir par deça lors de mon deces, de quelque espece, nature et valeur qu'ilz puissent estre, je nomme et institue mon heritiere uniuerselle seule et pour le tout, a sçauoir Damoyselle Katherine Plan, ma seconde femme. Et c'est en recompense des bons et agreables seruices qu'elle m'a faicts, que je ne pourroy' assez recognoistre, m'ayant espousé en ma vieillesse de 70 ans, et tousjours continué a me faire tant de seruices, et tesmoigné en tant de sortes la grande amitié et obeyssance qu'elle me porte, qu'il me seroit impossible de le dire, ni exprimer ; et par laquelle ma dicte heritiere je veux et ordonne que tous mes debtes, legats, et aultres choses par moy deües, disposées et ordonnées, soyent payés et satisfaicts a qui il appartiendra. Executeurs de mon present testament je fays et nomme nobles hommes, Jean Faure, seigneur du lac, et Pompée Deodati, mes bons amys, les priant prendre ceste charge, a ce que le contenu de mon dict present testameut soit executé et obserué de poinct en poinct selon sa forme et teneur, soit par tous deux ou l'un d'iceux seul en l'absence et default de l'autre. Je les prie aussi d'assister a ma dicte femme et heritiere susnommée de leur bon aduis et conseil. Au surplus,

je casse, reuoeque, annulle et mets entierement a neant tous aultres testaments, codicils, donations a cause de mort, et toutes aultres dispositions de derniere volonté que par le passé je pourroy' auoir faicts; le present seul demeurant a tousjours vallable, lequel je veux et ordonne valoir par droit de dernier testament solennel et par escript, ou par droit de codicil, donation a cause de mort, et par toute aultre disposition de derniere volonté, et meilleure forme et maniere par laquelle mieux pourra et debura valloir, tant de droit que de coustume. Suppliant humblement mes tres honorez seigneurs de ceste cité, et tous aultres magistraz qu'il appartiendra, le vouloir approuuer et auctoriser en ceste forme, et sur iceluy interposer leur decret et auctorité, a cette fin qu'il soit a tousjours vallable, et sorte son plein et entier effect, selon sa forme et teneur, comme ma derniere volonté declarée de ma bouche a Jean Jouenon, bourgeoys et notaire juré de ceste cité, a moy feable pour le tenir secret jusques apres mon deces. Et par lequel je l'ay ainsi que dessus, faict rediger par escript de mot a mot. Et par lequel aussi ou par aultre notaire en son absence ou default, sans aultre formalité, je veux et ordonne qu'il en soit faict expedition au profit de tous ceux qu'il appartiendra apres mon deces. M'asseurant que mes dicts tres honorez seigneurs pour l'amitié qu'ils me portent de leur grace, le feront obseruer comme ma derniere volonté, encor que en iceluy toutes les solennitez requises et portées par leurs edicts ne se trouuassent entierement obseruées. D'autant mesmes que la suscription d'iceluy se trouuera escript de ma main et par moy signée, et par ledict Jean Jouuenon a ma priere, sans que j'aye appelé aucuns aultres tesmoins, ce que j'ay faict pour bon respect. Et ayant tout ce que dessus bien veu, leu et consideré, d'autant que c'est ma derniere disposition faicte de ma franche volonté et sans induction quelconques, n'y voulant adjouter ou diminuer pour le present aucune chose, je l'ai signé de ma propre main et cacheté de mon cachet accoustumé, et fait signer au dict Jouenon notaire et pour plus grande confirmation de ma dicte disposition et derniere volonté, a Geneue, le 18e du mois d'octobre 1595. Theodore de Besze.

Cy est la fin du susdict testament, a sçauoir une ratification du dict testament par le dict sieur de Besze, le 16e de nouembre 1599, en presence des tesmoings soubsignez outre le dict sieur Theodore de Besze et le notaire Jouenon, les sieurs Dulac, De Tournes, Estienne Lemelays, François Lefeure, Gabriel Cartier, Nehemie Carat, Anastase Jean Martin.

Je, Theodore de Besze, atteste par cest escript de ma

main, que le contenu dans les feuilles de papier ici encloses, est mon testament et ma derniere volonté, que moy mesme ay minutée et dictée a Egrege Jean Jouenon, notaire juré de ceste cité de Geneue, l'ayant prié de l'escrire, et auec lequel moy mesme ay collationné le tout sur ma dicte minute, de mot a mot, et finalement signé de ma main, auec quelques apostiles aussi adjoustées et dictées par moy en certains endroicts, et finalement j'ay apposé le seau des armes de la famille dont je suis nay, ce que je certifie a tous ceux qu'il appartiendra estre veritable; suppliant mes tres honorez seigneurs le vouloir approuuer, nonobstant les solemnitez ordinaires non obseruées; faict escript et signé de ma main. Ce 25e d'octobre, l'an de nostre salut, 1595. Theodore de Besze. Et au-dessoubs: Et moy, Jean Jouenon, bourgeoys et notaire juré de Geneue, me suis soubsigné requis par le dict sieur de Besze, pour plus grande confirmation de sa dicte derniere volonté. Jouenon.

IMPRIMEURS GENEVOIS

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

(D'après un travail de M. le professeur Gaullieur.)

1. Les Estienne. — 2. Jean Crespin, d'Arras. — 3. Jean Durant, de Châtillon-sur-Seine. — 4. Michelle Nicod. — 5. Jean Chouet. — 6. Thomas Courtaud. — 7. Conrad Badius. — 8. Gabriel Cartier. — 9. Pierre de Saint-André. — 10. Charles Pernot. — 11. Jaques Planchant. — 12. Antoine Leymarie. — 13. Antoine Reboul. — 14. Perrin, à Cologny. — 15. Barbier. — 16. Pinereul. — 17. Bonnefoy. — 18. Gymnicus. — 19. François Le Preux. — 20. Guillaume, Maurice. — 21. Riveri. — 22. Berthet. — 23. Commelin. — 24. Estienne Anastase. — 25. Jean de Laon. — 26. Jean Georges. — 27. Hamelin. — 28. Chauvin, Antoine. — 29. Matthieu Berjon. — 30. Olivier Jordrin. — 31. Jean Mirard. — 32. Vincent Bres. — Pyramus De Candolle. — Les De Tournes.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.


CARTE
TERRITOIRE PROTESTANT
des environs
de GENÈVE
PAYS DE VAUD
LAC DE GENÈVE
FRANCE
BAILLIAGE DE GEX
BAILLIAGE DE THONON
BAILLIAGE D'EVIAN
BAILLIAGE DE TERNIER
BAILLIAGE DE GAILLARD
MANDEMENT DE JUSSY
MANDEMENT DE PENEY
MANDEMENT DE THIEZ
MANDEMENT DE CHATILLON
MANDEMENT DE LA ROCHE
MANDEMENT DE CRUSEILLES
MANDEMENT DE CHAUMONT
MAND^T DE BONNEVILLE
BONNE
GENÈVE
Ripaille
Thonon
Maxilly
Yvoire
Armoy
Allinges
Sciez
Massongier
Dovaine
Hermance
Orsier
Draillant
Cervens
Lullin
Brentone
Bons
Machilly
Bellevaux
Veigy
Jussy
Choulex
Vandœuvre
Ville-la-Grand
Celigny
Versoix
Moëns
Meyrin
Thoiry
Peissy
Russin
Chancy
St Julien
Troinex
Neydens
Vallery
Chaumont
EXPLICATION DES SIGNES